This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,343

Digitized by Google

CA-9

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

PUBLIÉES PAR DES RELIGIEUX

DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

REVUE MENSUELLE

Paraissant le 15 de chaque mois.

TOME VII. — JANVIER-JUIN 1902

PARIS

ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

5, RUE DE LA SANTÉ, 5. — (XIIIe ARRONDISSEMENT).

1902

Digitized by Google

3101
.E75
v.7

Digitized by Google

657-01-012

PROBLÈME ANCIEN, SOLUTION NOUVELLE

Les motifs de l'Incarnation

Les dogmes dans l'Eglise, comme tout ce qui a vie dans la nature, ont leur évolution, leur progrès (1). La plante et l'animal viennent d'un germe. Le sein, le fruit, l'ovaire, qui donnent naissance au jeune rejeton, tantôt le produisent sous ses traits parfaits et définitifs, tantôt, au contraire, ils ne lui donnent qu'une forme vague, incertaine, indécise : le jeune faon sort du ventre de sa mère déjà alerte pour la course, il en est ainsi généralement des grands mammifères. Dans les règnes inférieurs de la vie ce sont les formes imprécises qui dominent : la graine dans le fruit, l'embryon dans les membranes de l'œuf se dessinent à peine sous l'œil du savant armé du microscope. A ceux-là il faudra la chaleur du sein maternel, ou l'ardeur tempérée du soleil de printemps pour leur permettre d'achever leur formation, de briser leur coquille, leur écorce rugueuse ou charnue, et de paraître définitivement au grand jour. Ainsi les dogmes dans l'Eglise.

Le premier *Credo*, chanté par les Apôtres avant la dispersion, ne contenait des dogmes que la partie la plus essentielle, ce que l'on pourrait appeler *les espèces supérieures*. Mais durant trente trois années la parole de l'Homme-Dieu avait semé. Plus abondante et plus multiforme dans cette seconde création que dans la première, elle avait répandu en abondance les germes de vérité, de vie et d'amour. Tous ces

(1) Nous prenons ce mot d'évolution dans le sens de développement naturel et non pas dans le sens de *transformation*, selon le système de l'évolutionnisme moderne.

Digitized by Google

germes, elle les avait confiés à la terre nouvelle qui s'appelle l'Eglise, afin de s'y développer en leur temps au soleil de la foi.

Beaucoup y sont demeurés enfouis, cachés dans une sorte de vie latente et obscure, et ils ne se sont manifestés qu'au cours des générations et des siècles, ou même en ces derniers temps. De ce nombre sont les dogmes récemment définis de l'infaillibilité pontificale, de l'Immaculée Conception, etc. ; d'autres ont une génération plus compliquée et en apparence même contradictoire : tels on voit dans la nature ces insectes polymorphes, qui longtemps déroutèrent l'observation des savants ; hier vers sordides ou chenilles hideuses, aujourd'hui chrysalides ensevelies, voilées dans leurs cocons comme la momie antique dans son linceul ; demain papillon joyeux, aux ailes brillantes, au vol léger et diaphane. Ces dogmes, si on suit leur histoire, ont des phases qui paraissent incompatibles dans la même forme de vérité ; elles semblent se combattre, s'exclure l'une l'autre ; mais un regard plus attentif y découvre la magnifique évolution de la même et immuable vérité. Cette vérité revêt plusieurs figures, plusieurs corps, plusieurs formules. Terrestre d'abord et grossière, elle suit la marche des esprits plus prompts à découvrir le côté matériel que le côté spirituel des choses ; bientôt elle s'épure, elle garde de son corps et de la matière juste ce qui lui est nécessaire pour tenir à la terre, et elle apparaît subtile et belle, pure comme la Sagesse éternelle dont elle est une sublime apparition (1). Cependant, entre toutes ces formes, il n'y a point eu contradiction, mais succession, épuration.

Les dogmes auxquels on puisse appliquer cette loi de progrès sont aujourd'hui assez rares. L'Eglise est encore trop jeune pour avoir eu le temps d'en parcourir toutes les phases. La doctrine de l'Immaculée Conception, quoiqu'à un moindre degré, a présenté dans son développement une marche qui se rattache

(1) « Est enim in illa spiritus intelligentiæ sanctus, unicus, multiplex, subtilis, disertus, mobilis... » Sapientia, VII, 22

Digitized by Google

à cette loi. Mais il en est plusieurs autres où déjà il est facile d'entrevoir une application plus nette et plus majestueuse de cette grande forme d'évolution naturelle. Nous n'en citerons que deux : en morale, c'est la doctrine *du prêt à intérêt* ; dans le dogme pur, c'est la thèse dont nous voulons nous occuper ici, la thèse des *Motifs de l'Incarnation.*

La raison qui nous amène à parler de cette thèse, c'est la publication d'un *livre nouveau* sur cette matière (1). Nous le disons *vraiment nouveau*, il nous a paru tel en effet et par l'esprit modéré de l'auteur et par la force et la vérité des déductions et des raisonnements, par la clarté lumineuse du plan et l'enchaînement des parties qu'on suit sans efforts, par l'étendue incroyable des recherches patrologiques, par l'abondance et surtout *la probité scrupuleuse* des citations. Cette question, débattue dans tous les manuels de théologie, discutée dans de nombreux et volumineux in-folio, était devenue insipide à force de paraître vaine. Parmi les auteurs qui l'ont traitée, les uns se traînent dans un terre-à-terre obstiné et désespérant, les autres se perdent dans des nuages sans consistance. La passion entraîne les uns et les autres à tronquer les textes, à dénaturer les témoignages et à prêter aux docteurs des siècles passés des opinions qu'ils ne semblent même pas avoir soupçonnées ; les citations sont interprétées dans un sens que dément le contexte. Le R. P. Jean-Baptiste a eu le courage et la patience de faire la critique de tous ces textes, de toutes les raisons, de toutes les preuves apportées jusqu'à ce jour. Tous les témoignages qu'il cite, il les a contrôlés, étudiés, médités sur le livre même de l'auteur, avec les circonstances qui les ont dictées, le but spécial que se proposait l'écrivain ou le commentateur. Avec lui ce sont bien les Pères eux-mêmes que l'on entend, les docteurs, les théologiens. Les Irénée, les Denis, les Athanase, les Hilaire,

(1) *Essai sur la Primauté de N.-S. Jésus-Christ et sur le motif de l'Incarnation* par le P. Jean-Baptiste du Petit Bornand ; prix 5 fr. Œuvre de Saint-François d'Assise, 5 rue de la Santé, Paris 13e. — A. Nouvellet, libraire, 3 avenue de l'Archevêché, à Lyon.

Digitized by Google

les Grégoire, les Basile, les Jean-Chrysostome, les Jean Damascène, les André de Crète, les Ambroise, les Augustin, les Fulgence, les Boèce, Lactance, Lanfranc, Anselme, Thomas, Bonaventure, Scot ; tous les Pères des premiers siècles, les théologiens depuis le moyen âge, les écrivains et mystiques modernes viennent tour à tour déposer leur témoignage, exposer leur sentiment. C'est la voix de la tradition chrétienne tout entière, sans feinte et sans déguisement. Après avoir lu le livre, peut-être le lecteur hésitera-t-il encore à prononcer la sentence entre les opinions concurrentes car le jugement appartient à l'Eglise seule ; du moins il sera forcé de reconnaître que la cause est suffisamment entendue. Aussi un consulteur du Saint-Office à Rome, et l'un des plus écoutés, après avoir lu cet ouvrage, écrivait-il à l'auteur :

« Ce livre devrait être traduit en latin, afin de pouvoir être mis entre les mains de tous ceux qui s'occupent de théologie. »

Le vœu que nous formulons ici est du moins que nul ne traite cette question de la primauté du Christ sans l'avoir lu et médité.

Nous voulons maintenant donner à nos lecteurs un court résumé de ce livre, son plan, quelques-uns de ses arguments et ses conclusions.

Le Plan. — Le travail est divisé en trois parties : la première est consacrée à l'exposé de l'opinion négative qu'il formule ainsi : « Si Adam n'avait pas péché, le Fils de Dieu ne se serait pas incarné. » Quatre paragraphes sont consacrés au développement des preuves les plus frappantes tirées de l'Ecriture, de la Tradition, de la Liturgie et de la théologie. — La seconde partie, de beaucoup la plus longue, discute l'opinion affirmative : « Que le Christ, comme Homme, tient la primauté en tout et partout et que son existence est indépendante de la chute d'Adam ». Les preuves directes tirées de la tradition sont exposées en deux chapitres, le second tout entier est consacré à saint François de Sales. Deux autres chapitres résolvent les objections qu'ont fait naître

Digitized by Google

dans l'esprit du lecteur les témoignages cités dans la première partie : la thèse de l'incarnation en toute hypothèse n'est point contraire à l'Ecriture, ni à la Tradition, ni à la Liturgie, ni à la théologie.

Le terrain ainsi préparé, l'auteur développe durant onze grands et beaux chapitres les fondements scripturaires et théologiques de la Primauté absolue du Christ :

Le Verbe-Incarné a toujours été regardé comme le *Premier né de toute créature* : il fut révélé aux Anges dès leur origine, à l'homme dès sa création.

Le Christ apparaît dans l'Ecriture et la Tradition comme le *Médiateur* destiné à relier les hommes et les anges à Dieu, créateur et sanctificateur.

Le rôle du Christ aux yeux de la Tradition, son rôle principal est la *déification de l'homme et de l'univers tout entier.*

Les autres preuves sont tirées de la doctrine de saint Paul sur le mystère du Christ.

Le texte décisif est celui-ci : *Le Christ est l'image du Dieu invisible, le premier né de toute créature, parce qu'en lui toutes choses ont été créées aux cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles. Tout a été créé par lui et en lui ; Lui-même est avant tous et tout subsiste en lui-même. Il est la tête du corps de l'Eglise ; il est le Principe, le Premier-né d'entre les morts : de sorte qu'en tout il tient la primauté* (1). Ce texte n'est pas le seul, mais il résume et éclaire tous les autres que l'auteur cite nombreux.

Le titre de *Premier-né*, *Primogenitus omnis creaturæ*, décerné au Christ par l'Apôtre, lui convient et comme Verbe-incréé et comme *Verbe-Incarné* — le titre d'*Image de Dieu invisible* lui convient encore comme *Verbe-Incarné*, et c'est sur cette *Image* que fut formé Adam au premier jour quand Dieu dit : Faisons l'homme à notre *image*. — *Tout a été créé par lui et en lui*, il est *commencement* des voies de Dieu, *principe ou commencement* de toutes choses ; et ici les Pro-

(1) *Essai sur la Primauté...*, p. 269.

Digitized by Google

verbes viennent compléter l'enseignement de l'Apôtre. Or tous ces textes doivent s'entendre à la lettre du Verbe-Incarné. L'auteur le prouve abondamment par l'exégèse traditionnelle de ces textes.

Le Christ n'est pas seulement principe de toute créature, il est encore *but final de la création*, *Chef* de toute l'Eglise, des Anges comme des hommes, *Fondement* de la Prédestination de tous les élus, et il est tout cela en sa qualité d'*Homme* et non pas seulement en sa qualité de *Verbe*. De nombreuses preuves exégétiques viennent encore justifier cette assertion.

La troisième partie expose brièvement une troisième opinion, dite moyenne ou mixte : « Le Christ voulu de Dieu avant toute créature est le Christ Rédempteur. » L'auteur cite les tenants peu nombreux de cette opinion et lui accorde peu d'importance. Nous y reviendrons. Donnons quelques-unes des preuves alléguées en faveur des deux premières opinions.

Preuves en faveur de l'opinion négative. — L'opinion négative réunit en sa faveur un ensemble imposant de témoignages scripturaires et patristiques avec de puissants arguments théologiques. Les textes sont clairs, nombreux, inéluctables. Aussi des théologiens la rangent-ils au nombre des vérités acquises et supportent difficilement les audacieux assez téméraires pour la contredire. Le P. Jean-Baptiste expose dans toute leur rigueur chacun de ces arguments.

« Partout, comme l'affirme saint Thomas, dit-il, partout les Livres Saints nous déclarent que le péché de l'homme est la raison de l'Incarnation du Verbe, et ils n'en assignent point d'autre. C'est saint Jean disant : « Dieu n'a point envoyé son Fils pour juger le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui » ; et encore : « Vous savez qu'il est apparu pour ôter nos péchés... Si le fils de Dieu est apparu, c'est pour ôter les œuvres du diable. » Saint Paul enseigne la même doctrine : « C'est une parole digne de foi et digne d'être entièrement acceptée que Jésus-Christ est venu

Digitized by Google

en ce monde pour sauver les pécheurs. » Dans l'Evangile, la parabole du bon Pasteur qui court après la brebis égarée, celle des vignerons homicides témoignent en faveur de la même doctrine (1).

Si ces textes pouvaient paraître douteux, susceptibles d'interprétation à quelques esprits prévenus, la tradition est là pour en préciser le sens ; et sur cet argument d'autorité, l'auteur se montre fécond en citations les mieux choisies. Glanons en quelques-unes, et entendons d'abord les Pères grecs :

« Si la chair n'avait pas eu besoin d'être sauvée, dit saint Irénée, le Verbe de Dieu ne se fût nullement fait chair ». Origène parle dans le même sens. Saint Athanase est non moins explicite : « Le Verbe ne se fût point fait homme, sans la nécessité qui pesait sur les hommes (2). »

Saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène tiennent le même langage. « Enfin, il semble, conclut le P. Jean-Baptiste, que la doctrine des Pères grecs, en ceci, peut se résumer dans les paroles suivantes de saint André de Crète : « Sans la croix « (ou la rédemption, et conséquemment le péché), le Christ « n'aurait point paru sur la terre, et si le Christ n'avait pas été « sur la terre, il n'y aurait eu ni vierge, ni la seconde géné- « ration du Christ ; en un mot, Dieu n'eût point revêtu l'huma- « nité (3). »

Après l'Eglise grecque, l'auteur interroge l'Eglise latine. Le témoignage de celle-ci durant dix siècles est entièrement conforme à l'enseignement des docteurs orientaux. L'auteur fait entendre successivement saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon le Grand, saint Fulgence, saint Grégoire le Grand, saint Remi de Lyon, Lanfranc, saint Anselme, l'abbé Rupert, saint Bernard, le dernier des Pères, etc. etc. « Tous, conclut-il, n'apportent pas toujours, il est vrai, des témoi-

(1) Cf. *Essai sur la Primauté...*, p. 10-14.
(2) *Ibid.* p. 14-15.
(3) *Ibid.*, p. 17

Digitized by Google

gnages aussi formels que ceux précédemment allégués ; du moins insinuent-ils partout que la chute de l'homme est l'unique raison de l'Incarnation du Verbe, ce qui permet de conclure légitimement que dans leur pensée l'Incarnation n'eût point eu lieu sans la chute (1). »

La Liturgie, la bulle *Ineffabilis* où se trouve proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, à ceux qui les consultent donnent encore la même et « invariable réponse, que la cause, le motif unique et décisif de l'Incarnation du Verbe n'est autre que la chute d'Adam (2). »

Parmi les théologiens partisans de la même doctrine il cite *avec textes et références précises* : saint Thomas et les thomistes proprement dits : Capréolus, Cajetan, Alvarez, Contenson, Gazzanigga, Billuart, Gonet, etc., etc.; saint Bonaventure, saint Antoine de Padoue, saint Laurent Justinien, saint Thomas de Villeneuve, saint Ignace de Loyola, saint Alphonse de Liguori, Guillaume de Paris, Gerson, Guillaume Tostat, Tolet, Vasquez, de Lugo, Lessius, Petau, Hurter, Gaudentius de Brescia, Thomas de Charmes, la théologie de Salamanque, Berti, Amort, du Hamel, Thomassin, Tournely, Legrand, Sedlmayr, Jacques Marchant, de Bérulle, Bossuet, Fénelon.

Tous ces auteurs se déclarent formellement en faveur de l'opinion négative. Ils le font à la vérité avec des nuances, avec plus ou moins de ménagements pour l'opinion opposée. Ainsi pour saint Bonaventure, l'opinion affirmative est plus conforme à la raison, mais l'opinion négative fait mieux ressortir l'excellence du mystère de l'Incarnation et elle favorise davantage la piété. C'est un jugement très modéré. Thomassin, au contraire, ne voit dans l'opinion affirmative que : « des hallucinations, des rêveries sans couleur de piété, de froids sophismes, sans nul fondement dans l'Ecriture ni la Tradition, qui loin de favoriser une pareille utopie la réprouvent avec ensemble et énergie. »

(1) *Essai sur la Primauté*, p. 22
(2) *Ibid.*, p. 28.

Digitized by Google

Ce défilé inépuisable de témoins, tous les plus autorisés, choisis dans tous les âges et sous tous les cieux, et venant avec un ensemble majestueux déposer en faveur d'une même doctrine, agit fortement sur l'esprit ; et le lecteur se demande, après les avoir entendus, s'il est utile de poursuivre plus loin son étude, car la conviction semble définitivement acquise. Mais qu'il se garde de céder à ce mouvement de trop prompte adhésion. Les pages suivantes lui réservent en faveur de l'opinion affirmative d'autres arguments, d'un autre genre, je le veux bien, mais non moins séduisants. Citons en quelques spécimens.

L'Opinion affirmative. — Dans cette seconde partie, l'auteur suit l'ordre inverse de celui qu'il avait adopté pour la première. Afin de diminuer l'impression causée par les autorités nombreuses dont nous venons de citer les principales, il leur oppose d'autres noms également célèbres, empruntés eux aussi aux fastes de la meilleure théologie. Ce sont : Rupert et Honorius d'Autun dès avant le 13e siècle, Alexandre de Halès, Albert Le Grand, Guillaume de Paris, Scot et ses disciples, Mastrius, Poncius, Panger, Brancati, Henno, Dupasquier, Frassen ; Denys le Chartreux, saint Bernardin de Sienne, Galatin, Catharin, Viguier, Salmeron, Suarez, Leroy, Viva, Isambert Abelly, Paul de Lyon, Polmanus, Canisius, Louis de Léon, Olier, François d'Argentan et la plupart des mystiques : sainte Marie-Madeleine de Pazzi, Marie d'Agréda, les cardinaux Dechamps, Pie, Newman, puis des Evêques : Landriot, Bertaud, de Ségur, Bougaud, Gay, enfin dom Guéranger, Faber, Ventura, Combalot, Doublet, Pin, Hettinger, Buathier, Chevalier, Saintrain etc., etc.

Tous ces auteurs et d'autres encore sont cités dans leurs textes, avec références précises ; et le sentiment qui se dégage de cette lecture, c'est que plus on s'éloigne du passé, plus s'enrichit la liste des tenants de l'opinion affirmative. Leur nombre très réduit d'abord s'accroît de plus en plus avec la marche du temps, comme les fleuves dont les eaux grossissent à mesure qu'ils s'éloignent de leur source. L'au-

Digitized by Google

torité qui semble avoir donné à ce mouvement sa principale impulsion, est saint François de Sales. En introduisant la thèse franciscaine dans son *Traité de l'amour de Dieu*, il lui a ouvert l'entrée de la théologie populaire et de la mystique. Aussi le P. Jean-Baptiste consacre-t-il un chapitre tout entier à étudier le témoignage de ce grand docteur. La liste des auteurs qui, depuis le 13e siècle, se sont prononcés en faveur de la thèse affirmative, a rassuré le lecteur sur le droit qu'il peut avoir de s'y rallier. Il reste maintenant à découvrir les fondements sur lesquels on espère l'appuyer.

Les fondements de toute doctrine théologique sont de deux sortes, l'Ecriture et la Tradition patristique. L'auteur ne peut songer à chercher un appui à l'opinion affirmative dans la tradition des Saints Pères ; ils semblent n'avoir pas même soupçonné cette thèse ; et toujours, nous l'avons dit, ils donnent la Rédemption comme motif unique de l'Incarnation. « L'ensemble de leurs témoignages, écrit l'auteur, fournit, on doit l'avouer, un argument bien grave contre la théorie de l'absolue Primauté du Christ et de l'Incarnation en toute hypothèse. Que l'argument soit sérieux, on ne saurait le nier ; mais qu'il soit péremptoire, c'est chose fort contestable. Dans une matière aussi délicate, rappelons cette règle généralement admise par les théologiens : « lorsqu'ils « se trouvent en désaccord avec d'autres, même peu nom- « breux, l'autorité de plusieurs saints Pères et Docteurs est « insuffisante pour constituer une preuve décisive ». Et leur autorité serait encore d'un moindre poids si, comme le fait est possible, ils ne s'accordaient pas toujours bien avec eux-mêmes. »

Le P. Jean-Baptiste applique ce principe à l'étude des Pères. Ceux-ci disent bien tous que le Verbe s'est fait chair pour racheter l'homme ; — quelques-uns, non pas tous, ajoutent encore que la rédemption a été le motif unique de sa venue : — mais plusieurs, en donnant ce motif, déclarent formellement qu'ils envisagent les causes de ce mystère *en partie seulement*, tels saint Athanase et saint Anselme ; ils

Digitized by Google

admettent donc qu'il peut y avoir des causes plus profondes et plus cachées de ce mystère ; — d'autres posent des principes dont l'entier développement les aurait conduits, s'ils les avaient suivis jusqu'au bout, à la thèse affirmative elle-même ; — enfin un certain nombre ont enseigné, sur les motifs de l'Incarnation et sa nécessité pour opérer la Rédemption, des opinions aujourd'hui reconnues de tous comme erronées ; — ne doit-on pas conclure de ces faits, que, dans la période patristique, la doctrine touchant les motifs de l'Incarnation n'a point été fixée, ni même étudiée sérieusement et que par conséquent on ne doit point en chercher la formule chez les Pères ? Il en est de même des arguments tirés de la Liturgie. Les deux chapitres consacrés par l'auteur à développer ces considérations sont à étudier et méditer avec attention.

Il reste donc à interroger l'Ecriture. La science des mystères qu'elle renferme doit progresser, se préciser de plus en plus avec la suite des siècles. Renferme-t-elle des textes dont l'interprétation naturelle puisse s'adapter à l'opinion affirmative, la réclame même, et y conduise par un développement rigoureux et dépourvu d'artifice ? Le P. Jean-Baptiste emploie onze chapitres à répondre à cette question. C'est la partie la plus forte, la plus originale de son livre. Nous ne le suivrons point dans tous ses raisonnements, nous avons donné ses divers chefs de preuves en retraçant son plan ; nous nous bornerons à le suivre dans un seul de ses arguments. Cela suffira pour donner une idée de *sa manière* de procéder.

Au chapitre XIII, le Père Jean-Baptiste étudie le texte fameux des Proverbes : *Dominus possedit me initio viarum suarum*. Le Seigneur m'a possédé au commencement de ses voies. Les Septante ont traduit : *Dominus creavit me initium viarum suarum*, le Seigneur m'a créé commencement de ses voies. Ce verset a toujours été appliqué au Christ. Quelques Pères l'ont entendu exclusivement du Verbe incréé.

Les Ariens objectèrent ce texte aux catholiques contre la

Digitized by Google

divinité du Verbe à cause du mot *creavit*, le Seigneur *m'a créé*. Il leur fut répondu de diverses manières : d'après les uns, la sagesse créée dont il s'agit ici ne désigne pas la Sagesse du Verbe mais la sagesse répandue dans la création ; mais cette explication trop violente fut abandonnée. D'autres prétendirent alors que le mot *creavit* était une mauvaise traduction du texte, qu'il fallait lire avec la Vulgate : Le Seigneur *m'a établi* principe de ses voies, et non pas : *m'a créé* principe de ces mêmes voies. Cette explication sauvegardait la divinité du Verbe ; plusieurs s'en contentèrent. Néanmoins le grand nombre chercha l'explication de ces paroles en les appliquant au Verbe *incarné* lui-même. Dans ce sens en effet les mots *Dominus creavit* ne présentent plus aucune difficulté. Avec son érudition ordinaire, l'auteur cite le nom de ces Pères, avec leurs textes et les références : Viennent d'abord chez les Grecs : Marcel d'Ancyre, adversaire déterminé des Ariens, saint Athanase, en maints endroits de ses écrits, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Didyme d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène, etc.

Parmi les latins il cite : Victorinus, saint Hilaire, Faustinus, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, Vigile de Tapse, saint Fulgence, le 2e concile de Séville tenu en 619, Bède le Vénérable, Raban Maur, saint Ildephonse, saint Pierre Damien, etc.

Les pages 253 à 263 donnent magnifiquement la science exégétique traditionnelle de ce passage des Livres Saints ; et après avoir montré l'accord des plus grands docteurs l'auteur ajoute : « Mais comment expliquer la distraction des théologiens qui disent avec Fénelon « si versé dans la connaissance de l'antiquité chrétienne » comme s'exprime un auteur contemporain : « Après tout il est évident que dans « ces endroits il ne peut s'agir du Verbe incarné. Le Saint-« Esprit y parle manifestement de la génération du Verbe « et non de son Incarnation... Tout cela ne peut avoir aucun

Digitized by Google

« rapport à Jésus en tant que créature et chef des ouvrages « de Dieu. » Voilà pourtant de quelle singulière façon discutent parfois notre question ceux qui reprochant volontiers aux partisans de l'opinion affirmative d'oser contredire les enseignements formels de l'Ecriture Sainte et de la Tradition patristique, déclarent ensuite sans sourciller qu'une telle opinion n'a point de fondement dans l'Ecriture ou la Tradition » (1).

Après avoir posé ainsi l'exégèse véritable de ce passage, l'auteur établit la proposition suivante aussi solide dans ses preuves que modérée dans sa formule : *Ce passage accepté loyalement paraît inconciliable avec l'opinion négative* :

Il commence par reconnaître *loyalement* que les Pères, qui ont appliqué ce texte au Verbe incarné, ont généralement entendu *ces voies*, dont il est le commencement, de l'œuvre de la Rédemption : « D'après saint Athanase, Didyme d'Alexandrie, saint Grégoire de Nysse et plusieurs autres, les *voies* du Seigneur en cet endroit, ce sont les œuvres de la Rédemption (2). »

Mais le contexte ne permet pas de restreindre ainsi l'étendue naturelle de ce mot ; il le montre victorieusement. D'autres raisons encore s'y opposent. Aussi la version syriaque, celle d'Aquila, saint Grégoire le Grand, saint Cyrille d'Alexandrie et beaucoup d'autres entendent ces *voies* dans le sens d'*œuvres*. D'autres reconnaissent dans ces voies *les plans*, *les desseins* de Dieu ; d'autres enfin les *intentions* divines. C'est à cette dernière interprétation que se rattache l'auteur. Mais quelle que soit celle que vous adoptiez, conclut-il, « tirez la conclusion ; elle ne pourra, en somme, différer notablement de celle-ci, formulée par Mgr Gay : « Dieu con- « çoit donc et prédestine le Christ, comme le principe des « milliers de voies que sa toute puissante sagesse entend « parcourir en ce monde. »

(1) *Essai sur la Primauté*... p. 262.
(2) *Ibid.*, p. 265.

Digitized by Google

« Seulement ce n'est pas la chute de l'homme, c'est le Christ que l'Esprit-Saint place au commencement des voies du Seigneur. La chute de l'homme suppose d'ailleurs celle de l'Ange, et, par conséquent, l'existence de l'un et de l'autre ; elle ne peut donc en aucune façon se trouver au commencement des prévisions divines ; et bien moins surtout peut-elle figurer au commencement des vouloirs divins !

« Bref, tout considéré, l'opinion qui subordonne l'Incarnation au péché me semble en opposition formelle avec le texte célèbre des Proverbes (1) ».

De nouvelles raisons, de nouvelles considérations appuient ces conclusions. Les autres textes scripturaires sont étudiés avec la même science exégétique, le même bonne foi scrupuleuse, la même modération dans les déductions. Ajoutez à cela une grande vigueur dans les raisonnements, une concision attentive à écarter tout ce qui ne conduit pas directement au but, un style clair, sobre et rapide, vous aurez un aperçu des principales qualités, que partout l'on rencontre dans les pages de ce livre. C'est bien un livre fait selon la vraie science théologique ; il n'est pas besoin d'indiquer maintenant les conclusions de l'auteur. Il est un partisan décidé de la thèse affirmative. Nous avons vu qu'il en avait vaillamment conquis le droit.

Opinion moyenne. — En terminant, le P. Jean-Baptiste consacre un chapitre à l'opinion, dite moyenne. C'est une thèse peu connue, rarement signalée dans les manuels classiques ; plus rarement débattue encore entre théologiens. Nous l'avons déjà formulée : *Le Christ a été voulu de Dieu avant toutes créatures, mais en qualité de Rédempteur.*

Cette proposition, on le voit, réunit les affirmations des deux camps adverses : Le Christ a été décrété avant toute créature (opinion affirmative) — le Christ a été voulu de Dieu uniquement comme rédempteur (opinion négative.)

(1) *Essai sur la Primauté*, p. 266-267.

Digitized by Google

Voici le jugement du P. Jean-Baptiste sur cette thèse : « une telle opinion présente assez d'inconvénients. En voici deux ou trois spécimens.

« D'abord n'y aurait-il pas contradiction à dire — que « l'Incarnation du Verbe a été voulue et décrétée en premier lieu » — mais « que néanmoins le Verbe ne se fût point incarné sans la chute d'Adam ? La contradiction semble même évidente....

« Autre inconvénient. En subordonnant au péché d'Adam l'Incarnation, base fondamentale, on le reconnaît, de toute l'œuvre divine, on subordonne également à ce péché la création de l'univers et d'Adam lui-même. Il faudra donc conclure que si Adam n'avait pas dû pécher, ni lui, ni rien n'aurait existé !

« Non seulement cette difficulté n'est pas évitée, elle est plutôt aggravée lorsqu'on avance que « Dieu a permis le péché originel en vue de l'Incarnation ». Car, au lieu d'être l'occasion simplement *prévue* et utilisée, le péché devient en quelque sorte le moyen *voulu* de Dieu pour l'accomplissement de ce mystère, sur lequel repose toute la création visible et invisible. Or peut-on, sans danger, dire ou laisser entendre que Dieu *veut* le péché même indirectement ? (1) »

Pour ce qui nous concerne, nous avouons que ces inconvénients nous ont toujours paru plus apparents que sérieux. Nous eussions désiré voir le révérend père attacher plus d'importance à cette opinion et ne pas se borner à une réfutation qui, pour être trop peu méditée, reste en dehors de la question.

Depuis longtemps la solution mixte nous avait paru capable et digne, dans un avenir plus ou moins lointain, de rallier tous les esprits et de faire l'union parmi les théologiens. Nous eussions donc été heureux de la voir traitée à fond par le savant théologien avec la même clarté, la même érudition, la même rigueur de logique dont il a fait preuve dans les deux premières parties.

(1) *Essai sur la Primauté* .. , p. 521.

Digitized by Google

Nous l'eussions désiré d'autant plus qu'après la lecture de son livre l'opinion mixte nous avait paru encore la conclusion la plus naturelle et la plus inévitable de tout l'ouvrage. Qu'il nous permette donc d'exposer ici brièvement et simplement notre manière de voir. Peut-être fera-t-elle sourire ce vétéran des luttes scolastiques ; mais autour du berceau de l'Enfant-Dieu, qu'il soit permis à ceux-mêmes, qui ne sont que des enfants dans la science théologique, de mêler leur naïfs propos aux devis des sages ; les uns et les autres partent d'un même cœur, sont des témoignages du même amour.

Il importe d'abord de bien poser cette thèse mixte, afin d'écarter du même coup les objections qui se meuvent en dehors de la question. La formule suivante nous a paru suffisamment claire et précise :

Parmi tous les mondes possibles Dieu a choisi le monde avec rédemption, à cause de la rédemption même et du Christ rédempteur, voulu pour lui-même.

Nous plaçons immédiatement la question au delà du monde réel, dans la sphère des possibles. Il s'agit en effet du choix de Dieu avant de créer ; or ce choix s'est exercé sur les possibles éternels, coexistant en lui. Essayons de nous le représenter tel que notre faible raison peut le concevoir. Dieu en regardant dans son essence voyait tous les mondes, toutes les humanités possibles ; il les voyait non pas dans l'indétermination, comme l'architecte humain en face de son plan, mais avec tous leurs caractères particuliers et toutes leurs circonstances possibles. Parmi ces mondes possibles se dessinaient les suivants :

1° Une humanité *sans faute originelle et sans Incarnation.*

2° Une humanité *sans faute originelle et avec Incarnation.*

3° Une humanité *avec faute originelle prévue et sans Rédemption.*

4° Une humanité *avec faute originelle prévue et avec Rédemption.*

Il pouvait choisir l'un ou l'autre de ces quatre types, ou

Digitized by Google

d'autres encore, pour les réaliser. Mais, remarque importante à faire, son libre choix portait sur la *seule réalisation* de ces possibles. Ce n'est pas la volonté de Dieu, en effet, qui crée à sa guise la possibilité de ces types divers ; ils sont possibles d'une possibilité intrinsèque. Dieu ne fait que constater leur possibilité, comme un fait indépendant de sa libre volonté. Cette possibilité coexiste à lui-même et est éternelle, nécessaire comme lui. La libre volonté de Dieu n'intervient que dans *le choix* des types possibles, *pour les appeler à l'existence.* A ce point de vue seul il est libre de choisir et de rejeter ceux qu'il lui plaît.

Parmi les types d'humanités, que nous avons distingués, Dieu arrêta ses préférences sur le dernier : une humanité avec faute originelle prévue et avec rédemption décrétée. Tous les autres furent écartés, dédaignés. Et il le choisit à cause de la Rédemption qu'il comportait.

Les adversaires de l'opinion mixte admettent que ce choix est possible en soi, mais ils pensent qu'il est indigne de Dieu, et contraire à sa sainteté et à sa justice. La raison étrange qu'ils en donnent, c'est non pas que ce choix comporte le décret de la rédemption, mais qu'il est fait en vue de la Rédemption. Etrange scrupule ! il faut l'avouer. Ils admettraient sans doute, avec tous les théologiens, que le choix et la réalisation d'une humanité avec chute prévue, *et sans intention de Rédemption*, ne choqueraient en rien la justice ni la bonté de Dieu ; ils admettraient encore pour la plupart que le choix d'une humanité avec déchéance originelle prévue, et avec décret de rédemption *pour réparer cette chute* serait très digne de la miséricorde de Dieu ; mais ils ne peuvent concevoir le choix d'une *rédemption voulue, aimée pour elle-même.* Ils prétendent que la rédemption aimée pour elle-même implique l'amour du péché présupposé par l'idée et le décret de rédemption.

Leur objection provient d'une erreur de métaphysique sur la manière de concevoir et d'analyser les décrets divins appelant les êtres à l'existence.

Digitized by Google

Dans le décret présent on fait cette analyse de la façon suivante : « Dieu a fait ou a voulu l'humanité pécheresse dans le but de lui donner un Rédempteur. » Et l'on voit avec raison, dans un tel décret, une combinaison monstrueuse, machiavélique, indigne de la bonté et de la justice de Dieu. Ce décret en effet ainsi analysé comporte que c'est Dieu même qui *a fait* et voulu l'humanité pécheresse et conséquemment le péché ! Heureusement la véritable analyse est toute différente de celle-ci, et elle met la justice de Dieu absolument hors de cause. La voici :

« Dieu a vu dans son essence, *parmi les possibles nécessaires et indépendants de sa volonté, une humanité se faisant elle-même pécheresse, librement et contrairement aux vouloirs divins.* » Nous avons vu plus haut que telle était la nature des possibles en Dieu — « Dieu choisit librement de réaliser dans l'existence cette humanité qu'il sait devoir se rendre prévaricatrice. » Il fait là œuvre de générosité, comme le prince qui nourrirait et élèverait son ennemi — « Le motif de ce choix est non pas de laisser aller cette humanité à son malheureux sort, dont elle est seule l'artisan »; l'eût-il fait, c'eût été justice et non cruauté — « mais son intention est de lui donner son fils pour Rédempteur. » C'est de la miséricorde ajoutée à sa générosité — « Et il veut cette Rédemption pour réaliser dans son Fils rédempteur un mystère d'amour supérieur à toute conception, et c'est l'intuition de cette Rédemption, rendue possible par la chute prévue de l'humanité en question, qui lui a fait choisir cette humanité. » Il n'y a en cela *ni injustice* envers l'homme qui seul a fait et choisi le péché, *ni dureté* à son égard puisqu'il trouve plus de profit dans sa nature réparée que dans sa nature intègre, ni *impiété* en Dieu puisqu'il n'est pour rien dans la chute de l'homme indépendante de son vouloir.

L'analyse exacte des décrets divins montre donc que l'opinion moyenne n'est nullement en contradiction ou opposition avec la sainteté, la justice ou la bonté de Dieu. Il est vrai de dire, d'après cette opinion, que Dieu a choisi d'appe-

Digitized by Google

ler à l'existence l'humanité pécheresse plutôt que l'humanité pure ; ou même qu'il a plus aimé les pécheurs que les justes selon la parabole de l'évangile ; mais il est faux de prétendre que Dieu est cause du péché, ou qu'en choisissant l'humanité pécheresse, il a voulu, choisi, aimé le péché. Oui, Dieu a aimé le pécheur, il l'a rencontré sur son chemin, il l'a découvert de son regard divin alors qu'il cherchait des êtres à aimer parmi les possibles qui se pressent par millions dans son sein inépuisable ; et il l'a choisi pour le réaliser malgré sa faiblesse et ses vices hideux ; il l'a choisi non par amour de son péché, mais, au contraire, afin de montrer en lui sa haine du péché, afin de poursuivre, de détruire en lui le péché par l'invention la plus merveilleuse de son amour et de sa sainteté, par l'œuvre de la Rédemption. L'opinion moyenne donne donc une explication du monde merveilleusement digne de Dieu, la plus digne de toutes. Elle est en conséquence pleinement justifiable. Toutefois, si elle est digne de Dieu, il ne s'en suit pas qu'elle ait pour cela obtenu ses préférences ; l'Ecriture seule et la Tradition peuvent nous renseigner sur ce fait. *Quis cognovit sensum Domini aut quis consiliarius ejus fuit ?* (1). L'Esprit de Dieu, qui parle par ces deux organes, nous révèlera quelles ont été les voies de Dieu.

Nous l'avons établi dans les deux premières parties de ce travail, l'Ecriture et la Tradition favorisent également *les affirmations* de l'opinion affirmative et de l'opinion négative. Or, nous l'avons fait remarquer plus haut, l'opinion moyenne adopte ces affirmations des deux opinions adverses, les concilie et les fait siennes. On peut donc dire qu'elle revendique à son profit tous les textes qui font la force ou la vraisemblance de ces deux opinions. Mais ces textes dans l'opinion moyenne prennent une force décisive et toute nouvelle ; car alors que dans les deux opinions adverses ils se combattent et se neutralisent, ici ils combinent leur force pour porter la conviction dans les âmes.

(1) S. Paul ad Rom. XI 34.

Digitized by Google

Toutefois cette opinion moyenne ne se contente pas d'étayer ses conclusions aux dépens des deux autres ; elle possède ses arguments propres, ses témoignages qu'elle ne partage avec aucune d'elles. Comme nous n'avons pas l'intention de traiter à fond aujourd'hui cette question, nous nous bornerons à en signaler trois. Ils sont empruntés respectivement aux trois sources d'information théologique, l'Ecriture, la Tradition patristique et la Liturgie sacrée.

Il est une parole dans l'Ecriture plusieurs fois répétée par saint Paul et qui a dérouté la sagacité de beaucoup de commentateurs. Or elle trouve son explication toute simple et naturelle si on l'étudie à la lumière de l'opinion moyenne. Cette parole est celle-ci : *Conclusit enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.* Dieu a tout renfermé dans l'incrédulité, afin de faire miséricorde à tous (1). Ce texte se lit dans l'épître aux Romains. Aux Galates l'Apôtre répète la même parole d'une manière plus explicite encore : « *Sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.* L'Ecriture a tout renfermé sous le péché afin que le salut (la promesse) par la foi en Jésus-Christ fut donné aux croyants (2). »

Dans ces textes l'apôtre révèle deux choses concernant les voies de Dieu : *une intention et un moyen.* L'intention de Dieu est de manifester sa miséricorde par son Christ. Le moyen, qu'il prend, comprend deux éléments : renfermer tout dans le péché, établir son Christ, salut des pécheurs.

Dans toute l'épitre aux Romains et spécialement au chapitre trois, il donne lui-même cette analyse des voies divines : « Tous ont péché, dit-il, et ont besoin de la *gloire* de Dieu. Leur justification est gratuite, elle vient de la grâce de Dieu, par la Rédemption dans le Christ Jésus. Dieu l'a établi moyen de salut par la foi en son sang, pour *faire éclater sa justice,*

(1) Rom XI-32.

(2) Galat. III-22.

Digitized by Google

pour remettre les fautes anciennes, longtemps supportées avec patience; *pour manifester sa justice* au temps voulu (1). »

Le motif de la Rédemption indiqué ici est donc bien la manifestation de la gloire et de la justice de Dieu. Et le péché a été permis intentionnellement pour donner occasion à la Rédemption. C'est pour cela que saint Paul dit que Dieu a *enfermé* le monde entier dans le péché.

Dieu toutefois n'est pas cause du péché, il le permet seulement pour sa gloire. Il y a ici une certaine inconvenance aux yeux de la raison humaine habile à se créer des scandales. L'Apôtre a prévu l'objection, et il s'indigne contre elle plutôt qu'il n'y répond : « Dieu est vérité et l'homme est mensonge, selon la parole de l'Ecriture : *afin que vous soyez justifié*, Seigneur, dans vos paroles et que vous apparaissiez vainqueur lorsque vous passerez en jugement. *Mais si notre iniquité est un moyen de faire valoir la justice de Dieu, que dirons-nous?* Dieu qui s'irrite contre l'iniquité est-il donc injuste ? (Je parle selon la faiblesse humaine) loin de moi cette conclusion. Car comment Dieu jugerait-il le monde. Mais si cependant la vérité de Dieu s'est manifestée surtout à l'occasion de mon mensonge, *pour faire éclater sa gloire* : que vient-on me juger encore comme pécheur ? Bien plus faisons le mal afin que Dieu en tire le bien. Voilà ce qu'on nous fait dire, et ce dont on nous accuse avec injustice : C'est là une doctrine digne de conduire à la damnation (2). »

A la vérité l'apôtre sent qu'il n'a pas donné une réponse complète à l'objection ; cette réponse se trouve dans l'infinie sagesse de Dieu. Aussi finit-il par s'écrier en terminant : « O profondeur de la sagesse et de la science de Dieu ! qui pourra scruter vos desseins ?... » Mais sa pensée ne semble pas douteuse, elle est celle que nous exposons. Saint Irénée du reste l'interprète en ce sens. C'est lui, parmi les Pères, que nous voulons apporter comme

(1) Rom. III, 23 et suiv.
(2) *Ibid.* III, 4 et suiv.

Digitized by Google

témoignage de la Tradition. Il est au milieu de tous le plus autorisé. En lui l'on entend le dernier et authentique écho des grandes voix apostoliques ; avec lui parlent l'Orient et l'Occident chrétien au deuxième siècle. Voici comment il explique ce texte : « La gloire de l'homme, c'est Dieu. Le réceptacle des opérations divines, de toute sa sagesse et de toute sa force, c'est l'homme. De même que la science du médecin se découvre par la maladie, ainsi Dieu s'est manifesté dans les hommes. C'est pourquoi, dit saint Paul : Dieu a tout renfermé dans l'incrédulité afin de faire miséricorde à tous. » De même qu'un médecin ne saurait faire briller son talent s'il ne rencontre des malades à soigner et guérir, ainsi Dieu voulant manifester sa miséricorde au dehors a dû choisir parmi les univers possibles un monde où il y eut le péché à réparer. Que ce soit là la pensée de saint Irénée, d'autres textes vont l'établir clairement. En voici deux entre autres :

« Dieu voulut bien permettre au poisson d'engloûtir Jonas, non pas pour le faire disparaître tout à fait ou le perdre entièrement, mais afin qu'après avoir été vomi de la bouche du monstre il devînt plus obéissant, rendît plus de gloire à Dieu... et prêchât avec plus de force la pénitence aux Ninivites.... ainsi au commencement *par la permission de Dieu* l'homme fut englouti par le grand poisson qui fut l'auteur du péché, non pas pour que l'homme demeurât pour toujours enseveli dans la gueule du monstre ou qu'il périt entièrement, mais Dieu préparait et posait des fondements à l'œuvre du salut qui a été faite par son Verbe (1). »

La chute est donc ici présentée comme accomplie *avec per-*

(1) Sicut enim patienter substinuit absorberi Jonam a Ceto, non ut absorberetur, et in totum periret, sed ut evomitus magis subigeretur Deo et plus glorificaret Deum, qui insperabilem salutem ei donasset et firmam penitentiam faceret (Ninivitis), ut converterentur ad Dominum... Sic et ab initio fuit patiens Deus hominem absorberi a magno Ceto, qui fuit author prævaricationis, non ut absorptus in totum periret sed præstruens et preparans ad intentionem salutis quæ facta est a Verbo per signum Jonæ .. S. Irenœus-Adv. Hæreses III. 22 Edit. Paris, 1639.

Digitized by Google

mission de Dieu, dans *l'intention* de préparer les conditions à la Rédemption. Plus loin le même Père se montre plus explicite encore : Nous empruntons son texte et la traduction au livre du P. Jean-Baptiste :

« Adam est appelé par saint Paul figure de celui qui devait venir, parce que le Verbe, créateur de toutes choses, avait d'avance disposé en lui-même (ou pour lui-même) la future situation du genre humain à l'égard du fils de Dieu ; il forma donc tout d'abord l'homme animal à cette fin qu'il fût sauvé par l'homme spirituel ; car puisque le Sauveur préexistait, il fallait bien donner l'être à celui qui serait sauvé, autrement le Sauveur demeurerait superflu, sans emploi » (1).

On ne peut parler plus clairement et même plus crûment ; ailleurs il revient sur cette même pensée. Il ne peut y avoir de doute : à ses yeux le péché d'Adam a été *permis* de Dieu avec *intention formelle,* afin de préparer la gloire de son Christ.

Venons maintenant aux arguments liturgiques. La liturgie a conservé en l'accentuant encore la pensée de saint Paul et de saint Irénée. La manifestation la plus éclatante se trouve à l'office du samedi saint. Qui n'a été frappé de cette exclamation qui échappe des lèvres du diacre à l'office du matin :

O certe necessarium Adae peccatum quod Christi morte deletum est !

O Felix culpa quae talem ac tantum meruit habere redemptorem !

O péché d'Adam certes nécessaire, qui fut effacé par la mort du Christ ? O heureuse faute qui mérita d'avoir un tel Rédempteur ? Les tenants de l'opinion affirmative ou négative se sont arrêtés devant ces étranges paroles, et ont plus

(1) Unde et a Paulo typus futuri dictus est Adam : quia futuram circa Filium dei humani generis dispositionem in semetipsum fabricator omnium Verbum praeformaverat, praeformante Deo primum animalem hominem, videlicet ut a spiritali salvaretur. Cum enim proexisteret salvans, oportet et quod salvaretur fieri uti non vacuum sit salvans S. Iren. Adv. Hereses. III-33. *Cf. Essai sur la Primauté* p. 207.

Digitized by Google

ou moins protesté contre ce qu'ils appellent la pieuse exagération de l'écrivain liturgique. Dans l'opinion moyenne, au contraire, ces paroles se justifient d'elles-mêmes, puisque la faute d'Adam, le péché de l'homme, fut une occasion recherchée de Dieu même pour manifester sa *grande gloire*, c'est-à-dire le mystère de sa miséricorde dans le Christ.

Il est temps de s'arrêter. Nous avons suivi à travers les siècles le développement de ce dogme *des motifs de l'Incarnation*. Son évolution a été lente, brisée, compliquée. Nous la comparions à juste titre en commençant à l'évolution de ces insectes gracieux, aux ailes serties de rubis et de diamants, qui sont la joie de nos prairies, et la parure de nos fleurs. Leur évolution est d'abord terrestre et rampante; puis, après un court sommeil dans leur berçeau de soie, ils prennent leur existence éthérée à travers les airs. Ainsi en a-t-il été de ce dogme. Le motif de l'Incarnation a paru d'abord tout humain, tout terrestre. Le Christ était venu en terre pour sauver les pécheurs ; c'était vérité, mais vérité incomplète. D'autres dans la suite, n'ont considéré dans le Christ que sa *Primauté transcendante;* ils l'ont vu enveloppé dans le nuage des prophéties sacrées, comme dans une auréole de splendeur mais sans contours définis. Le moment est venu, où ce dogme du Christ premier né doit sortir et se dégager de ces langes qui l'étouffent. Le Christ a été voulu de Dieu avant toutes créatures; *mais ce Christ choisi dès le commencement est celui de la crèche et du Calvaire, c'est le Christ tel qu'il est apparu, c'est le Christ prêtre et Rédempteur.*

Le Verbe de Dieu a créé le monde pour y réaliser son mystère d'amour, son sacerdoce sanglant, son immolation de la Croix ; il est venu lutter contre le péché, faire œuvre de sanctification ; et *quod nascetur ex te sanctum* disait l'ange à Marie, et Marie ne cessait de chanter ensuite : *et sanctum nomen ejus.* Le monde entier a été fait, a été conçu pour être un autel, mélange de biens et de maux, de lumières et de ténèbres, de joies et de tristesses, d'amour et de haine mais autel où l'amour triomphe de la haine, la vie de la mort. Jé-

Digitized by Google

sus est la clef de ce mystère, il est, comme dit saint Jean, celui qui ouvre et qui ferme le livre; il est l'agneau qui efface les péchés du monde. *Ecce agnus Dei, ecce qui tollis peccatum mundi. Amen.*

Fr. HILAIRE de Barenton.

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH

ETUDE CRITIQUE DE SES ŒUVRES SPIRITUELLES

IV

Introduction a la vie spirituelle par une facile méthode d'oraison (1).

« Bossuet, a-t-on dit, n'a jamais écrit pour écrire, mais pour agir. Tous ses écrits sont des actions, et ses actions l'accomplissement d'un devoir. L'auteur n'est pas distinct de l'homme ; sa vie et ses œuvres se confondent. Les mots ne sont rien pour lui ; son style, c'est le corps même de la pensée, qui sort tout armée de son cerveau. » Et l'auteur de cette très juste observation, M. Gérusez, ajoute : « Où trouverez-vous pareille identité entre la pensée et le langage ? » — Chez le P. Joseph, répondrai-je.

Le P. Joseph, en effet, de même que Bossuet, est exclusivement l'homme de son ministère, et, comme lui, il n'écrit jamais que pour agir. C'est pourquoi, chez le P. Joseph aussi, il n'y a nulle recherche, nul souci du style pour lui-même ; c'est la pensée qui projette spontanément sa forme et le terme n'a de valeur que celle qui lui vient de l'idée qu'il exprime. Comme le style de Bossuet, celui du P. Joseph est naturel, vrai et sincère. — Mais alors le P. Joseph est un écrivain rival de Bossuet ? Il est son égal ? — Non ; car,

(1) Voir les fascicules de mai 1899, de mai, de juin, de novembre, de décembre 1900, de novembre et de décembre 1901.

Digitized by Google

s'il a le même idéal que lui, il ne met pas toujours sa pratique à la hauteur de ses vues. Il reste trop fréquemment au-dessous de ses propres principes. Pour les appliquer toujours, il écrit trop et trop vite. Mais il n'en a pas moins compris avant Bossuet la véritable nature du style, qui par lui-même n'est rien que la forme sensible et lumineuse de la pensée. Avant lui il a rêvé, il a poursuivi cette parfaite « identité entre la pensée et le langage », et il l'a, dans ses bons moments, pleinement réalisée. Il ne s'est pas établi comme Bossuet dans la perfection habituelle du style ; mais, quoique d'un pas moins sûr et moins rapide, il a marché le premier dans la voie qui devait l'y conduire ; il a été son précurseur, son vrai précurseur.

Le P. Joseph, qui avec raison aime à transporter dans l'ordre spirituel les images que le train commun de la vie lui met sous les yeux, en accepte naturellement le langage familier. Il nous dit que « le diable met aux champs contre l'Eglise les athées, les hérétiques et les infidèles » ; que « l'âme ne bat que d'une aile, comme une colombe atterrée » ; que « l'ennemi de l'âme se tient aux écoutes » ; que « les sens extérieurs sont ouverts à tous venants » ; que « les sentiments disputent avec la raison de pair à compagnon » ; que « l'amour-propre est un mauvais garçon qui veut faire le maître ». Bossuet, lui aussi, dans ses œuvres spirituelles, a de ces familiarités-là, et il leur fait un facile accueil. Evidemment il les aime. Il le faut bien croire, puisque, dans l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, il ne craint pas, malgré la solennité du genre, de parler de « petits lits » et de « bonnes vieilles ». Le P. Joseph lui, parle du « remue-ménage de tous les corps élémentaires » et de la « bonne ménagère des Proverbes ».

Du reste, ces familiarités de langage ne nous peuvent jamais étonner ni blesser, préparées qu'elles sont avec un tact exquis. Si Bossuet, dans la même *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, raconte le songe d'un aveugle-né, il le présente comme « un de ces songes que Dieu même

Digitized by Google

fait venir du ciel par le ministère des anges ; s'il y fait paraître une poule devenue mère, il observe que « Jésus-Christ n'a pas dédaigné de nous la donner comme l'image de sa tendresse ». Ainsi le P. Joseph, quand il assimile à la voix des Sirènes « le bruit des scrupules bourdonnant dans les oreilles » et conseille au scrupuleux les utiles précautions d'Ulysse, a grand soin de rappeler à son lecteur que « les plus doctes Pères de l'Eglise n'ont pas dédaigné d'employer souvent cette invention des poètes ». Chez les deux écrivains c'est le même sentiment des bienséances. J'ai grand plaisir à constater chez le P. Joseph ces savantes délicatesses qui sont un des effets les plus justement vantés de l'art de Bossuet.

La familiarité suppose la simplicité. Le P. Joseph la pratique souvent avec le plus grand bonheur. Alors, c'est l'âme « se laissant emporter au fil d'une grâce rapide » ; ce sont les chars des chérubins « roulant par le tour agile des éternels mouvements que leur imprime la présence de Dieu » ; ce sont « les plus passagères actions, comme marcher, manger, et toutes les plus communes nécessités de cette vie branlante, qui acquièrent le stable poids et la solidité de la gloire éternelle » ; c'est la grâce « qui purifie et rasserène notre esprit par le stable souvenir et tranquille espoir des biens éternels » ; c'est notre âme « échappée de la prison des sens et dont rien ne termine l'essor que la claire vision de son Dieu ». Dieu « nous excite le vouloir et offre le pouvoir, ainsi que s'il prenait et remuait notre cœur en sa main pour l'unir à ses volontés ». Bossuet a dit aussi, dans ses *Méditations sur l'Evangile*, XVIe journée : « Dieu nous tire par notre propre volonté, qu'il opère si doucement en nous-mêmes, qu'on la suit sans s'apercevoir de la main qui nous remue, ni de l'impression qu'elle nous fait en nous. » C'est mieux.

Mais est-ce Bossuet, est-ce le P. Joseph qui a dit qu'il fallait « se travailler en la victoire de soi-même » ? Cette fois — et il en est souvent ainsi chez le P. Joseph, — la simpli-

Digitized by Google

cité de l'expression ne garde pas seulement la précision de la pensée, elle en conserve, elle en traduit toute la grandeur. Bossuet, dans ses *Méditations sur l'Evangile*, XXVe journée, parle de ceux qui « cherchent le soleil avec un flambeau ». C'est simple. Non moins simple et plus grand encore me paraît le P. Joseph, appelant les esprits naturels qui ne connaissent Dieu que par les causes secondes, « des chercheurs de Dieu à la chandelle ». Même grandeur de la pensée, même simplicité de la forme dans cette heureuse impuissance de notre volonté « à briser la forte tissure des éternels desseins de la divine Providence » ; dans cette infinie perfection de Dieu « qui en tout point ne laisse rien marcher à ses côtés et n'admet aucun parangon » ; dans cette merveille de l'Incarnation « due à l'artifice de ce grand opérateur qui même dans les œuvres naturelles ravit la nature par dessus elle-même en admiration ». C'est ainsi que Bossuet égale le terme à l'idée ! Et voilà bien son simple et grand style ! Jamais, chez lui-même, la majesté de la pensée ne s'est mieux communiquée à l'expression.

Comme Bossuet, le P. Joseph donne à sa phrase l'ampleur des idées qu'elle exprime. Ainsi, « l'âme doit étendre toute la plénitude de sa volonté et élargir l'entière capacité du franc arbitre » ; « Jésus-Christ nous versa son sang comme un fleuve, afin qu'à pleine bouche et à cœur assouvi nous puissions boire avec joie dans les fontaines du Sauveur » ; « les fidèles serviteurs de Dieu lui apportent à brassées des quatre coins du monde les âmes à milliers ». Comme Bossuet le P. Joseph anime sa phrase du mouvement qu'elle traduit. « Il faut, dit-il, pousser au dehors la vie du propre amour à grosse haleine et faire rendre les abois à la nature au bout d'une course irrévocable vers la perfection » ; « il faut ressembler à celui qui, après avoir couru longtemps avec violence après ce qu'il désire éperdûment d'atteindre, demeure tout hors d'haleine ; il ouvre la bouche, et le cœur lui bat, comme s'il était près d'expirer ».

La simplicité du style, qui, chez le P. Joseph, garde à la

Digitized by Google

pensée sa grandeur, son ampleur, son mouvement, en exprime aussi toute la force. Je ne citerai qu'un exemple. Il me semble qu'il en vaut cent ! Ecoutez : « *In lumine tuo videbimus lumen*. Ce qui veut dire que l'union de l'âme avec Dieu n'est pas un enivrement de volupté animale, comme sont les faux plaisirs que le diable donne, non seulement aux mondains, mais en l'oraison avec un engloutissement de la raison, de sorte que l'âme, prise de ce vin fumeux, s'aveugle sur le bord du tonneau et se noye dedans par excès et indiscrétions de corps et d'esprit et par étourdissement de superbe ». Bossuet n'est pas plus énergique, ni lorsque, dans l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, il nous peint l'intempérance de l'esprit et son « étourdissement volontaire ; » ni lorsque, dans le *Sermon pour le IIIe dimanche après Pâques*, il demande « quel serait l'homme assez brutal qui voulût passer toute sa vie parmi ces emportements de sens émus, parmi cet enivrement des plaisirs » ; ni même lorsque, dans le *Panégyrique de saint Bernard*, il parle de ce sang chaud et bouillant de la jeunesse, « semblable, dit-il lui-même, à un vin fumeux ».

« L'éloquence est une peinture de la pensée », dit Pascal. Le P. Joseph avait ainsi jugé. Même, il a abusé de ce principe. Car dans ses écrits il a répandu les images jusqu'à la profusion. Mais combien n'en a-t-il pas d'admirablement expressives, si bien choisies que Bossuet lui-même les a reprises à son tour ! C'est le « vin fumeux » comme nous venons de le voir. C'est le « champ clos » où Bossuet enfermera le prince de Condé et don Francisco de Mellos pour vider leurs querelles comme deux braves, et où d'abord le P. Joseph s'est enfermé lui-même avec le monde, « comme si nous étions, dit-il, deux combattants en camps clos et à jour assigné, résolus de ne se séparer jusqu'à la mort de l'un ou de l'autre ».

Avec le P. Joseph, suivez du regard, — nous l'avons déjà fait, — « ces fontaines dont la source est si vive dès le pied du roc qu'elles se tracent d'elles-mêmes un libre cours parmi les vallons et les plaines pour former de grosses rivières,

Digitized by Google

qui reportent dans le sein de leur Océan une grande quantité d'eaux, ainsi que des vassaux puissants qui vont avec train rendre tribut à leur prince ». Alors vous redirez avec l'auteur de l'*Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre* : « Nous ressemblons tous à des eaux courantes. De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite. Leurs années se poussent successivement comme des flots ; ils ne cessent de s'écouler, tant qu'enfin, après avoir fait un peu plus de bruit et traversé un peu plus de pays les uns que les autres, ils vont tous ensemble se confondre dans un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, ni toutes ces autres qualités superbes qui distinguent les hommes, de même que ces fleuves tant vantés demeurent sans nom et sans gloire, mêlés dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues ». Vraiment, oserai-je exprimer toute ma pensée ? Chez Bossuet, la similitude expliquée me paraît faire ombre au tableau, si beau qu'il soit en lui-même, et je suis d'un regard plus libre le merveilleux dessin du P. Joseph, d'une si juste ordonnance, d'une netteté si lumineuse.

Avec le P. Joseph, voyez notre âme abattue par le péché mortel, « en même état d'une tour renversée, dont les masures et les ruines s'épandent largement tout à l'entour, laissant un triste monument de sa hauteur première ». Alors vous entendrez Bossuet vous dire, dans le *Sermon sur la mort*, qu'après le péché originel, « nos ruines respirent encore un air de grandeur », et dans le *Sermon pour la profession de Mme de la Vallière*, que « l'homme ressemble à un édifice ruiné qui dans ses masures renversées conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de son premier plan ». Bossuet a-t-il égalé le P. Joseph ? J'admire avec quelle heureuse hardiesse le P. Joseph fait servir ces ruines de « paturages aux bêtes, lesquelles y entrent en foule ». « C'est là, dit-il, que les troupeaux d'ânes sauvages et de profanes animaux se donnent une libre carrière et y sautent à leur plaisir. » Le « *gaudium onagrorum, pascua gregum* »

Digitized by Google

d'Isaie (XXXII, 14) n'est guère plus expressif. Bossuet est certainement moins bien inspiré dans son *Traité de la concupiscence* (XIV), lorsque, parlant de l'homme vain et orgueilleux de Job (XI, 12), « *qui tamquam pullum onagri se liberum natum putat* », il dit seulement qu'il « se croit né libre à la manière d'un jeune animal fougueux ». Quel est ce jeune animal ? Avec le *pullum onagri*, l'image a disparu.

Bossuet a fait un usage particulièrement heureux de certaines comparaisons courtes, jetées à la fin d'un développement pour en résumer la pensée et la rendre plus précise et plus sensible. Parle-t-il de la bonté que la grandeur rend d'une communication plus facile ? « C'est, dit-il, comme une fontaine publique qu'on élève pour la répandre ». Le P. Joseph abonde en comparaisons finales de cette sorte, et des plus heureuses. « Job se plaint, dit-il, de la divine justice, et, considérant le bonheur d'être blessé d'une si honorable main, il lui demande pour singulière grâce et pour comble de ses désirs qu'il le brise et le mette en pièces, qu'il déploie tout son bras pour le trancher par la racine, comme du foin sous le fer du faucheur ». « *Qui cœpit, ipsemet conterat, solvat manum suam et succidat me* », disait simplement le texte sacré (Job, VI, 9). « Combien cette méditation de l'éternité de Dieu tire doucement l'âme hors des pièges des contentements passagers que le monde partout nous tend dans les affections des créatures ! Alors, l'esprit, prenant ses ailes et poussant son vol par dessus tout ce qui n'est point éternel, s'enfuit de tous ces vains amusements comme un aigle qui romprait une cage de fer. ».

Il est un point sur lequel l'imagination souveraine de Bossuet s'est exercée avec plus de puissance et de succès que sur tout le reste, le néant de la vie humaine. Vraiment, le P. Joseph est-il donc bien au-dessous de Bossuet, quand il nous présente « les dommages de la continuelle décadence des siècles penchés vers la mort », « les masses immobiles qui ne vivent que par emprunt », « le temps qui jette au vent nos vaines espérances », « l'homme qui passe en figure et en

Digitized by Google

mascarade », « la vie qui est comme une tragédie où on ne voit que de continuels déguisements », « ces esclaves de la vanité qui paraissent sur le théâtre, quand leur tour d'y monter arrive pour un temps » ? Bossuet dit de même dans son *Sermon sur la mort* : « Je viens me montrer comme les autres ; après, il faudra disparaître. On ne m'a envoyé que pour faire nombre. Encore n'avait-on que faire de moi, et la pièce n'en aurait pas été moins jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre. » Ces images de notre néant sont, je dois l'avouer, tirées d'autres écrits du P. Joseph que son *Introduction à la Vie spirituelle*. Mais c'est elle qui fait passer sous nos yeux cette effrayante vision de la mort. « Tout finit ici-bas, meurt et s'oublie ; tout finit, dis-je, durant la vie, qui n'est qu'une course à la mort. Tout disparaît à l'instant de la mort, comme le postillon qui tout à coup passant sur le pont d'un rapide torrent, les ais s'entrouvrant dessous lui, se verrait fondre ainsi qu'en un abîme, qui, en ôtant la vie, ensevelit aussi après la mort le souvenir, dont il ne reste pour les autres passants que la marque d'un précipice dangereux ». Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que « le château de cartes » de Bossuet, « vain amusement des enfants » et qu'abat le dernier souffle de la mort, que « les beaux caractères » de son livre, « dont une seule rature efface tout », s'ils nous font aussi bien paraître le néant de la vie, nous en communiquent moins l'horreur. L'abîme du P. Joseph nous fait trembler et reculer d'effroi.

Comme Bossuet, le P. Joseph sait mettre partout la couleur, la variété, le mouvement et la vie. Son œuvre est une galerie, belle galerie quoique un peu confuse, où nous trouvons les tableaux les plus divers. Ici, nous admirons « cette bande de célestes musiciens, qui, là-haut, sur la mer de cristal enflammé ainsi que des rubis fondus, forment un concert de luths inimitables, pour célébrer à la face de Dieu les triomphes de ses amis victorieux ». Le dessin est de saint Jean, mais c'est bien le P. Joseph qui a trouvé ce brillant coloris. Là, nous considérons l'échelle de Jacob, « cette

Digitized by Google

royale montée qui peut introduire jusques aux embrassements de Dieu ». Au haut, « Dieu est penché vers nous à bras ouverts ». Certaines âmes, déjà admises « en ses sacrées privautés », reposent « sur le sein du bien-aimé ». D'autres « s'acheminent par actes bien subordonnés jusques au haut du cabinet de la vie suréminente ». Celle que vous voyez monter la première, est « la reine prudente ». Elle tient son rang. Au bas, celui que vous voyez endormi sur les derniers degrés est « un page de cour, esprit peu sage qui ne demande qu'à dormir ou à jouer ». Au texte sacré le P. Joseph, cette fois, a ajouté une variété gracieuse et d'heureux contrastes. Ailleurs, c'est une scène toute de fantaisie. Le P. Joseph suppose une âme en méditation, si préoccupée des circonstances matérielles du mystère de la Nativité, qu'elle voudrait « étendre avec la mère les drapeaux sur la tendre peau de l'enfant, faire le feu avec Joseph et prendre hardiesse, par la licence et privauté du bœuf et de l'ânesse, de l'échauffer de l'haleine de ses baisers respectueux et sauter de joie avec les pasteurs ». C'est le mouvement, c'est la vie. Et « le petit Moyse, renclos à l'étroit dans ce lit branlant qui aborde au rivage » ! C'est une charmante esquisse à côté de grands tableaux. Ne la négligeons pas ; car elle prouve que, comme Bossuet, le P. Joseph connaissait l'art d'abréger et de réduire.

Dans cet art, qu'il pratique à la vérité trop rarement, il me semble pourtant avoir touché la perfection. Voyez, en effet, avec quelle forte et saisissante brièveté il a peint les missions de saint François et de ses premiers compagnons. « A peine notre ordre était né, dit-il, qu'ils voulaient tous mourir. Et non seulement ils voulurent, mais ils coururent par le monde au dessein du martyre. Douze pauvres Frères Mineurs embrassent tout le monde. Si leurs pieds n'allèrent partout, au moins partout s'étendit leur renom, et leurs effets en plusieurs lieux. Les mécréants de l'Afrique et de l'Asie, les sultans et les Saladins furent étonnés par la vue de saint François et de ces chrétiens encouragés. » Voilà la sobre et sug-

Digitized by Google

gestive peinture de Bossuet. Ce tableau n'eût pas déparé du tout le *Panégyrique de saint François d'Assise.*

Massillon, dans son *Oraison funèbre de Louis XIV*, appelle Bossuet « l'homme de toutes les sciences et de tous les talents ». Grâce à l'universalité de ses connaissances, il parle toujours la langue propre à son sujet. Pour obtenir la condamnation de l'honneur du monde, il porte et poursuit contre lui l'accusation la plus véhémente dans toutes les formes et avec tous les termes juridiques. Quand il loue Condé, non seulement il s'anime de tout l'enthousiasme que pourrait ressentir un témoin des faits qu'il célèbre, mais encore il montre dans ses récits toute la science, toute l'expérience d'un vieux capitaine, et l'on dirait qu'il a appris de son noble ami, en conversant avec lui sous les ombrages de Chantilly, tous les secrets les plus cachés de l'art de la guerre. Le P. Joseph n'applique pas moins sa connaissance approfondie du droit et de l'art militaire à la conduite des âmes.

Les termes juridiques surabondent dans l'*Introduction à la Vie spirituelle.* J'ai noté le « don de noces », le « titre de mariage », l' « apanage », l' « usurpation frauduleuse », la « main-levée des remords de conscience », le « legs par préciput et droit d'aînesse », le « testament avec les profits et les charges ». J'ai même lu que « le Fils de Dieu venant au monde nous a livré sa divine nature et nous a demandé la nature humaine comme par un contrat d'échange, *do ut des*, et loyale permutation ». Le livre du P. Joseph est plein de termes empruntés à la langue du droit. Il y en a trop.

Ce dont je le loue, c'est de faire passer sous nos yeux les plus grands spectacles que donne la justice dans les tribunaux. « En l'oraison, dit-il, notre esprit, ainsi qu'un roi, assisté de la grâce des vertus et des bonnes habitudes infuses ou acquises, comme au milieu des gens de son conseil et confidents ministres de l'Etat, tient sa diète impériale et sied en son lit de justice ; et principalement lors, mettant à part toute autre occupation et comme toutes les chambres assem-

Digitized by Google

blées, il pratique ce genre d'oraison par la suspension et réunion des facultés en l'unité et au sommet de l'âme. » Aussi bien que Bossuet dans l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, le P. Joseph sait reproduire la solennelle et redoutable majesté de ces tribunaux où la justice rend ses oracles. Voyez ce tableau ! Rien, en effet, ne peut y dépasser la netteté du dessin et la vigueur du coloris. Tout au plus, pour le signer, Bossuet en eût-il effacé un trait. « Nos sentiments comparaissent au milieu du parquet intérieur de notre âme, où toutes nos facultés naturelles et vertus surnaturelles étant rassemblées et attentives, l'esprit prononce de la part de Dieu la sentence de mort, en robe rouge et sans appel, contre ces voleurs convaincus par tant de témoins et étonnés de la vigilante attention et du sérieux silence de ces juges. »

L'Ecriture Sainte ne cesse d'envisager la vie spirituelle comme un combat. Elle nous met les armes à la main, exerce nos forces, répare nos défaites, assure nos victoires et chante nos triomphes. Elle nous place en face de nos ennemis, le démon, le monde et la chair. Les œuvres de direction spirituelle de Bossuet sont toutes pleines des images et du mouvement de la guerre. Cette similitude du combat spirituel ne devait pas moins plaire à l'âme martiale du P. Joseph. En effet, il donne à son cours de spiritualité toute la vie, tout l'intérêt d'un récit de guerre. Il peint et il anime tout. Nous avons notre chef, qui nous regarde et nous entraîne ; nos alliés, qui, de divers côtés, nous apportent un concours également nécessaire ; nos ennemis, qui sont nos sens appuyés du prince des ténèbres et de ses « escadrons ». Les deux armées se dessinent à nos yeux. Nous les voyons en ordre de bataille, puis aux prises. Nous suivons tout le mouvement tumultueux et toutes les péripéties de la lutte. L'ennemi défait, nous prenons part au triomphe du vainqueur.

Voyez avec quelle langue, avec quelle âme de soldat, ou plutôt de général d'armée, ce provincial de capucins pousse ses frères aux combats spirituels qu'ils doivent livrer aux ennemis de Dieu. « Sus donc, s'écrie-t-il, comme de loin on se

Digitized by Google

prépare, ce nous dit l'Ecriture, pour résister aux ennemis qui viennent nous attaquer à main puissante, dès maintenant dressons nos troupes, renforçons nos rangs et nos files de novices et de jeunes soldats bien aguerris, qui puissent devenir capitaines ; tenons bien nettes et sans rouille nos armes de lumière, la mortification et l'oraison, jeûnes, veilles et disciplines. Et, comme jadis la jeunesse de Sparte, que l'Ecriture loue pour hommes de valeur, tenait dans la paix du logis un si étroit genre de vie, qu'aller chercher les coups et la mort à la guerre leur était rafraîchissement ; ainsi, dans le repos de nos cellules, faisons si forte guerre à la nature que ce lui soit un plaisir de mourir pour Dieu, non pour sortir aux passe-temps, aux divertissements et aux entretiens inutiles qui font mourir l'esprit de Dieu ou au moins lâchent ses nerfs et le rendent paralytique, mais pour se tenir toujours en haleine aux plus nobles occasions que Dieu offrira à ses gens d'armes apostoliques, par lui entretenus et bien payés par la solde de tant de grâces ; auxquels il a fait faire montre, en qualité de sa troupe d'élite, qui porte l'enseigne colonelle de sa croix hautement arborée, et comme tels les a présentés aux yeux des hommes, qui leur serviront de témoins ou de gloire ou de condamnation, selon la preuve qu'ils rendront de leurs courages au besoin. » Bossuet, dans l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, est sans égal, quand il peint les opérations de la guerre et le mouvement des batailles. Mais le P. Joseph est-il bien loin de Bossuet, quand il communique au corps d'élite qu'il conduit le juste sentiment qu'il a des obligations et des avantages de sa sainte milice, des multiples épreuves qu'elle exige, des joies viriles qu'elle procure, de la redoutable responsabilité qu'elle impose, de la noble fierté qu'elle inspire ?

Ce qu'il a pu mettre d'ardeur guerrière dans la peinture des combats spirituels, le P. Joseph l'a montré dans cette page où il présente saint François aux prises avec les vices de son siècle. « C'est ce fidèle Josué, dit-il, le conducteur des vrais Israélites, non seulement dévotieux dans le désert

Digitized by Google

parmi les délices de la manne, et qui ne se contente pas de tenir son peuple à l'ombre des forêts, mais qui le pousse aux alarmes et aux batailles pour s'enrichir des dépouilles, qui va le premier reconnaître l'ennemi et encourage les chrétiens à fouler aux pieds ces grands géants et ces effroyables colosses de difficultés monstrueuses, que Satan fait paraître sur la frontière de la terre de promission et de la perfection apostolique. Ces colosses et cette race gigantine sont les richesses, les voluptés et les honneurs que peu osaient entreprendre de choquer et de se faire passage sur les corps morts de ces monstres à la riche possession de la pauvreté, de l'austérité, de l'humilité et de la pénitence. Contre lesquels saint François fit prendre les armes aux meilleurs esprits de son siècle et leur apprit à défaire ces ennemis superbes en les méprisant. » Vraiment, le panégyriste de saint François demeure-t-il beaucoup au-dessous de celui de Condé ? Et ne trouvons-nous pas chez eux deux âmes, deux langues très semblables, bien faites l'une et l'autre pour comprendre la guerre, pour la chanter ?

Au temps où le P. Joseph composait son *Introduction à la Vie spirituelle*, c'était la mode de surcharger ses écrits « d'échantillons de divers auteurs » et d'étaler son érudition. Mais, en écrivain plein de bon sens, le P. Joseph tirait toutes ses pensées de son sujet lui-même. Il n'avait en vue que son but, qui était toujours le bien des âmes. Jamais il ne s'attardait à présenter à ses lecteurs un seul de ces agréables hors-d'œuvre dont tout l'effet est de plaire à des esprits curieux et de les amuser sans les instruire.

S'il lui arrive de mettre en parallèle la somptuosité des festins de Lucullus et la magnificence que Dieu déploie à contenter les désirs de ses amis dans la jouissance de ses infinies perfections ; s'il ne considère pas « le petit corps de Moïse au milieu des joncs du Nil », sans penser « au petit Romulus, aussi lui couché dans son coffret de joncs et exposé à l'aventure » ; s'il nous fait entendre les chants des Spartiates, où, selon la convenance des âges, les vieillards, les

Digitized by Google

hommes mûrs et les jeunes gens exprimaient et chantaient avec un égal enthousiasme le souvenir, la conscience ou la promesse de leur valeur ; s'il rappelle « les grandes et belles salles, toutes de diamant, de perles et de corail, où les dieux s'allaient réjouir en leurs festins plus solennels », c'est que, d'après lui, ces récits des historiens anciens, ces fables des poètes païens étaient une image de la vérité, ou, du moins, lui servaient à mettre sa doctrine en lumière. Ainsi, avec un goût plus sûr, avec une discrétion plus parfaite sans doute, mais dans la même intention, l'auteur du *Traité de la concupiscence*, aux chapitres XVIe et XVIIe fait venir sous sa plume le nom de Cléopâtre, pour flétrir, en même temps que sa superbe beauté, le désir qu'elle a de coupables victoires ; ceux de César et d'Alexandre, pour abattre aux yeux des hommes désillusionnés les idoles qu'ils adorent.

Le P. Joseph avait une connaissance rare et un amour extrême des poésies de Virgile. Je crois l'avoir montré dans ma thèse latine sur la *Turciade*. Eh bien ! dans les sept cents pages de l'*Introduction à la Vie spirituelle*, j'ai remarqué trois réminiscences des *Géorgiques* et de l'*Enéide*, pas davantage. En effet, l'auteur invite ses religieux « à mépriser la terre et à ne rien prendre d'elle, ainsi qu'on fait des ennemis, lesquels on craint, et eux et leurs présents ». Il compare les cœurs remplis de vents ou de feux infernaux « aux montagnes fumeuses d'Etna, d'où il ne peut arriver que des tremblements de terre et des inondations de flammes sur les peuples voisins ». Sans doute il pensait aux perfides détours du labyrinthe de Crète, quand il parlait des « mille inextricables labyrinthes et entrelacements confus d'événements étranges dans lesquels Dieu conduit ses amis comme par la main ». Mais Bossuet y pensait aussi dans ses *Méditations sur l'Evangile*, XVIIe journée, quand il criait à l'aveugle qui ne sait où il va : « Quelle malheureuse route enfilez-vous ? Ah ! quel labyrinthe et combien de fallacieux et inévitables détours va-t-il rencontrer ! »

Sur ce point de l'exploitation des sources profanes et

Digitized by Google

païennes, le P. Joseph est donc très près de Bossuet, et c'est justice de lui faire un grand mérite d'avoir su s'affranchir d'une mode ridicule, si tyrannique que ceux-là même qui la combattaient le plus n'échappaient que rarement à son joug, si tenace qu'elle devait résister encore un demi-siècle aux attaques de tous les esprits sensés.

En effet, n'est-ce pas la raison, de même que le bon goût, qui devaient éloigner les souvenirs païens de l'imagination des écrivains et des orateurs chrétiens et attirer en même temps toute leur attention sur le Livre sacré, sur la Bible ? Puisque nous sommes les ambassadeurs de Dieu auprès des hommes, nous leur portons sa parole, et, pour être fidèles à notre mandat, nous la leur devons transmettre sans amoindrissement ni mélange. Si nous pouvons y ajouter, ce n'est qu'une interprétation nécessaire pour la faire comprendre et accepter de ceux à qui elle est adressée. Ainsi pensera Bossuet. Ainsi pensa d'abord le P. Joseph, qui cinquante ans avant Bossuet appliqua ces sages principes dans ses sermons et dans ses écrits. Bientôt, je l'espère, je montrerai dans le P. Joseph un des orateurs chrétiens qui contribuèrent le plus à préparer la réforme de la chaire en France. Aujourd'hui, il ne s'agit que de l'écrivain.

Or, dans ses écrits de spiritualité, le P. Joseph n'est pas moins biblique que Bossuet. Son livre de l'*Introduction à la Vie spirituelle* est tout plein de la Bible. Les citations ou allusions profanes y sont, je l'ai dit, fort rares. Les mystiques, sainte Thérèse, le P. Benoît de Canfeld, Taulère, Rusbroc, Harphius, saint Denis, y sont loués, mais fort peu exploités. Des docteurs de l'Eglise, il ne met guère à contribution que saint Augustin, et encore rarement. D'ordinaire il va droit à la Bible, où il puise ses principes, ses conseils. La grande lumière des livres inspirés lui suffit pour conduire les âmes à Dieu. C'est ainsi que Bossuet, passant lui aussi par-dessus les écoles mystiques du moyen âge, touchant à peine à la spiritualité des Pères, n'aimait bien à produire, pour la direction des âmes, que « les paroles de l'Ecriture ».

Digitized by Google

Le P. Joseph, qui avait fait de l'Ecriture sainte une étude complète et approfondie, a emprunté à ses divers livres tout ce qui directement ou par symbole lui paraissait le mieux révéler la vie de l'âme et l'action divine en nous. Néanmoins il a ses auteurs préférés, vers lesquels d'instinct son cœur revient sans cesse : Job, dont les malheurs représentent les plus rudes épreuves de la vertu et la voix exprime les plaintes les plus profondes du cœur humain ; David, dont les psaumes font écho à nos craintes à nos espérances, à nos peines et à nos joies, à notre repentir et à notre reconnaissance envers Dieu ; Isaïe, son cher prophète, et Jérémie, les peintres émus des malheurs de Jérusalem et de l'âme, les chantres inspirés de leur délivrance ; le Cantique des cantiques, où se voient tous les plus intimes rapports de l'âme avec Dieu ; saint Jean, en son Apocalyse, où il découvre les persécutions et les victoires du chrétien dans celles de l'Eglise ; enfin, et par-dessus tous les autres, saint Paul, l'amateur éperdu de la pauvreté évangélique, l'intrépide héraut de la loi divine, saint Paul, l'ami de tous les cœurs sensibles et généreux, et qui, par son ineffable tendresse comme par son incomparable ardeur, ne pouvait manquer de séduire et de captiver l'âme séraphique du P. Joseph. Job, David, les Prophètes, le Cantique des cantiques, l'Apocalypse, saint Paul ! De quels livres de la Bible Bossuet a-t-il davantage nourri son lyrisme ? Quels livres a-t-il pratiqués avec plus d'amour, si ce n'est pourtant l'Evangile, « l'Evangile, où, comme il dit, Jésus-Christ parle lui-même » ? Et ici encore, le P. Joseph se trouve d'accord avec Bossuet. En effet, il revient sans cesse aux quatre Evangélistes, plus particulièrement à saint Luc et à saint Jean. Vraiment, le P. Joseph n'a pas moins estimé que Bossuet « l'art divin de manier les Ecritures », « d'écouter Jésus-Christ parler dans sa langue naturelle » et « de se donner de l'autorité en le faisant parler ».

Tous les deux pourtant n'ont pas la même manière de traduire les saints Livres. Bossuet s'attache d'ordinaire au sens propre et littéral et suit le texte d'aussi près que pos-

Digitized by Google

sible. Le P. Joseph, qui le plus habituellement n'a en vue que le sens figuratif ou accommodatice, aime les traductions plus larges.

Toute sa vie Bossuet n'a cessé d'interpréter la sainte Ecriture. C'est une habitude prise à Metz dans les controverses avec les protestants, fortifiée par une étude quotidienne et passionnée des saints Livres. Il leur demande toujours le plus solide appui de la morale chrétienne, la plus lumineuse démonstration de la doctrine catholique, et pour ce motif il ne les interprète pas avec moins de soin qu'autrefois, quand il avait à les défendre contre leurs détracteurs. Voyez comme il distingue ces textes sacrés du sien ; il les annonce, il les présente d'ordinaire en latin, toujours appuyés du nom de leur auteur, quelquefois même avec l'indication du chapitre et du verset. S'il ne les a pas éclaircis dans les développements qui les amènent, il les interprète aussitôt après la citation, le plus souvent dans une explication qui met en lumière les propositions, parfois même les mots les uns après les autres. S'il se rencontre quelques expressions bibliques plus énergiques ou plus profondes, il ne craint pas de les reprendre à nouveau, pour être plus sûr d'en extraire tout le sens. — Dans les *Méditations sur l'Evangile*, XIIe journée, voyez comme il explique ces paroles du grand Apôtre : « Je m'étends à ce qui est devant. » « Entendez ce mot, dit-il ; » il s'étend ; « il fait effort, il sort en quelque manière de lui-même ; il s'allonge lui-même en quelque sorte par l'effort qu'il fait pour s'avancer. » Cette explication, Bossuet l'aurait donnée de même dans un sermon. Qu'une idée soit plus importante ou plus obscure, il multiplie, il accumule autour d'elle tous les textes qui la peuvent mieux établir ou éclairer. Il aime particulièrement à expliquer les uns par les autres les quatre Evangélistes. Autant de procédés propres au commentateur, qui cherche et choisit, compare et combine, analyse et discute, et que nous trouvons rarement chez le P. Joseph. Il y a pourtant quelque part dans ses œuvres un commentaire très voisin de celui de Bossuet sur l'*Extendo*

Digitized by Google

meipsum de saint Paul. La ressemblance est frappante.

Le P. Joseph le plus souvent confond les textes sacrés avec le sien propre ; il ne les annonce guère, il omet généralement le nom de l'auteur, à moins qu'ils ne soient d'Isaïe ou de saint Paul. S'il cite le latin, ce n'est guère que lorsque la discussion d'une expression importante doit fonder une argumentation ou une théorie ; et alors la vulgate ne lui suffit pas toujours ; il fait appel au grec et surtout à l'hébreu, auxquels il demande toute l'intégrité de la pensée de l'auteur sacré. Mais il lui arrive le plus souvent de n'emprunter à la Sainte Ecriture qu'un trait, une image, métaphore ou comparaison, un mouvement, qui donnent à son idée la couleur et la vie, à sa phrase un nouvel et plus puissant essor. L'âme toute pleine des souvenirs de la Bible, il saisit au passage ce que sa mémoire lui présente, et se l'approprie sans même arrêter la marche de sa propre pensée ; ainsi les textes sacrés continuent le développement qui les amène. Dès lors, le P. Joseph nous offre très peu de ces traductions magistrales où Bossuet sait si bien enfermer la plénitude du sens dans la concision d'une forme toute biblique, et beaucoup plus de ces paraphrases où l'auteur, une fois l'idée saisie, semble aussitôt perdre le texte de vue, où l'imagination vivement excitée crée plus qu'elle ne traduit, mais où, dans l'entière liberté d'un développement tout personnel, elle peut néanmoins, mieux que ne fait la traduction littérale, quand elle n'est pas de Bossuet, retrouver le véritable charme, le naturel mouvement de la pensée originale.

Josué avait ainsi raconté sa lutte contre les cinq rois et le châtiment qu'il leur avait infligé : « *Dixit Josue coram filiis Israël : Sol, contra Gabaon ne movearis, et luna contra vallem Aialon. Steteruntque sol et luna, donec ulciscceretur se gens de inimicis suis.. Cumque reges educti essent ad eum, vocavit omnes viros Israël, et ait ad principes exercitus qui secum erant : Ite, et ponite pedes super colla regum istorum. Qui cum perrexissent et subjectorum colla pedibus calcarent, rursum ait ad eos : Nolite timere, ne paveatis, confortamini et estote robusti* » (X,

Digitized by Google

12-25). Dans la libre traduction que le P. Joseph nous donne, il demeure très près de l'âme, tout en paraissant s'éloigner du texte du premier narrateur : « Dieu obéit à la voix de l'homme, dit-il, et la parole puissante de ce héros généreux tient tout le ciel en halte, de sorte que le soleil fut ferme à son commandement pour se rendre spectateur ou, pour mieux dire, favorable parrain de ses combats, et poussa lors plus fixement la pointe de ses rayons, ainsi que des flèches acérées sur le chef de ses ennemis, tournés vers le seul espoir de la fuite, et qui n'avaient autre recours que de se relancer dans des tanières et cavernes pour fuir autant l'ardeur du soleil, auteur et témoin de leur honte, que les armes de Josué. Lequel faisant tirer les cinq rois vaincus hors de leur grotte et lâche retraite, leur fait mettre le pied sur la gorge par ses soldats victorieux et leur donne le col de ces princes superbes pour marchepied et échelon à l'agrandissement de leurs courages. » Il me semble que Josué n'a pas dû considérer avec d'autres yeux le spectacle de cette lutte où Dieu lui prêtait son visible concours, et ressentir avec un autre cœur l'ivresse de l'éclatant triomphe remporté sur ses ennemis.

Il y a dans la prière d'Habacuc une apparition de Dieu à son peuple. Rarement le sublime des prophètes a dû s'élever plus haut. Le P. Joseph en a donné une traduction libre qui ne paraît pas beaucoup au-dessous de l'original. Et pourtant il n'a pris que le sens mystique, il a appliqué au Sauveur et à l'âme du chrétien ce que le prophète avait dit de Jéhovah et d'Israël! Habacuc avait dit : « *Splendor ejus ut lux erit; cornua in manibus ejus ; ibi abscondita est fortitudo ejus. Ante faciem ejus ibit mors ; et egredietur diabolus ante pedes ejus. Stetit, et mensus est terram ; aspexit, et dissolvit gentes, et contriti sunt montes sæculi, incurvati sunt colles mundi ab itineribus æternitatis ejus.* » Ainsi traduit le P. Joseph : « La splendeur du Sauveur sera claire comme la lumière ; ses mains seront percées par la pointe des clous ; mais c'est dans cette douleur que sa vertu est cachée.... La mort se retirera, étonnée par son innocence ; le diable prendra la fuite et n'attendra

Digitized by Google

la présence de ce roi victorieux, qui se tient debout pour mesurer la terre par le niveau de sa justice ; il ouvre les yeux du haut de ce théâtre, et tous les peuples se fondent aux rayons de ses miséricordieux regards ; tous les plus durs rochers et les plus hautes montagnes des cœurs mondains, endurcis et superbes, après avoir longtemps résisté contre lui et levé la tête, enfin s'amollissent et se rabaissent sous les pieds de ce grand Dieu éternel, qui a fait tant de voyages dans leurs cœurs par ses inspirations fréquentes et qui leur fait voir combien de toute éternité il a eu soin de leur salut et ne les a pas foudroyés en la fureur de sa vengeance. » Vraiment, Bossuet lui-même, dans une traduction littérale, eût-il mieux gardé le ton du prophète ?

Ainsi le P. Joseph développe le texte de la sainte Ecriture, et cependant il demeure biblique. Il ne le demeure pas moins quand il résume. Ces quelques lignes nous donnent la même impression que le psaume LXVIIIe tout entier. « David, enveloppé dans l'orage et aggravé dans le fond de la vase, ne laisse pas d'être tout dévoré du zèle de la maison de Dieu et avance la main de ses souhaits pour bâtir les murs de Sion, restaurer l'honneur de l'Eglise et serrer dans le large repli de ses bras spirituels le ciel, la terre, la mer et tous les siècles à venir pour les presser à rendre des actions de grâces à son Seigneur. »

Avec quelques traits épars dans le texte sacré, il arrive au P. Joseph de faire tout un tableau, de couleur très biblique. Notre mémoire ne retrouve-t-elle pas çà et là, dans les *Actes des Apôtres*, les textes merveilleusement fondus dans ce portrait de l'Eglise primitive que nous donne le P. Joseph. ? « Nous sommes, dit-il aux Capucins, tenus fort spécialement, dans cette vieillesse des siècles, de conserver la face de l'Eglise primitive en la fraîcheur et constante beauté de son adolescence, lorsque, avec les Apôtres dépouillés de tout autre souci temporel et s'en déchargeant sur autrui, elle reduisait tout son soin au dessein d'accroître par exemples, oraisons et proclamations de pénitence le nombre des fidèles,

Digitized by Google

vivant, comme dit l'Ecriture, en allégresse et simplicité, sur les visages desquels s'épandait l'éclair de leur sérénité et joie intérieure, et selon qu'il est dit de l'aimable saint Etienne, ils apparaissaient comme des anges entre les mortels, anges messagers et courriers célestes, ambassadeurs de paix et d'union entre Dieu et les hommes. Cette simplicité de l'enfance du christianisme nous est demeurée en partage. » Fénelon n'a pas eu la main plus délicate et plus légère pour peindre « l'aimable simplicité du monde naissant », et je ne sache pas que chez Bossuet lui-même il y ait un tableau plus vrai de l'Eglise naissante.

Il est difficile d'être plus biblique que le P. Joseph.

(*A suivre.*)

Louis DEDOUVRES,

Prêtre, professeur à l'Université catholique d'Angers.

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Eglises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

(Suite) (1)

III

Si, comme nous l'avons déjà démontré, les preuves en faveur de l'apostolicité de nos églises s'harmonisent admirablement avec les monuments historiques et reçoivent de cette harmonie une très grande force, celles qu'on leur oppose nous paraissent manquer de solidité. Cependant nous reconnaissons volontiers qu'elles ont leur valeur, du moins apparente ; et si nous parvenons à les détruire, nous ne croirons pas avoir démontré par là l'ignorance ou la mauvaise foi de nos adversaires. « L'histoire, dit Dom Chamard, est une science fort difficile ; le vaste champ de son domaine est couvert de ronces et d'épines que le labeur le plus infatigable a peine à déraciner. Si un travailleur a la bonne fortune de remettre en pleine culture une portion, même minime, de cet héritage livré aux soins de l'investigation humaine il peut s'en réjouir ; mais, en vérité, ce n'est qu'à Dieu qu'il doit en rapporter la gloire et le mérite (2). »

Parmi les représentants de l'école grégorienne, plusieurs soutiennent que toutes les légendes du moyen âge relatives à l'origine apostolique des Eglises de France, découlent des fausses décrétales. « Hincmar, disent-ils, et même les papes, depuis le IXe siècle, se sont appuyés pour prouver l'origine de nos Eglises sur des lettres apocryphes de saint Clément et de saint Anaclet dans lesquelles les métropoles ecclésiastiques, suivant les divisions provinciales de l'empire romain

(1) Voir la livraison de novembre 1901.

(2) *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

adoptées à la fin du IVe siècle, sont représentées comme des créations du pape saint Clément. Donc ce qu'on a écrit au moyen âge dans le sens de l'origine apostolique de nos Eglises a été puisé à une source suspecte (1). »

Nous croyons avoir suffisamment démontré par tout ce que nous avons dit jusqu'ici que l'opinion d'une mission générale en Gaule au premier siècle n'est point née avec les fausses décrétales. Mais examinons la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques de Jérusalem: « L'apôtre Pierre nous a commandé d'envoyer des évêques dans chacune des cités où il n'en avait pas envoyé lui-même.., ce que nous avons commencé de faire... Conformément à ses instructions nous en dirigerons quelques-uns vers les Gaules et les Espagnes, quelques autres en Germanie, en Italie et vers d'autres nations. »

Tel est ce document extrait des fausses décrétales. Qu'il nous soit permis de citer ici une note du savant M. Le Hir : « Je voudrais, dit-il, en parlant de l'accord surprenant du livre des *Philosophumena* avec ce que nous apprend de saint Calixte le *Liber Pontificalis*, étendre cette remarque aux fameuses décrétales d'Isidore, qui ont fourni l'occasion de tant d'invectives et de déclamations. Chaque jour apporte un nouvel indice du fonds de vérités qu'elles recèlent sous une bordure de passages plus récents, empruntés aux Pères et aux Conciles, et qui leur servaient peut-être de commentaires avant qu'on eût l'idée maladroite et malheureuse de coudre le tout ensemble dans un texte suivi (2). » Or, si nous appliquons, suivant les lois de la critique, cette observation du savant Sulpicien au passage de la lettre de saint Clément que nous venons de citer, nous voyons de suite le fonds de vérité qu'il contient.

Voici, en effet, ce qu'écrivait le pape Innocent Ier, en l'an-

(1) *Loc. cit.* — Voir aussi M. l'abbé Chevalier, *Les Origines de l'Eglise de Tours*, page 438 et suivantes.

(2) *Etudes religieuses*, octobre 1865.

Digitized by Google

née 416, à l'évêque de Gubbio : « Qui ne sait que ce qui a été déposé par le Prince des Apôtres, Pierre, dans le trésor de la tradition de l'Eglise Romaine, doit être obervé par tous ? C'est, d'ailleurs, un fait avéré que nul n'a fondé d'Églises dans toute l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile, et les îles adjacentes, qui n'en ait été institué pasteur par le vénérable apôtre Pierre ou ses successeurs. » Ces paroles ne sont évidemment que la confirmation de la lettre tirée de fausses décrétales, et ces deux textes se complètent mutuellement. Car, ainsi que le montre le contexte, le pape Innocent Ier a voulu parler ici des successeurs immédiats de saint Pierre ; autrement son assertion serait fausse, même pour les Gaules. C'est-à-dire qu'il désigne d'une manière évidente saint Clément, puisque, selon Eusèbe, c'est sous le pontificat de ce pape que les conquêtes apostoliques furent achevées et perfectionnées par de nombreux missionnaires. Voyons maintenant la lettre du pape saint Anaclet adressée « à toutes les églises de Jésus-Christ établies dans les provinces des Gaules » (1). Cette lettre, qui contient un règlement relatif à la chevelure des clercs mentionné aussi dans le *Liber Pontificalis*, présente tous les caractères de l'authenticité. Elle a été acceptée, en effet, par l'autorité des conciles et des papes, qui ont inséré et maintenu dans le corps du *droit canonique* le règlement dont il est ici question (2).

Aussi est-ce en vain que les adversaires de la tradition s'obstinent à la rejeter comme apocryphe ; les raisons qu'ils

(1) *Patrol. grec.* t. V. col. 1229. — « Frères, disait le Pontife, veillez dans toutes les églises de vos régions à ce que les clercs se montrent, comme ils le doivent, le modèle des laïques par l'exemple de la vertu, la régularité de la conduite. Défendez aux clercs, en leur rappelant le précepte apostolique, de laisser croître et d'entretenir leur chevelure ; qu'ils coupent leurs cheveux en forme de couronne sur le sommet de la tête. Leur vie toute entière doit se distinguer de celle des laïques ; il est donc convenable qu'un signe extérieur manifeste ostensiblement cette distinction. » (Anicet, *Epist.* cap. IV.)

(2) *Corpus Juris canonici academicum, Decret. distinct.* 23.

Digitized by Google

allèguent ne sont ni fortes ni évidentes. Mais le véritable motif de cette exclusion tient à leur système de critique historique qui tend à supprimer, l'un après l'autre, tous les monuments de l'Eglise primitive, et contre lequel nous ne saurions trop énergiquement protester. « Les Gaules, disent-ils, ne furent évangélisées qu'en l'an 250 de notre ère; comment saint Anicet aurait-il pu adresser, en l'an 150, une Epitre à des Eglises qui n'existaient pas encore ? Un évêque se trouvait alors dans cette terre rebelle à la prédication de l'évangile ; c'était saint Pothin à Lugdunum ; et si le pape lui avait écrit une lettre, elle n'aurait pu être adressée collectivement *à toutes les Églises.* »

La véritable science historique a fait justice, aujourd'hui, de ces thèses, étroites et passionnées. Nous l'avons prouvé surabondamment, il y avait d'autres églises et d'autres provinces ecclésiastiques que celle de Lugdunum, constituées dans les Gaules au temps de saint Anicet.

Les partisans de l'évangélisation des Gaules au IIIe siècle insistent : « Si les origines de la plupart de nos églises remontaient aux temps apostoliques, elles seraient antérieures à l'Eglise de Lyon, dont le premier évêque, saint Pothin, ne peut guère avoir été envoyé dans cette ville avant le commencement du IIe siècle. Or il est invraisemblable d'admettre que la ville la plus importante de la Gaule ait reçu la foi après Limoges ou Paris. »

Mais il faut d'abord remarquer que l'affirmation d'après laquelle saint Pothin serait le premier évêque ou même le fondateur de l'Église de Lyon ne repose sur aucun témoignage historique, Lorsque saint Grégoire de Tours l'appelle : *Primus Lugdunensis ecclesiae episcopus*, c'est évidemment dans le sens de premier évêque *connu*, ainsi que le reconnaît M. l'abbé Duchesne. Saint Irénée, dans le récit de la glorieuse mort des martyrs de Lyon, ne dit pas un mot qui laisse supposer que saint Pothin fût le premier évêque et le fondateur de cette importante chrétienté. Cependant un tel titre aurait mérité une mention spéciale ; la reconnais-

Digitized by Google

sance même devait en faire un devoir. Par ailleurs, il ne sert de rien d'invoquer l'absence de tradition dans l'Église de Lyon en faveur d'une origine plus ancienne. Car nous savons que, dès le IVe siècle, Ancyre de Galatie, Carthage en Afrique et Tarse en Cilicie, ne connaissaient pas leurs premiers évêques institués par les Apôtres.

Et quand bien même saint Pothin serait le premier évêque de Lyon, on n'en pourrait rien conclure contre l'apostolicité des autres Eglises de la Gaule. La lettre synodale des dix-neuf évêques de la province d'Arles n'affirme-t-elle pas, en effet, de la manière la plus anthentique, que la ville d'Arles a été la première dans notre patrie à recevoir la semence de l'évangile, et que de là la foi s'est répandue dans les autres provinces gauloises ?

Nous arrivons maintenant à l'argument négatif auquel M. l'abbé Duchesne, après M. l'abbé Chevalier, paraît attacher la plus grande importance. « Les diptyques de nos Eglises, dit-on, représentés par les catalogues des évêques ne mentionnent tous, ou presque tous, que deux ou trois noms avant Dioclétien. Donc nos Eglises n'ont pas été fondées avant le milieu du IIIe siècle. »

Mais ceux qui font cet argument ont-ils réfléchi que, s'il avait quelque valeur, toutes les Eglises du monde catholique, à l'exception d'un très petit nombre, n'auraient pas eu d'existence durable et permanente avant le règne de l'empereur Dèce, et quelques-uns même avant Dioclétien ! Nous avons déjà dit que, dès le IVe siècle, ni Ancyre de Galatie, ni Carthage en Afrique, ni Tarse en Cilicie ne connaissaient leurs premiers évêques institués par les Apôtres. Qu'on parcoure aussi l'*Oriens christianus* du P. Lequieu et l'*Italia sacra* d'Ughelli et l'on verra comment, en Orient, les Eglises, même Apostoliques, n'ont pas conservé le souvenir d'un plus grand nombre d'évêques que dans les Gaules avant Dioclétien. Ainsi, « à Philippes, dit Dom Chamard, après Epaphrodite, on ne trouve qu'Olympus, Vital et Porphyre, l'un des Pères du Concile de Sardique en 343. Césarée, en Cappadoce,

Digitized by Google

n'est pas plus riche. En Italie, à part Rome, Milan et Ravenne, pas une église n'a gardé la mémoire de ses premiers évêques ; et encore pourrait-on facilement discuter sur l'authenticité de la liste de Milan et de Ravenne, comme on l'a fait pour celle des évêques de Metz, d'Arles et de Trèves, en France » (1). Si on jette un regard sur l'Afrique et l'Espagne, on voit que leurs Eglises sont encore plus dépouillées que celles de l'Orient, de l'Italie et de la Gaule.

Où faut-il chercher la cause de cette lacune qui paraît inexplicable à beaucoup d'écrivains ? On ne peut pas dire, comme l'ont fait certains chroniqueurs pour les Eglises de France, que cette difficulté s'explique par la cessation de l'épiscopat pendant un certain temps. Mais il nous paraît plus vraisemblable d'admettre avec M. de Rossi (2) que l'Eglise étant devenue une force sociale, grâce aux relations plus directes qui avaient été acceptées entre les deux pouvoirs, dès le commencement du IIIe siècle, la police romaine avait pénétré dans le secret des biens meubles et immeubles de l'Eglise : par suite, au moment des crises violentes, elle pouvait mettre la main sur toutes les archives ecclésiastiques. C'est ce qu'elle fit dans la persécution de l'empereur Dèce, et mieux encore par les ordres exprès de Dioclétien, ainsi que l'atteste Tillemont (3).

Si nous ajoutons que les invasions des barbares furent nombreuses, que depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, depuis l'Atlas jusqu'au Pont-Euxin et le Danube, le vieux monde romain s'écroula sous leurs coups et ne présenta plus qu'un amas de ruines, on voit de suite les conséquences d'un tel cataclysme, et on s'explique suffisamment la perte des archives ecclésiastiques.

M. l'abbé Chevalier, afin de montrer que saint Grégoire de Tours est dans le vrai en n'admettant que deux évêques de cette ville avant saint Martin, assure que l'historien des

(1) *Etablissement du Christianisme.*
(2) *Revue des Questions historiques*, janvier, 1869.
(3) *Hist. Eccles.*, t. V, p. 21.

Digitized by Google

Francs, « au milieu du silence de la tradition orale, a pu recueillir, dans les témoignages de la tradition écrite et dans les archives de son Eglise, des éléments chronologiques suffisants pour assigner avec certitude la mission de saint Gatien au règne de Dèce... Les diptyques, dit-il, constituaient le monument le plus important et le plus authentique de ce pieux trésor. C'étaient, comme on le sait, des tablettes d'ivoire ou de bois sur lesquelles on inscrivait les noms des Prélats avec la durée de leur épiscopat... En inscrivant les noms et l'ordre de leurs évêques sur les diptyques les Eglises avaient pour but d'établir nettement leur origine (1). »

Or rien n'est plus inexact : et on ne peut s'empêcher de voir dans ces paroles du docte président de la société archéologique de la Touraine une affirmation qui, pour n'être pas nouvelle, n'en est pas moins sans aucun fondement. Qu'étaient, en effet, les diptyques des Eglises ? « C'étaient des tablettes d'ivoire ou de bois sur lesquelles on inscrivait les noms des principaux bienfaiteurs et de *l'évêque actuel*, celui du métropolitain et du Pape ; plus tard on ajouta celui du primat. Et dans les grandes Eglises patriarcales ou primatiales, comme Alexandrie, Antioche, Carthage, etc., on mentionnait les évêques des autres principales Eglises du monde catholique avec lesquelles on était en communion directe, au moyen des *litteræ formatæ* ou *communicatoriæ*. Dans la liste consacrée aux défunts, on ajoutait aux noms des quelques évêques dont la mémoire était gardée avec une spéciale vénération parmi les fidèles, ceux de certains évêques des sièges patriarcaux, ou de certains amis dont le souvenir rappelait particulièrement la véritable doctrine et la communion générale de l'Eglise (2). » L'histoire nous fournit sur ce point de nombreux exemples. Ainsi nous sommes loin de la nomenclature complète des évêques d'une Eglise

(1) *Les Origines de l'Eglise de Tours*, p. 207 et suivantes.

(2) Dom Chamard, *Etablissement du christianisme*.

Digitized by Google

depuis sa fondation, loin surtout des notes chronologiques « accolées dans les diptyques à chacun de ses évêques. »

Mais voulons-nous connaître les sources dans lesquelles Grégoire de Tours a puisé ce qu'il rapporte de ses prédécesseurs et de saint Gatien en particulier ? Ecoutons ce qu'il dit lui-même : *Fama referente cognovimus.* » Ainsi, le bruit de la *renommée*, la tradition *vulgaire*, voilà les sources qu'il a pu consulter.

C'est encore en vain que les ordinations épiscopales faites par les papes sont invoquées par les partisans de l'évangélisation de la Gaule au IIIe siècle. Elles ne leur sont pas plus favorables que les listes des évêques. Nous ne trouvons pas, disent-ils, dans le catalogue du pape Félix IV « la trace de cette grandiose mission épiscopale qui, dès la première heure de la prédication évangélique, aurait couvert le monde entier de ses pacifiques conquérants. » Mais pourquoi supposer que l'auteur de cette chronique avait pour but de mentionner les ordinations de tous les disciples immédiats des apôtres qui participèrent à la communion du monde ? D'après le témoignage d'Eusèbe ils étaient innombrables.

Il ne faut pas oublier, en effet, que, pendant le premier siècle, le mouvement apostolique était général dans l'Eglise sous l'impulsion de l'Esprit-Saint qui dominait les âmes. Il partait, nous dit Eusèbe, de la Syrie et de la Grèce comme de l'Italie et de Rome. Saint Pierre, saint Paul, saint Clément et les autres princes de l'Eglise n'avaient qu'à sanctionner les missions que ces hommes de Dieu avaient reçues directement du ciel. Comme ils étaient consacrés dans leur pays, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'ils ne figurent pas dans le catalogue romain.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à un autre argument négatif de l'école grégorienne. Elle dit : « L'antiquité que l'on prête à la plupart de nos églises, aurait pour conséquence de nous doter de plus de quatre-vingts disciples du Sauveur au lieu de soixante-douze que reconnaît l'autorité

Digitized by Google

des divines Ecritures. Qui croira jamais, d'ailleurs, à un privilège si exclusif en faveur d'un seul pays ? »

On peut répondre : que l'on conteste la vérité de certaines légendes du moyen âge, de certaines prétentions de telle ou telle église en particulier, nous le voulons bien ; mais de là à nier le fait général il y a un abîme. D'ailleurs, par disciples du Sauveur on peut entendre aussi tous ceux qui auraient été convertis soit par Jésus-Christ lui-même, soit par les Apôtres ; et le nombre, nous dit Eusèbe, en est incalculable. Par suite, rien n'empêche que nos premiers missionnaires aient été pris dans cette sainte phalange.

Passons maintenant à l'examen de la preuve qu'on prétend tirer du silence des inscriptions funéraires. M. le Blant, membre de l'Institut, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, *Manuel d'Epigraphie chrétienne*, considère ce silence comme un témoignage de la diffusion *tardive* du christianisme dans notre pays.

« A interroger, dit-il, les monuments originaux laissés par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent dans nos provinces... L'inégalité dont témoigne l'aspect de ma carte, m'engage donc à chercher ailleurs que dans les traditions et les légendes le secret de nos origines chrétiennes. L'école *historique* n'admet point chez nous un christianisme fait, comme on l'a dit, par explosion... De Rome, où elle (la foi) grandit, nous la voyons venir et apparaître d'abord dans la Viennoise et la première Lyonnaise, c'est-à-dire dans les provinces où la vie romaine a le mieux pénétré. Le centre se montre moins docile. *Saint Martin n'y fera prévaloir la vraie croyance que vers la fin du IVe siècle.* Les textes le disent, et les conciles, les vies des saints nous apprennent que, deux cents ans plus tard, la lutte contre le paganisme n'était point éteinte dans ces contrées. Au nord, l'évangélisation se fera plus tardivement encore (1). »

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

Citons tout d'abord une réflexion de Dom Chamard au sujet des lignes qui précèdent : « M. Le Blant nous permettra de lui dire que ni D. Mabillon ni D. Ruinart ne se seraient attribué le titre *d'école historique* à l'exclusion de leurs contradicteurs. Ces grands mots, nous l'avouons, loin de nous faire impression, ne font que nous porter à examiner de plus plus près une opinion qui se décerne à elle-même une telle qualification (1). »

L'épigraphie assurément est appelée à rendre les plus grands services à l'histoire ; mais de l'aveu même de M. Le Blant, « il ne faut ni en exagérer ni en méconnaître l'importance. » Ecoutons la lumineuse exposition que M. de Rossi nous donne des lois qui ont présidé à l'usage des inscriptions chrétiennes pendant les quatre premiers siècles. « On peut donner deux causes de l'excessive rareté des *tituli* à dates certaines et antérieures à la paix de l'Eglise : ou bien *l'usage des inscriptions fut extrêmement rare pendant cette période primitive du christianisme*, ou bien, tout en ne négligeant pas absolument cet usage, les chrétiens n'eurent aucun soin d'y noter l'année... Comme le jour anniversaire de la mort ou de la déposition dans le tombeau de leurs défunts était profondément gravée dans le cœur des chrétiens, et que la célébration de cet anniversaire faisait partie du culte religieux il n'était plus nécessaire de le graver sur la pierre... Les *tituli* chrétiens qui appartiennent manifestement à la plus haute antiquité, ne portent presque jamais la date du mois ou du jour, et surtout de l'année et des consuls. Au contraire les inscriptions qui sont contemporaines du IIIe siècle environ, indiquent souvent le jour du mois, mais rarement encore les noms des consuls. Vers la fin du même IIIe siècle les exemples se multiplient, et de temps à autre on trouve les noms des consuls ; enfin, au IVe siècle, cette coutume

(1) *Etablissement du Christianisme.* — Après ce qui a été dit jusqu'ici et ce que nous dirons encore, le lecteur jugera de quel côté est la véritable *école historique.*

Digitized by Google

devint de plus en plus une loi générale dans les inscriptions chrétiennes.

« Tout ce que je viens de dire s'applique principalement aux chrétiens de Rome, car, en dehors de cette ville, je ne connais aucune inscription, à l'exception peut-être d'une seule, antérieure à Constantin, qui porte une date consulaire... Quant aux raisons que l'on peut alléguer pour expliquer le nombre plus ou moins grand d'inscriptions datées dans telles ou telles provinces ou citées depuis la fin du IVe jusqu'aux Ve et VIe siècles, l'histoire de ces provinces ou cités peut seule les déterminer (1). »

De ces paroles aussi bien que de tout le livre de M. de Rossi il ressort : 1° que l'usage des inscriptions tumulaires est d'origine romaine ; 2° que l'absence de ces inscriptions pendant les trois et même les quatre premiers siècles ne prouve absolument rien contre l'antiquité des églises d'une contrée ; 3° que le nombre des inscriptions datées, à partir de la fin du IVe siècle, prouve uniquement que les familles ou les cités où elles sont fréquentes, avaient adopté l'usage des fidèles de Rome avec plus ou moins d'empressement ; et le défaut d'inscriptions indique seulement que la coutume romaine n'avait pas été acceptée par les chrétiens du pays. M. de Rossi ajoute : « Après la paix de l'Eglise, la première inscription datée (en dehors de Rome) est celle de Petronius Dexter, évêque de Clusum (322) ; la seconde est celle de Lyon (334) ; la troisième celle d'Alby, en 339, et les autres que l'on rencontre ensuite en divers lieux, moins rarement que dans les temps antérieurs. Toutefois nulle part encore, pendant la durée du IVe siècle, elles ne sont fréquentes. »

On doit évidemment étendre ces observations aux signes symboliques, et même aux touchantes exclamations des chrétiens : *Vivas Deo*, etc. ; autrement Rome serait à peu près la seule ville du monde, où la foi aurait été prêchée avant le IVe siècle, puisque les inscriptions chrétiennes antérieures

(1) De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, Introd. p. CVIII.

Digitized by Google

à cette époque font défaut à peu près partout. Telles sont les conclusions que nous fournit l'une des plus importantes branches de la science archéologique, l'épigraphie chrétienne ; toutes les autres dépassent les bornes imposées par la logique historique.

M. Le Blant se plaît à considérer M. de Rossi comme le « Mabillon de l'épigraphie chrétienne », et en cela tout le monde sera d'accord avec lui ; par suite, il respecte les conclusions du savant archéologue italien ; mais alors que devient la statistique qu'il a lui-même dressée à grands frais ?

L'objection qu'il tire de l'existence du paganisme dans une grande partie de la Gaule au temps même de saint Martin est encore moins solide. Quelle est, en réalité, la question en litige ? « Elle consiste à savoir non pas si la foi a été embrassée dès les temps apostoliques par toutes les populations du monde romain et de la Gaule en particulier, absurde prétention qui n'est entrée dans le cerveau de personne, mais si les Apôtres ont eu assez de succès dans les principaux centres de population du monde civilisé pour y établir des Eglises, comme autant de foyers de lumière placés au milieu des ténèbres pour éclairer toutes les âmes de bonne volonté » (1). Or, la question étant ainsi posée, il est évident que le paganisme du peuple des campagnes et même d'une grande partie des habitants des villes au temps de saint Martin, n'est pas une preuve de *la propagation tardive* de la foi parmi nos ancêtres, de même que l'obstination des populations africaines, au temps de saint Augustin, n'empêchait pas l'Eglise de ce pays de posséder quatre cent quatre-vingt-six sièges épiscopaux.

M. Le Blant voudrait-il faire croire qu'en 372, date probable de l'ordination de saint Martin, il n'y avait encore dans le centre, l'ouest ou le nord de la Gaule aucun siège épiscopal ? Mais l'histoire entière de ce temps-là protesterait. Le récit même de l'élection de saint Martin, comme évêque

(1) *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

de Tours, suppose un assez grand nombre d'évêques dans nos contrées de l'Ouest (1). Lorsque saint Hilaire de Poitiers, avant l'épiscopat de saint Martin, réunit ces nombreux conciles, dans lesquels furent condamnés les supercheries ariennes du concile de Rimini et réconciliés les évêques gaulois repentants de leur faiblesse, ne trouva-t-il pour seconder son zèle que des évêques de la Narbonnaise ? Le même saint Docteur, vers l'an 358, dédia son livre *De synodis* « à ses frères et co-évêques de l'Aquitaine, de la Novempopulanie, de Toulouse, des provinces britanniques, etc. »

Ajoutons que dans la liste incomplète conservée par saint Athanase des 344 prélats catholiques qui adhérèrent aux décrets du concile de Sardique, en l'année 343, figurent trente quatre évêques des Gaules. On y voit, entre autres, Euloge d'Amiens, Dyscolius de Reims, Mercurius de Soissons, Declopetus d'Orléans, Eusèbe de Rouen, Optatien de Troyes, Simplicius d'Autun, Victorin de Paris, Donatien de Châlons-sur-Saône, Emilien de Valence.

Mais M. Le Blant est-t-il plus heureux lorsqu'il nous montre les saints des Ve, VIe, VIIe, VIIIe siècles parcourant le nord de notre sol, la deuxième et la troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Séquanaise qui, au VIe siècle, gardait encore des temples païens, et cela dans le but de prouver qu'avant cette époque la religion chrétienne n'avait jeté que de faibles racines dans ces parties de la Gaule, et n'avait pas eu d'Eglises constitués ?

« En vérité, selon la remarque de Dom Chamard, on croit rêver lorsqu'on voit des hommes sérieux et instruits oublier à ce point les faits les plus éclatants de l'histoire (2). » Qui donc peut ignorer que notre pays a subi de nombreuses invasions barbares, et qu'elles y ont fait des ruines immenses à la fin du IVe et pendant le Ve siècle ? Faut-

(1) Sulpice Sévère, *Vita sancti Martini*, c. IX, « Nonnulli ex episcopis, qui ad constituendum antistitem fuerant evocati...

(2) *Etablissement du Christianisme*.

Digitized by Google

il rappeler, entre autres, les lamentations de saint Jérôme sur les dévastations de la Gaule ? Toutes les églises, presque tous les sièges épiscopaux que les documents les plus anciens nous montrent établis dans les provinces du nord au IVe siècle, furent engloutis dans l'épouvantable cataclysme du Ve siècle ; et là où florissaient jadis de nombreuses chrétientés, le zèle de nouveaux apôtres dut encore déployer toute sa puissance.

Nous croyons avoir répondu surabondamment aux arguments négatifs par lesquels l'école grégorienne s'efforce de démontrer que l'origine des Eglises de France remonte seulement à la fin du IIIe siècle. Dans un prochain et dernier article nous examinerons la valeur des preuves dites positives.

Fr. GEORGES, de Villefranche.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

D'APRÈS LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

(*Suite*) (1).

4e Article

Nous arrivons à la partie la plus importante de la loi, à celle qui traite des Congrégations religieuses, (titre III Art. 13 à 21). C'est sur ce point, on peut le dire, que s'est concentré tout l'effort de la discussion et tout l'intérêt de la loi nouvelle.

Ce n'est qu'au dernier moment que les Congrégations religieuses ont été visées nommément par les projets. Ce n'est jamais, en effet, sans une certaine pudeur que l'on met brutalement toute une catégorie de citoyens en dehors du droit commun.

Du reste, M. Waldeck-Rousseau a mis une certaine coquetterie à développer cette thèse, à savoir que son projet de loi reposait sur l'application du droit commun à cette matière spéciale qui s'appelle l'association.

« Je pourrais, dit-il, parcourir tout le projet, article par article, et montrer que chacun d'eux n'est qu'une application au contrat d'association, soit d'une règle commune à toutes les conventions, soit d'une règle spéciale qui se dégage de sa nature même. Je voudrais montrer, et c'est là l'un des points vifs du débat, que c'est encore la plus simple application des principes que je viens de rappeler qui fournit la solution, par l'application du droit commun, de

(1) Voir le fascicule de novembre 1901.

Digitized by Google

la question des Congrégations. » Et il ajoutait : « on a reproché au projet de n'avoir pas les expressions même de « congrégations religieuses ». J'attache à cette constatation beaucoup de prix. Toutes les thèses apportées contre le projet supposeront nécessairement cette accusation : Vous faites une loi d'exception. Comment ! — Oh ! juridique et vertueuse indignation ! — Mais où sont donc les congrégations religieuses dans notre projet ? A quel signe vont-elles se reconnaître ? ».

Les projets les visaient, sans les nommer, de plusieurs manières. — Tout d'abord l'article 2 du projet gouvernemental disposait : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à la constitution, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou emportant renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce, est nulle et de nul effet. »

Voilà, disait Me Rousse (1), une disposition bien générale, une désignation bien vague et de bien laborieuses périphrases ! De qui l'auteur du projet veut-il parler ? Quelles sont ces associations illicites, contraires aux lois et aux bonnes mœurs, ces associations où l'on renonce à des droits qui ne sont pas dans le commerce... ? L'article ne le dit pas, et, au signalement qu'il en donne, il serait loisible aux religieux de ne point se reconnaître. A lire même la loi toute entière, il ne tiendrait qu'à eux de n'y voir aucun danger... Mais, tout moines qu'ils sont, ils ne sont ni assez simples pour s'y tromper, ni assez habiles pour avoir l'air de s'y méprendre. C'est bien d'eux qu'il s'agit, et, à vrai dire, c'est d'eux seuls qu'il s'agit... Cette fois du moins, ce n'est pas de leur côté que se trouvent les subtilités, les finesses, les restrictions mentales et les réticences.... »

Mais alors le contrat de congrégation est nul d'une nullité d'ordre public. C'est l'exposé des motifs qui le déclare :

(1) *Les associations religieuses et les vœux monastiques*, par Ed. Rousse, de l'Académie Française. Supplément au « *Journal des Débats* » 26 novembre 1900.

Digitized by Google

« Notre droit public, celui de tous les Etats, proscrit tout ce qui constituerait une abdication des droits de l'individu, une renonciation à l'exercice des facultés naturelles de tous les citoyens : droit de se marier, d'acheter, de vendre, de faire le commerce, d'exercer une profession, de posséder, en un mot tout ce qui ressemblerait à une servitude personnelle ». Il s'ensuit que toute congrégation existante doit être interdite. Les socialistes l'ont demandé, et en cela ils ont été logiques. Le gouvernement n'a pas voulu aller si loin, il a admis l'existence légale des congrégations déjà autorisées, et il a entrouvert pour les autres la possibilité d'obtenir l'existence légale en vertu d'une loi. Mais dans toute congrégation on fait des vœux ; tout congréganiste, quel qu'il soit, renonce à des droits qui ne sont pas dans le commerce. Comment dès lors supposer qu'une loi vienne autoriser un contrat dont l'objet est déclaré par le droit commun du pays, immoral et illicite ? Et ce ne seront pas seulement les religieux qui devraient être ainsi mis hors la loi, mais encore les prêtres séculiers, car eux aussi font le vœu de chasteté, et ils appartiennent à une Eglise que l'Etat subventionne.

Me Rousse (1) a montré mieux encore le néant de cette théorie quand il a dit : « L'existence commune que l'on prétend interdire, est-ce même une « association » au sens où la loi projetée le pourrait entendre ! Que mettent donc ensemble ces religieux ?... Quel est leur apport social ? Quel est le lien tangible, matériel et légal qui les unit ? Ces vœux dont il s'agit, est-ce qu'ils les échangent entre eux d'homme à homme ? Forment-ils une chaîne allant de l'un à l'autre et les liant tous ensemble dans un contrat que la volonté d'un seul ne peut rompre ? Point du tout. Humainement, légalement, ces hommes ne se doivent rien l'un à l'autre. Aucun d'eux ne peut réclamer à aucun d'eux l'exécution d'une promesse que personne, individuellement, ne lui a faite. Le vœu, le vœu religieux, est un acte que chacun accomplit

(1) Article cité § XI.

Digitized by Google

pour lui seul ; dont tous les autres peuvent bien être les témoins, mais dont aucun n'est le garant ; dont aucun ne peut subir la solidarité, ni partager le bénéfice. Sous le régime moderne, dit Taine, si quelqu'un entre ou reste au couvent, c'est que le couvent lui plaît mieux que le monde. L'homme ou la femme qui prononce des vœux et les observe, ne contracte et ne tient son engagement que par un acte spontané, délibéré, et constamment renouvelé de son libre arbitre. » Et Lacordaire disait : « De même que la liberté a présidé seule à l'engagement, seule aussi elle maintient l'indissolubilité du vœu. Il est vrai que le vœu est une loi qui l'oblige, mais cette loi est son propre ouvrage, il lui obéit autant qu'il veut » (1).

Un second moyen fut imaginé pour atteindre les congrégations sans les nommer. On inséra dans le projet une disposition excluant de la liberté générale « les associations dont les membres vivent en commun » (Art. 11 du projet de la Commission).

Mais il fut facile de démontrer que ce n'étaient pas les seuls religieux qui seraient atteints par cet article. En effet, dans certains pays, en Belgique par exemple, les ouvriers s'associent pour habiter et vivre en commun.

Le troisième moyen consiste à englober les congrégations dans les associations internationales :

Le projet du gouvernement contenait un article 13 ainsi conçu : Ne peuvent se former, sans autorisation préalable par décret rendu en Conseil d'Etat :

Les associations entre Français et étrangers ;

Les associations entre Français, dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers. »

L'article 11 du projet de la commission disposait :

« Ne peuvent se former sans autorisation préalable par décret rendu en Conseil d'Etat, les associations entre Français et étrangers.

(1) Cité par Mr Piou, chambre des députés, séance du 17 janvier 1901.

Digitized by Google

« Ne peuvent se former sans autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de leur fonctionnement :

1° Les associations entre Français dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers..... (1)

« Le bon ordre et la sécurité nationale, disait l'exposé des motifs, sont ici directement engagés ».

Ici on allait frapper, en même temps que les Congréganistes, les associations formées par les Socialistes et ayant leur centre ou leurs ramifications à l'étranger. Et aux articles projetés succédèrent les dispositions assez anodines de l'article 12 : « les associations composées en majeure partie d'étrangers, ou ayant leur direction à l'étranger pourront se former et fonctionner librement ; elles pourront toutefois être dissoutes par décret, mais dans des cas tout à fait exceptionnels et rares ».

Il a donc fallu renoncer à tous ces faux-fuyants et finalement les Congrégations ont été appelées par leur nom. N'ayant pas le courage de la liberté, on a eu du moins celui de l'arbitraire.

Un point préjudiciel s'imposait ; avant de légiférer sur les congrégations, il fallait se demander si la question était entière, si les engagements échangés entre l'Eglise et l'Etat n'allaient pas être lésés, en un mot, il fallait se référer au Concordat.

On l'a fait, avec des vues bien différentes, et l'on s'est servi du Concordat comme d'une arme à deux tranchants.

Les uns en ont fait un moyen de défense au profit des Congrégations, et au Sénat M. Wallon ouvrait la discussion (2) en disant : « Le projet de loi sur les associations est une atteinte directe au Concordat. Il débute en effet par cette déclaration :

(1) Le § 2 vise les associations dont les membres vivent en commun. Voir plus haut.

(2) Séance du 11 juin 1901.

Digitized by Google

« Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande partie des citoyens français ».

Et l'article 1er porte : « La religion catholique et romaine sera librement exercée en France ».

Mais, — c'est là un point de dogme qui a son fondement dans l'Evangile ; un fait qui a eu son développement dans toute la suite de l'histoire de l'Eglise — les ministres du culte se partagent en deux ordres étroitement liés l'un à l'autre : le clergé séculier et le clergé régulier ;.... retrancher l'un, c'est ôter à l'autre son indispensable auxiliaire, c'est entraver l'Eglise dans ce qu'elle a de plus essentiel. Le Concordat, en stipulant que « la religion catholique et romaine sera librement exercée en France, garantit donc absolument et implicitement l'existence et le libre développement de ces deux ordres ».

D'autre part, et le Souverain Pontife Léon XIII le faisait remarquer dans sa mémorable lettre au Cardinal archevêque de Paris : « Les Congrégations représentent la pratique publique de la perfection chrétienne ; et, s'il est certain qu'il y a et qu'il y aura toujours dans l'Eglise des âmes d'élite pour y aspirer sous l'influence de la grâce, il serait injuste d'entraver leurs desseins. Ce serait attenter à la liberté même de l'Eglise qui est garantie en France par un pacte solennel ; car tout ce qui l'empêche de mener les âmes à la perfection nuit au libre exercice de sa mission divine ».

Conclusion : A quelque point de vue qu'on se place, qu'on envisage les ordres religieux comme un des organes naturels de la hiérarchie ecclésiastique et du ministère évangélique — qu'on les envisage comme des moyens de procurer aux chrétiens la perfection conseillée pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, on ne peut les frapper sans frapper du même coup l'Eglise elle-même, sans faire grief à sa liberté, et en cela encore les socialistes étaient logiques, et M. Viviani le déclarait nettement :

Digitized by Google

« L'association de l'Eglise et de la congrégation n'est pas un fait nouveau.... la soudure de l'Eglise et des congrégations est-elle une soudure d'un jour ?... L'Eglise n'est-elle pas arrivée à constituer une association tellement étroite avec la Congrégation, que, pour le grand corps catholique, elles sont l'une et l'autre ce que sont pour le corps ordinaire la chair et le sang ? »

Or, poursuivait M. Wallon, le Concordat est un acte bilatéral : l'Etat s'est engagé à maintenir le libre exercice de la religion catholique en France, le Saint-Siège, en échange, a renoncé à toutes revendications relatives aux biens ecclésiastiques confisqués. L'Eglise a été fidèle à ses engagements, la France se doit à elle-même de tenir les siens.

Les adversaires des religieux ne l'entendent pas ainsi, et suivant eux le Concordat fait obstacle à l'existence de la vie religieuse en France. Ecoutons M. Camille Pelletan : (1) « L'histoire nous montre que les concordats ont toujours réglé l'ensemble de l'organisation religieuse dans un pays.. Avant le Concordat de 1801, la France de l'ancien régime, jusqu'en 1789, était sous l'empire du concordat de 1516 qui traitait la question des ordres monastiques, comme celle du clergé séculier, parce que les ordres monastiques avaient alors une existence légale en France. Le seul fait que le concordat les passe absolument sous silence indique qu'ils sont exclus du régime concordataire : » et il cite à l'appui de cette thèse :

1) Les déclarations de Portalis :

« Le Pape avait autrefois dans les ordres religieux une milice qui lui prêtait servilement obéissance, qui avait écrasé les vrais pasteurs et qui était toujours disposée à proposer des doctrines ultramontaines. — Nos lois ont licencié cette milice et elles l'ont pu, car on n'a jamais contesté à la puissance publique le droit d'écarter ou de dissoudre des institutions arbitraires qui ne tiennent pas à l'essence de la

(1) Chambre des députés, séance du 11 mars 1901.

Digitized by Google

religion et qui sont jugées suspectes ou incommodes à l'Etat. »

2) Celles d'un autre délégué du gouvernement devant le corps législatif :

« Toutes les institutions monastiques ont disparu : elles avaient été minées par le temps ; il n'est pas nécessaire à la religion qu'il existe des institutions pareilles... »

3) Celles de Lucien Bonaparte devant le tribunat :

« Le concordat rétablit tout ce qui est utile ; il écarte tout ce qui est superflu et abusif ; il reconstitue la religion catholique, apostolique et romaine dans la partie du clergé séculier nécessaire au service public, et il la dégage de toute cette armée monastique, indépendante de l'épiscopat et souvent contraire à son utile influence. »

M. Piou (1) n'a pas laissé cet argument sans réponse : « Sous l'ancien régime, a-t-il dit, ces ordres monastiques que la Révolution française a détruits, et que le Concordat n'a pas restaurés, étaient des institutions d'Etat, des organismes légaux ! Ils existaient au même titre officiel que les évêchés et les paroisses ; le clergé régulier et le clergé séculier faisaient partie de l'organisation ecclésiastique du royaume ; c'étaient les deux parties du même tout, les deux membres de ce corps qui s'appelait la religion d'Etat. La loi reconnaissait les vœux des religieux ; les ordonnances royales intervenaient dans tous les actes de la vie conventuelle. Le roi nommait, à quelques exceptions près, les prieurs, les abbés. Les couvents constituaient donc des établissements publics. Vient la Révolution, et, d'un mot, elle renverse le séculaire édifice de la monasticité. Plus de reconnaissance légale des vœux, plus de monasticité. Désormais tout est dit. Une révolution ecclésiastique vient de s'accomplir ; plus rien ne reste des institutions monastiques de l'ancien régime... Ces religieux qui font des vœux non légalement obligatoires ne sont

(1) Chambre des députés, séance du 14 mars 1901.

Digitized by Google

plus que de simples citoyens usant à leur gré de leur liberté et soumis, comme tous les autres, au droit commun. Portalis l'a dit et répété : « Tout ordre monastique est une association religieuse, toute association n'est pas un ordre monastique. La monasticité n'existe point, si elle n'est consacrée et sanctionnée par la loi elle-même. Les simples associations religieuses n'offrent rien de commun avec les ordres monastiques. Les membres de ces associations continuent d'appartenir à leur patrie et à leur famille. Ils s'unissent par des liens religieux, sans renoncer à aucun lien civil. Désormais on n'a plus rien à craindre des anciens monastères, parce que nos lois ne soutiennent aucun vœu perpétuel. Les nouvelles associations religieuses sont des associations entièrement libres. »

Dans les négociations relatives au Concordat, le Pape n'a pas demandé le rétablissement des ordres monastiques tels qu'ils existaient sous l'ancien régime, il s'est contenté de voir se former des associations de réguliers, dans les conditions du droit commun des associations, qui était alors le régime de l'autorisation préalable. Le Concordat ne s'oppose donc en aucune manière au rétablissement des congrégations religieuses, il les soumet simplement à la loi générale de l'Etat.

La question aujourd'hui en discussion s'est posée aussitôt après la signature du concordat : les négociateurs du concordat eux-mêmes ont soutenu la thèse qui est aujourd'hui celle du gouvernement. Or, jamais on ne les voit invoquer contre les congrégations l'argument tiré du concordat. Tous les autres sont passés en revue, et celui-là est passé sous silence, quand il eût été le plus fort de tous. Et dans la suite on ne trouve nulle part cet argument sous la plume et dans la bouche des adversaires des congrégations.

C'est que les négociateurs du Concordat savaient à quoi s'en tenir. Dans le projet de bulle de promulgation se trouvaient ces mots : « Les évêques donneront leurs soins à la reconstitution des monastères d'hommes et de femmes. »

Digitized by Google

Réunis chez Joseph Bonaparte, les négociateurs crurent que cet appel serait mieux placé dans un bref aux évêques que dans la bulle. On ne protestait donc pas contre cette parole du Pape disant que les congrégations pourraient se reconstituer. Tout ce qu'on demandait, c'était que la chose fût dite dans un bref et non dans une bulle (1).

Pourrait-on tirer argument des articles organiques ? L'art. 11 dispose : « Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires. Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés. »

Qu'est-ce que c'est donc que ces établissements ecclésiastiques dont parlent les articles organiques ? Sont-ce les congrégations ! Sont-ce les communautés ? Sont-ce les couvents, les monastères ? Pas du tout. Voici, d'après une interprétation généralement admise, ce que veulent dire les mots « établissements ecclésiastiques » : Des évêques, en assez grand nombre, ont eu la pensée au moment où le concordat a été fait, de remettre en honneur certains collèges de l'ancien régime qui existaient antérieurement dans la ville épiscopale ou dans leur diocèse, collèges qui avaient été désertés pendant la Révolution et qu'ils voulaient restaurer. Ce sont là les établissements ecclésiastiques dont parlaient les articles organiques (2).

Dès lors, l'article 1 du Concordat reste debout : La religion catholique et romaine sera librement exercée en France. Et, concluait Mr Piou : » Quand on dit d'une religion qu'elle aura sa pleine liberté, on s'interdit par là même de soumettre ceux qui la professent, parce qu'ils la professent, à des régimes exceptionnels ».

A la suite de ce débat, Mr Piou proposa à la chambre des députés un amendement aux termes duquel les congrégations religieuses étaient purement et simplement soumises

(1) Discours de M. de Lamarzelle au sénat, séance du 19 juin 1901.

(2) Discours de M. de Marcère au sénat, séance du 18 juin 1901.

Digitized by Google

au droit commun. Cet amendement fut repoussé par 339 voix contre 146.

Les coups dirigés contre les congrégations et les griefs articulés contre elles furent plus ou moins haineux et violents.

Dès que l'art. 13 vint en discussion à la chambre des députés, M. Alexandre Zévaés proposa l'amendement suivant : (1)

« Nulle congrégation ne peut exister en France.

« Toutes les anciennes congrégations, autorisées ou non autorisées, sont supprimées.

« Sont réputées congrégations toutes les associations dont les membres vivent en communauté dans un but religieux, liés par des vœux perpétuels ou temporaires d'obéissance, de pauvreté ou de célibat. »

Et il le soutenait par les considérations suivantes :

« Si l'association, en stimulant l'énergie des individus, fait œuvre féconde, la congrégation, en exigeant de l'individu l'anéantissement de sa personnalité, fait œuvre néfaste. Poursuivre la suppression totale des congrégations c'est donc accomplir une œuvre nécessaire d'hygiène sociale, et en même temps réaliser un des articles essentiels, non seulement du programme socialiste, mais du programme commun à toute la démocratie républicaine.

« Les Congrégations, quelles qu'elles soient, ne forment-elles pas une vaste armée disséminée sur tous les points du pays, manœuvrant avec une méthode implacable, accumulant d'incalculables et prodigieux trésors, poursuivant avec une ténacité jamais ébranlée son œuvre de contre-révolution ?

« Les Congrégations, quelles qu'elles soient (et l'on citait des textes et des faits) ne connaissent qu'un pouvoir, le pouvoir exclusif du Pape ; elles ne sont, en France comme partout, que les agents du Vatican, pénétrant peu à peu sur tous les points du pays et cherchant demain à courber le pays tout entier sous le joug de la théocratie romaine.

(1) Séance du 7 mars 1901.

Digitized by Google

« Et qu'on ne parle pas en leur faveur de liberté. Car il s'agit de savoir si c'est une liberté légitime que celle de renoncer à sa propre liberté. Et ce que nous refusons aujourd'hui à nos adversaires, ce n'est pas la liberté ; c'est, sous ce nom de liberté, de perpétuer la servitude et de consacrer l'assujettissement.

« Invoquera-t-on les services rendus par les Congrégations ? Mais il y a beaucoup à dire sur la charité des congrégations ; et est-ce que la liberté de conscience peut tolérer que la faim, la maladie, les mille misères de l'humanité soient exploitées au profit d'une croyance ou d'une industrie religieuse ! Justifiera-t-on l'enseignement congréganiste au nom de la liberté du père de famille, mais c'est précisément au nom de la liberté du père de famille que nous voulons retirer aux congrégations le monopole de l'enseignement et que nous ne voulons pas permettre d'attenter aux jeunes générations.

« Les législations étrangères, allemande, anglaise, suisse, mexicaine proscrivent les ordres religieux ; et c'est chez nous la législation révolutionnaire ».

M. l'abbé Gayraud (1) répondit à cette virulente et injurieuse philippique. Il démontra, pièces en mains, que les faits allégués par M. Zévaès étaient de pure invention. Puis il fit voir les graves conséquences qu'entraînerait la suppression des congrégations :

1) *Conséquences budgétaires.* On s'emparera des biens des congrégations. Ils sont évalués 1 milliard 70 millions. Mais sans parler des déductions et des reprises qui s'exerceront sur cette masse, sans parler de la moins-value que la vente en bloc des immeubles produira fatalement, sans parler des pensions qui devront être attribuées aux membres des congrégations dissoutes, le Trésor public devra assumer la charge de ceux que les congrégations religieuses assistent ou instruisent dans leurs hospices, leurs asiles, leurs refuges, leurs écoles.

(1) Chambre des députés, séances des 7 et 11 mars 1901.

Digitized by Google

2) *Conséquences économiques.* D'abord les Congrégations religieuses font travailler nombre d'ouvriers appartenant aux corps de métiers les plus divers, et la suppression de celles-ci diminuera singulièrement la clientèle de ceux-là. En outre, si du jour au lendemain les 150000 congréganistes qui vivent aujourd'hui dans les couvents se trouvent obligés de rechercher des emplois, sur le marché du travail cette concurrence pourrait avoir de fâcheuses conséquences au point de vue des salariés.

3) *Conséquences politiques.* Personne ne conteste l'importance du protectorat catholique exercé par la France en Orient; à ce point de vue le rôle des congrégations de missionnaires est considérable; et à ce sujet l'orateur citait la lettre où les Gelhart, les A. Leroy-Baulieu, les Paul Meyer, les Georges Picot, les A. Sabatier, les Stourm, les Sully-Prudhomme, les Tarde.... déclaraient : « Nous sommes les adversaires résolus de cette immixtion des ordres religieux dans la politique et nous condamnons énergiquement toute tentative de leur part pour sortir de leur rôle qui est un rôle d'enseignement et de charité ; mais nous n'admettons pas que la législation interdise ou paralyse leur action au dehors, soit directement en les supprimant, soit indirectement en leur enlevant les ressources indispensables et en leur rendant tout recrutement impossible. »

Enfin, s'en prenant à l'amendement même de M. Zévaès, « vous n'aviez, dit-il, ni motifs, ni droits, ni pouvoir d'abolir les congrégations religieuses.

« Quels motifs, imagineriez-vous ? Les congrégations auraient le droit de se lever devant vous et s'inspirant d'une parole de Jésus-Christ lui-même, de vous demander pour laquelle de leurs bonnes œuvres vous voulez les abolir ?

« Reprochera-t-on à certaines congrégations d'avoir leur supérieur à l'étranger ou un supérieur étranger ? Mais c'est la conséquence de leur caractère catholique ; puisqu'elles existent dans plusieurs nations, il est tout naturel que quel-

Digitized by Google

quefois le supérieur général soit pris parmi les religieux d'une nation différente de la nôtre.

« Leur reprochera-t-on leur action politique ? Sans doute les congrégations religieuses sont instituées pour se livrer à la prière, à l'apostolat, aux œuvres d'assistance ; mais il faut tenir compte des conditions où nous nous trouvons, et, dans un pays comme le nôtre, où la question religieuse est au fond de tous les débats, il est absolument illogique de vouloir interdire aux citoyens catholiques, membres des congrégations religieuses ou prêtres séculiers, de prendre part dans nos luttes électorales.

« Eussiez-vous quelque motif d'abolir les congrégations religieuses, vous n'en avez pas le droit, sinon vous violez les principes fondamentaux de notre droit public, *la liberté de conscience.* — La liberté de conscience des catholiques exige que les catholiques aient le droit, aient la faculté de pratiquer, si bon leur semble, la perfection de la morale chrétienne et les conseils évangéliques par le moyen des trois vœux religieux dans les congrégations approuvées par l'Eglise. — *La liberté individuelle.* Elle exige que l'on soit libre de faire ce qui ne nuit pas à autrui ; et en quoi le fait par des citoyens de se lier par des vœux, de vivre en commun, de constituer une congrégation religieuse nuit-il à la liberté de quelqu'un ? (1).

«Vous n'en avez pas le pouvoir, car les congrégations religieuses procèdent du sentiment de la foi catholique. Pour les détruire c'est la foi catholique elle-même qu'il faudrait atteindre et détruire dans les âmes. Il résultera de la loi nouvelle purement et simplement ceci, c'est que les congrégations religieuses, au lieu d'avoir une existence publique

(1) Victor Hugo dans « *Les Misérables* » 2e partie. Liv. VII, ch. 4, disait : « Des hommes se réunissent et habitent en commun. En vertu de quel droit ? En vertu du droit d'association. Ils s'enferment chez eux. En vertu de quel droit ? En vertu du droit qu'a tout homme d'ouvrir ou de fermer sa porte. Ils ne sortent pas. En vertu de quel droit ? En vertu du droit d'aller et de venir qui implique le droit de rester chez soi. »

Digitized by Google

auront une existence occulte, qu'au lieu de vivre en communauté, les religieux vivront isolément, solitairement, avec une certaine liberté et une certaine indépendance, mais ils n'en existeront pas moins. »

Le rapporteur et le président du conseil repoussèrent l'amendement Zévaès. Quand l'Etat a autorisé une congrégation, il a fait avec elle un pacte de bonne foi qui ne peut être dénoué que de bonne foi. Il faut tenir compte des droits acquis et au profit des congrégations religieuses elles-mêmes et au profit de ceux qu'elles assistent.

L'amendement fut rejeté par 504 voix contre 33 : il est vrai que plusieurs socialistes votèrent contre pour ne pas retarder, déclarèrent-ils, le vote de la loi.

Le système de la suppression radicale écarté, nous nous trouvons en présence du système proposé par la Commission et le Gouvernement, celui de l'autorisation législative. Il nous faut voir par quels arguments on étaya ce système.

Ecoutons d'abord le rapporteur, M. Trouillot : (1)

Le progrès impose aux congrégations religieuses la nécessité d'obtenir comme condition d'existence l'autorisation de la loi. Il maintient la situation de toutes les congrégations qui vivent aujourd'hui en vertu d'une autorisation régulière.

Les congrégations n'ont pas le droit d'avoir le même régime que les associations de tous les autres citoyens, parce que ces deux formes de groupement sont séparées par des différences profondes au point de vue des personnes, au point de vue des biens, au point de vue du moyen de les acquérir.

Par ailleurs, l'histoire démontre le danger politique, social, économique, religieux même des congrégations religieuses. Aujourd'hui plus que jamais, par leur nombre, par leurs richesses, par le développement de leur enseignement, par la presse, par le commerce, par la variété de leurs moyens d'action dans l'Etat, par leur action envahis-

1) Chambre des députés, séance du 17 janvier 1901.

Digitized by Google

sante sur l'Eglise, elles appellent la vigilance du Parlement et des pouvoirs publics.

Le clergé paroissial compte environ 40.000 membres, les congrégations d'hommes et de femmes sont près de 200.000.

Le clergé paroissial a pour dotation les 44 millions du budget de l'Etat, l'Etat a trouvé entre les mains des congrégations religieuses 1 milliard 71 millions.

Le clergé, en fait d'établissements d'enseignement, a de grands et de petits séminaires, à raison d'un de chaque sorte par diocèse, et le nombre des enfants qui passent par les mains congréganistes s'élève à 250.000.

Au point de vue du ministère ecclésiastique, il y a à Paris, à côté de 70 églises paroissiales, 511 chapelles congréganistes.

Autres moyens d'action, la presse, le commerce, l'industrie, etc...

Et quelle est l'autorité de l'évêque sur les congrégations ?

Elle est nulle. Il resterait au clergé les séminaires. Il y en a 87 en France, 38 seulement sont entre les mains du clergé séculier, les autres sont entre les mains des congréganistes.

L'esprit congréganiste a soumis, envahi, absorbé l'Eglise comme il a envahi et absorbé le clergé séculier. Les congréganistes et l'Eglise ne forment pas un tout indivisible. Autorité, recrutement, influence, richesses, partout c'est la rivalité que nous rencontrons, et non une communauté d'intérêts entre le clergé séculier et les moines. La vérité est que les congréganistes font le tort le plus sérieux à l'Eglise, et sont parvenus à compromettre gravement son rôle, sa doctrine, son enseignement, et le rapporteur s'emparant de la Théologie de Clermont, qui est le manuel classique d'un grand nombre de séminaires, dénonça à la Chambre en termes indignés les thèses du probabilisme, des restrictions mentales, des petits larcins,... de la liberté de culte, du Syllabus.

En résumé : « A côté d'un clergé paroissial sans fortune,

Digitized by Google

sans prestige, composé de 40.000 prêtres, nous voyons une armée de 200.000 congréganistes, puissants par l'argent, l'influence, les relations, la faveur des fidèles, la presse, le commerce, l'enseignement, affranchis de toute autorité épiscopale. Cette armée de congréganistes s'est emparée même des séminaires ; elle pétrit et déforme à son gré, par un enseignement moral détestable, ceux qui seront ensuite les prêtres de l'Etat.

Le devoir et l'intérêt de tous serait d'adopter un projet dans lequel on ne rencontre qu'une chose nouvelle, la liberté que nous allons fonder, et, à côté d'elle, de très anciennes précautions dont le passé a démontré à la fois la modération et la prudence.

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil (1), après avoir ramené à la Chambre la théorie de l'illicéité et repris les arguments du rapporteur sur les dangers de l'accroissement en nombre et en influence des congrégations, a insisté plus spécialement

1°) Sur l'argument historique. Il n'est aucune époque où les congrégations aient pu se former sans l'autorisation de l'Etat. Depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution, en passant par saint Louis, Louis XIII, Louis XIV, les ordonnances royales proclament la nécessité de l'autorisation et de la surveillance des communautés religieuses, notamment le célèbre édit de 1749 dû à d'Aguesseau. Après la monarchie vient la Révolution, avec la loi de 1790 et 1792. Après la Révolution, la Restauration elle-même par la loi de 1825 maintient le principe tutélaire de l'autorisation légale. Tel est le droit public français, tel est le droit public de tous les Etats. Dira-t-on que la monarchie était conséquente avec son principe et que la République ne l'est pas avec le sien. Sans doute la monarchie et la République ont des principes différents ; mais est-ce que pour tout régime, quel qu'il soit, il n'y a pas des règles communes, des principes d'ordre public, des

(1) Chambre des députés, séance du 17 janvier 1901.

Digitized by Google

idées de conservation sociale, supérieures à la forme même du régime.

2°) Sur l'argument tiré de la main morte (1) et du développement de la richesse congréganiste.

Le patrimoine des congrégations ne s'est-il pas accru et développé d'une manière formidable ? S'il est vrai que l'interdiction de la mainmorte soit liée à la conservation nécessaire de l'équilibre économique, peut-on regarder avec indifférence se former un tel patrimoine ? L'état ne doit-il pas contrôler, surveiller, au besoin contenir cet accroissement continu, perpétuel, incessant ?

Au Sénat (2), avec un grand talent d'enveloppements subtils et d'habiles réserves, M. le Président du Conseil présente sous une face nouvelle les arguments précédents en ajoutant les considérations suivantes :

« L'on vante les services des congrégations religieuses. Nul ne les conteste, mais cela ne suffit pas pour faire échec au projet de loi ; il faut, après avoir montré que les congrégations rendent des services, qu'on aille jusqu'à établir que ces services ne peuvent être rendus qu'autant que les congrégations ne sont pas autorisées. L'intérêt de la liberté sera-t-il méconnu parce que certaines associations seront de la part de l'Etat l'objet d'une vigilance spéciale, et l'action bienfaisante que certaines congrégations peuvent se proposer d'exercer sera-t-elle entravée parce qu'on exigera d'elles l'accomplissement d'une formalité (3) dont aucun régime ne les a exemptées.

(1) Voici en quels termes il parlait de la mainmorte dans l'exposé des motifs : Ce qui alarme généralement c'est moins la perspective d'une entente formée entre un certain nombre de personnes que l'idée d'une possession de biens, d'un perpétuant, d'un immobilisant... Ce qui effraie, c'est la perpétuité d'une association survivant à ses membres, distincte de tous et de chacun, possédant pour le compte d'un être de raison et arrivant par la pérennité de son institution à constituer une mainmorte, à soustraire ces biens à cette loi économique, fondamentale, essentielle : le passage, la circulation.

(2) Séance du 13 juin 1901.

(3) S'il ne s'agissait que d'une formalité !

Digitized by Google

Comment admettre que dans la hiérarchie catholique, officielle, tout soit réglé ou surveillé par l'État, (nomination des évêques, des curés, institutions des paroisses, etc.) et que l'État reste les bras croisés en face des Congrégations? (1) A tous ces arguments tirés des précédents historiques de la mainmorte, des richesses, de l'influence intellectuelle, religieuse, morale des congrégations, on a vigoureusement, péremptoirement, éloquemment répondu.

Les précédents historiques. — On a invoqué la tradition de l'ancien régime, mais, sur ce point, il y a beaucoup à dire. Sous l'ancien droit, l'autorisation de l'évêque suffisait (2).

« L'évêque, dit Richer, est chargé par institution divine du soin des âmes de tout son diocèse. C'est donc à lui de décider des avantages ou du dommage que peut causer parmi son troupeau l'établissement d'une nouvelle communauté, d'un nouveau monastère ». Nous voyons bien sans doute intervenir le roi, mais principalement pour conférer des privilèges, faire des dotations. Surius (3) nous raconte que saint Valéry demanda à Clotaire II d'établir un monastère à Amiens, et, dit l'auteur : « Le roi Clotaire, du consentement de l'évêque d'Amiens, accueillant cette demande, donna aux religieux un terrain solitaire, éloigné des habitations, et les pères y construisirent un monastère. » On le voit, il s'agit ici, non d'une autorisation, mais d'une dotation.

C'est seulement au milieu du seizième siècle que s'implanta le droit public nouveau qui réclame l'autorisation royale. A cette époque, la royauté veut fonder son pouvoir absolu sur tout, et l'autorisation légale commence à être exigée non seulement pour les congrégations religieuses,

(1) Répondons tout de suite que l'Etat dote les évêques, les curés et les paroisses ; on comprend dès lors son intervention. Mais donne-t-il un sou aux Congrégations religieuses pour leur entretien personnel ?

(2) « Monasterium novum nisi episcopo permittente aut probante incipere aut fundare nemo praesumat. » Voir le canon 27 du Concile d'Agde en 506.

(3) *De probatis sanctorum vitis.*

Digitized by Google

mais encore pour toutes les corporations, tous les groupements quels qu'ils soient.

L'intervention royale s'explique encore par le jeu naturel des institutions qui présidaient à la transmission des biens sous l'ancien droit. Les établissements ecclésiastiques furent soumis à des restrictions en ce qui concerne l'acquisition des biens, restrictions qui ne procédaient pas d'un esprit de défaveur à l'égard de l'Eglise, mais qui furent inspirées par l'intérêt pécuniaire des seigneurs. Ceux-ci en effet avaient des droits en cas de transmission héréditaire ou d'aliénation entre vifs des tenures qui dépendaient d'eux. Or si elles passaient aux mains de l'Eglise, ou d'une communauté, cette source de revenus était tarie ; il n'y avait plus de dévolution héréditaire, puisque l'établissement ne mourait jamais ; il n'y avait plus de transmission entre vifs, parce que, d'après le droit canon, les établissements ecclésiastiques ne devaient pas aliéner les biens qu'ils avaient acquis. Et alors, pour indemniser le seigneur de tous les profits qu'il perdait, on l'indemnisait par ce qu'on appelait « le droit d'amortissement ».

En vertu des principes féodaux le consentement du seigneur immédiat ne suffisait pas ; l'amortissement avait des répercussions éloignées ; on devait donc remonter jusqu'au seigneur souverain qui fut, suivant les cas et les régions, le baron, le comte, le duc ou le roi (1).

L'intervention royale avait enfin sa raison d'être parce qu'il y avait un corrélatif aux dispositions restrictives : les congrégations soumises à l'autorisation étaient comblées de privilèges et de faveurs par le roi qui était « l'évêque du dehors » et leur protecteur naturel ; les vœux étaient sanctionnés, reconnus : les couvents avaient une place officielle dans l'Etat ; il était donc tout naturel que ces faveurs, ils en payassent de quelque façon le prix ; ce prix, c'étaient les restrictions à la liberté (2). Il y avait, en effet, à cette époque,

(1) A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, p. 276.

(2) Discours de M. de Lamarzelle au sénat, séance du 19 juin 1901.

Digitized by Google

une compénétration intime entre l'Eglise et l'Etat, et le roi avait la garde des intérêts religieux du royaume et agissait en conséquence (1).

Aujourd'hui plus de faveur, plus rien, mais le corrélatif qui devait les compenser, c'est-à-dire l'autorisation se trouve maintenue. « Aujourd'hui, comme l'a très judicieusement remarqué M. Ribot, l'Eglise n'est plus rattachée à l'Etat

(1) Le texte même de la déclaration du 21 novembre 1629 fera bien voir l'esprit de l'ingérence royale.

Déclaration qui défend de faire aucun établissement de monastère, maison et communauté régulière et religieuse de l'un et de l'autre sexe sans permission expresse du roi, 21 nov. 1629, reg. au Parlement le 13 décembre.

Louis... Le soin que nous avons de rétablir en notre état l'ancienne piété qui l'a rendu si florissant et recommandable, et pourvoir autant qu'il est possible à la réduction de tous nos sujets à l'Eglise, nous oblige de veiller incessamment à ce que les effets de la dévotion soient employés avec la discrétion nécessaire pour en retirer l'utilité qu'il appartient. Et d'autant plus qu'il a plu à Dieu de réduire en notre obéissance les villes et lieux que les factions formées en cet état par divers prétextes, même à l'oocasion de la religion prétendue réformée, en avaient séparées, et que, par notre édit fait sur la réduction des dites places, nous avons ordonné qu'il n'y serait établi aucune maison de religieux ou religieuses, qui ne vécussent en l'exacte observance de leurs règles et en la réformation d'icelles ; voyant d'ailleurs que la dévotion de nos sujets catholiques se porte continuellement à divers établissements de communautés religieuses de l'un et l'autre sexe, dans les bonnes villes de notre royaume, où le repos et la douceur de la tranquillité, et les secours des charités de plusieurs personnes affectionnées à la piété, les attire à ces institutions qui pourraient être de beaucoup plus grand fruit, si elles se faisaient ès-villes et provinces infestées de l'hérésie, que nous désirons et espérons ramener par les bons exemples et les soins des prélats. Voyant aussi que nos bonnes villes, plus particulièrement préservées, se trouvent déjà remplies de plusieurs familles religieuses, desquelles elles peuvent recevoir toute la consolation et édification qui se peut désirer, savoir faisons, qu'ayant mis cette affaire en délibération en notre conseil : de l'avis d'icelui et de notre science certaine, pleine puissance et autorité royale, avons dit, déclaré et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons et ordonnons :

Qu'il ne pourra ci-après être fait aucun établissement de monastère, maison et communauté régulière et religieuse de l'un ou l'autre sexe, en quelque ville et lieu que ce soit, même des ordres ci-devant reçus et établis dans le royaume sans notre expresse permission, par lettres signées par l'un de nos secrétaires d'Etat, et scellées de notre grand sceau, afin que nous puissions juger de l'utilité d'iceux, et, selon les occasions, ordonner et as-

Digitized by Google

comme sous l'ancien Régime ; un travail de sécularisation lent et progressif s'est accompli » et il concluait en disant : « à mesure que l'action officielle de l'Eglise diminue, sa liberté doit augmenter ; nous ne pouvons pas lui disputer équitablement la part qu'elle veut prendre de nos libertés communes (1). »

Le parti républicain qui a fait table rase du passé, dont le Bréviaire est la déclaration des droits de l'homme et la grande charte, la liberté pour tous, a-t-il du moins réservé le droit supérieur de l'Etat en matière de congrégations religieuses ? Nullement. Gambetta, à la veille du 16 mai, se plaignait amèrement des Congrégations et il ajoutait : « Si ce mal se rattachait à l'exercice du droit commun, s'il était vrai qu'il y eût là une liberté d'association consentie par le législateur, donnée d'une façon égale pour tous, que chacun pût entrer en lutte avec une égale part d'ombre et de soleil, je ne m'élèverais pas contre ce développement et cette multiplication des ordres, non seulement non autorisés, mais des ordres prohibés par la loi. Mais il n'en est rien. Tandis que les uns ignorent le droit d'association, ignorent presque le droit de réunion, les autres ont à leur disposition tous les privilèges. »

Naguère les socialistes souscrivaient, M. Viviani en tête, au rapport de M. Goblet sur la loi d'association et acceptaient la formule libérale que voici : « Nous ne proposons ni de supprimer les Congrégations, comme l'a fait la Révolution, ni même, en tant qu'elles ne réclameraient pas la personnalité civile, de les assujettir à la nécessité d'une autorisation

signer les lieux et villes auxquelles nous jugerons plus à propos de les faire établir pour l'utilité de nos sujets et *avancement de la foi et religion catholique, apostolique et romaine*.

Défendons à tous prévôts des marchands, maires, échevins et corps des villes, d'en recevoir ou admettre aucun sans avoir auparavant obtenu nos dites lettres ; et en cas que sans icelles il se fît ci-après après aucun établissement, nous voulons qu'il soit nul et comme non fait, sans aucune espérance d'en obtenir ci-après aucunes lettres ou permission de nous.

(1) Chambre des députés, séance du 22 janv. 1901.

Digitized by Google

préalable, comme le faisait déjà l'Ancien Régime et comme l'ont fait après lui l'Empire et les lois de la Restauration encore en vigueur. »

A cette époque, il est vrai, les socialistes étaient moins assurés qu'aujourd'hui de ne pas être traités à leur tour comme des congrégations, et voulaient, sans doute, se réserver dans la liberté commune, étendue même aux Congrégations, un refuge et un abri (1).

Si le régime proposé par la loi ne repose point sur la vraie tradition républicaine, il ne saurait davantage se recommander de l'exemple des législations étrangères.

En Allemagne, le Kulturkampf n'est plus qu'une ruine et, dès 1890, on pouvait affirmer comme prochain le retour des derniers ordres proscrits.

En Belgique, la liberté d'association existe en fait complète et absolue pour tous et les congréganistes refusent même le système privilégié pour se placer sous l'empire du droit commun.

Aux États-Unis, pleine liberté ; le président Mac-Kinley allait quelquefois présider les distributions de prix dans les collèges de Jésuites.

En Italie, les membres des anciens ordres monastiques peuvent librement s'associer et vivre en commun : un arrêt de la cour de Cassation de Rome le décide. Seuls les Jésuites sont exceptés par la loi du 25 août 1858, mais cette loi n'est pas appliquée ; dans bien des villes, ils s'emparent de l'instruction publique.

Quant à l'Angleterre, c'est chez elle que les congréganistes, quand ils sont exilés de France, trouvent le plus sûr abri et ils peuvent y vivre et y enseigner dans la liberté la plus complète (2).

La mainmorte — Il faut en convenir, depuis un demi-siècle la mainmorte religieuse s'est singulièrement développée en

(1) M. Ribot, même séance.

(2) Sénat, discours de M. de Lamarzelle, séance du 11 juin 1901.

Digitized by Google

France ; mais il faut le dire bien haut, ce développement a été la conséquence directe des lois qui ont été votées soit en faveur des catholiques, soit contre eux.

Depuis 1850, la mainmorte s'est développée parce qu'à ce moment les catholiques ont conquis la liberté d'enseignement ; il a donc fallu faire des collèges et ils ont surgi nombreux sur tous les points de la France. Et si les catholiques n'avaient pas ouvert tous ces collèges, on n'aurait pas manqué de leur déclarer bien haut qu'ils demandaient la liberté, mais qu'ils ne savaient pas s'en servir. Une seconde cause, directement opposée à la première, a produit le même effet.

Les lois de 1882 et 1886 ont laïcisé les programmes et le personnel de l'enseignement primaire. Les catholiques ont dû faire pour l'enseignement primaire ce qu'ils avaient fait pour l'enseignement secondaire, créer des écoles libres.

Et si l'on voulait faire la comparaison sur le terrain scolaire entre les établissements libres et les établissements de l'Etat on trouverait que la mainmorte laïque s'est développée en réalité, à l'égard de la mainmorte religieuse, dans la proportion de dix à un (1).

Aussi bien la mainmorte est un phénomène commun à toute association quelle qu'elle soit ; il n'est pas spécial aux congrégations et les législations qui prennent des précautions contre la mainmorte, les prennent et les mêmes, contre toutes les associations laïques ou religieuses sans distinction ; la mainmorte est une conséquence inévitable du développement des idées corporatives.

« La mainmorte cléricale deviendra peu de chose en comparaison de la mainmorte laïque et sociale » disait, il y a dix ans, M. Léon Say, dans « le Journal des Economistes. » La mainmorte ne serait-elle un danger que s'il s'agit d'œuvres charitables, d'écoles, d'hôpitaux (2)?

(1) Sénat, discours de M. Ponthier de Chamaillard, séance du 14 juin 1901.

(2) Chambre des députés, discours de M. de Mun, séance du 21 janvier 1901. M. Waldeck-Rousseau répondant à M. de Mun a essayé de nier cette assimilation entre la mainmorte laïque, industrielle ou ouvrière et la

Digitized by Google

Enfin, à l'heure actuelle, tous les économistes reconnaissent que les dangers de la mainmorte n'ont plus le caractère d'acuïté qu'ils avaient jadis, parce que la situation politique, économique et sociale s'est modifiée. « Autrefois, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, la mainmorte était dangereuse, parce que c'était en grande partie une mainmorte rurale et qu'elle jouissait de privilèges fiscaux. Aujourd'hui ce n'est presque plus qu'une mainmorte urbaine, qui ne possède aucune influence sociale et qui se perd au milieu des 50 milliards de valeurs que représentent les propriétés bâties.

Cette mainmorte, bien loin d'échapper au fisc est grevée d'impôts très nombreux... Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'à côté de la mainmorte religieuse, il se crée une importante mainmorte laïque, qu'il ne faut nullement condamner non plus : c'est celle qui est constituée par tous les dons de plus en plus nombreux, faits aux communes, aux écoles, aux hôpitaux; nous croyons que cette mainmorte laïque, d'origine assez récente, équivaut au moins à la mainmorte religieuse... Il n'y a donc pas lieu de partir en guerre, dans ce temps-ci, contre la mainmorte ».

Les richesses des congrégations. On a fait miroiter aux yeux du public le milliard des congrégations ; on l'a jeté par avance en pâture aux convoitises des prolétaires et on en a fait la première mise de fonds de la caisse des retraites ; mais on n'est arrivé à ce chiffre que par des procédés de statistique fort contestables, et M. Waldeck-Rousseau lui-même a dû reconnaître que des erreurs s'étaient glissées dans l'enquête faite sur les biens des congrégations. Par ailleurs,

mainmorte religieuse. Quand on forme une société, a-t-il dit, l'effort social se dénature, vous apportez un immeuble ou des espèces, la société vous donne un titre négociable et cessible et dès lors la propriété des biens ne cesse pas un instant d'appartenir à chaque associé. Mais la réponse ne porte pas. Oui le sociétaire possède un titre qui représente sa propriété et qu'il peut faire circuler ; mais il n'en reste pas moins vrai que, dans toute société, il y a un patrimoine distinct du patrimoine des associés, immobile, ne circulant pas, destiné à un but toujours le même et susceptible de s'accumuler indéfiniment et c'est le danger de la mainmorte.

Digitized by Google

un grand nombre des immeubles compris dans cette enquête ne sont-ils pas destinés aux hôpitaux, aux orphelinats, aux ouvroirs, aux écoles que les congrégations ont fondées et soutiennent ? En quoi ces immeubles grevés de charges charitables peuvent-ils être considérés comme des richesses ?

« On dénonce les richesses énormes amassées par les congrégations. Elles thésaurisent, dit-on, des biens qui restent inféconds pour le pays. L'accusation s'appuie sur des chiffres qu'on ne peut contrôler et qui semblent un peu fantaisistes. Mais quelle que soit la valeur de ces chiffres, il eût été juste de dire entre combien de personnes se partagent ces richesses (1) ; et la plus vulgaire équité exigerait qu'on n'a pas les charges dont est grevée cette fortune, les œuvres auxquelles elle est consacrée (2) ».

L'influence intellectuelle, religieuse, morale des congrégations. On leur reproche l'enseignement moral qu'elles donnent dans les séminaires. Sans parler des maladresses qui ont fait appeler Belluaud le célèbre dominicain Billuart et prendre pour base de discussion le manuel de M. Vincent qui justement n'est point un religieux et appartient à la congrégation autorisée de Saint-Sulpice, quel singulier procédé que de venir avec des citations latines plus ou moins arrangées, attaquer et dénoncer toute la morale de l'Eglise catholique ! M. l'abbé Gayraud, avec une science consommée et au prix d'une discussion détaillée et courageuse, a relevé les exagérations et les erreurs qui fourmillaient dans l'attaque dirigée contre cet enseignement moral. Et cette lutte oratoire a prouvé combien il importait que chacun restât dans sa sphère et

(1) M. Jules Lemaître disait dans un discours à la fois vigoureux et spirituel : « l'Etat a fait dresser la statistique des biens immobiliers des congrégations. Cela dépasse le milliard. Quelle aubaine ! Il est vrai qu'en acceptant ce chiffre à la probité duquel rien ne nous oblige de croire, nous trouvons (puisqu'il y a environ 140 000 congréganistes) que cela ne serait guère que 7000 francs par tête »

(2) Chambre des députés, discours de M. Lerolle, séance du 22 janvier 1901.

Digitized by Google

qu'une Chambre se mêlât de politique et non de cas de conscience (1).

On leur reproche le caractère de l'enseignement qu'elles donnent à la jeunesse. C'est là le grand grief et M. de Mun pouvait dire avec sa grande éloquence : « La mainmorte, le milliard, les vœux illicites, l'aliénation des droits naturels, c'est la mise en scène.. Derrière le bruit et les mots, ce qu'on aperçoit, c'est l'éternelle prétention des jacobins à gouverner les idées, à imposer des doctrines, à révolter les consciences... Mais quand on dénonce devant le pays toute une catégorie de jeunes gens, quand on propose de les expulser de toutes les fonctions publiques; quand on accuse leurs maîtres de les corrompre, il faut prouver. Car depuis cinquante ans que ces maîtres enseignent, voilà bien des corrompus! Il y en a partout, dans toutes les carrières, dans les assemblées, jusque sur les bancs des ministres! — Que ceux-là se lèvent et qu'ils disent ce qu'ils savent... Ce qu'il fallait faire, c'était expliquer comment les religieux font de leurs élèves de mauvais serviteurs du pays. Voilà ce que vous devez savoir, vous qui en êtes, et ce qu'il fallait dire. Vous ne l'avez pas fait, mais il y en a d'autres dans cette assemblée qui en sont comme vous. Eux aussi, ils se lèveront et ils vous demanderont compte de l'accusation que vous portez contre eux. Ils vous conduiront devant ces tableaux d'honneur où sont inscrits dans nos écoles les noms de tous ceux qui tombèrent pour le drapeau... Ils vous montreront la liste des ingénieurs, des savants, des explorateurs,

(1) Dans son *Histoire de la littérature française*, M. Gustave Lanson, universitaire et non suspect de cléricalisme, n'hésite pas à taxer d'injustice les *Provinciales* de Pascal dont s'inspirent invariablement les ennemis des casuistes. Il ne faut pas, dit-il, méconnaître l'innocence, la légitimité, la nécessité de la casuistique. C'est *l'art* d'appliquer les principes de la *science* morale, elle est nécessaire toutes les fois qu'il s'agit de passer de la théorie à la pratique, de la loi universelle aux cas particuliers, dans tous les conflits de devoirs, et dans les situations complexes elle seule dirige l'homme. Et il fait très justement remarquer que ces livres de casuistique sont plus à l'usage des directeurs que des fidèles et servent à absoudre l'irréparable passé, et non à autoriser les fautes à faire.

Digitized by Google

des soldats qui, étrangers à toute pensée politique, ont épuisé leurs forces, exposé leur vie, consacré toute leur intelligence à bien servir la patrie par tous les moyens que peut enfanter l'énergie humaine. Où, quand la France a-t-elle trouvé des serviteurs plus loyaux, plus fidèles, plus efficaces » (1) ?

On leur reproche d'envahir le clergé séculier et de se soustraire au pouvoir des évêques.

Mais, si en effet, les grandes chaires — pour ne parler que de la prédication — sont aux mains des Congréganistes, l'explication de ce fait est très simple. « Le ministère paroissial est écrasant, il absorbe les prêtres des paroisses qui n'ont pas le temps de se livrer à la formation oratoire... Nous n'aurions certainement pas eu, sans les Congrégations, les grands orateurs dont s'enorgueillit l'Eglise du dix-neuvième siècle ; nous n'aurions pas eu les Lacordaire, les Ravignan, les Père Félix, les Père Monsabré (2). » Il y a de plus, à côté du ministère ordinaire, le ministère extraordinaire des missions et des retraites qui réclame des hommes spéciaux et une action intermittente de leur part.

Quant à la soumission aux évêques, le droit canonique réglemente dans le détail les cas où les religieux, même jouissant du privilège de l'exemption, doivent obéissance à l'Evêque ; on peut les résumer en disant que pour ce qui concerne la vie au dehors et le ministère extérieur, l'Evêque est muni de prérogatives qu'il sait faire respecter, et que, du reste, son consentement est requis pour l'établissement de toute communauté religieuse dans son diocèse. Et surtout, n'est-ce pas à l'Eglise à savoir ce qui convient à son bien, à sa dignité, au plein accomplissement de sa mission ? et elle s'en est exprimée assez haut pour rassurer ses étranges défenseurs qui ont rompu tout lien avec elle.

On leur reproche d'être les champions de certaines idées, de chercher à les répandre. On n'admet pas qu'elles puissent

(1) Chambre des députés, séance du 21 janvier 1901.

(2) Sénat, séance du 19 juin 1901, discours de M. de Lamarzelle.

Digitized by Google

exercer librement leur influence sur le pays. « En vérité, s'écriait M. Gourju (1), rêvons-nous, ou sommes-nous bien éveillés ?.. Qu'est-ce que la liberté de penser, que la liberté de se réunir, que la liberté d'écrire, que la liberté de parler, si ce n'est pas le droit d'exercer son influence sur le pays ? C'est là la vie publique, c'est le droit d'exercer son influence, pourvu que le voisin en puisse faire autant... Est-ce que nous en sommes encore là, en l'an 1901, que nous ne puissions pas tolérer l'influence d'autrui et que nous ne voyons pas d'autre moyen de la réprimer, de l'empêcher, que de l'étrangler par la force » ?

Ces objections écartées, que reste-t-il ?

Il reste la bienfaisante influence sociale exercée par les Congrégations religieuses. « Par l'exemple qu'elles donnent elles ont fait plus que tous les enseignements, plus que toutes les prédications, pénétrer dans le peuple, dans tous les esprits, dans tous les cœurs, le dogme chrétien de la fraternité, et de l'égalité des hommes. A l'homme du peuple qui veut réfléchir un instant, que dit la sœur de charité qui traverse la rue avec ses orphelines ? Que dit la petite sœur des pauvres qui va mendier le pain de ses vieillards ? Que dit le religieux franciscain qui, les pieds nus, va porter la parole apostolique jusque dans les moindres villages?... Ils lui disent non pas seulement de bouche, mais par leur estime, mais par leur vie tout entière, mais par l'exemple éclatant qu'ils donnent, que tous les hommes sont égaux devant Dieu, que tous les hommes sont frères dans la grande communauté du Christ dont les deux règles fondamentale sont la Fraternité et la Charité » (2).

Il reste les services immenses rendus au prestige et à la civilisation de la France à l'étranger. Les hommes politiques les moins favorables à la Religion, les Constant, les Paul Bert l'ont reconnu.

(1) Sénat, séance du 14 juin 1901.

(2) Chambre des députés, discours de M. l'abbé Gayraud, séance du 28 janvier 1901.

Digitized by Google

Il reste l'admirable dévouement dont les congrégations donnent chaque jour des preuves dans les hôpitaux, dans les hospices, dans les asiles, sacrifiant là toutes les joies de ce monde au soulagement de la misère humaine. « Le dévouement aux pauvres existe assurément chez des hommes et chez des femmes qui ne sont ni des religieux ni des religieuses, qui même parfois ne sont pas des croyants. Cela est incontestable ; mais ce qui est non moins incontestable, c'est que cet amour de nos semblables, de tous nos semblables, les plus humbles, les plus petits, les plus abaissés même, il n'existe sur la terre que depuis le jour où le Christianisme est apparu dans le monde... il est des choses que le dévouement laïque ne peut pas faire, et qui, cependant, doivent être faites parce qu'il faut qu'ici-bas aucune misère ne reste sans secours. Il est des choses que le dévouement laïque ne peut pas faire, parce que ces choses-là ne sont vraiment pas permises à des hommes ou à des femmes qui ont des devoirs de famille à remplir » (1).

Il reste que les Religieux et les Religieuses sont les citoyens les plus paisibles parce qu'aucune convoitise humaine ne les excite, aucune ambition terrestre ne les tente et M. Jules Lemaître disait avec justesse : « Il est monstrueux que les citoyens n'aient pas le droit de s'assembler aussi nombreux qu'il leur plaît pour suivre en commun une règle morale ou religieuse. Les gens qui forment les Congrégations sont des hommes et des femmes qui ont eu la chance de trouver leur idéal de vie. Ils sont tranquilles, heureux à leur façon, ils ne demandent plus rien ;

(1) Sénat, discours de M. de Lamarzelle, séance du 11 juin 1901.

Répondant à M. Brisson qui n'avait pas désarmé devant la sœur de charité et la petite sœur des pauvres et avait dit : « Que la démocratie fasse elle-même ces œuvres d'assistance », M. Lerolle s'écria : « De quelle démocratie parlez-vous ? Que la franc-maçonnerie les fasse ces œuvres, nul ne l'en empêche ! Depuis cent ans elle a eu le champ libre. Où sont les fruits de sa sollicitude pour les malheureux ? Montrez-nous les œuvres nombreuses qu'elle a suscitées ? Nous ne pouvions vraiment pas l'attendre si longtemps, et notre démocratie catholique, mêlant l'obole du travailleur et l'or du riche, s'est habituée depuis longtemps à secourir le pauvre. »

Digitized by Google

on est bien sûr que ce n'est pas eux qui troubleront la société (notez d'ailleurs que beaucoup la servent en recueillant ses vieillards, ses malades et ses orphelins.) Il serait à souhaiter que la France se couvrît d'inoffensives petites républiques de ce genre : congrégations religieuses, mais aussi congrégations de socialistes ou de positivistes, phalanstères agricoles, ou même libres couvents de philosophes désenchantés mettant en commun leurs ressources. »

Il reste enfin que le sentiment qui pousse les Religieux et les Religieuses est à la fois le plus noble comme aussi le plus profond. « Non », disait M. de Mun répondant à M. Viviani qui avait essayé d'expliquer par des considérations politiques ou sociales l'inlassable fécondité et le prodigieux développement des Congrégations Religieuses — « Non ! ce n'est pas le découragement et la lassitude, ce n'est pas la déception du cœur ni l'effroi de la vie qui peuplent les couvents ; c'est l'irrésistible et impérissable attrait du sacrifice et du dévouement ; c'est le mystérieux besoin que la foi met aux âmes croyantes d'accomplir par ce don de soi-même la loi fondamentale du christianisme. Ne cherchez pas ailleurs le secret de la vie religieuse : il est là, à des profondeurs où les lois et les gouvernements ne peuvent atteindre, où s'alimente sa source intarissable et d'où s'élancent sans trêve, vers le monde tourmenté d'ambitions, de révoltes et de passions, vers le monde refroidi par l'égoïsme, labouré par la misère et la souffrance, ces hommes et ces femmes qui ont renoncé à lui demander ses joies pour lui donner leurs exemples de pauvreté volontaire, de chasteté héroïque, d'obéissance réfléchie, de dévouement sans récompense humaine, quelquefois payés par l'outrage et par le mépris et qui font ainsi dans le sacrifice de leur liberté, le dernier, le plus magnifique, le plus décisif usage de la liberté elle-même (1). »

Fr. Venance
O. M. C.

(1) Chambre des députés, séance du 21 janvier 1901.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

NOUVELLES DE ROME ET DU MONDE CATHOLIQUE
DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS

Deux événements importants ont marqué dans les annales de l'Eglise durant les six derniers mois de l'année 1901. Le premier s'est accompli au Népaul, au centre de l'Asie ; le second sur le Niger, au cœur du Noir Continent.

Le Népaul est un pays de trois millions d'habitants situé au sud du Thibet, au nord de l'Inde anglaise, et appuyé sur les contreforts orientaux de l'Himalaya. Il a gardé jusqu'à ce jour son indépendance. Il fait partie de la mission confiée aux Capucins de la province du Tyrol (1). Toute cette contrée avait été évangélisée au siècle dernier par nos pères. Les premiers apôtres n'avaient pas eu de successeurs, mais la foi qu'ils avaient semée leur survécut. Le 2 février 1896 un missionnaire quittait Rampur pour faire une excursion au Népaul. Après une course de trois heures, il rencontra une croix sur son chemin, autour de laquelle se tenaient plusieurs personnes en prières :

— Que faites-vous là, leur demanda-t-il ?

— Jésus-Christ est mort sur la croix, répondirent ces personnes.

Le père ravi de joie leur raconta les mystères de ce Dieu qu'ils adoraient sans le connaître. Ces pauvres gens le supplièrent de rester au milieu d'eux et de les instruire. Dans plusieurs autres villages, nos pères ont retrouvé encore des traces visibles de la foi chrétienne, et les habitants ont promis de se faire catholiques si on leur donne un prêtre.

Mais cette contrée vient d'être le théâtre d'un autre événement plus important. Peut-être va-t-il amener la conversion du pays tout entier.

(1) Cette mission, dont le préfet apostolique réside à Bettiah, comprend plusieurs districts au nord des Indes, détachés en 1892 de la mission d'Allahabad. La région située dans les Indes compte 10 millions d'habitants. Les Capucins n'ont pu rentrer au Népaul qu'en 1896, c'est-à-dire 86 ans après l'expulsion des premiers envoyés.

Digitized by Google

Laissons *les Missions catholiques* nous le raconter elles-mêmes d'après les documents fournis par les missionnaires :

« Récemment le roi du Népaul a tout à fait renoncé aux faux dieux et nous avons l'espoir que les missionnaires s'installeront un jour dans le pays.

« En 1898, sa femme, qu'il chérissait tendrement, fut atteinte de la petite vérole. Elle guérit heureusement, il est vrai, mais son visage garda les traces indélébiles de cette affreuse maladie : Vaniteuse comme elle l'était, la reine ne put se résigner à être ainsi défigurée et dans un moment de désespoir elle se donna la mort. Le roi en fut profondément affligé ; sa colère se déchaîna d'abord contre les médecins qui, malgré leur art, n'avaient pas su rendre à la reine sa beauté première. Cela ne lui suffit point. Dans sa fureur il ordonna qu'on sortît toutes les idoles de leurs temples et qu'on les laissât exposées en plein air. Puis il fit amener des canons chargés et commanda le feu contre ces statues des faux dieux. Les canonniers devinrent pâles de stupeur en entendant cet ordre criminel. Ils refusèrent d'obéir. Alors le roi porta contre plusieurs d'entre eux la sentence de mort, et les fit pendre sur le champ. La résistance des autres fut vaincue. On entendit une formidable détonation : les idoles volèrent en miettes et retombèrent pulvérisées sur le sol. Cet événement est peut-être pour le Népaul le premier pas de sa conversion au christianisme. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi (1) ! »

Ce souhait s'est réalisé : Voici ce que raconte Ferrière, l'infatigable chroniqueur des Missions, dans la *Vie catholique*.

« Cet incident, (il avait rapporté le fait que nous venons d'analyser) qui se passait au commencement de l'année 1900, a produit, comme bien on pense, une émotion considérable dans tout le Népaul. Elle n'était pas encore calmée que la *conversion solennelle du roi à l'Eglise* de Rome jetait la consternation parmi les Brahmes du pays et même chez les protestants de la province voisine de Bettiah, qui espéraient pouvoir bénéficier des bonnes dispositions morales du vieux souverain pour l'amener à leurs faussetés (2). »

Si l'on rapproche de cet événement un mouvement analogue qui s'est produit en 1899 dans la mission de Lahore, confiée également aux capucins, on peut espérer que les Indes vont enfin prendre le

(1) *Miss. Cath.*, 1901 p. 515. N° du 25 octobre.

(2) Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 28 décembre 1901.

Digitized by Google

chemin qui conduit à la vraie foi. Voici en effet ce qu'écrivait le 27 novembre 1899 Mgr Godefroid : « Jusqu'ici notre mission n'a vu entrer dans le giron de l'Eglise que les plus pauvres des pauvres : les parias. Une nouvelle phase semble s'ouvrir, voici comment :

« Il y a environ deux ans le neveu du raja de Dalwal s'est converti au catholicisme et il est devenu depuis lors un bon chrétien dans toute la force du terme. De plus il n'a cessé d'user de son influence pour amener le raja à ouvrir une école et une mission. »

L'école a été ouverte dans un magnifique terrain donné par le raja. Elle peut contenir 300 élèves ; et il a été convenu que tous ceux qui y seraient admis seraient instruits dans la religion catholique. La première année l'école avait déjà 200 élèves parmi lesquels le fils du raja.

Au Niger ce sont encore des conversions princières que l'Eglise peut enregistrer. En décembre 1900, le P. Lejeune racontait aux *Missions catholiques* l'élection au trône d'Onitsha, la grande ville des bords du Niger, d'un de ses catéchistes, Sami Okosi ; et il le montrait transformant les temples des idoles en églises pour le vrai Dieu ; au mois de décembre 1901 les mêmes *missions catholiques* transmettent la lettre d'un autre missionnaire des mêmes régions africaines annonçant la conversion du roi de Nsoubé. Nsoubé est une ville de huit à neuf mille habitants, centre d'une contrée riche et peuplée. Mais écoutons le P. Ganot nous raconter lui-même le brillant succès de ses travaux.

« Les résultats de mes courses apostoliques ont dépassé mon attente, dit-il. C'a été d'abord le baptême du roi. Puis tous les chefs, réunis à la mission en assemblée nationale, ont adopté à l'unanimité les trois lois suivantes :

1° L'école obligatoire pour tous les enfants de Nsoubé.

2° L'assistance à la messe et à l'instruction pour toute la population.

3° L'entretien des deux grandes routes reliant la ville à la mission.

« Ce que nous avons obtenu ici nous pourrions l'obtenir en d'autres lieux. Je sais des centres importants qui seraient heureux d'avoir le même privilège que Nsoubé. A Méi où j'ai passé il y a une douzaine de jours, les principaux chefs m'ont promis que tous les enfants seraient tenus de fréquenter le catéchisme et l'école. Il y a longtemps Oumoutoubu m'a demandé en retour d'un signalé service rendu par lui à la mission, de lui promettre un catéchiste instituteur (1). »

(1) *Missions catholiques*, 1901, p. 589.

Digitized by Google

Jusqu'à ce jour, dans tous ces pays, malgré de nombreuses années d'efforts, les missionnaires n'avaient pu recueillir que de rares épis à offrir au Christ, leur Maître. Aujourd'hui de vastes champs s'ouvrent devant leur zèle, mûrs pour la moisson.

*
* *

Pendant que ces nouvelles des pays païens venaient réjouir le cœur des catholiques, de nombreux motifs de tristesse s'élevaient du sein des nations européennes. En France, la loi contre les Congrégations a été votée, et promulguée le 2 juillet 1901. Le sort des Congrégations est désormais entre les mains du premier ministre venu. C'en est fait de la dernière liberté de l'Eglise de France. Depuis longtemps le gouvernement avait appesanti son joug sur le clergé séculier en s'arrogeant le *droit de famine*, ou de suppression de traitement. Désormais il a le *droit de mort* sur toute congrégation. Et l'un et l'autre droits s'exercent dans le régime nouveau par *lettres de cachet* comme sous le régime des Louis XIV et des Louis XV. Le décret qui condamne le prêtre ou le religieux à la faim ou à la mort est rendu non seulement sans appel, mais encore sans que le prétendu coupable soit écouté, sans débats, sans informations. Quelques Congrégations ont préféré l'exil à cette situation. Leurs biens ou plutôt les biens qu'elles occupaient ont été placés sous séquestre en attendant, sans doute, la confiscation. Les autres continuent de faire le bien en attendant, dans une inquiétude énervante, comme le condamné de 1793, l'appel de leur nom.

Déjà une congrégation, celle des Oblates de saint François de Sales, a été frappée. Pour les autres on fait des informations par la France entière. On demande aux conseils municipaux s'ils veulent que les Congrégations établies sur le territoire de leur commune, continuent de vivre ou soient frappées de mort. En l'an 33 une pareille question fut posée par Caïphe au conseil municipal de Jérusalem. La congrégation d'alors s'appelait le collège apostolique dont le supérieur était Jésus de Nazareth ; et les municipaux d'alors, à l'exception de deux ou trois conseillers, se prononcèrent pour la mort. Le gouverneur romain, Pilate, se fit l'exécuteur de la sentence déicide. Durant trois siècles les gouverneurs et empereurs romains continuèrent de servir les rancunes et les haines des Juifs.

Voici le nom des conseils municipaux qui ont contre les enfants de saint François renouvelé le vote du Sanhédrin :

Digitized by Google

Albertville, Albi, Annecy, Bar-le-Duc, Besançon, Caen, Calais, Carcassonne, Fontenay-le-Comte, La Rochelle, Le Mans, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Millau, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Reims, Rouen, Toulouse, Saint-Etienne, Saint-Nazaire.

Les villes suivantes, au contraire, se sont montrées favorables :

Aix, Ajaccio, Angers, Chambéry, Clermont-Ferrand, Costa (Corse), Dinard, La Roche (Haute-Saône), Le Puy, Meylan, Mont-de-Marsan, Nantes, Paris, Pau, Orléans, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Jean-de-Maurienne, Thonon, Yenne.

La France n'a pas le monopole des guerres religieuses. L'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Autriche ont obéi, elles aussi, au mot d'ordre parti des loges. Le Souverain Pontife, à qui est confié le gouvernail de toutes les églises, n'est pas resté spectateur impassible de toutes ces iniquités. Il a donné des directions, des conseils, des encouragements, il a fait entendre des plaintes ; comme Jésus souffleté devant Caïphe il a répété la parole indignée : « Pourquoi me frappez-vous ? Si les congrégations ont fait le mal, produisez des témoignages contre elles ; si elles ont fait le bien, pourquoi les frappez-vous ? » C'est le sens de sa lettre du 29 juin 1901 adressée aux supérieurs généraux des Ordres et instituts religieux. « Nous souvenant, dit-il, de nos devoirs sacrés et suivant l'exemple de nos illustres prédécesseurs, nous réprouvons hautement de telles lois parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique, confirmé par une tradition constante, de s'associer pour mener un genre de vie non seulement honnête en lui-même, mais particulièrement saint ; contraire également au droit absolu que l'Eglise a de fonder des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission divine tout en produisant les plus grands bienfaits d'ordre religieux et civil, à l'avantage particulier de cette très noble nation elle-même (1). »

Le but que poursuit la secte n'est pas directement d'abolir les ordres religieux ; mais de les réduire à l'état de fonctionnaires. Pour cela il faut les détacher de Rome et les soumettre directement aux évêques. Il y a ici une question vitale, il s'agit d'un schisme qui se prépare, c'est un retour offensif du gallicanisme, noyé il y a cent ans en des flots de sang expiateurs. Le Souverain Pontife l'a compris ; aussi s'est-il appliqué dans ses directions à sauvegarder intacts les droits de son

(1) Cf. *Analecta ecclesiastica*, 190, p. 284.

Digitized by Google

pouvoir spirituel. Aux supérieurs d'Ordres, en permettant de demander l'autorisation au gouvernement, il a défendu de lui présenter leurs règles ou leurs constitutions ; et aux Ordres exempts il a interdit de renoncer à l'exemption (1). En même temps une lettre du 10 juillet enjoignait aux Evêques de respecter les règles canoniques sur l'exemption des Réguliers conformément aux Canons et à la Constitution apostolique *Conditæ a Christo* publiée le 8 décembre 1900 (2). Les ordres du Chef sont donc précis ; dans la lutte maintenant engagée, les soldats n'auront qu'à faire leur devoir.

La question religieuse qui s'agite en Espagne concerne l'abrogation du Concordat. On veut supprimer des évêchés, confisquer une partie des revenus ecclésiastiques, porter des lois violentes contre les religieux. Devant ces attentats, l'archevêque de Terragone en écrivit à Rome ; les archevêques et évêques membres du Sénat signèrent une adresse énergique de protestation. Par une lettre du 16 novembre 1901, le cardinal Rampolla, au nom de Léon XIII, félicita ces courageux prélats de leur attitude : « Le Saint-Père, dit-il, n'a point manqué de faire connaître au gouvernement espagnol les graves préoccupations que le décret en question lui ont occasionnées, et lui a manifesté la manière dont il interprète la législation espagnole relative aux congrégations religieuses (3). »

Nous avons raconté au numéro de juin l'intervention de Léon XIII dans les affaires religieuses du Portugal.

En Autriche c'est une double question anti-religieuse qui préoccupe le Père commun de tous les fidèles : les lois politico-religieuses et le mouvement contre Rome, le *los von Rom*. Ce dernier fléau était soutenu de tout l'or prussien et suscitait de nombreuses apostasies dans la partie allemande de la nation. La belle conduite du Prince héritier, qui s'était mis courageusement à la tête du mouvement de résistance, avait donné courage aux catholiques. Mais le salut est venu du ciel. Le chef du parti séparatiste, un apostat du nom de Wolf, après avoir vomi dans un journal perfide toutes les calomnies les plus odieuses contre la religion et ses ministres, a été surpris dans l'acte même d'un de ces crimes qu'il reprochait à l'Eglise. Le parti est tombé, pour un temps du moins, avec son chef sous l'odieux et le ridicule.

(1) Cf. *Analecta ecclesiastica*, 1901, p. 292.
(2) *Ibidem*, p. 580.
(3) *Ibid.*, p. 404.

Digitized by Google

Au milieu de toutes ces préoccupations, Léon XIII a trouvé encore le temps de fonder, d'organiser, d'encourager une foule d'œuvres utiles par le monde entier.

Il écrit à l'université de Glascow pour lui dire qu'il prend part aux fêtes instituées à l'occasion du centenaire de sa fondation. Il essaie de remédier aux maux causés par la guerre des Philippines, il envoie un délégué apostolique en cette contrée, reçoit et loue son rapport, établit à Pérouse un collège pour les clercs philippins. Il loue Mgr Anzer, évêque du Chantong méridional, d'avoir créé un journal catholique en Chine (1). Il loue la société Goerres établie en Allemagne pour le développement des sciences et des arts catholiques, la théologie exceptée. Il donne des lettres de félicitation à l'occasion de plusieurs ouvrages : *De l'habitation de l'Esprit-Saint dans les âmes*, par le P. Froget, dominicain, *la Prédication* par le P. Monsabré, *De Beata Virgine Maria, matre Dei* du P. Lépicier O. S. M. Enfin, par une lettre du 20 novembre 1901, pleine d'affection et d'éloges pour la nation grecque, il encourage la fondation projetée d'un séminaire grec à Athènes (2).

De leur côté les congrégations romaines ne sont pas non plus restées oisives.

La Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

Em. Combe. — *Le Grand coup avec sa date prochaine.... Etude sur le secret de la Salette*, 3e édition, augmentée de la brochure de Mélanie et autres pièces justificatives. — Vichy, 1896.

Jean de Dompierre. — *Comment tout cela va finir. L'avenir jusqu'à la fin des temps; histoire anticipée des derniers âges du monde.* — Rennes, 1900.

Camille Quièvreux. — *Le Paganisme au XIXe siècle*, 3 vol. — Abbeville, 1895-1897.

Josef Muller. — *Der Reformkatholizismus....* Wurzburg-Zurick, 1899.

F. Regis Planchet. — *El derecho canonico y el clero mexicano*, Mexicos 1900.

Lo scudo del debole oppresso e la giustizia de Dio verso l'oppressore punito (traduit de l'arabe).

(1) Lettre du 17 mars 1900, *Analecta eccles.* 1901, p. 483.

(2) Lettre du 10 décembre 1900. *Analecta eccl.* 1901, p. 482.

Digitized by Google

La Congrégation du Saint-Office a condamné, comme une nouveauté, la dévotion que l'on venait d'introduire, à *l'âme très sainte de N.-S. J.-C.* (9 mai 1901).

La Congrégation des Indulgences a déclaré que les indulgences attachées à certaines prières pouvaient être gagnées alors même qu'on réciterait ces prières comme pénitence sacramentelle (15 juin 1901). — Elle a rendu un décret pour l'érection de l'association du *Chemin de Croix vivant*. C'est une association de 14 membres, qui se partagent les 14 stations du chemin de la croix comme les membres du *Rosaire Vivant* se partagent les 15 dizaines du rosaire. Cette association peut être érigée dans toutes les églises, chapelles publiques ou semipubliques ou communautés où se trouve un chemin de croix érigé canoniquement.

Comme pour le chemin de la croix lui-même, il faut recourir au général des Frères Mineurs ou à son délégué quand on veut ériger cette association. Pour faire le chemin de croix vivant et gagner les indulgences, les quatorze associés doivent tirer au sort les 14 stations, et chacun doit réciter 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria* en tenant à la main un crucifix, fait de matière solide, et béni par le Ministre général des Frères Mineurs ou par son délégué.

La même congrégation a renouvelé en la modifiant la liste des indulgences concédées aux Tertiaires franciscains (1). Nous ne donnons ici que l'énumération des indulgences plénières. On peut les diviser en deux séries : la première comprend les indulgences qui exigent la visite à la chapelle où est érigée la fraternité, la seconde comprend celles qui n'exigent pas cette visite.

1re Série. — Aux *quarante-six* fêtes suivantes est attachée l'indulgence plénière aux conditions ordinaires de la confession, etc. La Très-Sainte-Trinité, — la Circoncision, — l'Epiphanie, — l'Ascension, — la Nativité de la T. S. Vierge, — la Purification, — l'Annonciation, — l'Assomption, — saint Michel, — les Saints Anges gardiens, — saint Jean-Baptiste, — les SS. Apôtres Pierre et Paul, — le B. Odoric (14 janvier), — saint Bérard et ses comp. (16 janvier), — sainte Hyacinthe de Mariscotti (30 janvier), — le B. André de Comitibus (1er février). — saint Pierre-Baptiste et ses comp., (5 février), — saint Conrad de Placentia (19 février), — sainte Angèle de Mérici (21 février), — sainte Marguerite de Cortone (22 ou 23 février), —

(1) Bref du 7 sept, 1901. — Cf. *Analecta eccles.*, 1901, p. 370 et 401.

Digitized by Google

sainte Colette (6 mars), — sainte Catherine de Bologne (9 mars), — saint Fidèle de Sigmaringen (24 avril), — B. Luchesius, premier tertiaire (15 ou 28 avril), — saint Pascal Baylon (17 mai), — saint Yves (19 mai), — saint Bernardin de Sienne (20 mai), — saint Ferdinand (30 mai), — saint Antoine (13 juin), — saint Laurent de Brindes (7 juillet-9 juillet), — sainte Elisabeth de Portugal (8 juillet), — sainte Véronique de Julianis (9 juillet ou 13 sept.), saint Bonaventure (14 juillet), — saint Roch (16 août), — saint Louis de Toulouse (19 août), sainte Rose de Viterbe (4 sept.), — saint Joseph de Cupertin (18 sept.), — saint Elzéar (27 sept.), — sainte Marie-Françoise des cinq Plaies (6 octobre), — saint Daniel et ses comp. (13 oct.), — saint Pierre d'Alcantara (19 oct.), — B. Delphine (27 nov.), — La Toussaint de l'Ordre (29 nov.), — la fête de N. P. S. François, — la fête de sainte Claire, — la fête titulaire de l'église où est érigée la fraternité, — le jour de la Portioncule (*toties quoties*).

2e Série. — Jour de la vêture, — de la profession, — après une retraite de huit jours, — le 16 avril ou en cas d'empêchement le dimanche suivant, après rénovation de leur profession, — deux fois l'an avec bénédiction pontificale, — les dix fêtes suivantes avec absolution générale : Noël, Pâques, la Pentecôte, le Sacré-Cœur de Jésus, l'Immaculée-Conception, saint Joseph, les Stigmates, saint Louis roi de France, sainte Elisabeth de Hongrie. — Le jour de la conférence mensuelle et un autre jour de chaque mois au choix des tertiaires. Pour ces deux dernières indulgences est requise la visite d'une église ou chapelle *quelconque*. — Enfin à l'article de la mort.

Tous les Tertiaires qui récitent la couronne franciscaine des sept allégresses (72 *Ave Maria*, 7 *Pater noster* et un *Pater* pour le Souverain-Pontife) gagnent aussi l'indulgence plénière *toties quoties*, même sans confession ni communion préalables. C'est une faveur unique en matière d'indulgences.

Tous ceux qui récitent le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria Patri* cinq fois pour l'Eglise et une fois pour le Pape gagnent les indulgences de Rome, de la Portioncule, de Jérusalem et de saint Jacques de Compostelle. Les conditions ordinaires de communion sont requises.

Enfin les Tertiaires malades peuvent gagner l'indulgence plénière avec absolution générale durant toute l'octave de la fête à laquelle est attachée cette indulgence (1).

(1) Cf. *Analecta eccles.*, 1901, p. 401.

Digitized by Google

La Congrégation des rites a également rendu plusieurs décrets importants. Voici les principaux :

Introduction des causes de béatification de la sœur Antide Thouret, fondatrice de l'institut des Sœurs de Charité (1) — d'Anne de Saintonge, fondatrice des Ursulines de Dole (2). — Du V. Joseph Passerat, Rédemptoriste (3). — De la V. Marie-Céleste Crostarosa (4). — Décret sur l'héroïcité des vertus du V. J.-B. Cottolengo (5). — De la V. Marie de Rodat (6). — Du V. Claude de la Colombière (7). — La fête de saint J.-B. de la Salle a été étendue à toute l'Eglise par un décret du 17 février 1901. — Enfin un décret pour la confirmation du culte immémorial en l'honneur du B. Antoine Bonfadini, des Frères Mineurs, a été préparé dans la séance du 13 mai 1901.

Parmi les doutes liturgiques résolus nous nous contentons de signaler les suivants, spécialement utiles à connaître :

I. — Utrum circa orationes pro ecclesia et pro papa id retinendum sit ut, si altera vi Rubricæ, altera ex præcepto Ordinarii præscribatur, utraque, prouti de more, in Missa, dici debeat ?

II — Utrum *Pater*, *Ave* et *Credo* post chorale officium stantes vel genuflexi recitare debeant chorales, ubi stantes vel genuflexi recitare tenentur finalem antiphonam ?

III — Quando alicubi celebratur anniversarium dedicationis omnium ecclesiarum, hujusmodi festum est-ne secundarium pro illis ecclesiis, quæ consecratæ non sunt ?

IV. — An dies octava alicujus festi habentis octavam incidentem infra octavam Corporis Christi, ubi hæc octava non est privilegiata ad instar Epiphaniæ, sed ita ut quævis duplicia classica, sive occurentia sive translata admittat, celebranda sit per integrum officium vel per solam commemorationem ?

VII. — Concurrente die octava dedicationis propriæ Ecclesiæ duplicis min. cum festo dedicationis Basilicarum SS. Apostolorum Petri et Pauli duplicis majoris, quomodo ordinandæ erunt vesperæ ?

(1) 17 juillet 1900, *Analect. eccles.* 1901, p. 212.
(2) 24 novembre 1900, *Analect. eccles.* 1901, p. 29.
(3) 13 mai 1901, *Analect. eccles.* 353.
(4) 11 août 1901, *Analect. eccles.* 451.
(5) 10 février 1901, *Analect. eccles.* p. 33.
(6) 12 mai 1901, *Analect. eccles.* p. 209.
(7) 8 septembre 1901, *Analect. eccles.* p. 394.

Digitized by Google

VIII. — Quando commemoratio omnium SS. R. E. Summorum Pontificum occurrit dominica infra octavam Omnium Sanctorum, eadem *Postcommunio* habetur pro missa de festo et pro dicta Octava ; in casu, unde sumenda erit *Postcommunio* pro Octava ?

IX. — In primis vesperis festi duplicis primæ classis commemoratio diei octavæ dedicationis propriæ ecclesiæ, cujus officium mane persolutum fuit, facienda-ne est vel omittenda ?

Et sacra eadem Congregatio ad relationem infrascripti secretarii, audito voto commissionis liturgicæ omnibusque mature perpensis, rescribendum censuit :

Ad I-II et III. — Affirmative.

Ad IV. — Negative ad primam partem ; affirmative ad secundam.

Ad VII. — Vesperæ erunt de Octava cum commemoratione de sequenti.

Ad VIII. — In casu *Postcommunio* desumatur ex Missâ Vigiliæ Omnium Sanctorum.

Ad IX. — Affirmative ad primam partem ; negative ad secundam.

Atque ita rescripsit die 4 mars 1901 (1).

Le 12 septembre 1901 la même congrégation résolvant un autre doute proposé décrétait que la couleur des ornements pour la messe de la vigile de l'Immaculée-Conception devait être le violet et non le blanc (2).

En même temps la Congrégation des Indulgences résolvait un doute très pratique concernant le pouvoir de bénir les objets et de leur attacher les indulgences apostoliques et de sainte Brigitte. Il s'agissait de déterminer le sens de la formule du rescrit accordant ce pouvoir : « *De consensu Ordinarii loci.* »

I. Utrum hujusmodi consensus ita necessarius retineri debeat, ut, si desit, indulgentiæ sint omnino invalidæ ?

Et quatenus affirmative :

II. A quonam ordinario hujusmodi consensus dari debeat ?

Et Emi Patres in Vaticano Palatio coadunati die 12 junii, propositis dubiis responderunt :

Ad primum : Detur instructio :

(1) Cf. *Analecta ecclesiast.* 1901, p. 293.

(2) *Ibid.* p. 492.

Digitized by Google

« INSTRUCTIO »

« 1° Convenit ut qui facultatem benedicendi coronas, cruces, rosaria, numismata, etc., cum applicatione indulgentiarum apostolicarum et S. Brigittæ obtinere cupit, si sit e clero sæculari, litteris commendatiis proprii Ordinarii munitum supplicem libellum exhibeat ; si vero sit regularis, superioris sui Ordinis vel instituti a S. Sede approbati.

« 2° Ut valide præfata facultas exerceatur opus erit ut sacerdos ad excipiendas Sacramentales confessiones saltem virorum sit approbatus.

« 3° Ad eam facultatem licite exercendam requiritus consensus Ordinarii loci in quo quis uti velit, firmo manente, quoad regulares exemptos, decreto hujus S. Congreg. diei 8 junii 1888. Hic autem consensus optandum ut sit expressus ; sufficit tamen etiam tacitus vel implicitus, et in aliquo casu, quando aliter practice fieri nequeat, sufficit etiam consensus prudenter præsumptus. »

Ad II provisum in I.

Cette réponse, il est vrai, paraît plus claire et plus complète qu'elle n'est en réalité. Pour exercer validement le pouvoir de bénir et d'indulgencier il suffit d'être approuvé pour entendre les confessions : mais est-il nécessaire d'être approuvé par l'Ordinaire du lieu où l'on exerce ce pouvoir, ou bien suffit-il d'être approuvé par l'évêque d'origine ou par un prélat quelconque ayant juridiction ? elle ne le spécifie pas. Une réponse plus explicite à la seconde question n'aurait donc pas été inutile.

F. HILAIRE de Barenton.

Digitized by Google

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE FRANCISCAINE

Un brillant auteur dont on aime toujours à lire les œuvres, parce qu'on goûte surtout ce qui est finement pensé et délicatemenent écrit, a consacré un article, il n'y a pas bien longtemps, dans l'*Université catholique* aux « Franciscains de lettres. » Il s'agissait d'un quatrième ordre, tout récent et tout nouveau, non encore approuvé par l'autorité compétente, ordre dans les rangs duquel se distinguent déjà M. Sabatier, dit frère Paul, et Mme Vincent, dite Barine, en religion sœur Arvède.

De cet article, je ne veux retenir qu'une chose, c'est que les études franciscaines sont à l'ordre du jour, qu'elles captivent le monde des lettrés et des savants. Ce n'est pas seulement, en effet, dans la sphère restreinte ou gravitent une revue et ses lecteurs que se dessine l'amour passionné de saint François d'Assise et de toute l'histoire franciscaine, c'est dans le monde entier, dans les milieux les plus divers et parfois les plus hétérodoxes.

Je viens de citer deux noms : celui de M. Sabatier protestant érudit, travailleur sérieux et infatigable qui donne presque autant qu'il promet; celui d'Arvède Barine, franciscaine d'occasion, femmes de lettres toujours, avec quelques prétentions au métier d'historien. De fait, elle a parfois brossé, d'un vigoureux pinceau, des tableaux pleins de vie et de relief, comme celui de *la Grande Demoiselle*.

A ces deux noms qui se rattachent par des liens purement factices, il peut en être ajouté bien d'autres : Gebhart et Renan, chez les rationalistes ; en Allemagne, le docteur Lemp, Hase, Thode Müller et Weiss ; en Italie — et dans un monde meilleur — le P. Palomès, Mgr Falocci, dom Locatelli, le P. Van Ortroy, les PP. Marcellin de Civezza, Léonard Lemmens, et cette brillante école de Quaracchi formée par les disciples du P. Fidèle de Fanna. En Espagne, dom Carlos de las Neves, etc ; en France,

Digitized by Google

les PP. Ferdinand et Othon, le chanoine Lepitre, le P. Eusèbe Clop, mon compatriote Jules Léon de Kerval, homme trop passionné pour rester toujours impartial, etc. Il est d'autres noms qu'il n'est pas séant de citer ici. L'Angleterre ?... L'Angleterre s'attache également aux études franciscaines. Elle n'a pas créé, c'est vrai, non plus que les Etats-Unis mais elle a vulgarisé. Robert O'Connor et le P. Marianus ont fait germer les plus vives sympathies pour les figures et pour les idées franciscaines dans le pays de Nelson.

Et je ne parle que des livres. Faire allusion aux publications périodiques est impossible. Il est rare aujourd'hui qu'une revue consacrée aux questions historiques soit muette sur le compte des origines et des évolutions de notre Ordre. Et tout récemment, l'Institut a ouvert, avec la promesse alléchante d'un prix de 20.000 francs, un concours public dont le sujet n'est autre que l'étude de l'histoire franciscaine.

Aussi bien l'influence du Poverello d'Assise n'a-t-elle pas été universelle ? Ne s'est-elle pas exercée sur l'Eglise, sur l'histoire des peuples, sur la formation des instituts religieux sur la vie des arts et des sciences?

Une des théories chères au grand esprit et au grand bon sens historique de Taine, c'est la théorie des milieux. Je gage que sans qu'ils s'en doutent, les éditeurs de la *nouvelle bibliothèque franciscaine* ont subi, eux aussi, l'influence de cette atmosphère ambiante. Heureuse influence ? Elle nous vaut aujourd'hui six magnifiques volumes in-16, formant 1900 pages et plus, d'un texte très soigné et de la plus belle apparence. Ces livres ont la meilleure mine du monde et leur seule vue vous fait esquisser malgré vous le plus franc sourire de satisfaction (1).

I et II. A tout seigneur, tout honneur.

Les deux premiers volumes de la série sont consacrés à raconter l'histoire de saint François d'Assise. Leur auteur, c'est le R^me^ P. Bernard Christen d'Andermatt, général des Frères Mineurs capucins (2).

Je dois tout d'abord déclarer, en toute simplicité, que je me sens tout à fait à l'aise pour parler de cet ouvage. D'ailleurs, cette nouvelle biographie de saint François est traitée de main de maître, et suivant le précepte de Boileau, l'auteur a remis plus d'une fois son travail

(1) Et tout cela pour six francs seulement (et le port en plus). C'est le cas de dire que l'on en a plus que pour son argent.

(2) *Vie de saint François d'Assise.* Deuxième édition, traduite par un Tertiaire de Saint-François. Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise. in-16. Tome I, VIII-324 pages ; tom. II. 328 pages. 3 fr. franco, 3 fr. 65.

Digitized by Google

sur le métier, si je m'en fie à la préface. Le croira-t-on ? La première édition, en allemand, date de 1898. Elle est déjà épuisée. Ce détail vaut tout un éloge. Nos voisins d'Outre-Rhin, fatigués sans doute des écrits des protestants, sentaient peut-être le besoin de lire une vie moins glaciale et plus vraie que celles qu'ils possèdent.

Remercions toutes fois le R^me^ Père d'avoir fait publier la seconde édition de son livre dans notre langue. En France, on aime le Poverello, et les savants goûteront cet ouvrage qui est une œuvre d'édification et d'histoire.

L'auteur étudie, du reste, en homme de juste critique. Il ne cache pas ses sympathies pour les *Fioretti*, production poétique, de forme classique en Italie, et dont le fond « est vrai ». Il aime également la vieille et volumineuse chronique de l'irlandais Wadding. Faut-il lui en faire un reproche ? Je ne le crois pas, parce que cette sympathie est discrète, raisonnée et nullement aveugle. Le vrai guide de l'historien, c'est le faisceau lumineux formé par les auteurs de la tradition primitive, c'est Thomas de Célano, le livre des trois compagnons, saint Bonaventure, Bernard de Besse, c'est saint François lui-même. Que d'autres étudiant le patriarche des Frères Mineurs, oublient de puiser à cette source originale ! N'est-ce pourtant pas aux œuvres mêmes du séraphique Père que le peintre doit demander l'inspiration de l'idéal qu'il veut fixer sur la toile ?

Dirai-je encore que cette *vie* a été pour moi une révélation ? On ne me croirait pas si je donnais une réponse affirmative à cette question, et peut-être n'aurait-on pas tout à fait tort. Cependant, il est bien vrai qu'en fermant la dernière page de ces jolis volumes, je me suis surpris à fermer aussi les yeux pour mieux réfléchir, pour mieux réunir en un seul bouquet, les diverses impressions éprouvées durant cette lecture. Et j'ai revu François, le séraphique, le stigmatisé, l'amant de dame Pauvreté, le héraut du grand Roi ; mais aussi, l'homme m'est apparu dans un relief plus saillant et plus lumineux, à la fois plus près de Dieu, et moins loin de notre chétive nature ; j'ai mieux saisi les contours de cette figure si fine et si délicate dont parle Célano : « Saint François, dit cet auteur, avait la tête ronde et de moyenne grosseur, le visage allongé, le front petit et sans rides, les yeux de moyenne grandeur, noirs et francs.... Sa parole était modérée, et cependant ardente et vive ; sa voix était forte, mais agréable, aimable et harmonieuse. Il avait les dents blanches..., les lèvres minces la barbe noire et peu fournie, le cou grêle, les épaules droites, les bras courts, les

Digitized by Google

mains petites, les doigts éffilés... la peau délicate.. » Et plus haut, Th. de Célano avait dit : « Oh ! Combien François était beau, brillant et glorieux dans son innocence, dans la simplicité de ses paroles, dans la pureté de son cœur, dans son amour de Dieu et du prochain.... »

Et tout en détaillant ce portrait buriné « avec un cheveu », comme eût dit Ferdinand Gaillard, le lecteur sent grandir en son cœur un amour plus vif pour la personne de saint François.

Dans son travail, le Rme Père Bernard d'Andermatt est loin de suivre tout simplement le chemin tracé par ses devanciers. Il a glané sur sa route d'historien des épis oubliés ou négligés. Le chapitre douzième de son livre présente sous une forme nouvelle des idées jusque là indécises et disséminées çà et là. Avec Wadding et contre les Bollandistes, l'auteur croit que saint François allant en Espagne a traversé la France à l'aller et au retour. Il rejette, au point de vue historique, le miracle des roses qu'il avait admis dans son édition première. Il réhabilite le Fr. Elie, au moins pour la période qui précède le mois d'octobre 1226 ; et les raisons de cette justification, pesées avec les considérations du Dr Lemp, semblent plausibles. Quant à la supercherie de 1230, il y a lieu d'accepter le témoignage de Glassberger, et surtout celui d'Eccleston († 1286). Elle s'explique tout naturellement par l'excessif amour du Fr. Elie pour saint François, et n'a au fond rien de très outrageant pour la mémoire de celui-là.

Enfin le Rme Père assigne à la naissance de Saint François la date de 1182, et croit que le fondateur des Frères Mineurs ne se démit jamais complètement de ses fonctions de général. L'opinion paraît neuve ; mais dans sa forme tempérée elle semble également solide.

En somme, la nouvelle *Vie de saint François* paraît être frappée au coin de la bonne marque ; elle est un travail sérieux, une œuvre historique de haute valeur. Pour tous ceux qui s'occupent de saint François, c'est un livre dont il ne sera pas loisible de négliger l'étude. Cette biographie montre, en résumé, que le Patriarche d'Assise n'est ni un fou, ni un ignorant, ni un être sublime d'ordre naturel, ni un précurseur du protestantisme : quatre opinions erronées, préconisées à cor et à cri dans les chaires du rationalisme.

III. Avec le troisième volume de la collection de la nouvelle bibliothèque franciscaine, la *Vie de sainte Claire d'Assise* (1), dirai-je que

(1) *Sainte Claire d'Assise*, par le P. Léopold de Chérancé, O. M. C. in-16 de XIV-252 pages, 1 fr. 50, franco 1 fr. 75.

Digitized by Google

nous passons de l'histoire à la littérature ? Et pourquoi non ? Si cela était vrai ? Me contredise qui voudra. Aussi bien je me contredirai moi-même en disant que le P. Léopold de Chérancé, un écrivain de haute valeur, s'est servi des documents les plus autorisés et les plus antiques, actuellement connus, pour raconter la vie de son héroïne.

Ici même, et ailleurs, a déjà été dit tout le bien possible de cette biographie. « Il n'y a, dit l'auteur dans sa préface, il n'y a de grand à travers les âges que le Christ qui les domine, et il n'y a de beau que les âmes qui lui ressemblent, celles sur lesquelles se reflète l'éclat de son visage, c'est-à-dire les Saints. » Parole profondément vraie ! Elle s'applique spécialement à Claire Scéfi « âme au vol séraphique, pétrie de foi et d'amour, devenue l'une de ces héroïnes qui honorent le plus l'humanité, les fondatrices des ordres religieux. »

Et avec combien de vérité, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, envoyait à l'auteur les lignes suivantes : « J'ai parcouru avec un vif intérêt la vie que vous venez d'écrire. Vous avez esquissé avec art la noble et ravissante figure de la fille de Scéfi, et vous l'avez placée dans son cadre naturel. Vous avez su mêler à votre récit des leçons dont profiteront les fidèles et les religieuses, et défendre les ordres contemplatifs aujourd'hui si méconnus. On trouve, dans ce volume, toutes les qualités qui distinguaient ses aînés... »

Je m'associe pleinement à ces éloges mérités (1).

IV. Les éditeurs de la nouvelle bibliothèque franciscaine se sont réservés une grande latitude dans le choix des sujets à traiter. Il faut les en féliciter. La variété des volumes écarte la monotonie que le lecteur pourrait craindre. D'Italie où nous ont fait demeurer les deux biographies précédentes, le quatrième volume de la série nous transporte en Suisse, chez les protestants, et du plein moyen âge au seizième siècle.

Si l'on excepte une petite vie de saint Fidèle imprimée (2) au dix-huitième siècle à Paris chez Guérin (1745), on peut dire que le premier martyr de la Propagande est inconnu en France. C'est donc avec un plaisir plus senti que j'ai lu l'ouvrage du P. Fidèle de la Motte-Servolex.

Marc Rey était le fils de Jean Rey et de Geneviève de Rosemberger.

(1) Signalons à l'auteur une distraction. « Après la mort du Patriarche séraphique, elle insérera cette lettre dans la règle de 1224, p. 138. » Il s'agit évidemment de la règle approuvée en 1253, et connue sous le nom de règle de 1224. L'auteur brise, ici, avec ses habitudes de clarté.

(2) *Saint Fidèle de Sigmaringen, avocat, religieux et martyr*, par le P. Fidèle de la Motte-Servolex, O.M.C. in-16 de VIII-268 pages. 1 f. 50 franco 1 f. 75.

Digitized by Google

Il naquit en avril 1577. Sur les rives plantureuses du Danube, au centre du duché de Souabe, le voyageur admire la riante capitale du district de Hohenzollern : c'est la petite ville de Sigmaringen illustrée par le héros. « Comme l'enfant se cramponne aux bras de sa mère ainsi les vieilles maisons de la cité s'attachent aux crêtes de deux collines, sur l'une desquelles est assis le château des princes, vaste édifice aux tourelles crénelées. » A ce monument est adossée l'église des catholiques ; en bas, le Danube jeune encore, laisse expirer ses flots.

De Sigmaringen, il nous plaît de suivre, avec l'auteur, le jeune Marc Rey, d'abord à Fribourg, puis dans ses pérégrinations à travers le monde en compagnie du baron de Stotzingen, puis au barreau d'Ensisheim où le nouvel et consciencieux avocat plaide les seules causes de la justice et du bon droit, comme autrefois le breton Yves de Kermartin. Ils sont si rares, dit-on, les avocats qui ont mérité de siéger en Paradis ! Mais Marc Rey ne trouve ni la joie ni la paix du cœur dans une situation que d'autres lui envient. Il se fait prêtre, il entre au noviciat des Capucins où l'a déjà précédé son frère Georges, il se fait l'apôtre et le convertisseur des Calvinistes aux pays des Grisons, dans le Prätigau.

Cette contrée du Prätigau est ravissante. Au printemps, les arbres fruitiers, dans des vergers immenses, se développent en une floraison diaprée sur un fond de verdure ; en été, les rayons du soleil, comme des pinceaux magiques, jettent sur les champs et les prairies les colorations les plus variées ; tout, dans la nature, s'illumine et revêt un air de jeunesse et de fête.

Le 24 avril 1622, deux années après l'horrible boucherie du meurtre de la Valteline, la fête, de nouveau, était lugubre et sanglante. A la suite d'un sermon sur le blasphème, le P. Fidèle tombait sous les coups des fataniques en offrant à la fois à Dieu son cœur et son sang. Noble sacrifice ! L'Eglise comptait un martyr de plus, et c'est depuis ce temps qu'on dit que les Grisons font leurs saints.

Quelques jours après ce tragique événement, des soldats catholiques, venus au tombeau, ne furent pas peu surpris de voir sur le tertre une fleur d'espèce inconnue, d'une beauté ravissante et d'un parfum délicieux. La tige ressemblait assez à celle du jonc marin. Elle était surmontée d'une fleur dont le calice entr'ouvert était tacheté de gouttelettes de sang. On eût dit un lys. Germination mystérieuse ! Dieu voulait montrer que son serviteur fleurissait au ciel par la candeur de sa pureté virginale et par l'éclat empourpré de son sang.

Tous ces faits, le R. P. Fidèle de la Motte-Servolex nous les ra-

Digitized by Google

conte avec l'admiration d'un client pour son patron. La note émue ne détonne point dans le récit. Et si l'auteur en est encore à ses débuts d'hagiographe, comme je le crois, qu'il soit cependant fier de son œuvre, et qu'il prenne pour lui certains vers du tragique Corneille. Le P. Fidèle s'est fait connaître par un petit coup de maître.

V. Des *Fioretti*, cinquième volume de la série (1), je n'ai pas grand'-chose à dire. Le traducteur est honorablement connu par ses publications précédentes, et je serais enchanté de pouvoir raconter tout au long le bien que je pense de sa personne. Mais il s'agit uniquement de son livre. Je l'ai relu pendant les fêtes de Noël dernières. N'était-ce pas précisément l'heure de le faire ?

Ce livre des Fioretti nous touchera toujours, il fera toujours vibrer les fibres les plus intimes de notre être, parce qu'il renferme en lui un fond d'éternelle poésie et d'immortelle beauté. Lisez le chapitre où l'on voit comment frère François et frère Massée posèrent le pain qu'ils avaient mendié sur une pierre près d'une fontaine, et comment ledit frère François loua sa divine fiancée madame la Pauvreté ; et cet autre chapitre où le séraphique Père, tout en cheminant avec le frère Léon, lui expliqua la joie parfaite. Il y a dans toutes ces pages, une simplicité, une fraîcheur, une naïveté, une candeur qui nous ravissent et qui amènent sur nos lèvres et dans nos yeux un sourire et des larmes.

Quel est l'auteur des *Fioretti* ? Pour l'abbé Riche, les *Fioretti*, œuvre fragmentaire, ont un seul auteur. D'après Wadding, qui vivait au XVIIe siècle, cet auteur serait contemporain de saint François, et son nom serait Hugolin de Sainte-Marie. Ozanam dans ses *Poètes franciscains* déclare que, suivant certaines conjectures très faibles, ce serait Jean de Saint-Laurent, de la famille des Marignoli, qui fut en 1354 évêque de Bisignano.

En réalité, l'on ne sait rien d'exact là-dessus, et tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que les *Fioretti* sont une œuvre du quatorzième siècle, et qu'ils réflètent l'état d'âme de certains frères mineurs de cette époque. Au fond, ce n'est là ni un travail de première main, ni un document de grande valeur. C'est seulement une œuvre littéraire, et à ce titre, justement recherchée.

(1) *Fioretti de Saint François d'Assise*. Nouvelle traduction du texte italien, publié en 1889 à Rome par l'imprimerie du Vatican, par le baron Chaulin. in-16 de X-400 pages. 1 fr. 50, franco 1 fr. 90.

Digitized by Google

VI. Revenons à l'hagiographie. La vie des saints n'est-elle pas un miroir sans tache où Dieu fixe le reflet de ses perfections ? N'est-elle pas par ce fait même semblable à la mer immense qui sous un même horizon présente sans cesse à nos yeux ravis un spectacle toujours nouveau ? Le P. Pie de Langogne nous conduit par la main dans le cloître de la vie religieuse (1) il nous initie à la vie intérieure d'un pauvre moine capucin de Viterbe dans les Etats Pontificaux.

Rien de plus simple et de plus modeste que le *curriculum vitae* du Bienheureux Crispin (Pierre Fioretti). Il naît le 13 novembre 1668 et reçoit le baptême le surlendemain. En 1693, il entre chez les capucins pour faire sa profession l'année suivante. Successivement aide-cuisinier, infirmier, jardinier et quêteur dans les différents couvents de sa province, il meurt doucement et pieusement à Rome le 19 mai 1750. Mais dans cette simplicité, quelle riche variété de dons surnaturels, de senteurs célestes et d'horizons embaumés. C'est comme une chaude atmosphère de sainteté qui vous environne et réchauffe votre âme endolorie ou desséchée.

L'auteur est loin, du reste, de mépriser la meilleure méthode pour traiter son sujet. Avec les procès de béatification, les mémoires du P. Alexandre de Bassano publiés en 1752, lui ont été du plus grand secours. De même les biographies italiennes des R. P. Emmanuel de Domo d'Ossola, Bonaventure de Nice, Fr.-Antoine de Viterbe, Félix-Marie de Brignano, le petit abrégé du P. Philippe Monaci S. J. et l'excellent ouvrage du comte Paul du Campello. Le lecteur ne trouvera point là de considérations ascétiques ou mystiques : *Non erat hic locus*, a dit Horace dans l'épître aux Pisons ; mais il aura une figure vivante, placée dans son cadre naturel, dans les détails du va-et-vient quotidien et des réalités pratiques. N'est-ce pas préférable ?

Qu'on nous permette seulement de reproduire ici le portrait du *saint joyeux* tracé par les contemporains : « Il était maigre et petit de taille ; son teint primitivement pâle et délicat avait pris une teinte brune ; tout dans son visage annonçait la joie, la candeur et la franchise ; ses yeux étaient profonds et vifs ; sa barbe chatain clair et peu fournie, commençait à peine à blanchir pendant les dernières années. Il avait la voix claire, une parole toujours douce, franche et ingénue ; sa conversation avait un charme inexprimable et imposait l'attention.

(1) *Le saint Joyeux, ou vie du Bienheureux Crispin de Viterbe, de l'ordre des Frères Mineurs Capucins*, par le R^me^ P. Pie de Langogne, du même Ordre. Nouvelle édition, in-16 de XIV-310 pages. 1 fr. 50, franco 1 fr. 80.

Digitized by Google

Toutes ses qualités extérieures le rendaient aimable aux hommes, comme la pureté de son âme le rendaient agréable aux yeux de Dieu. »

En vérité, n'est-ce pas là le portrait et l'évocation d'un saint ?

Si j'avais maintenant un reproche à adresser aux éditeurs de la *nouvelle bibliothèque franciscaine,* — ou plutôt une simple idée à ex primer devant eux, — je leur dirais qu'ils devraient consacrer dorénavant quelques-uns de leurs volumes à d s ouvrages de doctrine spirituelle (1). S'il est permis de parler de la sorte, l'hagiographie, c'est la morale en action. On désire également la morale sous forme de leçons. Et quelle nourriture substantielle, fortifiante et durable les maîtres de l'ascétisme franciscain ne possèdent-ils pas ?

Me permettra-t-on, en terminant ce trop long article bibliographique, d'exprimer tout haut un regret que j'ai entendu bien des fois formuler tout bas ? C'est que nous ne possédions pas un ouvrage composé en forme de dictionnaire archéologique, historique et biographique de tout notre ordre franciscain (2). L'histoire des frères mineurs est loin d'être entièrement connue, il est vrai. Elle est même difficile à composer, surtout en ce qui concerne l'origine des différentes réformes. Mais un dictionnaire demande moins de généralités et moins de vues d'ensemble. C'est donc une œuvre actuellement plus accessible. Plusieurs collaborateurs peuvent mettre en commun, dans ce but, leurs travaux, leurs veilles et leurs lumières. Puis, sans s'occuper en bloc de toutes les époques, les hommes d'étude pourraient s'attacher à une seule en particulier, ou concentrer leurs recherches sur un seul pays, ou sur une seule branche de l'Ordre.

Il faudrait, semble-t-il, aborder en premier lieu la partie bibliographique. Les recueils de Wadding, Sbaralea, Denis de Gênes, Bernard de Bologne, Marcellin de Civezza, Apollinaire de Valence, Servais Dirks sont précieux, mais incomplets ou trop spécialisés.

(1) Il sera donné satisfaction à ce désir, dans la suite de la publication.
N. D. L. D.

(2) La direction des *Etudes Franciscaines* prend bonne note d'une proposition si opportune. Ce dictionnaire archéologique historique et biographique s'impose. Que le P. Ubald si bien doué pour ces sortes de travaux se mette lui aussi à l'œuvre, il sera sûr de trouver appui auprès de beaucoup des nôtres, surtout pour la partie française. C'est là un rêve caressé depuis longtemps ; nous sommes heureux de le voir se manifester par une proposition qui engage un peu celui qui l'a faite.

N. D. L. D.

Digitized by Google

Peu à peu on arriverait à bâtir un édifice solide, une œuvre complète, sérieuse et souverainement utile. L'important serait surtout d'indiquer à la fin de chaque article les sources de première main et de premier ordre, et celles-là seulement. Ce travail encyclopédique ne froisserait aucune susceptibilité, aplanirait la route à l'historiographe futur, et que de préjugés ne dissiperait-il pas ?

Tout cela ne serait-il qu'un *pium votum* qu'il serait bon de le dire tout de même.

Une simple étincelle ne suffit-elle pas à allumer un grand incendie ?

Fr. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

P. Hilaire de Barenton. La France Catholique en Orient. Paris : Œuvre de Saint-François d'Assise, 5, rue de la Santé. Prix, 3 fr. et 3,75 franco.

On peut haïr l'amour et le persécuter ; on ne peut ni le détrôner, ni se soustraire au rayonnement de ses énergies conquérantes.

De ceci rend hautement témoignage le nouveau livre du Père Hilaire de Barenton.

« *La France Catholique en Orient* » Tel est, en cascade, le titre, riche de promesses, de son magnifique in-octavo. Avec ses gravures hors texte, ses cartes tracées par Navarre, ses statistiques complètes, ses documents inédits, l'ouvrage du consciencieux chercheur est une étude approfondie de notre influence religieuse et française, dans l'Asie occidentale, pendant les trois derniers siècles.

Pour prépondérant que soit, de Louis XIII à nos jours, le rôle des capucins dans le Levant, ces vaillants fils de l'Eglise et de la France n'ont pas le monopole du dévouement. Et le P. Hilaire rend hommage, avec les sentiments de la plus admirative confraternité, aux efforts, aux succès des nouveaux Croisés : les Jésuites, les Lazaristes, les Frères des Ecoles chrétiennes, etc.

Dans tous ces religieux, il voit des soldats du même drapeau ; des émules et non des concurrents.

Les origines, les progrès des missions capucines d'Orient, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, — leur décadence par la Révolution, le renouveau contemporain de leur influence : tout cela est raconté d'une plume diserte et savante, habile à semer en route des anecdotes piquantes, des mots sublimes dans leur naïveté franciscaine ; des juge-

Digitized by Google

ments frappés au coin du bon sens et qui font balle « au bien aller » grandissant du récit, sur les hommes et sur les choses.

Lisez le premier chapitre : « *La Langue française en Orient.* » Quel art d'observation judicieuse. Quelle mise au point nette et orientale de Constantinople ! La phrase de l'écrivain se teinte d'un discret modernisme qui n'est pas pour nous déplaire. L'image trotte légère, bien en rênes, sans butter jamais. Aussi bien le philosophe surveille l'artiste. Et parfois il enlève, d'un mot, subit comme un coup d'éperon, l'imagination étonnée de l'audace de la critique.

Ecoutez cette phrase au trope vengeur :

« Comparés aux tours et aux clochers de nos Eglises catholiques, si élégants dans leur gracieuse envolée vers le ciel, si joyeux avec le son argentin de leurs cloches, ces minarets font l'effet pour la plupart de gigantesques chandeliers coiffés de leurs éteignoirs.

« Chaque religion a le symbole qui lui convient. Les Turcs ont pris aux Grecs ce qu'ils avaient de richesses, de liberté, de lumière, et ils y ont mis l'éteignoir de Mahomet. »

Le P. Hilaire sait beaucoup et il dit, comme il le veut, tout ce qu'il sait.

D'un mot, d'une phrase, il juge une méthode, une situation, une époque.

La méthode *des conversions clandestines* (p. 141) employée par la Cie de Jésus est estampée à l'emporte-pièce : « Ce système en général ne prépare que des renégats. » écrit l'auteur, et il passe.

Dût notre orgueil patriotique regimber, il dit ailleurs : (p. 7) « C'en est fait du prestige de notre diplomatie. Le Sultan lui-même ne craint pas de nous braver. L'Allemagne a pris définitivement notre place. »

On ne saurait l'accuser de composer un panégyrique « *pro domo suâ.* » Le séminaire de Constantinople, dirigé par nos Pères, est en déficit d'élèves depuis quelques années. Ils étaient 68 en 1895, ils sont 44 en 1901. Il le constate, et en indique la cause. « Cette diminution dans le nombre des élèves provient en grande partie du manque de ressources... » Une note fournit à l'appui des chiffres tristement éloquents.

Cette loyauté dans la critique est un des côtés saillants du talent du P. Hilaire. Dans un siècle où tant d'ouvrages revêtent si aisément les caractères de la diatribe ou du dithyrambe, il n'est pas inopportun de signaler cette magnanime et inentamable impartialité. Trouverait-

Digitized by Google

on trop nombreuses et un peu sèches les statistiques de noms, de chiffres, d'œuvres, citées au cours de cet ouvrage ?

Mais comment oserait-on se plaindre d'entendre marcher au pas de charge les colonnes religieuses de notre Patrie avec, aux plis de leurs drapeaux, le chiffre étincelant de leurs victoires ?

Ces listes et ces tables ne forment-elles pas le Livre d'or de *La France catholique en Orient* ?

Ce livre fera réfléchir les esprits sérieux : c'est là son meilleur éloge. Il vient à son heure : ce sera la raison d'un succès bien mérité.

P. Léon.

*
* *

Les Vertus du Cœur de Jésus, par le P. L. Boussac, S. J., cinquième série. Retraites mensuelles des premiers vendredis. Paris, Téqui, 1901, in-18 de 188 pages.

Avec la 5e Série des *Vertus du Cœur de Jésus*, le R. P. Boussac nous donne de nouvelles *Retraites mensuelles des 1ers vendredis*. Les âmes pieuses y trouveront pour chaque mois une méditation, un examen, une préparation à la mort, et une référence à un chapitre de l'*Imitation* approprié au sujet. Parmi les sujets de méditations du R. P., nous remarquons *La Dévotion à saint Joseph*, *saint Jean, les saints Anges*. — Pourquoi donc ne point parler de la Très Sainte Vierge ? N'est-ce pas à elle la première place ?

Peut-être cette lacune est-elle comblée dans un autre volume ; mais peut-être aussi, beaucoup de personnes se contenteront de la 5e série, qui peut très bien par elle-même former un tout complet.

L'on serait heureux alors d'avoir une méditation sur les rapports de Marie et du Cœur de Jésus.

Néanmoins nous estimons que ce livre est un très bon livre et peut faire du bien aux amis du Sacré-Cœur.

Fr. Paulin.

CUM LICENTIA SUPERIORUM
Imprimatur :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
Charles-Joseph BAULÈS

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA PHILOSOPHIE DU SOCIALISME

On parle beaucoup du socialisme. Son image flotte, gracieuse ou sévère, riante ou sombre, précise ou confuse, devant les yeux de nos contemporains. Variant avec les situations personnelles qui nuancent ses couleurs, le tableau change presque à l'infini. Il est noir pour le capitaliste, dont le regard inquiet entrevoit, comme dans un cauchemar, l'agitateur qui fomente la grève, diminue les dividendes et met l'industrie en péril. Il semble plutôt gris à l'ouvrier sobre et laborieux, effrayé par les violences du parti et peu rassuré par les espérances de l'avenir. Il se teinte de rose pour la jeune ouvrière qui savoure sur le chemin de l'atelier la prose sentimentale des dames de la *Fronde*, et soupçonne dans le socialisme une société idéale où le travail est réduit à un minimum insignifiant, où le luxe est général, et les fêtes sans fin, où la voix du cœur, toujours écoutée, préside seule à des unions toujours heureuses.

Mais ce ne sont là, qu'effets de lumière et de perspective, projetés par le flambeau des doctrines. Ces doctrines, le public généralement les ignore. Même parmi les champions de l'idée socialiste, il en est peu qui l'aient pénétrée et comprise. Sans doute d'éloquents orateurs sont passés par les cités ouvrières. Ils ont dénoncé les iniquités du bagne capitaliste, l'exploitation de l'homme par l'homme ; ils ont prêché l'émancipation des travailleurs, la haine des classes, l'expropriation de l'infâme capital et la mise en commun de tous les instruments de production et enfin, pour conclure, ont prophétisé un âge d'or où les hommes trouveraient toutes les joies dans une délicieuse fraternité. De tout cela, néanmoins, l'ouvrier n'a guère retenu

Digitized by Google

qu'une chose, l'espérance de vivre heureux sans travailler, et il s'inscrit dans les cadres de l'armée socialiste.

Chez les docteurs du parti, on trouve une conception plus scientifique de la doctrine. Ils ont scruté le terrible mystère de « la plus-value », révélé par Karl Marx ; ils ont mesuré les proportions de « la conjoncture » qui, d'après Lasalle, explique et condamne à la fois les iniquités sociales. Cependant, presque toujours, ainsi que les ouvriers, le gros public et les capitalistes, ces docteurs n'envisagent le socialisme qu'au point de vue économique. Ils pensent rarement aux idées philosophiques qui soutiennent leur édifice social. Elles disparaissent d'ailleurs, étouffées qu'elles sont, par les nécessités de la lutte et les revendications urgentes. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de fouiller autour du monument socialiste pour mettre à découvert ces assises fondamentales sur lesquelles il repose et c'est à cette recherche philosophique que nous convions nos lecteurs.

I

Pendant de longs siècles, le socialisme n'eut d'autre prestige que celui d'une brillante utopie. Aux époques critiques de son histoire, l'humanité a toujours vu surgir des réformateurs qui sentaient passer sur leur fronts le souffle divin du génie et trouvaient dans une inspiration subite les remèdes les mieux appropriés aux maux de la société. Dans cette étrange phantasmagorie de réformes, les rêves des esprits ambitieux se mêlent aux rêves des âmes généreuses et les illusions des philosophes servent plus d'une fois de point d'appui aux espérances aventureuses des politiciens.

C'est à l'antiquité grecque que le monde doit le chef-d'œuvre des utopies. Immortalisée par le génie et le style de celui qui l'a conçue et écrite, la *République de Platon* a servi de modèle à tous les rêveurs. Elle est étrange pourtant cette république idéale ! Le communisme le plus outrageant pour

Digitized by Google

le cœur humain y laisse encore une place à des groupements hiérarchiques et l'inégalité atroce de l'antique esclavage y subsiste à côté de l'égalité à outrance des hommes libres.

La brillante fantaisie de Platon s'éclipsa devant les lumières du christianisme : le bonheur que le philosophe avait rêvé, la religion chrétienne, en s'appuyant sur de plus fermes principes, essaya de le donner effectivement au monde. Nombreuses sont encore les misères du peuple ; cependant, à mesure que la foi pénètre dans les nations, elle adoucit les mœurs des princes et les incline à la charité, elle impose à l'homme le respect et l'amour de son semblable, elle inspire les corporations ouvrières et les œuvres d'assistance ; elle diminue enfin, par la doctrine surnaturelle de la résignation et des récompenses futures, les douleurs qu'elle ne peut guérir sur terre. Malgré ses ombres cette ère chrétienne est une époque de perfectionnement moral et social : aussi les réformateurs qui ne rêvent que merveilleux ne s'y rencontrent point.

Mais voici qu'à l'aube du XVIe siècle, un grand chancelier d'Angleterre, Thomas Morus, écrit, en se jouant, un livre dont le nom désignera désormais les organisations sociales imaginaires et irréalisables : l'*Utopie*. C'est la description d'une île extraordinaire où la propriété individuelle est inconnue, le travail obligatoire, les ressources communes et distribuées par des magistrats élus et temporaires suivant les besoins de chacun. Aussi quel merveilleux Eden ! Pour les habitants de cette île enchantée, le travail est une joie et chaque soir, après un court labeur, reviennent les fêtes attrayantes et les récréations variées. Critique de la propriété individuelle, rêve de bonheur, tel est le sujet invariable de toute imagination communiste. Cependant, et c'est déjà un progrès, on sent passer à travers ces pages un souffle chrétien : la monogamie absolue est de rigueur, la fraternité universelle, les castes abolies, la religion respectée.

Digitized by Google

Bien que Thomas Morus eût lui-même regardé son livre comme une pure fantaisie, aux idées séduisantes, mais irréalisables, « l'Utopie » ouvrit cependant une voie aux esprits aventureux. L'heure était alors favorable aux rêveries. Le XVIe siècle, que Louis Blanc appelle « le siècle de l'intelligence en révolte », commençait. Sous la double influence du paganisme renaissant et du libre examen qui sapait les bases de la croyance religieuse et minait sourdement celles des certitudes philosophiques, les utopies deviennent à la mode. Aux littérateurs, elles fournissent un thème fécond. Presque tous l'abordent, même le pieux Fénelon, qui dans son Télémaque caresse plus d'une fantaisie innocente et nous conduit par le chemin du rêve jusqu'à l'île des Plaisirs et la merveilleuse *Salente*. Elles inspirent aussi les hommes d'action et le bruyant Campanella, avant de soulever la Calabre, écrit sa « *Cité du Soleil* », ridicule organisation où les magistrats prennent des noms abstraits : puissance, sagesse, amour, justice et reçoivent des fonctions toujours tyranniques et parfois immorales.

Différentes de formes, ces productions littéraires des XVIe et XVIIe siècles se ressemblent toutes par un point : leur caractère fantaisiste. « Partout, écrit Louis Reybaud, l'é-
« glogue domine ; on sous-entend comme point de départ le
« silence des passions, l'harmonie des intérêts, l'union des
« âmes, l'association des volontés. On suppose les hommes
« parfaits pour arriver à une société idéale. Le monument
« est irréprochable, mais il n'a point de base (1). »

Il fallut attendre le XVIIIe siècle pour découvrir cette base nécessaire : le premier, J.-J. Rousseau plaça, sous l'édifice aérien des rêveries communistes, les principes d'une philosophie.

Le philosophe de Genève reflète toutes les pensées et tous les sentiments de son siècle ; il ramasse les tendances

(1) Louis Reybaud, *Etudes sur les Réformateurs contemporains.*

Digitized by Google

éparses de ses contemporains, les synthétise, en forme un système plus ou moins lié qu'il jette par articles, sous forme de discours, de lettres, de romans aux intelligences avides de nouveautés. On connaît le thème général de sa philosophie naturaliste et sentimentale. En sortant des mains de la nature l'homme est bon, candide comme l'animal qui suit son instinct, innocemment égoïste, sympathique et affectueux pour ses semblables. Tous les hommes sont égaux d'une parfaite égalité. La nature fournit à leurs besoins immédiats : aucun homme n'amasse pour l'avenir et ne commande à un autre homme, pas plus que les singes ne capitalisent des revenus et ne font travailler les autres singes. Un jour la réflexion vint se superposer à la sensation et voici qu'apparurent l'intérêt personnel calculé, les besoins factices, la sollicitude de l'avenir et l'appropriation individuelle. A l'égalité naturelle succède l'inégalité artificielle qui entraîne des privilèges : privilège de la naissance, privilège de la force, privilège de la puissance politique. L'homme exploite l'homme. Perdue la sainte liberté, des premiers jours, perdu aussi le bonheur pour lequel Dieu nous avait créés, car il voulait pour tous ses enfants une place égale au banquet de la nature.

Afin de se délivrer des maux sans nombre que l'intérêt personnel et l'instinct propriétaire ont fait naître, les hommes se sont réunis en société. Ils pensaient par ce contrat social retrouver l'égalité et la liberté, mais « partout ils sont dans les fers ». Le droit du plus fort a prévalu, la propriété est encore la clef de voûte des sociétés modernes. Or la propriété engendre le mal social qui « consiste essentiellement dans une antithèse entre la richesse et la pauvreté. »

Quiconque aime l'humanité doit travailler à lui rendre son bonheur naturel, en se souvenant toutefois que la nature humaine ne rétrograde pas. Il ne s'agira donc point de ramener l'homme à cette vie si délicieuse où Rousseau se plaisait à le voir « se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au pre-
« mier ruisseau, et trouvant son lit au pied du même arbre

Digitized by Google

« qui lui a fourni son repas » ; l'évolution humaine ne permet plus de réaliser ce rêve, mais cependant, à l'homme perfectionné, il faut rendre l'égalité et la liberté, la bonté et le bonheur.

Cette restauration doit avoir pour objectif l'individu et la société. Le code de la nouvelle éducation se résume en quelques mots. De l'enfant, il faut faire un sauvage, développer ses muscles et ses sens, le laisser entièrement aux influences de la bonne nature, remettre à plus tard la lecture des livres et le contact néfaste des hommes civilisés. Le résultat sera fort consolant : on aura nécessairement ce jeune homme fort, aimable, bon, intelligent dont l'*Emile* nous offre le portrait gracieux. Quant à la société, elle ne peut guérir les maux par elle engendrés, qu'en revenant à sa raison d'être : ramener sur terre l'égalité enveloppée dans le manteau de l'inaliénable liberté. Le *Contrat Social* explique, sans l'éclairer, « cette forme d'association, par laquelle s'unis-« sant à tous, l'homme n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ». Tous les hommes sont égaux sans rien perdre de leur liberté : « car chacun se donnant « à tous, ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un « associé, sur lequel on n'acquière le même droit qu'on « lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de ce que l'on perd « et plus de force pour garder ce que l'on a. » Ayant tout abandonné à la communauté, c'est de la communauté que le citoyen reçoit tous ses droits. La volonté générale « toujours droite, constante, infaillible et pure » les définit et, sans opprimer personne, met des bornes à la force, à l'intérêt, à la cupidité. Bien que cette volonté générale ne s'exprime que par la voix de la majorité, c'est-à-dire, la moitié plus un des citoyens, l'oppression n'est plus à craindre : pour tous liberté et égalité.

Cette esquisse rapide d'une philosophie humaine assez complexe nous permet d'en noter les caractères essentiels et de comprendre l'appoint qu'elle apportait aux commu-

Digitized by Google

nistes. Jusqu'ici ils avaient parlé poésie et littérature, ils avaient versé des pleurs sur les misères humaines, dénoncé les iniquités de ce monde et chanté l'Eden qui hantait leurs rêves. Avec Rousseau, ils entrent dans les arcanes de la philosophie (et quelle puissance avaient le mot et la chose au XVIIIe siècle!). Des philosophes, ils empruntent le langage : parmi les poétiques fantaisies de leurs imaginations, on sent se glisser furtivement et tenir ensuite la première place, les conceptions abstraites et les mots si rigides et si froids du « droit naturel, des droits de l'homme ». Autrefois ils exposaient leurs rêveries : avec Rousseau, ils parlent de ce qui a été, de ce qui doit être. Dans leurs églogues ils supposaient l'homme exempt de vices ; à la suite du philosophe ils affirment le dogme de l'innocence originelle. Aux siècles précédents, ils souhaitaient sans l'espérer le règne de l'égalité, de la liberté, et du bonheur ; après le *Discours sur l'inégalité*, le *Contrat social* et l'*Emile*, les souhaits font place aux démonstrations philosophiques et aux revendications politiques : ce triple règne de l'égalité, de la liberté et du bonheur a existé ; c'est un don de la nature, donc le droit naturel l'exige impérieusement. Jusqu'à Rousseau les utopistes gémissaient sur les maux de l'humanité : quelques-uns d'entre eux avaient dénoncé la propriété, mais leurs anathèmes, dictés par le sentiment et la sympathie, étaient trop en l'air pour paraître bien redoutables ; désormais l'anathème est lancé au nom de la nature qui fit les hommes égaux entre eux et dont l'œuvre si bonne et si pure a été bouleversée par l'intérêt personnel, la force brutale, l'usurpation et la propriété. Avant cette éclosion du philosophisme, les rêveurs, par pure hypothèse, subordonnaient le bonheur de leurs « Utopies ou de leurs Salentes » au gouvernement du peuple par le peuple. Dorénavant, ils imposent la démocratie au nom de l'égalité naturelle et du principe de la volonté générale toujours « droite et juste. »

La philosophie de J.-J. Rousseau s'harmonise donc parfaitement avec les rêveries communistes et semble destinée

Digitized by Google

par son auteur à leur servir de base. A la vérité, cette base est chancelante. Les dogmes d'innocence originelle, d'égalité naturelle, de liberté inaliénable, de contrat social, de volonté générale infaillible sont de véritables erreurs. Mais en ce siècle, où la corruption faisait de profondes blessures dans les cœurs, les esprits se contentaient facilement des apparences de la vérité. J.-Jacques Rousseau parlait le langage de la nature, il proclamait la sainteté de tous les instincts il devait être écouté par ses contemporains et il le fut.

Quelques années avant Rousseau, Morelly avait déjà placé la question du communisme sur le terrain philosophique, et presque en termes identiques : trouver une situa-« tion dans laquelle il soit presque impossible que l'homme soit dépravé et méchant. » La réponse donnée par les deux philosophes se ressemble par plus d'un point ; même supposition : égalité des hommes en droit et en fait ; même critique de la propriété : « les lois éternelles de l'univers sont « que rien n'est à l'homme en particulier que ce qu'exigent « ses besoins actuels, ce qui lui suffit chaque jour pour le « soutien et l'agrément de sa vie.... le reste est à l'Huma-« nité (1) ». Dans le choix des remèdes, les deux théoriciens n'ont plus la même unité de vue. Rousseau demande l'association et la rétribution proportionnelle aux facultés, tout en gardant le juste milieu entre la misère et le luxe suivant les limites fixées par la volonté générale de la nation. Morelly réclame la communauté absolue. Tous les hommes sont frères et égaux en droit comme le sont les frères avant le partage du patrimoine. Ce partage n'aura jamais lieu, le patrimoine national n'est pas divisible, et de la sorte l'égalité sera toujours respectée.

Mais Morelly, malgré certains aperçus ingénieux, reste loin derrière Rousseau, et son *Code de la Nature* est à peine une ombre des écrits du philosophe de Genève. Lui seul est le vrai philosophe du socialisme : il a posé la question sociale,

(1) Le *Code de la nature*.

Digitized by Google

d'une façon neuve et féconde : « Luxe et privation, richesse et misère, jouissance égoïste et travail pour autrui, tout « cela dépendant d'un fait général, la propriété, voilà les deux « termes du problème où Rousseau nous ramène constam- « ment.... Il lui appartient d'avoir crié : le luxe, la richesse, « la jouissance sans travail, la propriété, voilà les vrais pri- « vilèges... Et le temps lui a donné raison. De quelque façon « que la question doive se résoudre, il reste qu'actuellement « le problème de l'inégalité n'est plus politique mais social « et tout entier contenu dans le régime de la propriété (1) ».

Aussi la philosophie de J.-J. Rousseau a-t-elle eu une influence prépondérante sur le socialisme jusqu'en 1850. Sans parler de la Révolution, qui lui emprunte l'article fondamental de la *déclaration* fameuse : « la nature a fait tous les hommes libres et égaux en droits, » il est incontestable que toute tentative de réforme politique et sociale s'inspire des principes de Rousseau.

Le socialisme est essentiellement égalitaire : toutes les écoles acceptent cette pierre angulaire pour élever l'édifice de leurs doctrines. Toutes les écoles socialistes font donc écho au dogme essentiel du philosophe, mais encore dans cet écho, on peut distinguer des nuances d'expression. Les Saint-Simoniens abolissent tous les privilèges, notamment ceux de la naissance et de l'héritage ; ils prêchent l'obligation du travail pour tous, mais ils établissent une hiérarchie des travailleurs ; il veulent « qu'il soit accordé à chacun « suivant sa capacité, et à chaque capacité suivant ses « œuvres ». Louis Blanc et ses disciples poussent le principe à ses dernières conséquences économiques : les biens doivent être partagés en raison de la puissance de jouir de chacun suivant l'axiome : « le travail selon les aptitudes et « les forces, la rétribution suivant les besoins ». Proudhon, sous ses formules hégéliennes, garde le même culte pour l'égalité absolue et condamne sans rougir la propriété dont

(1) Lanson, *Histoire de la littérature Française.*

Digitized by Google

il donne cette définition paradoxale : « la propriété, c'est le vol. » L'égalité, que réclament les socialistes de 1830, accorde les mêmes droits à la femme qu'à l'homme : c'est l'égalité des sexes : « L'égalité de l'homme et de la femme dans le ma-« riage, la participation de la femme à la triple fonction du « temple, de l'état et de la famille entrent dans la législation « acceptée par tous les Saint-Simoniens. » (1)

Si l'égalité est un dogme du socialisme, la satifaction de tous les instincts naturels en est un autre. Les Saint-Simoniens et les Fouriéristes l'ont développé et commenté, mais Rousseau l'a découvert. Avec un ton de mysticisme panthéistique, Saint-Simon et Fourier affirment que tout est saint, « parce « que Dieu est tout ce qui est, tout est en lui, tout est par lui, « tout est lui ; » mais ce n'est là qu'un exercice de virtuose sur le thème de Rousseau : « Tout est bon sortant des mains de la nature. »Ce principe réhabilite la chair, innocente tous les instincts et toutes les passions. Loin de les détruire, le moraliste les doit développer. Et Fourier trace ce devoir nouveau, décrit le mécanisme de l'attraction passionnelle qui joue, dans la vie humaine, le rôle de la gravitation universelle dans l'ordre physique et prétend guider, par cette voie passionnelle, l'ascension des hommes vers la perfection. Doctrine funeste s'il en fût, et qui ouvre la porte à tous les désordres ; mais elle découle cependant directement de la doctrine de la « bonne nature » si vantée par J.-J. Rousseau.

Enfin tous les socialistes acceptent la doctrine du *Contrat Social*. Le prouver serait superflu. A leurs yeux, seule la volonté générale est la règle du juste et de l'injuste, tous les droits émanent de la nation, le nombre fait la loi. Même lorsque les Saint-Simoniens acclamaient avec tant de candeur le pouvoir absolu du Père, la théorie de la volonté générale n'était pas complètement oubliée ; le candidat Père Suprême était soumis à l'élection et désigné par le suffrage universel.

(1) Ch. Périn, *Les Lois de la société chrétienne*.

Digitized by Google

Malgré les apparences contraires, l'influence de Rousseau est encore là.

Ainsi, au fond de toutes les théories communistes et socialistes, à l'origine des réformes proposées par les novateurs idéalistes à la fin du XVIIIme siècle, et dans la première moitié du dix-neuvième, la philosophie de Rousseau se retrouve toujours. Elle est le principe inspirateur et vivifiant. De plus en plus dans les discours et les écrits, on parle du droit naturel et de l'égalité commune. Au nom des principes de Rousseau, se fait la Révolution démocratique de 1848, comme jadis s'était accomplie au nom des mêmes principes la Révolution bourgeoise de 1789.

Maintes fois on a réfuté ces doctrines philosophiques. Elles ont été condamnées au nom du Christianisme, car elles nient tout ce qu'il affirme et réhabilitent ce qu'il réprouve. Elles sont condamnées par la raison : l'état de nature et la bonté originelle de l'homme sont des hypothèses sans fondement ; la théorie de la volonté générale toujours droite et qui cependant peut dévier est inintelligible ; l'égalité, tant prônée par Rousseau et que les modernes réclament sans cesse, c'est l'égalité absolue, l'égalité des conditions d'existence, qui suppose dans les hommes mêmes puissances, mêmes énergies, même intelligence, mêmes capacités, toutes suppositions absurdes et démenties par l'expérience.

Il nous semble donc inutile de revenir sur ces démonstrations faites mille fois et avec tant de rigueur scientifique. Nous n'avions pas d'autre but ici, que de fixer les points principaux de la philosophie du socialisme, d'en indiquer l'origine, de montrer leur influence sur les idées économiques. Cette étude sommaire est terminée pour le socialisme communiste antérieur à 1850. A cette époque, une nouvelle orientation philosophique se dessine et le socialisme parce qu'il rêve nouveautés, oublie un peu le déiste Rousseau et s'inféode à la doctrine pleine de jeunesse et d'avenir qui commence, à la doctrine de l'évolution.

Digitized by Google

II

Après le coup d'Etat du Deux Décembre, le socialisme français entre dans une phase obscure de son histoire : pas un écrivain qui laisse un nom, pas un ouvrage de quelque valeur, pas un acte qui fasse époque. En dehors de France, au contraire, ce sont des jours brillants, une vie exubérante : l'écrivain célèbre s'appelle Karl Marx, le livre, *Le Capital*, l'acte, la fondation de l'Internationale.

Imbu des idées de Hégel, formé à l'école matérialiste de Buchnër, croyant aux « processus indéfinis » des Darwinistes, Karl Marx réagit contre l'idéalisme et le sentimentalisme des réformateurs français et fait entrer le socialisme dans le mouvement de l'universelle évolution.

Déjà Saint-Simon avait remarqué, dans l'histoire, une alternance de périodes critiques et de périodes organiques ; mais il n'en avait tiré qu'une seule conclusion : l'importance de son rôle de prophète et d'organisateur d'un ordre nouveau. Karl Marx exploite cette idée qu'il résume et synthétise ainsi : le fond tragique de l'histoire est rempli par les mouvements manifestes ou latents, mais incessants de la lutte des classes. Voilà donc le socialisme entraîné sur le chemin de l'Evolution.

Tout est mouvement. Le monde, cet éternel devenir, marche vers la perfection, depuis le moment perdu dans l'infini où la monère primitive a commencé son évolution. De ce grand tout, de cet absolu sont sortis, tour à tour, le monde minéral, le règne végétal, les espèces animales et la famille humaine. Une guerre cruelle se livre à tous les degrés de la hiérarchie des êtres et toujours la mort des uns a été la condition nécessaire de la vie des autres. Les forts l'emportent, et leurs violences deviennent des tyrannies sans fin lorsque la réflexion et la pensée de l'avenir se mettent au service de la volonté cupide. Aussi l'humanité a-t-elle succes-

Digitized by Google

sivement subi le joug dégradant de l'esclavage, du servage, de la tyrannie des rois et de l'oppression bourgeoise. Mais elle a secoué ce joug et une force immanente la pousse vers les régions supérieures de la liberté et de l'égalité parfaite dans l'ordre civil, politique et économique.

L'égalité économique apparaît d'ailleurs comme le dernier anneau de la longue chaîne de l'évolution des sociétés humaines, et, si l'on en croit Karl Marx et Lasalle, cet anneau sera nécessairement soudé aux anneaux précédents par l'avènement du socialisme. Personne n'en saurait douter. Tout, dans la société moderne, prépare et appelle l'ère socialiste. D'une part le régime économique actuel avec son machinisme compliqué et perfectionné annihile le petit fabricant et engloutit les humbles fortunes. D'autre part, la division du travail a jeté les ouvriers au sein des villes industrielles ; dans ces agglomérations ils ont eu conscience de leurs forces, car ils sont le nombre et peuvent faire la loi. Sans le soupçonner, les vieilles sociétés glissent vers la socialisation des forces productrices et les organisations solidaristes du travail. La transformation sociale par la destruction de la propriété individuelle est l'aboutissement fatal de toute l'évolution historique.

En ces quelques lignes se résume la doctrine philosophique des docteurs socialistes d'outre-Rhin. Hégel, qui incarne l'esprit allemand et la théorie panthéistique de la force brutale, en fut l'inspirateur. A son école Karl Marx apprit que le « développement de la formation économique « de la société est assimilable à la marche de la nature et « à son histoire et qu'on ne peut abréger d'un saut, ni abo- « lir par décrets les phases de son développement natu- « rel (1) ». Lasalle emprunte au philosophe la croyance « à une loi immanente » qui amènera nécessairement un jour le peuple à jouir des avantages de la bourgeoisie actuelle. Pour Karl Marx et Lasalle la propriété individuelle n'est

(1) *Le Capital, Préface.*

Digitized by Google

qu'une « catégorie historique » destinée à disparaître dans la lutte des classes. La victoire dans cette lutte favorisera le parti ouvrier : l'intérêt qui mène cette évolution est puissant : c'est l'intérêt de la vie, du pain quotidien ; intérêt personnel et intérêt collectif à la fois, car la question est la même pour tous les ouvriers. Rien ne peut résister au prolétariat organisé en parti : le nombre sera sa force et son droit. Et pour hâter cet avènement, « abréger la période de gestation et adoucir les maux de l'enfantement (1) », Karl Marx dénonce l'iniquité capitaliste fondée sur « la plus-value » et jette, par dessus les frontières des nations, le cri du ralliement international : « Prolétaires de tous les pays : unissez-vous. »

Durant une période de 30 ans, le centre du socialisme s'était déplacé en Europe : la France avait cessé d'être l'éducatrice du prolétariat, et cette mission semblait être dévolue définitivement à l'Allemagne. Cependant, après la guerre de 1870, les doctrines socialistes d'Outre-Rhin, importées dans notre pays, sont accueillies avec faveur par les partis renaissants, et un mouvement de vie fait tressaillir les anciens adhérents de l'Internationale. On peut toutefois, presque dès le début, remarquer une double tendance dans la pensée socialiste. Les plus ardents, Brousse, Guesde, P. Lafargue aiguillent le mouvement socialiste vers la révolution, font cause commune en 1879 avec les anarchistes amnistiés à l'occasion de l'élection Grévy. Ce groupe intransigeant n'a pas de philosophie qui lui soit personnelle ; son unique croyance a pour objet l'émancipation du prolétariat par la lutte des classes.

A côté de ces marxistes purs, un autre groupe se formait. Ses partisans applaudissent aux doctrines darwinistes et hégéliennes de l'Allemagne, mais trouvent trop étroite la conception de la lutte des classes présentée comme unique

(1) *Le Capital, Préface.*

Digitized by Google

facteur de l'évolution : le réalisme matérialiste de Lasalle choque leur esprit éminemment français. Benoît Malon, le chef de ces théoriciens idéalistes, accepte la théorie de l'évolution, préconisée par Karl Marx ; mais il la rend plus humanitaire, plus sentimentale et s'efforce de réconcilier l'idéalisme et le réalisme dans un « *socialisme intégral.* » Le socialisme, dit-il avec des accents lyriques, « c'est l'hu-« manité en marche vers une civilisation supérieure et « portant dans les plis de son manteau constellé, en même « temps que toutes les espérances de libération et de justice « des opprimés et des exploités, toutes les aspirations men-« tales, et esthétiques de l'âme humaine (1) ».

L'humanité, dans cette marche progressive, est poussée, en arrière, par l'intérêt personnel qui engendre la lutte des classes, et tirée, en avant, par l'idéal de la fraternité et du bonheur universel. Ces socialistes, écrit G. Renard, « font « briller devant les yeux de la foule un idéal de justice qui « puisse l'attirer et la guider..... cet idéal n'a rien de sur-« naturel et de divin : c'est un foyer de lumière purement « humain ; c'est un phare allumé par l'élite des générations « disparues, éclipsé quelquefois, mais qui reparaît toujours « et qui, de siècle en siècle, jette plus de clarté (2). » Sous l'influence du double déterminisme de la nature physique et des idées humaines agissant dans le même sens, l'univers entier est entraîné vers le progrès indéfini. Les esprits brisent les vieux cadres des antiques religions et des vieilles philosophies, et vont puiser aux nouvelles synthèses cosmologiques, de nouvelles conceptions éthiques familiales et politiques. Or l'un des plus puissants facteurs de cette rénovation universelle, c'est assurément, nous dit-on, le collectivisme. Par ses idées aujourd'hui, par son avènement demain, il assure le triomphe des doctrines évolutionnistes. Voyez plutôt. Depuis 30 ans surtout, les philosophes de l'é-

(1) B. Malon, *Précis de socialisme*, p. 177.

(2) G. Renard, *Etudes sur la France contemporaine.*

Digitized by Google

volution prophétisent le règne prochain de l'altruisme et nous en sommes encore à « l'*Homo homini lupus* ». Il est si difficile de faire taire l'intérêt personnel, de se soustraire à la grande loi de « la gravitation sur soi. » Ce miracle, l'idéal socialiste le peut réaliser, et voici la place importante qu'il prend de prime abord dans le mécanisme de l'évolution. Le socialisme moderne poétise la lutte. « Or, la poétisation de « la lutte, la conviction qu'on se voue à quelque chose de « supérieur a toujours été le chemin de l'héroïsme et la « source de la victoire ». Remplaçons donc la vieille foi patriotique et religieuse par un vaste idéal humain, et les hommes « accepteront de se dévouer jusqu'au sacrifice, jus- « qu'à l'héroïsme, jusqu'au martyre à la cause sainte des « justices nouvelles (1). » Mais il y aura des combats sanglants peut-être à supporter. Peu importe. — Le socialiste, « l'homme de demain, porte dans son cœur la plaie toujours « ouverte de la douleur universelle..... Si le découragement « et le doute l'effleurent quelquefois, il est vite réconforté, « lorsque plongeant sa pensée dans l'avenir socialiste, dont « il est un des humbles ouvriers, il voit en espérance une « humanité majeure, s'élevant par la science et la justice à « un plan splendide d'excellence morale, de puissance sur « la nature, de bonté agissante, de bonheur individuel et « collectif. »

« Alors il se dit qu'il vaut la peine de saigner aux ronces « du chemin, d'affronter la misère, d'être meutri par la per- « sécution et de mourir à la peine.... pour que les félicités « qui dorent ses rêves d'avenir soient bientôt départies aux « enfants de la terre (2). »

Cet idéal de solidarité altruiste commence, paraît-il, à se réaliser par sa propre conception ; c'est une idée-force. Cette réalisation cependant ne sera pleinement possible que le jour où le socialisme transformera le droit de propriété en

(1) B. Malon, *Précis de socialisme*, p. 186.

(2) *Idem*. p. 187.

Digitized by Google

le modifiant dans le sens social. Sur ce point, le socialisme français copie la doctrine allemande. Avec Lasalle, nos docteurs collectivistes répètent tous que la propriété individuelle est « une catégorie historique » destinée à disparaître dans le tourbillon de l'évolution. Mais, parce que le caractère français est toujours plus humanitaire, à la lutte fatale et nécessairement favorable aux classes prolétariennes, ils ont grand soin d'ajouter la perspective d'un âge d'or réalisé par l'expropriation future du capitalisme aujourd'hui triomphant.

Comme elle a renouvelé la morale, l'évolution universelle doit aussi transformer la famille et le gouvernement politique. Ici encore le socialisme fait cause commune avec la philosophie évolutionniste. N'est-ce pas lui qui supprime la propriété ? Mais la famille actuelle repose entièrement sur la propriété ; le mariage est un commerce où les exigences de l'affection sont méconnues, l'état familial est souvent un dur esclavage, la femme en puissance de mari perd ses droits et sa liberté. Si l'ordre familial est destiné à changer, il faut donc en appeler au grand facteur des transformations économiques et de la morale nouvelle. On n'est plus étonné après cela de voir les socialistes français prêcher l'amour libre et redire après un théoricien allemand : « La femme est maîtresse de « son cœur, elle le donne à qui elle veut. Une relation cesse « de lui plaire ; libre à elle de la rompre et de porter son « affection ailleurs. Dans le mariage et hors du mariage, « elle doit être placée vis-à-vis de l'homme sur un même pied d'égalité (1) ».

Cette égalité, que le socialisme engendre, préside aussi aux réorganisations politiques. La République apparaît comme « la seule forme politique de la dignité humaine » parce que seule elle respecte l'égalité. Enfin, par dessus les Républiques nationales, le socialisme salue « la fédération universelle de l'humanité, » dernier degré de l'é-

(1) Bébel, *La Femme.*

Digitized by Google

volution. Alors s'ouvrira l'ère suprême de l'harmonie générale dans la liberté sociale, l'égalité économique et la fraternité humaine.

Par le sommet de son édifice, le socialisme moderne, malgré ses prétentions scientifiques, semble se perdre dans les nuages du rêve. Des utopies de l'ancien communisme et des mystiques fantaisies des réformateurs de 1830, il renouvelle un peu la brillante phantasmagorie. Ces excès nous font déjà douter de la solidité de ses fondements ; le doute d'ailleurs est motivé.

Inspirée par une pensée anti-religieuse et surtout anti-chrétienne, la science moderne est souvent trop hâtive dans ses généralisations. Pour formuler une loi universelle, il ne suffit pas de recueillir, par la méthode positive, quelques faits obscurs, de comparer quelques ressemblances physiques. Le vrai savant exige des faits nombreux, indubitables ; il ne raisonne que sur des réalités. Ce sont là des règles élémentaires, mais les docteurs de l'Evolution ne daignent pas s'en souvenir. Aussi que d'hypothèses gratuites ! Hypothèse, la monère primitive, mère des mondes ; hypothèse, l'évolution aveugle et fatale des règnes de la nature sortant les uns des autres pour aboutir à l'homme ; hypothèse encore cette autre phase de l'évolution qui développe nécessairement l'altruisme au sein de l'humanité. Ce sont ces hypothèses cependant, que le socialisme moderne emprunte et sur lesquels il base ses revendications économiques et ses futures espérances.

Nous sommes des premiers à reconnaître l'âme de vérité, que les philosophies modernes cachent sous le tissu de leurs erreurs. Dans *l'évolution historique,* il y a des aperçus profonds, ingénieux, et conformes à la réalité des faits. Et cependant le système appelle des réserves : le progrès de l'humanité n'est pas le résultat d'une fatalité immanente ; les libres vouloirs des hommes ont plus d'une fois retardé la marche en avant, et toujours les intérêts personnels ont eu une influence décisive sur les « *processus* » de l'évolution.

Digitized by Google

Quant au *déterminisme idéaliste*, il manque entièrement de base ; c'est en vain que le socialisme s'en sert comme point d'appui pour s'élancer à la conquête du capitalisme et des pouvoirs politiques : un jour ou l'autre, il s'apercevra que le point d'appui lui manquait et qu'il tombait dans le vide. L'évolution des sentiments altruistes par la réalisation des idées-forces est une autre hypothèse gratuite dont nous avons montré l'inanité, ici même, en critiquant le système moral de M. Fouillée (1). Ainsi que l'évolution, le socialisme moderne, qui s'y rattache si intimement, peut éblouir un moment, mais il ne saurait satisfaire un esprit sérieux.

Depuis que le socialisme s'est ainsi inféodé à la doctrine philosophique de l'évolution, les novateurs semblent avoir un peu oublié Rousseau. L'oubli est peut-être plus apparent que réel. La philosophie moderne est fille de la philosophie du XVIIIe siècle : les rapprochements sont remarquables. L'homme *naturel* que Rousseau admirait sous un chêne est le frère de l'anthropopithèque jeté sur les grands chemins de l'évolution. Il y a parenté étroite entre cette bonne nature qui développe ses instincts toujours droits et cette humanité qui monte par une évolution lente aux sommets de la perfection morale altruiste. Le chemin est court des déclamations du philosophe contre la propriété oppressive au collectivisme qui la supprime. Enfin, et ici la ressemblance est parfaite et entière, chez Rousseau et chez les socialistes évolutionnistes, on trouve le même culte ardent et sacré pour l'égalité absolue, le même principe de gouvernement, la souveraineté inaliénable du peuple qui s'exprime par la volonté générale toujours droite et dirigée vers le progrès indéfini.

En fait, malgré de notables divergences, le socialisme n'a jamais eu qu'une seule philosophie : la philosophie senti-

(1) Etudes Franciscaines, *Les Bases de la morale et la relativité de la connaissance*, avril 1901.

Digitized by Google

mentale, matérialiste, humanitaire déterministe et, depuis 1848, entièrement athée. Ces qualités expliquent peut-être la faveur qu'elle a trouvée auprès des intellectuels de notre temps, auprès des dilettantes et d'un certain nombre d'universitaires ; mais sûrement, elles la condamnent devant la raison et la foi.

Fr. RAYMOND DE COURCERAULT.
O. M. C.

Digitized by Google

LE LUXE ET LA CONSCIENCE

(Suite) (1).

Le fabuliste a-t-il eu raison de dire à propos de la fidélité à garder des secrets naturels ou confiés :

Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes ?

Ne nous le demandons pas ; à quoi bon ? Autant vaut en laisser la responsabilité au poète. Sans doute, il a su pourquoi il parlait ainsi. Que les hommes s'estiment donc eux aussi visés dans ce travail.

Prenez la peine de visiter, je ne dis pas un palais princier mais une maison bourgeoise. Tout y respire l'amour du confortable et l'oubli des destinées d'outre-tombe ; tout semble condamner cet enseignement de saint Paul : « *Nous n'avons* « *pas ici-bas de cité permanente ; nous sommes à la recherche* « *de celle qui nous attend dans le ciel.* » Ce n'est pas là qu'il faut aller pour trouver appliqué le conseil du même apôtre : « *Quand nous avons le vêtement et la nourriture, estimons-* « *nous suffisamment pourvus. Quand en effet on veut s'en-* « *richir, on tombe dans la tentation et dans le filet du démon,* « *dans une multitude de désirs inutiles et nuisibles qui enfoncent* « *les hommes dans la mort et la perdition. Car la racine de* « *tous les maux c'est la cupidité dont la soif a conduit plu-* « *sieurs à la perte de la foi, tandis qu'elle les plongeait dans* « *des tourments sans nombre.* » Ou saint Paul s'est trompé, ou ces personnes adonnées à la vanité exposent leur salut, car elles ne savent où aller chercher des choses rares, précieuses,

(1) Voir le fascicule de novembre 1901.

Digitized by Google

raffinées qui sont absolument aux antipodes de l'Evangile.

— Mais, non, c'est faux ! L'avarice, dira-t-on, n'est qu'apparente ; le plaisir qu'on éprouve devant ces inutilités accumulées n'est pas le contentement de posséder, c'est plutôt la joie de pouvoir faire parade d'objets que les autres n'ont pas. Ces curiosités n'ont souvent aucune valeur, mais elles sont rares, et c'est plutôt à cela que l'on s'attache. — Et l'on ne remarque pas, en parlant ainsi, l'aveu formel que le luxe étant une question d'orgueil devient parfois plus grave aux yeux de Dieu en raison de ses conséquences. Le mondain, qui a tant de peur de la mortification et de la pénitence, qui flatte sa chair en lui accordant au-delà de ses convoitises, ne se privera guère de chercher la jouissance des choses défendues.

Vous n'avez qu'à ouvrir les yeux : dans chacune des pièces de la maison, il n'y aura pas une pierre, pas un tableau, pas un livre, pas une statue, pas un morceau d'étoffe ou de n'importe quoi qui ne témoigne que cet esclave de la vanité est aussi bien et peut-être plus encore esclave de sa chair. Les parfums, les nudités, les gravures, les médaillons, les meubles, tout favorise la mollesse, tout semble prêcher l'impureté ! Non : il n'est pas possible qu'un cœur qui se plaît dans une atmosphère aussi vicieuse puisse avoir quoi que ce soit de religieux.

Ou, du moins, ce cœur n'a que trop de religion. Le salon est un véritable Panthéon : il y a là des autels et des trônes pour chacune des divinités de l'Olympe ! Voyez le dieu Pan avec sa flûte, qui porte les branches de ce candélabre ; une Vénus, très artistique, puisqu'elle est nue, domine cette pendule, l'entablement de ce bahut vieux style est décoré d'une admirable sculpture : l'enlèvement de Proserpine par Pluton ; sur ce riche brocart sont tissées, à côté du dieu du tonnerre, les rivalités de Latone et de Junon ; plus loin on voit la blonde Cérès ; puis Mercure, le Dieu des voleurs ; puis.... puis.... C'est Athènes en reproduction. Je veux dire : c'est moins bien qu'à Athènes. Les habitants de cette ville avaient du moins gardé une place, inoccupée, c'est vrai, mais réservée quand même pour le *Dieu inconnu*. Ce salon rappelle pourtant lui aussi un Dieu inconnu : je veux par-

Digitized by Google

ler de Jésus-Christ : du crucifix qui n'a jamais eu le droit d'y faire une apparition. Si Athènes avait des autels encore libres, ici tout est tellement pris par des bagatelles, par des futilités, par des niaiseries, par mille autres choses pires encore, qu'on peut défier le bon Dieu d'y trouver un pouce carré de place pour s'y loger. Il est vrai qu'il lui est mieux de n'y pas entrer : Il se verrait en si pitoyable compagnie ! Et puis, que ne dirait pas le monde ?

Prenez au hasard dans la bibliothèque ouverte à tous les visiteurs : tirez, feuilletez ce qui vous tombe sous la main : ce sont des illustrations, des gravures !... Fermez vite, et n'en parlons plus ! Les trois quarts des titres, écrits en lettres d'or, font reconnaître des ouvrages à l'index.—Oh ! mais non, nous n'y mettons pas tant de mal que cela : ces livres sont superbement écrits : ces auteurs ont un style ! un style ! Or, à nous, que nous importe tout le reste ? Puis, nous vivons dans le monde, et nous sommes cuirassés sur ces sortes d'affaires. A peu près tous ne sont d'ailleurs guère là que pour la montre : on n'y touche jamais ou à peu près jamais. Ce sont des publications de luxe, des ouvrages rares, des éditions d'amateurs... Vraiment, il serait dommage d'exercer contre des livres si chers des actes de vandalisme !...

Il n'en est pas moins vrai que l'enfant de la maison est élevé avec une attention !... une vigilance !.. — la dame mondaine connaît-elle d'autres soucis que d'accepter l'honneur de la maternité et d'élever ses chers enfants ? — Cet enfant, donc, échappera à la surveillance du précepteur ou de la mère, et, d'instinct, il ira feuilleter les pages et les illustrations que couvrent ces séduisantes reliures ! C'en est assez : Voilà une imagination souillée, voilà un cœur gâté ! Il n'en est pas moins vrai que le jeune « service » de la maison, qui n'a pas une âme aussi intellectuelle que ses maîtres, passera devant ces horreurs artistiques des heures entières ; et durant tout ce temps sa pauvre tête !.... ses pauvres yeux !.... son pauvre cœur !.... au nom de l'art !.... Et quand après...

Pauvre service, en effet ! Volontiers on accuse les serviteurs d'aujourd'hui de ne témoigner aucun dévouement, aucune affection à l'égard de leurs maîtres; combien de fois il serait tout aussi juste de reprocher à ces derniers de n'avoir aucune

Digitized by Google

affection, aucun respect, aucune reconnaissance, aucune commisération pour ceux qui s'emploient à les servir !

Il va de soi qu'on doit maintenir une distance nécessitée par la différence des conditions ; mais on oublie trop souvent que la différence des conditions n'entraîne aucunement une différence de nature. Nous sommes loin, Dieu merci ! de ces âges païens où un philosophe complaisant trouvait des arguments pour établir que les esclaves, n'ayant point une âme raisonnable, n'avaient droit à d'autre traitement que celui de la bête ! La formule chrétienne est autrement digne de Dieu et de l'homme : « Le chrétien appelé à l'esclavage, déclare « saint Paul, est un affranchi de Dieu ; de même celui qui est « appelé à la liberté demeure l'esclave de Jésus-Christ. Libres « ou esclaves, vous avez tous été rachetés à un prix ines- « timable : ne consentez pas à demeurer les esclaves des « hommes. Chacun a été appelé à devenir le frère de Jésus- « Christ ; tous, tant que vous êtes, soyez donc tels sous le « regard de Dieu. »

Tout cela, la femme mondaine ne peut l'ignorer : sa servante le sait également : si nous sommes loin d'être égaux aux yeux des hommes, devant Dieu il n'y a point d'acception de personnes. Et bien ! qu'elle se mette, pour un quart d'heure seulement, à la place de son valet de chambre, de sa cuisinière, de sa fille de service, cette personne si recherchée, si délicate, si difficile à contenter, et qu'elle se voie dans l'obligation de servir une personne ayant exactement les mêmes exigences. Comment s'y prendra-t-elle — si elle n'est pas profondément chrétienne, — pour ne pas laisser monter dans son cœur une tempête de dégoût, de jalousie, de rage contre ceux qu'elle sert ? Plus elle les connaît dans l'intimité de leur vie privée, plus elle est obligée de se convaincre que, sans la politesse, l'urbanité, les prévenances, et les mille simagrées de leurs formes et de leurs cérémonies extérieures, il n'y a rien moins qu'un roc à la place du cœur.

De fait, elle verra une table somptueusement servie autour de laquelle on la fera tourner des heures entières ; les invités ne se lasseront pas dire combien les mets sont délicieusement préparés, flatteurs pour le palais, appétissants, la pauvre fille devra présenter et représenter les plats : chacun prendra à

Digitized by Google

discrétion ; les chiens eux-mêmes trouveront parfois, non plus des miettes, mais des gourmandises, des sucreries, le café au besoin ! Et il faut qu'elle soit témoin de tout cela, elle à qui on lésine, derrière la porte de la salle à manger, sur sa chétive nourriture ! Quand les convives ont disparu, elle va porter aux balayures ce bouquet qui a présidé le festin. On lui avait tant recommandé de prendre garde au moins de ne pas le gâter, ce bouquet qui avait coûté si cher ! Avec ce qu'ont coûté ces fleurs elle aurait fait vivre ses enfants des mois entiers ! Et madame, qui a trouvé mille raisons de rogner sur l'insignifiant salaire de son service, s'en va faire sa toilette au milieu des parfums, des senteurs, des épingles, des bracelets et des bijoux. Et elle se fera porter à l'église pour dire à Dieu : « Mon Dieu ! je vous aime, de tout mon cœur, de toute mon âme, de toutes mes forces ; j'aime, vous le savez, mon Dieu, j'aime mon prochain, comme moi-même, pour l'amour de vous. » Ne lui en veuillons pas, non, pour cette prière qui semble jurer sur ses lèvres ; au fond, elle dit parfaitement vrai ; elle aime son prochain comme elle s'aime elle-même, comme elle aime Dieu, puisqu'elle se damne elle-même la première et qu'elle fait tout son possible pour faire partager à son prochain son misérable sort.

Elle oblige son entourage à se damner parce qu'elle allume dans les cœurs une haine que rien ne sera capable d'éteindre, on le comprend. Après le service de la journée qui s'est prolongé à raison des visites, de la veillée, du bal de nuit, du... que sais-je encore ? tout le personnel monte dans les mansardes, bien loin de la surveillance des maîtres, auxquels il faut bien laisser un moment de tranquillité après les grandes fatigues d'une journée si occupée aux réceptions, aux amusements et aux festins. C'est là que serviteurs et servantes, parqués et relégués, s'entraînent les uns les autres, au milieu d'une effrayante promiscuité favorisée par le fait d'un célibat forcé que la volonté des maîtres impose aux serviteurs sous peine de les jeter à la rue. Nous ne nous attarderons pas à relever les imprécations qu'arrache à ces malheureux la vue du gaspillage éhonté que le luxe occasionne.

C'est là que les serviteurs au contact les uns des autres

Digitized by Google

apprennent les moyens de se faire compensation. Au sortir de quelqu'une de ces conversations ils savent l'adresse de marchands et de fournisseurs qui, pour les attirer, leur laisseront sur chaque achat le sou par livre, ou leur feront la remise du cinq pour cent qu'ils n'accorderaient pas aux maîtres. Et ces domestiques auxquels des maîtres osent offrir des gages notoirement insuffisants auront trouvé le secret de porter à la caisse d'épargne des sommes qui supposent des gages plus que doubles de leurs gages réels ! Et madame s'en va ensuite faire entendre à ses amies ses justes doléances : « Quelle époque ! ma chère, oh ! que c'est triste ! « pas moyen de trouver un serviteur fidèle et dévoué : je « vois venir le jour où je devrai me servir moi-même ! »

Le dimanche, madame se lève et s'habille pour aller à la messe du grand monde. Qu'elle se hâte d'ailleurs, parce que c'est le dimanche que se font les réunions de famille, et, tout le reste de la journée, la maison doit être sur pied : chaque domestique aura presque autant de travail ce jour de dimanche que dans le reste de la semaine. Oh ! mais madame est de la ligue pour le repos dominical ! Son nom figure d'ailleurs de droit en tête de toutes les bonnes œuvres !

Au retour de l'église, elle rencontre un pauvre homme déguenillé ; mais quelle allure embarrassée ! On sent qu'il n'y a pas là un mendiant de profession ; ce pauvre honteux n'a pas l'habitude de tendre la main ; mais il voit cette dame si bien mise, si richement parée ; elle sort de l'église : ce doit être une bonne âme ! pour l'amour de Dieu, elle aura compassion de ma misère... Le malheureux tente un effort, il prend son cœur à deux mains et s'avance timidement. — Je n'ai rien à vous donner, lui est-il répondu, avant même qu'il ait pu ouvrir la bouche, on m'attend à dîner, je n'ai pas le temps. Et elle continue son chemin en murmurant : « Sont-ils insup- « portables, ces mendiants ! Si je voulais les écouter, ils « me feraient manquer l'heure de l'invitation !... Il fau- « drait être plus riche que Rothschild. »

..... Que fera-t-il, ce pauvre rebuté ! Il lui en avait tant coûté de tendre la main ? Osera-t-il recommencer ? Et pourtant depuis plusieurs jours il a fait comme il a pu : il ne veut pourtant pas se livrer au vol. D'autres seront moins patients

Digitized by Google

que ce pauvre malheureux. Ils ne consentiront pas de sitôt à se ranger parmi les résignés qui, dans la mesure où la foi semble nous quitter, deviennent de plus en plus rares ; et alors, ils finiront par caresser des sentiments qu'un chrétien n'approuve pas, mais qu'il ne comprend que trop, hélas !

Sera-ce cette religion que le malheureux connaît peut-être seulement par cette femme sans cœur qui revenait de la messe et lui a brutalement refusé un sou, sera-ce la religion de cette égoïste, qui l'empêchera de se jeter à corps perdu dans le parti de la révolution ? Quelle force endiguera ce torrent ? Il aura vu des hommes abuser avec un égoïsme révoltant de toutes les jouissances des sens, et il hurlera : « Vous avez eu votre compte, vous êtes des repus. A notre tour maintenant : vous n'avez pas eu la moindre compassion de notre misère. Quand nous nous sommes plaints, vous avez fait la sourde oreille ; si nous avons fait entendre des menaces, vous nous avez fait voir la gueule de vos canons. Aujourd'hui c'est nous qui réclamons. »

C'est ainsi que raisonnait l'anarchiste Vaillant lorsque, en 1894, il lança sa bombe en plein parlement. Il savait que sa tête irait rouler dans le panier de la guillotine ; mais la peur du couperet ne réussit pas à surmonter sa haine des jouisseurs. Une fois pris, il faisait entendre à ses juges une déclaration qui ne sera jamais du goût de tout le monde, on n'en saurait douter, mais qui jette une lueur de feu et de sang sur l'état vrai de notre société. « Il y a trop longtemps, « disait-il, que l'on répond à notre voix par des coups de pri- « son, par la corde et la fusillade, et ne vous faites pas d'il- « lusion, l'explosion de ma bombe n'est pas seulement le cri « de Vaillant révolté, mais bien le cri de toute une classe qui « revendique ses droits, et qui bientôt joindra les actes à la « parole, car, soyez-en sûrs, l'on aura beau faire des lois, « l'on n'arrêtera pas les idées des penseurs. »

Assurément on ne saurait trop condamner le système socialiste qui, sous prétexte de venir au secours des petits, cherche à exclure Dieu de la pensée et du cœur de l'homme, et, faisant perdre de vue le ciel et l'éternité, ne se préoccupe de trouver le bonheur que dans la vie présente. Il est indubitable que nous n'approuverons jamais ni les menées, ni

Digitized by Google

les discours des « commis-voyageurs de la révolution. »

Toutefois, quelque coupables que soient ces meneurs, ils ne sont encore ni les seuls ni les pires coupables. Il faut aller chercher ces derniers parmi les jouisseurs qui oublient tous les préceptes de la charité chrétienne. Ce sont eux qui par leur luxe, par leur gaspillage, par leur avarice, fournissent aux agitateurs révolutionnaires le fondement sans lequel aucun édifice ne pourrait même faire semblant de s'élever. S'il n'y avait pas dans la société un nombre incalculable de personnes qui ne possèdent la fortune que pour en *jouir* d'une manière affreusement égoïste, et une multitude encore plus considérable de misérables qui ne *convoitent* dans la fortune qu'un moyen d'assouvir leur passion des jouissances, ces meneurs ne pourraient pas même se présenter aux foules pour leur exposer les théories du socialisme, et, s'ils osaient se présenter quand même, ils n'auraient certainement personne pour les écouter.

Mais comme il se rencontre un peu partout des exploiteurs sans vergogne, et aussi — il faut le dire — des multitudes de paresseux dévorés de l'unique convoitise des biens terrestres ; parce que ces derniers veulent jouir autant que les fortunés, et que, évidemment, cela ne peut être que le résultat d'un travail énorme qui répugne à leur fainéantise ou d'un bouleversement total de la société, les révolutionnaires ont beau jeu. Ils feront ressortir, avec des couleurs sinistres, le mauvais côté de notre société et la multitude se chargera de tirer la conclusion ; on entendra hurler, comme en 1871 : « Il ne nous reste plus qu'une seule chose à faire, c'est d'é- « trangler nos maîtres comme des chiens ! Pas de quartier ! « Il faut que tous disparaissent ! »

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! A chacun ses responsabilités : au moment de cette conflagration épouvantable, au moment où éclateront ces vengeances de tant de malheureux exaspérés, les jouisseurs mondains et luxueux pourront dire : « Nous n'avons que ce que nous avons voulu ! »

Et c'est par là que les événements viendront confirmer ces paroles de saint Bernardin : « Quand la vanité s'est implan- « tée dans une ville, les esprits des citoyens deviennent « légers et vains, vides de vertus, mais remplis de vices,

Digitized by Google

« d'arrogance, de divisions, d'ambitions et d'abus de toutes « sortes : les crimes s'y multiplient à foison. Dieu supporte « un certain temps les vanités de ces villes et de ces régions, « il prend patience, puis envoie ses prédicateurs. Si leur « action pleine de bonté et de sagesse ne les corrige pas, il « les livre au pouvoir des démons qui ont charge de les « exterminer par des pestes, des guerres, et toutes sortes de « fléaux.... Ces vanités, on n'a pas voulu les abandonner à « l'appel des prédicateurs au nom de l'amour de Dieu, on se « voit donc forcé de les céder au démon qui les ravit par « la violence : juste jugement de Dieu dont excitent la colère « ces vanités et tous les péchés qui s'ensuivent. »

Les vanités exaspèrent Dieu, elles poussent à bout sa patience ! Qu'on en juge par cette simple réponse d'un homme tel que Alexandre de Halès. Dans son traité de l'Eucharistie, ce Docteur se pose cette question : « Une femme qui se farde, « et qui s'orne avec des faux cheveux empruntés aux vivants « ou aux morts, doit-elle s'approcher de la sainte table ? » « Voici la réponse de celui qu'on a appelé le docteur irré- « fragable : « *Ces personnes sont en état de péché mortel : elles « se rendent indignes de la sainte communion.* » Et il donne pour raison de sa solution que cet acte renferme une offense contre Dieu dont on cherche à corriger l'ouvrage, un mensonge à l'égard du prochain que l'on trompe et en outre une sanglante injure qu'on se fait à soi-même.

Nous ne le dissimulerons pas. Aujourd'hui on juge moins sévèrement ces cas ; et nous nous garderions bien de condamner celle qui s'en remettrait au jugement d'un confesseur éclairé et prudent, d'autant que des circonstances peuvent rendre parfaitement légitime, pour un cas particulier, ce que l'on devrait condamner dans la plupart des autres cas semblables. Il n'en est pas moins vrai que cette citation d'un docteur aussi autorisé donnera à entendre que *tout ne saurait être permis* et les auteurs modernes sont d'accord avec les anciens pour déclarer que le *luxe damne beaucoup de chrétiennes*.

Les conditions qu'énumère saint Thomas, cité par saint Alphonse de Liguori, devraient aussi donner à réfléchir aux amis de la mondanité.

Digitized by Google

« Une parure simple, portée avec une intention droite, « selon la coutume des gens de bien et conformément à la « condition de la personne qui s'en revêt, n'est pas un péché. » Il suit évidemment de là qu'on pèche, selon le docteur angélique, toutes les fois que l'on se permet des toilettes trop recherchées ou lorsque celle qui s'en pare a une intention mauvaise, ou qu'elle s'écarte trop de ce que se permettent les femmes de son pays et de sa condition. Cette règle est assez semblable à celle du docteur Séraphique qui mentionne quatre causes de péchés occasionnés par le luxe : le prix excessif, eu égard à la condition ; l'abondance inutile et la superfluité ; la recherche et la vanité, qu'on y apporte ; l'inconvenance que les habits peuvent avoir à raison de l'état qu'on a embrassé.

Mais la vaniteuse ne connaît pas tous ces scrupules-là. Elle fait la communion, parce que la communion est encore à la mode chez les dames de son rang ; elle se confesse, parce que la confession ne lui déplaît pas trop ; elle s'habille pour se faire voir ; elle gaspille, parce que le luxe lui est agréable, parce que les toilettes lui plaisent. Ne lui en demandez pas davantage : elle n'en sait pas plus long. Sa religion, c'est de faire ce qui lui plaît, quand cela lui plaît, et de la manière qu'il lui plaît.

Hasardez-vous à lui dire : « Mais toutes ces dépenses inutiles, déraisonnables ne vous pèsent donc pas sur la conscience ? » — « Est-ce que ce n'est pas avec mon argent à moi que je les fais, répondra-t-elle d'un air triomphant ? » Son égoïsme l'empêche de voir la multitude des miséreux qui ne peuvent pas, c'est vrai, se faire entendre de la justice humaine qui effectivement n'a rien à voir en ceci : mais la voix de ces pauvres monte jusqu'à Dieu, et c'est Dieu qui saura tirer vengeance de cet oubli des droits de l'humanité et de ses droits à lui-même.

Ces égoïstes prétendent ne faire de fausses dépenses qu'avec leur bourse ; ils devraient se rappeler que leur *superflu* ne leur appartient pas ; il est le patrimoine des pauvres. A la suite de saint Ambroise, nous avons le droit et le devoir de leur dire : « C'est le vêtement de ceux qui sont nus que vous laissez « moisir dans vos armoires : c'est la rançon et la délivrance

Digitized by Google

« des malheureux que vous enfouissez sous terre. Sachez « donc que vous avez volé les biens de tous ceux que vous « auriez pu et que vous n'avez pas voulu aider. » Oui, véritable voleur de la société que celui qui gaspille pour son égoïsme ! Et qu'il ne le perde pas de vue, dirons-nous avec Léon XIII, il est certains devoirs « dont on ne peut pour- « suivre l'accomplissement devant la justice humaine. Mais « au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a « la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu. »

A propos de la parabole si instructive du mauvais riche, saint Bonaventure et saint Antoine de Padoue remarquent que Jésus-Christ établit une distinction vraiment effrayante. « Il y avait un homme riche », dit-il sans donner un nom à ce mauvais riche, et au verset suivant, « il y avait aussi un pauvre mendiant nommé Lazare. » Dieu connaît le pauvre par son nom, tandis que le mauvais riche est pour Dieu un inconnu. Ce mauvais riche sans miséricorde, sans entrailles pour les pauvres, offre une leçon qui devrait être méditée à loisir et souvent par les mondains, par les luxueux. S'ils ne veulent pas suivre le mauvais riche dans son châtiment, qu'ils prennent garde de l'imiter dans sa faute qui fut la cruauté pour les pauvres, et pour cela qu'ils aient soin d'extirper l'égoïsme qui fut la cause et la racine de ce manque de miséricorde.

A ceux qui trouveraient les conclusions de ce travail trop sévères ou exagérées nous demanderions de vouloir bien remarquer la peine que Jésus-Christ a prise dans cet Evangile pour faire ressortir les circonstances aggravantes du crime de cet égoïste jouisseur — car le mauvais riche n'est pas autre chose que cela. Saint Antoine de Padoue note dix de ces circonstances qui rendent le délit plus indigne de pardon. Ce mauvais riche, dit-il — 1° était riche, il ne manquait de rien ; — 2° il gaspillait son argent en habits somptueux, en repas superflus ; — 3° il n'y avait que ce pauvre mendiant qui lui tendît la main, comme il eût été facile de le satisfaire ! — 4° l'extrême pauvreté de ce mendiant ; — 5° à bout de forces, incapable de faire un pas de plus, il était étendu à la porte du riche ; — 6° accablé par le malheur, tout couvert d'ulcères ; — 7° ce spectacle écœurant, le riche l'avait

Digitized by Google

sous les yeux, en sa présence ; quelle cruauté ! — 8° le pauvre mendiant demandait si peu : quelques miettes ; — 9° ces miettes tombaient quand même de la table et se perdaient ! — 10° les chiens eux-mêmes faisaient la leçon à cet égoïste ; ils venaient lécher les ulcères du mendiant, au lieu que le mauvais riche n'en faisait pas cas. Si Jésus-Christ, dirons-nous au mondain, au jouisseur, au luxueux, au gaspilleur, si Jésus-Christ s'applique tant à accumuler ces circonstances aggravantes, n'est-ce pas pour nous donner à entendre qu'il ne les oubliera pas davantage, ces mêmes circonstances, au jour du jugement ? N'est-ce pas pour nous faire comprendre combien elles lui sont pénibles et cruelles, et quel châtiment en sera la juste punition ?

Au reste, qu'on n'exagère rien ! Quand des docteurs, quand des saints comme saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Bonaventure, saint Antoine de Padoue, saint Bernardin de Sienne, Alexandre de Halès et tant d'autres dont il eût été facile de produire le témoignage concordant, nous parlent des péchés mortels occasionnés par le luxe, ils ont bien soin de ne pas oublier qu'il faut en cette matière — comme en toute autre d'ailleurs — les conditions nécessaires et indispensables du péché mortel : c'est-à-dire, outre le consentement et l'advertance, une matière suffisante. Et comme il est incontestable que la gravité de la matière n'est pas difficile à rencontrer, il était nécessaire d'évoquer leurs sentiments et leurs paroles, ne fût-ce qu'afin que tout le monde comprît bien que tout ne saurait être permis, et que ce qui n'est pas permis ne demeurera pas impuni ni dans ce monde ni dans l'autre.

— « Impossible que nous nous entendions avec vous, mon Père ! Si nous voulions vous croire, il nous faudrait toutes entrer dans un couvent, nous faire toutes nonnes ou recluses ! Mais quand on est appelé à demeurer dans le monde, encore est-on obligé de savoir y vivre.... » — Qui prétend vous empêcher de vivre dans le monde, pourvu que vous n'oubliez pas d'y vivre chrétiennement pour vous sauver ? Le fond de l'erreur, vous répondra saint Bernardin, le voici. Parce que vous n'êtes ni nonne ni recluse, vous vous figurez pouvoir vous permettre tout ce que vous suggère une vie toute char-

Digitized by Google

nelle et l'amour désordonné des vanités. Or, avec le luxe — je veux dire avec les exagérations du luxe — il vous est impossible d'être chrétienne. Qu'est-ce qu'une chrétienne ? sinon une âme qui porte avec elle un parfum de justice, de bonté, de pureté, de prudence, d'humilité, de piété ? Espérez-vous trouver une seule de ces vertus dans la vaniteuse ? Vous n'y trouverez pas même l'honnêteté naturelle, ou, si elle y est, elle s'y trouve démentie au dehors par les signes de la corruption. S'il est vrai que dans le cœur il y a la pudeur, la vertu, Dieu saura le démêler ; mais ceux qui vous voient ne peuvent vous juger que d'après les apparences ; c'est pourquoi le bon moyen de garantir votre réputation serait de remplacer ces insignes du vice par des ornements qui correspondraient mieux avec l'intérieur de votre cœur.

La meilleure manière de vivre dans le monde, c'est d'y vivre de manière à n'avoir pas à déchoir de la condition dans laquelle on y paraît. Vous ne trouverez pas un seul moraliste, pas un Père de l'Eglise qui aient jamais fait défense à qui que ce soit de s'habiller d'une manière conforme à sa condition. C'est au contraire cela que nous réclamons tous, et c'est l'excès contraire qui porte à singer dans son extérieur une condition supérieure que nous combattons tous.

Personne n'ignore, que par elles-mêmes, la valeur, la couleur, la disposition et la forme des vêtements sont choses indifférentes, et que tout dépend des sentiments et des intentions de ceux qui les portent. N'avez-vous pas lu dans saint François de Sales que la piété était si enracinée dans l'âme de sainte Elisabeth, qu'elle prenait de nouveaux accroissements au milieu des pompes et des vanités auxquelles son état l'exposait ? Cette sainte était en effet quelquefois dans la nécessité de revêtir ses habits de cérémonie ; mais sous l'or et la pourpre elle conservait des vêtements de simple laine et son cilice qu'elle ne quittait jamais ; aussi, dans les solennités publiques, offrait-elle toujours l'union de la dignité et de la modestie d'une princesse chrétienne.

Son cœur était loin de la vanité. Un jour de grande fête, elle vint, selon l'usage, à l'église d'Eisenach, revêtue d'un costume somptueux, couverte de bijoux, et la tête ceinte de la couronne ducale. Quand ses yeux rencontrèrent le crucifix,

Digitized by Google

elle se dit à elle-même : « Voilà ton Dieu suspendu à une roix et toi, créature inutile, tu es couverte de vêtements précieux. Sa tête est couronnée d'épines ; et toi, tu as une couronne d'or. » Et, au même moment, vaincue par sa pieuse compassion, elle s'évanouit et tomba par terre. Ce fut alors qu'elle prit la résolution de renoncer à toute parure quelconque, hormis les cas où l'exigeraient les obligations de son état ou la volonté de son mari. N'est-il pas vrai que cette chère sainte savait vivre dans le monde ? Or, elle savait y vivre parce que, quels que fussent les dehors, son cœur y vivait pour Dieu et non pas pour la vanité.

La véritable règle sur ce point nous est formulée par le roi saint Louis. « L'on doit s'habiller selon son état, de « sorte que les personnes sages et les gens de bien ne « puissent pas dire que l'on en fait trop, et les jeunes gens « que l'on n'en fait pas assez. Si les jeunes gens ne veulent « pas se contenter de la bienséance, il faut s'en tenir à l'avis des sages. » C'est là que toute chrétienne doit tendre. Ce qu'on ne fait pas d'un coup, on l'obtient à la longue ; saint François de Sales dirigea dans ce sens sainte Jeanne de Chantal, grande dame du monde. Un jour, lui montrant les passementeries de sa robe, il lui dit : « Madame, quand ces ornements n'y seraient pas, votre robe en serait-elle moins convenable ? » La sainte ôta les passementeries. Un autre jour, il lui dit en parlant des glands qui attachaient son collet : « Quand cette curiosité n'y serait pas, votre collet tiendrait-il moins bien ? » La sainte coupa les glands, et, peu après, elle quitta sa robe de soie et en prit une de laine.

Fr. Michel Ange.
O. M. C.

Digitized by Google

SAINT BONAVENTURE ET DUNS SCOT

Saint Dominique et saint François, ces deux frères en Dieu, n'ont point enseigné dans les Académies ; et, cependant, ils ont fondé deux dynasties intellectuelles, qui portent leur nom dans l'histoire. Ils ont inspiré de leur souffle sacré, et chacun de son propre génie, les deux grandes écoles qui se sont partagé longtemps dans l'Église l'enseignement de la théologie et de la philosophie chrétienne.

Les premiers maîtres de l'Ecole Dominicaine sont Vincent de Beauvais, dont le *Speculum majus* ou « miroir du monde » peut être regardé comme la première encyclopédie : monument gigantesque qu'il éleva lui seul, et qui, pour la grandeur du plan, comme pour l'exécution des détails, l'emporte encore aujourd'hui sur les ouvrages de ce genre ;

Albert le Grand, qui devança de beaucoup la portée intellectuelle de son siècle, dont on a dit avec vérité, qu'il fut « grand dans la magie naturelle, plus grand dans la philo- « sophie, et très grand dans la théologie ; »

Saint Thomas d'Aquin, le disciple d'Albert le Grand, mais dont le génie fait pâlir l'illustration de son maître.

Saint Thomas d'Aquin ! Ce nom évoque aussitôt l'idée d'un génie transcendant, à la taille colossale, dont la puissance embrasse, possède, coordonne, définit, divise et réunit, avec un art admirable, toutes les connaissances théologiques et philosophiques des âges précédents, comme de son époque. C'est lui qui a construit cet édifice majestueux, aux larges assises, aux vastes et harmonieuses proportions, dont l'ordonnance générale et toutes les parties semblent être sorties tout d'un trait de sa vigoureuse conception : la Somme de saint Thomas est plus indestructible que les Pyramides du désert ! « Chaque article de cet ouvrage est un miracle, disait

Digitized by Google

le Pape Jean XXII dans la Bulle de Canonisation : *quot articuli, tot miracula* ». « Ce que Thomas dit, la théologie le dit », chantait le Dante. « Comparé aux Grégoire, aux Ambroise, aux Augustin, aux Jérôme, saint Thomas semble avoir assisté et presque présidé aux délibérations des Conciles de Lyon, de Vienne, de Florence et du Vatican. » Ainsi parle notre Saint Père le Pape Léon XIII, si glorieusement régnant, dans son Encyclique du 4 Août 1879, et qui a institué le Docteur Angélique Patron de toutes les écoles de philosophie et de théologie, par son Bref du 4 août 1880.

Après avoir rendu hommage à ces Maîtres de l'Ecole Dominicaine, et particulièrement au Prince de la science sacrée, commençons notre revue des fondateurs de l'Ecole Franciscaine.

Le premier Docteur qui entre, orné des lauriers académiques, dans l'Ordre des Mineurs, est Alexandre de Halès. Le Bénédictin Jean Trithème, abbé de Spahens, près de Mayence, dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, nous le dépeint en ces termes : « C'était un homme très érudit dans les divines Ecritures et qui n'était inférieur à aucun maître de son époque en philosophie. » Le Jésuite Possevin dan son *Apparatus sacer*, dit expressément qu'il fut le précepteur de saint Thomas (1) et de saint Bonaventure, et que sur l'ordre d'Innocent IV, il écrivit une *Somme* ou *Sommaire* de toute la théologie, d'après une méthode que personne n'avait encore trouvée avant lui ; ouvrage monumental, qui fut approuvé officiellement par Alexandre IV et par soixante Docteurs de l'Université de Paris.

Comme Alexandre de Halès est le premier qui ait conçu et entrepris une œuvre de cette nature, remarque Barthélemy de Pise, on est étonné non seulement de la profondeur et de l'immense étendue de sa science, mais encore de la fécondité de son esprit, qui a soulevé tant de questions à débattre, tant de doutes et d'objections à résoudre, de divisions et d'articles si admirablement ordonnés à traiter (2). C'est pourquoi on l'appelait de son vivant *Fons vitæ*, comme ayant

(1) Voir toutefois la *Vie de saint Thomas d'Aquin*, par le P. Anatole Joyau.
(2) *Lib. Conform.* l. I. Fr. 8 et 9.)

Digitized by Google

été « la source de cette vie » intellectuelle et scientifique dont les flots se répandirent dans tout le monde chrétien au moyen âge.

Le franciscain Alexandre, dit un de nos écrivains actuels, fut en son temps le restaurateur de l'aristotélisme épuré par sa foi, l'initiateur de la forme syllogistique dans le domaine de la théologie, le *précurseur et le préparateur* de saint Thomas. Sa méthode consiste à présenter invariablement le pour et le contre, avec des arguments rigoureux, à poser la thèse et l'antithèse, en commençant toujours par celle-ci ; puis, les raisons contraires étant mises en balance, vient la solution de l'auteur, la doctrine orthodoxe et la réfutation des doctrines opposées (1).

N'est-ce pas là toute la méthode adoptée et suivie par le docteur angélique ? D'où vient donc cette discussion, soutenue si vivement de part et d'autre, depuis plusieurs siècles jusqu'à nos jours, sur cette question : saint Thomas fut-il vraiment le disciple d'Alexandre de Halès ? Non, disent Noël Alexandre, Graveson, Echard et plusieurs autres, qui fixent l'arrivée de saint Thomas à Paris, avec son maître Albert le Grand en 1245. « Cette date, ajoute l'auteur précité, enlève tout fondement à l'opinion d'après laquelle saint Thomas d'Aquin aurait suivi les leçons d'Alexandre de Halès, mort au commencement de cette même année » (2). Oui, répondent le Jésuite Feller (3) et beaucoup d'autres après François Arseunet qui a traité cette question *ex professo* dans sa dissertation intitulée : *de discipulatu sancti Thomæ de Aquino sub Alensi* (4)

« Nous ne voudrions pas nous immiscer dans cette question si ardemment débattue de part et d'autre » dirons-nous volontiers avec Bonelli (5). Observons seulement qu'il ne s'agit pas précisément de savoir si le Docteur angélique fut le disciple auriculaire d'Alexandre de Halès, mais plutôt s'il fut de

(1) Bareille, *Continuation de l'Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Darras. T. XXIX. Ch. VIII.

(2) *Ibid.*, § III, p. 522.

(3) Article sur saint Bonaventure.

(4) Voir sa théologie T. I. *Tract. de Deo uno*, p. 2.

(5). *Prodromus ad opera omnia S. Bonaventuræ.*

Digitized by Google

son école, comme ayant adopté sa méthode. La chronologie force d'avouer que le Dominicain ne suivit pas le cours oral du franciscain, puisque l'auteur de la *Somme* si justement célèbre dans l'Eglise, ne vint à Paris que l'année même où mourut celui qui avait composé la première *Somme* de toute la théologie, par ordre du Pape Innocent IV. Mais n'est-on pas contraint d'affirmer que saint Thomas fut le disciple d'Alexandre de Halès, en ce sens qu'il recueillit son enseignement écrit et qu'il fut frappé de sa méthode, qu'il la fit sienne, la perfectionna, et la poussa à un tel degré de perfection qu'il en fit oublier l'inventeur ? C'est aussi dans ce sens qu'il faut traduire le dystique suivant qu'on lisait sur le tombeau d'Alexandre de Halès dans le grand couvent des Mineurs de Paris :

Quo duce præmonitus in prælia divus Aquinas
Quotquot et usque legis fortius arma gerunt.

« Il fut le chef qui précéda le Docteur angélique dans les combats de la science sacrée, et tous ceux qui portent le plus vaillamment les armes de la foi. »

Quelques-uns prétendent que cette épitaphe ne remonte pas plus haut que le XVIIe siècle, mais Bonelli affirme l'avoir vue en 1482.

Quoiqu'il en soit, nous aimons à nous le représenter avec cette belle page à la main, où il développe la grande pensée de saint Anselme : *Credo ut intelligam.* « Quand on vient à comparer le rôle respectif de la raison et de la foi dans la théologie, avec celui qu'elles ont dans toute autre science, on le voit s'établir en sens tout à fait inverse. Dans les sciences humaines, l'adhésion de l'esprit naît du travail de la pensée, la connaissance précède la certitude : dans la science divine, le contraire a lieu ; nous devons être en possession de la vérité par la foi, si nous voulons parvenir à la connaissance rationelle de cette même vérité. Tout croule sans cette première base. Les choses de Dieu ne sont jamais comprises que par un cœur pur, et c'est uniquement par l'observation de la loi sainte que nous participons à cette pureté. La foi qui peut seule nous conduire à la certitude est le

Digitized by Google

flambeau de la raison, aussi bien que la lumière de l'âme et de la vie. »

« Cela n'est plus ni de l'aristotélisme ni du platonisme, ajoute le continuateur de l'abbé Darras, c'est du christianisme absolu. Par une telle donnée, le maître s'élance aux régions supérieures, où se rencontrent et s'unissent les grands esprits, loin des disputes de l'école. Par son enseignement, en vertu de la méthode syllogistique, Alexandre acquit une telle autorité qu'on le nomma le docteur *irréfragable*, le roi des théologiens, *theologorum monarcha*. Observons que ce dernier titre pourrait indiquer l'antériorité dans une voie spéciale, autant que la supériorité. »

Ajoutons à cette observation que personne ne décerne à l'auteur de la première *Somme* de théologie la *supériorité* sur ceux qui ont embrassé la méthode découverte par la perspicacité de son génie. On lui attribue seulement l'*antériorité dans une voie spéciale*, qu'il a ouverte au génie du docteur angélique.

Hâtons-nous de dire que la plus grande gloire du premier maître de l'école franciscaine est incontestablement le docteur séraphique, saint Bonaventure. Mais on peut affirmer que saint François avait préalablement infusé son esprit à Bonaventure, en le guérissant d'une maladie mortelle, lorsqu'il n'avait encore que quatre ans. Pendant que le Séraphique Patriarche tenait dans ses bras cet enfant de bénédiction, entrevoyant d'un regard prophétique les belles qualités, les grandes vertus contenues en germe dans son âme, et l'honneur qu'il apporterait à son Ordre, il s'était écrié : *O buona ventura* ! O l'heureuse fortune ! Et le nom de Bonaventure resta au petit Jean de Fidanza.

Nous sommes ici en face d'un des personnages les plus remarquables de l'Ordre franciscain. Tout se réunit en lui pour en faire, après saint François, le type le plus élevé, le plus aimable et le plus parfait de la famille. Il possède au plus haut degré la science, les vertus, la sainteté séraphiques. Son nom est resté, à juste titre, indissolublement lié au docteur Angélique. Thomas d'Aquin et Bonaventure ! Quel admirable pendant ils font l'un à l'autre, parmi les grands hommes, les grands savants et les grands saints de cette

Digitized by Google

époque! Comme on aime à contempler cette scène, dans laquelle l'illustre prêcheur, venant visiter l'humble frère mineur dans sa cellule, lui demande : « Où donc puisez-vous cette science que tout le monde admire ? — Dans mon crucifix, répond Bonaventure, je n'ai pas d'autre livre! » — Et, une autre fois saint Thomas, se présentant à la porte de son ami, l'aperçoit ravi en extase, pendant qu'il compose sa légende de saint François. Il se retire aussitôt discrètement : « Laissons, dit-il, laissons un saint écrire la vie d'un saint! »

Bonaventure fit mieux que de retracer la vie de son séraphique père : à chaque page de ses merveilleux écrits, on reconnaît l'esprit de François d'Assise. Nul mieux que lui n'a su donner à la doctrine franciscaine son véritable caractère. On peut même dire que sous la plume de Bonaventure elle apparaît comme l'expression vivante de la physionomie du séraphin d'Assise. N'est-ce pas, du reste, à cette particularité, plus encore qu'au génie de notre saint, qu'il faut attribuer l'estime singulière dont elle jouit toujours dans l'Eglise (1) ?

« Cette doctrine de saint Bonaventure, déjà si grandement appréciée par Clément IV, Grégoire IX, et Sixte IV, qui a servi au Concile de Florence pour expliquer les difficultés en litige, nous aussi, dit Sixte V, nous la louons et nous la recommandons vivement dans le Seigneur. »

L'abbé Trithème, dans son ouvrage *de scriptoribus ecclesiasticis*, dit de saint Bonaventure qu'il est tout à la fois un scolastique intelligent et pieux, comme un mystique savant et vrai. Dans ses ouvrages de piété si nombreux et toujours si goûtés des âmes attirées sur les hauteurs de l'oraison, règne la doctrine la plus saine et la plus pure.

Dans ses écrits philosophiques et théologiques auxquels on reviendra, à mesure que la néo-scolastique fera des progrès, selon le vœu du Saint-Siège, on puisera cet esprit de piété et de dévotion, sans lequel la science peut devenir un

(1) Nous renvoyons volontiers le lecteur aux études si remarquables que le R. P. Evangéliste de Saint-Béat a consacrées aux œuvres de saint Bonaventure. Voir aussi *Saint François et la Science* du même auteur.

Digitized by Google

terrible poison. C'est ce qui faisait dire à Gerson, appliquant à saint Bonaventure cette parole du Sauveur : je suis venu apporter le feu sur la terre, et ce que je veux, c'est qu'il soit allumé partout : « Il a voulu unir la chaleur à la lumière, parce que briller, c'est peu, c'est presque toujours vain, c'est souvent nuisible ; car, la *science enfle* et donne l'esprit du démon. A cause des saintes ardeurs qui courent dans tous ses écrits, on l'appelle par excellence et par antonomase le *docteur séraphique.* »

Et le célèbre chancelier de Paris continue : « Si l'on me demande qui je préfère parmi les docteurs, je réponds sans hésiter : le docteur séraphique, parce qu'il est solide, sûr, pieux, juste et dévot. De plus, il s'éloigne avec soin de toute vaine curiosité, ne mêlant pas le profane au sacré ; mais il s'efforce de porter, avec la lumière dans l'intelligence, la ferveur et la dévotion dans l'âme. De là vient qu'il a été abandonné par ces scolastiques sans piété, dont le nombre, hélas ! est très grand. Cependant, nulle doctrine n'est plus sublime, plus divine, plus salutaire et plus suave que celle de Bonaventure : *nulla sublimior, nulla divinior, nulla salubrior atque suavior.* D'autres docteurs sont appelés chérubins, mais Bonaventure est, en toute vérité, à la fois chérubin et séraphin, car il enflamme le cœur et il éclaire l'intelligence ; il ramène l'âme à Dieu et l'y unit par un amour ardent (1). »

Nous n'osons pas faire la moindre retouche à ce portrait. Nous nous reprocherions d'y retrancher ou d'y ajouter un trait, une couleur. Nous avons là, sous les yeux, saint Bonaventure tout entier, de grandeur naturelle et parfaitement ressemblant. Nous ne pouvons qu'inviter le lecteur à le considérer longuement, à l'étudier de près et sur toutes ses faces : il sera captivé, séduit, subjugué, par le charme de cette figure toute séraphique.

Au moment où cette double et belle lumière de l'Eglise disparut à l'horizon se levait un nouvel astre : nous voulons parler de Duns Scot.

Quelques-uns ont osé dire que Duns Scot ne se posa comme contradicteur du docteur angélique, que par esprit

(1) *De examine doctrinarum.*

Digitized by Google

de corps des Frères Mineurs contre les Frères Prêcheurs. La vérité est, dit le P. Possevin, dans son *Apparatus sacer*, que « le génie de Scot, si fécond en théories sublimes, était orné de modestie et de charité. Jamais, il n'émet son opinion en injuriant ou en rabaissant ses adversaires. Lorsqu'il renverse les erreurs de quelqu'un ou combat les affirmations d'un autre, il le fait toujours avec humilité et presque toujours en supprimant le nom de son contradicteur, en sorte qu'il parait avoir reçu de Dieu sa science et sa haute sagesse. »

« Oui, dit un docteur théologien, Jean Gabriel Boyvin, Scot eut une si profonde connaissance des mystères de la foi, qu'il ne croyait pas, pour ainsi dire, il contemplait. La science aurait éteint en lui la foi, si elle ne pouvait être tout à la fois obscure et éclairée. Il a décrit la nature de Dieu presque comme s'il l'avait vue ; il a révélé les secrets de la sagesse divine, comme s'il les avait pénétrés ; il a dépeint les délices de l'autre vie, comme s'il les avait goûtées. »

Ce qui fait peut-être le plus d'honneur au génie de Duns Scot, c'est qu'en se livrant à des explorations si périlleuses, il ne s'est jamais égaré dans une voie fausse ; il n'a jamais glissé sur la pente de l'erreur, il n'a jamais fait un faux pas ; il n'est jamais tombé dans une théorie condamnable. « Avant l'année 1620, rapporte Jérôme de Montefortino, le tribunal de la sacrée inquisition générale, à Rome, prescrivit aux censeurs des livres ou des doctrines de ne jamais infliger aucun blâme à toute proposition qui est certainement de Scot. Certes, ajoute le même auteur, quiconque voudra jeter les yeux sur les ouvrages du docteur subtil, verra facilement que non seulement la piété chrétienne, digne d'un auteur orthodoxe, mais encore une humilité égale à la doctrine brillent en tous ses écrits. »

C'est par là que l'illustre Duns Scot se montre de la race du docteur séraphique. Comme saint Bonaventure, il unit la douceur de la dévotion et de la componction la plus pénétrantes à la fermeté de la doctrine la plus solide. Pendant qu'il composait ses ouvrages, les flammes de la ferveur qui brûlait dans son cœur, embrasaient et illuminaient son esprit. Ses écrits sont parsemés d'invocations ardentes sur celui qui est la source éternelle du vrai et du bien. Lui aussi,

Digitized by Google

comme saint Bonaventure, cultivait avec le plus grand zèle les vertus séraphiques et particulièrement la sainte et royale pauvreté. Au temps même où il jouissait de la plus glorieuse renommée, lorsque les écoliers de tous les pays de l'Europe accouraient par milliers autour de sa chaire, on le voyait traverser humblement les rues de Paris les épaules couvertes d'un manteau rapiécé, les reins ceints d'une corde grossière, les pieds nus, sans même porter de sandales, ce qui inspira ce vers à l'un de ses admirateurs :

Quem vestis vilis, pes nudus, chorda coronant.

De graves auteurs nous le montrent allant joyeusement à la quête, comme deux autres de ses illustres confrères, Alexandre de Halès et Richard de Middletown. Tous les trois étant anglais, nous dit-on, allaient de France en Angleterre et *vice versa*, en demandant humblement sur leur route, pour l'amour de Dieu, le pain de chaque jour, un abri pour chaque nuit, et le passage sur mer. « C'était un grand mérite pour eux, et une grande édification pour les autres, écrit Wadding, de ce que ces hommes, dignes du Souverain Pontificat, l'objet de l'admiration générale, à cause de leur science et de leurs éminentes vertus, n'avaient pas honte de demander l'aumône. »

Duns Scot pratiquait si bien l'obéissance séraphique, qui doit faire de tout enfant de saint François « un bâton, un cadavre, entre les mains de ses supérieurs, *perinde ac baculus et cadaver*, comme disait le B. Père, qu'ayant reçu l'ordre de se rendre de Paris à Cologne, au moment où il se promenait avec ses disciples dans le *Pré-aux-Clercs*, il partit aussitôt, sans même retourner au couvent pour dire adieu à ses frères.

Comme saint François, Scot avait la plus vive dévotion pour Jésus enfant. Un jour qu'il célébrait la sainte messe, le jour de Noël, à Paris, raconte Wadding en citant ses autorités, il fut ravi en extase. On l'entendait répéter avec amour cette parole du *Cantique des Cantiques* : « Qui me donnera de te trouver, de te voir, de t'embrasser, toi qui es mon frère et qui es suspendu au sein de ma mère ! » Pendant

Digitized by Google

qu'il continuait ses ferventes supplications, la bienheureuse Vierge Marie lui apparut avec son divin Enfant qu'elle lui déposa entre les bras, en lui permettant de le couvrir de ses baisers et de ses caresses. Ce prodige n'étonnera personne, quand on se rappelle que Duns Scot s'est fait le champion le plus intrépide du glorieux privilège de Marie, son Immaculée Conception. On sait comment il remporta une victoire définitive sur les adversaires de la Vierge immaculée, par devant l'Université de Paris, vers l'année 1307. A partir de cette époque, dit le savant jésuite Vasquez, la croyance à ce doux mystère devint générale dans l'Eglise, et le nom du franciscain Duns Scot célèbre dans le monde entier.

Sur ce point comme sur tout le reste, le Docteur subtil était fidèle aux traditions de la famille, puisque saint François avait laissé la dévotion à Marie Immaculée, comme un précieux héritage à ses enfants. Il savait que la divine Vierge avait bien voulu être la mère de ses fils ; car, il avait établi son Institut naissant dans le sanctuaire de N.-D. des Anges, qui fut, dit Bourdaloue, « comme le berceau d'un des plus florissants ordres de l'Eglise, car c'est de là que sont sortis tant d'apôtres, de martyrs, de saints confesseurs ; tant d'évêques, de cardinaux et même de Souverains Pontifes : tant de prédicateurs de l'Evangile, de docteurs, de théologiens consommés dans la science de Dieu ; tant d'hommes illustres, dont la mémoire, comme celle du juste, sera éternelle. C'est là que Marie les a formés, là qu'elle leur a donné le lait de cette éminente et saine doctrine dont ils sont remplis ; là, que par une fécondité virginale, elle les a multipliés pour les répandre ensuite jusqu'aux extrémités de la terre. »

On pourrait dire que l'Ordre des Mineurs est l'ordre de Marie par excellence. Il n'est pas étonnant que François, toujours vivant en ses enfants, leur ait inspiré l'amour le plus tendre pour Marie, l'ardeur la plus vive pour soutenir son honneur, et spécialement son incommunicable privilège d'avoir été immaculée dans sa Conception De même que les fils de saint Dominique ont tant contribué à la gloire de Marie par la dévotion au saint Rosaire, les enfants de saint François ont travaillé énergiquement à faire épanouir dans l'Eglise le dogme de son Immaculée Conception.

Digitized by Google

« Vous me demandez, dit encore Bourdaloue, en quoi cet Ordre si célèbre a fait voir son zèle pour l'honneur de la Mère de Dieu ; et moi je vous demande en quoi il ne l'a pas fait paraître. Oublions tout le reste, et arrêtons-nous à un seul point qui renferme tous les autres. C'est ce saint ordre, vous savez, qui, le premier, a fait une profession publique de reconnaître et de soutenir l'immaculée conception de la Vierge ; c'est lui qui l'a prêchée dans les chaires avec l'applaudissement des peuples, lui qui l'a défendue dans les écoles et les Universités, lui qui l'a fait honorer dans le christianisme et célébrer par des offices approuvés par le Saint-Siège, oui, c'est à l'ordre de Saint-François que Marie est redevable de cette gloire. Avant cet Ordre sacré, il était permis de dire et d'enseigner que la Mère de Dieu n'avait pas été exempte elle-même de la tache originelle, qu'elle avait eu dans sa conception le sort commun des hommes, qu'elle avait été comme les autres, à ce moment, sous l'empire du péché ; mais depuis que François a paru au monde, depuis que ses enfants y sont venus et que tant de maîtres se sont fait entendre, ce qu'il était libre de publier est proscrit de nos instructions et de nos prédications. L'Eglise ne peut plus souffrir ce langage ; elle consent qu'on relève la très pure Conception de la Vierge, qu'on en instruise les fidèles, qu'on les affermisse dans cette créance, si conforme à leur piété et si avantageuse à la Mère de leur Sauveur ; mais quiconque oserait autrement s'expliquer en public, elle le désavoue comme un téméraire ; que dis-je ? elle le frappe de ses anathèmes les plus rigoureux, et le rejette comme un rebelle (1). »

Or, en cette matière, la gloire revient principalement à Duns Scot qui a fixé la doctrine traditionnelle de l'Ordre sur ce point (2). C'est lui, du reste, qu'on doit regarder aussi comme le premier représentant de l'école franciscaine ; sous certain rapport, on peut dire qu'il a été le continuateur d'Alexandre de Halès et de saint Bonaventure. Il s'est souvent inspiré de leur doctrine ; il a puisé largement dans les tré-

(1) *Discours pour la fête de N.-D. des Anges.*

(2) On sait que le Congrès de Lyon a émis le vœu que Duns Scot soit proclamé par le Souverain Pontife le *Docteur Marial*.

Digitized by Google

sors scientifiques amassés par eux, et il forme avec eux les trois grands docteurs de l'Ordre séraphique. Mais il s'est élevé à de si grandes hauteurs par la force de son propre génie, qu'il les a fait trop souvent oublier, et qu'on appelle l'école franciscaine de son nom, l'école *scotiste*. Or cette école a jeté autrefois un éclat bien plus brillant, et tenu une place bien plus importante qu'on ne le croit généralement de nos jours.

Pendant tout le temps que fleurit la Scolastique, il y avait des chaires où l'on enseignait officiellement la doctrine de Scot, dans toutes les cités savantes : à Rome et à Paris, à Coïmbre et à Salamanque, à Oxford, à Cologne, à Mayence et à Louvain. On cite plus de deux mille auteurs ayant adopté ou commenté les idées de Scot en philosophie et en théologie. Les Papes Alexandre V et Sixte IV avaient enseigné le Scotisme avec une grande renommée avant d'être Souverains Pontifes. Parmi les Scotistes les plus autorisés, nous n'en citerons que deux : Boyvin, dont les plans sont si magistralement conçus et remplis; Frassen, qui, dans son *Scotus Academicus*, développe les opinions philosophiques et théologiques du maître avec tant de précision et d'ampleur.

L'école franciscaine a joui d'une grande autorité, non seulement dans les Universités, mais encore dans les Conciles. Saint Bonaventure avait eu la joie de consommer l'union des Grecs avec les Latins, au Concile de Lyon, en 1274. Plus tard, au Concile de Florence, en 1439, ce fut encore la doctrine du docteur Séraphique et de Scot, qui servit de base à l'entente des Grecs et des Arméniens avec l'Eglise catholique. Au Concile de Bâle, nous voyons le dominicain Jean de Raguse se servir des armes fournies par le docteur subtil pour combattre les hérétiques. Au Concile de Trente, c'est encore un dominicain, le célèbre Ambroise Caterino, qui prend la défense du Scotisme, tandis que le franciscain Camille Musso est chargé de rédiger l'exposition de la doctrine catholique relative à la justification. En l'écoutant développer et défendre ses idées, les Pères du Concile sont tellement ravis, qu'ils déclarent ensuite avoir cru entendre le Saint-Esprit parler par sa bouche.

Si l'on voulait suivre, à travers les siècles, la trace des dif-

Digitized by Google

férents génies qui ont suivi plus généralement les inspirations de la raison ou celles du cœur, dans leurs œuvres scientifiques ou littéraires, on pourrait les grouper en deux lignes parallèles de la manière suivante : on placerait d'un côté Aristote et saint Thomas avec son école, Bossuet, Corneille et Michel-Ange ; de l'autre, on réunirait Platon, saint Augustin, saint Bonaventure, Duns Scot et leurs disciples, Fénelon, Racine et Raphaël.

Il nous serait facile de retrouver les idées franciscaines exposées et défendues par un grand nombre d'auteurs contemporains. Avant le mouvement thomiste, opéré surtout par le Souverain Pontife Léon XIII, la doctrine des deux grands docteurs franciscains avait réduit et fasciné un grand nombre d'intelligences, et parmi les plus belles. Qu'il nous soit permis de mettre sous les yeux des lecteurs la lettre imagée qu'un fervent admirateur du docteur subtil, Mgr Bertaud, évêque de Tulle, adressait à Mgr Gay, évêque d'Anthédon :

« On représente Jean Duns Scot, le noble fils de saint François, agenouillé. Il a devant lui un volume ouvert : sur la page, on lit ces mots qu'il traça de sa main, en tête d'un de ses commentaires : « Quand il s'agira de célébrer le Christ, j'aime mieux excéder que défaillir dans la louange qui lui est due, si jamais j'étais heurté par cette alternative : *In commendando Christum, malo excedere quam deficere in laude ipsi debita, si propter ignorantiam, in alterutrum oporteret incidere.* »

« Un autre volume est ouvert. La Vierge Marie immaculée y est proclamée : *La gloire de Scot.* Et une figure gracieuse descend du ciel. C'est le Seigneur Jésus lui-même, sous la forme d'un tendre enfant. Il porte des caresses au grand théologien, il touche sa lèvre, il la charge de syllabes d'or. D'un autre côté du tableau, la Vierge, les pieds posés sur un nuage étincelant, sourit au grand docteur ; elle apparaît immaculée : une guirlande est déroulée ; on y lit ces paroles : « Voici la gloire de Scot : *Hæc est gloria Scoti.* »

« Quand je lisais vos pages doctes et parfumées, j'aimais à croire que vous aussi, agenouillé pieusement, aviez proféré de nobles protestations en l'honneur du Christ et de sa Sainte Mère. Oh ! oui, votre lèvre a été caressée par le doigt

Digitized by Google

du Verbe incarné, comme le fut celle de Scot. Votre plume a été chargée de paroles splendides ; vous les avez semées heureusement dans vos beaux volumes. Vous aidez vaillamment à la gloire du Christ et de sa sainte Mère. Je vous félicite, je vous remercie, bien-aimé Charles.

† J. B. P. Léonard, *évêque de Tulle.*

F. RENÉ, de Nantes.
O. M. C.

Digitized by Google

NOTRE ANCÊTRE DE L'AGE DE LA PIERRE

(*Suite*) (1)

L'HOMME PRÉHISTORIQUE DEVANT LA SCIENCE MODERNE

L'histoire nous apprend que l'envahisseur a trouvé partout le sol occupé avant lui par l'*autochtone*, c'est-à-dire le *préhistorique*. Mais cet homme mystérieux, quel était-il ? D'où venait-il ?

Au point où nous en sommes de notre étude, la solution de ces questions est déjà résolue en partie ; il nous reste à grouper des notions éparses dans notre travail. Nous allons donc examiner l'homme de l'âge de la pierre au point de vue de son anatomie, de sa physiologie, de ses maladies, de son degré de civilisation et de ses mœurs.

Anatomie. — Les anthropologistes modernes, et Broca en tête, ont attaché une importance capitale à la conformation du crâne pour distinguer les races pures. A la suite de recherches attentives, la majorité des crânes préhistoriques a été reconnue *dolichocéphale*, c'est-à-dire ayant un indice céphalique de 75, ou au-dessous. La dolichocéphalie exagérée tombe à 66.

Ce caractère, net au début, était déjà atténué à la fin du paléolithique ainsi qu'on l'a observé à Solutré et dans les tumuli de l'Angleterre. Admettons donc la dolichocéphalie telle que Broca l'a définie comme indice de race, mais n'allons pas plus loin, car elle s'allie à notre époque avec des qualités intellectuelles remarquables.

Au fond, ces recherches céphalométriques ont produit de

(1) Voir le fascicule d'août 1901.

Digitized by Google

fortes désillusions ; elles me paraissent nous avoir confirmé ce que nous savions déjà, que la puissance du cerveau n'est pas dans la forme et la capacité de sa boîte, mais qu'elle est dans l'intelligence.

Anomalies osseuses. — De nombreuses anomalies ont été observées chez l'homme de l'âge de la pierre.

La *tête* a été le siège d'un certain nombre ; ainsi la saillie d'un *bourrelet frontal* au niveau des sinus a été signalée plusieurs fois. Le front fuyant du *néanderthal* a tellement frappé l'imagination de quelques anthropologistes qu'ils en ont fait une race. C'est la première et la seule fois qu'une anomalie eut créé une race naturelle ; qu'on interroge les vétérinaires à ce sujet. Virchow et Vogt considèrent, du reste, le néanderthal comme un microcéphale dont l'existence est postérieure au diluvium.

Il est intéressant de constater quelle énorme proportion de *malformations* nous montrent les ossements du préhistorique malgré leur nombre relativement restreint. C'est dans cette catégorie qu'il faut classer la mâchoire de la *naulette*, les fémurs à colonnes ou platymériques, les tibias platycnémiques, les péronés avec une fissure longitudinale et enfin la perforation de la fosse olécranienne, qui se retrouve quelquefois aujourd'hui. La fréquence de ces anomalies pourrait, peut-être, s'expliquer par le mode d'existence du primitif ; en effet, il vivait en groupes familiaux restreints et les unions consanguines devaient être la règle.

Affections osseuses. — La carie des os et des dents a été signalée très souvent ; on a cru même avoir constaté la syphilis ! Je me permettrais d'élever quelques doutes à cet égard, car les *lésions syphilitiques* n'ont pas de caractères suffisamment distincts pour permettre de les distinguer des ostéopériostites vulgaires après tant de siècles.

L'hydrocéphalie a été fréquemment rencontrée. A l'époque robenhausienne les *fractures* n'étaient pas rares et sur 18 cas les chirurgiens avaient obtenu 3 succès.

Digitized by Google

Ils faisaient aussi très habilement la trépanation dont le docteur Prunières a rapporté plusieurs observations.

Au sujet de la carie préhistorique, je ferai remarquer que sa forte proportion prouve que l'habitant des cavernes était dans de mauvaises conditions hygiéniques. Le pléistocène entretenait les nappes souterraines dans un état de réplétion permanente ; de là le suintement manifesté par les stalactites et les stalagmites. Les enfants et les femmes devaient être plus spécialement impressionnés par l'humidité par suite de leur vie plus sédentaire.

L'adulte, lui, chasseur, grâce à l'exercice au grand air, luttait avantageusement contre les inconvénients d'une habitation malsaine ; il devenait même très vigoureux ainsi que le dénote la saillie de ses crêtes osseuses. Mais la tribu devait compter une forte proportion d'infirmes. C'était peut-être parmi eux que se recrutaient les habiles tailleurs de silex et les artistes dont les gravures nous étonnent.

Toujours est-il que *l'incurvation rachitique* des membres a été constatée sur une si grande échelle qu'un ingénieux disciple de Darwin et d'Hœkel a vu là une ressemblance pithécoïde !

On a souvent parlé *d'ossements fossiles gigantesques*, mais des recherches attentives semblent ranger ces assertions dans l'ordre des légendes.

En somme, la santé générale du *troglodyte* était plutôt médiocre : aussi n'a-t-il pu procréer des colonies puissantes pour résister à l'envahissement et sa race s'est éteinte. Solutré semble avoir fait une exception ou y trouve les traces d'une bonne organisation qui dénote l'influence d'un chef ; il est vrai de dire que la brachycéphalie s'était infiltrée en forte proportion parmi la dolicocéphalie originelle Topinard est tellement confiant dans la supériorité des têtes rondes qu'il s'écrie dans un accès de lyrisme. « Le progrès aidant, la dolicocéphalie sera remplacée par une brachycéphalie universelle et l'homme peut espérer atteindre l'idéal bouddhique !... » Mais Broca l'arrête par ces mots « *Memento te animal esse.* »

Digitized by Google

Mœurs et Civilisation. — L'animal en naissant a reçu l'instinct avec ses limites inexorables. L'homme a reçu en partage une intelligence perfectible. De cette qualité native découlent tous les progrès humains; l'évolution naturelle des êtres n'y est pour rien. L'animal est et a toujours été le même. L'humanité a des phases lumineuses et des périodes d'éclipse. L'étude des mœurs du *troglodyte* nous laisse l'impression de ce dernier état.

Tribu. — Doué de l'instinct de la sociabilité, l'homme préhistorique vivait en familles isolées; dans quelques stations cependant, comme celle de Solutré ou de la vallée de la Vézère on trouve les traces de sociétés populeuses et d'une organisation qui fait soupçonner l'influence d'un chef maintenant l'ordre.

Habitat. — D'habitudes plutôt nomades, l'homme n'en faisait pas moins de longs séjours dans des cavernes, dont l'orifice d'entrée était cachée dans des rochers ou des gorges. Ce seul fait est un enseignement. Il prouve qu'il dissimulait sa demeure à des ennemis plus forts que lui. La faiblesse et la crainte pouvaient seules le contraindre à disputer des souterrains à des ours, des renards ou des hyènes, animaux revêtus d'une fourrure protectrice. Ce n'est pas le singe, notre prétendu ancêtre, qui eût commis la faute lourde de parquer sa famille dans des réduits sombres et humides, exposés aux agressions des reptiles et des sauriens; il lui fallait à lui, le soleil et l'air pur, les espaces libres et les grands arbres de la forêt; et cependant, à en croire de Mortillet fils, ce mode d'existence avait été le lot de l'anthropopithèque pendant le miocène, car ses membres incurvés dénotent qu'il était à cette époque un animal *grimpeur*; pour obtenir des membres droits et devenir un animal *coureur* de nombreux siècles furent nécessaires. Quoi qu'il en soit, après des coutumes ataviques aussi gaies, après un habitat aussi hygiénique, aller se confiner dans une tannière, ce n'est pas un progrès, c'est une chute et une déchéance!

Digitized by Google

Le Feu. — L'acte de faire et entretenir le feu caractérise l'homme, dont on ne peut sans ce élément concevoir l'existence.

C'est là, je n'hésite pas à le dire, une preuve d'intelligence de premier ordre. A la campagne, le paysan juge la valeur intellectuelle d'une ménagère d'après son habileté à faire le feu. Vivant non loin des forêts, l'autochtone entretenait soigneusement les charbons ardents de son foyer, qu'il installait non loin de l'entrée de sa caverne.

On croit généralement qu'il obtenait le feu, comme certains sauvages en frottant rapidement deux morceaux de bois l'un contre l'autre ; j'inclinerai à penser qu'il y parvenait, en percutant un minerai ferrugineux avec le silex.

Outre la cuisson des aliments, le feu lui servait à comburer les restes de son repas et à protéger l'entrée de sa grotte contre l'agression des fauves.

Alimentation. — Il vivait surtout des produits de sa chasse. Les débris osseux amassés dans son foyer le prouvent surabondamment. Cuvier, Wansop et Joly citent plusieurs os d'animaux fossiles dans lesquels on a trouvé le silex qui les avait blessés. Il avait également les ressources de la pêche. Sans aucun doute il mangeait aussi des fruits ; mais dans les vallées sauvages et boisées, les fruits devaient être rares et de qualité médiocre ; tandis qu'en Egypte il avait : les dattes, le lotus, les raisins et le sel.

La plupart des stations étaient situées près d'une source d'eau abondante.

Androphagie. — Le *troglodyte* avait déjà été accusé par Hérodote et Strabon de se nourrir de chair humaine et les recherches modernes ont semblé donner raison à cette imputation de cannibalisme, en montrant des os humains striés et fragmentés comme ceux des animaux et mélangés avec eux dans les cendres du foyer. D'après Vogt cette coutume barbare devint plus fréquente dans le *néolithique*

A cet égard j'émettrai quelques doutes. Wiedemann, professeur à Bonn, a fait des recherches sérieuses, sur les di-

Digitized by Google

vers modes de sépultures égyptiennes, dans les tombeaux de Négadah, à l'époque prépharaonique. Or il a constaté trois systèmes différents : 1° l'incinération, 2° la position accroupie ou embryonnaire, dans un vase de terre cuite, et 3° le *dépeçage*.

Voici de quelle manière on y procédait : on exhumait le cadavre après l'avoir laissé pourrir dans la terre pendant un mois, on le dépeçait, on raclait les os, puis on les cassait en menus fragments et on les jetait dans le foyer. Ce rite funéraire, usité aussi en *Chaldée*, reposait sur la conception, que *pour forcer un être à entrer dans l'autre monde, il fallait le réduire en petits morceaux et l'incinérer*. Nous retrouvons ce mode d'inhumation chez les Berbères de l'Aurec, dans la Nouvelle Zélande, chez les Patagons, en Italie, en Champagne et à Cro-Magron, dont l'habitant possède, avec l'indigène de la vieille Egypte, la plus grande analogie, étant mésaticéphale comme lui.

J'insiste sur le fait d'une coutume identique appuyée sur la conception d'une vie future, en Chaldée, en Egypte, dans l'Aurec et à Cro-Magron. Je reviendrai sur cette remarque.

Poterie. — Cartailhac et Arcelin pour la France, Evans pour l'Angleterre, nient formellement la poterie à l'époque du renne et, lorsqu'elle se présente avec les objets paléolithiques, ils invoquent le remaniement.

Dupont pour la Belgique et Fraas pour l'Allemagne affirment au contraire que la poterie se trouve quelquefois associée aux restes du mammouth. Le professeur Zumoffen en Phénicie l'a rencontrée avec le silex taillé ; du reste Arcelin lui-même l'avait vue à Vergisson qu'il décrit comme paléolithique ; à Rheuss, près Schaffouse, avec le silex moustérien et des os travaillés, on a trouvé la poterie. Grad a récolté des silex taillés avec des vases de terre cuite. Se basant probablement sur ces faits, de Ferry admet la *poterie* paléolithique ; elle est noire et grossière. Il paraît donc établi qu'elle n'est pas postérieure aux espèces éteintes comme le disait de Mortillet. Quand on ne trouve aucun débri de

Digitized by Google

vases en terre cuite dans une station, on n'est pas en droit de conclure qu'elle n'existait pas. Toutes les poteries préhistoriques de l'Europe et de la plupart des contrées étaient séchées au soleil ou mal cuites au feu, de sorte qu'elles se délitaient facilement et n'avaient aucune résistance. Il est donc probable qu'elles ont disparu, comme beaucoup d'autres objets à l'usage du primitif de nos régions, dont l'habileté était bien médiocre, si on la compare à celle de son contemporain l'autochtone prépharaonique. En effet nous voyons dans le livre de Morgan que les poteries de Négadah étaient émaillées et remarquables à tous les points de vue. Les potiers, en s'éloignant des rives du Nil, n'avaient pas tardé à perdre leurs bonnes traditions.

Les Arts ne furent pas complètement ignorés du préhistorique. On a de lui des dessins et même des peintures. L'abbé Ducrost a mentionné à Solutré des dessins d'animaux faits sur des rognons siliceux tendres : à Pair-non-Pair (Gironde) Daleau a trouvé sur les parois de la Grotte quatorze gravures, dont quatre de ruminants et quatre d'équidés. A Aurignac, Lartet en a découvert sur des bois de renne. Ils sont même tellement beaux qu'ils ne laissent pas d'inspirer une certaine méfiance. Ainsi, cet homme à plat ventre, couvert de poils, qui saisit le pied d'un aurochs, pendant qu'un immense serpent descend des airs, pour lui mordre le talon, me paraît assez comique. C'est l'histoire préhistorique écrite par un contemporain ! N'y a-t-il pas là œuvre d'un mystificateur ? Zittel soupçonne qu'un certain nombre de ces dessins ne sont pas authentiques et il signale des fabriques frauduleuses de silex et d'animaux fossiles pour *musées* ; c'est le cas, dit-il, du squelette trouvé sous une carapace de Glyptodonte, qui est à Copenhague. La supercherie est bien plus facile pour les dessins, et pour les *peintures*. Piette dans la grotte de la Mouthe (Dordogne) a découvert des peintures faites au moyen de la sanguine et représentant des animaux. Vilanova, en Espagne, a vu des *fresques* en noir et en rouge, sur le plafond d'une grotte de l'époque

Digitized by Google

du renne. Peut-être un aimable farceur avait passé par là !

Toutefois ne poussons pas trop loin le scepticisme sur les qualités de l'artiste européen, car de même que pour la poterie il était resté bien en arrière de l'habileté de l'Egyptien, dont les tombeaux nous révèlent des œuvres d'art merveilleuses.

La *parure* est caractéristique de l'espèce humaine. Le chien ne s'orne jamais. Le Papou qui se nourrit de vers de terre, se pare de coquillages.

Parmi les restes du primitif on a recueilli de nombreux objets de parure ; la plupart ont été anéantis par le temps.

Pierre polie et Métaux. — Dans la période *paléolithique* la taille fut seule appliquée au silex ; puis vint la meule et le polissage, ou période *néolithique*. A peu près à la même époque les *métaux* firent leur apparition, qui débuta par le *bronze*.

Mais cette question, malgré les tentatives de simplification, comporte encore plusieurs incertitudes. Il résulte, en effet, des recherches les plus modernes que beaucoup de pays ont connu d'autres métaux avant le bronze et, chose bien plus grave encore, n'ont pas connu l'âge de la pierre.

Voici un résumé de quelques faits et de quelques opinions :

D'après Wrigt, qui croit peu à l'âge paléolithique, il y avait au début, emploi simultané de la pierre polie et des métaux. La pierre utilisée par les pauvres était d'un emploi général à l'époque du bronze. Les métaux étant plus dispendieux restaient l'apanage des riches.

Cette réflexion me paraît donner la solution des obscurs problèmes de l'âge de la pierre, et établir une distinction radicale entre les pays civilisés et les pays barbares. L'Orient était riche, il eut les métaux de bonne heure ; l'Europe était pauvre, elle vécut pendant de longs siècles n'ayant que des outils et des armes de silex. Ceci dit, poursuivons notre enquête.

Le *bronze* paraît avoir été le premier employé en Orient, d'où il a été rapidement importé partout grâce à l'ac-

Digitized by Google

tivité commerciale des Phéniciens qui florissaient 1200 ans avant notre ère et qui exploitaient l'étain en Cornouailles et l'ambre dans la Baltique. Cependant d'après Wiedemann, l'étain pénétrait en Egypte, par la mer Rouge venant d'Arabie ; au dire de Maspéro le bronze est asiatique. Suivant Kerviler l'introduction du bronze en Amérique doit être fixée vers le VIIe ou VIIIe siècle avant Jésus-Christ.

D'après Fuchs on a fait le bronze par hasard, en chauffant fortement des *pyrites* de cuivre contenant de l'étain ; toujours est-il que l'uniformité de composition du bronze préhistorique laisse supposer qu'il provenait d'une seule contrée.

Suivant Wiedemann, Horus a conquis l'Egypte avec ses forgerons, sur le *néolithique* ou autochtone qui en était encore à l'âge de la pierre. On suppose que ces guerriers envahisseurs possédaient des armes de *cuivre* et qu'ils avaient traversé la mer Rouge, car ils s'avançaient du midi au nord dans la vallée du Nil. D'après Berthelot, à Abydos on fabriquait des haches de cuivre ; on ne savait pas couler le bronze. Abydos était donc à l'âge du cuivre. Toujours est-il que le peuple conquérant, ayant Horus à sa tête, était supérieur par ses armes de cuivre à l'autochtone qui cependant savait si bien tailler la pierre.

Le *cuivre* au Pérou, dans les monts Ourals et en Ibérie, était à l'état natif; il a servi de bonne heure à faire des haches.

Vilanova en a trouvé contenant ce métal pur à Cuéras avec le renne et la poterie. Le comte Chasteignier décrit également dans la même contrée deux haches de cuivre pur avec silex. En Amérique le cuivre a précédé le bronze, dit Lubbock. Au moment de la conquête, il y avait aussi des haches de diorite.

L'*or* se trouvait partout à l'origine des âges. Wide croit qu'il a été le premier métal connu et travaillé en Irlande. Gosse, de Génève, dit que l'or a été rencontré dans la grotte de Veyrier au milieu d'une brèche contenant des silex taillés, des os d'homme et de renne.

Le *fer* dans certaines contrées paraît avoir devancé les autres

Digitized by Google

métaux. Ebers a constaté que dans le centre de l'Afrique son usage date de la plus haute antiquité. Dans ce pays on le rencontre abondamment à la surface du sol, et sa réduction est facile ; de sorte qu'il semble que son industrie y a pris naissance. C'est également l'opinion de Pommerol.

Mais d'après Wright, il y avait au début emploi simultané de la pierre polie et des métaux. Seulement la pierre était je le répète, restée l'outillage exclusif des inigents pendant toute la période du bronze.

Cette courte revue ne semble-t-elle par démontrer qu'il n'y a rien eu de chronologiquement précis dans l'usage que fit le primitif, de la pierre, du bronze et de divers métaux. Il se guidait suivant son degré de civilisation et les ressources que lui offrait son pays.

Hiatus. — La question de savoir si un espace de temps plus ou moins considérable s'est écoulé, entre la pierre *taillée* et la pierre *polie* et entre celle-ci et les *métaux*, a soulevé de nombreuses discussions parmi les anthropologistes qui se sont divisés en deux camps : les uns, avec de Mortillet et ses élèves, désireux de vieillir l'humanité, admettent, entre chaque expression de l'industrie préhistorique, des *hiatus* immenses et s'efforcent de classer toutes les trouvailles *paléontologiques* suivant un ordre auquel on ne doit pas toucher Les autres tendant à réduire l'époque où l'homme a vécu sur la terre, n'admettent pas des périodes bien tranchées et séparées par des intervalles ; ils concèdent bien certaines transitions insensibles, mais ils constatent fréquemment des mélanges qui jettent le trouble dans cette histoire si correctement ordonnée, si bien conçue par les savants modernes. Nous allons passer en revue quelques-unes des opinions émises à cet égard.

Suivant Clémence Royer, le régime des fleuves a fait un *hiatus* énorme entre le *meridionalis* et le *mammouth* et entre le *renne* et la *pierre polie*.

Broca ne croit pas que la lacune soit bien considérable,

Digitized by Google

car dans les *dolmens* on a trouvé des couteaux et autres ustensiles en *pierre taillée*. Les fémurs ne se rapprochent pas de ceux du singe qui n'offrent pas la disposition en colonnes. Quant aux tibias platycnémiques, on les trouve aussi bien dans les stations d'*Eyzies* et de *Montmartre* qui sont *paléolithiques* que dans celles de *Chamant* et de *Gibraltar* qui sont néolithiques.

D'après Vézian les trois âges de la *pierre*, du *bronze* et du *fer* se sont succédé sans que la nature *géologique*, la *faune*, la *flore* et le *climat* aient subi une modification appréciable.

Clouet a trouvé à Douhet (Charente) un mélange de *moustérien* et de *magdalénien* avec *tichorrhinus* et *mammouth*.

Rivière à Fontaine (Dordogne) a découvert trois ateliers avec haches de silex *taillé* ou *poli*, os humains, cerf et éléphant.

En Sibérie, Kartchavoro a rencontré le mammouth avec une pierre trouée.

A Brassempuit, dans les Landes, Magitot a signalé le tichorrhinus et le mammouth associés au *magdalénien*.

Vassel, en Tunisie, a vu le *néolithique* franchement mélangé au *paléolithique*, avec poterie et œufs d'autruche. La station paraît antérieure à Hérodote (484).

A Linderthal, près Schaffouse, on a constaté des *silex taillés* avec *mammouth*, *tichorrhinus*, os travaillés et poterie.

Hamy, se basant sur l'identité des squelettes de la grotte de Duruty, dit qu'il n'y a pas d'intervalle entre le paléolithique et le néolithique qui se succèdent et se continuent par une transition insensible.

Dans l'Ariège, dit Piette, il n'y a pas d'hiatus, car le robenhausien est immédiatement superposé au magdalénien.

Dans la grotte de Gargas, près Toulouse, d'après Regnault, il y a plusieurs types de silex *taillés* ou *polis* avec le *tichorrhinus*.

Dans le tumulus de Rochechouart, le paléolithique est mélangé au *néolithique*, au dire de Chauvet.

Rivière, dans la grotte de Baumas (Alpes-Maritimes), en

Digitized by Google

même temps que des *silex* grossièrement *taillés* a reconnu des os de bovidés, de cervidés et de la poterie.

Dupont de Bruxelles soutient que le type des haches *paléolithiques de Saint-Acheul* s'est propagé en Hainaut, pendant toute la période *néolithique*, accompagné de la poterie.

De Mortillet lui reproche aigrement de tenter de raccourcir les époques préhistoriques dans un but clérical ; de jeter pour y parvenir, la confusion entre les âges et les périodes ; de ramener la pierre *polie* aux temps historiques et ne pouvant faire rentrer la préhistoire dans les temps bibliques, de vouloir l'encastrer au moins dans l'histoire de l'Egypte.

Aubrion a étudié en Champagne des stations où étaient mélangés le *moustier* et la pierre *polie*. Hamy observe qu'à Sordes le *paléolithique* a été suivi du *néolithique* sans transition apparente. Les sépultures de cette dernière époque reposent immédiatement sur les restes de la première.

A Ternifine, près de Tlemcen, Carrière a trouvé un calcaire coupant, de formes chelléenne et moustérienne, mélangé avec *éléphas, hippopotame* et *chameau*. Impossible, pour ces objets divers, de distinguer des étages.

Abordons maintenant les *métaux* :

Suivant Siret, ingénieur hollandais, dans les grottes de l'Espagne, la transition est insensible : « la base de l'outillage, dit-il, est *néolithique* ; le métal apparaît sous deux formes : ce sont d'abord des bijoux, des bracelets, des grains de collier en bronze, importés par un peuple plus avancé, à côté des outils en cuivre, produits d'une métallurgie indigène primitive. En même temps, coutume d'incinérer les morts ; puis les habitations et la poterie se perfectionnent ».

D'après les recherches de l'abbé Breuil, à Anise (Oise), l'industrie de la pierre polie se confond avec le bronze. On ne peut y faire de distinctions. C'est dans les stations néolithiques les plus importantes qu'on trouve le plus d'objets en bronze. On ne doit donc pas considérer la période du bronze, comme chronologiquement distincte de celle de la

Digitized by Google

pierre polie. Cette opinion est aussi partagée par d'Ault-Dumesnil.

La *conclusion* de tous ces faits est claire : les *hiatus* auxquels on attachait tant d'importance pour accentuer les grandes phases du progrès du primitif n'existent pas. Si, dans un grand nombre de stations en France et en Europe, on trouve des silex bien distincts, avec leur forme spéciale, conformément à la belle classification de Mortillet, il y en a évidemment un grand nombre d'autres où le *mélange* est tel, que les catégories perdent leur valeur. On aura beau dire, qu'il y a eu superposition ou remaniement ; devant la masse des observations récentes, qui vont toujours en croissant, l'argument est fort ébranlé et l'*âge de la pierre* aussi ; de telle sorte qu'on se demande si réellement l'humanité tout entière a été réduite à se blottir, dans des cavernes, comme en France et à n'avoir que des fragments de silex pour ustensile à tout faire ?

Stations préhistoriques. — La nomenclature suivante, fort succincte et dénuée de prétention, n'a qu'un but, c'est de démontrer qu'elles ont existé dans une foule de contrées et dans toutes les parties du monde.

Egypte. — Ce pays, fameux par son antiquité historique, parut tout d'abord avoir été soustrait à l'âge de la pierre. Il n'en est rien. Là comme ailleurs le *silex* a été d'un usage très général, mais il est possible que son examen critique révèle l'énigme de la préhistoire.

L'âge de la pierre a été étudié en Egypte par Arcelin, Hamy, Amélineau, Flinders Pétrie, Schweinfurth et surtout de Morgan. Celui-ci décrit soixante-dix-neuf stations dans la vallée du Nil, sur une longueur de plus de 1000 kilomètres. Elles commencent à Suez pour finir à Esneh ; les principales sont Thèbes, Abydos, Négadah, Kawamil, Toukh, Louqsor. Elles s'irradient aussi dans la Lybie à une grande distance du Nil.

Des *ateliers* en grand nombre étaient installés sur les collines Lybiennes, qui formaient le rivage d'un golfe immense

Digitized by Google

avant les attérissements du fleuve. A l'époque préhistorique l'Egype était occupée par une population condensée d'indigènes ou autochtones, qui taillaient le silex avec un art merveilleux et une habileté bien supérieure à celle de tous les autres primitifs. Les crânes sont *dolicocéphales* et leur indice accuse le chiffre de 72. Les cheveux sont lisses et blonds. Les os humains présentent cette particularité qu'ils sont cassés en petits fragments. Wiedemann voit dans ce fait un mode spécial de sépulture. La trépanation était fréquente. Ces indigènes constituent la *new race* de Pétrie ou *l'old race* de Morgan.

Au moment de l'invasion pharaonique les métaux sont arrivés, mais la taille du silex s'est encore perfectionnée, jusqu'au second empire, puis a disparu :

Tous les types de silex sont représentés, depuis le chelléen, jusqu'au robenhausien, mais c'est le néolithique qui domine.

Voici qu'elle était la faune : l'éléphant et le rhinocéros étaient rares, l'hippopotame commun. On a constaté : bos, gazelle, sanglier, lion, hyène, léopard, crocodile, œufs d'autruche, etc.

Une *partie* de l'autochtone s'est confondue avec l'envahisseur venant d'Asie, probablement de la Chaldée ; cependant Schweinfurth opina pour l'Arabie se basant sur des considérations botaniques comme l'importation du sycomore et du perséa.

Quoi qu'il en soit, de ce métissage est issue une race *mésaticéphale*, c'est de *Fellah* actuel, qui n'a pas d'empreinte *nègre* et dont l'indice céphalique est 76.

Laissant de côté l'Egypte, nous allons maintenant énumérer quelques stations dans les diverses contrées du globe, qui semblent avoir été peuplées par l'autochtone fuyant la domination pharaonique.

Asie. — Les stations y sont encore mal connues et c'est fâcheux, car là surtout serait la clef du problème.

Digitized by Google

Phénicie. — Grâce aux patientes recherches du professeur Zumoffen, quatorze stations ont été étudiées en 1900, avec les plus grands détails. Elles avaient été signalées avant lui par Botta, 1833, Lartet, 1864, Fraas, 1874, Dawson, 1884. Le professeur Zumoffen a trouvé le paléolithique et le néolithique à peu près en égale proportion. La faune diffère totalement de celle de l'Europe. Il n'a rencontré aucun vestige de métal, ni du peuple phénicien. Géologue savant, il estime, que le Liban n'ayant pris son relief qu'à la fin du quaternaire, le préhistorique n'a pu se réfugier dans ses gorges qu'à une époque postérieure.

Dans les *Indes* et à Ceylan le silex taillé a été constaté.

Dans la *Perse*, de Morgan a fait pareille observation.

En *Chine* d'après Zaborwski le métal ne fut introduit que 2200 ans avant notre ère ; mais l'usage de la pierre exista longtemps encore, comme le prouve le fait suivant : en 495, un oiseau tomba, percé d'une flèche munie de silex, aux pieds du roi, en présence de Confucius, qui avait connaissance de l'époque où régnait l'âge de la pierre.

En *Sibérie*, Sabachnikof nous a appris que l'usage du silex avait été très répandu à Troubeskaï, dans la province de Transbaïkalie, patrie de Gengiskan, successeur de Tamerlan, sur les rives du fleuve Amour. Il y observa trois stations, où étaient de belles haches polies, en agate, en même temps que de la poterie et de la verroterie. La civilisation était très avancée.

En *Afrique*, il y a peu de cavernes, dit Hamy, mais beaucoup de camps en plein air. Nous avons déjà signalé l'opinion d'Ebers, a savoir que le fer avait servi aux instruments primitifs ; c'est aussi celle de Schweinfurth.

Sur la côte des *Somalis*, Piolet a découvert des silex taillés.

Evans possède une belle hache et une série de pierres taillées provenant du *Cap*.

A *Madagascar*, tout récemment, Charles Alluaud, délé-

Digitized by Google

gué du Muséum, a fouillé les cavernes d'Andrahomana. Il y a trouvé des os importants pour l'histoire de la faune éteinte. Les silex ne sont pas mentionnés.

Dans la *Guinée* Française, à Konakry, l'abbé Breuil décrit une station avec : esquille d'huître perforée, débris de poterie, outils en silex poli ou taillé et en hématite taillée.

Dans le *Sénégal*, Hamy a étudié l'âge de la pierre dont il a signalé des vestiges, ainsi qu'aux Canaries.

En *Algérie*, Pallary a compté 511 camps ou grottes et en a donné une description très détaillée. De ses observations il ressort que la faune était caractérisée par le chameau et les œufs d'autruche.

Celle d'Oran contient, d'après Doumergue, gazelle, antilope, *bos*, *camelus*, autruche, chien, sanglier. Elle diffère donc essentiellement de celle de l'Europe.

En *Tunisie*, Doumet-Adanson a donné la description d'une quantité de stations où les silex abondent. *Le silex poli se trouve mélangé au silex taillé.* Au nord du Fidjej, à chaque myriamètre, on trouve des ateliers et des dolmens, où il y a des silex, des cendres, des débris de coquillages comestibles. L'aspect des remplacements fait penser qu'ils ne sont pas très anciens. Il est porté à croire que cette industrie du silex est *contemporaine de la civilisation égyptienne.* Au centre d'un massif montagneux il a reconnu de nombreux rognons de silex.

Cette communication faite à l'*Association Française* a provoqué les remarques suivantes :

Suivant Cartailhac, l'âge de la pierre au nord de l'Afrique a probablement duré jusqu'aux temps historiques. La classification usitée en Europe n'est pas assimilable aux silex d'Afrique, car la faune est trop différente.

De Mortillet se demande si l'âge de la pierre existait autour de l'Egypte aux époques florissantes de sa civilisation C'est possible, dit-il, car l'Egypte était un pays fermé.

Je ferai remarquer qu'on ne peut conserver des doutes à cet égard. Schweinfurth, Amélineau et de Morgan ont mon-

Digitized by Google

tré qu'alors la Lybie était un centre considérable d'ateliers où l'on exploitait la taille du silex et la Lybie a donné la main à la Tunisie.

Dans les cavernes de ce pays, Rivière a observé des fémurs à pilastres, analogues à ceux de la Dordogne.

Dans le *Sahara* les trouvailles des explorateurs se sont bornées à des silex, abandonnés sans doute par le primitif au cours de ses pérégrinations. Weiserberg a décrit le premier une quantité extraordinaire de *flèches microscopiques*, en silex artistement taillé ; elles parsèment le sol du désert et sont fort curieuses.

De Mortillet pense que le nègre n'a pas employé le silex et qu'il a connu le fer dès le début de sa dispersion au centre de l'Afrique, car le minerai se trouve abondamment à la surface. Il rappelle à ce sujet que le général Faidherbe a divisé l'Afrique en celle du Nord et celle du Midi. L'une et l'autre diffèrent radicalement. Celle du Nord, au point de vue préhistorique, a la plus grande analogie avec l'Europe ; celle du Sud s'en distingue complètement par sa faune, sa flore et les races humaines. Celles-ci ont toujours employé le fer. Ebers a raison, en disant qu'il a pris naissance chez eux.

De l'énumération que je viens de faire, il résulte que la vérité n'est pas tout-à-fait ainsi, mais que l'homme au silex a bordé de ses colonies tout le pourtour de la terre africaine. Quant au centre du continent noir, il l'a évité, se bornant à parcourir en nomade le Sahara, où il a semé ses petites flèches.

L'*Europe* a été la contrée la mieux étudiée au point de vue qui nous occupe. Le primitif dans nos régions menait une existence misérable à cause de la rigueur du climat et des pluies du pléistocène, qui ont débuté au moment de son arrivée : aussi la hutte de roseaux ne lui suffisait plus, il lui fallait la caverne ou le dolmen.

France. — C'est de notre pays que sont parties les pre-

Digitized by Google

mières études. Il serait bien difficile d'énumérer méthodiquement la masse considérable de stations, qui s'élève à plusieurs milliers à l'heure actuelle et qui va toujours croissant ; je me bornerai à signaler les départements les plus privilégiés :

La *Somme* a eu l'honneur d'être le théâtre des recherches de Boucher de Perthes, qui ont marqué les débuts de la science préhistorique.

La *Dordogne* a fourni à Lartet et à Broca l'occasion de travaux nombreux.

La *Saône-et-Loire* a été illustrée par les découvertes de Ferry, de l'abbé Ducrost et surtout d'Arcelin qui y a compté 21 communes ayant des stations.

La *Charente* a été explorée par Chauvet et Daleau.

L'*Aveyron* et la *Lozère* par Prunières.

Le *Puy-de-Dôme* et le *Cantal*, par Magitot, Delort, Boule et Pommerol.

Dans l'*Isère* Chantre a étudié plusieurs stations. Depéret a fait d'importantes découvertes à la Grive.

Le *Beaujolais*, qu'on avait cru longtemps dépourvu de souvenirs de l'âge de la pierre en raison de la nature granitique de son sol, a été l'objet d'une remarquable monographie de Savoye. Il y a récolté des milliers de silex. Les uns paléolithiques près de Villefranche ; d'autres néolithiques à Boitrait, au Bessay, à Jullié ; quelques-uns mélangés à Claveizolles, Villié, Quincié, Emeringes et Vaux-Renard.

Les environs de *Paris* sont très riches en stations. De Mortillet dit avoir rencontré le coup de poing de Chelles dans 61 départements et 570 communes.

A Monaco, Rivière a signalé une grotte néolithique.

L'*Ibérie*, en raison de sa proximité du rivage de l'Afrique a été de bonne heure envahie par le troglodyte.

Ribeiro fait remonter haut l'âge de la pierre dans le Portugal. Il prétend avoir trouvé des silex taillés dans les dépôts tertiaires du Tage, en compagnie du mastodonte *angustidens*, caractéristique du miocène supérieur. Cette assertion n'a pas été admise dans la science.

Digitized by Google

Vilanova a observé des silex taillés et des ossements fossiles. Il croit même avoir vu des peintures sur les parois d'une grotte.

L'*Italie* est riche en stations, dans la Capitanate, la Basilicate, l'Ombrie, la Toscane et les environs de Gènes ; à Braconio, Wilson a découvert des silex taillés en feuille de laurier, comme à Solutré.

La *Suisse* se fait remarquer par ses nombreux palafittes.

L'*Allemagne*, la *Hongrie*, l'*Autriche* offrent également plusieurs localités où les restes du primitif ont été l'objet d'études.

La *Grèce* renferme la station de Pikermi, si bien étudiée par Gaudry.

La *Belgique* compte 48 cavernes décrites par Schmerling ; 3 ou 4, seulement, ont des os humains.

Le *Danemark* a été exploré par Steenstrup et Schmidt. C'est dans les kjœkkenmedings qu'on a découvert les plus belles haches. Ces agglomérations de pêcheurs paraissent peu anciennes.

L'*Angleterre* a de nombreuses stations, mais les silex taillés ne rentrent pas dans les types classiques adoptés en France ; il y a désordre des pierres. Cette question a surtout été étudiée par Lyell et Evans. Mello, à Creswell, dans le Derbyshire, a découvert des os humains avec silex moustériens ; *tichorrhinus*, bison, *machairodus* et renne, dont les bois étaient travaillés comme à Solutré. Un dessin représentait une tête de cheval avec sa crinière.

En *Russie* on a décrit une station néolithique rapportée à la période interglaciaire. Elle contenait de la poterie et des silex taillés en carré.

L'*Amérique* a eu également son âge de la pierre.

Dans les états du Nord, Wilson a compté 6,800 coups de poing.

Au *Mexique* on utilisait l'obsidienne. Les premières armes métalliques étaient en cuivre.

Digitized by Google

Au *Brésil*, Lund estime à 800 le nombre des cavernes à ossements ; six seulement contiennent des os humains.

Dans le *Kentucki*, les Osages Sioux, au dire de Pommerol, habitaient des cavernes et avaient des silex en forme de grattoirs, de scies et de pointes de lances.

Je terminerai cette énumération en disant que la *Terre-de-Feu* est encore à l'âge de la pierre ; il en est de même de certains districts de l'*Océanie* et des Iles Fitji.

De cette revue rapide, il ressort que le silex taillé, instrument commode et arme redoutable, a régné exclusivement sur de nombreuses populations encore à l'état barbare, pendant que florissaient les grandes civilisations de l'antiquité et même du moyen âge, et qu'aujourd'hui encore on le retrouve chez les peuples confinés aux extrémités des mondes et n'ayant avec le progrès que de rares contacts.

De cet ensemble de faits n'est-il pas permis de conclure que ce que nous voyons aujourd'hui a dû exister aux temps préhistoriques ; c'est-à-dire, que le sauvage, avec son silex taillé et sa caverne, était le contemporain d'un homme intelligent, qui savait se construire une demeure, qui forgeait le fer, connaissait l'agriculture et utilisait les animaux domestiques. Entre ces deux hommes il y avait une différence : l'un cherchait la civilisation, l'autre la fuyait.

MIGRATIONS DE L'HOMME PRÉHISTORIQUE

En considérant la disposition géographique des stations occupées par l'homme de l'âge de la pierre, on peut approximativement concevoir la manière dont les diverses parties du monde ont été peuplées pour la première fois. Si l'on admet, avec la plupart des anthropologistes, que le berceau de l'humanité a été dans l'Asie centrale dont le sol avait reçu de bonne heure une assise solide, voici comment on envisagera la diffusion de notre espèce : les enfants d'Adam s'étant rapidement multipliés, des divisions surgirent entre eux et la guerre éclata. Les plus faibles, chassés de leur

Digitized by Google

territoire, ont pris la fuite et, toujours poursuivis, ils se sont réfugiés aux confins de l'univers, où nous les envahissons encore aujourd'hui. C'est là en quelques mots l'histoire de l'humanité. Ce que nous voyons à l'heure actuelle est la répétition exacte de ce qui s'est passé autrefois. Il y a donc deux espèces d'hommes ; le *fuyard*, qui le premier occupe une terre inhabitée, c'est l'*autochthone*, et l'*envahisseur*, c'est le *conquérant*. Ainsi le *primitif* s'est expatrié et nous pouvons tracer ainsi son exode : dans ses pérégrinations, il a pris plusieurs directions. Un rameau important, laissant quelques groupes en Phénicie s'est répandu autour du golfe Egyptien, où il s'est prodigieusement accru. Au moment de l'invasion pharaonique une partie est restée assimilée au vainqueur ; l'autre a repris sa course fugitive et a ceint le continent africain d'un grand nombre de stations littorales. Une colonie nombreuse s'est arrêtée en Lybie, où elle est devenue plus populeuse encore et, s'étendant progressivement, s'est dirigée vers la Tunisie, l'Algérie et peut-être même a passé en Ibérie.

— Quant aux nègres qui habitent le centre du continent africain, ils paraissent provenir du Bélouchistan et d'une autre race que l'homme de la pierre.

Des tribus préhistoriques se sont aussi répandues en Chine, dans les Indes et aux extrémités de la Sibérie où nous constatons leurs restes sur les bords de l'Amour. Il est possible que de là elles aient franchi la distance qui les séparait de l'Amérique.

— Une troisième branche semble avoir séjourné dans le Caucase, où les troglodytes existaient encore aux premiers temps historiques ; de là s'avançant vers l'occident et lançant quelques groupes sur les bords de l'Ister, en Illyrie, ils ont peuplé l'Europe entière. A cette époque lointaine la Gaule était unie à l'Angleterre et celle-ci à l'Amérique d'après les enseignements de la géologie, de sorte que Christophe Colomb avait été devancé par l'*autochthone* dans la découverte du nouveau monde.

Digitized by Google

C'est en France qu'on a relevé pour la première fois les traces incontestables du séjour prolongé de l'homme préhistorique ; on comprend dès lors combien nous sommes mal placés pour suivre sa piste en remontant à contre-voie jusqu'à son lieu d'origine. Malgré cette difficulté nous essayons de retrouver ses étapes, qu'il a jalonnées de silex marqués par sa main et nous tentons l'œuvre ardue d'esquisser son histoire. Elle est bien antique et cependant elle est née d'hier et les passions s'agitent autour de son berceau.

En fuyant son lieu d'origine, le *primitif* a gardé quelques vagues traditions, comme l'usage du feu et la taille du silex, mais il a oublié la fabrication des métaux, la poterie, la domestication et beaucoup d'autres coutumes, qui exigent une vie sédentaire prolongée.

Ce qui paraît dominer chez lui, c'est un sentiment de terreur intense : « Il vivait, dit Lubbock, dans des transes continues. » Assurément ce n'était pas la bête féroce qui lui inspirait la peur, car il a montré par leurs dépouilles abondantes, qu'il était capable d'en triompher. L'ennemi redoutable pour lui, c'était l'homme.

L'*envahisseur* venait d'Orient. De tout temps ce pays a eu le privilège d'envoyer vers l'Occident des cohortes guerrières qui se répandaient comme un torrent. La grande invasion, celle qui a laissé des traces palpables, quoiqu'elle soit du domaine préhistorique, se fit vers la fin du paléolithique. Les objets qui en témoignent sont : le silex poli, la poterie, le bronze, l'or, le fer ; mais il est probable que, pendant les longues périodes de la pierre taillée, des nomades avaient poussé déjà, parmi les autochthones, des incursions aventureuses ; je n'en veux pour preuve que les modifications de la taille du silex et surtout de la forme du crâne, qui indiquent l'intrusion d'une race étrangère. Les crânes de Solutré d'après Arcelin, ont le type Mongoloïde.

Dans les hauts plateaux de la Mongolie, dit Le Play, vivaient des peuples aux mœurs pastorales et possédant des troupeaux considérables. L'accroissement constant de leur

Digitized by Google

population les forçait à envoyer de temps en temps vers l'occident de nombreuses émigrations. Elles avaient un chef à la tête d'hommes jeunes, pleins d'ardeur, qui partaient à la conquête d'un pays nouveau, en emportant les coutumes de leur pays. Leur organisation et leur armement étaient bien supérieurs à ceux de l'habitant des cavernes qu'elles subjuguaient sans peine.

La puissance de colonisation était très intense autrefois. Hérodote nous apprend que la Grèce fut colonisée d'abord par le Phrygien Pélops, ensuite par l'Egyptien Danaüs ; mais avant, elle était occupée par les Thraces, les Molosses et autres peuplades barbares, qui furent refoulées par le vainqueur ; et, peu de temps après, on voit ce petit peuple des Hellènes envoyer à son tour de puissantes migrations civilisatrices en Asie Mineure, en Italie, en Sicile, en Ibérie, sur les côtes Méditerranéennes de l'Afrique et fonder des villes populeuses comme Syracuse, Crotone et Marseille.

L'Amérique du Nord est un prodigieux exemple d'accroissement rapide, car, en deux siècles, sa population a centuplé.

La préhistoire nous laisse à penser que les migrations de l'autochthone ont suivi la même route que les peuples envahisseurs.

Mais, pour le sujet qui nous préoccupe, il y a une question grave ; c'est celle de l'origine des civilisations préhistoriques, dont les mystères n'ont pas encore été dévoilés.

Quand le premier Pharaon a occupé l'Egypte, il amenait un peuple qui était parvenu à un haut degré de civilisation. Il possédait les métaux en même temps que la pierre polie et le langage de ses monuments fait remonter cette époque à environ 5.000 ans. Mais d'où venait cette civilisation ? Schweinfurth la fait venir d'Arabie ; Flinders Pétrie de la Lybie ; quelques historiens de la Chaldée ; mais tout en acceptant ce point de départ, de Morgan pense que le conquérant était primitivement originaire de la Chine. Le problème n'a pas encore reçu sa solution et néanmoins il ressort

Digitized by Google

clairement que la préhistoire du civilisé est aussi vieille que celle de l'homme des cavernes. On est donc en droit de conclure que l'âge du silex taillé devait être contemporain des puissants royaumes de l'Asie, dont nous commençons à soupçonner l'existence. Ainsi vers l'an 1500 avant notre ère, Dehli dans les Indes était la capitale d'un riche empire qui dominait de la mer Caspienne à la mer de Chine, et de l'océan Indien au Pamir. Les ruines de cette cité surpassent celles de Rome, par leur conservation et leur étendue, comme par la beauté artistique et la richesse des monuments.

On connaît aussi la magnificence des ruines de Boalbeck, de Ninive et de Babylone.

Et pendant ce temps le Gaulois préhistorique se terrait dans les cavernes ou les dolmens, en compagnie du mammouth et du rhinocéros tichorhinus !

Nous pouvons donc penser avec Chauvet que l'industrie n'a pas été uniforme dans le monde non plus que la faune. Certains pays comme la France, la Suisse et les contrées voisines, sont identiques au point de vue du Chelléen, du Moustérien et du Solutréen, dont les périodes sont si fréquemment superposées qu'il est impossible d'établir leur durée.

CHRONOLOGIE.

« La durée des temps géologiques ne donne que des incertitudes. » (De Lapparent.)

« La valeur des objets trouvés dans les cavernes est malheureusement amoindrie par l'incertitude qui règne sur leurs premiers habitants, sur le mode de leur ensevelissement, et sur les remaniements qu'ils ont subis ; de telle sorte que les *restes fossiles* de l'homme sont douteux. L'âge des crânes est incertain, même celui de la Denise. Les squelettes d'Olmo et d'Eguishem, de la Naulette et de Schopko ne suffisent pas pour faire une race. L'hiatus entre l'homme et le singe n'est pas comblé. » (Zittel.)

Digitized by Google

Ces paroles pleines de réserve sont remplies de sagesse. Au contraire en affirmant que l'homme préhistorique a vécu des millions d'années avant l'histoire, *Broca* donne les preuves d'un esprit peu pondéré.

Pour indiquer même vaguement l'époque de l'apparition du premier homme, il faudrait un point de répère sérieux ; or où le trouver ? « La chronologie biblique n'existe pas », dit de Sacy. En effet, on ignore les mesures anciennement employées pour le temps. Ce ne fut pas à son début que l'homme sut compter par années et les anciens chronologistes de la bible ne se sont pas douté des difficultés. Actuellement on est mieux renseigné et on estime qu'il est préférable de laisser aux savants une grande latitude pour apprécier l'antiquitée des premières périodes de l'humanité. J'emprunte à de Mortillet les chiffres suivants en lui en laissant toute la responsabilité :

Table	Alphonsine.	6984	avant notre ère.
id.	de Lactance	5801	»
id.	des Septante	5500	»
id.	de saint Augustin	5351	»
id.	de Champollion.	5230	»
id.	de la Vulgate.	4124	»
id.	de Bossuet.	4014	»
id.	de Pic de la Mirandole. . .	3959	»
id.	des Talmudistes.	3784	»

Ce tableau montre par ses divergences que la valeur des chiffres énoncés est fort contingente. La science est-elle plus heureuse en cherchant un chronomètre ?

Récapitulons quelques-unes des données développées dans ce travail :

Le *Silex*, quelle que soit sa taille, ne dit pas son âge. Sa *patine* dépend des conditions accidentelles de froid, de chaud et d'humidité auxquelles il a été exposé. Sa *forme* n'indique pas une époque, car elle provient surtout de sa

Digitized by Google

qualité et de sa nature. Le silex, je le répète, n'a qu'une valeur régionale.

Les *os fossiles* ne peuvent non plus témoigner à eux seuls de leur ancienneté et indiquer leur date. Leur degré de fossilisation et leurs altérations varient suivant les conditions physiques et chimiques ambiantes.

Quant aux conformations spéciales du crâne de certains primitifs, elles paraissent simplement dénoter une race abâtardie, peu vigoureuse et qui est devenue inféconde par suite des conditions hygiéniques mauvaises où elle était confinée.

La *faune préhistorique* a donné des arguments qui pendant longtemps ont paru prouver l'antiquité fabuleuse de l'espèce humaine. J'ai établi, je crois, qu'elle est tellement instable que, même associée au silex, elle ne peut être un chronomètre satisfaisant. J'ai cité à l'appui de cette opinion des savants qui font autorité ; d'après eux la nature de la faune est une question de latitude ; l'extinction et l'émigration de certaines espèces sont dues à la présence de l'homme. Actuellement les espèces sauvages fuient son voisinage ; il en était de même autrefois. De plus il est évident que la faune n'était pas uniforme dans toutes les parties du monde à la même époque.

Les *sédiments* et le *lehm* ne fournissent que des indications peu sûres. L'âge des terrains ne peut être exactement déterminé, malgré les magnifiques progrès de la géologie ; car au moment du pléistocène les diverses couches terrestres ont subi un remaniement colossal. Or cette époque, caractérisée par le *diluvium rouge*, a laissé partout des traces ; elle est contemporaine de l'homme dans nos régions ; il a été surpris par elle ; ses ossements, ses outils de silex et les animaux de son temps, ont été enfouis sous des terrains anciennement déposés et mobilisés une seconde fois.

Les violents cataclysmes, attestés par les inondations marines, les phénomènes éruptifs, les failles, les volcans et les glaciers ont agi partiellement, successivement, et n'ont

Digitized by Google

pas impressionné simultanément toute la surface du globe.

Ces grands faits géologiques peuvent être classés méthodiquement et on reconnaît leur succession dans une *région restreinte* ; mais c'est là tout, et vouloir par eux déterminer le nombre de siècles écoulés, depuis la naissance de l'homme, est un véritable cercle vicieux, car l'inconnu ne conduit pas à la vérité.

Après ces considérations il me paraît rationnel de s'interdire strictement des chiffres indiquant, même approximativement, l'origine de notre espèce ; les éléments scientifiques nous font défaut et il est puéril sur un sujet si grave de s'adonner à de vaines spéculations.

En *résumé*, après l'examen critique des faits nombreux énumérés au cours de ce travail, il faut conclure : que l'usage de la pierre taillée a été universel. Chez les primitifs vivant à l'état sauvage, elle a été de longue durée. Elle a été éphémère ou accessoire chez les nations les plus anciennement civilisées, comme l'Assyrie et l'Egypte. Son emploi paraît avoir été annihilé par celui du fer, chez les Nègres au centre de l'Afrique et dans la race jaune en Chine.

Reporter l'homme de l'âge de la pierre à une antiquité de quelques milliers de siècles est tout simplement absurde. Rien n'autorise cette hypothèse. Le grand argument basé sur la durée des temps géologiques n'a plus autant de valeur si l'on admet que les grands cataclysmes du globe n'ont pas été isochrones et que le bouleversement produit par le pléistocène a été tel qu'un grand nombre de sédiments anciens ont subi un déplacement, qui a changé leurs rapports.

La faune paléontologique est essentiellement variable ; aux mêmes époques elle n'a pas été la même en Europe, en Afrique, en Phénicie et en Amérique. Les mollusques qui caractérisent certains terrains ont probablement opéré leurs dépôts marins à plusieurs siècles de distance et rien ne prouve que ces dépôts soient synchrones.

Quant aux autres restes organiques ils ne tranchent pas

Digitized by Google

la question de l'antiquité de l'espèce humaine et ne fournissent rien de certain.

Il y a eu deux espèces d'hommes préhistoriques dont l'ancienneté me semble adéquate : le *sauvage* et le *civilisé*.

Le *sauvage* est celui qui est resté longtemps à l'âge de la pierre ; son intelligence était médiocre, ainsi que son aptitude au progrès. Sans doute il y avait parmi ses tribus des chasseurs vigoureux et pleins d'audace pour attaquer les fauves ; mais il y avait aussi un fort contingent d'infirmes et de malades, comme le prouvent la fréquence des lésions osseuses. Sa race était en général d'une structure anatomique défectueuse. Elle était destinée à disparaître, car elle était débilitée par des tares originelles.

Le *civilisé* préhistorique a pris naissance dans une contrée mystérieuse ; toujours est-il qu'on le voit apparaître, dès les temps les plus reculés, en Assyrie et en Egypte, apportant avec lui les métaux, les arts, l'agriculture, etc, donnant en un mot les preuves d'une culture intellectuelle avancée. Il a connu la pierre ; il en a même poussé la taille à une extraordinaire perfection comme en Égypte ; mais il ne s'y est pas cristallisé et chez lui le règne du silex a été éphémère.

L'*inégalité* de ces hommes résume l'histoire des peuples. A toutes les époques on a vu la fortune donner le sceptre du monde à quelque nation privilégiée. L'Egypte, l'Assyrie, la Perse ont affirmé d'abord la suprématie de l'Orient ; puis la Grèce et Rome, entrées plus tard dans la voie du progrès, ont porté au loin la puissance de leur génie. De nos jours l'Occident domine sur toute la surface de la terre ; successivement l'Espagne et la France ont occupé le premier rang ; aujourd'hui c'est l'Angleterre ; à qui le tour demain !

Cette prédestination actuelle de l'Occident est véritablement un merveilleux spectacle ; elle nous amène à méditer cet instinct migrateur qui pousse l'homme vers des contrées nouvelles.

De même qu'il y a deux hommes inégaux, en présence de

Digitized by Google

la *civilisation*, de même il y a deux hommes différents en face de l'instinct d'*émigration* : le *fugitif* et l'*envahisseur*. *Le fugitif* c'est le vaincu ; poussé par le sentiment de la peur et de sa faiblesse, il allait dans les contrées *inhabitées* les plus lointaines et traversant même les océans glacés, il se réfugiait jusqu'en Amérique. Il fuyait, dénué de tout et s'aventurait dans des contrées où le sol était instable, avec une *imprévoyance* qui a frappé tous les anthropologistes. Ne sachant domestiquer les animaux, ni se construire une demeure, il voyageait en nomade, par petits groupes isolés, fort heureux de trouver le silex, qui résumait, pour lui, tous les ustensiles de la vie.

L'envahisseur, c'était le mieux armé, le conquérant ; sa civilisation, plus avancée avait doublé ses forces. Lui aussi il était poussé à la conquête de pays nouveaux par la même main qui conduisit les Hébreux vers la terre promise et il marchait dans les temps préhistoriques, comme il marche encore aujourd'hui, sollicité par l'instinct de s'emparer de contrées fertilisées déjà par le labeur de l'autochthone et par le désir, peut-être, de l'associer au progrès de l'humanité.

Il y a, du reste, une *loi primordiale* qui domine de haut le grand fait de la migration des peuples, c'est la *fusion des races*. Elle est édictée par le Créateur pour assurer la perpétuité des êtres vivants en même temps que la vigueur physique et intellectuelle. Le primitif de l'âge de la pierre, ou autochthone, semble s'être soustrait à l'obligation de mélanger son sang avec celui des étrangers et il s'est exposé aux dangers de la *consanguinité* qui sont aussi graves dans l'espèce humaine? qu'en vétérinaire. Son influence est telle, qu'un vice originel léger devient une monstruosité et que la déchéance atteignant aussi bien les facultés morales que l'organisation anatomique, la *race* subit un *abâtardissement* qui la destine sûrement à être la proie d'un vainqueur.

Après toutes ces considérations, ne semble-t-il pas puéril, par ce temps de scepticisme scientifique, d'accorder créance illimitée aux anthropologistes qui nous révèlent un âge de

Digitized by Google

l'humanité ignoré jusqu'ici. Ils nous disent que durant une longue suite de siècles préhistoriques l'homme s'est lentement perfectionné, au point de vue anatomique et intellectuel, avant de parvenir à l'état présent ; mais pourquoi évitent-ils avec une réserve calculée, de nous parler des belles civilisations de l'antiquité, dont les débuts, eux aussi, sont perdus dans la nuit des temps ? Les faits merveilleux, découverts depuis peu d'années dans le monde des fossiles, n'ont-ils pas produit une telle émotion et un tel éblouissement que les esprits des savants modernes les mieux pondérés, ont été entraînés insensiblement sous l'influence d'un mirage séduisant à des hypothèses et à des conclusions trop hâtives ?

Espérons dans l'action pacificatrice du temps qui réforme les jugements passionnés et confions-nous au progrès, dont la marche incessante en avant montrera un terrain de conciliation entre la science et la foi. J'ai tenté de l'indiquer et d'ébranler les arguments les plus solides des adversaires de la Genèse ; mais c'est un essai et de nouvelles recherches sont indispensables pour assurer le triomphe de la vérité.

Dr DELORE.

Digitized by Google

LES TERTIAIRES

ET LE

CALENDRIER FRANCISCAIN

La question que je voudrais traiter ici ne manque ni d'utilité ni d'intérêt. Bien des doutes, bien des objections se sont élevés contre elle ; je crois même que vu le silence que garde à son égard le nouveau « *Sommaire des Indulgences, Privilèges et Indults accordés aux membres du Tiers-Ordre séculier de Saint-François d'Assise* », publié le 11 septembre 1901, plusieurs pourraient en contester ou l'existence ou la valeur. Pour répondre aux difficultés anciennes, et pour prévenir toutes contestations nouvelles, j'ai cru devoir accepter l'hospitalité offerte par les « *Etudes Franciscaines* » afin d'étudier d'une façon claire et précise cette importante matière.

A cette fin, et pour garantir à mes conclusions toute sécurité désirable, je tâcherai de répondre aux trois questions suivantes :

1° A quel calendrier le clergé est-il généralement tenu ?

2° Quel est le fondement du privilège attribuant aux tertiaires séculiers de Saint-François la faculté d'employer le calendrier franciscain, et quelle est l'étendue de cette concession ?

3° Ce privilège n'a-t-il pas été révoqué ? Et, s'il subsiste encore, jusqu'où s'étend la faculté d'en user ?

I. *A quel calendrier le clergé est-il généralement tenu ?* En d'autres termes : quelle est l'obligation des clercs par rapport aux offices particuliers d'une Église ou d'un Evêché auxquels ils appartiennent ?

La Sacrée Congrégation des Rites a résolu cette question dans un décret du 30 août 1602, *in* « *Salernitana* » (n° 110

Digitized by Google

de la nouvelle collection, et n° 167 de celle de Gardellini). Voici comment elle décide :

« Les clercs, tant réguliers que séculiers, qui font partie du clergé d'une Eglise, sans être astreints à assister au chœur de cette Eglise, ne sont pas tenus aux offices particuliers qui lui sont propres, ni à réciter les offices du bréviaire romain de la façon dont ils se font dans cette Eglise, à supposer qu'ils diffèrent du bréviaire romain. — Quant aux Chanoines et aux Bénéficiaires de cette Eglise, résidant hors de la ville ou du diocèse, il convient que ceux-ci disent les offices susmentionnés. — Ceux-là au contraire, qui ne sont pas tenus à ces offices particuliers, mais désirent suivre le calendrier de cette Eglise, peuvent le faire, s'ils en perçoivent un bénéfice temporel, « *si percipiunt fructum ab ea Ecclesia* ». — Mais ceux qui sont tenus au chœur de cette Eglise, doivent, dans la récitation privée de l'office, suivre l'office choral ».

Ce décret a été confirmé par la même Congrégation, en date du 28 septembre 1602. Voici comment Merati rapporte cette confirmation (*in Indice Decretor. Brev. n° 4.*) en affirmant avoir collationné les décrets de son Index avec les textes originaux: « *Les Tertiaires séculiers de Saint-François, qui font partie du clergé d'une Eglise, et sont astreints au chœur de celle-ci, sont tenus à réciter les offices particuliers de cette Eglise ; mais il n'en est pas de même, si, appartenant à cette Eglise ils ne sont pas tenus au chœur* (1) ».

(1) Le texte latin de ce décret dit comme suit : « Tertiarii S. Francisci degentes in sæculo, qui fuerint de gremio alicujus Ecclesiæ, et illius choro obligati, debent recitare officia particularia illius Ecclesiæ, secus autem, si sint de gremio et nullatenus choro intervenire debuerint ». Ce décret se trouve aussi parmi les Rubriques du Bréviaire concédé aux Frères Mineurs de l'Observance. n. 145.

Ce décret, dit Cavalieri (tom. 2, cap. 43, Décr. 3, n. 1.) ne vise pas seulement les Tertiaires de Saint-François, mais sert de règle générale pour tous les clercs. Et comme il n'est que la confirmation de la décision précédente de la même congrégation, il ne faut pas s'étonner que ce décret, quoique indiquant une règle universelle, ait été omis dans la nouvelle collection des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, et qu'en outre d'aucuns aient pu croire que ce n'était qu'un décret particulier, visant seulement les Tertiaires séculiers de Saint-François.

Digitized by Google

Lucius Ferraris (*Pompta Biblioth. canon.* etc., tom. VIII in *Decret S. R. C. n° 11*) fait cette remarque : « Par *offices particuliers*, dont parle le décret précédent, on entend, non pas seulement ceux-là qui ont un rite solennel, comme celui de la Fête du Titulaire, de la Dédicace d'une Eglise, etc., mais cela signifie que tous ceux qui sont obligés à l'office choral, doivent dire le bréviaire tout entier d'après l'*ordo* de l'Eglise dont ils dépendent quant à l'obligation d'assister au chœur : de même, ceci a rapport aux Eglises qui sont désignées pour le chœur de la cathédrale, où l'on suit le rite d'un Ordre régulier. Quand l'Eglise cathédrale est régulière, les clercs séculiers qui sont tenus au chœur de cette Eglise sont astreints aussi à réciter au chœur les offices d'après le bréviaire de ces religieux, et l'Evêque ne peut pas permettre que les clercs disent un office autre que celui-là. Il en va autrement, si les clercs ne sont pas tenus au chœur.

Cavalieri, rapportant et expliquant ce décret (tom. 2, cap. 43, Décr. 3, n. 2 et 3), dit aussi : « Si un clerc séculier est tenu à fréquenter le chœur d'une Eglise régulière, en même temps que les autres religieux, il doit se régler d'après leur office choral, non seulement quant à ce qui regarde le bréviaire, (qu'il soit différent du bréviaire romain ou du sien propre), mais aussi quant aux offices particuliers de cet Institut Religieux... La même règle s'applique aussi aux clercs réguliers astreints au chœur d'une Eglise appartenant au clergé séculier. » — Le même auteur remarque, en outre, pour ce qui regarde l'obligation de suivre l'office choral d'une Eglise, auquel on est tenu : « Qu'il suffit qu'il existe une obligation quelconque d'assister au chœur, de quelque façon que ce puisse être, et que cette obligation de se régler sur l'office choral, subsiste aussi longtemps que la charge d'assister au chœur. » (1)

On objectera peut-être que pareille doctrine est en contradiction avec un décret récent de la même Congrégation

(1) Nous possédons encore deux autres décrets de la même Congrégation. Le second n'est pas reproduit dans la nouvelle collection. Ils confirment pleinement ce que nous venons de dire. Le premier daté du 4 décembre 1688 (n. 1805-3177) dit : « Clerici Civitatis et Diœcesis Segovien, nulla gaudentes

Digitized by Google

des Rites du 4 Février 1898 ad 7 (n. 3979 de la nouvelle collection). Il y est dit : « Que les prêtres assistants et les vicaires sont obligés, dans la récitation *privée* de l'office divin, à se régler sur le calendrier de l'Eglise, à laquelle ils appartiennent. » (1)

Je ne crois pas qu'il y ait opposition, du moment que l'on comprend le précédent décret dans ces sens : les dits prêtres doivent se règler sur le calendrier de l'Eglise à laquelle ils appartiennent, non seulement pour ce qui regarde les offices du bréviaire romain, mais aussi pour ce qui se rapporte aux offices spéciaux de cette Eglise, auxquels chacun est tenu à se conformer dans son Eglise propre ; tels sont, par exemple, les offices du Patron de l'endroit, du Titulaire et de la Dédicace de l'Eglise, etc. S'il arrivait qu'une Eglise n'ayant pas de chœur eût reçu du Saint-Siège la permission de réciter d'autres offices spéciaux, les prêtres de cette Eglise ne seraient pas tenus de les accepter, ni de les dire. Si, au contraire, cette Eglise avait un chœur, et que ces offices spéciaux fussent acceptés, ceux-là seulement devraient les réciter, qui sont astreints à l'office choral.

Je ne crois pas qu'on puisse prêter un autre sens à ce décret, sans accuser la Sacrée Congrégation d'être en contradiction avec elle-même.

Ces données peuvent suffire. Il ne faut pas davantage pour aider à résoudre les questions suivantes.

præbenda in Ecclesia Cathedrali dictæ Civitatis, seu peculiari illius chori servitio non addicti, non possunt se conformare cum dicta Cathedrali in recitatione Officiorum ejus Cathedralis, prout alias responsum fuit. »

Le second décret, en date du 26 Août 1752, se trouve dans la collection Gardellini, n. 4227. On y demande : « 4 Quær : Num in Officio eidem Cathedrali Gadicensi, et Clericis ejusdem Choro tantum adscitis concesso, nomine et privilegio dictorum Clericorum Cathedralis gaudere possint Clerici Curati in eadem Ecclesia curam animarum exercentes, qui quidem eidem choro de rigore non sunt adscripti ? »

La Sacrée Congrégation a répondu : « *Servetur Decretum S. R. C. die 30 Augusti 1602 (indiqué plus haut) nempe : Clerici, licet adscripti alicujus Ecclesiæ, non tamen obligati Choro, non tenentur recitare officia, quæ in Choro propria dicuntur.* »

(1) Le texte latin porte : « Sacerdotes assistentes et Vicarii tenentur in recitatione privata divini officii se conformare Calendario Ecclesiæ, cui sunt addicti ».

Digitized by Google

II. *Sur quoi se base le privilège accordé aux Tertiaires Séculiers de Saint-François par rapport à l'usage du calendrier Franciscain, et quelle en est l'étendue ?*

On a posé à la Sacrée Congrégation des Rites la question suivante : « Est-il permis aux clercs séculiers, Tertiaires profés du Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint-François, d'abandonner le calendrier romain, pour suivre le bréviaire imprimé à Rome en 1703 et concédé à l'usage spécial des Frères profès vivant en communauté dans les trois ordres de la Pénitence de Saint-François ? » La Sacrée Congrégation a répondu le 27 août 1707 ad 5 : « *Non, à moins qu'on ne possède un indult, accordant l'extension des privilèges* (1) ». Cette réponse fut confirmée par une autre décision de la Sacrée Congrégation des Rites, le 1er septembre 1708 *in Alerien*. (Voyez Gardellini n. 3792.) (2).

Quoique ces décrets n'aient plus de portée, et même n'existent plus, on peut en conclure cependant que la règle de conduite suivie par la Sacrée Congrégation est celle-ci :

(1) Ce décret se trouve au n° 3774 de la 3e édition de Gardellini : « 5. An Clericii tertiarii seculares professi tertii Ordinis S. Francisci de Pœnitentia, recitare possint Horas Canonicas, juxta Breviarium in Urbe impressum de anno 1703, ad usum Fratrum trium Ordinum S. Francisci de Pœnitentia professorum claustralium, omisso Calendario Romano ? » Et S. R. C. respondit ; « Negative, nisi habeat Indultum extensionis privilegiorum. »

(2) Ces deux décrets ne se retrouvent pas dans la nouvelle collection. Ce n'est pas sans motif, puisque ces décrets n'étaient plus applicables. En effet les Tertiaires séculiers de Saint-François ont depuis longtemps déjà reçu directement de la Sacrée Congrégation des Rites le privilège d'employer le bréviaire franciscain et de suivre son calendrier. Plusieurs Souverains Pontifes ont confirmé plus tard cette faveur. Bien plus, les Tertiaires en jouiraient sans cela, de par communication avec le 1er et 2e Ordres.

Remarquons encore avec la Nouvelle Revue Théologique (tom. VI, page 93), que dans ces deux décrets il s'agit de Tertiaires séculiers demandant la faculté d'user, non pas du bréviaire et du calendrier du 1er Ordre, mais du Bréviaire et du Calendrier des Tertiaires réguliers « *professorum claustralium* ».

P. Martinucci remarque aussi très justement (*Manuale Ecclesiast. seu Collect. Decretor.* S. R. C., n. 376, edit. Rom. an. 1849), dans une note : la différence des décrets portés sur ce point par la Sacrée Congrégation des Rites provient de la différence des privilèges accordés par le Saint-Siège à chaque famille Régulière.

Digitized by Google

Les Tertiaires séculiers, à quelque Tiers-Ordre qu'ils appartiennent, tenus à l'office divin, sans être astreints au chœur, ne peuvent abandonner le bréviaire romain pour suivre celui de leur 1er Ordre respectif, à moins qu'ils n'aient reçu à cet effet un Indult spécial du Saint-Siège, ou jouissent déjà de cette faveur par communication avec leur 1er ordre respectif.

Or, malgré, ou plutôt de par cette condition essentielle, le privilège des Tertiaires séculiers de Saint-François est inattaquable. Il se réclame des titres les plus solides et les plus authentiques.

1° Et tout d'abord, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 7 août 1694 (in una *Ord. Minor.*, ex Merato, in Indice Decret. Brev. n. 186. Cavalieri (tom. 2, chap. 43, Décr. VI), dit expressément : « *Que les Tertiaires de Saint-François, vivant dans le monde, peuvent employer le bréviaire des Frères Mineurs, et suivre leur calendrier* ». On trouve encore ce décret dans le bullaire des Capucins, tome VII, page 8, et dans Ferraris, *Décret. S. R. C.*, n. 659 (1).

Il importe de remarquer que les Décrets émanant de la Sacrée Congrégation des Rites en faveur de certaines Eglises ou Ordres religieux, tels qu'un indult ou un privilège ou autres devant être considérés comme tels, ne sont nullement révoqués, mais existent toujours encore, quoiqu'ils ne soient pas mentionnés dans la nouvelle collection des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites. C'est le cas pour la décision que nous venons de rapporter. En effet, Sa Sainteté Léon XIII dit dans le décret approuvant cette collection : « Les décrets parus jusqu'ici, et qui sont opposés à ceux que contient cette collection, doivent être considérés comme révoqués, *hormis ceux-là seulement, qui, pour certaines Eglises particulières, ont la valeur d'un indult ou d'un privilège* » (2).

(1) Le texte latin porte : « Tertiarii sancti Francisci degentes in sæculo, possunt uti Breviario Ordinis Minorum, et illius Calendario conformari »

(2) Statuit simul, *dit le Souverain Pontife*, decreta hucusque vulgata in iis, quae a Decretis in hac Collectione insertis dissonant, veluti abrogata esse censenda, *exceptis tantum quae pro particularibus Ecclesiis indulti seu privilegii rationem habeant.* » Voyez le vol. I. de la Collect., in initio, et les Ephémérides Liturg. vol. XV, pag. 84, note.

Digitized by Google

Cavalieri (loc. cit.) expliquant le décret du 7 août 1694, distingue 4 classes ou états de Tertiaires : dans la première il range ceux qui vivent dans un couvent de Réguliers, dont ils portent l'habit. Les seconds sont ceux qui vivent en commun dans une maison séparée du couvent régulier de leur ordre. Viennent en troisième lieu les Tertiaires vivant séparément dans le monde ; et enfin les femmes ayant fait profession et portant l'habit du Tiers-Ordre, qui mènent la vie des vierges ou des veuves, soit qu'elles habitent ensemble une maison, ou vivent séparément retirées chez leurs proches. Tous ceux-là, dit le même auteur, ne sont en aucune façon tenus *ex se* à la récitation de l'office, et peuvent, en conséquence, si leur dévotion les pousse à réciter les heures canoniales, prendre le bréviaire et le calendrier qui leur plaît. Mais, comme il en est parmi les Tertiaires, qui, soit par leurs bénéfices, soit par les Saints Ordres, sont tenus à la récitation de l'office divin, on a agité la question de savoir, si les clercs séculiers satisfaisaient à leurs obligations en récitant les offices propres à l'Ordre dont il portent l'habit. On en est venu à spécifier davantage et l'on s'est demandé si les Tertiaires de Saint-François pouvaient suivre le bréviaire et le calendrier de l'Ordre des Frères Mineurs ? La Sacrée Congrégation a répondu : oui, ils peuvent se régler sur leur 1er Ordre, et satisfont en même temps à leurs obligations.

En deux autres circonstances, la Sacrée Congrégation des Rites a donné une réponse identique.

Dans l'une, on lui demandait : « Si les clercs séculiers, non astreints au chœur, pouvaient dire les offices propres à l'Ordre des Carmes, dans la supposition qu'ils étaient Tertiaires de cet Ordre ? ». La Sacrée Congrégation a répondu : « Oui ».

Dans la seconde il lui demande : « Si les clercs séculiers, profés de l'Ordre militaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pouvaient aussi réciter les offices propres à cet Ordre ? » Et la réponse fut la même que pour la première demande, avec cette clause toutefois : « Si les dits clercs séculiers ne sont pas astreints au chœur ». (Décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 4 Septembre 1745 ad 6 et 7 in *Pernambucen.* n. 2388-4176).

Digitized by Google

Puis, ainsi que le remarque excellemment Cavalieri (loc. cit.) n'est-il pas juste et convenable que tous les membres d'un même corps s'accordent à louer Dieu, à exalter et glorifier d'une façon toute particulière les mérites des saints qui firent profession dans le même Ordre ?

2° Une autre raison que nous fournit Ferraris (*Prompta Biblioth. Canon.* etc., verb. *Officium divinum*, art. III, n. 57) et qui regarde spécialement les Tertiaires séculiers de Saint-François, c'est, dit-il, qu'il est expressément permis et conforme à l'intention de l'Eglise, que les Tertiaires séculiers se servent de notre bréviaire franciscain. Voici ce qu'en disent nos rubriques particulières, au num. 142 : *Enfin quant aux personnes du 3e état du dit Tiers-Ordre* (qui, de par leur manière de vivre et de par leur règle, approuvée par le Saint-Siège, imitent nos œuvres, et qui, pour ce qui regarde l'observance de cette règle d'après une décision du Saint-Siège, sont légitimement soumises à la direction du même Ordre) *elles peuvent employer le même Bréviaire, puisque, en plus du précédent décret de la Sacrée Congrégation des Rites (du 7 Août 1694), cela est aussi prescrit non seulement dans les Rubriques spéciales de notre bréviaire, mais aussi par une bulle du Pape Paul III (Ad fructus uberes), citée dans le Directorium des trois Ordres.* On y lit au chap. 4 : « *Les Frères et les sœurs lettrés, peuvent réciter l'office divin, tout comme les Frères du 1er état de ce saint Ordre de Pénitence* (1). »

3° La Nouvelle Revue Théologique (tom. V, page 320) dit en plus que le Pape Innocent XII excite même les tertiaires à employer le bréviaire franciscain, et que les Evêques ne peuvent pas s'opposer à ce que leurs clercs appartenant au Tiers-Ordre suivent le conseil du Pape. Voici d'ailleurs le texte même de la Revue :

« Dans une circulaire, adressée le 18 avril 1697, à tous ceux qui étaient sous sa direction, le général des Franciscains exhortait tous les Tertiaires à se servir du bréviaire qu'il venait de publier : « Suadentes præterea, y disait-il, per-

(1) La même chose est enseignée par le P. Didace de l'Aragon (*Dilucidat. Privileg.*, tr. VII, cap. 5, n. 5) et par le P. Antoine de Cipressa (*Regul. sive Mod. viv. Fratr. de Poenit. etc., pag. 91, not. 1.*)

Digitized by Google

sonis tertii status Ordinis tertii de paenitentia, nostræ directioni regulari, sub regula ejusdem Ordinis tertii per sedem Apostolicam subjectis, in quarum arbitrio sedes ipsa Apostolica usum hujus nostri Breviarii reliquit, id illud amplecti non recusent : imo devote suscipiant, ut reddendum omnipotenti Deo, pari laudum ratione, debitum honorem in sanctis ac Beatis ejusdem status, quorum officia continentur in ipso Breviario ». Or, cette Circulaire a été expressément approuvée et confirmée par un Bref d'Innocent XII, en date du 3 décembre 1697. « Præinsertas, *y lit-on*, patentes litteras... Cum omnibus et singulis in eis contentis, auctoritate Apostolica, tenore præsentiam confirmamus, pariter et approbamus, iisque inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, ac omnes, et singulos juris et facti defectus, si qui desuper quomodolibet intervenerint, supplemus ». Par suite de ce Bref, on peut dire que c'est le Souverain Pontife lui-même qui engage les Tertiaires à se servir du bréviaire franciscain. Peut-il être au pouvoir d'un Evêque d'annuler un privilège accordé par le Souverain Pontife ? Pourrait-il s'opposer à ce que son clergé se rende aux désirs du Souverain Pontife ? Comme le disait Benoit XIV, dans un passage que nous avons rappelé ci-dessus (*tom. V, page 233, note 2*) : « Quemadmodum inferiori non licet legem abrogare a superiore latam, ita nec privilegiis derogare cuipiam a superiore concessis » (*De synod. Diœces., lib. IX, cap. XV, n° 1 et 2*). Il ne nous semble donc pas qu'on puisse élever un doute sérieux sur ce point.

4° Enfin, le privilège accordé aux Tertiaires séculiers de Saint-François, quant à l'usage du calendrier et du bréviaire franciscain, est confirmé par Benoît XIV dans sa Constitution « *Præcipuum sacrosancti Apostolatus* » du 16 février 1742 (1), et par Pie VI dans sa Constitution « *Religiosos Ordines* », du 6 septembre 1785 (2).

(1) Malgré nos recherches nous n'avons pu retrouver le texte de cette Constitution.

(2) Ainsi le *Manuel des Frères et des Sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint-François d'Assise*, page 296, édit. 1870, et la Nouv. Revue Théol., tom. V, page 326.

Digitized by Google

Voici les paroles de Pie VI : « .... Necnon personis tertii status tertii Ordinis S. Francisci *choro non obligatis*, etiamsi Ministri Generalis regulari directioni non subsint, Breviario, Diurno, Missali, ac Martyrologio Romano-Seraphicis, ita tamen, ut hactenus recensitæ, aliæque omnes personæ hanc facultatem habentes, vel habituræ, quæ usum illorum librorum jam elegerant, seu eligent, ad eosdem libros, quoad kalendarium, Rubricas, ceterasque omnes, et singulas eorum partes se debeant conformare perpetuis futuris temporibus utendi plenam, et amplam facultatem auctoritate, et tenore prædictis confirmamus, et respective impertimur ». (Voyez cette Constitution dans le Bull. Rom. Continuat., tom. VI, P. 2, page 1507, edit. Prati 1848.) « Ces termes, ajoute la Nouv. Revue Théol. (tom. VI, page 92), sont clairs. Pie VI suppose que les Tertiaires, qui ne sont pas tenus au chœur, ont le droit de se servir du bréviaire franciscain ; il les confirme dans la possession de ce droit. Que veut-on de plus clair et de plus précis ? »

Il est dès lors manifeste que le privilège des Tertiaires séculiers de Saint-François a toutes les garanties désirables d'authenticité ; mais il nous reste à voir *quelle est son étendue*.

a) Nous avons déjà vu suffisamment *que ceux qui sont obligés au chœur, ne peuvent user de ce privilège*. Cette doctrine est très bien confirmée par la nouvelle Revue Théol. (tom. V. page 326) « Ce privilège, *dit-elle*, souffre cependant une exception ; ceux qui sont attachés à une Eglise et sont en même temps obligés au chœur ne peuvent en faire usage. Ainsi l'a établi la Sacrée Congrégation des Rites le 28 Septembre 1602, comme l'assure Merati. Voici les termes du décret : « Tertiarii sancti Francisci degentes in sæculo, qui fuerunt de gremio alicujus Ecclesiæ et illius choro obligati, debent officia particularia illius Ecclesiæ, secus autem, si sint de gremio et nullatenus choro intervenire debuerint. » (*Indice Decret. Brev., n. 4.*) Il est donc nécessaire, pour qu'on ne puisse user du privilège, qu'on soit obligé au chœur. Mais peu importe la racine de cette obligation. De quelque part qu'elle vienne, on tombe sous l'exception; « sufficit autem, écrit encore Cavalieri (t. 2. c. 43, Décr. 3, n. 3.) quælibet obligatio, et ex quacumque capite derivet, et dura obligatio chori,

Digitized by Google

quamdiu durat obligatio ad chorum ». D'où nous concluons que les chanoines proprement dits ne peuvent user du bréviaire franciscain : ils sont obligés au chœur, et doivent par conséquent réciter l'office du chœur. C'est ce que rappellent aussi les rubriques particulières du bréviaire franciscain, rubriques qui furent approuvées par l'autorité compétente. On y lit, en effet : « Hinc tam Fratres quam Tertiarii tertii status in sæculo degentes... qui ratione Episcopalis dignitatis et alterius muneris, de gremio alicujus Ecclesiæ fuerint, et ipsius Choro intervenire debuerint, recitare tenebuntur Officia quæ sunt particularia illius Ecclesiæ et Diœcesi : secus vero, si de gremio fuerint, choro tamen nullatenus sint obligati. » *(Rubr. particul. Brev. Fratr. Ord. Minor. S. Francisci, n. 144.* — Il en serait de même des bénéficiers d'une Eglise où l'office se récite au chœur, si leur bénéfice les oblige à y assister. Ils ne pourraient non plus profiter du privilège. Les autres personnes énumérées dans la consultation (c.-à.-d. les Curés, Vicaires, Aumôniers, Professeurs de collèges ecclésiastiques, Prêtres habitués, Séminaristes, etc. », qui ne sont point astreintes à l'office du chœur, ont droit à ce privilège ».

b) La Sacrée Congrégation des Rites a décidé, le 19 Juin 1877, que les Tertiaires, non astreints au chœur, et employant le bréviaire franciscain, ne peuvent suivre le calendrier du diocèse dans le cas où celui-ci célèbrerait une fête de grande dévotion, à moins que les religieux de l'ordre des Frères Mineurs n'y soient tenus aussi de par leurs rubriques et les décrets (1).

Les Fêtes obligeant tous les Religieux, possédant un calendrier propre, sont : 1. La Fête du Patron de l'endroit,

(1) Voici comment Gardellini rapporte ce décret (n. 5697) : « GALLIARUM. Sacerdos Tertiarius Ordinis sancti Francisci qui, nullius Ecclesiæ servitio specialiter addictus, uti potest privilegio se conformandi Kalendario Franciscano pro recitatione divini officii et Missæ celebratione juxta Decretum S. Rituum Congregationis die 2 (plutôt 7) Augusti 1694 ; potestne quoad officium et missam celebrare Festum Kalendarii suæ Diœcesecos, si hoc Festum est magnæ devotionis, v. g. Festum omnium sanctorum Diœcesis vel Patroni Civitatis natalis, prouti habetur in Proprio Diœcesano ? Sacra eadem Congregatio rescribendum censuit : Negative, nisi agatur de iis

Digitized by Google

du Titulaire et de la Dédicace de leur propre Eglise ou chapelle ; 2. la Fête du Titulaire de l'Eglise Cathédrale ; ainsi que le jour de la Dédicace de cette Eglise, si les religieux habitent la ville épiscopale ou un de ses faubourgs ; 3. l'office du saint ou des saints marqués au martyrologe romain, et dont on possède des reliques insignes ; 4. les Fêtes obligatoires dans le diocèse ou l'endroit où habitent les religieux ; 5. les offices accordés par le Saint-Siège à la demande des Rois ou des Princes, pourvu toutefois que l'indult oblige aussi les religieux, ou du moins, soit accepté par la coutume.

c) Le 11 Juin 1880 (1) la Sacrée Congrégation des Rites a publié une autre décision (chez Gardellini n. 5809), selon laquelle le Tertiaire séculier, quoiqu'ayant charge d'âmes, pourvu qu'il ne soit pas tenu au chœur, peut, au jour qui lui plaira, adopter le calendrier franciscain, à condition toutefois de s'y conformer *et* pour l'office *et* pour la sainte messe à l'exclusion de ces Fêtes, auxquelles sont tenus tous les religieux qui ont leur calendrier propre *(Voir plus haut)*. Si ce Tertiaire avait déjà récité un office d'après le calendrier du diocèse, il pourrait le réciter une seconde fois, s'il tombait à un autre jour, d'après le calendrier franciscain (2).

Festis Diœcesecos, quæ etiam Religiosis præfati ordinis Minorum sancti Francisci tenore ipso specialium Rubricarum præscripta sunt ».

Il est clair que nous avons ici une interprétation du privilège accordé le 7 août 1694, et dès lors son absence dans la nouvelle collection s'explique facilement.

(1) La Nouv. Revue Théol. (tome XIV, p. 477), Acta Ord. Minor. (an. II° p, 23), Pierre de Monsano (n. 1547) et Beringer (App. II, p. 62) assignent à ce décret comme date le 2 Mai.

(2) Voici la teneur de ce décret : « *In Vigleva* n. Dub. XI. juxta Decretum 7 Augusti 1694 a Spiridione Fabii relatum, Tertiarii sancti Francisci degentes in sæculo possunt Breviari Ordinis Minorum, et illius Calendario sese conformare. Verumtamen cum ex hac resolutione nonnulla exorta essent dubia, hinc quæritur : 1° An Sacerdos sæcularis adscriptus tertii Ordini Sancti Francisci etiam curam animarum habens sed choro nullimode obligatus, possit in quacumque die ac pro lubito suo se conformare calendario edito in usum Fratrum Minorum Ordinis observantiæ sancti Francisci sive quoad Officium et Missam, sive quoad alterutrum tantum ex ipsis, semper vero exceptis obligationibus particularibus quæ incumbere possunt ratione occur-

Digitized by Google

Plusieurs remarques s'imposent touchant ce décret : 1° Tout d'abord, il ne contredit nullement celui du 19 juin 1877, (*rapporté plus haut*), puisqu'il ne dit pas du tout que le prêtre Tertiaire peut, quand bon lui semble, se servir un jour du calendrier franciscain, et un autre de celui du diocèse. Une telle assertion serait contradictoire avec toutes les décisions émanées de Rome par rapport au privilège des Tertiaires. Mais le décret doit être entendu en ce sens, qu'il est libre au prêtre tertiaire d'adopter le calendrier franciscain quand il voudra ; celui-ci une fois accepté, il doit continuer à le suivre, *et* pour le Bréviaire *et* pour la sainte Messe. La Nouvelle Revue Théologique est ici d'accord avec nous : Nous avons, *dit-elle* (tome XIV, page 477), en 1877), rapporté une décision de la même Congrégation qui nous paraît difficilement conciliable avec celle-ci (*du 11 juin 1880*). En effet, d'après cette décision, le prêtre Tertiaire franciscain, qui use du privilège de se servir du calendrier franciscain pour l'office et la messe, ne peut se conformer au calendrier diocésain, quand il ne s'agit pas des fêtes du diocèse que les rubriques franciscaines et les décrets imposent aux religieux de l'Ordre des Frères Mineurs.

A moins donc qu'on ne restreigne la décision (*du 11 Juin 1880*) que nous publions au droit que lui reconnaissaient les décrets antérieurs de conserver le calendrier diocésain, ou de choisir le calendrier franciscain, nous ne voyons pas comment on pourrait concilier ces deux décrets. On pourrait invoquer, en faveur de ce mode de conciliation, les termes de la réponse au 1er doute, et prétendre que les mots (*Quoad*

rentiæ Patroni principalis Diœcesis (*il faudrait lire ici* : loci, et in hujus defectu Diœcesis), vel Titularis, aut Dedicationis propriæ Ecclesiæ ? 2° Et quatenus affirmative, an occurrente ex. gr. in calendario Ordinis sancti Francisci aliquo officio jam recitato, juxta calendarium Diœcesanum, possit in hoc casu se uniformare Kalendario Minoritico, ac denuo recitare officium translatum ibidem occurrens ? » — Et S. R. C. respondit :« Ad I affirmative, sed quoad officium et Missam, ad II Affirmative ».

Ce décret comme le privilège est omis dans la nouvelle collection ; d'ailleurs rien d'étonnant à cela, si on se rappelle ce que nous avons dit plus haut. Ces décrets, quoique déclaratifs, doivent être considérés comme ayant la valeur d'un indult ; et dès lors ils ne sont nullement révoqués.

Digitized by Google

Officium et Missam constituent une limite et rejettent l'alternative posée dans la demande ».

2) En second lieu, le présent décret dit expressément que le prêtre Tertiaire a le libre choix entre les deux calendriers, mais avec cette restriction, qu'il doit suivre celui qu'il adopte *et* pour l'office *et* pour la sainte Messe.

3) Quel que soit le calendrier qu'il adopte, le prêtre Tertiaire doit célébrer les offices propres à l'Eglise qu'il dessert, et auxquels toute Eglise est tenue. Cette remarque, encore une fois, s'applique *et* au bréviaire *et* à la messe.

4) Le décret dit expressément que tout prêtre, *qui a charge d'âmes*, pourvu qu'il ne soit pas tenu au chœur, peut user de ce privilège au même degré que les autres Tertiaires séculiers. Ces termes sont absolus, sans restriction aucune pour les *Offices paroissiaux*. Aussi, ne comprenons-nous pas la Nouvelle Revue Théologique quand elle dit (tom. VII page 647) : « En principe, nous pensons que les curés et vicaires peuvent se servir aussi bien du missel que du bréviaire franciscain. Il faut toutefois excepter les *Offices paroissiaux*. Le curé est tenu *ex officio* de les célébrer, soit par lui-même, soit par d'autres ; ces offices doivent être conformes au calendrier de l'Eglise. Une décision de la Sacrée Congrégation des Rites (celle du 1 sep. 1838 ad 7, n. 4842 chez Gardellini) semble imposer cette obligation même aux religieux, qui vont rendre service dans les paroisses ».

Pareille explication me paraît inacceptable. En effet, ainsi que nous l'avons vu plus haut, sont seulement exceptés de ce privilège, les clercs qui sont astreints à l'office choral. Tous les autres, même ceux qui sont « *de gremio alicujus Ecclesiæ* » *et ceux qui ont charge d'âmes*, peuvent en user. Dès lors, qui ne voit que l'exception ne peut être appliquée aux curés ou vicaires d'une Eglise, qui ne sont pas tenus au chœur ? Oui, ils peuvent employer le calendrier franciscain et pour le bréviaire et pour la messe (1). Bien plus, ils ne peuvent

(1) Que si des Vicaires ou d'autres prêtres Tertiaires sont attachés à une Eglise (ou y disent simplement la Messe) dans laquelle on ne suit pas le calendrier franciscain, ils doivent se conformer aux décisions touchant les prêtres qui disent la messe dans une Eglise ou chapelle *étrangère*.

Digitized by Google

abandonner le calendrier franciscain pour la messe, quand ils le suivent pour le bréviaire ; ni le suivre pour la messe quand dans la récitation de l'office ils ont conservé le calendrier diocésain. S'ils adoptent le calendrier franciscain, celui-ci ne devient-il pas, par le fait même, le calendrier propre à cette Eglise, tout comme chez les religieux qui ont leur calendrier propre ? Ne leur est-il pas permis de l'adopter, même pour les *Offices paroissiaux* ? Cela est évident, et une telle ligne de conduite concorde parfaitement avec les décrets, et spécialement avec celui de 1896 (n. 3887), qui exigent que ces services soient conformes au bréviaire et à l'office du jour. Soutenir le contraire mènerait à cette conclusion : que la dite Eglise a deux calendriers, dont l'un régit les offices ordinaires, l'autre, celui du diocèse, règle les offices paroissiaux. Or pourrait-on dire dans cette hypothèse que la messe paroissiale concorde avec l'office du jour, ainsi que le prescrit le décret de 1896 ?

Ainsi donc, à tout bien considérer, il est permis de dire que les curés, qui ont adopté le calendrier franciscain, peuvent le suivre pour la messe paroissiale, et ils ne sont obligés de faire dans leur Eglise que ces offices particuliers auxquels sont tenus tous les religieux qui ont un calendrier propre.

On objectera peut-être : que même un régulier, qui est curé ou du moins attaché à une Eglise paroissiale, quoiqu'étant astreint au bréviaire propre à son Ordre, doit cependant aux *jours de fêtes* faire les offices d'après le calendrier du diocèse. (Voici les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites : 7 avril 1876 ad 1, n. 3397-5661 ; 13 mai 1892 ad 1 et 2, n. 3772, et 23 juin 1893, n. 3806.)

Nous répondons, que d'après le droit ecclésiastique, les réguliers doivent observer ces jours de fête, qui sont *obligatoires* dans un Diocèse ou un endroit dans lequel ils demeurent, pourvu que ces jours-là il y ait obligation d'entendre la sainte messe et de s'abstenir de toute œuvre servile (1),

(1) V. le concile de Trente, sess. XXV, cap. 12, *de Regul.* et les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites du 26 mars 1859, n. 3085-5284 ; du 28 avril 1866 ad 4, 3147-5365 et du 10 juillet 1896 ad dub. III, 4, n, 3925.

Digitized by Google

ou d'entendre seulement la sainte Messe (1). — D'après Peyrinus (ad Constit. 27 Leonis X), Matthœucci (*offic. cur. eccles.*, cap. 21, n. 1), Barbosa, Rodriguez, Quaranta et d'autres, la même Congrégation du Concile aurait déclaré que les religieux, à ces jours de fête pourraient célébrer la sainte messe et accomplir les autres offices, tant en public qu'en privé, d'après leur rite propre, et qu'ils seraient seulement tenus de se conformer pour la prédication aux épîtres et évangiles qu'emploient les prêtres séculiers. Voilà pour les obligations des religieux, ayant leur calendrier propre à l'Ordre.

Remarquons, avec les Ephemerides Liturgicæ (vol. X, page 183), que ces jours de fête sont ordinairement des fêtes patronales, que tous les religieux sont tenus de célébrer au même rite que les prêtres séculiers, comme nous avons vu ci-dessus.

Une autre remarque, qui est ici capitale, c'est qu'il n'est nullement question des dimanches, ni d'un grand nombre de ces Fêtes, auxquelles ceux qui ont charge d'âmes devraient célébrer la messe paroissiale « *pro populo* ». Il est donc encore permis d'affirmer que les prêtres Tertiaires, quoique curés, peuvent employer le calendrier franciscain pour la messe paroissiale et les autres offices.

Terminons cette question par une remarque très juste de la Nouvelle Revue Théol. (tome, VII, page 643).

On lui avait demandé : « Les prêtres séculiers du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, qui désirent se servir du bréviaire franciscain, doivent-ils prendre celui des Pères qui les ont admis à la profession, par exemple le Bréviaire, le Propre et l'ordo des RR. PP. capucins de la Province de Lyon, s'ils ont été admis par eux ? Cela paraît rationnel ; mais peut-on dire qu'un Tertiaire *isolé* appartient plutôt à la branche des Capucins qu'à celle des Observantins ? » Et la Revue répond : « Le Tiers-Ordre a subi le même fractionnement que le premier Ordre. Une partie des Tertiaires est donc soumise aux Conventuels ; une autre aux Observantins ;

(1) V. la Sacrée Congrégation du concile de Trente, in *Tarraconen*, le 23 mars 1765.

Digitized by Google

une troisième aux Capucins. C'est la profession qui détermine la branche à laquelle chaque Tertiaire appartient ; celui qui a été admis à la profession par les Frères Mineurs Conventuels est placé sous leur obédience ; celui qui a fait profession entre les mains des Frères Mineurs (Observantins), reste sous leur direction ; celui enfin dont les Frères Mineurs Capucins ont reçu la profession, appartient à leur famille, et relève d'eux. Il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait un certain nombre de Tertiaires réunis pour qu'ils soient soumis à l'une ou l'autre branche de la grande famille franciscaine ; ce fait seul de leur profession les y attache. » (Cfr. *Annales Franciscaines*, *tome I*, *page 14*, *quest. 3*) Comme le trouve l'auteur de la consultation, il est dès lors rationnel de dire que les Tertiaires doivent prendre le bréviaire, le propre et le calendrier de la famille qui les a admis à la profession.

(A suivre.)

F. Victorius d'Appeltern,
Capucin de la Province Belge.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

LE MOUVEMENT SOCIAL

On se souvient de la grève tenace soutenue en octobre 1901 par le syndicat rouge de Montceaux ; on n'a pas oublié ses violences, ses menaces de grève générale, dans le cas où le gouvernement refuserait de faire droit à ses réclamations. Devant les promesses vagues du président du Conseil, les mineurs consentirent à remettre pour un temps la poursuite violente de leurs revendications. Le temps de la patience est passé, le syndicat vient de lancer son ultimatum (1), le Parlement, mis en demeure de tenir ses engagements avant les élections, s'est hâté de forger une loi destinée à lui conserver la bienveillance des socialistes (2). La question des mineurs, la question ouvrière en général est donc plus que jamais à l'ordre du jour ; aussi les revues sociales l'ont-elles traitée sous toutes ses faces. Nous allons rendre compte de leurs principaux travaux. Les revendications des mineurs, on s'en souvient, sont au nombre de trois : *Journée de huit heures, salaire minimum, retraite pour la vieillesse ou après tant d'années de travail.*

Un livre anglais, la *journée de huit heures*, composé par M. John Rae, présenté au public français par MM. Stark, a étudié le problème de la réduction des heures de travail, d'après les faits acquis

(1) Voir *La Patrie* du 30 janvier 1902.

(2) Voici le texte de la loi votée à la Chambre le 6 février 1902 :

Art. 1er : Six mois après la promulgation de la présente loi, la journée des ouvriers employés dans les travaux souterrains des mines de combustibles ne pourra excéder une durée de neuf heures, calculée depuis l'entrée dans le puits des derniers ouvriers descendant jusqu'à l'arrivée au jour des premiers ouvriers remontant.

Au bout de deux ans, à partir de la date précitée, la durée de cette journée sera réduite à huit heures et demie, et au bout d'une nouvelle période de deux années à huit heures.

Art. 2e : En cas de repos règlementaire pris dans la mine et entraînant l'arrêt de la machine d'extraction, ou pris au jour, la durée stipulée à l'article précédent sera augmentée de la durée de ce repos.

Digitized by Google

déjà par l'expérience. « J'ai pensé, dit-il, dans sa préface, que le meilleur moyen de connaître quels peuvent être les effets de la mesure en question, c'était de rechercher les effets constatés autrefois, et d'étudier ses conséquences réelles dans les pays où on en a fait l'expérience, au lieu de s'en tenir à des hypothèses sur les effets naturels des courtes journées. » Comme les pays de race anglaise, Royaume britannique, Etats-Unis, Australie, sont les seuls qui aient expérimenté cette réforme sur une large échelle, M. Rae se borne à interroger leurs statistiques. Voici sa conclusion : la journée de huit heures, au lieu de diminuer la production de l'ouvrier, augmente son énergie individuelle, et en moins de temps l'ouvrier produit davantage. L'auteur demande l'adoption de cette réforme dans tous les pays et dans toutes les industries ; et comme l'initiative patronale ou syndicale est impuissante, il fait appel à l'intervention de l'Etat pour imposer cette réduction.

La Réforme sociale, avec sa compétence reconnue, a traité le même problème, et elle est arrivée à des conclusions bien opposées. Dans le numéro du 16 octobre 1901, M. Delcourt-Haillot décrit en ces termes la condition actuelle des mineurs : « Jamais, à aucune époque, les ouvriers mineurs n'ont joui d'une aussi grande somme de bien-être qu'actuellement. Depuis plus d'un an, ils ont des salaires de 7 et 8 fr. par jour auxquels il faut ajouter les immenses avantages que les compagnies minières assurent à leurs ouvriers : le chauffage gratuit, le logement à bas prix dans des maisons saines, aérées, avec jardin, la gratuité des soins du médecin et des médicaments pharmaceutiques, les sociétés coopératives, etc..., avantages qui ont coûté trois millions l'an dernier à la Compagnie des seules mines d'Anzin. Les mineurs travaillent, c'est vrai, mais leur labeur n'est pas plus pénible que ceux des autres professions. Toutes les légendes, fondées sur le sort « du pauvre ouvrier mineur à 500 pieds sous terre », sont maintenant démodées : le pauvre porion belge n'existe plus.... même en Belgique. »

Dans *La Quinzaine* du 16 janvier 1902, M. Léon Seilhac nous fait entrer dans l'intimité de la vie des mineurs. Il prend pour exemple les mines d'Anzin. « La famille est généralement nombreuse. La moyenne des enfants varie de trois à quatre, mais leur nombre s'élève parfois à sept ou huit...

« Le mineur n'est pas, au sens propre du mot, anti-religieux ; souvent il est indifférent, parfois légèrement goailleur. Les enterrements civils sont rares.

« Les maisons des mineurs sont proprement tenues. Un petit jardin

Digitized by Google

les entoure où le mineur passe son après-midi à cultiver les légumes nécessaires à son alimentation (1). »

Le travail se fait par équipes. Celles-ci sont au nombre de trois. La première est l'équipe *d'abattage* pour l'extraction du charbon. Elle comprend le *mineur à la mine* (salaire : 6 francs) qui abat le charbon ; les *novices* qui remplissent les wagonnets ; le *rouleur* (salaire : 4 fr.) qui transporte le charbon jusqu'aux grandes voies ; le *chargeur* (salaire : 4 fr. 50) qui remplit les berlines ou les bennes ; le *conducteur* (salaire : 4 fr. 20) qui conduit les chevaux sur les grandes voies ; le *racommodeur* (4 fr. 50) qui répare et entretient les voies ; le *galibot* (1 fr. 40 à 2 fr. 40) qui fait les petits travaux ; enfin le *mécanicien de l'extraction*, qui reste au jour à l'entrée du puits. Les travaux de cette équipe commencent de grand matin et finissent à 1 h. 30.

L'équipe de l'après-midi fait les remblais et pourvoit à l'entretien des voies.

L'équipe de nuit transporte les bois, qui serviront à construire les voûtes, à mesure que la mine se creusera.

Outre ces travailleurs du fond, il y a encore les ouvriers du jour. Ceux-ci préparent les bois nécessaires (salaires : 4 fr. 75 à 3 fr. 50), font le triage du charbon (salaires 1 fr. à 1 fr. 25) ou exécutent les travaux de forge et mécanique (salaires 4 fr. 80 à 5 fr. 20).

A ces salaires il faut ajouter un grand nombre de gratifications et d'avantages : chauffage gratuit, remèdes gratuits, indemnité journalière de 1 fr. 50 en cas de maladie ; caisse de secours mutuels ; maisons confortables avec jardinet de 2 ares pour 5 à 8 fr. 50 par mois.

La condition des mineurs en Belgique est plus favorable encore. Voici quelques chiffres empruntés à un article du R. P. Ceslas Hutten dans *La Réforme sociale* (2) : Les ouvriers à veine gagnent depuis 5 fr. jusqu'à 7 fr. 20 selon la saison et les divers charbonnages. D'autres gagnent plus cher encore et il en est qui atteignent jusqu'à 8 fr. 25. La moyenne pour les ouvriers de fond oscille entre 4 fr. et 5 fr. 50.

Les ouvriers de surface, de moitié moins nombreux, gagnent moins cher, attendu qu'ils se composent en grande partie de femmes et d'enfants. La moyenne cependant varie de 2 fr. 60 à 3 fr. 90.

« En résumé, dit le R. Père, nous croyons pouvoir affirmer avec certitude qu'une moitié environ des familles de houilleurs belges a une

(1) *La Quinzaine*, p. 172.

(2) Numéro du 1er décembre 1901, p. 805 et suiv.

Digitized by Google

moyenne de recettes dépassant 2.200 francs par an. Un quart de ces familles, comprenant surtout les jeunes mariés n'ayant pas fait d'économie avant le mariage, a une moyenne de recettes d'environ 1 500 fr. par an. Enfin un autre quart, qui ont deux ou même trois enfants non encore mariés travaillant à la fosse, fait une moyenne de recettes dépassant et parfois de très loin 2 500 fr. par an. »

De plus, outre les maisons ouvrières, la Belgique a organisé en faveur de ses mineurs des hôtels ouvriers, où ceux-ci, pour la modique somme de 22 francs par quinze jours, trouvent le logement, la nourriture, le lessivage. Les ouvriers non-pensionnaires sont admis également et paient pour le déjeuner et le goûter, 0 fr. 25 ; pour le dîner, 0 fr. 65 et pour le souper 0 fr. 40. Ils ont à discrétion le pain, les pommes de terre et les légumes ; au dîner et au souper, un demi-litre de bière, et de la viande en abondance. L'œuvre des hôtels ouvriers est dirigée par les Aumôniers du travail ou les frères de Charité. Ainsi pour 1 fr. 50 par jour, le mineur belge est logé, nourri, blanchi, et il gagne de 2 fr. 60 à 8 fr. ; sa condition au lieu d'être pénible est donc plutôt enviable. Il est payé souvent autant, parfois plus, que le mineur français et il dépense bien moins pour son entretien.

Dans les autres pays la situation des mineurs est à peu près analogue.

Malgré ces conditions exceptionnellement avantageuses, que leur envieraient tous les autres ouvriers, les mineurs sont en révolte ouverte contre la société. Ils se prétendent traités en parias, exploités par le capitalisme, plus malheureux que des forçats. Mais ce n'est pas le corps qui souffre chez eux, c'est le cœur qui est malade. Le socialisme y a insufflé le venin de la jalousie. Jules Guesdes a exposé sous leurs yeux les gains prétendus énormes que se partagent les actionnaires exempts de travail, et les salaires modiques quoique pleinement suffisants des ouvriers qui peinent. Il a montré l'exploitation d'Anzin, qui coûta aux familles Périer, de Wit, Chabaud-Latour, d'Audiffred-Pasquier 1.365 603 livres en 1734, représentant aujourd'hui une valeur de 230 millions. Et le tribun socialiste conclut en disant aux mineurs : « C'est votre travail qui a produit cette plus-value, vous avez travaillé, et d'autres se sont enrichis de vos sueurs. »

Au fond de ces cœurs simples, incapables de comprendre le rôle du capital, comment de pareils tableaux n'allumeraient-ils pas le feu de l'envie et de la colère. Ce n'est pas une situation meilleure que recherchent les mineurs, ils ne veulent pas une *meilleure* part dans les dividendes, ils réclament pour eux tous les fruits du travail ; la signi-

Digitized by Google

ficative et ancienne formule : *la mine aux mineurs!* est devenue le terme de leurs revendications. Les conditions qu'ils proposent aujourd'hui sont une simple entrée en matière.

Quelles sont donc ces conditions provisoires imposées par les mineurs aux capitalistes. Elles sont au nombre de trois, avons-nous dit, elles ont été formulées au congrès national tenu à Sens les 11-15 avril 1901 : 1° la journée de huit heures; 2° la retraite de 2 francs par jour après 25 années de travail sans distinction d'âge; 3° un minimum de salaire fixé par la loi.

Toutes ces conditions ont été étudiées avec soin et discutées dans les revues.

La Réforme sociale passe en revue les divers pays qui ont tenté plus ou moins complètement l'application de la journée de huit heures.

L'Autriche, une des premières et par voie légale, a fait l'essai de cette journée de huit heures; la conséquence a été une augmentation du prix du charbon, et l'envahissement des produits anglais. On dut, à la demande des ouvriers eux-mêmes y renoncer; et la loi fixa à neuf heures la durée du travail journalier. Ce temps est compté à partir du moment où commence la descente et où se termine la montée.

En Allemagne le travail est de dix heures, et de douze heures en Haute-Silésie en comptant la descente, la remonte et les repos au fond de la mine. Trois petites exploitations en Basse-Silésie ont essayé la journée de huit heures, mais sans résultats.

En Belgique les ouvriers sont à la mine pendant une durée de 10 à 11 heures. Une proposition de loi pour la réduction de la journée à 8 heures reste ensevelie dans les cartons de la Chambre. Cette mesure entraînerait une augmentation du charbon de 1 fr. 20 par tonne, et rendrait impossible toute exportation. Les charbonnages belges, en effet, sont d'un rendement très pauvre et d'une exploitation difficile.

En Grande-Bretagne, au contraire, le charbon est à fleur de terre, les mines sont peu profondes, l'ouvrier anglais avec huit heures de travail effectif arrache beaucoup plus de combustible que l'ouvrier belge avec dix et onze heures de présence. Aussi la journée de huit heures effectives, soit près de neuf heures *de carreau à carreau*, est-elle établie en pratique dans tout le sud de l'Angleterre. Le nord-est, au contraire, qui a des mines plus pauvres, déclare que la réduction de travail, si elle devenait obligatoire et légale, entraînerait la ruine de ses exploitations.

Pour la France, au dernier congrès international des mineurs,

Digitized by Google

M. Cotte a déclaré que les ouvriers des mines faisaient 9 heures de présence, c'est-à-dire de la descente à la remonte. Or comme parfois cette opération préparatoire demande une et deux heures, il résulte que le travail effectif du mineur français se trouve réduit à 8 heures et parfois même à 7 heures.

Aujourd'hui les mineurs en France se trouvent donc dans une situation aussi avantageuse qu'en aucun autre pays, sans excepter l'Angleterre, ils travaillent même moins que l'ouvrier anglais, dont le travail *effectif*, avons-nous dit, n'est pas inférieur à 8 heures. Cependant les meneurs socialistes de Montceaux réclament une nouvelle diminution de la journée, huit heures de la descente à la montée, *de carreau à carreau*. C'est, aux yeux des gens sages, la ruine de notre industrie minière.

*
* *

Cette question de la réduction de la journée est compliquée d'une autre plus difficile à résoudre, celle de la concurrence étrangère. Guillaume II l'avait compris dès 1890, lorsqu'il réunit à Berlin la conférence internationale du Travail, à laquelle assistèrent toutes les grandes puissances européennes, la Russie exceptée. Comme aujourd'hui en France, le socialisme réclamait alors en Allemagne la réduction du travail, ou plutôt la limitation de la production. La raison de cette limitation demandée était la surproduction sans cesse grandissant. S'il restait permis en effet aux Etats moins privilégiés de compenser la pauvreté du sol minier par un travail plus long et plus acharné, les pays plus riches, privés de débouchés et de points d'exportation, ne sauraient plus que faire de leurs richesses. La surproduction amènerait la misère ; il en était déjà ainsi en Allemagne, les mineurs ne savaient que faire de leurs charbons. Guillaume II avait donc rêvé de réglementer la production en réglementant la durée du travail, par une entente internationale.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* (1), M. André Lebon, qui fut secrétaire de la délégation française à la Conférence de 1890 à Berlin, raconte les tentatives du jeune César et son échec. Comme le genre de remède proposé par l'empereur devait profiter à la seule Allemagne, les autres pays n'en voulurent point entendre parler. Il avait pourtant été présenté par le délégué allemand sous une forme séduisante ; il

(1) 15 décembre 1901.

Digitized by Google

s'agissait d'après lui d'empêcher la surproduction, afin d'assurer *la continuité du travail*, de détruire le chômage forcé, avec la misère et les grèves qui en sont les conséquences. Les pays intéressés n'eurent pas de peine à montrer qu'il y avait d'autres moyens d'enrayer le fléau :

« L'Angleterre d'abord se complut dans le tableau minutieux et enchanteur du résultat obtenu dans ses mines du Nord par le fonctionnement compliqué de l'échelle mobile, lequel fait dépendre le taux des salaires des prix moyens de vente constatés par des experts jurés. La France montra ses patrons surtout attachés à procurer la stabilité des salaires, même en temps de crise, ce qui est à peu près l'opposé du système précédent, puisque cela suppose la constitution de réserves importantes prélevées sur les bénéfices acquis. L'Autriche préconisa la multiplicité des « institutions humanitaires », maisons ouvrières, primes d'ancienneté, caisses de secours, etc., destinées à attacher le mineur à la mine, et eut le courage d'affirmer que, lorsque, malgré tout, l'on en vient à manquer de charbon national, il faut s'en procurer à temps au dehors... Seul, ou à peu près, un délégué Belge, M. Harzé, tout en concédant que les divers remèdes prônés par ses collègues n'étaient ni indifférents au point de vue humanitaire, ni inefficaces pour diminuer l'acuité des luttes sociales, eut la franchise de déclarer que la matière des grèves, dans la civilisation contemporaine, échappe à toute règle et par conséquent à toute réglementation.

« Les grèves, dit-il, éclatent dans tous les pays sous les régimes politiques les plus différents, aux temps de crise comme aux heures de prospérité, dans les populations aisées aussi bien que chez les misérables, qu'elles voient secourues ou non par l'initiative patronale ou tenues en tutelle « éclairée » par l'autorité de l'Etat. »

L'objectif de l'ouvrier sérieux est d'obtenir un salaire *convenable*. Mais c'est sur ce terme de *convenable* que se livrent toutes les luttes, et il n'est pas donné à une entente internationale de le préciser et définir, car il dépend des conditions du travail qui varient suivant les pays, et suivant les exploitations dans un même pays.

Et pour en donner une preuve le délégué Belge citait les chiffres de la production dans chaque contrée. « De 1885 à 1887 l'ouvrier de fond a produit en Angleterre 410 tonnes par an, en Prusse 352, dans le nord de la France 295, en Belgique 280. » Et pour produire ses 280 tonnes, le mineur belge doit dépenser plus de travail que le mineur des autres pays, tellement les veines où il opère sont pauvres et défavorables.

Digitized by Google

Devant un tel exposé du problème, et cette parole du bon sens, chacun comprit que la discussion était terminée. Les questions des heures de travail, du salaire minimum, de la production limitée ne pouvaient faire l'objet d'une convention internationale. En face de cette abdication des pouvoirs publics le socialisme cosmopolite a repris le problème pour son propre compte. Nous avons vu quelle solution il y donne : éviction du capitalisme, la mine au mineur. Ce n'est qu'un commencement, plus tard il l'étendra à tout l'ordre économique : l'outil, la machine à l'ouvrier, la terre au paysan, c'est-à-dire : toute propriété à l'Etat. Va-t-il réussir en ce qui concerne les mines ?

Si le gouvernement appuie ses prétentions concernant la journée de huit heures, le minimum de salaire, les retraites, on peut dire que la révolution sera dès lors plus d'à moitié acquise. Car une telle réforme ne peut se réaliser sans que le capitalisme soit mortellement atteint. Il y a deux moyens en effet de se débarrasser de son ennemi : le supprimer par la violence ou lui rendre les conditions d'existence impossibles. L'anarchie préconise la première méthode; auprès du socialisme gouvernemental la seconde a prévalu. Elle est plus habile en effet et aussi plus efficace. Nous avons vu quelles étaient les conséquences de la limitation de la journée de travail : c'est la ruine des pays pauvres et des mines pauvres en faveur des pays mieux privilégiés et des mines plus abondantes. Toutefois cette conséquence pourrait encore être éludée, s'il était permis de réduire les salaires en proportion du travail. Les exigences socialistes ont prévenu cette échappatoire ; il y aura un maximum de travail, mais à côté on établira un minimum de salaire compliqué d'un minimum de retraite. C'est le triple lien, *funiculus triplex*, dont le socialisme d'Etat veut enlacer le capitalisme. Il n'aura plus qu'à serrer de plus en plus fortement pour l'étouffer lentement et le faire disparaître. On renouvelle aujourd'hui contre le capitalisme la manœuvre qui a si bien réussi contre les congrégations. Ces deux forces vitales de l'ancienne société vont avoir également leur loi de vie et de mort.

*
* *

Ce n'est pas que nous réclamions contre le droit des travailleurs à exiger une réglementation du travail, du salaire et des retraites. Il y a de ce côté dans bon nombre d'industries une lacune qu'il importe de combler. Mais le point inquiétant est le mode employé pour intro-

Digitized by Google

duire ces améliorations, c'est l'intervention de l'Etat. On oublie que l'Etat, l'Etat populaire surtout, fait de passions et d'intérêts électoraux, incapable, l'expérience le prouve, de gérer convenablement ses propres affaires, n'a aucune aptitude à remplir le rôle qu'on veut lui faire prendre dans la direction des affaires industrielles. Il fallait exciter, encourager, prescrire les initiatives privées, et cela suffisait.

L'exemple de ce qui se passe en Belgique pourrait éclairer ouvriers, patrons, législateurs français. Le P. Fristot dans les *Etudes*, en une suite d'articles très documentés, a présenté un tableau de *la Belgique économique à l'exposition universelle de 1900*. Dans ce pays l'initiative privée partout prospère et triomphe. Malgré les efforts des socialistes, l'Etat n'est guère intervenu. Il protège les enfants de moins de douze ans, et interdit leur travail dans les ateliers ; il limite la durée du travail pour les jeunes gens de 12 à 16 ans et pour les jeunes filles de 12 à 21 ans. Mais en général les améliorations naissent spontanément de l'initiative des ouvriers et des patrons.

En Belgique le mouvement de la population se porte vers l'industrie, on déserte les champs plus encore qu'en France. Depuis 1846 la population totale s'est accrue de 50 pour cent, la population ouvrière a augmenté de 135 pour cent. Celle-ci atteint le chiffre de 1.101.259, la première ne la dépasse que de quelque cent mille, elle est de 1.204.810 ; et encore les ouvriers émigrent en masse vers les villes, ou vers la France, à la recherche de salaires plus élevés. « Dans certaines parties des Flandres il n'est pas un village qui tous les ans ne voie partir cinquante ou cent de ces « français » et il est des localités qui en envoient un millier (1). »

Du reste les salaires à la campagne sont des plus minimes ; outre une nourriture grossière, composée tout au plus de lard et de légumes, ils ne dépassent pas 1 fr. 50 pour l'homme et 1 fr. pour la femme dans les Ardennes ; 84 centimes pour l'homme dans la Flandre orientale et 53 centimes pour la femme Le travail commence dès 4 h. du matin pour se prolonger jusqu'à huit, neuf ou dix heures du soir.

On a donc essayé de venir au secours de l'agriculture : « Ce sont les curés de campagne, suivant en cela l'exemple et l'impulsion de l'abbé Mellaerts, organisateur du Bœrenbond de Louvain, qui avec un zèle et une compétence remarquables, ont suscité partout les *ligues agricoles*, auxquelles ils n'ont pas craint de donner pour base la dé-

(1) *Etudes*, 20 décembre 1901.

Digitized by Google

fense de la propriété, de la famille et de la religion. C'est ainsi que se sont constituées, en peu d'années, 607 de ces ligues (nous dirions syndicats) avec 40.284 membres, qui groupent ensemble ouvriers, propriétaires, fermiers et commerçants (1). » Ces associations s'épanouissent en œuvres de progrès et de mutualité : caisses Reiffensen (200 sociétés et 8000 membres environ avec 750.000 fr d'affaires en 1896), achats en commun, assurance du bétail, et guildes paroissiales.

Toutefois autour de l'industrie se sont concentrées les œuvres les plus nombreuses. L'Etat a créé pour elle l'*inspection du travail* chargé de surveiller l'hygiène et la liberté du travail, l'assurance obligatoire contre les accidents en faveur des mineurs, une caisse de prévoyance en faveur des victimes de toute industrie, une pension pour tous les vieillards de 65 ans qui sont dans le besoin et sont dignes d'intérêts, diverses prescriptions pour protéger les intérêts moraux et religieux des travailleurs, un Ministère de l'Industrie et du travail pour rechercher les meilleurs moyens de protéger et développer le commerce, l'industrie, etc. ; enfin il encourage par des *subventions* toutes les initiatives privées dignes d'intérêts.

Le socialisme a organisé les *sociétés coopératives de consommation*. Ces sociétés vendent partout aux consommateurs des marchandises de meilleure qualité et à des prix inférieurs à ceux du commerce local. Elles ouvrent pour leurs membres des œuvres d'agrément, d'éducation, de mutualité ; l'une d'elle « le *Vooruit* assure à ses membres une pension de retraite assez élevée à ces seules conditions : des achats réguliers, la fidélité au parti et à la coopération (2). » Les coopératives socialistes sont au nombre de 163, groupent 80.000 membres représentant une population de 3 à 400.000 habitants, et vendent pour 20.000.000 de francs chaque année.

Le parti libéral et surtout le parti catholique ont essayé de copier ces institutions socialistes, mais leurs coopératives, sont loin d'avoir une importance comparable à celles de leurs adversaires.

Il faut ajouter à cette œuvre principale d'autres également importantes ; les habitations ouvrières à bon marché, les bourses du travail, écoles industrielles, cercles de toute sorte, caisses d'épargne, caisses de retraite, mutualités, etc.

De toutes ces œuvres la plus nouvelle et la plus intéressante peut-

(1) *Etudes*, p. 830.
(2) *Ibid.*, 5 janvier 1902.

Digitized by Google

être est la caisse de retraite sous la garantie et avec subvention de l'Etat. Toutes les administrations ont voulu coopérer à son fonctionnement, membres honoraires, commune, province, Etat. Ce dernier donne 60 pour cent de tous les versements ; de sorte qu'un apport de 3 francs déposé par un ouvrier peut avec toutes ces subventions atteindre parfois la somme de 18 francs. Aussi le développement de ces caisses s'est-il accentué dans ces dernières années d'une façon extraordinaire. En 1899, 627.100 versements se sont opérés et l'on a compté 66.712 adhérents nouveaux (1). C'est le problème de la retraite pour la vieillesse en grande partie résolu grâce au concours harmonieux de toutes les initiatives.

Les améliorations sociales s'opèrent en Belgique, nous venons de le constater, par l'initiative des particuliers et la protection, et les subventions de l'Etat. « Aide-toi et le pouvoir t'aidera », c'est la maxime chère aux Belges. Malheureusement nos gouvernants en France n'ont pas la même sagesse. Dans des questions où ils ne connaissent ni les faits, ni les situations, ils prennent l'initiative, et laissent ensuite l'industrie, atteinte parfois dans son fonctionnement essentiel, se débrouiller toute seule comme elle pourra. Nous avons déjà cité des faits. Une intervention plus grave encore vient de se produire au détriment des compagnies de chemin de fer par le vote de plusieurs lois récentes.

M. Noblemaire dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1902 expose les plaintes de ces compagnies. D'après le texte du projet de loi le maximum de travail ne pourra pas dépasser 10 heures consécutives par 24 heures, même pour les conducteurs de trains et les mécaniciens ; et le temps d'arrêt s'il est inférieur à 4 heures sera compté comme travail. Tout le personnel aura droit à 24 heures de congé tous les 10 jours et à 15 jours de vacances par an. C'est le régime des collèges avec jeudi et vacances. Enfin le mécanisme des retraites est modifié au profit des employés. M. Noblemaire estime que la conséquence la plus claire de cette loi sera une augmentation de dépenses pour les compagnies d'environ 100 millions pour la création d'un nombreux personnel supplémentaire.

Nous n'ignorons pas qu'il y a quelque chose à faire en faveur des ouvriers de chemins de fer. Mais ils n'étaient pas les plus à plaindre. Les ouvriers des champs, par exemple, et de la petite industrie, n'ont-ils

(1) *Etudes*, 20 janvier

Digitized by Google

pas des besoins plus pressants. Or ce sera encore sur leurs épaules que retombera le fardeau des charges nouvelles exigées par ce projet de loi. « On veut créer des conditions exceptionnelles et véritablement impossibles, écrit M. Noblemaire, en faveur d'une catégorie de travailleurs déjà singulièrement privilégiée, si l'on en juge du moins par l'ardeur avec laquelle on en assiège les portes, avec laquelle les employés de chemins de fer, les meilleurs juges cependant en pareille matière, cherchent à y faire entrer leurs fils, à l'abri du chômage ce grand fléau de tous les travailleurs, avec la certitude pour leurs vieux jours d'une retraite déjà assurée et très supérieure à niveau égal, à celle des fonctionnaires de tout ordre, de l'Etat lui-même (1). »

Il est temps de terminer cette revue. De toute cette situation sociale une conclusion se dégage. Partout, quelle que soit la forme politique des Etats, l'ouvrier poursuit les mêmes revendications : le droit au salaire minimum, le droit au repos régulier, le droit à la retraite. Et ceux-là réclament le plus fort qui sont déjà par le fait en possession de la plupart de ces avantages, ou qui du moins pourraient facilement par l'épargne se les assurer. Les promoteurs de ce mouvement sont principalement les socialistes Nouveaux Moïses, nouveaux Josués, nouveaux Messies, ils promettent partout à l'ouvrier qu'ils l'introduiront dans une nouvelle terre promise, dans un nouveau paradis terrestre. Le moyen qu'ils préconisent est la socialisation de la terre, de l'industrie, du commerce. L'Etat sera l'unique patron de tous les travailleurs, et leur assurera le salaire, le repos, la retraite. Il aura toutes les responsabilités et par conséquent toutes les initiatives. Ce rêve est déjà réalisé pour une portion considérable de la société ; outre le personnel employé aux contributions, à la police, à l'armée, qui seul relève en droit de l'Etat, le gouvernement a graduellement englobé dans sa sphère le personnel de l'Instruction publique, de l'Assistance, des postes, de la voierie, des cultes, de divers monopoles : tabacs, allumettes, etc., etc. Demain ce sera le tour des chemins de fer, de l'alcool, des mines, etc. Tout le monde se précipite vers ce gouffre insatiable par l'appât de cette triple concupiscence sociale, le salaire assuré, le repos, la retraite. Voilà le fait indéniable et public.

La conséquence de cet état de chose c'est la ruine de la liberté, et surtout de la liberté religieuse, l'expérience l'atteste. Il faut donc com-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1902, p. 200.

Digitized by Google

battre par tous moyens légitimes cet envahissement de l'Etat. Et quels seront ces moyens? L'exemple de la Belgique peut nous servir de guide. Il ne faut pas se donner le tort de résister, à ce mouvement de revendications de parti pris, il est légitime en grande partie du moins. Il faut le diriger et le modérer. Il faut le diriger vers les associations autonomes établies avec la protection, les subventions, la garantie même de l'État, mais indépendantes de lui. Nous ne demandons pas que ces associations soient dépendantes de l'Église, il est à souhaiter qu'elles soient chrétiennes et catholiques; mais elles ne doivent à aucun prix être une œuvre politique.

Le parlementarisme autrefois inventa cette maxime : le roi règne et ne gouverne pas ; la maxime à opposer aujourd'hui au socialisme, qui monte, devrait être celle-ci : L'État protège le travail et ne l'exerce pas. Quant à l'Église, son rôle ne change pas : il consiste à répandre partout la sève fécondante de la morale et de la charité chrétienne.

F. Hilaire, de Barenton.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

HISTOIRE DES CROYANCES, SUPERSTITIONS, MŒURS, USAGES ET COUTUMES, (selon le plan du décalogue), par Fernand Nicolay, avocat à la cour de Paris. Paris, Victor Retaux, 82 rue Bonaparte.

Le Père Lacordaire raconte quelque part comment après avoir dévoré, la sueur au front, les 4 volumes énormes du docteur Strauss, les mains lui tombèrent par l'ennui de cette lourde et transcendentale investigation de la science rationaliste d'outre-Rhin.

Une impression toute opposée s'empare de l'âme, en terminant la lecture des 3 in-octavo consacrés par M. Nicolay à la gloire du décalogue.

Cet ouvrage n'est pas seulement un livre de science écrit avec conscience, une encyclopédie où le psychologue, l'historien, le légiste, l'orateur, l'artiste même peuvent puiser abondamment des usages, des symboles, des faits d'une intense suggestivité ; il est, en même temps qu'une *Somme d'histoire religieuse* enrichie des dernières découvertes de la science, un véritable *bienfait social*.

Ces 1380 pages constituent une sorte d'envahissement de l'âme par la lumière de tant de témoignages.

C'est comme une marée montante où chaque flot apporte son tribut documentaire net, irrécusable, à l'immutabilité de la Loi divine.

Travail de Bénédictin accompli, avec un art très moderne, par un admirable écrivain.

Digitized by Google

Nous connaissions à l'auteur des « *Enfants mal élevés* », la plume sémillante d'un moraliste très fin ; nous n'aurions pas soupçonné, sous la robe de l'avocat à la cour de Paris, ce tempérament robuste d'un chercheur aussi sagace et aussi persévérant.

Le choix du plan adopté par l'auteur est des plus heureux. « Le décalogue, loi des lois, a dit *Le Play*, est un incomparable programme de documents ». Cette pensée sert d'exergue à l'ouvrage : elle en contient la substance, elle en indique la distribution.

Rien de plus logique, rien de plus fécond. Qu'est-en effet le décalogue ? Quelle place occupe-t-il dans l'humanité ? Est-il, suivant les images bibliques, un *trône*, une *maison*, une *cité* : non : il est mieux que cela, il est tout cela, mais dans l'universalité et l'immutabilité. Le décalogue est le *mons magnus* « la montagne géante » dressée par Dieu au centre de l'humanité.

Tous les aigles de la pensée ont niché sur ses hauteurs ; tous les chamois de l'activité ont bondi sur ses pentes ; le fleuve de la civilisation s'est échappé de ses flancs : Dieu et l'homme ont marché, la main dans la main, par ses sentiers ; tous les peuples ont gardé, vivace, inabolissable, le souvenir des révélations fulgurantes qui ont réveillé ses échos. En un mot l'humanité de tous les siècles a vécu dans le rayonnement de son immuable Majesté.

Le décalogue illumine, consacre et sauvegarde toutes les libertés individuelles, familiales, sociales qui veulent durer. De lui s'épanche, à lui retourne tout ce qui se remue de grandeur, de vertu, de religion, de bonheur ici-bas dans les âmes et dans les siècles.

Voilà ce que démontrent, et d'irréfutable façon, les 70 chapitres si documentés, si vivants de l'ouvrage de Fernand Nicolay.

Ces trois volumes sont une démonstration d'*ordre scientifique et expérimentale*, à l'appui de cette vérité incontestable : « Sous toutes les latitudes, du Levant au Ponant, le genre humain, consciencieusement observé à tous les degrés de l'échelle des races, est religieux ». (ext. du 1er vol.).

Chaque chapitre est une progression ascendante vers cette affirmation-là.

Rien n'échappe à l'auteur, rien ne lui fait échec, quand il s'agit de corroborer la véridicité d'un précepte, d'un usage, d'une tradition se référant à cet invieillissable décalogue, code suprême de philosophie et de morale, dont Leibnitz, Montesquieu et Le Play, ont, aussi bien que saint Thomas, proclamé avec enthousiasme la sublime ordonnance.

Digitized by Google

Liturgie, herméneutique, ethnographie, archéologie, droit surtout (ce qui n'est pas pour nous surprendre d'un ancien homme de loi), littérature, histoire des théogonies antiques et des superstitions modernes, peinture, musique : M. Nicolay a tout vu, tout fouillé, tout emmagasiné dans son encyclopédique mémoire, et ces mille témoignages qui sortent des recoins les plus obscurs de la vie des peuples constituent, par la lumière de la vérité, ou par les dégradations et les monstruosités de l'erreur, la plus saisissante, la plus formidable des Apologies de la Religion.

La conviction qu'engendre un pareil luxe de preuves me paraît écrasante.

Pythagore entendait passer Dieu dans l'harmonie grandiose des mondes, Humboldt le devinait dans les vibrations des atomes. A son tour Nicolay l'écoute marcher par les sentiers les plus profonds et les plus secrets de l'âme humaine à travers les siècles.

Pas un bruit si confus soit-il, de cette perpétuelle caravane du genre humain, qui ne rende à son oreille d'ausculteur le son du *divin*.

« Aux heures solennelles d'angoisse, de terreur ou d'espérance, écrit-il lui-même (1er vol. p. 4), une prière vers Dieu caché, innommé, s'élève des jurtes glacées de la Sibérie, du carbet ensoleillé du continent noir, du chétif Wigwam de l'américain, de la hutte des Tadas, aussi bien que des plus beaux temples de nos cités florissantes, pour monter vers le ciel comme un pieux encens, dont les brumes de la plus grossière superstition ne sauraient quand même entraver l'essor ».

Aux Tables du Sinaï ressortissent les plus graves, les plus passionnants problèmes.

Il faut savoir gré à M. Nicolay d'avoir su les aborder avec cette érudition désarçonnante, avec cette clarté d'exposition, avec cette acuité de vision.

Peu d'écrivains auraient étudié d'aussi complexes questions avec cette impartialité de critique, avec ce scrupule de vérification documentaire.

Les témoignages sont innombrables, précis, irrécusables. L'*Histoire des Croyances* de M. Nicolay répond aux objections les plus raffinées et les plus perfides de la science irréligieuse de notre temps.

Cet ouvrage vient en son siècle, il naît à son heure. Il est la continuation, par les *documents humains*, de cette voie royale d'apologétique à laquelle travaillèrent Bossuet, Pascal, de Maistre, Chateaubriant.

Nicolay est entré avec courage et sérénité dans les travaux de ses immortels devanciers

Digitized by Google

Je n'essaierai pas un parallèle dont l'éminent avocat serait le premier à se plaindre.

Il en est des écrivains de haute stature comme des montagnes. Les Alpes, les Pyrénées, les Vosges sont admirables. A quoi bon rechercher leurs dissemblances ? elles sont, à des degrés divers, la beauté dans l'élévation.

Nicolay n'a point la poésie prestigieuse du chantre inimitable du *Génie du Christianisme*, ni l'envergure parfois paradoxale de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. La facture ne porte aucune trace du pli amer, du tour de phrase dramatique de l'auteur des *Pensées*.

Il ne s'élève pas, comme Bossuet, d'un coup d'aile au-dessus des peuples pour leur crier la grandeur de Dieu et la misère des grandeurs humaines. Il en fait le tour immense, en recherchant partout les vestiges du décalogue.

Là où ces hommes ont passé avec la force de leur génie, il s'avance lui, avec l'outillage merveilleux d'une critique et d'une science expérimentale inconnue à leur siècle.

« Puisse cet ouvrage, écrit-il à la fin de sa préface, n'être point trop au-dessous de cette grandiose vue d'ensemble qui pour être complète, devrait être prise en quelque sorte des sommets inaccessibles du Sinaï ». Le livre de Nicolay n'est pas la synthèse impétueuse et foudroyante de l'aigle de Meaux. C'est la synthèse discursive, plus lente, plus documentée aussi, d'un homme admirablement préparé pour sa tâche, par-dessus tout légiste, et psychologue très chrétien et très moderne, doublé d'un écrivain de race, lequel rend magnifiquement témoignage à sa foi.

L'*Histoire des croyances* ne fait pas seulement l'éloge de son auteur : elle est l'honneur d'un pays où se rencontrent d'aussi infatigables travailleurs.

P. Léon, *O. M. C.*

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus a Bouzillé,

Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :

Charles-Joseph BAULÈS

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES NOUVELLES RADIATIONS

LA SCIENCE DE L'INVISIBLE

Le *Cosmos* du 14 décembre 1901 publiait la lettre suivante reçue d'un correspondant du collège des Lazaristes à Beyrouth :

« Nous avons actuellement, aux environs d'Antonia, un cas très singulier. Le Kesroan, province du Liban où se trouve Antonia, est excessivement pauvre en eau ; et le grand objectif de quiconque a une propriété, c'est d'en trouver un filet, si mince soit-il. De là, de tous côtés, des sources artificielles d'un genre vraiment local. Plusieurs Européens, entre autres deux abbés, ont parcouru le pays désignant les endroits où l'on pouvait faire des travaux. Actuellement il se trouve dans un village à deux heures d'ici une jeune fille de quatorze ans qui a la faculté de *voir l'eau sous terre*, même à une très grande profondeur ; elle indique la profondeur à laquelle il faut atteindre et la quantité d'eau que l'on trouvera, surtout quand cette eau est courante.

« Cette jeune fille est venue au collège ; nous avons essayé tous les moyens de la tromper, mais sans résultat. Voici comment elle procède :

« Il faut qu'il y ait du soleil, et même que le soleil donne sur l'endroit où l'on veut faire les recherches. Elle commence par se couvrir la tête d'un voile noir ordinaire et regarde dans la direction du soleil, puis à terre. Au bout de quelques instants elle vous dit s'il y a de l'eau, l'endroit précis où elle se trouve, s'il y en a peu ou beaucoup.

« Voici diverses expériences qui ont été faites : le dessus du réfectoire du collège peut avoir de 50 à 60 mètres de longueur ; il est couvert d'une terrasse de même longueur et très épaisse. On avait placé dans le réfectoire, à différents endroits, des cuvettes d'eau. La jeune fille a dit juste le nombre des récipients et désigné les endroits où ils se trouvaient. Elle a été ensuite menée sur les canalisations des

Digitized by Google

eaux du collège. Les conduites ne sont pas apparentes, seul le frère qui les a placées les connaît. La jeune fille les a parfaitement indiquées, ainsi que leur direction. Amenée à son insu sur une citerne, elle nous a indiqué la quantité d'eau qui s'y trouvait. Chose curieuse, le verre et les métaux sont opaques pour elle, tandis que la roche, la terre lui paraissaient aussi limpides que du cristal.

« Nous lui avons demandé depuis quand elle jouissait de cette faculté ; elle nous a répondu que c'était depuis trois ans, mais qu'elle n'avait pas osé en parler de peur de passer pour une sorcière. J'attends le résultat d'une entreprise commencée sur ses indications dans son village, Ayeltoun. Elle a prétendu qu'à 50 mètres de profondeur on trouverait un fleuve. C'est possible. Le fleuve du Chien (Lycus), qui sort d'une caverne à trois quarts d'heure d'ici, d'après les explorateurs, doit suivre cette direction. »

Ce n'est pas la première fois que l'on cite un exemple de l'action des eaux souterraines *sur la vision* d'un sujet prédisposé. De même les cas où cette action s'est fait sentir soit pour le sens du toucher, soit sur l'état électro-nerveux d'un sujet prédisposé ont été connus et étudiés depuis longtemps. Ils rentrent dans le domaine des faits suspects, interprétés différemment par les savants : les uns y voyaient simplement une manifestation d'une force naturelle inconnue, les autres prétendaient y reconnaître l'intervention de l'esprit tentateur.

Il semble réservé au XXe siècle de répandre une grande lumière sur beaucoup de ces faits regardés jusqu'à ce jour par certains comme extranaturels. Il n'y a que six ans que la science est entrée d'une manière positive dans le domaine de ces forces occultes naturelles ; et déjà des recherches et des travaux des savants sont sortis une science nouvelle et un art nouveau, science curieuse et déconcertante, art délicat mais bienfaisant : nous voulons présenter l'une et l'autre aux lecteurs des *Etudes*.

1. *La Science de l'Invisible.* — L'heureux inventeur de cette science est un Allemand, et l'Eglise catholique est fière de le compter parmi ses plus fidèles enfants. Pour ra-

Digitized by Google

conter sa découverte il est nécessaire de faire connaissance avec ce qu'on appelle les *rayons cathodiques ou de Hittorf*.

1° Les Rayons cathodiques. — Prenez un tube de verre dans lequel vous avez emprisonné un gaz quelconque raréfié jusqu'à un millième d'atmosphère au plus; c'est un *tube de Geissler*. Faites passer à travers les molécules de ce gaz raréfié le courant induit d'une bobine de Ruhmkorff ou d'une machine électrostatique, le tube s'illuminera de diverses couleurs selon la nature du gaz contenu entre ses parois. — Si vous poussez la raréfaction du gaz dans le tube de verre au-delà d'un millième et jusqu'à un millionnième d'atmosphère environ, vous obtenez un *tube de Crookes*. Les phénomènes, produits par le passage du courant électrique induit à travers le gaz ainsi raréfié, sont plus remarquables encore et surtout plus compliqués que dans l'expérience précédente. Une ligne lumineuse, mais d'une lumière faible, indécise, intermédiaire au rose et au violet, se dessine encore entre les deux électrodes. C'est la traînée du courant, composée d'un double flux de molécules : un flux central, ou courant proprement dit, qui va du pôle positif au pôle négatif; et un flux extérieur (*afflux cathodique*), qui entoure le premier comme une gaîne, et partant de tous les points de l'ampoule se dirige encore vers la cathode, dans le même sens que le premier. Les rayons cathodiques se dégagent au milieu de ce double flux moléculaire, au point où il frappe la cathode. Ils sont constitués par un faisceau *perpendiculaire à la cathode*, et traversant l'ampoule en ligne droite, pour venir en frapper les parois. Ce faisceau est obscur par lui-même; mais, en venant heurter contre la paroi de verre, il y produit une vive fluorescence de couleur verte; cette fluorescence révèle son existence; son origine de la cathode lui a valu son nom, le nom de *rayons cathodiques*.

Quelle est la nature de ces rayons obscurs, invisibles par eux-mêmes? On est aujourd'hui d'accord pour y reconnaître l'effet d'une projection violente de la matière raréfiée contenue dans l'ampoule. La matière part de la cathode, se précipite en ligne droite, vient heurter la paroi de l'ampoule. Sous le choc d'un pareil bombardement celle-ci devient lumineuse, fluorescente. M. Lénard, en 1894, crut avoir fait pé-

Digitized by Google

nétrer, à travers une plaque légère d'aluminium, les rayons cathodiques dans le vide parfait sans que ce vide en fût altéré ; et il avait tiré de son expérience la conclusion que ces rayons ne pouvaient pas être matériels, mais étaient, comme la lumière, dûs à des vibrations de l'éther.

En 1899, M. Villard, contrôlant ces expériences, a démontré au contraire que le vide absolu arrêtait totalement leur production. Bien plus, il a pu déterminer la matière dont ils étaient constitués. L'analyse de leur lumière en effet donne le spectre de l'hydrogène, et leur production dans l'ampoule exige la présence de ce gaz ; il a donc été aisé de conclure que ces rayons étaient constitués par de l'hydrogène en mouvement, ou plutôt par des *corpuscules atomiques* de ce gaz. On a même calculé la masse de ces corpuscules, elle ne serait que la millième partie de l'atome hydrogène.

Nous ne raconterons point tous les travaux entrepris au sujet de ces rayons. Nous nous contenterons d'indiquer les diverses propriétés qu'on leur a reconnues.

1° Ils sont photogéniques (Hittorf (1) et Goldstein en 1876) c'est-à-dire qu'ils illuminent les corps qu'ils touchent. Ainsi ils colorent en vert les parois de l'ampoule ; à leur contact le cristal devient bleu, les pierres précieuses revêtent les teintes les plus brillantes, etc. Cette propriété a permis tout d'abord de constater leur présence dans l'ampoule de Crookes; des lames de ces substances, placées sur leur parcours, en les rendant visibles, ont permis de les suivre sur tout leur trajet, et de les étudier à l'aise ;

2° Comme la cathode dont ils émanent, ces rayons sont chargés d'électricité négative ; ils forment un courant par convection de matière électrisée négativement. Dès lors, on pouvait prévoir qu'ils seraient influencés par un aimant ; l'expérience a montré qu'il en était ainsi. L'action de l'aimant les fait dévier ; on peut même les faire dévier assez pour les forcer de revenir en arrière vers leur source, et leur faire tracer un circuit fermé. Cette déviation magnétique n'est pas égale pour tout le faisceau ; sous l'influence de l'aimant les

(1) Hittorf est le véritable inventeur de ces rayons ; on les désigne parfois sous le nom de rayons Hittorf.

Digitized by Google

rayons s'étalent comme le spectre des couleurs traversant un prisme de cristal. De ce fait on en a déduit leur inégalité de vitesse (1); celle-ci s'étendrait depuis 50.000 jusqu'à 200.000 kilomètres par seconde.

3° Ils rendent l'air et les autres gaz conducteurs de l'électricité; de là dit-on, leur pouvoir de décharger les corps électrisés; cependant ils ne les déchargent pas directement, mais en rendant conducteurs les gaz qui servaient d'isolants. Cette propriété permet de mesurer facilement la quantité de rayons cathodiques émis par une source.

4° Ils condensent la vapeur d'eau en saturation dans l'atmosphère.

5° Ils ne traversent pas le vide absolu, avons-nous dit, puisqu'ils sont matériels; un milieu gazeux, tant soit peu dense, les fait diffuser et les éteint promptement; au contraire, dans un milieu très raréfié, ils peuvent continuer leur course très loin sans subir de perte appréciable.

Ils ne traversent pas le verre. Les métaux, si du moins leur épaisseur dépasse 2 ou 3 microns, leur opposent une barrière infranchissable; toutefois Lénard est parvenu à leur faire traverser une lame d'aluminium de trois microns d'épaisseur. Les autres métaux en couche légère se laissent également pénétrer.

Cette dernière propriété, peu importante ici, parce qu'elle est très restreinte, va devenir prépondérante dans les autres radiations dérivées de celles-ci ou découvertes à leur occasion. C'est par elle que l'invisible va se révéler à nos yeux, et les ténèbres, jusqu'à ce jour insondables, faire place à la lumière.

*
* *

II° Les Rayons Roentgen. — En décembre 1895, Roentgen, professeur à Wurtzbourg, faisait des expériences dans une chambre obscure avec une ampoule de Crookes. Cette ampoule avait été entourée d'une boîte en carton noir suffisante pour arrêter les radiations électriques ou cathodiques. Par

(1) Les plus rapides restant, par l'effet de leur vitesse, moins longtemps sous l'influence magnétique sont moins déviés.

Digitized by Google

hasard, à deux mètres de l'appareil environ, était placé un écran de platinocyanure de baryum. Produisant dans l'ampoule ainsi disposée les radiations cathodiques, Roentgen s'aperçut que l'écran de platinocyanure s'illuminait sous leur action. Comme il savait que le papier noir arrêtait tous les rayons connus jusqu'alors, il comprit qu'il se trouvait en présence de radiations nouvelles, *ayant la propriété de traverser le papier noir et d'illuminer le platinocyanure de baryum.*

Immédiatement il travailla sa découverte. Il remplaça l'écran de platinocyanure par une plaque photographique renfermée dans un châssis, la plaque fut impressionnée. Entre l'écran de platinocyanure et l'ampoule voilée, il interposa successivement un volume de 1000 pages, une planche de bois, une plaque d'aluminium épaisse de 15 millimètres, des feuilles de divers métaux d'épaisseur variée, il vit que tous ces obstacles étaient traversés par ces rayons inconnus. Enfin il plaça sa main sur le trajet de ces mêmes rayons, et le squelette de ses doigts, de sa main, de son bras vint tracer sa silhouette sur l'écran phosphorescent, puis impressionner dans sa boîte close une plaque photographique. Du même coup Roentgen avait découvert le vaste champ d'une science nouvelle. L'impression produite par cette révélation dans le monde tout entier fut immense. Tous les savants se mirent à l étude, répétèrent, varièrent, enregistrèrent les expériences, et petit à petit la science des nouvelles radiations se trouva faite. Roentgen leur avait donné le nom de rayons X; on est convenu aujourd'hui de les appeler les rayons Roentgen. Quelles sont les propriétés de ces nouvelles radiations? Comment se distinguent-elles des radiations cathodiques?

Voici d'abord les propriétés qui les distinguent des radiations cathodiques. Elles ne sont pas électrisées ni en conséquence sensibles à l'aimant; elles sont très pénétrantes et non diffusibles. Ces caractères semblent établir que les rayons Roentgen ne sont point matériels, mais éthérés, et se rapprochent de la catégorie des rayons électriques, caloriques, lumineux et actiniques. L'opinion la plus commune en effet admet qu'ils prennent place dans la série des vibrations de l'éther, au delà de l'ultra violet.

Digitized by Google

Toutefois, de grandes différences distinguent les anciennes radiations éthérées des nouvelles.

La principale différence consiste dans cette propriété des rayons Roentgen de ne pouvoir *suivre jamais que la ligne droite.* Les autres rayons éthérés, lumière, chaleur etc. se réfléchissent sur les surfaces polies, se réfractent à travers les gaz, les liquides, les cristaux, etc, se diffusent sur les surfaces rugueuses ; dans tous ces cas ils sont déviés, brisés, dispersés, éparpillés.

Rien de pareil avec le rayon Roentgen ; rien ne le fait dévier de sa route ; en face d'un obstacle il le traverse, s'il est assez fort, et aucune substance ne peut l'arrêter ; s'il est trop faible il se brise, il s'évanouit, il disparaît, mais il ne dévie point du droit chemin pour essayer de tourner l'obstacle. Il réalise le symbole le plus parfait de la rectitude idéale.

Il y a encore deux propriétés communes à toutes les radiations éthérées, la polarisation et l'interférence. Les rayons X, croit-on, peuvent interférer, mais ils ne se polarisent pas.

Les propriétés positives des rayons Roentgen sont la luminescence, l'action photographique, la force de pénétration et la puissance de décharger les corps électrisés. Cette dernière propriété leur est commune avec les rayons cathodiques, (1).

Luminescence et action photographique. — Les rayons Roentgen n'ont point le pouvoir de manifester les couleurs des corps ; mais en traversant les substances fluorescentes, ils les éclairent. C'est ce phénomène, nous l'avons vu, qui permit à Roentgen de reconnaître leur existence. Le savant autrichien opérait sur du platinocyanure de baryum ; on obtient le même résultat avec toutes les autres substances fluorescentes, le platinocyanure de potassium, le tungstate de calcium, le fluorure double d'amyle et de potassium, le sulfure de zinc, etc. Pour ce dernier corps, qui est phosphorescent, la lumière persiste quelque temps après que le passage des rayons a cessé.

(1) Les rayons ultra-violets possèdent un rudiment de cette propriété ; ils déchargent les corps chargés de fluide négatif.

Digitized by Google

Sur une plaque photographique ces rayons agissent comme la lumière solaire ; ils décomposent les sels d'argent. Plusieurs ont voulu expliquer leur action photographique par une fluorescence qu'ils détermineraient dans les sels d'argent. Ils n'agissent pas sur les plaques au *collodion*.

Pénétration. — La vigueur de pénétration des rayons Roentgen a été étudiée avec soin. Ils pénètrent facilement les substances organiques; ils sont promptement arrêtés par les métaux et les substances où les métaux se trouvent en combinaison. Dans ces corps métalliques l'obstacle opposé au passage des rayons est en raison de la densité. C'est là le pouvoir le plus curieux de ces rayons; nous voulons nous y arrêter un peu.

Le pouvoir de traverser les corps que possèdent ces rayons, si admirable soit-il, n'aurait point dû nous surprendre. Ne voyons-nous pas, tous les jours, la lumière du soleil pénétrer à travers le cristal, le verre, l'eau, mille corps divers, sans que nous y trouvions rien d'étrange? Mais parce que de nouveaux rayons nous apparaissent faisant pour d'autres substances ce que nous avons accoutumé de voir pour le verre et le cristal, nous nous sentons ravis d'admiration. Que sera-ce donc lorsque, avant cent années, la science sera parvenue à dompter toutes les autres radiations encore insoumises, mais déjà étudiées ou du moins entrevues? Nous dresserons plus loin le tableau de quelques-unes d'entre elles. La conclusion qui s'en dégagera c'est qu'il n'est aucune substance, aucun corps qui n'ait son rayon qui le traverse.

Arrêtons-nous pour le moment aux seuls rayons Roentgen. Voici d'abord les corps qui se sont montrés transparents à ces rayons, ils sont rangés dans l'ordre de transparence décroissante :

Bois, carton, papier, cire, paraffine, ébonite, eau, charbon, œil, aluminium, ivoire, os, verre, quartz, spath, sel gemme, soufre.

Les métaux sont opaques dans un ordre qui est à peu près proportionnel au carré de leur densité.

M. L. Benoit, dans la séance de l'Académie des sciences du 11 février 1901, a formulé de la manière suivante les lois de la transparence de la matière aux rayons X :

Digitized by Google

Il a commencé par établir un équivalent de transparence, qu'il définit ainsi : « On appelle équivalent de transparence, E, d'un corps, la masse, évaluée en décigrammes, d'un prisme de ce corps ayant 1 cmq de base, produisant sur les rayons X déterminés qui le traversent parallèlement à son axe, une absorption déterminée, la même pour tous les corps, par exemple celle que produit un prisme de paraffine de 75 millimètres de hauteur, choisi comme étalon de transparence. Cet équivalent définit et permet de calculer l'opacité spécifique moyenne du corps considéré pour l'épaisseur qui correspond à l'étalon choisi et pour la qualité particulière des rayons X employés.. »

Voici ses conclusions :

1° L'opacité spécifique d'un corps pour les rayons X paraît indépendante de son état physique. L'opacité est la même que le corps soit à l'état solide ou liquide, quelle que soit sa température, etc.

2° L'opacité spécifique paraît indépendante du mode de groupement atomique ; elle est la même pour le carbone amorphe ou cristallisé, pour les corps allotropes et les isomères (1).

3° L'opacité paraît indépendante de l'état de liberté ou de combinaison des atomes (2).

4° L'opacité spécifique des corps simples, mesurée dans des conditions définies, est une fonction déterminée et croissante de leur poids atomique affectant la forme d'une proportionnalité directe pour des rayons X suffisamment pénétrants et suffisamment homogènes.

L'opacité aux rayons X est donc *fonction de l'atome* comme la masse, le poids atomique, la capacité calorique, l'atomicité.

Parmi les substances transparentes, les composés organiques méritent une mention spéciale. Le carbone et ses composés où entrent l'oxygène, l'hydrogène et l'azote sont faci-

(1) Ainsi C^7H^6O donne $E = 61^{gr}$.
et $C^{16}H^{12}O^2$ — $E = 60^{gr}5$.

(2) Exemples :

Silicium	E = 15,7	d'où quarts	calculé E = 24
Oxygène	E = 44,5		mesuré E = 24,1.
Lithine caust.	E = 57	d'où lithine	calculé E = 113,8.
Oxygène	E = 44.5		mesuré E = 115.

Digitized by Google

lement traversés ; mais l'addition d'une molécule métallique augmente beaucoup l'opacité.

Cette propriété est très importante et permet de découvrir immédiatement, par comparaison, la vraie nature d'un grand nombre de substances précieuses ou alimentaires, diamants, jais, soies, etc., et de les distinguer de leurs succédanés.

Décharge électrique. — Les rayons X déchargent les corps électrisés en rendant conducteurs les isolants qui les entourent, tels que gaz, guttapercha, verre, etc. MM. Benoist et Hurmuzescu ont trouvé la loi de cette propriété et l'ont formulée de la manière suivante :

Quel que soit le milieu gazeux entourant un même récepteur des rayons X d'une qualité et d'une intensité données, la vitesse de déperdition des charges électriques est proportionnelle à la racine carrée de la densité du gaz.

Composition des Rayons X. — Comme les rayons cathodiques et les rayons lumineux, les radiations Roentgen sont composées de rayons de nature diverse. Elles forment un ensemble hétérogène et comme une sorte de spectre réalisant à divers degrés les propriétés énumérées ci-dessus. La qualité des radiations dépend de la nature du tube et de l'électricité employées. Il importe donc, quand on veut faire des expériences, d'avoir un outillage approprié au but que l'on poursuit.

*
* *

III° Les Rayons Becquerel. — Comment se produisent les rayons Roentgen dans l'ampoule de Crookes ? C'est un mystère encore fort obscur. On sait seulement que les rayons cathodiques, rencontrant sur leur chemin soit le verre de l'ampoule, soit un corps résistant quelconque fluorescent, disparaissent et font place à trois sortes de radiations : la fluorescence visible, les rayons ultra violets et les rayons Roentgen. Certains savants s'étaient demandé si les rayons Roentgen ne seraient pas un produit direct *de la fluorescence visible*, et ils se mirent à étudier toutes les radiations des corps fluorescents, afin d'y découvrir les fameux rayons in-

Digitized by Google

visibles si subtils et si pénétrants. Ils ne trouvèrent point la réponse qu'ils prévoyaient, mais une autre plus belle et surtout plus déconcertante par sa nouveauté. Ils se trouvèrent en présence de rayons d'une espèce toute nouvelle. C'est M. Becquerel qui fut l'heureux inventeur de ces radiations, et les rayons découverts par lui ont pris son nom.

Voici, en deux mots, le récit de cette découverte : Le 24 février 1896, M. Becquerel annonçait à l'Académie des sciences qu'il venait, au moyen du sulfate double d'uranium et de potassium, substance fluorescente, exposé au soleil sur une plaque photographique, d'obtenir une impression très nette à travers une double enveloppe de papier noir très épais. Il concluait à l'émission de rayons, analogues à ceux de Roentgen, par cette substance fluorescente, *exposée au soleil.*

Quelques jours plus tard il voulut recommencer ses essais avec un autre corps fluorescent, le sulfate d'uranium ; il prépara son expérience, plaçant le sel d'urane sur le cliché recouvert d'un carton noir. Les 26 et 27 février il les exposa à la lumière ; mais comme le soleil s'était montré très rare et très faible, il ramassa ses plaques dans l'obscurité afin de renouveler l'opération les jours suivants. Le ciel demeura voilé jusqu'au 1er mars ; alors il résolut de développer son cliché, s'attendant à le trouver très faible. La silhouette du cristal d'urane apparut au contraire très nette et très marquée. M. Becquerel soupçonna alors que la substance fluorescente avait dû continuer d'agir dans l'obscurité. Il voulut s'en rendre compte et renouveler l'opération sans exposition aucune à la lumière. Il fit trois expériences en même temps et sur un même cliché, sans quitter la chambre obscure : dans la première il mit le sel d'urane en contact immédiat avec la plaque sensible ; dans la seconde il interposa une mince lame de verre ; dans la troisième il plaça entre le cliché et le sel actif une lame mince d'aluminium. Au bout de cinq heures il développa et trouva très marquées et très nettes les silhouettes des trois cristaux. Ceux-ci avaient donc impressionné la plaque au sein de l'obscurité ; et leur action s'était exercée non seulement par contact direct, mais encore avec interposition de lames de verre et d'aluminium. Le cris-

Digitized by Google

tal émettait donc des rayons, que M. Becquerel appela *uraniques* ; ce sont ceux qui aujourd'hui portent son nom.

Quand cette découverte eût été publiée, tous les savants se mirent à répéter et varier les expériences de Becquerel. Le 4 février 1898 M. Schmidt, de la société de physique de Berlin, découvrait au thorium et à ses sels des propriétés analogues à celles de l'uranium. Le 26 décembre de la même année, M. et Mme Curie annonçaient la découverte d'un corps infiniment plus actif que tous les autres, et qu'ils appelaient pour cette raison le radium. Quelques mois auparavant ils avaient découvert le polonium, autre corps également actif. Ces deux derniers corps, le radium surtout, présentaient une activité extraordinaire. Ainsi en trente secondes ils fournissaient une impression pour laquelle l'uranium et le thorium exigeaient une pose de plusieurs jours ; ils sont 100.000 fois plus actifs que ces deux substances. Enfin, un dernier corps actif a été découvert par M. Debierne, *l'actinium*. Quelles sont les propriétés de ces nouveaux rayons ? La plus remarquable, c'est que ces corps émettent leurs radiations par eux-mêmes en dehors de l'action de l'électricité, indépendamment de l'influence de la lumière. Tel de ces corps gardé à l'abri de la lumière depuis cinq ans n'a rien perdu de son activité.

De plus, ces corps ont le pouvoir de transmettre par induction aux corps qu'ils touchent, aux gaz mêmes, leurs propriétés radioactives. Cette radioactivité acquise se propage de proche en proche dans les corps voisins, et se perd après un temps plus ou moins long, parfois après plusieurs mois. Cette induction ne se fait pas à travers le vide ni à travers les corps solides.

Le rayonnement de ces substances actives se fait en ligne droite, — il impressionne les plaques photographiques, comme nous l'avons dit ; il décharge les corps électrisés, il n'a ni réflexion, ni réfraction, ni polarisation, il condense la vapeur d'eau, il illumine les corps fluorescents ; le radium s'illumine lui-même, il a un éclat propre qui ne s'éteint jamais. Certains rayons Becquerel n'ont que ces propriétés et peuvent dès lors être assimilés aux rayons Roentgen (1).

(1) Le polonium n'émet que ces sortes de rayons non déviables.

Digitized by Google

D'autres, au contraire se rapprochent des rayons cathodiques par leur sensibilité magnétique. Ainsi ils sont déviés par l'influence de l'aimant et peuvent être fléchis jusqu'à former cercle. Ils sont encore inégalement sensibles à l'action magnétique, c'est-à-dire plus ou moins déviés. Cette particularité démontre, avons-nous dit déjà, que les rayons sont émis avec des vitesses inégales, les plus rapides étant les moins déviés. Les plus rapides sont aussi les moins actifs, ils ont la plus grande force de pénétration, et sont le moins facilement absorbables. Leur vitesse, comme il est facile de le comprendre, rend compte de ces diverses propriétés. Enfin ils sont chargés d'électricité négative. Ils sont en général plus pénétrants que les rayons non déviables.

Quoique semblables par leurs propriétés aux rayons Roentgen ou aux rayons cathodiques, les radiations Becquerel s'en distinguent cependant par l'intensité variée de ces mêmes propriétés. C'est surtout dans leur pouvoir de pénétration que se manifeste cette variété prodigieuse.

Certains rayons non déviables traversent le plomb lui-même sous une assez grande épaisseur, ainsi que plusieurs lames de verre superposées. Toutefois leur force de pénétration s'éteint très vite, certains ne se propagent pas au-delà de quelques centimètres.

Quelle est la nature de ces radiations? On croit plus généralement que, comme les rayons cathodiques, elles sont une émission de la matière radio-active. Mais les particules atomiques de cette matière sont extrêmement ténues. M. Curie a calculé que la perte d'un morceau de radium en dix mille ans ne dépasserait pas six décigrammes. Pour M. Becquerel, la perte serait seulement d'un milligramme en un milliard d'années.

Malgré leur ténuité prodigieuse, ces particules sont douées d'une puissance extraordinaire. Nous avons parlé de leur force de pénétration; cette force s'éteint très vite avec la distance; une plaque épaisse placée tout près du foyer d'émission sera traversée facilement; mais si cette plaque est un peu reculée, elle interceptera et absorbera presque tous ces rayons. Ce fait confirme la théorie de l'émission; les rayons se comportent comme des balles de fusil contre un blindage plus ou moins rapproché.

Digitized by Google

Ce n'est point dans cette force de pénétration toutefois que réside la vertu principale de ces radiations, mais dans leur activité chimique et électrique. Cette propriété électro-chimique les fera entrer un jour dans le domaine de l'industrie et de la pratique ; nous voulons nous arrêter un peu à la décrire.

Les particules radio-actives, avons-nous dit, sortent de leur source chargées de fluide négatif. Comme les rayons cathodiques elles communiquent cette électricité aux corps qu'elles frappent, et quand elles traversent l'air elles le rendent conducteur, et lui font perdre son pouvoir isolateur, et par lui déchargent les corps chargés d'électricité. Cette vertu électrique qui sans doute est la base de leurs propriétés chimiques, est peu de chose cependant à côté de celles-ci.

On connaît cette énergie spéciale étudiée en chimie sous le nom d'énergie de présence. Certains corps, tels que la mousse de platine possèdent le pouvoir de déterminer, par le seul fait de leur présence, la combinaison de deux gaz mélangés et inertes par eux-mêmes. Ainsi, que le gaz d'éclairage s'échappe par un bec entr'ouvert et vienne en contact avec l'oxygène de l'air, il ne s'allumera pas par le seul fait de se mélanger avec l'oxygène. Mais faites-le passer, au point de sortie, sur un morceau de mousse de platine, aussitôt il s'enflammera et vous aurez un allumage automatique. Ce que produit la mousse de platine pour la combinaison en apparence spontanée du gaz d'éclairage et de l'oxygène de l'air, la matière radio-active le réalise pour une multitude d'autres gaz, et même de corps solides. La découverte de ce pouvoir remarquable appartient à M. Demarçay. Il faisait des expériences avec le chlorure de baryum radifère, qu'il conservait dans un flacon hermétiquement fermé. Chaque fois qu'il débouchait ce flacon, il sentait une forte odeur d'ozone. Il chercha d'où pouvait provenir ce phénomène, et il s'aperçut qu'il se trouvait en présence d'une transformation en ozone de l'oxygène de l'air contenu dans le flacon et que cette transformation était l'effet de la substance radifère.

Bientôt on remarqua que l'action de ces substances s'éten-

Digitized by Google

dait à presque tous les corps : elles attaquent le verre et la porcelaine qui les contiennent, en décomposant leurs silicates ; elles décomposent l'acide iodique et l'acide azotique monohydraté, transforment le phosphore blanc en phosphore rouge, arrêtent la germination des graines, etc., enfin elles décomposent les matières vivantes et organiques ; et en contact prolongé avec la peau, elles produisent dans les chairs des désordres graves, longs à guérir.

*
* *

IV. Rayons Sagnac. — Quand les rayons du soleil tombent sur la vaste écorce de notre terre, ils sont absorbés par chaque surface qui les reçoit, et transformés par elle, ici en velours cramoisi, là en vert d'émeraude, ailleurs en bleu de saphir, partout en nuances les plus diverses et les plus délicates. Ces couleurs ne sont à la vérité qu'une simple diffusion de la lumière solaire ; celle-ci épanouit en tout ou partie, sur le corps qu'elle frappe, ses couleurs septiformes. La verdure des arbres dans les forêts, la blancheur des corolles dans les fleurs, l'or de leurs étamines sont de la lumière solaire tamisée par le délicat tissu qui recouvre les feuilles, les tiges et les fleurs. Seuls les objets transparents, le verre, la glace, le cristal, n'ont pas de couleurs, parce qu'ils ne réfléchissent point ni ne diffusent la lumière, ils la laissent passer tout entière sans absorption, sans déperdition aucune. *La couleur vient donc aux corps parce-qu'ils arrêtent les rayons du soleil et transforment sa blanche lumière en nuances multiples et changeantes.*

L'ampoule de Crookes, nous l'avons vu, donne naissance à de nouveaux rayons, les rayons Roentgen ; elle est source d'une lumière nouvelle, elle est comme un soleil nouveau allumé par la main de l'homme. Ses rayons tantôt sont arrêtés par les surfaces qu'ils éclairent ; tantôt, au contraire, ils les traversent comme le cristal le plus limpide, ils se comportent comme la lumière du soleil. On pouvait donc supposer que leur absorption par les corps opaques devait donner naissance à une irradiation nouvelle, analogue à la couleur, émise par les corps frappés et spéciale à chacun

Digitized by Google

d'eux. L'expérience a prouvé qu'il en était ainsi. Les rayons Roentgen, absorbés par une surface quelconque, donnent naissance à des radiations nouvelles, *secondaires*, propres à chaque corps ; on dirait une sorte de couleur obscure. La découverte et l'étude de ces rayons secondaires est due à M. Sagnac ; aussi les appelle-t-on souvent les *Rayons Sagnac*.

Laissons M. Sagnac résumer lui-même sa découverte à la séance de l'Académie des sciences du 26 juillet 1897.

« 1° Un pinceau de rayons X défini par deux fentes tombe obliquement sur une lame métallique. A quelques millimètres au-dessus de la région du métal frappée par les rayons, est disposée une plaque photographique dont la couche sensible est nue et tournée vers le métal. Ce dispositif permet de reconnaître que l'or, l'argent, le zinc, le cuivre, le plomb, l'étain impressionnent à distance la plaque photographique quand ils sont frappés par les rayons X. L'aluminium se montre inactif.

« 2° Une expérience comparative faite avec deux miroirs du même acier, l'un rugueux et l'autre optiquement poli, montre que le degré de poli de la surface du métal est sans influence. D'ailleurs, la région impressionnée sur la plaque photographique ne correspond pas à la trace d'un faisceau réfléchi par une surface imparfaitement polie. Elle est située précisément au-dessus de la partie du métal qui reçoit les rayons X, et qui émet ainsi un rayonnement d'intensité maximum suivant le plus court chemin entre le métal frappé et la plaque sensible.

« 3° L'intensité du rayonnement s'affaiblit rapidement quand l'épaisseur de l'air traversé augmente... ; au-delà de 10 millimètres l'action devient insignifiante.

« 4° Une lame de mica ou d'aluminium de $\frac{1}{10}$ de millimètre d'épaisseur arrête déjà presque complètement les rayons des métaux...

« 5° Ces rayons des métaux tombant sur l'aluminium (et arrêtés par lui) lui donnent la propriété d'impressionner une plaque photographique. »

M. Sagnac conclut en disant qu'on se trouve en présence de rayons nouveaux. « Il s'agit d'une véritable *transformation*

Digitized by Google

des rayons X, d'une sorte de *luminescence du métal*... Les différents métaux exercent sur les rayons X une absorption *élective*. En même temps la couche superficielle du métal émet de nouveaux rayons bien plus difficilement transmis que les rayons X par le mica, l'aluminium, le papier noir et l'air lui-même. Ces nouveaux rayons sont transformés eux-mêmes par l'aluminium. »

Toutefois comme l'action de ces radiations secondaires s'étend à quelques millimètres seulement de leur point d'origine, elles ne semblent pas appelées à jouer par elles-mêmes un grand rôle. Elles pourraient cependant être employées pour renforcer l'action photographique ou fluorescente des rayons Roentgen.

*
* *

V° Lumière noire. — Au lendemain de la découverte de Roentgen, M. Gustave Le Bon publia un rapport sur des recherches poursuivies depuis longtemps et dont les conséquences semblaient susceptibles d'un brillant avenir. Il avait découvert ce qu'il appelait la *lumière noire*, et les moyens de la mettre en évidence étaient des plus simples. Voici comment en la séance de l'Académie des sciences du 27 janvier 1896, ce savant racontait ses expériences :

« Dans un châssis photographique *positif* ordinaire introduisons une plaque sensible ; au-dessus d'elle un cliché photographique quelconque, puis au-dessus du cliché et en contact intime avec lui une plaque de fer couvrant entièrement la face antérieure du châssis. Exposons la glace ainsi masquée par la lame métallique à la lumière d'une lampe à pétrole pendant trois heures environ. Un développement énergique et très prolongé de la glace sensible poussée jusqu'à entier noircissement, donnera une image du cliché très pâle, mais très nette par transparence.

« Il suffit de modifier légèrement l'expérience précédente pour obtenir des images presque aussi vigoureuses que si aucun obstacle n'avait été interposé entre la lumière et la glace sensible. Sans rien changer au dispositif précédent, plaçons derrière la glace sensible une lame de plomb d'épais-

Digitized by Google

seur quelconque et rabattons ses bords de façon qu'ils couvrent légèrement les côtés de la plaque de fer. La glace sensible et le cliché se trouvent ainsi emprisonnés dans une sorte de caisse métallique, dont la partie antérieure est formée par la lame de fer, la partie latérale par la lame de plomb. Après trois heures d'exposition à la lumière du pétrole, comme précédemment, nous obtiendrons après développement une image vigoureuse. »

La lumière solaire agit de la même manière et avec la même intensité. D'après ces expériences, il semblait donc que la lumière du pétrole et du soleil fournit des radiations capables de traverser le fer et le plomb et d'aller impressionner la plaque sensible recouverte par ces métaux.

Dans la séance du 23 février M. Le Bon crut pouvoir établir de la manière suivante les divers degrés de transparence des métaux à la lumière noire : aluminium, cuivre, fer, zinc, argent, étain, papier noir. Les deux premiers sont très transparents, le zinc, l'argent, l'étain le sont très peu, le papier noir est presque opaque, l'ébonite l'est tout à fait.

Le 17 février, le même savant présenta à l'académie une photographie très remarquable d'un poisson, d'une raie, obtenue avec la lumière d'une lampe traversant une plaque de métal avant d'aller impressionner la couche sensible, sur laquelle reposait le poisson. La lumière, prétendait-il, avait traversé le métal en s'y transformant, puis le poisson en certaines parties moins épaisses ou plus transparentes, et avait révélé sur la plaque la structure interne de ce poisson.

Enfin, le 24 février, le même M. Lebon prétendit démontrer que certains animaux pouvaient émettre par eux-mêmes de la lumière noire. Une grenouille déposée sur une plaque sensible y avait imprimé son image.

Toutefois des savants tels que Lumière, Londe, Monod, d'Arsonval, ayant tenté de répéter ces expériences, montrèrent qu'en protégeant la plaque sensible contre toute radiation blanche rouge et infra-rouge, de fluorescence ou de phosphorescence, on empêchait par là même les effets signalés par M. Le Bon. M. Heen de Liège, voulut expliquer tous ces phénomènes par une intervention de l'électricité.

Digitized by Google

Mais l'obstiné chercheur ne se tint pas pour battu. Le 30 janvier 1899 il présenta une nouvelle note à l'académie, plus ample et plus précise que toutes les autres. Nous allons la résumer.

« En poursuivant mes recherches, dit-il, sur les radiations de nature fort diverse que j'ai désignées sous le nom de *lumière noire*, j'ai été conduit à constater que les corps réputés les plus opaques étaient au contraire très transparents pour des radiations de grande longueur d'onde et qu'il était possible par des moyens très simples d'arriver à photographier à la chambre noire en quelques secondes des objets renfermés dans des boîtes fort opaques. L'impossibilité de voir à travers les corps opaques ne tient donc qu'au défaut de sensibilité de l'œil. »

« Comme plaque sensible, j'ai utilisé des écrans de sulfure de zinc phosphorescent (le sulfure de calcium a une sensibilité 300 fois moindre), préparé par la méthode de M. Ch. Henri. L'image produite sur eux se fixe en appliquant l'écran contre une plaque photographique pendant une minute et développant cette dernière par les moyens ordinaires.

« On sait depuis longtemps que les radiations les moins réfrangibles du spectre détruisent l'action lumineuse produite sur les substances phosphorescentes par les radiations les plus réfrangibles. Ce phénomène est surtout facile à constater pour le sulfure de zinc. Son spectre d'illumination va depuis les environs de la raie G (dans le bleu) jusqu'au delà du violet avec un grand maximum autour de H (dans le violet). Son spectre d'extinction va de F (dans le vert) jusque dans l'infra rouge avec un maximum variable suivant la source lumineuse aux environs de $\lambda = 1^{\mu}5$.

« J'ai constaté que la sensibilité de l'écran de sulfure de zinc pour ce spectre d'extinction est au moins égale à la sensibilité des plaques photographiques pour la lumière ordinaire. C'est en utilisant cette sensibilité qu'il m'a été possible de mettre en évidence la transparence, pour les radiations de grandes longueurs d'onde, de corps considérés jusqu'ici comme très opaques.

« On peut opérer soit à la chambre noire munie d'un objectif photographique, soit comme pour la radiographie avec

Digitized by Google

les rayons X, en appliquant directement l'écran de sulfure de zinc contre la boîte opaque contenant l'objet à photographier....

« Pour déterminer exactement quelles sont les radiations qui traversent les divers corps opaques, j'ai imaginé la méthode suivante.

« On sensibilise l'écran en l'exposant à la lumière du jour pendant une à deux secondes, et on l'expose de suite dans le châssis photographique ou derrière le corps opaque éclairé par la lampe obscure (une lampe à pétrole entourée de papier noir)...

« Voici maintenant, dit M. Lebon, en opérant par contact, c'est-à-dire en interposant le corps opaque entre la lampe et l'écran de sulfure, le temps nécessaire pour obtenir l'image d'un objet ou disque métallique par exemple appliqué sur l'autre face du corps opaque :

Ebonite de	1^{mm}	d'épaisseur. .	1 seconde
—	10	—	10 —
Chlorure d'argent,	1^{mm}	d'épaisseur.	12 —
Acajou,	5	—	15 —
Carton gris,	1	—	70 —
Noir de fumée,	0,05	—	très opaque.

Les corps suivants : sel gemme, flint, quartz enfumé, crown, verre vert sous une épaisseur de 10 millimètres ont été traversés en 4 ou 5 secondes.

Ensuite M. Lebon a étudié quels étaient les radiations du spectre les plus pénétrantes. Dans ce but il a étendu au moyen d'un prisme les *rayons du spectre* sur un écran de sulfure recouvert d'une substance opaque aux rayons visibles, et transparente aux rayons invisibles tel que le papier noir. Après une courte exposition il a trouvé que « les rayons le plus actifs ont généralement leur maximum autour de $\lambda = 1^{\mu}5$ leur action va en diminuant jusque dans le rouge et l'orangé où elle disparaît généralement. Par conséquent les radiations plus courtes que $0^{\mu}6$ ne traversent pas les corps opaques.

Ces expériences sont de M. Le Bon, mais on ne peut dire que ce soient des découvertes qui leur appartiennent. La transparence de la matière aux rayons rouges et infra-rouges avait été étudiée dès l'origine de la photographie spéciale-

Digitized by Google

ment par Becquerel, père. On savait du reste depuis Fresnel « que les corps grenus, dont l'élément n'est pas lui-même absorbant, sont d'autant plus transparents que les radiations qui les frappent ont une plus grande longueur d'onde (1) ». En conséquence les rayons infra-rouges doivent traverser la plupart des corps non métalliques. Les métaux au contraire les arrêtent, ainsi que l'eau. Celle-ci, l'expérience l'a démontré, est absolument opaque aux radiations de 2μ

On savait aussi que les rayons rouges et infra-rouges, jusqu'à 1μ91, incapables d'impressionner une plaque photographique maintenue à l'abri de toute lumière, sont capables d'agir sur une plaque légèrement voilée par une courte exposition à la lumière blanche ; ils achèvent alors l'action commencée par les radiations supérieures.

On savait que les corps frappés par la lumière en conservent des traces pendant longtemps par une sorte de phosphorescence invisible propre à toute substance, et peuvent dans l'obscurité agir sur une plaque sensible (2).

On savait enfin que ces mêmes rayons éteignent la phosphorescence, excitée par la lumière visible.

Toutes les expériences découvertes de M. Lebon n'ont été que des applications de ces diverses lois anciennement connues, que l'inventeur ignorait ou dont il n'avait pas su apercevoir l'intervention. M. Becquerel en plusieurs séances de l'académie se chargea de le lui faire remarquer. Ces expériences n'apportaient donc rien de nouveau à la science. Néanmoins elles remettaient en lumière des phénomènes curieux et il faut savoir gré à M. Lebon de les avoir rappelés à un moment opportun.

Nous allons exposer maintenant en un tableau synoptique l'état de la science actuelle par rapport à la transparence de la matière aux différentes radiations. Les radiations sont rangées par ordre de longueur d'onde, exprimée en millimètres pour l'électricité et en microns (millième du millimètre) pour les autres radiations. Les indications données ne sont qu'approximatives attendu qu'il y a une loi spéciale d'absorption et de transparence pour chaque longueur d'onde.

(1) Guillaume, *Les Rayons X*, p. 17.

(2) M. Lebon a montré qu'un écran fluorescent exposé deux secondes au soleil impressionne encore la plaque sensible après 18 mois d'obscurité.

Digitized by Google

	Corps transparents.	Corps opaques.
Rayons électro-magnétiques. $\lambda = 330$ mètres à $6^{m}/^{m}$	Air, gaz divers. Soufre. Parafine, bois. Verre, ébonite. Résine, asphalte. Gomme laque. Caoutchouc. Soie. Essence de térébenthine. Terre, pierre et ciment.	Métaux. Cages métalliques. Charbons de cornue. Corde. Liège. Eau. Corps des animaux. Sol.
	Tous les corps mauvais conducteurs.	*Tous les corps bons conducteurs.* (1)
Rayons infra-rouges étudiés par MM. Becquerel père et Le Bon. $\lambda = 30^{\mu}$ à $0^{\mu},6$	Papier noir. Substances organiques. Sel gemme. Alun. Flintz, quartz enfumé. Crown, vert vert. Ebonite. Acajou Chlorure d'argent. Carton gris.	Métaux. Noir de fumée. Eau.
Rayons caloriques obscurs $\lambda = 30^{\mu}$ à $0^{\mu},6$. (2)	Sel gemme. Sel gemme enfumé. Solution d'iode dans le sulfure enfumé. Ebonite.	Verre. Alun. Eau. Vapeur d'eau. Liquides divers.
Rayons lumineux $0\mu62$ à $0\mu42$.	Sel gemme. Verre. Alun. Cristal de roche. Beaucoup de liquides. Les gaz. La vapeur d'eau.	Les métaux la plupart des surfaces solides.

(1) Les corps mauvais conducteurs sont à l'électricité comme l'éponge est à l'eau : ils se laissent traverser, mais ils ne la laissent pas *couler*, ils l'emmagasinent, permettent de la transporter et de la conserver ; — les corps bons conducteurs sont comme des tuyaux étanches, ils ne se laissent pas traverser, mais ils canalisent l'électricité.

(2) Ces rayons et les précédents n'ont pas été jusqu'à présent clairement distingués.

Digitized by Google

	Corps transparents	Corps opaques.
Rayons ultra-violets très absorbables, éteints à 1 500 m. déchargent les corps électrisés négativement.	Quartz. Lame d'argent. Sucre. Alun, sel gemme.	Verre, les métaux en général et la plupart des surfaces solides
Rayons Roentgen λ = moins de $0\mu 1$ très absorbables, éteints dans l'air à quelques mètres — déchargent les corps électrisés.	Bois, carton. Matières végétales et animales. Papier, cire. Paraffine, ébonite. Eau. Charbon, œil. Aluminium, ivoire. Os, verre, quartz, spath. Sel gemme. Soufre.	Les métaux sont opaques dans un ordre qui est à peu près proportion du carré de leur densité. ——— Les composés métalliques même le verre à base de plomb — le spath fluor, etc.
Rayons secondaires ou de Sagnac. λ $0\mu 243$ à $0\mu 396$ éteints après quelques centimètres.	Divers métaux et corps solides selon la variété des rayons.	Aluminium. Mica. Papier noir.
Rayons de Becquerel éteints après quelques centimètres	Verre. Aluminium. Plomb. Divers métaux selon la variété des rayons.	
Rayons cathodiques.	L'aluminium. Les gaz raréfiés.	Tous les solides en général.

Fr. HILAIRE, de Barenton.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH

ETUDE CRITIQUE DE SES ŒUVRES SPIRITUELLES

V

La Perfection Séraphique (1).

Le 29 février 1624, le P. Joseph écrivait à Mme du Tremblay, sa mère : « Il me faut avoir soin d'un mauvais discours que je fais imprimer, qui traite du bonheur des serviteurs de Jésus-Christ... Je vous porterai mon livre et autres rêveries auxquelles je vais m'entretenant pour me divertir. »

Ce « mauvais discours » était approuvé le 8 octobre 1624 par les docteurs de la Faculté de Paris, achevé d'imprimer le 15 du même mois, et paraissait aussitôt après *à Paris, chez Jean Fouët, rue saint Jacques, au Rozier*. Sébastien Cramoisy devait en donner une seconde édition en 1634. Wadding nous l'apprend.

Cette « rêverie » traitait de *la Perfection séraphique et du bonheur admirable des serviteurs de Jésus-Christ, sous la forme d'une couronne mystique, laquelle il dônne à tous les vrais observateurs de ses divins conseils et spécialement aux Religieux de saint François*. Et, en un beau volume de quatre cent soixante-quatre pages in-octavo,(2) elle exposait cette sublime doctrine que nous trouvons ainsi résumée dans les titres mêmes du livre. «Jésus-Christ porte un triple diadème, comme Dieu, comme homme et comme Homme-Dieu, médiateur entre Dieu et nous ». « Pour principaux ornements, pour fleurons, la couronne du Verbe a « la plénitude de tous les

(1) Voir les fascicules de mai 1899, de mai, de juin, de novembre, de décembre 1900, de novembre, de décembre 1901 et de janvier 1902.

(2) Non compris l'épître au lecteur, la préface et la table des matières.

Digitized by Google

biens, la lumière et la vie » (ch. III). Celle de l'homme a « l'anéantissement de tous les biens temporels, les ténèbres d'un mépris extrême et la mort de la croix » (ch. V). Celle du médiateur a « les trois plus excellents conseils de la vie parfaite, la pauvreté, l'obéissance et la chasteté » (ch. VI). L'évangéliste saint Jean nous présente la couronne du Verbe, dont il révèle les grandeurs ; l'apôtre saint Paul, la couronne de l'homme, dont il raconte les humiliations, et David nous offre celle de l'Homme-Dieu, nous conviant de nous enrichir de ses trois diamants et de réaliser ainsi le désir de Jésus-Christ, qui veut être la couronne de ses fidèles serviteurs (ch. VIII). A l'exemple du roi-prophète, le P. Joseph entreprend de nous faire admirer et acquérir la couronne de l'Homme-Dieu, et, à la lumière des sublimes révélations de l'Ecriture, il nous en fait successivement connaître toutes les parties. C'est d'abord la triple pauvreté de la volonté, du jugement et des commodités temporelles (ch. VIII et IX). Il nous en indique les obstacles et leurs remèdes (ch X). Puis vient l'obéissance, dont il nous révèle la nature et la perfection en six considérations que lui fournit Isaïe (ch. XI-XVI). Suit la chasteté, qu'il nous présente dans son plus gracieux symbole, l'abeille, dans ses deux plus purs exemplaires, Jésus-Christ et Marie, et enfin dans nos âmes, qu'elle remplit des plus saintes délices et anime des plus héroïques résolutions au service de Dieu (ch. XVIII).

Le P. Joseph nous dit que cette couronne est offerte « à tous les vrais observateurs des divins conseils et spécialement aux religieux de saint François ». Mais, comme ceux-ci sont disposés d'avance à recevoir et à pratiquer son enseignement, c'est surtout vis-à-vis des simples fidèles qu'il s'applique à en faire valoir les charmes et les avantages.

Le P. Joseph a d'abord en vue les personnes du siècle. En effet, il nous invite à recevoir avec révérence le don céleste, « en quelque condition que nous soyons, si notre bonheur nous appelle à profiter de cette grâce offerte » (ch. I). Il nous dit qu'il essaie « de réduire en abrégé les points principaux, tels que sont les trois vœux, qui constituent l'essence de la perfection religieuse et comprennent aussi, comme étant les plus excellents conseils de l'Evangile, les

Digitized by Google

instructions propres à conduire toutes sortes de personnes à l'observation plus sublime de la piété chrétienne » (ch. II.) Ailleurs il dit : « Je touche seulement les points plus universels qui peuvent servir d'ouverture à faire que chacun trouve ce qui lui est nécessaire pour arriver au dessein de la perfection convenable au genre de vie qu'il mène, ainsi que les entrées des villes donnent passage à tous pour y prendre un logis commode » (ch. I).

Toutefois nous ne croyons pas que le P. Joseph ait eu indistinctement en vue les personnes de toute éducation et de tout rang. La *Perfection séraphique* n'a rien gardé de la simplicité du *Traité populaire de l'Oraison* ou de la *Méditation durant la Sainte Messe*, mis, on se le rappelle, à la portée de tous ses auditeurs de Saint-Pierre de Saumur ou de Saint-Maurice d'Angers. Ce nouveau traité s'adresse surtout aux meilleurs esprits. Il vise l'élite de l'intelligence. En effet, sans avoir en quoi que ce soit relâché ses obligations de capucin et de missionnaire, le P. Joseph avait pourtant, depuis quelques années, étendu considérablement ses relations dans les classes plus élevées de la société, et, non moins que ses négociations relatives à l'établissement de la Milice chrétienne, la faveur de la reine mère l'avait de plus en plus approché de la cour. Or, quelque part qu'il allât, il portait toujours avec lui le même zèle du salut des âmes et de la gloire de Dieu. « *Sapientibus et insipientibus debitor sum* », disait saint Paul aux Romains. Comme le grand apôtre des nations, le P. Joseph se reconnaissait des obligations envers tous, *debitor*. Il devait la vérité du Christ Jésus aux foules qu'il évangélisait dans ses missions. Il la devait aux religieux dont il était le provincial, *sapientibus*. Il la devait aussi aux courtisans, aux politiques qu'il approchait, *insipientibus*. En effet, c'est l'année précédente, en 1623, que le P. Joseph avait été appelé à la cour, « pour servir Sa Majesté en ce qu'elle lui commanderait », disait l'obédience du général de son ordre ; pour servir les intérêts de la France, disait le cardinal-ministre; mais surtout pour servir les intérêts des âmes, se disait cet homme apostolique.

C'est donc le désir de gagner au Roi du ciel les courtisans des princes de la terre qui invitait le P. Joseph à les mettre

Digitized by Google

en garde contre des attachements dangereux, et à condamner cet amour « feint, rempli de vanité et mal fondé sur les folles affections des princes, plus muables pour l'ordinaire que les flots agités des vents ». « Et quand elles seraient permanentes jusques à la fin de la vie, ajoutait-il, ce rapide torrent d'une si bouillante amitié se perd enfin dessous la terre et va se joindre aux flammes de l'enfer, d'où il a pris son origine » (ch. III). Le P. Joseph qui avait puisé dans son amour de Jésus-Christ la pensée de ses projets politiques et tout le désir de leur succès, savait bien que, parmi les politiques, ceux-là seulement le seconderaient efficacement qui suivraient les mêmes inspirations chrétiennes que lui, et il gémissait de voir tant de conseillers des princes si peu consulter les intérêts de Dieu. » En ces derniers temps, disait-il, l'iniquité abonde ; presque partout la piété est foulée aux pieds par les grands et favoris de la fortune et par les mauvais conseillers des princes qui n'ont souvent d'autre Dieu que leur vanité, et n'ont l'intention meilleure que le malheureux Aman, qui voulait bâtir sa grandeur sur la ruine du temple de Dieu » (ch. I). S'il pouvait répandre dans ce milieu quelques-uns des sentiments qui l'y amenaient lui-même, l'œuvre de Dieu aurait un succès plus facile et plus assuré. C'est à quoi tendait le livre du P. Joseph.

Le souci de la forme, qui y est manifeste, prouve notre assertion. Lepré-Balain blâmerait volontiers les qualités littéraires de cet ouvrage. « Encore, dit-il, que ce discours soit comme un ruisseau qui ait rejailli de la fontaine cicéronienne, et que le triple genre de parler soit naturel à l'auteur, néanmoins j'estime qu'il mérite plus de louange de ce qu'il a été conçu et enfanté avec l'esprit apostolique » (*Vie du P. Joseph*, l. IV, c. 30). Lepré-Balain trouverait-il donc dans le soin du style un obstacle au but que se proposait l'auteur ? Pour notre part, nous n'y voyons qu'un plus sûr moyen de l'atteindre. Le P. Joseph avait compris qu'il ne gagnerait à sa doctrine mystique les âmes auxquelles il s'adressait, qu'à la condition de séduire d'abord les esprits par les charmes du style. Il n'y manqua pas, aussi habile à tourner au profit de son ministère les attraits de la forme, que disposé à les négliger quand ils lui sont inutiles. Ne nous scandalisons donc pas

Digitized by Google

d'une forme littéraire, née d'un juste sentiment des convenances et qui ne paraît chez le P. Joseph qu'une nouvelle industrie de son zèle apostolique. Elle mérite que nous l'approuvions sans réserve. Du reste, d'autres l'ont fait avant nous et les Pères Capucins eux-mêmes qui furent chargés par le général de l'ordre d'examiner ce livre, n'hésitèrent pas à y louer « les termes élégants », « le style élevé », « la rare éloquence », mis au service « d'une éminente doctrine et de sublimes conceptions ».

D'ailleurs, non moins que la qualité des lecteurs, le caractère propre de l'œuvre réclamait les grâces du langage. En effet, c'est beaucoup moins une analyse scolastique de la perfection séraphique qu'un tableau vivant de ses charmes. Plus tard, dans un second volume, le P. Joseph en déduira plus amplement la prééminence, les droits, les prérogatives et les dépendances. Il veut d'abord par des considérations générales attirer les regards et les cœurs vers cette « aimable » perfection, du reste moins inconnue que méprisée. « Pour ce que plusieurs graves auteurs n'ont rien laissé à dire sur tout ce que l'on peut alléguer des trois vœux selon les termes de la science positive et scolastique, pour ne m'occuper inutilement en un ouvrage déjà fait, je n'ai pris le soin d'amasser plusieurs textes des Pères et subtilités de l'école et me suis proposé pour mon but principal de faire que la haute piété chrétienne, se montrant en sa splendeur et majesté, s'acquière l'amour et le respect qu'elle mérite. Lequel dessein est d'autant plus nécessaire en ce temps que la vertu n'y a plus de crédit et que cette fille du ciel, donnée pour reine à la terre, qui serait sans sa conduite plus malheureuse que l'enfer, est assez connue dans le monde, qu'elle rappelle incessamment à son devoir. Mais elle y est méprisée et sans autorité ; on en parle et on la considère sans y mettre son affection, ainsi que de loin on voit les passants et que la curiosité porte seulement à les regarder par la fenêtre, sans contracter avec eux aucune amitié » (*Epître au lecteur*).

Du reste, ne craignez pas que le P. Joseph vous présente dans la *Perfection séraphique* un de ces livres qui n'ont de chrétien que le titre et ne sont qu'un prétexte à la veine montre d'une érudition toute profane. Il tient ces traités de

Digitized by Google

prétendue spiritualité pour ce qu'ils valent et il n'oubliera pas le dessein tout religieux qu'il s'est proposé : « Entre tant de livres qui courent aujourd'hui, dit-il, remplis de facéties, de médisances, de curiosités vaines, de contes frivoles, d'entretiens humains et quelquefois peu chastes, quoique masqués d'une dévotion efféminée, ce ne serait pas un profit médiocre de représenter l'image de cette naïve et ancienne sainteté des premiers chrétiens, tirée au vif sur le modèle du Sauveur sur la croix » (*Préface*). Le P. Joseph pourra semer des fleurs sur la voie de la perfection ; mais il ne les répandra pas sur la croix, qu'il veut faire embrasser toute nue comme il la voit, comme il l'aime lui-même.

En lui, le littérateur ne fera jamais que prêter son concours au capucin. S'il rappelle et interprète d'assez nombreux souvenirs classiques, il nous en donne lui-même la raison dans son *Epître au lecteur* : « A cause que je désire rendre ce traité profitable même à ceux qui, étant nourris dans le monde, soutiennent les charges de cette vie temporelle et soulagent ce dur travail en soupirant après le repos de la solide dévotion, je n'ai voulu les y conduire par un chemin qui leur fût si peu connu que dès l'entrée il leur fit peur. Et, pour leur rendre cette doctrine familière, je ne me suis pas éloigné des remarques de l'antiquité, prises des actions de ceux qui se sont employés aux affaires publiques dans les siècles plus renommés, dont on peut se servir pour illustrer les discours de la piété, ainsi que des miroirs tournés vers le soleil, dans lesquels sa clarté nous paraît plus brillante ».

Le début du livre révèle déjà chez l'auteur cette préoccupation de l'antiquité. Pour mieux nous donner d'abord une juste idée de la perfection séraphique et nous montrer le caractère propre de cet idéal de la vie chrétienne, qui est une sublime réalité conçue par Dieu lui-même et accomplie avec son concours en la personne des saints, il lui oppose aussitôt la vertu des philosophes païens, pour lesquels elle n'a guère été qu'un rêve propre à exercer l'imagination et à charmer l'esprit. Impossible, croyons-nous, de peindre en des traits plus précis, avec des couleurs plus vives, l'idéal des païens, et de mettre mieux au jour l'impuissance des plus hautes conceptions humaines à produire

Digitized by Google

jamais la vertu. Cette page révèle une connaissance approfondie des lettres anciennes. La voici. « Un des plus célèbres entre les anciens Pères, — c'est saint Augustin, — parlant des perfections d'Abraham, disait que la philosophie des païens n'a su atteindre par ses souhaits à la vertu dont Dieu a fait reluire les effets en ses serviteurs, qui ont opéré de plus grandes choses que celles que les autres ont pu feindre, et que le mensonge ambitieux de leur éloquence demeure effacé par la simple vérité des actions qui ont rendu nos saints recommandables.

« Ainsi nous voyons que les plus rares esprits de l'antiquité ont fait comme leurs peintres et sculpteurs, qui s'efforçaient de former dans les portraits et statues de leurs dieux les traits d'une parfaite beauté et les faisaient paraître avec telle éminence et majesté au-dessus du commun des hommes, que la nature ne produit rien de pareil, élevant ainsi par leur art ce qui était fort bas de soi-même. Ces hommes illustres se figuraient en semblable sorte une excellente image de la vertu (1), que leur inclination ou l'emploi de leur vie leur rendait plus aimable. Et comme ils connaissaient qu'elle restait toujours fort imparfaite en la pratique des hommes, à l'égal de leur pensée, ils en représentaient un patron imaginaire, non pas avec espoir qu'aucun pût arriver au dernier point d'une imitation accomplie, mais pour s'en servir à former leur essai continuel, par lequel aucun d'eux ne devenait maître en l'éminence de la perfection qu'ils s'étaient proposée.

« D'où vient que Platon nous trace une forme de république qui n'a jamais passé au delà de ses idées et n'a eu cours en aucun lieu du monde... Qui ne voit que l'Achille d'Homère, le Cyrus de Xénophon et l'orateur de Cicéron nous offrent, le premier l'image d'un vaillant homme déterminé à tous les périls, le second la forme d'un grand roi plein de conduite et de courage, et le troisième la perfection d'un rare politique qui fait tourner la république

(1) Parlant de l'idéal de l'artiste, Cicéron, dans son *Orator* (ch. II) avait dit : « *Ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quaedam* ». L'imitation est évidente.

Digitized by Google

du côté qu'il lui plaît par la force de son éloquence, comme si sa langue animée d'un fort esprit servait de gouvernail à ce navire. Ces inventions ont été belles, mais, comme elles étaient ouvrage des hommes, façonnées en leur intellect, l'effet en a été beaucoup moindre que la pensée.

« Il appartient au seul Dieu puissant de faire des miracles, quand il lui plaît de se glorifier en ses saints et nous les faire voir si admirables par-dessus nos conceptions et nos paroles qu'après avoir choisi pour notre instruction quelqu'un des moindres traits de leur nonpareille vertu, le reste nous sert pour nous ravir en l'admiration de la grandeur divine et nous rendre confus en la vue de notre faiblesse » (ch. I).

Parmi les lecteurs du P. Joseph, plusieurs sans doute, trop épris des idées païennes qui tenaient alors tant de place dans les esprits, auraient pu ne chercher qu'un idéal imaginaire dans la perfection séraphique. Ceux-là trouvaient dans cette considération si juste et si littéraire une leçon non moins efficace qu'opportune.

Si j'ai bien compté, le P. Joseph a fait dans la *Perfection séraphique* onze emprunts aux poètes anciens, trois aux philosophes et trente-quatre aux historiens grecs ou romains. A ne considérer que le sujet, c'est beaucoup trop. Mais les esprits cultivés du temps étaient remplis de ces souvenirs de l'antiquité et ils aimaient tout ce qui les leur rappelait. Si donc notre auteur a su trouver dans leurs dispositions le moyen de les convertir à ses propres sentiments ; s'il n'a profité de leur érudition païenne que pour leur insinuer plus sûrement les idées chrétiennes ; s'il n'a voulu faire servir sa science profane qu'à la gloire de Dieu et au salut des âmes, il est en règle avec tous les vrais principes de la rhétorique, de la rhétorique de saint Paul lui-même, qui, d'ordinaire, n'annonçait pas la doctrine du Christ *in persuasibilibus humanae sapientiae verbis*, mais qui savait à l'occasion citer aux Athéniens leurs propres poètes. Dès lors nous n'avons pas le droit de reprocher au P. Joseph d'avoir emprunté aux connaissances et aux habitudes intellectuelles de ses lecteurs les symboles qui devaient leur rendre son enseignement plus clair et plus saisissant. En effet, chez lui comme chez

Digitized by Google

saint Paul, l'habileté du procédé égale la pureté de l'intention.

Le P. Joseph ne se complaît jamais dans le vain agrément des souvenirs classiques, il y cherche toujours plus qu'un ornement pour son livre, il leur demande un symbolisme qui mette sa pensée en lumière et lui donne du relief, une leçon qui tourne au profit de ses lecteurs, d'autant plus efficace sur des esprits profanes qu'elle est fournie par la sagesse païenne elle-même. Les compagnons d'Ulysse, qui, ayant perdu le souvenir de leur patrie, où ils pouvaient vivre avec honneur, « voulurent demeurer dans le pays des Lotophages pour ramasser avec eux des fruits sous les arbres et mener une vie champètre » ; ce fol Athénien, « lequel, s'étant persuadé de posséder toutes les riches marchandises qui venaient au port du Pirée, n'avait autre exercice que de voir venir les navires qui le rendaient un grand seigneur par imagination », sont la figure de ces chrétiens malheureux à qui « une folle créance de leur bonheur présent en la satisfaction des sens ôte tout le soin de s'enrichir de bonnes œuvres » (ch. X). Les anciens « avaient accoutumé de se serrer le front en leurs festins plus solennels avec des bandeaux tissus de fleurs et d'herbes odorantes pour se conserver la raison plus libre et se garantir de l'étourdissement et mal de tête que leur pouvait causer le bruit de telles assemblées ». De même, le Fils de Dieu, et plus sagement encore, « tire ses amis à l'écart et les éloigne de la confusion des compagnies mondaines, pour leur faire part de ses mets commodément et en repos, sans aucune rumeur ni superfluité, mais avec une magnificence bien réglée » (ch. II). Le chrétien, faisant la guerre aux ennemis de son âme, doit mettre sa plus grande dextérité à prévoir et à éloigner tous les périls. C'est la sagesse de Fabius Maximus (ch. XV). Les sens, quand ils ont été « exercés par une longue pratique de la sainte mortification et accoutumés à porter le joug de Notre-Seigneur, résistent plus vigoureusement et se portent contre le mal avec une impétuosité plus bouillante que ne font même les puissances supérieures, dont les mouvements sont plus doux et qui souvent s'arrêtent par les contrepoids des considérations diverses ». Ainsi les bœufs d'Annibal, avec

Digitized by Google

leurs fascines enflammées, mettent en fuite l'ennemi, succès que ses soldats n'avaient pu obtenir (ch. X). Notre-Seigneur fonde son royaume en faisant de sa croix « l'asile des pénitents, qui d'esclaves et de pécheurs deviennent sénateurs et princes ». En quoi il agit beaucoup plus saintement que Romulus, « lequel, pour fonder son empire, éleva des bannis et réfugiés aux dignités patriciennes » (ch. I).

Il n'est aucune des croyances des païens que le P. Joseph ne pense pouvoir exploiter dans l'intérêt de la vérité chrétienne. Le moucheron appelé *pyrausta* lui paraît « un miracle douteux en sa nature » ; il a peine à croire que le feu soit capable « de produire un petit animal volant qui vit au milieu de ses flammes et meurt soudain qu'il s'en éloigne » (ch. IX). Il ne croit guère plus à ces guirlandes « auxquelles les anciens ont autrefois attribué le privilège de n'être jamais flétries et de ne craindre la rigueur de l'hiver ni la suite des années ». Il n'hésite pas néanmoins à en tirer un symbolisme qui lui semble offert par Dieu lui-même. « Sur ce sujet, admirons, dit-il, comme Dieu, ayant laissé croire aux payens plusieurs opinions fabuleuses et éloignées du sens commun pour la juste punition de leur incrédulité à sa parole, a tiré ce profit de leur erreur qu'il nous fait ajouter foi plus facilement aux actions admirables opérées par sa toute-puissance et par-dessus tout l'ordre de la nature » (ch. XI).

Quelquefois le P. Joseph se contente d'une rapide allusion comme dans les exemples déjà cités. D'autres fois il poursuit son parallèle jusque dans les plus petits détails du fait historique ou légendaire qu'il interprète. « Nous rapporterons, dit-il quelque part (ch. VII), un trait fort remarquable qui fut pratiqué avec tant de dextérité et eut un succès si étrange que par ce moyen un homme de basse condition devint un des plus grands rois de son siècle ». Le P. Joseph sait l'art d'exciter l'attention. « Il s'appelait Amasis, nom célèbre dans les bons auteurs. Or, comme il était encore du commun et menait une vie privée, un jour il s'avisa de rechercher des fleurs très rares et de singulière beauté, dont il forma une couronne et vint la présenter au roi d'Egypte, lorsqu'il faisait le festin du jour de sa naissance avec les plus grands de sa cour.

Digitized by Google

« Ce prince, pris à la bonne heure et dans le facile accès que la joie ouvre ordinairement, reçut ce don de bon visage, fit asseoir à sa table celui qui le présentait, le mit au nombre de ses meilleurs amis, jusqu'à l'employer en ses principales affaires et lui confier ses armées. Mais ce chapeau de fleurs et l'amitié d'Amasis lui coûtèrent bien cher, puisqu'il perdit sa couronne et que, par une longue suite d'accidents, le peuple se porta tellement à la haine du roi et à l'affection de ce nouveau venu, qu'ayant chassé du trône le seigneur légitime, il installa celui-ci en sa place.

« Le propre amour n'est pas né roi ; il tire sa généalogie d'un bas lieu, où il n'est pas sorti seulement de la poussière et du limon dont Adam et ses descendants sont formés, il vient de la corruption du péché ; il est en nous comme un ver qui nous ronge ; il est une flammèche de l'enfer prête à nous embraser ; il est le partisan du diable, par les ruses duquel il essaie de se rendre le maître chez nous et nous faire esclaves du prince des ténèbres, qui ne lui aide à s'insinuer dans nos cœurs que pour mieux y établir lui-même son empire.

« Quel horrible et prodigieux malheur ! que l'amour propre, si incapable de commander à cause de sa naissance et condition indigne, et de plus étant si criminel qu'il devrait attendre de nous toutes sortes de supplices, devienne le roi de nos volontés, dépossède notre esprit de sa juste domination, et pour comble d'étonnement, que lui-même consente d'obéir à la tyrannie de cet usurpateur et que, pour de frêles plaisirs, il engage sa liberté et toutes ses prétentions d'une éternité glorieuse.

« Cet artificieux sait prendre son temps, et présente à notre esprit son bouquet de fleurs à l'heure qu'il festoye les sens comme ses bons amis et ses concitoyens qui lui aident à la conservation de son règne, pour solenniser sa nativité en leur compagnie et se réjouir de l'union qu'il a contractée avec eux, lorsque Dieu l'a créé dans le corps auquel il confère la vie.

« Il est facile au propre amour de nous tromper, quand il nous trouve en cet état, et nous recevons à bras ouverts les voluptés qu'il nous offre à dessein toutes conformes à

Digitized by Google

nos inclinations, afin qu'il se mette en faveur parmi tous les conviés de ce banquet, qui sont toutes nos puissances supérieures et inférieures, lesquelles l'admettent avec joie en leur compagnie, l'honorent pour leur bienfaiteur et le laissent entrer en tel crédit qu'il s'attribue enfin l'autorité royale. »

Nous ne nous arrêterons pas à admirer les qualités de ce double drame, le choix des circonstances, le progrès de l'action, la profonde sympathie qui enveloppe les victimes, et qu'attirent également leurs illusions, leur faiblesse et leur malheur. Constatons seulement l'art avec lequel l'auteur, subordonnant l'accessoire au principal, sait reporter sur notre esprit trompé tout l'intérêt qu'avait d'abord excité la victime d'Amasis et tourner au profit de l'âme la curiosité de l'esprit.

D'autres fois, au lieu d'un parallèle développé comme celui que nous venons de voir, le fait emprunté à l'histoire ou à la légende donne lieu à une véritable exhortation. Le tour oratoire convient à l'âme toujours ardente du P. Joseph et répond au besoin qu'il a de conduire les cœurs à Dieu. De mettre la vérité en lumière ne lui suffit pas, il faut qu'il la fasse accepter et aimer. Grâce à cette disposition, le moindre fait qui se présente à sa mémoire peut arracher à son cœur les accents de la plus pathétique éloquence. C'est ainsi que, pendant la première guerre punique, il se souvient qu'un Romain, pour avoir jeté par une galerie de sa maison un simple regard sur la place publique, ayant un chapeau de roses sur la tête, avait été repris sévèrement par le sénat et retenu prisonnier jusqu'à la fin de la guerre. Aussitôt il requiert contre le chrétien lâche et voluptueux et lui fait son procès en ces termes émus :

« Chrétien, s'écrie-t-il, as-tu la hardiesse de te flatter en tes plaisirs, de porter en parade à l'entour de ton chef consacré par le baptême au service de Jésus-Christ les fleurs des vanités mondaines auxquelles tu as renoncé en ce jour solennel de ton enrôlement en la sainte milice de ce grand monarque des rois, tandis que l'Eglise est assaillie d'un million d'ennemis et que ton âme baisse déjà le col appesanti par tes péchés dessous le joug insupportable du plus

Digitized by Google

horrible de tous les monstres et tyrans de la terre, dont l'enfer même abhorre et déteste la cruauté ?

« Crois-tu notre prince moins juste que le sénat romain, qui n'avait pas tant de soin et de ressentiment pour le bien de la république que le Sauveur nous en témoigne pour les intérêts de l'Eglise et de ton salut, puisque pour ce sujet il a donné sa vie, afin de t'obliger à chérir ce qu'il aime d'une si extrême affection ? Tu trahis sa cause, tu abandonnes son dessein, tu violes la foi promise, tu te moques de ses travaux et de l'effusion de son sang, quand tu passes ta vie mollement en la recherche de tes aises, quand tu flattes tes inclinations naturelles, contentes tes sens et souris aux caresses de la volupté.

« Sur cela, peut-être, tu me diras pour t'excuser que la bonté de Dieu surpasse celle des hommes, qu'il ne t'emprisonnera pas et jusqu'à la mort te laissera l'usage du franc arbitre. C'est ce qui te rend plus coupable, puisque toi-même tu te jettes dans la servitude, tu te charges des fers de ta perverse volonté et te mets en péril d'une captivité perpétuelle jusqu'à la fin de la guerc, jusqu'à l'heure qu'il te faudra quitter ce corps, non pour être affranchi de tes liens, mais afin d'échanger la prison trop douce où maintenant tu ne ressens presque point tes malheurs avec tes éternels supplices d'un enfer effroyable » (ch. II).

Assurément, on aurait mauvaise grâce à reprocher à l'auteur de la *Perfection séraphique* le souvenir profane qui a amené une leçon aussi éloquente et aussi chrétienne. Le P. Joseph exploite dans le même sens vingt autres traits aussi peu importants tirés de l'histoire des Grecs ou de celle des Romains. Il aime les petits faits. A l'école de Plutarque, il avait appris à découvrir la portée morale des moindres actions. Aussi voit-on qu'à côté des grands historiens, comme Xénophon et Tite-Live, il se plaît à citer l'encyclopédiste Pline l'Ancien, les anecdotiers comme Suétone et Valère Maxime, les compilateurs comme Athénée et Elien, les archéologues comme Varron, Pausanias et Pollux.

Ces sortes *d'ana* qu'il trouvait dans ces auteurs, avaient dû souvent exercer sa sagacité de moraliste et de psychologue et il prenait plaisir à faire bénéficier ses lecteurs de ses

Digitized by Google

propres observations, d'autant plus volontiers du reste qu'il savait combien les citations profanes étaient pour eux un séduisant appas.

Au besoin le P. Joseph élargissait son horizon ; il savait avec à propos étendre son esprit à des considérations plus générales. Il y a telle page de la *Perfection séraphique* où il juge la décadence romaine avec une profondeur de vues digne du *Discours sur l'histoire universelle*, et ce qui suit aurait pu être conçu par le génie de Bossuet et écrit de sa main. « C'est un témoignage évident du malheur qui menace une république, quand on a honte de suivre les exemples de ceux qui l'ont élevée au comble de sa dignité, et que l'on fait gloire des actions basses et indignes que le bonheur de leur siècle n'a point connues ou que leur générosité a méprisées. Ce fut une grande marque de la décadence qui ébranlait déjà les fondements de la grandeur romaine, quand les empereurs estimaient que le péril et le travail des longues guerres par lesquelles leurs prédécesseurs avaient égalé les bornes de leur empire à celles du monde, ne convenaient pas à la sublimité de leur condition, qui devait jouir à son aise des doux et faciles contentements d'une souveraine puissance, et se faisaient décerner des triomphes pour s'être approchés de la mer, avoir entendu bruire ses flots et amassé des coquilles sur son rivage » (ch. I).

Si le P. Joseph va chercher chez les anciens l'image de la décadence chrétienne, c'est surtout pour apprendre d'eux les moyens de l'arrêter et de revenir aux vertus des premiers âges. Les Romains avaient longtemps regardé les images de leurs ancêtres comme la leçon la plus efficace qui pût leur enseigner leur devoir, et quand, dans les vestibules de leurs maisons, ils apercevaient les statues de ceux qu'ils estimaient leurs modèles, ils se croyaient plus sûrs d'égaler leurs mérites et leur gloire. Les Grecs et les Romains pensaient encore avec non moins de raison que la vue des prix réservés aux vainqueurs redoublait chez les concurrents le désir de vaincre et l'énergie de l'effort, et ils ne manquaient guère de les exposer au milieu de l'arène. Dans ces deux souvenirs classiques, le P. Joseph trouve deux sentiments humains qu'il interprète avec autant d'originalité que de justesse.

Digitized by Google

D'après lui, si les chrétiens ne tendent plus à la perfection, c'est qu'ils ont trop mis en oubli et les exemples de leurs ancêtres et le prix que Dieu propose à la vertu. « L'une des causes principales de l'extrême nonchalance en laquelle languit le siècle présent, où l'excellente vertu de nos ancêtres est morte et ne paraît plus qu'en peinture, ainsi que les tableaux et statues des personnes illustres dont on fait parade après leur trépas, c'est, à mon avis, le peu de soin que nous avons de remettre devant nos yeux le rare et admirable prix que Dieu propose aux bonnes actions ; ce qui nous rend paresseux en l'acquisition d'un bien qui ne se montre à nous qu'à travers les nuages de l'antiquité, éloignée de notre vue d'un long intervalle d'années. Il nous reste quelque souvenir confus d'avoir tiré notre origine d'hommes signalés et recommandables par l'éminence des faits glorieux qui les ont élevés sur les trônes célestes, d'où ils tendent la main à leurs descendants, afin qu'ils viennent avec eux posséder le bonheur auquel ils leur ont ouvert le chemin par leurs exemples. Nous croyons bien comme chrétiens que le Fils de Dieu nous appelle à la participation de l'honneur qu'il reçoit à la droite de son Père ; qu'il a envoyé des apôtres par tout l'univers pour nous apprendre particulièrement les moyens d'arriver à cette félicité incomparable, et que depuis, pour nous en renouveler la mémoire, il lui a plu de faire voir au monde plusieurs grands saints pour être les restaurateurs de notre ancienne discipline et ouvrir l'école publique des excellents exercices de la piété, afin de fonder des ordres et sociétés d'hommes façonnés de leurs mains, qui fussent héritiers de leur vertu et la rendissent immortelle en la suite des siècles à l'utilité de l'Eglise. » (ch. I). Dans ces paroles, toutes pleines d'images anciennes et d'un esprit nouveau, nous avons la plus parfaite imitation littéraire. Racine et La Fontaine n'en pratiqueront pas d'autre. Notre auteur continue : « Mais à quoi sert cette croyance, et quel profit tirons-nous de nous prévaloir vainement de ces avantages, si nous obscurcissons le lustre de notre naissance par la corruption de nos mœurs, si nous faisons honte à nos pères et à nos maîtres, et les obligeons, pour ne pas demeurer chargés du blâme de nos fautes, de les rejeter sur nous, de

Digitized by Google

nous désavouer, de nous déshériter et retirer de nous toutes les marques par lesquelles il pourrait paraître que nous eussions l'honneur de leur appartenir » ? Sur la noblesse, sur ses obligations et sur ses responsabilités, le P. Joseph nous paraît avoir trouvé mieux que les pâles amplifications de Boileau dans sa satire *à M. le marquis de Dangeau*. Cette vigueur de pensées, cette énergie de style ne se retrouveront guère que chez Bossuet.

L'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* a-t-il donc mieux fait revivre l'âme des vieux Romains que le P. Joseph celle des premiers chrétiens ? « Ils se rendaient soigneux d'acquérir les fortes et solides vertus, comme le désir des souffrances, la céleste pauvreté et la persévérance inviolable à maintenir le service de Dieu et résister aux efforts de ses adversaires. Avec ces armes de lumière, forgées à loisir dans le fourneau d'une ardente oraison, trempées dans l'eau d'une longue pénitence, et gravées partout de la figure des douleurs de Jésus-Christ crucifié, ils entraient pleins d'une sainte confiance dans les combats les plus hasardeux, dont la victoire leur était assurée, puisque la mort même les couronnait. Et, s'ils demeuraient en vie, c'était afin de paraître au milieu des hommes comme des trophées vivants ou comme de hautes colonnes d'une constance invincible, pour témoigner la puissance de Dieu, qui triomphait et en la mort et en la vie de ses serviteurs fidèles » (ch 1). Bossuet a admirablement analysé les rudes mœurs des Romains et leur inflexible discipline. Les a-t-il mieux peintes que le P. Joseph n'a fait les vertus et les combats des chrétiens d'autrefois? Je ne le pense pas. Telle est en effet la vérité du tableau qu'il nous offre, que sa vue nous communique toute l'émotion d'un spectacle présent.

(*A suivre.*)

Louis DEDOUVRES,

Prêtre, professeur de littérature latine à l'Université catholique d'Angers.

Digitized by Google

LA

RENAISSANCE LITTERAIRE EN FRANCE

Du Bellay et Ronsard

(*Suite*) (1).

Mais voici Ronsard. Si Du Bellay est clerc, au moins, Desportes abbé, Bertaut évêque, le poète de Marie n'est pas prêtre, comme on l'a prétendu. Un jour, Grévin son ennemi, le dénigra, aidé de Florent Chrestien, dans le Temple de Ronsard ; et, pour rendre la peinture plus saisissante, il affecta de la confondre avec un de ses frères, celui-là prêtre (2) et ligueur. Sans doute, entre les mœurs du poète et son caractère sacré, le contraste était plus vif, et le tableau devenait plus frappant, mais il manquait de réalité.

Ronsard était né au château de la Poissonnière, sur les rives du Loir, en 1524. Par son père, il descendait d'un seigneur hongrois (3), d'autres disent, flamand, et, par sa mère, il appartenait aux La Trémouille. Sa nourrice, en traversant une prairie, pour le conduire à l'église et au baptême, le laissa tomber sur le gazon fleuri. Plus tard il devint sourd (4), à la suite d'une longue maladie, comme Homère était aveugle. Autant de signes de sa vocation poétique.

(1) Voir le fascicule de décembre 1901.

(2) Or, sus, mon frère en Christ, tu dis que je suis prestre !
J'atteste l'Eternel que je le voudrais être.
(*Réponse de P. de Ronsard aux injures et calomnies*, etc.)

(3) *Ronsard* (Bibl. Elzévirienne, Elégie, 20).

(4) Une aspre maladie,
Par ne scay quel destin lui vint boucher l'ouïe.
(A Remy Belleau. Elégie, 20).

Digitized by Google

Ce merveilleux enfant commençait ses études au collège de Navarre :

« Si tost que j'eus neuf ans, au collège on me mit (1), »

A-t-il dit plus tard ; et l'un de ses premiers régents fut de Wailly :

« Je n'avais pas quinze ans que les monts et les bois (2),
Et les eaux me plaisaient plus que la cour des rois,
Et les noires forêts espaisses de ramées,
Et du bec des oiseaux les roches, entamées,
Une valée, un antre, en horreur obscurci,
Un désert effroyable estoit tout mon souci. »

Plus tôt, à douze ans, il est page du duc d'Orléans (3). Lui-même, dans sa bonne fortune, aura pour page Amadis Jamin, le savant traducteur des treize derniers chants de l'Iliade.

Il passe au service de Jacques Stuart, roi d'Ecosse, pour deux années, séjourne six mois en Angleterre, et subit, sur mer, un orage effroyable (4).

« Plus de trois jours entiers dura ceste tempeste. »

En 1540, secrétaire de l'ambassadeur Lazare de Baïf (5), précepteur de son fils Antoine, qui devint son ami, il visite Spire, la Haute Allemagne, dont il apprend le langage. Pour en finir avec ses voyages, il pousse une pointe en Italie, à la suite de Langey du Bellay, et rentre en 1549, à Paris, où il jouit de la familiarité de Henri II. Ils sont, du Bellay et Ronsard, sur les bancs du collège Coqueret, en compagnie d'Antoine Baïf, bien plus jeune qu'eux, pour étudier le grec surtout et même le latin, pendant quatre années au moins, sous le savant Daurat. Le poète ne pouvait manquer, par reconnaissance, de l'apostropher en vers ; il le fit en ces termes :

(1) Elégie XX.

(2) *Ronsard.* Hymne 5, L. 2. Dans ce livre 2, on lit : « Les astres qui faisaient au Ciel la sentinelle. »

(3) A onze ans, il l'était du dauphin François, mort quelque temps après

(4) Elégie à Remi Belleau.

(5) Id.

Digitized by Google

« Sur ma langue doucement
Tu mis au commencement
Je ne sçay quelles merveilles (1). »

Cette étude de l'antiquité n'avait jamais plu que médiocrement au père de *Ronsard* dont il fut « souventes fois retansé ». Mais cet admirateur tempéré d'Homère « qui n'eût jamais un liard, » était mort dès 1544 ; et son fils put continuer, en paix, d'approfondir Plutus et Prométhée, avec ses amis : c'est dans le même et heureux temps que Ronsard traduisait le Plutus ; et l'on n'a pas oublié avec quel succès et quelle réalité païenne Arcueil voyait représenter la pièce et entendait l'hymne de Bacchus.

La brigade des poètes avait alors, puisqu'on ne peut toujours rester au ciel, un rendez-vous sur la terre, dans une taverne du faubourg Saint-Marcel, comme, plus tard, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine et Chapelle se réuniront à l'enseigne de la Croix de Lorraine. On y voyait autour de l'idole, Antoine, fils de Lazare de Baif (2), René Belleau, Jodelle, J. Du Bellay, Pontus de Thiard, Daurat, en tout sept, à l'imitation des sept excellents poètes de la Grèce. Le jeune Amadis Jamin servait les convives. C'est là que Ronsard était proclamé Roi de l'Ode et Du Bellay roi du Sonnet. La pléiade s'étendait bien au-delà de la brigade et du faubourg Saint-Marcel. Muret, Estienne Pasquier, Robert Garnier, Florent Chrestien, celui-là un traître, J. Passerat, J. de la Pérusé, Scévole de Sainte-Marthe, Ph. Desportes, Bertaut, même Jacques Davy Duperron, en étaient les plus brillantes et savantes recrues.

Ronsard, enrichi de plus d'un prieuré, aura bientôt une maison, rue des Morfondus, depuis rue Saint-Etienne-du-Mont, aujourd'hui rue Rollin. Le doux janséniste Rollin y est mort, sans sacrements, après avoir cultivé des poiriers, dans ses derniers jours, et dans son petit jardin. Pascal y est mort, après s'être confessé seulement à l'heure où il fut bien certain qu'il allait mourir ! Et c'est encore dans cette rue que Bernardin de Saint-Pierre voyait l'infini dans une

(1) Odes retranchées (1550).
(2) *Etude sur la vie de Ronsard*, (d'après Binet).

Digitized by Google

goutte d'eau qui brillait sur une feuille ou sur une fleur de son parterre.

L'hôtel de Ronsard avait aussi un grand jardin, sur lequel donnait un beau balcon. Au milieu, s'élevait un magnifique mûrier. On y dissertait à l'ombre ; on y chantait les vers du poète, en se partageant la gloire, en réformant et déformant la langue.

Naturellement, Ronsard célébrait ses amies, les dames de ses pensées, en tout bien et tout honneur. Cassandre d'abord, qu'il connut, en 1541, à Blois où il avait suivi la cour ; elle y tenait, dit-on, l'auberge du Sabot. Il l'aima dix ans, mais il faut que tout finisse. C'est Ronsard qui le dit en vers.

Après Cassandre, ce fut Marie; après Marie, Astrée, (Mlle d'Estrée) et puis Genèvre (1) de Vigenère. Il l'admira passionnément, comme nous pourrions admirer une étoile, à distance. C'est à Hélène, en dernier lieu, que Ronsard proposa, le jour des *Cendres*, d'aller en *chercher* dans son cœur (2) qu'elle avait consumé et réduit en poudre. S'il y a là une influence étrangère, c'est, sans doute, celle de l'Italie.

Dernier idéal du poète, Hélène de Suger était fort laide. Cette sage personne pria le cardinal Duperron de faire aux ouvrages de Ronsard une Préface où il attesterait que le poète ne l'avait pas aimée d'amour malhonnête : « En guise de Préface, répondit le malin cardinal, vous n'avez qu'à mettre votre portrait. » Elle s'en garda bien, sans doute.

De toutes ces amours, au fond assez vulgaires, parfois gracieuses, il y a des vers à retenir, ceux, en particulier, du sonnet où Ronsard pleure la mort de Marie :

« Comme on voit sur la branche au mois de may la rose,
En sa belle jeunesse, en sa première fleur,
Rendre le ciel jaloux de sa vive couleur,
Quand l'aube de ses pleurs au point du jour l'arrose.
Mais, battue ou de pluye ou d'excessive ardeur,
Languissante, elle meurt feuille à feuille déclose.

(1) *Etude sur la vie de P. de Ronsard.*

(2) Ronsard, *Sonnets pour Hélène,* liv. 2, sonnet 5. « N'oubliez, mon Hélène, aujourd'huy qu'il faut prendre ces cendres, sur le front, qu'il n'en faut point chercher autre part qu'en mon cœur que vous faites seicher. »

Digitized by Google

Ainsi, en sa première et jeune nouveauté,
Quand la terre et le ciel honoraient ta beauté,
La Parque t'a tuée, et cendre tu reposes.
Pour obsèques, reçoy mes larmes et mes pleurs,
Afin que, vif et mort, ton corps ne soit que roses (1). »

C'est délicat et païen ; mais ce n'est pas du Pétrarque, comme on l'a prétendu ; et Maurice Scève eût été moins naturel, ce Pétrarquiste raffiné. Quant à Marot, nulle part, nous ne lui voyons cette mélancolie résignée. Il est gai, vif et frivole. Ronsard est bien Ronsard, sauf quand il veut copier Pindare.

Il avait, en somme, assez de talent pour mériter, dans une cour voluptueuse, les faveurs des rois et des courtisans.

Henri III l'admit, avec Pontus du Thyard, à l'Académie du Palais, qu'il avait fondée pour les savants et les savantes, en 1576. On se réunissait deux fois la semaine, en son cabinet. Ronsard y prononça deux discours, l'un, sur les vertus intellectuelles et morales, l'autre, sur l'envie. Le roi lui-même prenait une part active à ces doctes réunions ; il avait un véritable talent pour écrire, et développer, en prose politique ou académique, les pensées les plus sages qu'il ne savait pas mettre en pratique. Auparavant Charles IX s'était montré encore plus favorable que son frère à l'heureux poète :

« Viens t'asseoir sur mon trône royal »

lui disait-il, par métaphore.

Là ne s'arrêtait pas la générosité du jeune Prince. Il allait jusqu'à adresser ces vers à Ronsard :

« ... L'art des vers, dut-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner ;
Tous deux également nous portons la couronne ;
Mais moi, je la reçois ; poète, tu la donne (2). »

Et puis, un jour, il ajoutait, en prose, dans son humeur bizarre :

(1) 2e liv. des *Amours*, (2e partie).
(1) Il a dit encore :

« Je puis donner la mort, toi, l'immortalité. »

Digitized by Google

« Il ne faut pas plus engraisser un poète qu'un cheval ; c'est assez de l'entretenir, sans l'assouvir. »

A peine y avait-il quelques notes discordantes dans l'enthousiasme universel inspiré par le poète. Quand il habitait la « tour » dite de Ronsard, à Meudon, Rabelais, son voisin « le picotait ». Au château, chez les princes de la maison de Lorraine, deux fois Mellin de Saint-Gelais le tint entre « ses tenailles (1) » ; le mot est de Ronsard, qui se disait « mellinisée (2) » ; et Grevin mit à le dénigrer un acharnement mêlé d'ingratitude. Ronsard lui répondit dans un de ses *Discours sur la Misère du temps*.

Mais qu'est-ce que ces légers aiguillons en comparaison de l'encens qu'il recevait à flots, et de la main des princesses du sang royal !

Quel cortège de thuriféraires féminins ! C'est Marguerite de Savoie, sœur de Henri II, que le poète récompense en la nommant : « Cette belle déesse ». C'est Marie Stuart qui l'appelle « l'Apollon de la source des Muses ». A ses éloges, elle ajoute deux mille écus et un magnifique buffet d'argent (3). Né fut-elle pas poète, elle-même, cette jeune reine qui adresse à notre patrie de si touchants adieux, et qui ne se consola point d'avoir quitté, veuve à vingt ans, « le plaisant pays de France ». C'est l'Académie tout entière de Clémence Isaure qui, sortant de ses habitudes, décerne à Ronsard une Minerve d'argent massif. Ronsard l'offre à Henri II, en bon courtisan.

Et les hommes eux-mêmes n'échappent point à la contagion. Pasquier lui donne la « gravité » ; Du Bellay « la douceur » ; Montaigne déclare que « là où il excelle personne

(1) « Ecarte loin de mon chef
Tout malheur et tout méchef,
Préserve-moi d'infamie,
De toute langue ennemie,
Et de tout esprit malin,
Et fais que devant mon prince
Désormais plus ne me pince
La tenaille de Mellin. »

(2) A Madame Marguerite, sœur du roi Henri II.

(3) En retour, Ronsard écrira :

J'approchai de ses yeux, mais bien de deux soleils,
Deux soleils de beauté qui n'ont point leurs pareils.

Digitized by Google

ne le surpasse ». Et l'Hopital lui trouve « l'expression assez recherchée, assez rehaussée ».

Pas toujours. N'a-t-il pas donné aux astres une « camisole » avec une « chemise », ou même une « perruque de feux » !

Continuons le catalogue usé d'une admiration dont la postérité a fait justice. Selon Brantôme, Ronsard a « engendré tous les poètes ».

A Venise, un seigneur qui rencontre le même Brantôme dans une librairie, s'étonne qu'on puisse chercher à l'étranger quelque poète à admirer, quand on possède en France le grand Ronsard. Enfin Le Tasse vient à Paris et lui lit une partie de la *Jérusalem délivrée* ; il veut avoir son sentiment, celui d'un poète aujourd'hui devenu ridicule, sur une œuvre qui sera immortelle. Il est étonnant que tant de gloire n'ait pas plus complètement enivré Ronsard. Même sur la fin de ses jours, il doutera de son génie ; il reverra ses vers « pour les gâter », dit Etienne Pasquier. Il répétera à ses disciples de rester fidèles à la langue française, de ne point « battre leur mère ».

Il n'est plus temps, pour lui, de revenir sur ses pas. Il est alors vieux et impuissant. Si l'antiquité mal vue a faussé son talent, la volupté a brisé ses forces ; il se meurt.

Mais il n'est pas encore l'heure de le voir mourir. Il nous faut achever de le peindre. Etait-ce, en ces temps de dissensions religieuses, un ligueur, un politique ? C'était un Epicurien, c'est-à-dire un indifférent. Il écrivait sous l'influence d'un bonheur trop naturel pour ne pas l'énerver :

« Ne romps ton tranquille repos (1),
Pour papaux ni pour huguenots,
Ny ami d'eux, ni adversaire,
Croyant que Dieu, père très dous,
Qui n'est partial comme nous,
Sçait ce qui nous est nécessaire. »

Mais l'âge et la douleur le changeront. Au fond de l'âme, il est bon, généreux et catholique. Ce qui le réveillera, c'est la satire méchante de Grévin ; c'est même une indignation

(1) *Ronsard*. Odes 28, l. 5.

Digitized by Google

plus impersonnelle. Il deviendra satirique, à son tour ; et sa foi lui inspirera ses plus beaux vers. Aussi bien n'a-t-il vu d'abord que les excès des deux partis ; mais il n'a pas tardé à percer, dès 1560, l'hypocrisie des huguenots ; son âme, dupée par la gloire, n'en a pas moins conservé toute sa franchise, il s'indigne : « *Facit indignatio versum.* »

Etre huguenot, c'est bon pour les gens d'Outre-Rhin qui aiment à rester dans le brouillard de la dispute, incapables d'envisager pleinement la vérité :

« D'où serait animé (1)
Un poussif Allemand, dans un poêle enfermé.
A bien interpréter les saintes Ecritures
Entre les gobelets, les vins et les injures ? »

Enfin, pour être huguenot, que faut-il ?

« Détester le Papas, parler contre la Messe (2),
Estre sobre en propos, barbe longue et le front
De rides labouré, l'œil farouche et profond,
Les cheveux mal peignés, le sourcy qui s'avale,
Le maintien refrongné, le visage tout pasle,
Se monstrer rarement, composer maint escrit,
Parler de l'Eternel, du Seigneur et de Christ,
Avoir d'un grand manteau les épaules couvertes,
Bref, être bon brigand et ne jurer que *certes*...
Il faut, pour rendre aussi les peuples estonnés,
Discourir de Jacob et des prédestinés,
Avoir saint Paul en bouche et le prendre à la lettre ;
Aux femmes, aux enfants l'Evangile permettre,
Les œuvres mépriser, et haut louer la foy.
Voilà tout le sçavoir de votre belle loy.
Vous ne pippez sinon le vulgaire innocent,
Grosse masse de plomb qui ne voit ni ne sent,
Ou le jeune marchant, le bragart gentilhomme
L'écolier débauché, la simple femme, et somme
Ceux qui savent un peu, non les hommes qui sont
D'un jugement rassis et d'un savoir profond...

(1) *Ronsard*, Discours à Louys des Masures.
(2) Ronsard. *Discours.* — *Remontrance au peuple de France.*

Digitized by Google

Hommes dignes d'honneur, chères testes et rares,
Les cieux de leur faveur ne vous sont point avares,
Vivez heureusement, et, en toutes saisons,
D'honneurs et de vertus soient pleines vos maisons (1). »

L'amour qui avait sollicité le cœur de Ronsard, et « ourdi les trames de sa vie », depuis plus de quarante ans, sans avoir égard aux neiges de sa tête, abrégea ses jours, et en fit un précoce vieillard. Il s'est peint, tel qu'il était en ce triste déclin :

« Je n'ay plus que les os, un squelette je semble (2),
Décharné, énervé, démusclé, dépoulpé,
Que le trait de la mort sans pardon a frappé ;
Je n'ose voir mes bras que de peur je ne tremble. »

Heureusement :

« Sa plume vole au ciel pour être quelque signe (2).

Après le païen, le chrétien (3) :

« La trompette a sonné, serre bagage et va
Le chemin déserté que Jésus-Christ trouva
Quand tout mouillé de sang racheta notre race. »

Quel singulier mélange de foi à Jésus-Christ par le cœur, de foi aux dieux de l'Olympe par l'imagination !

Quel assemblage, en somme, de volupté et de religion ! C'est un des aspects de la Renaissance.

(1) Voici les titres principaux des autres satires de Ronsard : *Deux discours des misères de ce temps à la Reyne-mère du roy* (Cath. de Médicis). — *Elégie à G. des Autels sur le tumulte d'Amboise.* — *Prognostiques sur les misères de ce temps.* — *Response de P. de Ronsard aux injures et calomnies de je ne say quels prédicautéraux, etc.* Mais dans les Discours eux-mêmes le défaut de goût ou de jugement reparaît souvent : ainsi le poète y fait naître allégoriquement l'Opinion de Jupiter Gaillard et de dame Présomption, au pied de Olympe. Cuider (l'outrecuidance) en fut nourrice, et fut mise à l'écolle d'Orgueil, de Fantaisie et de Jeunesse folle. (Discours des misères de ce temps, à Catherine de Médicis.

(2) Ronsard, *Les derniers vers de Ronsard* (Sonnet).

(3) Ronsard, *Les derniers vers de Ronsard*, (Sonnet 6).

Digitized by Google

Mais nous aimons à insister sur le poète chrétien, et je dis avec lui :

« Si le grain de froment ne se pourrit en terre (1),
Il ne saurait porter ny fueille, ny bon fruit. »

Ronsard, converti, se fit transporter de Paris et du collège de Boncourt à son prieuré de Saint-Gilles, puis à Croix-Val, puis enfin à Tours, en son prieuré de Saint-Cosme-en-l'Isle, sans pouvoir trouver nulle part une trève à la goutte et à toutes les souffrances d'un corps épuisé. Chacune de ses minutes expiait les instants consacrés à la volupté. Enfin, dit son biographe Binet, « il expira, sur les deux heures de nuit, le 27 décembre 1585, ayant vécu soixante-et-un ans, trois mois et seize jours. » (2)

Son ami, le docte Galland, était à ses côtés.

Le poète « fut mis en sépulture, ainsi qu'il l'avait désiré et ordonnné, au chœur de l'église de Saint-Cosme ».

S'il n'avait, suivant son expression, gaspillé la fleur de sa vie, il devait vivre plus longtemps. A trente ans, il avait la taille haute et droite, le visage beau et majestueux, le front large, les yeux vifs et perçants, la barbe et les cheveux châtain clair, frisés naturellement. Ses vers avaient été mis en musique ; il les chantait lui-même avec agrément.

A cinquante ans, on le vit maigre, grisonnant, courbé, privé de ses dents, et son grand nez aquilin rejoignant presque son menton (3).

Du Perron fit son oraison funèbre, dans une langue grave, par instants, grotesque en certains endroits, comme celle de Ronsard. Le poète, d'après l'orateur, est bien heureux de ne plus être le témoin des guerres civiles, — il est au ciel ; « il a déchaussé, avons-nous déjà dit, les souliers de son âme ! »

A. CHARAUX,
Doyen de la Faculté catholique des Lettres de Lille.

T. O.

(1) Ronsard, *Epitaphe. A luy-mesme.*
(2) Binet, *Vie de Ronsard.*
(1) *Etude sur la vie de Ronsard*, par Prosper Blanchemain.

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Églises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

Suite (1).

IV

« Le système qui recule la fondation des Eglises de France, dit M. l'abbé Darras, jusqu'à l'an 250 de notre ère, nous semble *a priori* et indépendamment de toute étude des monuments primitifs une thèse inadmissible qui résiste difficilement à un examen sérieux ». (2) Nous ne voulons pas être aussi absolu que le célèbre historien de l'Eglise, et nous examinons consciencieusement les raisons produites en faveur de la thèse grégorienne. On a vu, dans l'article précédent, ce qu'il faut penser des preuves négatives ; nous allons voir maintenant si les preuves dites positives ont plus de valeur. Elles peuvent se résumer sous quatre chefs différents : 1° Quelques textes apocryphes ; 2° les martyrologes ; 3° le célèbre texte de Grégoire de Tours ; 4° un passage de l'histoire de l'Eglise par Sulpice Sévère.

*
* *

1° *Quelques textes apocryphes.* — Quoique les tenants de l'école grégorienne soient les premiers à suspecter l'authenticité des légendes des saints, ils ne craignent pas toutefois d'y puiser des arguments pour attaquer l'antiquité de certaines Eglises, par exemple de celle de Paris. Mais quelle valeur peut-on attribuer à des ouvrages aussi fabuleux

(1) Voir la livraison de novembre 1901.
(2) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. V, p. 250.

Digitized by Google

que ceux de Dorothée de Tyr? « Un autre catalogue, dit M. l'abbé Chevalier, est celui qu'on attribue *à tort ou à raison* à Dorothée, évêque de Tyr, martyrisé, dit-on, à l'âge de 107 ans, sous Licinius ou plutôt sous Julien l'Apostat. C'est une œuvre informe, pleine d'incohérences et d'anachronismes, où nous n'avons à relever que deux noms : Crescent, évêque de Chalcédoine *en Gaule*, c'est-à-dire *en Galatie*, et Trophyme décapité à Rome sous Néron (1). » Et c'est en s'appuyant sur un tel document qu'on essaie de conclure que les Eglises des Gaules n'ont pu recevoir leurs missionnaires du temps des Apôtres! Il faut convenir que la conclusion n'est pas bien rigoureuse.

*
* *

2° *Les martyrologes.* — Les martyrologes fournissent aussi aux partisans de l'évangélisation des Gaules à la fin du IIIe siècle un argument en faveur de leur opinion. Mais le malheur est que cette source est loin d'être pure de tout mélange d'erreur. Dans le principe, les martyrologes ne marquaient que les jours et non les années de la mort des martyrs, comme on le voit dans l'ancien calendrier de Carthage publié par Mabillon. Si on excepte les actes proconsulaires, qui indiquent la date officielle, les autres documents ne contiennent rien de précis à cet égard. Or, les martyrologes ne sont que la reproduction abrégée des actes des martyrs ou des légendes des saints. « Les dates chronologiques qu'on y rencontre, observe Dom Chamard, n'ont pas d'autre valeur que celle que leur confèrent l'intelligence et la science de leur rédacteur » (2).

C'est ainsi qu'on voit le petit martyrologe romain, ceux d'Adon, d'Usuart, se montrer tantôt favorables, tantôt défavorables à l'apostolicité de nos Eglises. Les partisans de l'école grégorienne élèvent jusqu'aux nues ces documents lorsqu'ils leur prêtent un appui convenable, et ils les re-

(1) *Origines de l'Eglise de Tours*, etc. — C'est par distraction, sans doute, que M. l'abbé Chevalier a laissé passer l'erreur géographique de Dorothée de Tyr ; car la ville de Chalcédoine est en Bithynie, non en Galatie.

(2) *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

jettent avec dédain lorsqu'ils ne parlent pas un langage conforme à leur opinion. Le bienheureux Adon de Vienne surtout est le plus souvent l'objet de leurs variations à ce sujet. Le *petit romain* lui-même est tout à fait maltraité par M. l'abbé Chevalier, lorsqu'il a le malheur de faire de Paul de Narbonne un disciple des Apôtres.

Est-ce à dire qu'il faille dédaigner l'autorité des martyrologes? Evidemment non, car elle a droit à tout notre respect ; mais nous le répétons, « en ce qui concerne les dates chronologiques, ils n'ont pas d'autre valeur que celle des auteurs dont ils portent le nom. » Par suite, comme en ce point ils se contredisent les uns les autres, il faut chercher ailleurs la solution de la difficulté qui nous occupe.

*
* *

3° *Le texte de saint Grégoire de Tours.* — Nous sommes en présence du plus fort argument des partisans de l'évangélisation des Gaules au IIIe siècle; on peut même dire que c'est l'unique. « Aussi de peur que toute preuve ne leur échappe, l'ont-ils transformé en axiome historique auquel on ne peut toucher sans porter atteinte aux lois les plus indiscutables de la critique (1). »

Examinons donc aussi attentivement que possible ce texte trop célèbre, afin que le lecteur puisse décider s'il possède la valeur historique que l'école grégorienne se plaît à lui attribuer. « Sous l'empereur Dèce, dit Grégoire de Tours, on fit une guerre cruelle au nom chrétien... Alors Valentinien et Novatien, fameux hérétiques de ce temps-là, se soulevèrent contre notre foi. A la même époque sept hommes de Dieu furent ordonnés évêques et reçurent la mission de venir prêcher la foi dans les Gaules, ainsi que le rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin, en ces termes : *sous les consuls Decius et Gratus, comme le rapporte une tradition fidèle, la cité de Toulouse avait commencé d'avoir pour premier et souverain prêtre saint Saturnin.* »

Tel est ce texte. En l'analysant sans parti-pris, on ne

(1) Dom Chamard, *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

tarde pas à s'apercevoir que ce passage de l'historien des Francs, colonne inébranlable du système grégorien, ne repose que sur *la date d'une légende*, c'est-à-dire sur ce qui dans les légendes, de l'aveu de tous les critiques, est le moins historique. Or, il se trouve que, dans le cas présent, cette date contredit des monuments historiques incontestables, qu'elle ne peut se concilier avec le texte même de la légende d'où elle est tirée, ni avec d'autres affirmations de saint Grégoire de Tours lui-même; elle est donc en opposition avec les règles de la saine critique.

Nous pourrions demander ici aux adversaires de l'évangélisation des Gaules au premier siècle, qui d'ordinaire repoussent les légendes avec dédain, pourquoi ils attribuent une telle autorité à celle de saint Saturnin, d'où le passage de l'évêque de Tours est manifestement extrait. En outre, ils sont forcés de reconnaître qu'une légende, pour qu'elle soit considérée comme un document historique, doit être en harmonie avec les données bien connues de l'histoire, et que « les légendes, aussi bien et plus encore que les chroniques, même véridiques quant au fond, sont souvent en défaut relativement aux dates. » C'est là un fait avéré et admis par tous les critiques (1). Ceci posé, nous pouvons nous rendre compte de la valeur historique du texte de l'évêque de Tours.

Et d'abord, lorsqu'on lit attentivement les récits de l'histoire des Francs sur les premiers siècles du christianisme, on est bientôt convaincu qu'il n'avait que des notions confuses et inexactes sur cette époque primitive de notre religion. Ainsi, il place au nombre des plus illustres victimes de la persécution de Dèce, en Occident, le Pape saint Sixte et son diacre saint Laurent. Or, l'histoire nous dit que saint

(1) Trois ou quatre dates surtout, en dehors de celles des actes vraiment officiels, ont été adaptées aux récits, d'ailleurs respectables, de la passion des martyrs ; celles de Néron, de Domitien, de Valérien et d'Aurélien, mais principalement celles de Dèce et de Dioclétien. Quelquefois, même, les martyrologes se contredisent sur l'époque précise de la mort de tel ou tel martyr ; ce qui doit être considéré comme un signe, non de la fausseté de cette date, mais de l'incertitude où l'on était relativement à ce point sans importance pour les rédacteurs des légendes.

Digitized by Google

Sixte II fut élevé au souverain pontificat seulement en 257, et qu'il subit le martyre avec son diacre saint Laurent pendant la 8e persécution générale, sous l'empereur Valérien. Saint Hippolyte, évêque de Porto, l'un des Docteurs les plus célèbres de son temps, est ensuite nommé par saint Grégoire comme une autre victime de la persécution de Dèce. Or, les actes authentiques de son martyre, imprimés en grec et en latin par les soins de la Propagande, attestent qu'il souffrit la mort pour la foi en l'an 269, sous l'empereur Claude-le-Gothique, vingt ans après la mort de l'empereur Dèce.

« Sous l'empereur Dèce, dit encore l'histoire des Francs, Valentin et Novatien, cédant aux suggestions de l'homme ennemi, répandent leurs erreurs contre notre foi. » Cette assertion est aussi démentie par l'histoire. Car l'hérésiarque Valentin vivait, non pas sous l'empereur Dèce, en 249, mais cent dix ans auparavant, sous le règne d'Antonin-le-Pieux ; et Novatien qui inaugura le premier un schisme, ne donna pas ce scandale à l'Eglise sous le règne de Dèce, mais sous celui de Gallus et Valusien, en résistant au pape saint Corneille.

Voilà donc déjà dans le chapitre qui contient le fameux texte quatre et cinq erreurs historiques bien constatées, et que plusieurs écrivains se sont plu à relever. Certes, loin de nous la pensée de diminuer la gloire d'un de nos plus grands évêques, ou le mérite du père de notre histoire nationale ; nous professons, au contraire, un profond sentiment de vénération pour son ouvrage tout en y signalant des erreurs involontaires.

Du reste, on sera moins surpris de ces erreurs, si l'on considère que Grégoire de Tours fait précéder l'histoire des Francs d'un abrégé très succinct de l'histoire universelle, résumant dans vingt-quatre chapitres fort courts un ensemble immense de faits depuis la création jusqu'au martyre de saint Pierre et de saint Paul. Dans les trois suivants il expose les principaux événements de l'histoire ecclésiastique depuis Trajan jusqu'à Dèce, c'est-à-dire embrassant une période de cent cinquante ans. Si l'on s'en tenait à son récit, la liste des empereurs romains serait fort restreinte. D'Antonin-le-Pieux (161), il passe immédiatement à Dèce (249),

Digitized by Google

sans indiquer même le règne de Marc-Aurèle, ni la persécution générale que ce prince excita contre les chrétiens. Le siècle qu'il laisse ainsi dans l'ombre, est précisément celui où la foi vit grandir ses conquêtes à la faveur même du rapide passage de tant d'empereurs, faibles ou cruels, débauchés ou persécuteurs.

Mais, il faut le remarquer, l'intention de l'historien des Francs n'était point d'écrire l'histoire détaillée de cette époque. C'est à mesure qu'il se rapproche des événements relatifs à l'invasion des barbares, à la fondation de la monarchie française, au règne des Mérovingiens, que son récit s'étend, son cadre s'élargit, et sa chronique devient un véritable monument historique. On sent qu'il parle de faits dont il a une connaissance intime; et quand il aborde enfin son époque contemporaine, on peut se fier à sa parole. « Il y a donc à notre avis, dit l'abbé Darras, une différence très notable dans le degré d'autorité à accorder au témoignage de saint Grégoire de Tours selon qu'il parle de faits contemporains, ce qui est le but particulier de son *Histoire des Francs*, ou selon qu'il note incidemment des événements antérieurs, dont la chronologie et l'ordre lui étaient moins connus (1) ».

Afin de bien nous convaincre de tout ceci, qui dans la question présente est d'une importance capitale, nous remarquerons encore que l'évêque de Tours fait dogmatiser l'hérésiarque Valentin sous l'empereur Dèce en 250. Or, trente lignes plus haut, dans le chapitre 27 il avait écrit : « Sous le règne d'Antonin-le-Pieux (161), l'hérésie insensée de Valentin prit naissance. » Il est ici dans le vrai. Mais, comme sa chronologie était défectueuse, il donne l'empereur Dèce pour successeur immédiat à Antonin-le-Pieux, et il suppose que Valentin, commençant à dogmatiser sous Antonin, dût naturellement répandre ses fausses doctrines sous le règne de Dèce, qu'il croit son successeur. « L'hérésie valentinienne, dit-il, prend naissance sous Antonin ; et sous l'empereur Dèce, Valentinien et Novatien, les hérésiarques de cette époque, propagent leurs erreurs. »

(1) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. V, p. 520.

Digitized by Google

Ainsi, dans le récit de Grégoire de Tours, il y a une lacune de près de cent ans, écoulés dans l'intervalle du règne d'Antonin-le-Pieux à celui de Dèce ; et le plus complet silence est gardé sur les noms de Marc-Aurèle, Commode, Sévère, Héliogabale et autres empereurs qui passent successivement, dans ce laps de temps, sur le trône du monde. Néanmoins, sa bonne foi ne saurait être attaquée, puisqu'il fait vivre sous l'empereur Dèce un hérésiarque qui, selon lui, avait commencé à dogmatiser sous Antonin-le-Pieux. Ainsi s'expliquent, croyons-nous, les nombreuses erreurs du premier livre de l'*Histoire des Francs*.

A celles déjà signalées, nous pouvons ajouter encore les suivantes. Il est dit dans le chapitre 26e : « que le philosophe Justin, illustre par ses ouvrages en faveur de l'Eglise, souffrit le martyre pour la foi du Christ, sous Antonin » tandis que ce saint docteur fut martyrisé à Rome sous Marc-Aurèle. De même le martyre de saint Polycarpe et de saint Pothin est placé sous le règne d'Antonin ; tandis qu'il eut lieu également sous Marc-Aurèle. Dans la pensée de l'historien des Francs, c'est toujours le règne d'Antonin qui continue ; aussi n'hésite-t-il pas à attribuer encore à cet Empereur le martyre de saint Irénée, qui eut lieu seulement en l'année 205, sous Septime Sévère. Le nom générique des Antonins porté par Adrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle et Commode, ainsi qu'il l'avait été précédemment par Néron et Trajan, explique, jusqu'à un certain point, la confusion faite par Grégoire de Tours.

Mais lorsqu'il raconte les origines de sa propre église, il ne semble pas avoir puisé toujours à des sources vraiment historiques ; et il faut avouer que les diverses parties de son récit s'accordent aussi peu entre elles qu'avec les monuments de l'histoire. Dans le 31e chapitre du Xe livre, après nous avoir représenté saint Gatien, l'apôtre de Tours, passant sa vie dans des antres et des retraites obscures (1), il ajoute

(1) Grégoire de Tours a cru, comme nous l'avons cru nous-même avec tous les historiens, avant les travaux de M. de Rossi, que jusqu'à la paix de Constantin, l'Eglise avait vécu dans les catacombes. Aujourd'hui cette erreur n'est plus permise. Le christianisme, dès le début du IIIe siècle, était une puissance connue, tolérée par le pouvoir impérial, quoique par suite de cer-

Digitized by Google

qu'il fut enterré dans le cimetière qui appartenait aux chrétiens. L'Eglise de Tours jouissait donc, dès lors, d'une considération assez grande, puisqu'elle était propriétaire d'un cimetière public. On le voit, l'historien des Francs n'a eu que des documents d'une insuffisance notoire sur sa propre église, et il les a réunis sous l'inspiration d'idées très peu exactes sur le christianisme primitif.

Mais sommes-nous autorisés pour cela, au nom de la science moderne lentement et péniblement édifiée, à reprocher amèrement de telles erreurs à un illustre évêque qui écrivait dans un temps où l'invasion des barbares avait dispersé les monuments historiques ? « A Dieu ne plaise, dit l'abbé Darras, qu'une parole injurieuse tombe jamais de notre plume à l'adresse d'une si auguste mémoire. Mais, puisqu'on a voulu appuyer sur un seul passage de saint Grégoire de Tours, mal interprété et faussement suivi à la lettre, un système qui combat la tradition ecclésiastique tout entière, ruine tous les autres témoignages de l'apostolicité de nos Eglises, et condamne la foi que l'Eglise de France a conservée pendant seize cents ans, force est bien à la critique la plus modérée d'élever la voix, de discuter les textes et de rétablir la vérité. » (*Loc. cit.*)

Mais, en réalité, les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises ont-ils quelque raison d'invoquer le texte de saint Grégoire de Tours en faveur de leur système ? Nous inclinons pour la négative. D'après l'historien des Francs, du règne de Claude Ier à celui de Dèce, on ne compte que six empereurs : Néron, Vespasien, Domitien, Trajan, Adrien et Antonin. Aussi ne craint-il pas d'affirmer que Dioclétien était le trente-troisième empereur depuis Auguste, tandis que, en réalité, il était le soixante-dix-huitième. Par suite, à ses yeux, Dèce n'était séparé de Claude Ier que par six empereurs. Or, si nous remarquons que Claude Ier vit finir ses jours par le poison en l'année 54 de l'ère chrétienne, et que

taines circonstances accessoires, trop souvent renouvelées par le fanatisme de certains Césars, des proconsuls ou de la populace, elle fut l'objet de poursuites judiciaires. Mais ces persécutions transitoires, excepté celles de Dèce et de Dioclétien, n'atteignirent pas l'existence quasi légale de la société chrétienne et le droit de propriété qu'elle possédait à divers titres.

Digitized by Google

les six empereurs qui lui sont donnés pour successeurs, régnèrent pendant cent ans, il est incontestable que, dans la pensée de Grégoire de Tours, le règne de Dèce se rapportait non pas à l'année 250 de notre ère, mais à l'année 155. Si donc le père de notre histoire nationale devait répondre à ceux qui abusent de son autorité pour placer en l'année 250 l'établissement des Eglises des Gaules, « il s'inscrirait en faux contre cette date, qui n'était pas plus dans sa pensée, qu'elle ne ressort de son texte même. »

Ajoutons une dernière réflexion au sujet du texte grégorien. « La passion de saint Saturnin, dit l'évêque de Tours, nous atteste que sous le règne de l'empereur Dèce sept évêques furent envoyés dans les Gaules. » Or, les *Actes* de saint Saturnin d'où le texte est manifestement extrait, nous les avons encore. Mais ces actes, comme le remarque Dom Ruinart, « ne parlent nullement des évêques nommés ici par saint Grégoire de Tours, et dont l'arrivée dans les Gaules est rapportée à des époques différentes, selon les divers historiens. Grégoire de Tours, croyant que la mission des sept évêques dans les Gaules avait été simultanée, aura pensé qu'il était en droit de conclure la date de cette mission générale de la date particulière indiquée pour celle de saint Saturnin dans ses *Actes* (1). »

Ce sentiment du docte bénédictin est devenu aujourd'hui, après les savantes recherches de M. l'abbé Faillon (2), une vérité historique des mieux constatées. Mais, comme d'après Grégoire de Tours, l'empereur Dèce n'était que le sixième successeur de Néron, nous comprenons sans difficulté comment, dans sa pensée, il pouvait faire concorder la date de ce règne avec celle d'une mission donnée par les *successeurs des Apôtres* à saint Denys et à ses compagnons. Par suite, il devient l'un des témoins de l'origine apostolique de nos Eglises pendant que son texte, mal interprété, fournit, depuis deux cents ans, des armes aux adversaires les plus déclarés de cette apostolicité.

(1) Greg. Tur. lib. I, *Hist. Franc.*, notæ ad cap, 28.

(2) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence.*

Digitized by Google

Ce n'est pas encore tout. « Nous ne craignons pas de l'affirmer, écrit Dom Chamard, la date consulaire, déjà inscrite dans plusieurs manuscrits des *Actes* de saint Saturnin à l'époque de Grégoire de Tours, n'appartient certainement pas à la rédaction primitive. Le contexte suffit à le prouver (1). » D'où il suit que « la date consulaire des *Actes* de saint Saturnin, étant une superfétation *légendaire* dans le sens actuel du mot, ne peut en aucune façon servir de base à un système historique (2). »

Telle est au fond, et réduite à sa plus simple expression, la valeur du trop célèbre texte de saint Grégoire de Tours, sur la foi duquel l'école française du XVIIe siècle a abjuré la croyance de nos pères relativement à l'origine de nos principales Eglises, sans tenir compte de la tradition, des monuments historiques antérieurs, des invraisemblances même que le nouveau système entraînait.

*
* *

4° Enfin, il nous faut examiner le texte de Sulpice Sévère, que les adversaires de l'école traditionnelle joignent à celui de Grégoire de Tours pour corroborer leur thèse. « Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, éclata la Ve persécution générale. Ce fut alors pour la première fois qu'on vit des martyrs dans les Gaules, la religion du vrai Dieu n'ayant été embrassée qu'assez tard au-delà des Alpes (3). » Ces lignes ont inspiré au P. Sirmond une de ses plus vives hyperboles et une attaque qui paraissait triomphante.

« Les défenseurs de l'apostolicité de nos Eglises, dit-il, sentent bien que ces paroles sont un couteau qui coupe leur

(1) Voir D. Ruinart, *Acta sincera passion. S. Saturnini.* — D'après Dom Chamard, la légende de saint Saturnin, très authentique dans sa substance puisqu'elle est confirmée par Fortunat et Sidoine Apollinaire, a été composée à la fin du Ve ou au commencement du VIe siècle, peut-être par Sidoine Apollinaire lui-même ; ce qui expliquerait la prédilection marquée de Grégoire de Tours pour la date inscrite en tête des manuscrits qu'il en possédait, quoique cette date eût été ajoutée par une main étrangère.

(2) *Loc. cit.*

(3) Sulp. Sever., *Hist. sacr.* Lib. II, C. 22.

Digitized by Google

cause à la gorge. En effet, si la Gaule n'a eu aucun martyr avant Marc-Aurèle, comme tout le monde sait que Denys de Paris, par exemple, a souffert dans les Gaules, il est certain qu'il a dû être différent de l'Aréopagite et bien postérieur à lui (1). »

Mais nous avons montré, dans un précédent article, comment sept évêques gallo-romains interprétaient, vers l'an 550, les paroles de Sulpice-Sévère. Leur interprétation, pleinement d'accord avec la nôtre, est une réfutation des paroles du P. Sirmond, puisqu'ils ont dit en termes très clairs que la prédication de la foi dans les Gaules eut lieu dès l'origine même du christianisme, quoique, tout d'abord, elle n'y fit que peu de progrès. Nous avons ajouté que la Gaule étant la province la plus voisine de l'Italie, on ne pouvait admettre qu'elle eût été précisément la dernière à être visitée par la parole évangélique ; et soutenir qu'il aurait fallu deux cent cinquante ans aux prédicateurs de la foi pour venir de Rome à Paris, à Cologne, à Trèves, c'est évidemment se jeter dans toutes les invraisemblances historiques (2). Cependant précisons davantage la valeur des paroles objectées.

Sulpice Sévère ne dit pas qu'on ne vit aucun *martyr* dans les Gaules avant Marc-Aurèle, mais que ce fut alors qu'on vit pour la première fois des *martyres*, *martyria*, c'est-à-dire des exécutions publiques de chrétiens dans l'amphithéâtre. En face de ces immenses hécatombes chrétiennes qui eurent lieu sous Marc-Aurèle, il remarque que ce furent là les premiers *martyres*, *martyria*, de la Gaule, parce que la religion y avait été *tardivement reçue*. De quel temps veut-il parler, à quelle époque place-t-il l'introduction de la foi dans notre pays ? Evidemment à une époque bien antérieure à l'année 177, puisque, à cette date, le sang chrétien coula à grands flots dans les Gaules, suivant le témoignage d'Eusèbe ; il avait donc en vue la fin du premier ou le commencement

(1) *Dissertatio de duobus Dyonisiis.*

(2) Il faut dire aussi que des relations existaient de vieille date entre la Gaule et la Palestine ; car l'historien Josèphe nous montre les Gaulois formant, depuis Hérode l'Ancien, la garde d'honneur des rois de Jérusalem, comme les suisses étaient devenus chez nous les gardes du corps de l'ancienne monarchie française.

Digitized by Google

du deuxième siècle au plus tard. Mais alors en quoi le texte de Sulpice Sévère peut-il être contraire à l'école traditionnelle ?

Ainsi, on le voit, l'argument du P. Sirmond disparaît et se réduit à une attaque plus violente que fondée, dont l'esprit de parti peut se contenter, mais que la raison ne trouvera jamais satisfaisante. « Sulpice Sévère, dit justement M. l'abbé Arbellot, fait allusion aux persécutions sanglantes des églises de Lyon et de Vienne, qui eurent lieu sous Marc-Aurèle, l'an 177... Mais cela n'empêche pas qu'avant cette époque quelques hommes apostoliques, quelques pontifes comme saint Denys, quelques vierges, comme sainte Valérie, n'aient été condamnés et mis à mort, par suite de la haine de quelques magistrats contre la religion chrétienne ; et Sulpice Sévère, qui n'écrivait qu'un très court abrégé d'histoire ecclésiastique, n'a pu parler en détail de ces martyres particuliers (1). »

Ajoutons que plusieurs raisons expliquent suffisamment l'absence de *martyres* dans les Gaules pendant le premier et une partie du deuxième siècle. Les calomnies répandues par les Juifs, les passions populaires alimentées par la fureur du spectacle et des jeux du cirque, le zèle religieux du vulgaire pour le culte des dieux, l'intolérance des magistrats et des principaux habitants des cités, telles furent, en général, les causes des persécutions contre les chrétiens. Mais tous ces éléments de haine firent plus ou moins défaut dans les Gaules pendant les deux premiers siècles. Les Juifs ne s'y établirent que plus tard. Les amphithéâtres et les combats des gladiateurs n'étaient pas alors du goût de nos ancêtres. Julien l'Apostat le leur reprochait encore au IVe siècle. Les nobles gaulois et le peuple mieux encore conservèrent pendant longtemps un attachement secret et obstiné à la vieille religion de leurs Druides, proscrite et poursuivie par les décrets impériaux ; par suite, les dieux de Rome n'étaient guère honorés que dans les colonies purement romaines, comme Lyon, Nîmes, etc. Mais, si une telle situation religieuse des esprits fut un obstacle à la conversion d'un grand nombre,

(1) *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial.*

Digitized by Google

elle fut aussi une garantie contre les violences qu'excite d'ordinaire le fanatisme aveugle des populations.

Il y a lieu de s'étonner que ces rapprochements fournis par l'histoire profane n'aient pas été suffisamment relevés dans la discussion relative à l'origine de nos Eglises. Fortunat les connaissait, sans doute, quand il disait avec un sentiment de fierté chrétienne et nationale : « Terre des Gaules, applaudis à ta propre gloire ! Rome t'envoie le salut. La splendeur apostolique visite les Allobroges (1). »

Arrivé à la fin de cette discussion, le lecteur doit se demander comment, en présence d'un tel ensemble de témoignages authentiques, uniformes et imposants, l'autorité de saint Grégoire de Tours, quelque respectable qu'elle soit, a pu si facilement prévaloir dans la grande controverse du XVIIe siècle. Et si on veut encore considérer que la tradition écrite ou orale des deux Eglises, grecque et latine, affirme que notre patrie fut évangélisée au premier siècle, que tous les monuments locaux, les dyptiques sacrés, les liturgies et les martyrologes des principales Eglises gallicanes attestent le même fait, on avouera que le mouvement produit en sens contraire, après seize cents ans, constitue l'outrage le plus inexplicable et le plus gratuit qui ait jamais été infligé à la tradition et à l'hisotire. Cependant il ne paraît pas douteux que les savants qui reculaient l'évangélisation des Gaules jusqu'à l'empereur Dèce, ne fussent profondément versés dans la science ecclésiastique. D'un autre côté, à l'exception de quelques individualités qui voulurent parfois introduire dans la question des animosités de parti, la majorité des gens d'étude cherchait de bonne foi la vérité.

(1) Gallia, plaude libem, mittit tibi Roma salutem ;
Fulgor apostolicus visitat Allobrogas.

Suétone nous apprend que l'empereur Claude chassa de Rome les juifs et les chrétiens, sans distinction, à cause de leurs discussions incessantes au sujet du Christ : « Il chassa de Rome, dit-il, les juifs qui s'agitaient sans cesse sous l'impulsion du *Chrest.* » — Les payens prononcèrent longtemps *Chrest*, faisant dériver ce mot, selon la marque de Tertulien, de Χρηστος *utile.* — Cette dispersion de la chrétienté naissante eut pour résultat de jeter une légion d'apôtres dans la Gaule qui, depuis la conquête relativement récente de Jules César, attirait particulièrement l'attention des Romains, et qu'on nommait l'Italie transalpine.

Digitized by Google

Il faut donc trouver ailleurs l'explication de la difficulté. Le temps s'est fait, dans l'intervalle qui nous sépare de cette lutte, l'auxiliaire des vaincus. « Chacun de nous peut maintenant, dit M. l'abbé Darras, avoir sous la main l'ensemble des Pères et des Docteurs de l'Eglise, et étudier ainsi, à ses sources, la tradition tout entière... Il n'en était pas ainsi aux XVIe et XVIIe siècles. Les textes arrivaient lentement... ; bien des conclusions furent prises, dans la chaleur de la discussion, d'après des renseignements isolés ; bon nombre de témoignages furent annulés, parce qu'on ne les voyait pas dans leur corrélation avec d'autres témoignages contemporains et identiques, et qu'on ne pouvait tenir compte d'un ensemble qui n'existait pas encore (1). » Telle paraît être, ajoute-t-il, la véritable raison du triomphe complet obtenu alors par les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises.

Mais, parce qu'ils ont attaqué l'origine apostolique de nos Eglises de France au nom de la science, comme si la science devait se flageller elle-même, voici qu'après tant de discussions, « une découverte inespérée vient réduire à néant les arguments échafaudés depuis trois siècles contre une tradition immortelle. »

A la bibliothèque Riccardi de Florence, parmi les parchemins du XIe siècle, on a retrouvé un exemplaire des véritables *Actes de saint Saturnin*, dans lequel nous lisons : « Sous Claude, successeur de Gaius (Caligula) dans le gouvernement de la République romaine, la ville de Toulouse eut pour pasteur saint Saturnin. » Et un peu plus loin, les *Actes* ajoutent : « Après l'Ascension de Notre-Seigneur au ciel, au commencement de la prédication apostolique, Saturnin profondément affermi dans la foi, devient le disciple et l'envoyé de l'apôtre Pierre. » Ainsi, la date des empereurs concorde ici avec la date apostolique ; et toute contradiction entre le consulat de Dèce avec le martyre d'un envoyé des Apôtres disparaît. Tel est donc ce monument historique dont Grégoire de Tours a lu une copie défigurée ; et son fameux

(1) *Hist. gén. de l'Eglise*. t. V. p. 537.

Digitized by Google

texte, qui est devenu l'argument le plus fort des adversaires de la tradition, ne serait qu'une erreur de copiste (1).

On voit aussi ce qu'il faut penser des détails apocryphes lus par saint Grégoire de Tours dans les *Actes* de saint Saturnin, tels qu'il les avait. « Lorsque Saturnin, dit-il, fut pris et conduit au Capitole, ses prêtres s'enfuirent et le laissèrent emmener seul. Se voyant ainsi abandonné, on rapporte qu'il fit cette prière : Seigneur Jésus-Christ, exaucez-moi du haut du ciel : Faites que jamais, dans toute la durée des siècles, cette Eglise ne voie élever un de ses enfants à l'épiscopat. » L'exemplaire des véritables *Actes* de saint Saturnin ne dit pas un mot d'une telle prière, qui paraît invraisemblable et indigne du cœur d'un apôtre.

Enfin, voici un dernier témoignage que l'érudition contemporaine vient d'exhumer. C'est un manuscrit syriaque du VIe siècle rapporté, en 1839, du monastère de Scété, à Londres, par deux savants anglais, et qui fut traduit et publié en 1846. Il y est dit : « Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Gaule avec les autres contrées voisines, virent s'étendre sur elles la main sacerdotale des Apôtres sous la direction de Simon Cephas, qui, en quittant Antioche, alla instruire et diriger l'Eglise qu'il édifia à Rome et chez les peuples voisins. »

L'illustre et savant cardinal Maï avait déjà publié cet antique monument, d'après un manuscrit syriaque du XIIIe siècle, conservé au Vatican. En apprenant cette confirmation aussi inattendue qu'éclatante des travaux, il s'écria : « Ma

(1) La leçon authentique est celle-ci : *Claudio, qui Gaio vita defuncto subrogatus, imperium Romanæ republicæ obtinendo ministrabat, sicut fideli relatione retinetur, primum et summum Christi Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.* — On comprendra que la transformation des deux noms *Claudio* et *Gaio* en ceux de *Decio* et *Grato* a été possible si on se rappelle que, dans l'antiquité, les noms propres étaient écrits en abréviation. Ainsi, dans le manuscrit sinaïtique, par exemple, les caractères ainsi disposés : CDIO ; GO, représentaient vraisemblablement, dans les manuscrits primitifs de la passion de saint Saturnin, les deux noms que le copiste devait rétablir dans leur intégrité ; et un copiste inexpérimenté a pris le C pour l'abréviation ordinaire du titre de *consalibus*, et a interprété DIO par Decio, GO par Grato. Voir M. l'abbé Darras, *Hist. gén., loc. cit.*

Digitized by Google

joie est grande en voyant un texte syriaque du VIe siècle prêter son appui au manuscrit du XIIIe. Son autorité s'augmente avec l'âge. »

C'est ainsi que la science réparatrice de notre époque réhabilite la tradition des Eglises de France relative à leur apostolicité, en retrouvant sous la poussière d'un manuscrit oriental les titres, oubliés ou méconnus, de nos gloires de l'Occident. « Le débat est clos maintenant, dit M. l'abbé Darras dans son *Histoire générale de l'Eglise*, et la vérité se fait jour de toutes parts. » Nous ne serons pas cependant aussi affirmatif, malgré notre préférence pour l'opinion qui donne à nos Eglises une origine apostolique.

Lorsque M. l'abbé Faillon, dans ses remarquables travaux sur l'apostolat de sainte Madeleine en Provence, essaya de terminer le débat en réunissant une foule de documents nouveaux, la critique moderne, plus exigeante que jamais, sous prétexte que ces documents n'étaient point assez certains ou étaient relativement trop récents, ne s'avoua pas vaincue. Il en résulta deux courants contradictoires, qui se heurtèrent avec violence l'un contre l'autre. En général, le clergé embrassa l'opinion favorable à l'antiquité de nos Eglises; les membres des sociétés savantes et laïques, au contraire, se firent un point d'honneur de soutenir ce qu'ils appelaient la tradition des meilleures critiques du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Un tel résultat nous paraissant être dû surtout à l'ignorance ou à l'oubli des monuments de l'antiquité ecclésiastique, nous avons voulu réunir dans quelques articles, autant du moins que cela nous a été possible, tout ce que la tradition historique des premiers siècles nous fournit encore d'éléments précieux pour résoudre la question en litige. Que si nous n'osons nous persuader d'avoir dit toute la vérité sur un point de cette importance, nous croyons du moins avoir établi qu'il faut compter avec la tradition, avec la croyance immémoriale de toutes les Eglises, avec les monuments de notre histoire nationale, avec les témoignages des Pères et des Docteurs, avec l'enseignement de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres.

Fr. Georges de Villefranche.

Digitized by Google

LE LUXE ET LA CONSCIENCE

(Suite et fin) (1).

Non ; nous ne poursuivrions pas le luxe chez une chrétienne obligée de paraître et de tenir un rang dans le monde, si elle pouvait, sans mentir à Dieu et à sa conscience, redire cette magnifique prière qui sortait du cœur d'Esther au moment où elle allait se présenter devant Assuérus.

« Seigneur, disait cette reine, vous savez la nécessité où je me trouve, et qu'aux jours où je parais dans la magnificence et dans l'éclat, j'ai en abomination cette couronne, marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête, que je la déteste à l'égal d'un linge souillé et qui fait horreur ; que je ne la porte point dans les jours de mon silence, lorsque je ne suis pas obligée de paraître en public ; vous savez que je n'ai point mangé à la table d'Aman , ni pris plaisir au festin du roi, et que je n'ai point bu de vin offert sur l'autel des idoles ; vous savez que depuis le temps où j'ai été amenée ici jusqu'aujourd'hui, jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul, ô Seigneur, Dieu d'Abraham. »

Au point de vue qui nous occupe, cette belle prière nous fournit la matière d'un examen de conscience capable de faire réfléchir plus d'une chrétienne qui unit sans remords les habitudes les plus luxueuses de la vanité avec la pratique plus ou moins fréquente des sacrements.

Suivant cette prière, cinq conditions font que le luxe, au lieu d'être chose répréhensible, devient non seulement tolérable, mais parfaitement légitime, bon et saint, sanctifiant même. Pour cela il faut et il suffit qu'il y ait : une nécessité vraie, un usage modéré, l'éloignement du cœur, l'intégrité de la conscience, la fuite de la dissipation.

(1) Voir le fascicule de mars 1901.

Digitized by Google

1° *Une nécessité vraie*, commandée par l'état, la situation, la condition qu'impose la volonté de Dieu, et non l'orgueil ou la sensualité. *Seigneur, vous savez la nécessité où je me trouve.* Une nécessité vraie, disons-nous, une nécessité que Dieu puisse voir et juger véritable.

Il est raconté de sainte Elisabeth de Hongrie que, « dès que son mari était parti, elle se dépouillait de ses vêtements de princesse et se revêtait du costume des veuves, en se voilant la tête comme elles. Elle restait ainsi pendant toute la durée de son absence, attendant son retour dans la prière, les veilles et les plus sévères mortifications. Mais, dès qu'on venait lui annoncer l'approche de son époux, elle s'empressait de se parer avec tout le soin et l'éclat que pouvait exiger son rang. « Ce n'est pas, disait-elle à ses suivantes, par complaisance charnelle ou par vanité que je me pare ainsi, Dieu m'en est témoin, mais seulement par charité chrétienne afin d'ôter à mon frère toute occasion de mécontentement ou même de péché, si quelque chose lui déplaisait en moi ; afin qu'il n'aime que moi dans le Seigneur, et que Dieu, qui a conservé notre union sur la terre, nous donne à tous deux l'union de la vie éternelle. »

La même sainte, si modeste dans sa mise ordinaire, savait faire honneur aux convives et aux visiteurs, et il arriva que, lorsqu'elle avait poussé sa liberté au point de se défaire de ses ornements en faveur des pauvres, Dieu lui envoyait par ses anges les habits et les couronnes nécessaires pour figurer convenablement et selon son rang. Cette sainte avait sans doute compris cette parole de saint François : « Peu de chose suffit à la nécessité, mais rien ne saurait contenter la sensualité ! »

2° La prière de la reine Esther donne comme seconde condition du luxe permis un *usage modéré* qui se borne aux temps et aux lieux où la chose est commandée et obligatoire. *Aux jours où je parais dans la magnificence et dans l'éclat*, dit Esther : il y a donc aussi des jours où ces nécessités n'existent plus. Quand elle avait dû paraître devant Assuérus pour la première fois, et pourtant — Esther le comprenait — de l'impression produite dépendaient les destinées de tout son peuple, elle n'avait rien demandé pour se parer : elle s'était laissé orner comme on avait voulu. Pour obtenir

Digitized by Google

de Dieu miséricorde pour son peuple, elle quitta ses habits de reine, se couvrit la tête de cendres et affligea son corps par les jeûnes, s'arracha les cheveux.

Nous venons de voir chez sainte Elisabeth une différence bien marquée dans sa mise entre les jours de cérémonies et les jours ordinaires, entre les moments où elle avait l'obligation de ne rien faire qui pût choquer son époux et les jours où l'absence de son mari lui rendait sa liberté de s'habiller d'une manière moins somptueuse. De la même manière Esther disait à Dieu qu'elle se trouvait si fort éloignée d'avoir le cœur attaché à ces insignes de la royauté *qu'elle ne les portait pas les jours de son silence,* c'est-à-dire lorsqu'elle n'était pas obligée de paraître en public et d'y tenir son rang de reine. L'admirable sainte Elisabeth a laissé de fort beaux exemples de cette discrétion toute chrétienne. Ainsi les dimanches et les fêtes, elle laissait de côté une partie de ses ornements, préférant honorer Dieu par l'humilité de son esprit plutôt que par l'éclat de sa parure. En ces occasions « elle ne mettait ni gants, ni manchettes lacées comme on en portait alors, si ce n'est après la fin de la messe. » Comme cette ligne de conduite diffère de celle des mondaines qui se servent de toutes les occasions pour étaler leur fastueux orgueil, et profitent même des solennités consacrées à honorer la Passion et la mort du Fils de Dieu !

La bienheureuse Delphine de Glandèves, épouse de saint Elzéar de Sabran, devenue veuve, se dépouilla de tous ses biens pour les distribuer aux pauvres et se réduisit elle-même à vivre du pain de l'aumône. Elle parut à la cour de Naples sous un extérieur si humble et si modeste que le roi en fut touché jusqu'aux larmes : elle refusa le logement qui lui était offert au palais et se choisit une humble et modeste demeure dans l'un des quartiers les plus isolés de la ville. A des personnes qui portent les vêtements, même les plus somptueux, dans de semblables dispositions intérieures, on ne dira jamais : Prenez garde que le luxe ne soit la cause de votre perte !

3° La prière d'Esther marque une troisième condition : c'est une sorte de *violence* que cette sainte reine devait se faire à elle-même pour revêtir ces habits somptueux les jours

Digitized by Google

où elle s'y voyait obligée. Elle comprenait la vanité de toutes ces splendeurs, leur caducité et aussi le danger auquel elles l'exposaient : *J'ai en abomination cette couronne, je la déteste à l'égal d'une horreur !* Comme elles sont rares les chrétiennes dont on peut dire qu'elles subissent le luxe, sans y attacher leur pauvre cœur ! La *plupart* auraient grandement besoin que le ciel les favorisât d'une grâce semblable à celle qu'il accorda à la Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, du Tiers-Ordre. Un jour, comme elle était en oraison, Notre-Seigneur lui apparut attaché à la croix, il en détacha la main droite pour toucher l'œil gauche de Marie qu'il ferma de ses doigts divins, puis la vision disparut. Dès ce moment, la Bienheureuse sentit imprimé dans son cœur un grand mépris du monde et de ses fragiles félicités, figurées par l'œil gauche, tandis que son âme fut enivrée du désir du ciel et de l'amour des joies éternelles, figurées par l'œil droit toujours ouvert. C'est donc avec une véritable crainte que les femmes chrétiennes devraient subir ce qui dans le luxe est inévitable.

Il conviendrait, en effet, d'appliquer au luxe le passage de saint François de Sales relatif à la danse. « Je vous parle donc des bals, dit le saint, comme ces médecins parlent des champignons. Les meilleurs, disent-ils, ne valent rien, et je vous dis que les meilleurs bals ne sont guère bons. S'il faut manger des champignons, prenez garde qu'ils soient bien apprêtés, et mangez-en fort peu ; car, quelque bien apprêtés qu'ils soient, ils deviennent un vrai poison quand on en mange beaucoup. Si vous ne pouvez absolument vous dispenser d'aller au bal, prenez garde que la danse y soit bien réglée sous le rapport de l'intention, de la modestie, de la dignité et de la bienséance, et dansez le moins que vous pourrez, de peur que votre cœur ne s'y affectionne. »

Cet enseignement est en tout applicable au luxe ; on peut également y appliquer les considérations auxquels le même saint invitait à avoir recours après ces assemblées afin de prévenir tout mauvais effet : « Pendant que vous étiez au bal plusieurs âmes brûlaient en enfer pour des péchés commis à la danse ou par suite de la danse. — Plusieurs religieuses et plusieurs personnes pieuses étaient à la même heure devant Dieu, chantaient ces louanges et contemplaient

Digitized by Google

sa divine bonté : que leur temps a été bien mieux employé que le vôtre ! — Tandis que vous dansiez, plusieurs personnes sont mortes dans une grande angoisse ; mille milliers d'hommes et de femmes en proie à des maladies violentes ont souffert les douleurs les plus vives dans leurs maisons et dans les hôpitaux. Hélas ! ils n'ont nul repos, et vous n'avez eu nulle compassion d'eux. Ne pensez-vous pas qu'un jour vous gémirez comme eux, tandis que les autres danseront ! — Notre-Seigneur, la sainte Vierge, les Anges et les Saints vous voyaient au bal : ah ! que vous leur avez déplu en cet état, avec un cœur occupé d'un amusement si vain et si ridicule ! — Hélas ! tandis que vous étiez là, le temps s'est écoulé, la mort s'est approchée ; considérez qu'elle vous appelle. »

4° Un bon moyen pour arriver à garder toujours dans son cœur cette crainte si nécessaire, c'est de ne perdre pas de vue le quatrième des conditions marquées dans la prière d'Esther : en fait de luxe, la situation et les obligations d'état ne sauraient jamais autoriser *rien de contraire à la conscience*, rien qui s'oppose en quelque manière à la justice à la charité, ou aux commandements de Dieu et de l'Eglise. C'est ce qui ressort de ces mots : *Je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaisir au festin du roi ; je n'ai point bu de vin offert sur l'autel des idoles.*

La petite sainte Germaine de Pibrac allait vêtue très pauvrement, insuffisamment même : elle n'avait ni bas, ni chaussures ; un misérable morceau de pain noir lui était jeté presque à regret par son avaricieuse marâtre ; elle souffrait la faim au point de devoir parfois l'apaiser avec des fruits sauvages ou des racines amères. Cette pauvre bergère savait se priver de tout et partager son pain avec les pauvres, au risque de devoir supporter et la faim et les mauvais traitements. Pour la garantir des mauvais coups de sa marâtre, Dieu dut renouveler en sa faveur le miracle des fleurs de sainte Elisabeth de Hongrie. Voilà ce dont était capable une bergère indigente, et cette mondaine toute couverte d'or et de pierreries, cette mondaine qui a tout à souhait aura bonne grâce de dire à Dieu qu'elle n'avait pas un sou de superflu pour les pauvres qui mouraient à sa porte !

Digitized by Google

Les grands seigneurs de la cour murmuraient parfois de ce que saint Louis *perdait trop de temps* à assister à des offices, à des messes, à des sermons ; le roi donnait cette réponse que pourraient méditer bien des mondains qui n'ont pas le temps de vaquer à leurs devoirs de religion ni la semaine ni le dimanche : « Ils ne trouveraient rien à dire si je perdais véritablement un temps double à jouer aux dés, et à courir dans les forêts avec chiens et faucons. » Ceux qui se dispensent d'observer les lois de l'abstinence sous le prétexte qu'ils sont en société ou qu'il faut tenir compte des convenances mondaines ne liront pas sans profit ces traits d'un des descendants de ce saint monarque.

La première année de son règne, Louis XVI disait à ses courtisans : « Je n'ai pas eu bien du mal à passer le carême cette année ; mais, l'année prochaine, j'aurai plus de mérite : j'aurai vingt et un ans, et je pourrai jeûner. — Mais, Sire, lui dit-on, Votre Majesté ne pourra pas jeûner ; ne faut-il pas que vous alliez à la chasse ? — La chasse, reprit le roi, n'est qu'un amusement, et j'y renoncerai si elle m'empêche d'obéir aux lois de l'Eglise. » — Devenu plus tard le jouet de ses persécuteurs, il fut mis à toutes sortes d'épreuves. Pour tyranniser sa conscience ses bourreaux lui servirent des aliments gras un jour de vendredi. Sans articuler un mot de plainte le roi prit un verre d'eau, y trempa un peu de pain et dit en souriant : « Voilà mon dîner. »

On le voit, pas plus que la loi de Dieu, les préceptes de l'Eglise ne sont jamais au-dessus des forces de l'homme de bonne volonté. Les excuses et les objections de l'incrédulité et de l'indifférence mondaine ne prescriront jamais contre aucune de ces saintes lois. La grande convenance et l'étiquette veritable doivent être de savoir ne jamais compromettre en rien sa conscience aux exigences de la société. Car, en bonne règle, s'il y a conflit, c'est le monde qui doit céder et non pas Dieu.

5° Mais voici, sortant encore de la même prière, une cinquième et dernière règle tout aussi nécessaire, mais plus difficile peut être encore que les précédentes. Le luxe ne doit pas *entraîner à l'oubli de Dieu*, à la dissipation ; il ne doit pas attacher stupidement un cœur humain à la vanité, ou

Digitized by Google

bien il est de mauvais aloi, il ne vaut rien. C'est ce que signifient ces paroles d'Esther : « Depuis le temps que j'ai été amenée en ce palais jusqu'aujourd'hui, *jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul*, ô Seigneur, Dieu d'Abraham. »

Mener de front le luxe et le recueillement ! Nos mondaines y songent-elles ? Et pourtant, si le luxe est l'ennemi du recueillement, de l'esprit intérieur, il est, par le fait même et sans autre preuve, l'ennemi de l'âme. D'après saint Bonaventure, la dissipation du cœur, la gourmandise et la sensualité sont, entre les mains du démon, des moyens très efficaces pour entraîner les âmes en enfer. Saint François ne voulait pas que le travail fût poussé au point d'être préjudiciable à l'esprit de dévotion et de sainte oraison. Pense-t-on que le bon Dieu puisse vouloir ou permettre qu'un amusement, une bagatelle, une vanité et le plus souvent une chose absolument inutile aient le droit de nous détourner de lui, d'amoindrir en nous cet esprit qui fait la vie de notre âme ?

C'est ce que les saints ont parfaitement compris. Il est raconté de sainte Elisabeth que, dans ses jeux, quand elle gagnait et que le succès la rendait toute joyeuse, elle cessait tout à coup en disant : « Maintenant que je suis en veine de bonheur, je vais m'arrêter pour l'amour de Dieu. » Elle aimait à danser, selon la coutume universelle du pays où elle était élevée ; mais lorsqu'elle avait fait un tour, elle disait : « C'est assez d'un tour pour le monde ; je me priverai des autres en l'honneur de Jésus-Christ. » Il avait bien compris les graves inconvénients de la dissipation et de la mondanité, l'illustre Tertiaire Garcia Moreno lorsqu'il avait écrit dans son règlement intime : « Je ne passerai pas plus d'une heure au jeu, et d'ordinaire jamais avant huit heures. » La glorieuse libératrice de la France, Jeanne d'Arc, quoiqu'aimée et chérie de ses petites compagnes, leur semblait un peu trop pieuse parce qu'elle aimait à se dérober à leurs jeux enfantins pour aller prier Dieu et Notre-Dame. C'est ainsi que tous ceux qui ont sérieusement cherché la sainteté de la vie, tous ceux que Dieu a appelés à jouer un rôle considérable dans le monde ont pris des moyens pratiques pour

Digitized by Google

se garantir contre la dissipation. Ils ont pu subir le luxe, mais ils ne l'ont jamais voulu par l'effet de leur propre choix, jamais ils ne l'ont aimé, jamais ils ne lui ont sacrifié ni Dieu ni leur âme.

Et maintenant, que nos mondaines se parent de leurs plus beaux atours, qu'elles se pressent dans les loges, qu'elles s'installent aux avant-scènes et aux baignoires les plus splendides de nos théâtres. Elles pourraient s'amuser à considérer les mises et les toilettes des élégantes accourues pour se laisser ravir aux accents d'une tragédienne à la mode. Elles peuvent, elles doivent même écouter, car la pièce est religieuse, bonne et excellente — Autrement jamais on ne les y eût vues ! — Qu'elles ne craignent pas de se laisser captiver, séduire, enlever par cette magistrale interprétation du délicieux rôle d'Esther, Oui qu'elles écoutent, et qu'elles retiennent bien :

Pour moi, que *tu retiens* parmi ces infidèles,
Tu sais combien *je hais* leurs fêtes criminelles,
Et que je mets au rang des profanations
Leur table, leurs festins et leurs libations ;
Que même cette pompe où *je suis condamnée*,
Ce bandeau dont *il faut* que je paraisse ornée
Dans ces jours solennels à l'orgueil dédiés,
Seule et *dans le secret je le foule à mes pieds ;*
Qu'à ces vains ornements *je préfère* la cendre,
Et *n'ai de goût* qu'aux pleurs que tu me vois répandre.

Qui ne le voit ? L'enseignement et la conduite des saints ont toujours admirablement concilié les droits inaliénables et imprescriptibles de Dieu et les droits réels de l'homme. Jamais la vie chrétienne, même chez les saints, n'a eu la prétention d'étouffer la nature humaine, ni dans sa vie individuelle, ni dans sa vie sociale. Sans doute, ils ont travaillé à enchaîner les sens, mais c'était pour procurer l'affranchissement de l'âme, et cela dans les limites marquée si justement par le Bienheureux Jacopone qui voulait « qu'on ne tombât point dans le vice pour sauver la nature, mais qu'on ne détruisît pas la nature pour déraciner le vice. » Au point de vue social, les saints ont toujours été les hommes les plus doux et les plus conciliants qu'on pût rencontrer, parce qu'ils

Digitized by Google

savaient mieux que n'importe qui se renoncer et s'oublier eux-mêmes. Sans doute la conciliation n'allait jamais jusqu'à léser les droits de Dieu ; mais, à ces droits près, les saints sont ceux qui ont le mieux compris la parole évangélique : « Aimez-vous les uns les autres », et, par suite, « aidez-vous les uns les autres ».

L'amour de Dieu, le dévouement pour le prochain, c'est tout l'homme ; le cœur humain y trouve sa véritable vie, il y trouve son bonheur et son repos ici-bas, et du même coup il assure son bonheur pour l'éternité. La garde de ce cœur au milieu des dangers du luxe est suffisamment garantie par les cinq règles proposées plus haut ; mais, pour que tout soit parfaitement dans l'ordre, il faut encore que les objets formant la matière du luxe soient eux aussi réglementés et soumis à certaines lois en dehors desquelles l'utilisation de ces objets serait illicite.

Ces lois, les voici, telles que les propose saint Bernardin de Sienne : il est, dit ce saint, extrêmement facile de se rendre un compte exact des choses et de porter un jugement qui ne soit excessif en aucun sens dans ces questions toujours difficiles de vanité et de superfluité du luxe. Voulez-vous savoir sûrement si ce que vous vous permettez ou que vous tolérez est un usage légitime ou bien un véritable abus et une occasion de ruine ? Mettez devant les yeux de votre âme les trois considérations suivantes : elles seront pour vous comme trois miroirs vous reproduisant l'exacte vérité à la lumière de la prudence.

1° Dirigez le premier miroir du côté du *passé*. Nous ne voulons certes pas remplir l'office d'agitateurs, ni faire entendre à tous les carrefours cette terrible sentence de Bourdaloue : « Il y a peu de riches innocents, peu dont la conscience doive être tranquille. Si vous remontez jusqu'à la source des grandes fortunes, à peine en trouverez-vous où l'on ne découvre dans l'origine des choses qui font trembler. » Sans même vouloir remonter au déluge, n'est-il pas nécessaire de dire au mondain adonné à la vanité, au confesseur qui veut faire du bien et sauver les âmes, au prédicateur qui ne veut point trahir son mandat : Sachez d'où provient cet argent dépensé et gaspillé pour le luxe et la vanité ? Il

Digitized by Google

est clair, en effet, que si ces riches parures, si ces ornements de prix ont été procurés avec de l'argent mal acquis, avec le sang des pauvres, au moyen de contrats illicites, de rapines, d'usures, de vols et d'autres crimes du même genre, cet argent mal acquis doit être restitué et non point gaspillé en folles et inutiles dépenses.

Mais ! comme nous abordons une question délicate ! Aujourd'hui — comme d'ailleurs dans tous les temps — l'argent est volé, mais il s'envole tout seul ; une multitude de gens se sont laissé voler, et il n'y a guère que ceux que la justice a déclarés pris la main dans le sac qui consentent, non pas à passer pour des voleurs mais à avouer qu'il leur est arrivé de commettre quelque indélicatesse...

Les actions du Panama sont là, les banqueroutes se multiplient, les accaparements remplissent le monde de ruines ; mais ne parlez pas de malhonnêtes gens : personne n'est voleur ! personne !! personne !!!...

Les saints ont connu de tout autres délicatesses. Sainte Elisabeth de Hongrie était de la plus scrupuleuse sévérité pour les plats qu'on lui présentait à table : elle ne se nourrissait que des mets qu'elle savait positivement provenir des biens propres de son mari, et non pas des redevances de ses vassaux, comprenant bien que ces dernières étaient trop souvent le produit d'extorsions injustes et contraires à la volonté de Dieu. Elle se levait souvent affamée et altérée de la table la plus abondante, tellement elle avait de la crainte de toucher à un plat quelconque, parce qu'il pouvait être le fruit des amères sueurs du pauvre ! Avons-nous besoin de nous demander si cette princesse aurait supporté qu'on lui achetât des objets somptueux et superflus avec de l'argent mal acquis ?

Bien coupable est cette femme qui vole son mari pour satisfaire sa vanité, bien coupable aussi la mondaine dont le luxe empêche le mari de payer les dettes de la maison. Combien de misérables n'ayant rien à dire en confession auraient profit à recevoir l'admonestation dont notre Bienheureux Crispin de Viterbe gratifia un homme qui désirait accomplir son vœu d'aller à Lorette pour obtenir sa guérison ! « Vous souffrez de la goutte aux pieds, lui dit l'homme de Dieu,

Digitized by Google

mais vous l'avez beaucoup plus encore aux mains, puisque vous ne pouvez pas, à ce qu'on dit, les ouvrir pour payer vos serviteurs et vos ouvriers. Aussi avez-vous l'âme plus malade encore que le corps. C'est l'âme qu'il faut guérir d'abord. Si donc vous voulez être délivré de votre infirmité, vous devez d'abord satisfaire à vos obligations envers eux : après quoi, vous pourrez aller à Lorette. » C'était déclarer que les aumônes et les bonnes œuvres ne doivent pas être faites avec le fruit de l'injustice ; à plus forte raison, concluerons-nous, les fausses dépenses de la vanité et le gaspillage du luxe ne peuvent être faites au préjudice du devoir de la restitution.

Car dans ce cas la restitution s'impose, et les fausses dépenses sont un véritable crime ; et tant que, à force d'économies, de privations, on n'aura pas rendu à qui de droit ce dont on l'avait injustement dépouillé, on a beau multiplier prières et communions, en vain crie-t-on miséricorde, le Seigneur répond : « Vos fêtes et vos solennités, mon cœur les a en horreur ! Comme elles me sont désagréables ! je ne puis les souffrir. Lorsque vous étendez vos mains vers moi, je détourne les yeux ; si vous multipliez vos prières, je ne les écoute pas même, parce que vos mains sont pleines de sang ! » Dieu ne peut supporter même la prière du voleur, comment acceptera-t-il sa vanité et le gaspillage de son luxe ?

2° Le second miroir nous aidera à considérer le temps *présent*. Il faut se demander si ces ornements coûteux, recherchés en vain conviennent à l'état et à la condition de la personne qui les porte. Dieu veut des différences de classes, comme des différences de fortunes, d'occupation, d'aptitudes. Dans le ciel les anges ne sont pas égaux, bien qu'ils participent tous au même bonheur de la vision de Dieu ; parmi les bienheureux, il y aura des différences de mérites et de gloire, soit pour les âmes, soit pour leurs corps ressuscités ; l'Eglise est constituée à la manière d'un corps dont les membres ne se ressemblent nullement ni en dignité, ni en fonctions. La société civile en sera toujours là ; quoi qu'on en dise, on ne la tirera pas de l'ordre naturel voulu de Dieu. Détruire cette distinction naturelle des classes, c'est attenter contre la société. Le *déclassement*

Digitized by Google

constitue un véritable crime social dont il faudra certainement rendre compte à Dieu.

Et pourtant, on s'y prend de toutes les façons pour paraître devant les autres, soit pour la condition, soit pour la fortune ou pour la vertu, supérieur à ce qu'on est dans la réalité. C'est la conséquence de l'esprit révolutionnaire qui a prétendu niveler les classes dans une utopique, ridicule et stérile égalité.

Une demoiselle de condition disait qu'on venait de la prendre pour la femme de chambre d'une telle dame. Ce n'est pas surprenant : s'il y a aujourd'hui une marque pour reconnaître les personnes de haute condition, c'est qu'elles sont généralement mises beaucoup plus simplement que leurs domestiques. Ce que nous disons pour la manière de s'habiller est tout aussi vrai qu'il s'agisse de logement, de nourriture; tout cela s'applique en général à tout le train de vie. Qui n'a entendu dire que les meilleures pièces qu'on porte sur la place ne vont pas ordinairement dans les palais des grands ? Non ; tout cela va s'abattre dans les cuisines des ouvriers et des gens de petite condition. Ajoutez à cela la multitude effrayante de dépenses fausses, inutiles, qu'occasionnent les cabarets et les maisons de divertissements qui se multiplient et se fréquentent de plus en plus, et vous direz après si saint Bernardin de Sienne a exagéré quand il a trouvé une multiplication incroyable de péchés à la lumière de ce second miroir qu'il nous propose.

Car, dit-il, la conséquence de ce déclassement est fatale. Quand on est entré dans cette voie de l'orgueil, quand on se croit et qu'on veut être cru supérieur à tout le monde en noblesse et en dignité, quand on habitue sa femme et ses enfants à ces somptuosités, on ne s'arrête plus, on ne trouve jamais ni trop ni assez, aussi bien en fait de dépenses qu'en fait de luxe, on y dévore tout son avoir, on y dépenserait des mondes si l'on pouvait en disposer. Et — chose pire que tout le reste ! — la ruine elle-même, la misère évidente ne corrige pas ; on se passera de manger, s'il le faut ; on se fera voleur au besoin, mais déchoir de l'état auquel on se disait parvenu, on n'y consent jamais ! et quand le pain manquera à la maison, on ira contracter chez tous des dettes criardes tant que le crédit pourra durer ; et après

Digitized by Google

on en viendra à vendre ses meubles et sa maison, à hypothéquer ses biens, à demander secours aux usuriers à l'effet d'entretenir le luxe des enfants et de la femme ! Et tout cela ne relèverait pas de la conscience du chrétien !

3° Pour se faire une idée tant soit peu complète des crimes du luxe il faudrait ajouter à ces lumières déjà si sinistres les lueurs dont le troisième miroir s'éclaire dans *l'avenir*. Encore une fois, qu'on ne l'oublie pas, nous ne parlons pas à cette heure de celui qui use de biens de ce monde avec la modération chrétienne que nous enseignait la prière d'Esther, mais à ces âmes luxueuses et mondaines, qui se sont lancées à corps perdu à la poursuite de la vanité, et qui prétendent n'avoir aucun compte à rendre à Dieu, qui veulent qu'il leur soit permis de gaspiller leur argent et le temps, de se livrer sans frein à la sensualité et à l'orgueil, ces personnes, disons-nous, devraient auparavant se demander non pas seulement à quelles dépenses ruineuses elles vont mais aussi quelles seront les conséquences de ces dépenses pour les autres.

Les conséquences ? répondra-t-on ; il est très facile de vous donner pleine satisfaction. Pour moi-même je n'ai pas à craindre de sortir de mon état, ou que je me garde bien de dépenser au delà de mes revenus : je suis donc irréprochable sur ce point.

Irréprochable ! parce que vous ne dépensez pas plus que vos revenus ? Mais, savez-vous si l'entraînement progressif et le plus souvent irrésistible de l'habitude ne vous entraînera pas bientôt en dehors de cette limite ? Et si, plus tard, pour une cause ou pour une autre, ces revenus vous échappent, aurez-vous le courage de revenir sur des vieilles habitudes, de diminuer le budget de vos dépenses, de vous imposer des mortifications devenues nécessaires, vous qui aurez passé votre vie tout entière à flatter votre sensualité ? Alors même que cela n'arriverait pas, osez-vous bien vous déclarer irréprochable en sacrifiant ces revenus à votre égoïsme, à votre besoin d'ostentation, à des services personnels absolument inutiles, alors que vous pourriez avec eux faire tant de bien autour de vous ? Plus que cela ! Avez-vous songé que, quelque mauvaise grâce que vous ayez à en convenir, la société vous aide de mille manières, par les inventions et dé-

Digitized by Google

couvertes antérieures, par les bras des travailleurs, par les moyens de toute sorte qu'elle met à la disposition de tout le monde et dont vous bénificiez comme les autres ? Et quand vous avez payé vos ouvriers au cours, vous vous imaginez avoir acquitté votre dette envers la société !

— Mon luxe est là tout exprès pour récompenser la société de ce qu'elle a pu faire pour moi. Ce sont des dépenses inutiles : je ne les aurais pas faites sans le luxe ; l'argent serait resté chez moi. Mais, par le fait que je les consens, j'enrichis la société d'autant. Est-ce que, par ces dépenses, je ne donne pas du mouvement et de l'activité aux affaires ?

— Beau raisonnement, vraiment ! Sans doute, les vingt mille francs, par exemple, que vous avez dépensés en futilités sont sortis de votre bourse pour entrer dans plusieurs autre bourses, cela a produit un mouvement d'affaires et quelques services personnels ; c'est parfaitement vrai : mais prenez garde ici : ces vingt mille francs que vous avez employés de cette manière sont définitivement consommés, et ils n'ont pas eu d'autre résultat que les services inutiles — convenez-en — de ces gens. Mais ne voyez-vous pas qu'il en irait tout autrement si cette même somme, vous l'aviez employée à payer, par exemple, des ouvriers agricoles ? Les services, d'une manière comme de l'autre, vous les auriez eus; mais les capitaux, au lieu d'avoir été consommés en pure perte, se retrouveraient dans l'amélioration donnée à la terre, dans la récolte préparée.... Ne prétendez plus dès lors avoir activé le mouvement des affaires ; vous l'avez, au contraire réduit, en empêchant les capitaux de se renouveler, en détruisant leur puissance productive ; au lieu d'enrichir la société, vous l'avez appauvrie de tout ce que vous avez gaspillé.

L'effet le plus ordinaire et le plus sûr est d'amener à courte échéance la misère et le paupérisme. Supposez, en effet, que le goût de ces dépenses inutiles se généralise, on est forcément obligé de concilier l'amour du luxe avec l'impuissance où l'on se trouve de le payer convenablement parce que les ressources font défaut chez le plus grand nombre. A ce moment, certains n'hésiteront pas à emprunter par toutes sortes de voies humiliantes, immorales, usuraires : peu importe pourvu que l'argent arrive ! Le plus grand nombre aimera mieux

Digitized by Google

se procurer les mêmes objets ou des objets en apparence aussi beaux et aussi bons et les avoir à meilleur compte. On laissera donc les petits magasins qui seront réduits à se fermer dans la plupart des localités, on laissera les ouvriers et les lingères sans travail, et l'on se jettera en masse dans les grands magasins et dans les bazards où l'on vendra à prix fixe et à meilleur marché. C'est du coup la ruine chez une multitude de petits commerçants.

Dans la mesure où les grandes maisons prospèrent, elles sont obligées de multiplier la réclame afin d'attirer et d'achalander encore plus. De là cette inondation, ce vrai déluge de *journaux de modes*. Il n'y a pas jusqu'aux plus petites ouvrières qui ne connaissent et ne lisent les journaux de modes : ces feuilles pénètrent partout, jusque dans les campagnes les plus reculées.

Aujourd'hui les femmes les plus sérieuses et les plus sages pourraient vous donner des nouvelles des actrices, des comédiennes de Paris, vous apprendre la forme de leurs toilettes de réception et de soirée. Rien de tout cela ne leur échappe. Il fut un temps où les femmes s'intéressaient aux controverses et aux questions religieuses ou nationales ; toutes les filles de Bretagne auraient filé pour acheter la délivrance de du Guesclin ; aujourd'hui le chapeau d'une comédienne et la jupe d'une israélite ont pour elles plus de charme et plus d'intérêt.

Et la conséquence d'un tel état de choses ? — Elle ne donne que trop raison à cette prophétie — c'est son nom le plus vrai — du cardinal Pie : la conséquence, c'est « que l'esprit de l'Evangile, qui est un esprit de détachement et de sacrifice, s'évanouit entièrement ; c'est que la grandeur d'âme, la générosité du cœur, l'ardeur du dévouement, le courage de l'immolation, autrefois si ordinaires dans la nation la plus chevaleresque de l'univers, ne se rencontrent presque plus parmi nous ; c'est que les actions n'ont plus pour mobile et pour règle le bien général, l'amour de la Patrie, l'honneur même plus restreint du nom et de la famille, la sainteté du serment, mais le bien-être particulier, mais les jouissances privées, mais cette quiétude de sensualisme, qui n'a d'énergie que pour s'opposer au bien qui trouble son repos

Digitized by Google

et qui s'accommoderait bientôt du régime du mal, si le mal pouvait lui garantir la possession paisible de sa mesquine béatitude. » A toutes ces considérations qui ne sont que trop conformes à la réalité des choses, nous devrions ajouter, le tableau non moins hideux des injustices innombrables, des cruautés de toute espèce, ruines morales et matérielles, sociales et individuelles qui ont leur cause et leur origine dans le luxe. Mais où cela nous entraînerait-il ?

Le plus simple sera de conclure — ou, plus simplement, de terminer — en affirmant notre conviction que nous sommes bien loin d'avoir dit tout ce qu'il eût fallu dans une matière aussi complexe.

Qu'aurons-nous obtenu ?

Saint Ambroise rapporte le fait d'un homme qui entendit un discours fort éloquent contre l'usure. Et cet usurier — car c'était un usurier — rentre en lui-même, et, touché jusqu'au plus profond de son âme : « Il le faut ! Il le faut ! se dit-il, il le faut ! sans plus tarder, aujourd'hui même, je restitue le fruit de tant de vols manifestes ; non : je ne veux pas ainsi perdre mon âme. » Dans cette pensée, sous le coup de cette résolution, il se rend à la maison, va droit au coffre : il l'ouvre... ses écus étaient là ! mais si brillants ! si reluisants, si fascinants !... un moment d'hésitation se produit... en fin de compte l'usurier referme son coffre, et dit en faisant tourner la clef : « *Pulchra sermo, sed pulchrius aurum!* » Et, trouvant que, si le sermon avait été éloquent, les écus lui parlaient au cœur avec encore plus d'éloquence il recommença de plus belle sa vie d'usure..... Hélas ! qu'y faire ?

Nous ne nous faisons aucunement illusion : ni considérations, ni faits, ni citations ne changeront rien ; ce qu'on a vu jusqu'à présent, on le retrouvera encore. Comme par le passé, il y aura des hommes assez lâches pour s'amuser à de pareilles puérilités, dont on pourra dire en toute vérité qu'ils sont moins hommes que femmes. Le monde continuera à nous offrir des vaniteux qui se croiraient déshonorés si leur chapeau n'était sorti de telle maison, et d'autres qui, à l'effet d'être assez légers pour figurer avec succès aux concours hippiques, s'imposeront de rudes carêmes ajoutés — supposons-le — à ceux que demande l'Eglise.

Digitized by Google

Oui, ce qu'on a vu, on le verra encore : on verra profaner l'enfance en la rendant exclave de la vanité et du luxe ; on verra des mères, oublieuses du respect de ces pauvres êtres, ne songer qu'à parer leurs enfants et à les produire partout ; on les verra organiser de véritables fêtes mondaines pour les enfants, et là tout se passera comme dans les bals de grandes personnes ; on dressera ces créatures pour le monde ! Les bonnes et les nourrices gémiront à la vue de ces mères sans cœur qui laisseront crier leur tout petit enfant durant le temps nécessaire pour disposer en mille tresses ses petits cheveux qui se déploieront ensuite en frisures ! D'autres abandonneront le petit au berceau pour exercer un rôle dans une comédie qui, brillamment exécutée dans un salon, les fera justement passer pour les dignes émules de quelque courtisane en vogue. On retrouvera le cas de cette fillette, qui, voyant sa mère parée et décolletée pour le bal, lui disait : « Mais, quand vous allez entrer, on criera : La honte ! La honte ! »

Oui : toutes ces choses, on les verra, et bien d'autres encore tout comme par le passé. Ne perdez pas de vue cette mondaine qui se passe la stupide fantaisie d'acheter une robe de soie bien voyante à son petit garçon, et qui recommande au marchand de porter un prix modéré sur la note qu'elle montrera à son mari, sauf à parfaire la somme en cachette. Ne la perdez pas de vue, car c'est elle sans doute que vous entendrez maintes fois déblatérer contre cette doctrine, nous qualifier d'intraitables, d'exagérés, prétendre que c'est son mari, qui la force à ses recherches de luxe qui font rager toute la maison et sourire de compassion tout le voisinage ; c'est elle que vous verrez assidue auprès d'un confessionnal bien achalandé de grand monde pour y déclarer en tout quelques distractions dans ses prières.... La bonne sainte n'a pas autre chose à se reprocher !

Notre prière n'aura pas été perdue pour cela. Nos lecteurs — nous l'espérons — peut-être tout d'abord un peu troublés par ces vérités qui ne sont malheureusement pas assez prêchées sur tous les toits, après le premier effet de surprise, rentreront sérieusement en eux-mêmes et se diront que le luxe n'est pas chose indifférente, qu'il leur faut prendre

Digitized by Google

garde d'y souiller leur conscience et d'y compromettre leur éternité. A la suite de ces réflexions, quelques changements se produiront : petit à petit, ils supprimeront pour leur propre compte les excès et les exagérations du luxe ; ce sera un bon, un excellent exemple, très salutaire à leur famille tout d'abord, puis à leurs proches et à une portion plus ou moins considérable de la société.

Et plus tard, Dieu jugera les uns et les autres non point d'après la mode ou les maximes du monde, mais selon l'évangile dont nous nous sommes appliqué à mettre le sens et l'esprit dans l'étude qu'on vient de lire.

Fr. Michel-Ange.

Digitized by Google

REVUES DES REVUES FRANCISCAINES

Par leur format, le but qu'elles poursuivent, le public qu'elles atteignent, nos revues et annales franciscaines s'interdisent le plus souvent de traiter des questions sérieuses, scientifiques ou théologiques. A peine osent-elles parfois aborder un sujet historique. Depuis quelque temps, nous en avons un certain nombre, qu'il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici.

*
* *

Aux *Annales Franciscaines :* le P. Dorothée d'Alençon, capucin, martyr de la Révolution. D'abord réfugié en Angleterre, il ne tarde pas à revenir en France pour exercer son zèle, s'exposer mille fois dans sa ville natale, pour administrer en secret les sacrements, jusqu'à ce que, reconnu par la foule, il est saisi, frappé et conduit en prison. Devant les juges qui lui demandent : « Pourquoi êtes-vous capucin, quand la loi proscrit les Ordres religieux ? » il répond avec force : « Parce que j'ai fait à Dieu la promesse de l'être, et je le serai jusqu'au dernier soupir. » Au dehors, on crie : « sa tête, sa tête ! » Et sa tête tomba en 1792 (1).

*
* *

A *L'Echo de Saint-François*, Mgr François d'Estaing, évêque et comte de Rodez. Il revêtit en 1516 les livrées du Tiers-Ordre, pratiqua toutes les vertus franciscaines et fut très affectionné aux Frères Mineurs. Il confia à un enfant de Saint-François la révision du bréviaire de son diocèse et la composition d'un office à l'Ange gardien qui reçut l'approbation du pape Léon X. Une sainte amitié le lia au bienheureux Gabriel-Marie, qui venait de fonder, avec sainte Jeanne de Valois, l'Ordre des Annonciades. Le bienheureux François d'Estaing aimait à ceindre ses armes du cordon franciscain, et c'est sous l'habit de Frère Mineur qu'une vieille peinture le représente à Notre-Dame de Ceignac.

*
* *

Au *Petit Messager de Saint-François*, le Bienheureux Diégo Joseph de Cadix, suite d'une série d'articles que nous voudrions voir réunis

(1) Cf. J. B. N. Blin, *Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez*. Paris. Baral. 1876. 3 tomes in-8°.

Digitized by Google

au plus tôt en volume. Le P. Diégo est un contemporain, les documents abondent sur sa vie, ses œuvres, ses vertus. Et cependant, depuis sa béatification, en 1894, son histoire qui serait si belle et si intéressante n'est pas encore publiée. Les extraits que nous en donne trop rarement le P. Damase de Loisey augmentent encore notre impatient désir de la lire en entier.

***

A la *Revue Franciscaine*, l'Eloge historique des hommes illustres des trois Ordres de Saint-François-d'Assise, discours prononcé en 1718, au grand couvent de Paris, et plus tard dans les cathédrales d'Auch, de Lavaur, de Cahors, par le P. Inard de Caudié. La *Revue* a eu la bonne fortune de découvrir ce précieux document, et le publie maintenant accompagné de notes, qui le complètent, et en font comme un tableau synoptique de toutes les gloires franciscaines.

A l'*Eco di San Francesco*, le B. Jérôme, disciple du B. Thomas de Florence. Homme simple et sans lettres, il étudia par ordre de son maître, reçut le sacerdoce par obéissance, et devint un prédicateur puissant en paroles et en œuvres. Il fut célèbre dans toute l'Italie et mourut pleuré du peuple en 1451.

***

A l'*Oriente Serafico*, Saint Tivald. Le P. Ghilardi, O. F. M. a trouvé dans un vieux manuscrit, aux archives du couvent franciscain de Giaccherino, près de Pistoye, une vie inédite de ce saint, disciple du B. Bartholi, qui, sous l'influence des idées franciscaines, vécut et mourut en ermite retiré dans les branches d'un énorme châtaignier, au Boscotondo di Camporena, vers l'an 1300. Le document est soigneusement étudié pour l'attribution d'une date et d'un auteur et on conclut au nom du Fr. Mariano de Florence, annaliste de l'Ordre, qui vivait au commencement du XVIe siècle.

***

A la *Revista Franciscana*, le bienheureux Pierre du Campo, du premier Ordre. Cette revue, très bien rédigée et très sérieuse, publie chaque mois depuis sa fondation, il y a trente ans, une biographie de saint, bienheureux ou personnage célèbre de l'un des trois Ordres de

Digitized by Google

Saint-François. C'est donc une galerie des plus complètes qu'elle a déjà donnée à ses lecteurs et la série continue.

*
* *

Au *Saint aux Miracles,* la divulgation de deux documents historiques pour la vie de saint Antoine de Padoue, soit deux Bulles du Pape Grégoire IX, conservées à la bibliothèque de Saint-Daniel, dans le Frioul. L'une d'elles nous permet de fixer un point d'histoire contesté : l'entrevue du saint avec le tyran Ezzelin, à Bassano, en 1228.

Le Pape exhorte, en effet, saint Antoine, alors provincial d'Enulée, à ne pas craindre de s'exposer aux périls et à la mort... « pour combattre et détruire ces bêtes féroces, qui ne cherchent qu'à ravager la vigne du Dieu des armées, surtout dans le territoire du diocèse de Vicence et dans les pays environnants, principalement à Bassano, territoire des nobles seigneurs fils d'Ezzelin de Romano. »

*
* *

Au *St-Anthony's Messenger*, les traces des Franciscains à Rome. Le pèlerin de la ville sainte rencontre, en effet à chaque pas, des souvenirs de l'Ordre. Un religieux de grand mérite qui les avait étudiés à loisir se proposait d'écrire à leur sujet un ouvrage intitulé *La Rome Franciscaine.* La pieuse revue américaine prend les devants. Puisse-t-elle faire aimer de plus en plus sur les terres du nouveau monde et Rome et saint François !

*
* *

Signalons encore comme étude plutôt ethnographique qu'historique les détails publiés par les *Florecillas de San Francisco* sur les Carolines Orientales, géographie, productions, hiérarchie canaque, régime des successions, caractère des indigènes.

*
* *

Et enfin, à propos d'un récent livre paru : *Le Chant dans l'Ordre Séraphique,* un article critique de l'*Eco Franciscano,* qui marque la tendance des Frères Mineurs à suivre la voie tracée par les Bénédictins de Solesmes et bénie par le Souverain Pontife, en revenant aux pures traditions de l'antiquité et au vrai plain-chant.

F. E. M. DE B.

Digitized by Google

LE CENTENAIRE DE VICTOR HUGO

Paris, la France, les nations amies de notre patrie ont célébré, le mercredi 26 février, le centenaire du grand poète. Affirmer qu'il y a eu de l'enthousiasme pour le grand génie dont s'honora le XIXe siècle, ce serait trop dire. Il y a eu des manifestations politiques : c'est tout. Dès sa jeunesse, mais surtout vers la cinquantième année de sa vie, Victor Hugo voulut devenir un homme politique, ce fut sa déchéance ; il est resté l'homme politique, c'est son châtiment.

Un jour l'aigle planait dans les airs
Lorsqu'un grand coup de vent lui cassa les deux ailes.

Le grand coup de vent qui cassa les ailes du génie chez Victor Hugo fut le souffle de l'ambition politique. Il cessa d'être le favori des Muses, il devint un drapeau. Et comme le parti vers lequel il inclina définitivement était irréligieux, il devint le coryphée de l'impiété. Le mercredi 26 février c'est l'homme politique qu'on a fêté. Mais en ce jour tous les partis politiques auraient pu l'accaparer ; car successivement Hugo chanta tous les drapeaux ; et tous pouvaient se réclamer de lui. Les Tchèques sont venus de Prague en députation unir leurs vœux à ceux du Conseil municipal de Paris. La ligue franco-italienne a envoyé une délégation à Rome porter le buste du grand homme. A Paris, place Victor-Hugo, on a inauguré le monument dressé par le sculpteur Barrias ; au Panthéon on a placé également un buste du poète profanateur. Enfin tous les journaux, toutes les revues lui ont consacré de nombreuses pages, de nombreuses colonnes.

Les uns se sont donné le malin et facile plaisir de suivre dans ses palinodies l'homme-girouette. L'*Univers* le montre paladin de la bonne cause, se donnant la mission de défendre le *trône et l'autel*.

Peuples, vous ignorez le Dieu qui vous fit naître
Et pourtant vos regards le peuvent reconnaître :
Dans vos biens, dans vos maux, à toute heure, en tous lieux
Un Dieu compte vos jours, un Dieu règne en vos fêtes.
Lorsqu'un chef vous mène aux conquêtes,
Le bras qui vous entraîne est poussé par un Dieu.

Digitized by Google

A sa voix, en vos temps de folie et de crime
Les révolutions ont ouvert leur abîme.
Les justes ont versé tout leur sang précieux ;
Et les peuples, troupeau qui dormait sous le glaive,
Ont vu comme Jacob, dans un étrange rêve,
Des anges remonter aux cieux.

Il est vrai, quand Hugo chantait ainsi, on était sous la Restauration. Les victimes de la Terreur, dans ses vers, s'appelaient des justes, des anges. Après Dieu, après les Bourbons il chanta successivement tout ce que peut inspirer les Muses, sur tous les tons, dans tous les modes.

En 1842 il dira à Louis-Philippe : *Sire, Dieu a besoin de vous !* et six années après il se retournera vers Napoléon avec la même et basse flatterie : *Prince, la Providence a besoin de vous !* Il continuera son évolution politique jusqu'à sa proscription en 1852.

M. Ferdinand Brunetière dans la *Revue des Deux-Mondes* (1) raconte l'*évolution littéraire de Victor Hugo* : « Oratoire donc à ses débuts dans ses *Odes et Ballades*, purement oratoire avec des rimes au bout des lignes inégales... le génie de Victor Hugo est devenu promptement « lyrique » sous l'inspiration des circonstances, et l'est demeuré principalement ou exclusivement jusque dans ses premiers drames et ses premiers romans : *Hernani* n'est qu'un duo d'amour... s'il y a un roman lyrique, c'est *Notre-Dame de Paris*. *Les Orientales*, 1829 ; *Les Feuilles d'Automne*, 1831 ; *Les Chants du Crépuscule*, 1835 ; *Les Voix intérieures*, 1837 ; *Les Rayons et les Ombres*, 1840 ; le premier volume des *Contemplations* sont encore des recueils purement lyriques. »

En même temps qu'il faisait du lyrisme, Victor Hugo s'essayait dans le drame. Ses efforts s'étendent durant seize années, de 1827 à 1843. Il produit alors *Cromwel*, *Marion Delorme*, *Hernani*, *Le Roi s'amuse* ; *Lucrèce Borgia* (1833) fut l'apogée de sa gloire au théâtre. Se succédèrent ensuite sans beaucoup d'éclat *Marie Tudor*, *Angelo Ruy Blas* et les *Burgraves*. A partir de 1843, Victor Hugo n'affronta plus la scène : « Hugo n'avait pas le don du théâtre, dit Brunetière, il s'en doutait. » Le public le lui avait fait sentir du reste assez vivement. C'est ce qui explique l'éloignement du grand homme pour cette sorte de gloire.

Du reste, comme le remarque le savant directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, toutes les œuvres de Victor Hugo, même ses drames, ne

(1) Mars 1902.

Digitized by Google

sont que des recueils de lyrisme, et parmi les raisons qu'il en donne, celle-ci nous paraît la plus vraie » : le lyrisme, pour une part, consiste dans l'expression, dans l'expansion, dans l'étalage de la personnalité du poète. » Or Victor Hugo dans toutes ses œuvres n'a su que se répandre, se montrer, étaler son encombrante personne. Mais quel personnage nous a-t-il révélé ?

M. Gabriel Aubray dans *Le Mois* a consacré un article très remarquable et très documenté à répondre à cette question. « Ce demi-dieu — parlons en pathos comme lui-même — dit-il, a des abîmes d'ombre au milieu de ses lumières. Moralement, c'est un inconscient ; intellectuellement c'est un fou (1) ».

Quand il dit « moralement c'est un inconscient », il emploie un euphémisme. Jusqu'à trente ans il fut un chrétien sincère, et tour à tour un fiancé très épris, un mari fidèle, un père aimant, un ami dévoué. Mais à partir de 1833 tout change : l'orgueil ouvre le chemin à l'immoralité la plus effrénée, celle-ci prépare les voies à l'impiété la plus audacieuse et à l'égoïsme le plus cynique. « C'est bien assez qu'on ait à dire qu'il a souillé en lui et trahi, par des actes, l'amour conjugal, et l'amour paternel, et la douce amitié.

« L'amour d'époux, l'amour de père et de grand-père, vous savez où il l'a vautré.

« Dès 1883 il a fait d'une actrice, la Drouet, non l'erreur et le caprice d'un moment, mais le scandale d'un demi-siècle...

« L'amour coupable n'a même pas à s'embellir d'avoir été l'amour fidèle, ni seulement l'amour. Jupiter Hugo s'est fait plus d'une fois pincer par la police dans des aventures ignominieuses. »

Au milieu de tous ces scandales le poète se complaisait, s'admirait :

« Jamais, écrit-il à son ami Pavie, je n'ai commis plus de fautes que cette année, et je n'ai jamais été meilleur. »

Au sujet de ses amis Henri Heine écrivait dès 1837 : « Presque tous ses anciens amis l'ont abandonné, et, pour dire la vérité, l'ont abandonné par sa faute, blessés qu'ils étaient par son égoïsme. »

Durant les cinquante dernières années de sa vie, Hugo n'aimera plus que ces trois choses : la gloire, l'argent et les grossiers plaisirs.

Il fut d'une avarice cruelle, lui qui s'appelait l'apôtre, le soldat des causes justes. M. G. Aubray en cite cet exemple :

« Je note que, dans une lettre de 1868, il avoue près d'un million et

(1) *Le Mois littéraire et pittoresque*, Mars 1902, p. 136.

Digitized by Google

demi de capital, qu'il touche des droits d'auteurs formidables et qu'en 1873 « son cher, son vieux, son excellent ami » Robelin, celui qui autrefois prêtait l'argenterie et les couteaux, lui ayant demandé un secours d'argent, il est très malheureux de ne pouvoir le lui accorder : vos embarras, dit-il ingénuement, ne sont rien près des miens ! »

Voilà l'homme, passons au poète. Ce fut un fou, dit Gabriel Aubray. La folie, chez les Hugo, était une tare de famille. Sa propre fille fut enfermée presque toute sa vie ; son frère Eugène, aux noces de Victor, fut pris d'un accès de folie furieuse, et mourut à l'asile de Saint-Maur. La folie de Victor Hugo fut la *vision de l'abîme, de l'immense où il transporta toutes les choses réelles pour leur donner des formes heurtées, des proportions gigantesques, des annexions étranges, bizarres que notre monde ne connut jamais.*

Le génie grec et latin s'était distingué par la belle harmonie et la proportion en toutes choses ; l'art au moyen âge était sorti de la rigueur des proportions, mais c'était pour élever ses chefs-d'œuvre, comme un élan sublime, vers le ciel. Le Romantisme avec Hugo transporta l'art dans les nuages sans consistances, dans les abîmes supérieurs sans connexion avec la terre, ou encore dans les abîmes inférieurs sans rapport avec aucun monde. Le poète fut esclave d'une imagination folle qui transformait sous ses yeux les réalités en fantômes.

Il faut de strophe en strophe, il faut de vers en vers,
S'en aller devant soi, pensif, *ivre de l'ombre ;*
Il faut, rêveur nocturne en proie à l'esprit sombre,
Gravir le dur sentier de l'inspiration,
Poursuivre la lointaine et blanche vision,
Traverser, effaré les clairières désertes,
Le champ plein de tombeaux, les eaux, les herbes vertes,
Et franchir la forêt, le torrent, le hallier
Noir cheval galopant, sous le noir cavalier.

Toute l'œuvre de Victor Hugo se résume en un immense recueil de visions troublantes : « Pour ce génie, pour ce dément, le monde visible n'a plus été qu'une fantasmagorie universelle, où les êtres de la création s'animaient, prenaient toutes les formes colossales, monstrueuses. »

La poésie de Victor Hugo fut un procédé plutôt qu'une œuvre d'inspiration, c'est ce qui explique l'abondance incroyable de ce génie. Puisque son art consistait à transformer le réel en imaginations au-

Digitized by Google

dacieuses ou burlesques la matière ne pouvait jamais lui faire défaut. Bientôt la poésie ne suffisant plus à débiter assez promptement toutes ses productions, il s'adressa à la prose, il écrivit des pièces de théâtre comme nous l'avons dit, et des romans. Le 15 mars 1831 il fit paraître *Notre-Dame de Paris*. C'était au lendemain de la révolution, l'auteur y mit l'écho des bruits sinistres qui avaient retenti à travers les rues de Paris : « Or, à ce moment, écrit E. Biré dans le *Correspondant* (1), l'opinion était hostile à la religion. On abattait les croix, on saccageait Saint-Germain-l'Auxerrois, on démolissait l'archevêché. Et c'est pourquoi Hugo joue à son tour avec les vases de l'autel, bafoue le prêtre et livre la religion à la risée et au mépris. Claude Frollo est l'archidiacre de Notre-Dame ; il a la science, la piété, l'austérité ; il est entouré d'admiration et de respect. De ce prêtre qui vit à l'ombre du cloître, en qui la cathédrale a versé sa paix, sa lumière et sa pureté, Victor Hugo a fait un impudique et un assassin.

Après l'échec de ses *Burgraves* en 1843, Victor Hugo, comme un autre Achille blessé, se renferma dans le silence de sa tente. Il vit passer, la colère dans l'âme, la gloire de Lamartine, et de Musset ses rivaux. Après 1848 il se lance dans la politique, après avoir flatté Napoléon il se pose contre lui en rival ; le coup d'Etat du Deux-décembre le jette en exil. Mais tous ces événements ont fait du poète un autre homme ; après le dépit, la haine est entrée dans son cœur, elle va lui rendre l'inspiration, aiguiser sa plume.

C'est dans l'exil que Victor Hugo fit paraître les *Châtiments* (1853). « C'est son chef-d'œuvre, dit E. Biré. Tour à tour gracieux et tragique, simple et véhément, éloquent et spirituel, le poète a vidé dans ce livre toutes les flèches de son carquois. » A côté des châtiments pour la valeur littéraire peuvent se ranger les *Misérables*, dont la première partie écrite avant 1848 a une inspiration toute chrétienne, durant l'exil parurent d'autres œuvres de valeur. Les *Contemplations* (1856), la *Légende des siècles* (1re série) où se détachent trois beaux morceaux, *le petit roi de Galice*, *Eviraduus*, *Ratbert*, — les *Travailleurs de la mer*.

Après son retour en France de 1870 à 1883 il continua de composer et depuis lors jusqu'à nos jours on a continué d'imprimer sous son nom du nouveau, de l'inédit. Nous ne devrions pas dire, il est vrai, du nouveau, de l'inédit, car Hugo ne fait guère que répéter ses œuvres

(1) Numéro du 10 février 1902, *Le Centenaire de Victor Hugo*.

Digitized by Google

anciennes. L'imagination en effet, si vaste qu'elle soit, est bornée : seule la raison, l'esprit peut créer toujours, ne se répéter jamais.

Edmond Biré énumère toutes ces œuvres : l'*Année terrible* (1872), la *Légende des siècles* (2e et 3e séries), l'*Histoire d'un Crime*, *Le Pape*, *Religion et Religion*, l'*Ane*, la *Pitié suprême*, etc. Mais il n'estime dignes d'être lus que l'*Art d'être grand-père*, et quelques chapîtres de *Quatre-vingt-treize* (1).

L'*Univers* dans son numéro du 23 février 1902, établit un parallèle entre Voltaire et Victor Hugo : même vie, même mort, même apothéose. Voltaire pendant un demi-siècle sema la haine de l'Eglise par le rire, la moquerie, l'ironie. Quelques pages empreintes d'esprit chrétien étaient l'amorce, qui lui captait les plus droites intelligences elles-mêmes. Hugo pendant tout le dix-neuvième siècle sonna à tous les échos les clameurs de la même haine. Le peuple folâtre qui s'appelle la France, ami du bruit, des cris, des chants, mêla sa voix à celle de ce chantre puissant. Il fut entraîné. Comment eût-il résisté ? Ses paroles, bruyantes comme la voix du canon, clamaient amour, puissance, générosité, grandeur, pitié, pardon. Ces sentiments, il est vrai, une fois amassés, devenus violents, irrésistibles, comme la vague, il les lâchait contre le juste et l'innocent pour l'écraser. Mais la foule inconsciente ne voyait que son chantre, elle n'entendait que sa grande voix, elle acclamait, elle applaudissait.

Assurément la France entière n'applaudit pas à Hugo. Il y a en effet sur le même sol deux France : l'une qui écoute la voix de Pierre, celle-ci se tint à l'écart ; l'autre qui ferme l'oreille à la parole divine. Cette seconde France comme la première a besoin pour être forte d'avoir son centre de ralliement. Voltaire au XVIIIe siècle, Hugo au XIXe ont été ce centre. C'est pour cela que l'un et l'autre, quelle que soit leur réelle valeur, resteront célèbres dans l'histoire Ils ont personnifié *leur siècle*, et, en employant ce mot siècle, je le prends au sens évangélique.

Le siècle de Voltaire s'acheva dans le sang des prêtres, des nobles,

(1) Voici encore d'après le même critique les autres œuvres des premières années qu'on peut lire avec profit : *les Odes et Ballades*, *les Orientales*, *Les Feuilles d'automne*, *Les Voix intérieures*, *Les Châtiments*, *Les Contemplations*, la première *Légende des Siècles*, *Hernani*, *Ruy Blas*, *Les Burgraves*, *Notre-Dame de Paris* et *Les Misérables*. Cette indication ne doit être entendue qu'au point de vue littéraire ; car, au point de vue religieux et moral, il faudrait faire encore des restrictions.

Digitized by Google

des rois. Le siècle de Hugo s'achève dans le triomphe de tous ceux que chanta le poète, lui qui voulut embellir la laideur, déifier le vice, annoblir le crime. Ce triomphe va-t-il s'achever, ou bien la France va-t-elle rejeter le virus de son sein ? L'accès de fièvre hugolatrique, qui vient de la secouer, pourrait donner à craindre. Mais pourtant des lueurs d'espérance s'allument à tous les horizons : au XVIIIe siècle Voltaire n'eut point d'adversaires, au nom du Christ combattant contre lui ; au XIXe siècle au contraire les soldats du Christ sont légion ; et Hugo lui-même pâlit auprès de plusieurs d'entre eux. Français et catholiques, laissons nos ennemis se compter autour de leur porte-drapeau. Serrons-nous autour des nôtres.

Mais enfin de tous ces aperçus que faut-il conclure? Faut-il définitivement dans Victor Hugo maudire l'œuvre et le poète ? Résumons d'abord son œuvre, telle qu'elle nous est apparue ; puis nous tirerons nos conclusions.

Parlant de lui-même, Victor Hugo aimait à dire qu'il *avait charge d'âme, qu'il avait à remplir une mission nationale, une mission humaine.*

La mission nationale et humaine, qu'il s'arrogea, fut d'être l'éducateur de la démocratie; mais il n'en fut que le vil et odieux courtisan. Dans ses poèmes, ses drames, ses romans, la vertu et l'héroïsme sont l'apanage exclusif des classes populaires, de l'ouvrier, du bandit, de Satan même. Les classes dirigeantes au contraire, les princes et les prêtres, les rois et les pontifes sont des monstres d'hypocrisie, de crimes et de débauches. Ce n'est point là, on en conviendra, la leçon d'un éducateur, c'est une parole de basse et odieuse flaterie.

La mission ambitionnée par le poète auprès des âmes est une mission religieuse. Il n'ambitionnait rien moins que de remplacer dans leur rôle le prêtre et le Christ lui-même, de renouveler et de perfectionner le christianisme. Il renouvela à sa manière les utopies millenaristes, qui dans tous les siècles ont agité les imaginations et les ont bercées dans l'espérance chimérique d'un règne de justice et de paix pour l'humanité sur la terre. La république devait réaliser ce rêve ; mais celle de 1848 trompa son attente, il la maudit :

Tu n'es pas la grande et sainte République,
Celle que l'homme attend, que l'Evangile explique,
Qui s'enveloppera d'une paix magnifique,
Fera sortir des cœurs une hymne séraphique,
Pénétrera les lois de lumière et de jour,
En ôtera la mort pour y mettre l'amour.

Digitized by Google

Deux de ses poèmes, *Les Mages* et *La Fin de Satan*, résument assez bien toute sa doctrine. Dans *Les Mages*, il emploie 71 strophes de 10 vers à répéter cette même pensée : « Pourquoi faites-vous donc des prêtres, quand vous avez des poètes ? » Dans le monde nouveau, qu'il chante, les poètes remplaceront les prêtres. La loi de ce monde nouveau est la loi même de l'Evangile, *l'amour*. Mais l'amour apporté par Jésus, enseigné par les prêtres est impur, car il apparaît mélangé de haine, il laisse subsister *le mal* sur la terre et *l'enfer* dans l'éternité. La religion de Hugo supprime l'un et l'autre : plus de péché, plus de douleur ici-bas, plus d'enfer dans l'autre vie. La vérité triomphera du mensonge, le bien détruira le mal, l'amour réhabilitera Satan.

L'archange ressuscite et le démon finit
Et j'efface la nuit sinistre, et rien n'en reste :
Satan est mort ; renais, ô Lucifer céleste !

Ce sont les derniers vers de la *Fin de Satan*. Dans sa religion nouvelle, Hugo supprime en Dieu l'éternelle justice, il ne veut voir en lui que l'universelle bonté. Cette universelle bonté qui se manifeste partout en d'innombrables richesses de splendeurs, de lumière, de vertu, d'héroïsme, le poète l'a chantée avec des accents et souvent avec une âme chrétienne. Aussi par presque toutes ses œuvres Victor Hugo appartient-il à l'Eglise catholique ; il en est une des gloires. Cette Eglise n'a inscrit à son *Index* que deux de ses ouvrages *Notre-Dame de Paris* et *Les Misérables ;* sur les autres elle a fermé les yeux ; elle a voulu nous avertir par là que nous pouvions lire notre poète, mais avec précaution. Craignons son esprit, qui est l'esprit d'orgueil et de révolte contre l'autorité établie de Dieu ; mais choisissons, après conseil, dans ses œuvres les pages encore nombreuses où sa muse s'est inspirée aux sources de la pure charité évangélique pour les petits et les humbles.

En terminant nous voulons emprunter aux *Etudes* (1) le récit de la mort de Victor Hugo tel que le donne le P. Suau :

« Un ancien acteur, grand admirateur de Victor Hugo et ami de son valet de chambre, fut admis à voir le poète une heure à peine après son décès. Il fut surpris de l'expression d'angoisse terrible et désespérée empreinte sur la figure du mort, et de la crispation de ses mains. —« Mais dans quel état il est ! » dit l'artiste au valet de chambre. — Ah !

(1) *A propos du Centenaire de Victor Hugo*, 20 février 1902.

Digitized by Google

Monsieur, répondit celui-ci, au moment de passer, ses doigts sont devenus crochus, et il a crié deux fois : *Un prêtre ! un prêtre !* » L'acteur se retira très ému et dit à sa fille : « Je ne veux pas mourir comme cela ; si j'étais malade on irait me chercher le P. Montsabré. Et il ajouta : « Je ne divulguerai pas cela ; mais c'est égal, c'est horrible. »

« Je ne puis garantir cette anecdote. J'affirme seulement qu'elle fut racontée, peu de temps après la mort de Victor Hugo, par la fille même de l'acteur, à une personne, qui vient de me la répéter encore en me donnant des noms, que je tais par discrétion. L'acteur est mort ; sa fille habite Paris où, en 1894, elle s'est mariée. Rien ne me permet de douter de sa parfaite véracité. »

Un prêtre ! un prêtre ! Telle fut la dernière parole de celui qui écrivit *Les Mages*. Est-ce une dernière clameur de haine, un cri de désespoir, ou un appel de sa foi renaissante ? Espérons plutôt dans les miséricordes du Dieu qui pardonne avec tant d'amour au prodigue repentant. Pour lui, nous voulons le croire, se réalisera l'espérance qu'il chanta un jour, avec présomption peut-être, mais avec tant de grâce :

Nos fautes, mon pauvre ange, ont causé nos souffrances ;
Peut-être qu'en restant bien longtemps à genoux,
Quand il aura béni toutes les innocences,
Puis tous les repentirs, Dieu finira par nous.

Fr. Hilaire de B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

Père d'Argentan. — *Lectures spirituelles sur la Dévotion à la très sainte Vierge Marie*, disposées par P. Gœdert, E. M. — 1 vol. in-12, 500 p., 3 fr. Paris, Lethielleux.

L'éloge du Père d'Argentan n'est plus à faire ; Bossuet lui-même l'a qualifié d'« homme très savant, *vir doctissimus* ».

Cependant ses *Conférences théologiques sur les Grandeurs de Marie* n'étaient plus assez connues des prêtres et surtout des chrétiens foncièrement pieux et instruits. Hélas ! De nos jours, les personnes, même les plus pieuses, délaissent trop souvent les ouvrages sérieux pour la lecture de petites brochures, de livres superficiels, soi-disant de dévotion, où l'imagination prend tout, ne laissant rien pour l'esprit : aussi peu à peu oublie-t-on les vraies doctrines de la piété, de l'ascétisme chrétien.

Or, la vraie doctrine chrétienne sur Marie est renfermée entièrement dans les *Conférences théologiques* du Père d'Argentan. Il fallait donc que ce précieux trésor fût à nouveau édité, qu'un plus grand nombre pût y puiser et que le livre du pieux et savant capucin reprît une place honorable dans les bibliothèques ecclésiastiques, et même dans beaucoup de foyers chrétiens.

M. Gœdert atteint ce but en partageant, en disposant sous forme de lectures spirituelles, les longues conférences du P. d'Argentan, en éliminant quelques répétitions et, maintes fois, en rajeunissant l'expression. Et il faut reconnaître que le fondateur de la *Bibliothèque de lectures spirituelles* a rendu, en cela, un grand service à toutes les âmes désireuses d'acquérir une véritable connaissance et un amour sincère de la très sainte Vierge.

Digitized by Google

Onze seulement des conférences ainsi retouchées du théologien capucin sont contenues dans le volume que j'ai le plaisir de faire connaître et de recommander, et toutes ces conférences ont trait à la dévotion envers la très sainte Vierge.

Les lecteurs sauront gré à M. Gœdert de son introduction sur la lecture spirituelle. Elle résume complètement la doctrine des Pères et des saints à ce sujet. Fr. S.

*
* *

SOLUTION DE LA QUESTION ROMAINE, *traduit de l'italien*, par M. E. GUÉRIN. Seule édition française autorisée, revêtue de l'*Imprimatur* de l'archevêché de Paris. — Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette. 1 vol. 224 p., prix : 2 fr. 50.

Ce livre, écrit en langue italienne et dont nous devons une excellente traduction à M. E. Guérin, intéressera tous les catholiques à qui un légitime amour du Saint-Siège fait ardemment désirer le rétablissement de sa souveraineté.

L'homme modeste qui a écrit ce livre sous le secret de l'anonyme, mérite les plus grands éloges, parce qu'il a su traiter son sujet avec une rigoureuse logique.

Il commence par se faire l'écho de la tradition catholique relativement au pouvoir temporel des Papes. Avec Joseph de Maistre il établit qu'aucune souveraineté européenne n'est plus légitimée que la leur.

Puis il aborde la question romaine. Et d'abord, cette question a été peu comprise. On a voulu la réduire à la co-existence de l'Eglise et de l'Etat, ou à l'accord de l'une et de l'autre ; erreur ! la question romaine dépasse de beaucoup l'ordre politique. Avant tout, c'est une question dogmatique « puisqu'elle enlève à l'Eglise tout caractère de société civile et politique ». Ce n'est donc pas une question particulière, un simple conflit d'intérêts matériels entre l'Italie *légale* et la Papauté, mais bien une question internationale, ou, si on le préfère, ce qui dans le cas est synonyme, une question religieuse, liée aux plus hauts intérêts des nations européennes.

C'est ce que l'auteur prouve fort bien et ce que malheureusement celles-ci semblent n'avoir pas compris, parce que dans la conception matérialiste qu'elles se sont faite de leurs intérêts, elles ont fermé les yeux sur les tragiques conséquences que pourrait avoir en Europe, à échéance plus ou moins brève, la naissance d'une question religieuse de cette gravité.

Digitized by Google

L'Italie surtout a feint de ne pas comprendre que la détention sacrilège des Etats Pontificaux était une constante menace pour son unité, et qu'il suffirait, après tout, d'un prince catholique, conscient de ses devoirs les plus élémentaires et de ses intérêts les plus élevés, pour lui demander, au nom du droit, la restitution de ces Etats.

Mais j'ai tort d'attribuer à toute l'Italie la responsabilité de la question romaine. La spoliation des Etats Pontificaux, comme tant d'actes iniques mentionnés par l'histoire, a été le fait d'une habile et occulte minorité parfaitement éclairée sur les complications qu'elle créait pour la politique future de l'Italie, mais plaçant la haine sectaire au-dessus des intérêts nationaux. C'est ce que l'auteur a su mettre dans la pleine lumière des faits et des documents. Il nous a montré que tous ces héros factices qui avaient fondé l'unité italienne, ramenés à leur véritable grandeur, n'étaient, comme la plupart des principaux auteurs de notre Révolution française, que de mesquins sectaires couverts d'un masque de patriotisme.

Nous le savions; mais on aime tout de même entendre redire que l'unité italienne accomplie au rebours de tous les intérêts de la péninsule, a été avant tout une œuvre de sectaire. Peut-être comprendra-t-on enfin qu'anti-cléricalisme et patriotisme sont deux. Pour l'auteur, il y a longtemps que cette idée semble lui être familière et voilà pourquoi il n'a rien tant à cœur que de concilier son patriotisme avec son catholicisme, en donnant à la Question romaine une solution qui puisse satisfaire les nobles aspirations de l'Italie, et des droits inaliénables de la Papauté. Or cette solution, et la seule possible parce que la Question romaine est une question dogmatique et que le dogme étant de sa nature éternel et immuable, ne saurait se plier aux concessions; c'est que. avec la tiare, symbole de l'autorité spirituelle, la Papauté doit ceindre la couronne, symbole de la puissance temporelle; c'est que, à Rome même, le Vicaire de Jésus-Christ doit être libre et que l'Italie doit renoncer à faire des sept collines le centre de sa domination. Et l'unité italienne n'en subsistera pas moins, plus réelle même et plus ferme puisque d'une part un rapprochement s'effectuera entre le parti catholique et le parti libéral dont le premier avait été éloigné par la nécessité de soutenir les droits lésés de la Papauté, et que de l'autre, cette unité reposera sur l'inattaquable fondement du droit. Au lieu de l'unité absolue et statutaire, violente et contre nature, l'Italie, comme la Suisse, l'Allemagne et les États-Unis, sera une fédération. Par là son indépendance sera sauvegardée et la question résolue.

Digitized by Google

Reste maintenant à savoir si la monarchie et le ministère italiens prendront eux-mêmes l'initiative de cette solution. L'auteur, hélas ! et tous ceux qui, comme lui, ont une certaine connaissance du gouvernement italien, n'osent l'espérer.

Depuis longtemps, en effet, ce dernier est inféodé à la secte judéo-maçonnique dont il subit servilement toutes les directions; or, on connaît la devise de la Franc-maçonnerie italienne : « Rome ou la mort ! » C'est assez dire que la Question romaine ne peut être résolue que par une entente intelligente de tous ceux qui constituent ce que l'auteur appelle « l'Italie monarchique et catholique » par opposition à « l'Italie légale et révolutionnaire ». Les premiers ont le nombre, et non seulement le nombre, mais aussi la force morale : ils ont pour assurer l'aboutissement de leurs revendications les directions sagement inspirées de la Papauté. Peut-être, malgré tout, leur œuvre sera-t-elle stérile, parce qu'il est certains crimes qui ne sauraient s'expier par des luttes pacifiques. Alors, Dieu saura conduire les événements à l'accomplissement de ses desseins, et les gouvernements qui déjà une fois, au moins tacitement, ont refusé de légaliser la nouvelle situation de l'Italie vis-à-vis le Saint-Siège, finiront par connaître leurs devoirs plus clairement, et ils reconquerront par la force du droit ce que l'Italie ne détenait que par le droit de la force.

Qu'il en soit en ainsi et Dieu bénisse l'auteur et le traducteur de ces pages qui, malgré quelques légères imperfections, ont l'incontestable mérite d'une parfaite orthodoxie.

Fr. B.

*
* *

Au Purgatoire, par l'abbé J. A. Chollet, docteur en théologie, professeur aux Facultés catholiques de Lille.

C'est un préjugé de croire que le Purgatoire est une salle d'attente assez peu éclairée, où l'on s'ennuie jusqu'à l'arrivée d'un train rapide qui doit nous conduire au Paradis en 1re classe. Il est également téméraire de s'imaginer que la souffrance y est purement spirituelle.

Au Purgatoire, nous dit avec douceur l'aimable écrivain, mais qui ne peut rien contre la vérité, « les âmes souffrent » ; il ajoute « qu'elles jouissent et prient pour nous ».

L'âme souffre. Elle est irrévocablement unie à Dieu, sans pouvoir ne pas l'aimer, de toute la puissance de son être immortel. Elle ne peut

Digitized by Google

qu'aimer ce qu'il aime, haïr ce qu'il hait, c'est-à-dire le péché, se purifier dans la souffrance, pour s'élancer, après l'expiation, dans la gloire. Elle souffre ; et son péché se consume « dans les flammes vengeresses ». Quelle flamme ? Quel feu ? « Ce feu est une réalité et une réalité ignée ». « La doctrine la plus sûre » le définit « un feu matériel ». C'est l'avis de saint Thomas que Dieu « peut donner à la matière empire sur l'esprit ». Mais à la différence de notre feu qui consume, le feu du Purgatoire « brûle sans détruire, tourmente sans consumer ». Il ne détruit que le péché. Mais ce feu, à mesure que l'âme s'y purifie et se rapproche de la pureté même de Dieu, ce feu nourrit, accroit une joie toute surnaturelle, comme cette terre n'en connaît pas et qui s'épanouit dans l'obéissance, dans la charité, dans l'amour, dans l'espérance. « Les âmes sont alors, dit sainte Catherine de Sienne, si intimement unies à la bonté de Dieu, et tellement transformées en elles qu'elles sont souverainement contentes de tout ce qui émane de ses très saintes dispositions. »

« Une de leurs plus douces jouissances, c'est de prier pour nous. » Ces âmes se souviennent de nos faiblesses, connaissent nos besoins, nous aiment mieux que jamais. En outre, elles sont dans l'état de charité pure, elles sont unies à Dieu par l'amour le plus intense et le plus réciproque. Elles parlent, elles le supplient pour nous. »

Cette doctrine si grave de l'Au delà, dans le purgatoire, M. le docteur Chollet a su la rendre claire aux plus profanes, même attachante, sans rien lui faire perdre de la force de la vérité, par des comparaisons empruntées à la nature et à la science, et la science n'a enrayé ni la Charité ni la poésie. *Suaviter et fortiter.* A. CHARAUX.

*
* *

LES COMPTES DE JEANNE DE LAVAL, d'après un document original et inédit, par le P. Ubald d'Alençon, capucin, in-8° de 31 pages, Angers, Siraudeau, 1901.

Ces comptes que présente par très courts extraits le R. P. Ubald d'Alençon, auraient gagné à être publiés moins parcimonieusement. Il y aurait vraiment beaucoup de renseignements historiques et économiques à tirer de ces comptes journaliers qui vont de 1455 à 1459 ; il faut donc souhaiter qu'un éditeur les édite, sinon intégralement, du moins dans toutes leurs parties intéressantes. Il est assez difficile, d'après le présent opuscule, de se faire une idée exacte de la femme du bon roi René : elle paraît cependant peu économe, et elle se décide

Digitized by Google

trop souvent, comme son mari du reste, à des emprunts destinés à solder ses dépenses. Elle avait, elle aussi, le goût des arts et aimait la parure : en cela elle était bien de son temps. Une joyeuse compagnie voltigeait autour d'elle : cela n'a rien qui puisse étonner ceux qui savent ce qu'était la cour du roi René.

L.-H. L.

*
* *

VIE DE MONSEIGNEUR MIDON, EVÊQUE D'OSAKA, par l'abbé Marin docteur ès-lettres, Lauréat de l'Académie Française, professeur à la Malgrange. Préface de Monseigneur Hacquard, Vicaire apostolique du Sahara et du Soudan, in-8°. Prix 5 fr.

Les natures ardentes, belliqueuses, emportées même, quand elles sont fortement ancrées dans la Foi et sagement dirigées font souvent de grandes choses pour la gloire de Dieu. — Cette ardeur native, elles la tournent contre les ennemis de l'Eglise ; elles l'emploient à acquérir les vertus, la font servir à toutes sortes de biens.

Tel que nous le voyons avant son départ au Japon, Mgr Midon se révèle une de ces natures.

Ardent, il l'était ; il se lance dans de rudes discussions sur les sujets théologiques, et, à défaut de ceux-là, sur les questions du jour, sur le brûlant terrain de l'actualité. Emporté, il l'était bien aussi, puisque, un jour, énervé par la mauvaise fortune, il ne put retenir son bras et souffleta rudement l'abbé, son partenaire au jeu d'échecs.

Mais une foi ferme et éclairée s'était emparée de cette juvénile ardeur. Elle travaillait l'âme de l'abbé Midon, et dans cette âme de 20 ans, nous voyons déjà briller les vertus du vrai missionnaire : le zèle, l'esprit de sacrifice, l'abandon à la Providence, et en plus, la grande dévotion qui fait les apôtres, la dévotion à Marie.

Si nous pouvions suivre notre missionnaire dans ses travaux apostoliques, nous aurions plus d'une fois l'occasion d'admirer en lui les merveilles de la Foi. Son biographe et ami, M. l'abbé Marin, les a mises en relief d'une façon saisissante. Son dessein, le seul à notre avis, qui soit de mise, en ces sortes de sujets, est de montrer l'âme et l'action de l'Envoyé de l'Evangile. Point, par conséquent, de ces voyages épiques, de ces paysages dorés qui grandissent l'homme peut-être dans l'imagination du lecteur, mais ne sont pas le cadre qui convient à une figure d'apôtre. « Votre style, écrit Mgr Turinaz à l'auteur, est

Digitized by Google

très simple, très édifiant, plein d'intérêt ; il excitera les plus nobles et les plus saintes ambitions qui puissent enflammer le cœur des prêtres.»

Ce livre, nous l'avons trouvé trop court. Avant le voyage en France de l'évêque d Osaka, voyage qui fut sa préparation à la mort, nous aurions voulu regarder en arrière et embrasser de haut, sinon la vie, du moins les grandes vertus de l'Apôtre. — C'eût été facile. Il nous reste tant et de si belles lettres de l'éminent prélat. Mais nous rendons justice à l'abbé Marin. Il a suivi pas à pas son missionnaire. Il nous a montré une âme maîtresse d'elle-même, une âme apostolique et vraiment sainte. De toutes les pages de ce livre, ressort la vertu dominante de notre missionnaire, l'abandon à la Providence, abandon total produit par la vivacité de la foi — Mgr Midon voit Dieu partout ; et qu'importent alors les rudes travaux, la souffrance. — Il rêve le martyre, comme les grands franciscains Saint-Pierre-Baptiste et ses compagnons ; mais au Japon le temps des persécutions sanglantes est passé. — Le martyre du missionnaire, c'est le martyre à petit feu.

— Oh ! qui de nous comprend ce martyre de l'apôtre ! —

— Et qui sait pourtant, si par son perpétuel sacrifice, l'humble missionnaire du Rajpoute et du Japon n'est pas plus puissant que nous tous, pour faire croître et mûrir dans « le champ dévasté par nos querelles impies », de nouveaux fruits d'honneur et de salut.

Fr. Paulin.

*
* *

Le Chardon bleu, par Lucien Donel, Paris, Bonne Presse. — Le Logis, par Georges de Lys, Paris, Lethielleux. — Father Anthony, par Robert Bucheman, Paris, Lethielleux.

J'ai toujours eu dans l'idée que tous les romans étaient mauvais, même les bons. En voici la raison. C'est qu'il y a dans tout roman une création factice, ou, si vous préférez, un assemblage arbitraire de faits réels, pris çà et là dans la vie par l'écrivain en quête de choses vécues. Or, précisément, le lecteur ne s'attache jamais à discerner ces deux faces ; il ne distingue pas le vrai de l'irréel dans l'ouvrage qu'il dévore, et il croit que *tout cela peut arriver ;* de là, dans son esprit, une fausse conception de l'existence.

Hormis ce détail, les trois livres ci-dessus mentionnés sont de braves petits romans, bien honnêtes. Le premier surtout est gentiment troussé. Mais, hélas ! ils sont rares, les Jean Moure dans le monde des artistes

Digitized by Google

et l'affreuse et noire misère est souvent la compagne inséparable des peintres et des poètes qui n'ont que leur plume ou leur pinceau pour vivre.

F. Ubald.

*
* *

Saint-Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, par le R. P. J.-B. Bainvel, S. J. Paris, Bonne Presse, s. d. (1901). in-16 de X-196 pages.

Ce volume contient la vie du saint, son règlement spirituel, quelques-unes de ses lettres et la traduction française de la bulle de canonisation. Le récit est très simple. L'auteur vise à la concision. De là parfois un peu de sécheresse, et d'aridité. La simple narration des faits ne manque pas du reste de piquant ni d'intérêt. Que de gens croient encore que, sous l'ancien régime, personne ne s'est jamais occupé de l'enseignement ni de l'instruction des masses populaires ?

Le livre du P. Bainvel est une condensation et un abrégé de ce qu'ont écrit les contemporains de saint Jean-Baptiste de la Salle, Fr. Bernard, Dom Maillefer, le chanoine Blain, et de l'ouvrage récent de M. Guibert.

F. Ubald.

*
* *

La Providence, par D. L. de Saint-Ellier. Paris, Bonne Presse, s. d. [1901], brochure de 48 pages.

Dieu s'occupe-t-il de nous ? Telle est la question posée en tête de cette plaquette d'apologétique contemporaine. J'ai déjà loué les brochures précédentes éditées par la maison de la Bonne Presse. Celle-ci ressemble à ses devancières. Elle est à fois populaire et scientifique, c'est-à-dire qu'elle présente la doctrine la plus profonde et la plus nécessaire à connaître, sous une forme accessible à la masse de l'esprit des gens.

F. Ubald.

*
* *

Saint Thomas d'Aquin. Lectures spirituelles sur l'adorable sacrement de l'autel, Paris. Garnier, s. d. [1900] in-12 de XXVI-646 pages.— V. P. Vaubert. s. j. Lectures spirituelles sur la très sainte Eucharistie, Paris, Le-

Digitized by Google

fort. s. d. [1901], in-12 de XXIV-482 pages. — V. P. DE LA COLOMBIÈRE, LECTURES PIEUSES SUR LES FÊTES DE LA TRÈS SAINTE VIERGE ET DE SAINT JOSEPH, Paris, Lethielleux, in-16 de XXXII-336 pages.

Ces trois volumes forment la suite des collections de livres de lectures spirituelles disposées par P. Gœdert, E. M. dans un but d'édification et de piété. Nous avons déjà entretenu plusieurs fois nos lecteurs des ouvrages précédemment parus. Nous espérons que le public continuera à faire le meilleur accueil à ces nouveaux volumes, qui se recommandent assez du reste et par leur titre et par le nom des auteurs auxquels ils sont empruntés.

F. UBALD.

*
* *

DEVOIRS DES PARENTS ENVERS LEURS ENFANTS, par S. G. Mgr Rosset, évêque de Saint-Jean de Maurienne. Paris, Maison de la Bonne Presse, s. d. [1901]. in-32, de 248 pages.

Est-il nécessaire de vanter la solidité de doctrine et la tournure apostolique d'un écrit qui porte la signature du vénérable évêque de Saint-Jean-de-Maurienne ?

Il faut s'occuper des enfants. Cette portion de la race humaine qui pousse et qui grandit, âge sans piété, a dit La Fontaine, armée de petits sauvages, aurait dit Le Play, il faut lui donner l'éducation et l'instruction. Tout le monde s'entend là-dessus. Mais quel agent les donnera ? les parents ? ou bien l'Etat ? Que tous les pères de famille lisent le petit livre de Mgr Rosset, et ils comprendront vite deux choses : premièrement que c'est un devoir rigoureux pour eux de veiller à la formation de l'esprit et du cœur de leurs enfants ; deuxièmement que la loi la plus satanique est celle qui les prive du droit de remplir cette obligation qui découle de la nature elle-même.

Une note pour les éditeurs trop hâtifs : mettre à la fin une table des matières, — une véritable, je veux dire. Celle qui s'y trouve actuellement ne peut pas être prise en sérieuse considération.

F. UBALD.

Digitized by Google

*
* *

Les Contemporains, 19e volume. Paris, Maison de la Bonne Presse. — Broché, 2 frs.

La collection vient de se compléter d'un dix-neuvième volume, et tous les ans deux nouveaux volumes viendront se joindre à ce total. Si l'on ajoute que les combinaisons particulières de la Maison de la Bonne Presse permettent à tout le monde de se procurer cette collection unique à des conditions véritablement extraordinaires de bon marché, on comprendra que quiconque veut avoir une bibliothèque complète et intéressante n'hésite pas à se procurer la collection entière des *Contemporains*.

*
* *

L'Ame Saine, par J.-H. Clérissac, Paris, Oudin, 1901.

Rendre à l'âme de nos contemporains la santé et la paix serait une œuvre bien méritoire : mais tenter cette œuvre est chose fort difficile. Beaucoup l'ont fait : on a proposé des remèdes nombreux, de nombreuses potions. D'après le P. Clérissac, il suffirait d'un simple régime hygiénique ; il suffirait de revenir au simple exercice naturel du jeu des facultés.

L'*Intelligence* n'irait plus se perdre dans les régions de la raison pure ; elle resterait toujours dans un juste milieu entre l'abstraction creuse, ennemie des faits, et la sensation, ennemie de l'idée.

La *Volonté* redeviendrait simple : elle ne se complairait plus dans les infinis raffinements du goût moderne, mais dans une grande droiture. Elle se laisserait conduire comme se laisse conduire un enfant, et chercherait comme l'enfant son appui dans la prière.

Rendues à la santé au moyen de cette méthode, l'intelligence et la volonté seraient élevées par Jésus-Christ à un état surnaturel.

Des lumières divines jetteraient une plus vive clarté dans l'intelligence, tandis que la volonté trouverait un exercice infini dans la pratique des deux grands préceptes : l'amour de Dieu, et l'amour du prochain.

Pour couronner cet ordre surnaturel, se retrouverait la prière, le grand moyen de communication entre la créature et son Dieu.

Digitized by Google

Comme on le voit, le petit livre du P. Clérissac contient une immense synthèse. Puisse-t-il éclairer les âmes nombreuses qui soupirent après la vérité, et réaliser ainsi le but que formulait son auteur :

« Je voudrais retrouver un jour la trace de ce petit écrit dans quelques âmes revenues à la vie saine, et, par elle, à l'amour de notre maître : Jésus-Christ ! » F. D.

*
* *

Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé, par Charles Maignen, Paris, Retaux, 1902.

Quand M. l'abbé Maignen publia son fameux livre : *Le P. Hecker est-il un saint ?* S. E. le Cardinal de Paris n'ayant pas voulu intervenir dans un débat déjà passionné, l'imprimatur avait été demandé directement à Rome. Quelque temps après, l'Américanisme était officiellement condamné. Il est curieux de constater que le nouveau volume de M. Maignen se présente maintenant sans imprimatur d'aucune sorte. Est-ce simple oubli des typographes ?

La notoriété de l'auteur, les services déjà rendus par lui à l'orthodoxie nous font un devoir de signaler quand même son récent ouvrage : *Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé*, qui est encore un cri d'alarme.

Sentinelle vigilante placée aux abords du dogme catholique, le docte théologien voit le péril et le dénonce. La partie de son livre consacrée à l'américanisme n'a pas seulement un intérêt rétrospectif. Chez beaucoup d'Américains et de Français, l'erreur pouvait être involontaire : les Français sont si légers et les Américains si absorbés par leurs affaires ! Puis, on lit si peu aujourd'hui, les études sont si superficielles, la théologie si négligée, on se laisse facilement entraîner par les courants de la mode ! Il convient sans doute d'être indulgent pour ceux qui se trompent ainsi de bonne foi ; M. Maignen ne l'est peut-être pas assez. Mais il a raison de poursuivre jusque dans leur dernier retranchements ceux qui demeurent obstinément dans leurs erreurs, cherchant seulement à la dissimuler, ou à lui donner une nouvelle forme pour esquiver la condamnation.

La partie qui regarde la France est la plus intéressante. Nous voudrions seulement ici une distinction plus marquée entre ceux qui suivent les directions politiques et sociales de Léon XIII, et les novateurs qui les excèdent ou les dénaturent, entre ceux qui agissent et

Digitized by Google

qui sont en cela très louables, et ceux qui dogmatisent de travers, dont il faut reprendre les fautes. Tous ceux qui marchent dans la voie tracée par le Pape, qui n'est d'ailleurs point nouvelle, ne forment pas nécessairement un bloc. Il en est parmi eux, nous ne l'ignorons pas, qui ne sont avec le Pape que parce que le Pape est avec eux, qui le devancent plutôt qu'ils ne le suivent, et qui, à l'occasion, le quitteraient sans scrupule pour s'en tenir uniquement à leurs idées personnelles. Il y a des représentants de l'ancien libéralisme (toujours nouveau, hélas !) qui croient faussement trouver dans les indications pontificales la justification de leurs doctrines, de leurs tendances d'autrefois, ou encore des jeunes, qui ayant plus d'ardeur que de science et emportés par leur enthousiasme, s'en vont aux extrêmes et pataugent dans toutes les erreurs. En un mot, il y a sur ce tronc, d'ailleurs vigoureux et solide, des végétations parasites.

Sans doute, il ne faut pas pour les enlever attaquer l'arbre lui-même, il faut éviter de décourager les vaillants, les travailleurs, de tirer sur ses propres troupes, mais nous ne devons jamais cependant sacrifier la doctrine. C'est la conduite de l'Eglise qui n'a cessé de condamner ces novateurs, en dénonçant l'américanisme d'abord, puis en signalant aux démocrates chrétiens les défauts et les erreurs à éviter.

A-t-on suffisamment tenu compte des avertissements du Pontife ? M. Maignen estime que non et signale à son tour les naufrages qu'ils ont déjà causés. On pourrait trouver parfois dans ses appréciations des excès de sévérité, quelques exagérations, par exemple quand il s'élève contre les bulletins des Séminaires. Ceux-ci semblent bien avoir été à peu près inoffensifs, et n'ont eu que deux torts : celui de s'introduire clandestinement dans quelques séminaires, non pas dans tous, et celui de recommander des journaux avancés dont la doctrine n'est pas toujours très sûre, et qui ne gardent pas à l'égard des évêques une attitude suffisamment respectueuse. Il faut se réjouir d'ailleurs de la disparition de ces bulletins, qui dirigés par des jeunes gens non encore complètement formés pouvaient facilement dégénérer, et être accaparés, non point par la franc-maçonnerie, mais par certaines personnalités brouillonnes qui se font trop volontiers sans mandat les interprètes du Pape et les chefs de l'armée catholique.

Mais M. Maignen a, hélas ! raison, trois fois raison de signaler les dangers de la philosophie Kantienne, aujourd'hui à la mode, malgré les recommandations de Léon XIII au sujet du Thomisme ; les dangers de la répercussion dans la théologie de cette philosophie subjectiviste

Digitized by Google

qui aboutit logiquement au scepticisme ; les dangers des nouvelles méthodes de critique historique, qui ne laissent rien subsister des pieuses traditions et même des légendes du bréviaire ; les dangers des hardiesses de la nouvelle exégèse, qui ruinerait de fond en comble l'autorité de nos Livres saints. En vain Léon XIII a parlé à ce sujet, ceux qui se flattent de comprendre seuls sa pensée et de suivre ses directions font la sourde oreille, et avec une audace chaque jour croissante ils vont de l'avant.

Ils vont jusque... au protestantisme, ils *s'évadent*, ou bien, ce qui est pire encore peut-être, ils demeurent dans l'Eglise, mais en y introduisant des idées et des mœurs nouvelles, des tendances dangereuses d'émancipation, même au point de vue de la chasteté sacerdotale. On se demande s'il n'y a pas là le germe d'une nouvelle hérésie ; les évêques sont inquiets, et mettent leur clergé en garde contre les novateurs et les faux apôtres.

Il faut suivre docilement les directions politiques et sociales, que Léon XIII maintient avec tant d'énergie dans sa lettre du 25 mai 1899 à Mgr l'Archevêque de Bourges ; mais il faut aussi se garder des interprétations arbitraires qu'on en fait, soit pour les diminuer, soit pour les amplifier, il faut surtout réagir vigoureusement contre des tendances funestes qui feraient dévier ce mouvement nécessaire des catholiques et amèneraient mille calamités dans l'Eglise.

En digne fils de saint Vincent de Paul, qui lutta si vaillamment contre le jansénisme, M. Charles Maignen appelle l'attention des prélats et du clergé sur ces nouveautés, qui se tiennent entre elles par le lien de la logique, il les combat fortement et demande qu'on s'unisse pour leur opposer une barrière.

Son appel sera entendu, et de nouveau, M. Maignen aura rendu à la cause de la foi un signalé service.

Fr. Ernest-Marie.

*
* *

Le Prêtre, les tendances actuelles et les œuvres au point de vue paroissial, par un curé de Lyon. 1 vol. in-16, 400 p. 1 fr. Paris, Maison de la Bonne Presse.

Dans ce mouvement général des esprits vers les *Questions sociales*, quelle est la place véritable de prêtre, celle qui est conforme à sa

Digitized by Google

mission et à ses fonctions sacrées du ministre de Jésus-Christ ? Un homme d'œuvres a donné dans le livre que nous recommandons la réponse vraiment catholique.

« Comment aller au peuple ? » demande-t-il. « Par le chemin que Notre-Seigneur a pris pour y aller lui-même. Il n'a pas fait un secret de ses divines méthodes. Elles sont tout au long exposées dans un manuel qu'il a fait composer pour notre usage : l'Evangile. L'auteur est donc allé à cette source, seule capable de lui fournir la solution. « Car, peut-on supposer que Dieu, qui a créé l'homme essentiellement sociable, le règle en son particulier et abandonne sans guides les sociétés ; et que ce que l'on appelle *Questions sociales* sont inventions nouvelles, auxquelles l'Eternel n'aurait pas songé, qu'il laisse décider à la mécanique, au charbon de terre et aux journaux ? (1) » Pas plus que l'auteur, nous ne le pensons.

Connaissant donc les règles de l'Evangile, sachant d'ailleurs par l'expérience de dix-neuf siècles de christianisme, que de toutes les œuvres sorties de ses mains, Dieu veut que les savants soient les plus utiles au monde, il demande tout d'abord au prêtre la sainteté. La sainteté est, de sa nature, inspiratrice des grandes œuvres ; elle est charité, c'est-à-dire secours et consolation. Aussi peut-on regarder comme infaillible cette formule, que la vie surnaturelle du prêtre, sa vie de foi, d'espérance et d'amour, d'amour surtout, sera la mesure de son action réelle et durable.

Et puis, en de nombreux chapitres très courts, toujours pratiques, l'auteur avec son expérience incontestable de vingt-cinq années de ministère consacré aux œuvres, indique tous les moyens à prendre, soit pour transformer une collectivité comme est une paroisse, soit pour conserver et développer dans les individus les germes de la foi reçus au baptême.

Comment obtenir ces heureux résultats ? Tout d'abord, par l'enseignement de l'enfance. Mais l'enfant instruit de sa religion aura bientôt à compter avec les passions bouillantes du jeune homme, les difficultés de la vie, les épreuves de la caserne d'où tant de consciences s'en reviennent flétries, les entraînements d'un mal qui s'étale partout, dans les journaux, les livres, les discours, les actes. Les œuvres de persévérance : patronages, retraites, associations pour la jeunesse, institutions diverses en vue de préserver les jeunes soldats ; voilà

(1) Louis Veuillot.

Digitized by Google

pour continuer l'œuvre d'un premier enseignement. Que cet ensemble soit complet, telle n'est pas assurément la prétention de l'auteur, tel n'était pas son but. Il s'est proposé uniquement de retracer, dans ces pages, ses longues années d'*apostolat pastoral*.

Dans une autre partie : *Les œuvres spirituelles de miséricorde*, sont exposés les moyens de ramener une âme qui a besoin de conversion. Voilà directement pour l'âme.

Mais comprenant que tous les malheureux, en particulier ceux qui souffrent de cette plaie des sociétés modernes qu'est le paupérisme, doivent trouver un consolateur et un père, non dans la foule des déclamateurs, mais dans le prêtre, l'auteur signale les principales *Œuvres corporelles de miséricorde* et parle longuement des *Œuvres sociales et économiques*. Il énumère, en montrant leurs avantages et leur nécessité, les institutions ayant pour fin d'améliorer cette condition anormale où se trouve aujourd'hui l'ouvrier. Les noms de ces diverses institutions, personne ne les ignore; les journaux leur consacrent des colonnes et les sociologues des livres entiers. Aussi nous contentons-nous de renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même.

La théorie n'a guère de place dans ce travail; car l'auteur s'est proposé pardessus tout d'être utile; aussi sa longue expérience et son ardent amour pour les âmes lui ont-ils inspiré une œuvre éminemment pratique. Et si tout prêtre, dans les limites de son pouvoir, avait le courage de réaliser ce programme, nous n'en doutons pas, la France entière serait bientôt renouvelée. Fr. M.

*
* *

Le Mariage Civil, par René Lemaire, docteur en droit. vol. in-8°, pag. 226, Paris, Larose, éditeur, 22, rue Soufflot.

Nous traversons des jours bien sombres : on n'entend parler que de crises, de faillites. Elles jettent le trouble dans le monde économique et bouleversent le monde des idées; les vieilles conceptions des choses, et aussi les dernières, nées d'hier et pleines d'espérance, s'en vont au souffle de la critique comme les feuilles d'automne au souffle du vent. Après la crise des dogmes, on a parlé de la crise de la morale; après la faillite de la science, voici la faillite du mariage.

Les crises et les faillites pourtant ne surgissent presque jamais à l'improviste : elles sont préparées par des faits antérieurs. Ces causes cachées, il plaît à notre esprit philosophique, autant qu'à notre

Digitized by Google

curiosité, de les rechercher et de les suivre dans leur évolution progressive.

S'il nous faut un guide éclairé pour nous conduire dans le dédale des faits qui amènent la faillite du mariage, nous pouvons ouvrir en toute sûreté le livre sérieux, un peu dur à la lecture peut-être, de M. René Lemaire, *Le Mariage Civil*. C'est de l'institution du mariage civil, de la laïcisation du contrat par les « civilistes », de l'intervention abusive du pouvoir civil dans une matière religieuse, qu'est venue la crise du mariage. La main-mise de l'autorité civile sur le lien matrimonial, auquel cependant tous les peuples de l'antiquité reconnaissaient un caractère sacré, s'est opérée lentement sous l'influence de doctrines néfastes et des exigences jalouses de nos rois : les étapes de cet abus de pouvoir sont heureusement exquissées avec ordre et méthode dans l'étude de M. R. Lemaire.

On y suit pas à pas l'œuvre législative et les luttes de l'Eglise. Aux premiers jours de son histoire, chez les Romains, elle use simplement de la latitude que lui laisse la loi civile, et « dans ce cercle il lui reste encore assez de place pour tracer son enceinte » ; sous les empereurs chrétiens, elle inspire les codes ; les rois mérovingiens et carlovingiens reproduisent des lois dans leurs capitulaires ; au moyen-âge elle est maîtresse absolue du mariage, et avec raison puisque le contrat est sacrement.

Vers le milieu du XVIe siècle, un mouvement contraire aux droits de l'Eglise se dessine. Il a pour origine, l'avènement des doctrines gallicanes qui secondent les efforts du pouvoir royal et la propagation du protestantisme qui crée des situations nouvelles : la première cause peut s'appeler l'antécédent théorique du mariage civil », la seconde « l'antécédent pratique ».

Louis XVI, par l'édit célèbre de 1787 précipite le dénouement car il résout la question, pendante depuis longtemps, des mariages protestants en des termes qui consacrent la doctrine gallicane et prépare l'avènement du mariage civil tel que nous l'ont légué la Révolution française et le Code Napoléon.

Après cet aperçu historique bien documenté et consciencieusement conduit, M. Lemaire aborde la critique légale et morale du mariage civil : la critique *légale*, car notre législation, par l'autorité du mariage civil qu'elle impose et les empêchements qu'elle établit, viole, dans la personne des époux et dans celle des ministres la liberté de conscience et de culte ; la critique *morale* : le mariage civil en effet a

Digitized by Google

diminué grandement le prestige moral de l'union conjugale et donné naissance au divorce qui en rompt le lien sacré avec une facilité scandaleuse, grâce à la bienveillance coupable de la magistrature. Ces méfaits, dont la société elle-même est troublée appellent une réforme.

La conclusion du livre consacrée à l'exposition d'un plan de réforme, propose l'adoption, par voie législative, d'un système qui implique la reconnaissance légale du mariage religieux, et, à cause des dissidents libres-penseurs, conserve le mariage civil à titre facultatif. Le bien commun réclame cette organisation nouvelle. L'Église catholique se montrerait certainement favorable à une entente amiable : sur les points en litige, en effet sa doctrine est souple et flexible ; l'Etat pourrait, sans perdre aucun de ses droits, répondre à la bienveillante avance de Rome, mais il ne le voudrait pas. Et cependant les raisons que M. Lemaire a données de la nécessité et de la facilité d'un accord sont judicieuses, d'une forte logique et d'une grande modération. Il ne demande en somme, pour les catholiques de France, rien autre chose que les dispositions légales de la loi française qui concède aux musulmans et aux natifs des colonies des Indes, la faculté de se marier devant leurs cadis ou leurs brahmes. Mais les catholiques sont des catholiques et les sectaires méconnaissent les droits de la raison et de la justice.

L'idée de réforme est semée cependant : Dieu fasse qu'elle germe, et nous souhaitons au semeur un accueil favorable auprès de tous les esprits soucieux des intérêts de la religion et de la patrie.

Fr. Raymond. *O. M. C.*

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus a Bouzillé,

Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :

Charles-Joseph BAULÈS

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

DE QUELQUES LACUNES

DE

L'ENSEIGNEMENT ECCLÉSIASTIQUE MODERNE

On s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps de la réforme des études ecclésiastiques. Qui ne connaît la lettre écrite sur ce sujet par un éminent recteur d'université, lettre retentissante comme un cri d'alarme, et dont la nécessité ne paraît pas encore évidente à tout le monde? — Depuis, d'autres documents, des actes épiscopaux notamment, ont été publiés sur cette grave affaire, dans le but de réorganiser les études dans les grands séminaires (1).

En attendant que nous puissions entretenir nos lecteurs de ces différentes tentatives, nous croyons devoir attirer leur attention sur trois réformes très spéciales qui nous paraissent pour le moins aussi utiles et aussi pressées que celles qu'on a proposées jusqu'ici.

I

La première est relative à la façon dont est compris et pratiqué l'enseignement thomiste. Nul n'ignore que dans un grand nombre de séminaires et d'instituts catholiques on n'étudie plus aujourd'hui que saint Thomas : ses doctrines sont seules considérées : le maître a parlé, tout est dit. Malheur à celui qui voudrait interroger un autre docteur ! Celui-là serait déclaré téméraire et voué à l'anathème. Que faut-il penser de cette méthode ?

Au risque de déplaire à plusieurs nous osons dire qu'elle est désastreuse pour l'enseignement en général et nuisible

(1) *La Vérité Française* a publié un article très sensé sur cette matière 13 février 1902. Voir aussi le N° du 28 mars.

Digitized by Google

à l'enseignement thomiste en particulier. D'abord une chose est bien certaine, c'est que saint Thomas n'a pas tout dit, ni toujours de la meilleure manière. Sur plusieurs points sa doctrine est incomplète et appelle une réforme. Pour ne rien dire de ses théories sur les sciences physiques et naturelles dont quelques-unes doivent être définitivement abandonnées, ses vues sur la conception immaculée de la sainte Vierge montrent assez qu'il était, comme les autres docteurs, sujet à l'erreur. Et cela ne doit pas étonner. Dans le firmament visible Dieu semble avoir multiplié les astres pour montrer qu'aucun d'eux ne possède toute la lumière et que tous à des degrés différents doivent concourir à l'illumination de ce vaste univers. De même, dans le monde invisible des intelligences la grande multiplicité, l'étonnante diversité des sages, des maîtres et des docteurs atteste le fini et l'essentielle imperfection d'eux tous en même temps que leur nécessité relative. Parmi ses attributs, Dieu semble s'être particulièrement réservé celui de la science. C'est par l'intelligence surtout que l'homme ressemble à Dieu. De là vient d'une part que la science est pour l'être créé un fardeau si redoutable, et de l'autre que Dieu ne la lui donne qu'avec poids et mesure. Il connaît la faiblesse de sa créature et il la ménage.

Si grand donc que soit saint Thomas, on ne peut soutenir qu'il est l'astre unique qui suffit à lui seul à fournir lumière et chaleur à toute intelligence créée. Le Verbe divin seul est cet astre, et, selon l'oracle des livres saints ; *il n'y a qu'un seul maître* : le Christ, qui illumine tout homme venant en ce monde, *Magister vester unus est Christus*.

Nous ne devons pas tellement marcher sur les traces de saint Thomas, dit le savant bénédictin Janssens, que nous en arrivions à ne pas tenir compte des autres grands maîtres du temps passé, du moyen âge ou d'une époque plus récente. Saint Thomas s'est élevé, il est vrai, au-dessus de ses contemporains, mais il a de dignes émules en sagesse. Un esprit supérieur ne peut être un obstacle aux mérites des autres. Si, dans l'art oratoire, le culte d'un Démosthène, d'un Cicéron, d'un Bossuet, si grand soit-il, ne doit pas éloigner de l'étude d'Isocrate, d'Hortensius et de Fénelon ; et si dans l'art musical celui qui donne la palme à Beethoven, se garde

Digitized by Google

de négliger les Haydn, les Mozart, les Schubert ; combien moins la clarté de l'angélique docteur nuira-t-elle à la lumière de tant d'autres astres qui brillent au firmament de l'Eglise et de l'Ecole. » Nul ne pourra s'empêcher de souscrire à ces considérations du savant professeur du collège Saint-Anselme.

L'étude des principaux docteurs est utile, non seulement à la science en général, mais encore et surtout aux études thomistes en particulier. En effet, on ne peut nier qu'un des meilleurs moyens pour comprendre saint Thomas est de comparer ses théories avec les théories des Docteurs qui l'ont ou annoncé et préparé, ou expliqué et développé et, plus encore, si j'ose le dire, avec celles des Docteurs qui l'ont contredit et combattu. Quel profit, par exemple, n'y aurait-il pas à mettre la Somme Angélique en regard de la Somme d'Alexandre de Halès, le docteur irréfragable ? On sait, en effet, que saint Thomas professait la plus grande estime pour le maître franciscain, allant même jusqu'à soutenir qu'on pouvait, qu'on devait s'en tenir à sa doctrine. Les opinions du vénérable Scot sont en général contraires à celles de saint Thomas; raison de plus, décisive entre toutes, pour étudier à fond les unes et les autres. Les contraires ne s'éclairent-ils pas mutuellement ? Ce que nous avons dit ici même des similitudes et des différences de doctrine qui existent entre saint Thomas et saint Bonaventure montre jusqu'à l'évidence combien il serait avantageux de comparer ces deux saints docteurs, étant donné surtout que le docteur séraphique tient assez souvent le milieu entre Scot et saint Thomas (1).

Parmi les auteurs qui se sont le plus illustrés dans l'emploi de cette méthode *comparée*, nous aimons à citer tout d'abord plusieurs des nôtres, notamment les RR. PP. Gaudence Bontempi (2), Marc de Baudoin (3), Bonaventure de Langre (4), Gervais Brisacius, etc. ; parmi les modernes

(1) Voir les *Etudes Franciscaines* et notre brochure *Le Séraphin de l'Ecole*.

(2) Palladium theologicum, 7 vol. in-f. — ou grande Somme Bonaventuriste.

(3) Paradisus theologicus unius et trium Doctorum Angelici, Seraphici et Subtilis, etc.

(4) Bonaventura et Thomas, etc.

Digitized by Google

brillent les RR. PP. Albert Knoll de Bulsano (1), Georges de Villefranche (2). Nous pourrions en citer beaucoup d'autres.

En dehors de l'Ordre des Capucins citons d'abord le docte chanoine Sanseverino qui, dans son grand ouvrage intitulé : *Philosophia christiana cum antiqua et nova comparata*, aime à citer abondamment les principaux docteurs scolastiques, surtout saint Bonaventure et Scot. L'auteur, il est vrai, s'attache à soutenir à peu près exclusivement les doctrines de saint Thomas. Mais on doit lui rendre cette justice qu'il a compris et affirmé que d'autres maîtres ont pu dire aussi bien et parfois mieux que l'angélique docteur.

Nous avons déjà entendu le docte Janssens sur le sujet qui nous occupe. Conformément aux principes posés, ce même auteur dans un autre passage déclare qu'en dehors de saint Thomas, le maître principal, il aura constamment sous les yeux trois autres illustres docteurs de l'Eglise : saint Augustin, saint Anselme et saint Bonaventure. Après eux il interrogera encore volontiers les P. Lombard, les Alexandre de Halès, les Albert Le Grand, les Scot, etc., enfin tous ceux qui, scolastiques ou non, ont vraiment mérité de la vérité théologique. Quiconque se donnera la peine de parcourir les premiers volumes parus du susdit ouvrage sera forcé de convenir que l'auteur a réellement tenu sa promesse. Son cours est un véritable modèle de théologie comparée.

On nous objectera peut-être que les Souverains Pontifes, notamment Pie IX et Léon XIII, ne recommandent que l'étude de saint Thomas, semblent exiger même qu'on ne s'écarte d'aucune manière de ses doctrines. A cela nous répondons que jamais les Papes n'ont recommandé l'angélique Docteur à l'exclusion de tout autre. Voici ce qu'écrivait, sur l'ordre de Pie IX, Mgr Czacki au Recteur de l'Université catholique de Lille : « Ceux-là abusent gravement des lettres écrites par Sa Sainteté, le 23 juillet 1874, au docteur Travaglini pour recommander l'œuvre (c'est-à-dire l'Académie de saint Thomas) fondée par lui, qui prétendent que Sa Sain-

(1) Institutiones Theologiæ, etc.

(2) Compendium philosophiæ juxta dogmata D. Thomæ, D. Bonaventuræ et Scoti, etc. — Trois tomes, Paris, rue de la Santé, 5, *Œuvre de S. François d'Assise*.

Digitized by Google

teté a voulu réprouver certains systèmes philosophiques opposés à celui que le même docteur et ses associés ont adopté sur la matière première et la forme substantielle des corps, puisque ces autres systèmes, aussi bien que ce dernier, sont non seulement admis par plusieurs savants catholiques, mais encore reçus dans les principaux athénées pontificaux de cette ville de Rome, capitale de l'Univers ». (1) Voilà pour Pie IX. On connaît la fameuse lettre, adressée en ces derniers temps par Léon XIII au ministre général des Frères Mineurs : Plusieurs, à cause de certains passages de cette lettre, s'étaient crus autorisés à conclure que désormais il fallait abandonner les autres docteurs scolastiques pour s'attacher uniquement à saint Thomas. Point du tout. — Ceux-là avaient mal interprété la pensée du Pape. C'est lui-même qui le déclare par une lettre officielle émanée du préfet de la sacrée congrégation des Evêques et Réguliers. — Dans ce grave document, le cardinal Vanutelli proclame que le Saint-Siège en écrivant au général des Frères Mineurs, « n'a voulu faire planer aucun soupçon sur l'enseignement de l'Ecole Franciscaine ». Sa Sainteté n'a voulu d'aucune manière ni supprimer l'article 245 des *Constitutions générales* de l'ordre, ni retrancher quoi que ce soit du contenu de sa lettre du 13 décembre 1885. » (2)

Or l'article des Constitutions auquel Léon XIII fait allusion est ainsi conçu : « Dans les doctrines philosophiques et théologiques, les lecteurs s'efforceront de se conformer aux enseignements de l'antique Ecole franciscaine sans perdre de vue les autres scolastiques. » Dans sa lettre au R^me^ Père Bernardin, le Souverain Pontife recommande à tous les étudiants catholiques de joindre à l'étude de saint Thomas, l'étude des doctrines du Docteur séraphique, saint Bonaventure. Ces déclarations sont, nous semble-t-il, assez claires et doivent clore le débat à tout jamais !

Et en vérité, nous ne comprenons pas que, en ce qui touche principalement l'Ecole franciscaine, des hommes sérieux aient jamais pu croire à un pareil exclusivisme de la

(1) Cfr. *La Scholastique et les Traditions franciscaines*, par le T. R. P. Prosper de Martigné, capucin.

(2) Voir les *Etudes Franciscaines*, tomes I et II.

Digitized by Google

part du Saint-Siège. Peut-on penser, en effet, sérieusement, que les souverains Pontifes aient voulu, d'un trait de plume, anéantir une école encore pleine de vie, riche de gloires et de triomphes ? Peut-on penser, dis-je, que l'Ecole franciscaine qui, dans la personne du vénérable Scot, a triomphé de l'école thomiste sur un point de la plus haute importance comme est celui de la Conception Immaculée de la B. V. Marie, ne mériterait plus désormais d'attirer l'attention des savants catholiques ? Non, on ne pouvait penser cela. Quelle a été et quelle sera toujours la pensée des Souverains Pontifes à ce sujet, il est aisé de l'entendre. La scolastique est la grande armée de l'Eglise, une armée rangée en bataille, selon le langage du grand pape Sixte V (1). Pour lutter efficacement, pour triompher définitivement, cette armée a besoin d'un chef suprême ; ce chef, l'Eglise le lui a donné dans la personne de saint Thomas d'Aquin. C'est tout ce qu'on peut dire pour sa gloire et c'est assez dire. Gloire aussi à tous ceux qui sous lui ou à côté de lui partagent l'honneur du commandement et de la direction ! (2)

II

On pourrait reprocher en second lieu à notre enseignement de manquer d'élévation. C'est le propre de la flamme de monter. Notre enseignement n'élève pas, parce qu'il est froid et sec ; il ne sort pas du cœur et ne va pas au cœur; il est trop spéculatif, rarement il se transforme en élans brûlants, en prière ardente : au lieu de conduire à Dieu, bien souvent il en éloigne. « Les voies de Sion pleurent, pourrions-nous dire, avec un théologien illustre, parce que le clergé et le peuple, prêtres et fidèles, se plongent dans les plaisirs mondains, ou dans de vaines curiosités et, ce qui est plus lamentable encore, parce que beaucoup de religieux

(1) Bulle *Triumphantis Hierusalem.*

(2) Il ne sera pas inutile de faire observer que ces enthousiasmes excessifs ont ordinairement pour résultat de produire des réactions formidables en sens contraire. Or une réaction contre le principat de saint Thomas serait déplorable et il est du devoir de tout le monde de l'empêcher.

Digitized by Google

et d'hommes réputés par leur savoir, semblables au peuple d'Israël qui jadis rejetta le culte du vrai Dieu pour s'attacher aux idoles, œuvres de leurs mains, abandonnent eux aussi la vraie sagesse, qui consiste à honorer Dieu d'esprit et de cœur, pour sacrifier misérablement comme à autant d'idoles, aux diverses sciences et à de vains arguments. Ils les recherchent avec tant d'ardeur, sous l'inspiration du diable, et leur esprit en est tellement possédé qu'il est impossible à la vraie sagesse de trouver place en eux. Cette malheureuse occupation les absorbe même au point qu'il ne leur reste plus aucun moyen d'atteindre leur Créateur par les élans enflammés de l'amour. Ce n'est pas pour être écrasée par la multitude des parchemins que Dieu a créé l'âme, mais afin qu'elle devienne le siège de la sagesse et qu'en elle habite le Roi pacifique de la Cité céleste (1). »

Ces lamentations sont-elles exagérées? Nous ne demanderions pas mieux que de le penser? Mais la vérité nous force à constater que de nos jours surtout elles ne sont, hélas! que trop justifiées.

L'école franciscaine, j'ai hâte de le dire, a combattu plus que tout autre, ce grand mal; plus que toute autre elle a bien mérité de la vraie science qui ne se borne pas à être une pure et stérile spéculation; mais, qui au contraire, tend toujours à enflammer le cœur, à émouvoir la volonté, à nous rendre meilleurs, à nous faire monter jusqu'à la source de toute lumière, de toute vérité, de tout bien; bref de la science vraiment sage.

Et d'abord saint François d'Assise, le glorieux fondateur des Frères Mineurs. Son programme est contenu tout entier dans ces quelques paroles de la Règle : « Que les Frères travaillent fidèlement et dévotement de telle sorte qu'en bannissant l'oisiveté ils n'éteignent point l'esprit d'oraison et de dévotion auquel toutes les autres choses doivent servir (2).»

(1) Cursus theologicus ad mentem S. D. S. Bonaventuræ, 1 tom. in-fol. — Lugduni, MDC. LXXXVII. Pars I, Disp. Proœmialis, *Appendix ad studentes Capuccinos*, quæst. IV.

(2) Regula, cap. IV.

Digitized by Google

Et plus expressément encore dans sa fameuse lettre à saint Antoine de Padoue :

« A mon cher Frère Antoine, Frère François, salut en Jésus-Christ ! C'est mon désir que vous enseigniez la sainte théologie aux Frères, de telle sorte néanmoins que l'esprit de la sainte oraison, selon la Règle dont nous faisons profession, ne s'affaiblisse ni en vous ni dans les autres. Adieu (1). »

Nul n'a mieux compris ni réalisé cette idée franciscaine de la science que le Docteur séraphique saint Bonaventure. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré dans nos deux ouvrages : *Sanctus Bonaventura* et *Le Séraphin de l'Ecole*. Le lecteur qui voudra se reporter à ces deux Études pourra s'en convaincre aisément, sans que nous ayons besoin d'insister ici de nouveau. Chose étonnante ! Scot lui-même qui paraît avoir tant sacrifié aux investigations subtiles et abstraites, à la pure spéculation, nous fournit en sa personne un merveilleux exemple de cette transformation de la science en piété. Outre que sa vie fut de tous points vertueuse et franciscaine ainsi qu'en témoigne le titre de Vénérable que l'ordre des Mineurs lui a décerné de tout temps avec le consentement tacite de l'Eglise, il est encore, *comme Docteur*, le fidèle disciple, l'imitateur parfait de François d'Assise, son bienheureux Père. C'est ce qui paraît d'une façon éclatante dans son bel ouvrage du *Premier principe des Choses* où l'on ne sait quoi le plus admirer, du vol sublime de l'intelligence, ou des brûlantes effusions de l'amour. Là Scot nous apparaît à la fois brillant chérubin et ardent séraphin. Toutes les pages de son livre sont une délicieuse contemplation, un colloque divin, une extase d'amour. « Que le premier principe, dit-il, en commençant, m'accorde de croire, de goûter, d'exprimer ce qui sera agréable à sa divine Majesté, et élève nos intelligences jusqu'à sa propre contemplation (3). » On trouve de semblables invocations dans les trois premiers chapitres. Dans le quatrième, pour arriver à démontrer avec plus de sûreté comment les attributs divins découlent les uns des autres, le Docteur subtil commence d'abord par faire un

(1) *Opusc.* S. F.

(3) Voir ses Œuvres complètes. Edition Vivès.

Digitized by Google

acte de foi : « Je crois, ô Dieu, que vous êtes simple, infini, sage, doué de volonté, etc. » C'est le *Fides quærens intellectum*. Et après avoir montré dans une splendide exposition les perfections ineffables de Dieu, il conclut ainsi : « O hauteur des richesses de la sagesse et de la science divine, daignez faire comprendre à ma petite intelligence que vous êtes infini et incompréhensible, etc. » Ainsi, à mesure qu'il avance dans la connaissance du Créateur, Scot sent son âme s'échauffer de plus en plus, sa science devient une graduelle élévation vers Dieu ; il raisonne, mais son raisonnement se transforme sans retard en adoration et en prière (1).

Il ne serait pas sans intérêt de parcourir les écrits des autres docteurs franciscains pour y découvrir cette préoccupation de la science pieuse. Contentons-nous seulement de signaler les auteurs appartenant à notre ordre des capucins dont la plupart, je le dis avec joie, ont cultivé avec amour cette méthode et l'ont appliquée à toutes les branches des sciences. C'est ainsi que le P. Barthélemy de Modène prend soin dans son *Cours de théologie*, d'indiquer, après chaque question importante, quelles conséquences morales découlent de la doctrine proposée. Ces réflexions sont contenues ordinairement sous les différentes rubriques que voici : *Applicatio mystica in ordine ad orationem et meditationem — ad meditantes et contemplativos — ad excitandam animam ad dilectionem Christi et Mariæ — Appendix mystica etc.* — Voici comment notre auteur s'en explique lui-même au commencement de son commentaire : « C'est pour vous, mes bien aimés Pères, c'est pour vous aider à passer de la théologie scolastique à la théologie mystique que moi, votre tout petit serviteur, j'ai inséré dans un cours de théologie des réflexions capables d'élever votre âme vers Dieu. Et d'abord vous venez d'entendre que la théologie est un discours sur Dieu : Apprenez de là, vous autres qui étudiez la théologie, quelles sortes de discours exige de nous le séraphique Père saint François. Ils doivent être tels, dis-je, qu'en vous se vérifie cet oracle de Jésus-Christ :

(1) Voir dans l'*Echo de S. François et de S. Antoine*, la traduction intégrale d'une des prières théologiques signalées ci-dessus.

Digitized by Google

Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, là je suis au milieu d'eux. — Vous avez entendu également que cette théologie est nécessaire. Ce qui vous indique que vous devez l'apprendre non pour la satisfaction de la vaine gloire, par curiosité ou pour un autre motif semblable, mais seulement pour votre propre édification et celle du prochain ; vous devez l'apprendre afin de plaire à Dieu, que vous aimez avec plus d'ardeur et servirez avec plus de ferveur à mesure que vous le connaîtrez davantage ; enfin vous devez l'apprendre, pour devenir de dignes ministres de l'Evangile, et être capables de diriger vers Dieu les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, principalement les plus incultes, et celles qui ont plus besoin de doctrine en leur inspirant une vie et une conduite sainte. Autrement il nous arrivera ce que dit Job : « *La nourriture se convertira en fiel d'aspic dans se entrailles.* »

Vous avez entendu encore que la science théologique a pour objet Dieu, considéré comme principe originel, le Christ Dieu et homme et les choses de la foi en tant qu'elles se démontrent par des raisons probables. Ceci vous apprend que pour devenir de parfaits théologiens, vous devez vous proposer dans toutes vos actions Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ, car il est dit dans l'Ecclésiaste et l'Ecclésiastique : *les yeux du sage sont dans la tête, ceux des fous aux extrémités de la terre.* En effet celui qui veut acquérir la vraie sagesse doit toujours avoir Dieu devant les yeux..... cette direction vers Dieu est le fondement de toute vie spirituelle et du mérite de nos opérations (1) ».

Des exhortations si simples et si pieuses, on en conviendra, ne peuvent que rendre éminemment sanctifiante l'étude de la théologie. On pourrait, en les réunissant, composer un recueil très utile à mettre entre les mains des novices théologiens. La théologie est bonne assurément, elle est noble, la plus excellente des sciences, mais elle peut devenir dangereuse si elle ne nous fait aimer Dieu.

Voyons maintenant comment un autre interprète capucin bonaventuriste a su appliquer cette même méthode à la

(1) *Cursus Theologicus, loc. cit.*

Digitized by Google

science philosophique. Les réflexions morales sont si abondantes dans le *cours de philosophie* du P. Antoine Galitius, qu'il annonce lui-même dans le titre de son ouvrage qu'il a fait une table spéciale pour les signaler à l'attention de ses lecteurs *(triplice indice ; altero tractatum et questionum ; altero rerum et verborum ; tertio moralium et prædicabilium exornatum)* (1).

Ainsi l'auteur se pose cette question : Le monde, quant à l'inégalité de ses parties, vient-il d'un principe unique? Toute la question, dit-il, se réduit à ceci, à savoir que Dieu, à cause de son infinie sagesse, de sa puissance, et de sa bonté a pu produire des créatures inégales en perfection, et de fait, pour la plus grande gloire et l'honneur de son nom il les a produites inégales, afin que par la contemplation de cette variété des choses nous ne cessions jamais de chanter les louanges divines ». Et, en vérité, si nous étions tels que nous voudrions être, et nous louerions Dieu sans cesse, et nous nous laisserions ravir en Dieu par un amour continuel et par la jubilation du cœur (2).

A propos de la question : La matière est-elle un corps ? le philosophe fait encore ces réflexions : « De cette doctrine nous pouvons tirer un aliment merveilleux pour notre vertu. La volonté humaine étant d'elle-même indifférente au bien et au mal, elle devient bonne quand elle s'unit au bien, et mauvaise dès qu'elle est liée au mal. Elle est d'autant meilleure qu'elle est unie à un plus grand bien, et d'autant plus mauvaise qu'elle adhère davantage au mal. Enfin elle est divine quand elle adhère à Dieu, et bienheureuse quand elle est unie au souverain bien. Voilà pourquoi le séraphique saint Bonaventure avait coutume de dire que l'âme devient semblable à Dieu dès qu'elle se tourne vers lui, et semblable aux créatures dès qu'elle tend vers elles (3) ». On le voit grâce à la méthode dont se sert le P. Antoine, la philosophie

(1) Summa totius philosophiæ Aristotelicæ ad mentem S. Bonaventuræ D. Seraph. ex ejusdem scriptis excerptæ, et in tres partes distributæ, per F. Marc. Antonium Galetium de Carpenedulo Brixiensem ord. min. S. Francisci Capuccinorum. — Romæ, apud hœredes Jacobi Mascardi, 1635.

(2) Summa, etc. ; Pars II. Lib. 1. Tract. III. quæst. III.

(3) Summa, etc. ; Pars. I. Lib. 1. Tract. II. quæst. VI.

Digitized by Google

devient une véritable échelle mystique qui nous fait atteindre à Dieu.

Il n'y a pas jusqu'aux sciences d'un ordre inférieur que nos pères n'aient utilisées pour s'aider à connaître et à aimer le Créateur. Ainsi a fait notamment le P. Antoine-Marie Rhuta, inventeur de la lunette astronomique à quatre verres concaves et du télescope binocle, dans son beau *Traité d'Astronomie* (1). La seconde moitié de l'ouvrage n'est qu'une adaptation mystique des données scientifiques exposées dans la première. Le titre indique bien l'intention de l'auteur : *Theo, Astronomia ; quà consideratione visibilium et cœlestium, per novos et jucundos conceptus prædicabiles ab astris desumptos, mens humana, in invisibilia Dei introducitur.*

Dans son *Prologium ad lectorem* le savant religieux affirme avec grande éloquence qu'entre toutes les sciences physiques, l'astronomie est la plus capable de nous élever jusqu'à Dieu, l'auteur de tant de merveilles, et par conséquent la plus utile aux théologiens, aux philosophes, aux prédicateurs de la parole de Dieu. Ce qu'il prouve par l'usage qu'en font les divines Ecritures, Job en particulier, et David l'astronome divin. Les Saints Pères également ne cessent de proclamer que la voie la plus facile pour connaître Dieu créateur est de contempler l'immensité des cieux étincelants.

A leur exemple il se sert lui aussi des astres pour nous parler du Créateur et de ses perfections, pour nous exhorter à la vertu, pour nous faire admirer les merveilles opérées dans les saints, pour nous éloigner des vices et nous porter à la pratique de toutes les vertus; pour nous faire admirer d'une manière sensible les mystères de notre foi et soulever quelque peu le voile qui nous cache les ineffables beautés de l'éternelle demeure. Appuyé sur les principes et les conclusions de l'astronomie, il démontre dans les sept chapitres qui composent cette seconde partie, que les propriétés du

(1) Oculus Enoch et Eliæ sive Radius sidereo-mysticus auctore R. P. F. Antonio Maria Schipreleo de Rheita ord. capucc. — Opus philosophis, astronomis, et rerum cœlestium æquis æstimatoribus non tam utile quam jucundum, etc. — Antuerpiæ, ex officina Typograph. Hieronymi Verdussii. M. DC. XLV, in fol.

Digitized by Google

premier mobile nous représentent la gloire, la grandeur, l'infinité, l'immensité, la justice, la bonté de Dieu. Bien plus, il nous conduit comme par la main jusqu'au sanctuaire même de sa Trinité en nous faisant voir dans les propriétés du Ciel Empyrée un symbole des trois adorables personnes divines. Très belles sont aussi les considérations par lesquelles il fait voir que la B. V. Marie, l'Eglise et l'âme peuvent être comparées au Ciel ; admirables, les analogies qu'il découvre entre le Dieu fait homme et le soleil; sublimes les exhortations que lui inspirent diverses données de l'astronomie pour nous porter à mépriser la terre et à regarder davantage le ciel qui est notre demeure. On ne peut le nier. Le célèbre capucin a fait véritablement une theo-astronomie.

Sans doute quelques-unes de ces considérations pourront paraître peu fondées, ou tirées péniblement des prémisses, ou l'effet d'une excessive amplification oratoire. N'importe, l'effort est digne d'éloges et appelle l'imitation. Il est un exemple remarquable de l'alliance de la véritable science avec la piété.

A ce point de vue encore, les capucins modernes tiennent à se montrer les dignes héritiers de leurs devanciers. En preuve l'Eminentissime cardinal Vivès y Tuto. Non content d'écrire de nombreux ouvrages mystiques, l'illustre auteur a eu l'heureuse inspiration d'enrichir ses écrits spéculatifs de pieuses réflexions qu'il intitule *Requies animæ*. Mot heureux en vérité! car la recherche spéculative engendre toujours une certaine lassitude dans l'âme ; un temps de repos lui est nécessaire pour prendre haleine et se refaire. Et quel meilleur repos qu'une prière, qu'un soupir vers le ciel, un élan d'amour sur Dieu, et sur sa Mère, le siège de la sagesse. Oh ! combien est sanctifiante la lecture d'un ouvrage écrit à la manière du pieux et savant cardinal capucin (1) !

On pourrait nous reprocher justement de ne pas dire qu'en dehors de l'ordre des Capucins, d'autres écrivains ont eu aussi à cœur de rompre avec la méthode exclusivement

(1) Cfr. principalement les ouvrages suivants : *Compendium theologiæ dogmaticæ Moralis, Hermeneuticæ, Juris Canonici*, etc., etc.

Digitized by Google

spéculative. Le docte P. J. Hermann, Rédemptoriste, en particulier, mérite d'être cité en exemple. Voici l'éloge que la *Nouvelle Revue théologique* (1) fait de son Manuel de théologie. « Nous ne saurions passer sous silence un autre caractère des *Institutiones Theologiæ dogmaticæ* : c'est le genre d'exposition tout empreint de piété qui en fait une vraie « Théologie affective » : *Theologia mentis et cordis*, tel est le titre qu'on pourrait lui donner. En maint endroit, disons-nous, chaque fois que l'occasion s'en présente, l'auteur semble prendre à tâche de réaliser le vœu de son illustre confrère, le cardinal Dechamp : faire sortir la piété du dogme, comme la fleur de sa tige. De là bon nombre de réflexions ascétiques répandues dans tous les traités et jaillissant du sujet sans recherche, sans longueur, sans entrave pour la pensée dogmatique ; de là encore cette complaisance marquée de l'auteur pour les doctrines plus profitables aux âmes. Les questions abstraites ou controversées sont traitées sobrement, de façon à laisser le champ libre aux matières d'une utilité plus directe pour le saint ministère et pour la piété : procédé digne de tous les éloges ; car si le prêtre étudie la théologie, c'est avant tout afin d'y trouver, pour lui-même et pour les autres, des moyens de sanctification » (2).

On ne saurait mieux dire. Faire de la science un moyen de sanctification ; faire sortir la piété du dogme comme la fleur de sa tige : voilà bien un magnifique idéal pour notre enseignement ! Puisse-t-il le réaliser tous les jours davantage ! Nul doute que Dieu n'y trouve sa gloire et beaucoup d'âmes leur salut éternel (3).

(1) Année 1897, tom. 29. Jug. 553.

(2) Institutiones theologiæ dogmaticæ, auctore Rev. Patre J. Hermann, Cong. SS. Redemptoris, 3 vol. gr. in-12, d'environ 650 pages chacun. En vente aux Bureaux de la sainte Famille, à Antony (Seine). — M. l'abbé *Nègre* et le R. P. *Hurter* s. j., dans leurs cours de théologie, ont soin d'indiquer aux étudiants, la manière d'utiliser la théologie en vue de la prédication.

(3) Nous ferons observer ici que l'enseignement de l'Ecriture sainte est aussi quelque peu mal entendu. Dieu n'a pas créé ce grand fleuve qui s'appelle l'*Ecriture* pour que nous nous contentions seulement d'en connaître les sources, mais principalement pour que nous allions y puiser l'eau qui purifie, sanctifie et engendre la vie éternelle.

Digitized by Google

III

Mais nous faisons un troisième reproche à l'enseignement ecclésiastique moderne. On n'enseigne pas assez la théologie, surtout la théologie du surnaturel. La preuve, c'est que les vérités religieuses sont ignorées non seulement du menu peuple, mais encore de ceux qui composent la classe dirigeante, des intellectuels pour employer un mot désormais consacré. Cette absence de notions théologiques a attiré depuis longtemps déjà l'attention des hommes sérieux. C'est ainsi que nous lisons dans un article de la *Revue des sciences ecclésiasques*, écrit en 1865, les réflexions graves que voici : « Aujourd'hui la grande plaie, c'est l'ignorance religieuse. Des hommes instruits, d'ailleurs, montrent en ce point capital les plus inconcevables lacunes et déparent souvent leurs travaux, soit par des erreurs, soit par des hérésies, que leur eut épargnées une teinture même assez légère de la théologie. Une connaissance plus approfondie de nos dogmes ferait encore mieux sentir aux enfants de l'Eglise ce qu'ont de faux et de pitoyablement erroné ces ouvrages scandaleux que les sociétés secrètes font vomir comme une lave impure, contre le granit sacré et inaltérable de la toute puissante doctrine (1). »

Quelques années plus tard, Mgr Freppel ne pouvait s'empêcher lui aussi de jeter un cri d'alarme : « L'absence de notions théologiques, dit-il, en dehors du clergé et d'un petit nombre d'hommes sérieux est assurément l'une des principales causes de l'abaissement des esprits. Si l'étude de la nature extérieure, de ses phénomènes et de ses lois, a obtenu des résultats que nul ne songe à contester, les deux sciences maîtresses, celles qui devraient dominer tout le reste, la philosophie et la théologie, sont descendues parmi les laïques à un degré d'infériorité vraiment déplorable. Que nous sommes loin du temps où les Racine, les La Bruyère, les Donnat, les Pothier, les d'Aguesseau regardaient la science de la religion comme la plus nécessaire de toutes !

(1) *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 2e série, t. 1er, 1865, p. 6. *Essai sur les lieux théologiques*, H. Girard.

Digitized by Google

On ne court risque de rien exagérer en disant que la culture religieuse des lettrés les plus en renom de nos jours ne dépasse pas les premiers éléments du catéchisme. (1). » Ainsi s'exprimait l'évêque d'Angers en 1880.

Doit-on dire que les temps sont changés? Peut-on affirmer qu'il y a eu progrès? La théologie, parmi les laïques, est-elle aujourd'hui plus en honneur, plus cultivée que dans les temps passés? — Si, malgré de bonnes intentions indéniables, dit un savant rédacteur de l'*Ami du Clergé*, si malgré la clarté des décisions doctrinales de l'Eglise, une portion notable des catholiques intelligents subissent l'influence des doctrines libérales et paraissent se complaire dans de regrettables tendances, c'est que malheureusement ils ignorent la théologie du surnaturel et de la grâce, la théologie de l'état primitif et de sa chute (2). »

Dans un autre article, le même Rédacteur, en réponse à M. Fonsegrive, directeur de *la Quinzaine*, répète, avec plus d'insistance que l'ignorance de la théologie et surtout de la théologie de la grâce et du surnaturel, fait tort à bon nombre d'écrivains catholiques qui, manquant de points d'appui, se laissent facilement entraîner au courant des erreurs modernes. Au lieu d'être, comme ils en auraient la sincère intention, des apologistes de la vraie foi, ils deviennent ainsi pour elle des amis compromettants, et contribuent regrettablement à rendre plus dangereuse cette *crise de la foi* qui inquiète actuellement tant d'esprits sérieux (2). »

Ces assertions sont-elles exagérées? En aucune façon. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil autour de soi, de parcourir ce qui s'écrit dans certaines Revues, ce qui se publie dans certains ouvrages récents! En voici un exemple entre mille. Dans un de ses nombreux ouvrages, un laïque, très docte sociologue, surtout chrétien et animé du reste des meilleures intentions, enseigne des choses comme celle-ci : « Les mots *naturel* et *surnaturel*, qui ne

(1) *Discours sur la théologie.* (Œuvres pastorales et orat. IV. Jouby et Roger, 1880.

(2) *Ami du Clergé*, 25 juillet 1901, pag 700.

(3) *Eod. loc.* 19 septembre 1901.

Digitized by Google

se trouvent ni dans l'Evangile, ni dans la Bible, sont des mots dont on a beaucoup abusé ; voici pourquoi et de quelle manière. Il existe assurément des êtres purement naturels, tels sont les animaux ; il existe aussi des êtres purement surnaturels, tels sont les esprits célestes, du moins par rapport à l'homme. Mais, dans l'homme, la nature et le naturel sont tellement unis et mêlés, tellement dans la dépendance l'un de l'autre, que presque toutes les matières humaines, pouvant faire l'objet d'une étude sont *mixtes*. Si l'on crée une séparation absolue entre la nature et le surnaturel, surtout si l'on range tout le temporel parmi les choses purement naturelles, il n'est pas d'erreurs et d'hérésies auxquelles on ne soit entraîné. Or, le gallicanisme avait créé une tendance à mettre un abîme entre le spirituel et le temporel. C'était très simple, mais c'était la résurrection de l'erreur manichéenne (1). »

Qui ne voit l'étrangeté d'une pareille doctrine ? Evidemment l'auteur ne paraît pas avoir une idée exacte du surnaturel proprement dit, puisqu'il le confond avec le spirituel et le surnaturel relatif. Il reproche aux autres de trop séparer la nature du surnaturel ; mais ne pourrait-on pas trouver que lui-même les rapproche beaucoup trop ? Sa doctrine ne se réclame-t-elle pas quelque peu d'une certaine grande hérésie condamnée par l'Eglise ? Il prétend que les mots nature et surnaturel ne se trouvent pas dans l'Evangile. C'est très vrai, mais qu'importe si la chose s'y trouve (2). Saint Paul, par exemple, n'enseigne-t-il pas en termes équivalents cette vérité à chaque page de ses épîtres ? Que signifient le « *divinæ consortes naturæ* » de saint Pierre et l' « *ex Deo nati sunt* » de Jean, sinon le surnaturel proprement dit, celui précisément que méconnaît l'auteur en question ? Et le méconnaissant, quoi d'étonnant qu'il ne l'y ait pas vu ? Mais notre intention n'est pas précisément de discuter avec lui, mais de donner un exemple du peu de science théologique que possèdent les hommes même les plus érudits de nos jours.

(1) *Le Catholicisme social*, par M. P. L. extrait du XXe siècle. Paris, Ch. Poussielgue, 1899, pag. 22. (Note) — Cfr. etiam pag. 23.

(2) Le mot *transubstantiation* ne se trouve pas non plus expressément dans l'Evangile ; M.P. L. peut-il affirmer cependant qu'il exprime une nouveauté ?

Digitized by Google

Très nombreuses sont les fâcheuses conséquences qui peuvent résulter d'une pareille ignorance, aujourd'hui surtout où tant de graves problèmes agitent l'esprit humain, problèmes dont la bonne solution, qu'on le veuille ou non, dépend en grande partie d'une saine intelligence des principes théologiques. Pour nous servir des expressions de l'auteur du *Catholicisme social* « il n'est pas d'erreurs et d'hérésies auxquelles (1) » elle ne puisse entraîner. Et avec le savant rédacteur de l'*Ami du Clergé*, nous ne craignons pas d'affirmer que « des écrivains ecclésiastiques, des apologistes prétendent exposer et défendre la doctrine de l'Eglise, discutent les théories des adversaires, touchent à tous les problèmes religieux du jour, sans s'être rendu compte de ces questions essentielles. Et de ces ignorances et de ces conceptions indécises résultent dans leurs écrits, comme dans leurs idées, de regrettables erreurs qui aboutissent à la confusion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel (2). »

Au contraire nul doute que la science de la théologie ne produise parmi les laïques instruits les plus heureux résultats. « L'histoire est là pour l'attester, dit encore Mgr Freppel, les époques les plus fécondes pour les progrès de l'esprit humain, telles que le IVe, le XIIIe et le XVIIe siècles ont été de grandes époques théologiques. La science sacrée tenait la tête des connaissances humaines avec ses larges horizons et son incomparable certitude : elle était là comme une règle et un soutien prévenant les défaillances de la raison, illuminant de ses clartés le domaine des lois, donnant la clef de l'intelligence du plan providentiel, indiquant aux sociétés humaines leurs conditions normales et leurs véritables fins, et ramenant à l'unité d'une vaste et majestueuse synthèse les résultats du travail des siècles. Au contact de cette science qui élève et agrandit tout ce qu'elle touche, la pensée humaine prenait un nouvel essor, la philosophie reculait ses limites, l'éloquence s'animait d'un souffle puissant, l'art s'épanouissait en merveilles. Qui pourrait nier cette influence

(1) Voir le passage de M. P. L. cité plus haut.
(2) *Ami du Clergé*, loc. cit. p. 692.

Digitized by Google

salutaire de la théologie sur les époques dont je parle ? Et pourquoi la même cause ne produirait-elle pas les mêmes effets sur nos sociétés modernes ? Ah ! si au lieu de s'abaisser au terre à terre d'une littérature frivole, et qui leur paraît à eux-mêmes d'une vulgarité humiliante, nos contemporains s'habituaient aux grands sommets de la doctrine, quelle force et quelle élévation d'esprit ne retireraient-ils pas de ces hauteurs où la foi étale devant la raison les magnificences de l'ordre surnaturel ? Est-il une source d'inspirations plus féconde, un plus vaste thème pour les méditations de la science que cette merveilleuse économie de la Grâce et de l'Incarnation, cet ensemble harmonique de lois et de faits divins qui dépassent infiniment toutes les réalités du monde extérieur et sensible ? Oui, Messieurs, ranimons parmi nous le flambeau de la théologie, afin qu'il répande ses lumières sur le reste des connaissances humaines, et l'on verra s'élever le niveau des intelligences : la pensée gagnera en sérieux et en profondeur ; et comme aux grandes époques du passé, nous pourrons assister à ce spectacle splendide des sciences, des lettres et des arts venant se grouper autour de leur souveraine pour lui prêter leur appui, et recevoir d'elle la vie puissante dont elle est restée l'immortel foyer. C'est mon vœu le plus cher et ma plus douce espérance (1). »

Pour que puisse se réaliser ce vœu de l'illustre Pontife, je veux dire pour que la théologie, celle du surnaturel surtout, soit dans l'avenir plus en honneur parmi les laïques instruits et y produise les résultats qu'on est en droit d'en attendre, non seulement la bonne volonté de ceux-ci, mais encore et surtout, la vigilante, constante et intelligente sollicitude du clergé est indispensable, absolument nécessaire.

Cette sollicitude doit embrasser surtout l'enseignement catéchistique, celui de la chaire et l'enseignement du livre.

Et d'abord le catéchisme. Il ne faut pas négliger d'enseigner à l'enfant la science du surnaturel ou celle de la grâce habituelle qui est le surnaturel proprement dit : C'est de cette grâce que tout homme baptisé a besoin de se faire une idée aussi exacte, aussi complète que possible. C'est la

(1) *Œuvres Oratoires*, loc. cit.

Digitized by Google

science vraiment salutaire. Par elle, l'homme connaît la noblesse de son origine, la profondeur de sa chute ou la déchéance originelle. Elle seule explique l'Incarnation, le mystère de l'Homme-Dieu, l'anéantissement d'un Dieu. Pour comprendre la suprême élévation de l'homme, il faut comprendre la grâce : car, par la grâce, l'homme monte jusqu'à Dieu, et Dieu descend jusqu'à l'homme. Enfin, la grâce c'est la gloire commencée comme la gloire n'est que la grâce consommée. — On le voit, tout est là — et il importe que l'homme le comprenne.

Mais, dira-t-on, l'enfant est-il capable de saisir cette sublime doctrine ? Et pourquoi pas ? N'a-t-il pas reçu au baptême, cette même grâce et toutes les habitudes surnaturelles, c'est-à-dire l'être et la faculté d'agir surnaturellement ? Par elle donc il peut comprendre Dieu, tendre vers Dieu, s'unir à Dieu d'une façon surnaturelle ?....

Refuser cela à l'enfant régénéré, c'est paraître oublier cette doctrine du grand apôtre que tout chrétien a le *sens du Christ*, qu'il est un autre Christ, un participant de l'être divin.

Par le baptême, en effet, le chrétien est *signé* de l'Esprit-Saint, ne fait qu'un même esprit avec Lui. Or, dit saint Paul l'esprit scrute tout, même les profondeurs de Dieu (1).

Evidemment pour faire entendre ces choses à l'enfant, pour l'initier à la connaissance de ces grands mystères, le catéchiste aura à se donner beaucoup de peine ; il devra les lui expliquer de la manière la plus claire et la plus simple possible ; il devra mettre cette doctrine à sa portée. C'est dire que lui-même devra être très instruit de ses matières, qu'il devra posséder à fond. Pour s'y exciter, le catéchiste devra se persuader qu'il n'est pas un éducateur ordinaire ; mais un précepteur divin, non pas seulement en tant qu'il a reçu sa mission de Dieu, mais parce qu'il doit faire l'éducation *d'un fils de Dieu, d'un Dieu en fleur* comme s'exprime un grand évêque, d'un autre Jésus-Christ, ainsi que l'enseigne saint Paul. Cet enseignement devra être continué dans la chaire chrétienne, la doctrine exposée dans la chaire de vérité ne de-

(1) Rom. VIII, 15. — II. Cor. V, 17. — Ephes. II, 10. — Galat. VI, 15. — I. Cor. IV, 15. — Gal. IV, 19. — Ephes. II, 15. — I. Cor. XV. — Ephes, X. 19, etc.

Digitized by Google

vant être que le développement de celui donné au catéchisme. Le chrétien n'attend pas autre chose de celui qui a reçu mission de l'instruire. Celui-ci doit développer son être surnaturel et ses puissances surnaturelles, il doit développer, faire croître, fortifier tous les jours davantage, enfanter sans cesse, pour employer encore le langage de l'apôtre, ce nouveau Jésus-Christ et le conduire à la plénitude de l'homme parfait.

La question sociale est à l'ordre du jour. Est-il un moyen plus prompt, plus efficace pour la résoudre que de redire souvent à l'homme baptisé cette parole de saint Léon Pape : *Agnosce, o christiane, dignitatem tuam : et divinæ consors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri conversatione redire*, etc. » Pénétré de cette doctrine, le pauvre ne portera pas envie aux fortunés de ce monde et le riche reconnaîtra dans le pauvre un frère et un cohéritier du royaume éternel. Il ne sera pas inutile de noter ici que si bon nombre de catéchistes et de prédicateurs sont bien souvent incapables d'expliquer la théologie du surnaturel, cela vient principalement de l'insuffisance des manuels de théologie qu'ils ont eus entre les mains durant le cours de leurs études. On donne, selon nous, une trop grande importance aux controverses sur la grâce actuelle : prémotion, prédestination et réprobation, etc., et cela au détriment du traité de la grâce habituelle qu'on devrait développer d'une manière aussi parfaite que possible. Les questions susdites assurément doivent être étudiées, mais avec la plus grande sobriété et une extrême prudence, car beaucoup d'entre elles peuvent devenir une cause de ruine pour certaines âmes. Au lieu de consacrer un temps précieux à des discussions sans issue, ne ferait-on pas mieux de montrer à nos étudiants théologiens quel est le prix d'une âme ornée de la grâce habituelle, doctrine sans laquelle ils ne pourront jamais être de véritables apôtres et des zélateurs fervents de la gloire de Dieu.

Dieu merci, des efforts sérieux ont été faits de nos jours dans ce sens, des travaux de vulgarisation ont été entrepris qui ont déjà donné d'heureux résultats (1). Nous serions bien

(1) Parmi les anciens il convient de citer le P. Nieremberg, jésuite espagnol : *Le prix de la grâce*. Voir un article récent sur le *surnaturel* publié

Digitized by Google

récompensés, pour notre part, de ces quelques lignes, si elles pouvaient susciter d'autres bonnes volontés, et pour résumer dans un souhait ce qui a été dit, heureux serions-nous, si nos observations pouvaient inspirer à tous ceux qui les liront un désir plus sincère et plus ardent de la vérité totale, de la vérité enflammante, de la vérité déifiante.

Fr. EVANGÉLISTE de Saint-Béat.

par les *Etudes* des RR. PP. Jésuites. On trouvera là quelques indications bibliographiques concernant les ouvrages modernes.

Digitized by Google

LE PÈRE FRANÇOIS TITELMANS

(DE HASSELT)

Frère Mineur Capucin

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

Te mens alta rapit; naturae arcana parentis
Pingis et aequali dogmata sacra stylo.
Te mens alta rapit; nam te strictissima vitae
Semita Romanum cogit adire solum.

(*Elog. Belg.* : AUBERT LE MIRE.)

L'homme dont nous voudrions retracer la vie à grands traits est un de ceux dont le temps n'a pas respecté les mérites. Bien peu aujourd'hui, même parmi les philosophes de profession, connaissent le P. Titelmans. Et cependant il n'en a pas toujours été ainsi. Deux siècles durant, ses ouvrages ont fait les délices des penseurs, et tous les historiens de ces temps ont tenu à mentionner le nom de ce religieux dans leurs annales.

Qu'il nous soit permis, à nous, fils de saint François et enfant de la Belgique, de reprendre et d'examiner quelques jugements de critiques anciens touchant l'éminent religieux. Nous ne présentons rien de bien neuf, nous n'écrivons pas une biographie émaillée de faits admirables. Non, le laconisme des documents dont nous disposions nous a seulement permis d'établir quelques faits chronologiques, point d'appui obligé des travaux futurs. La seule utilité à laquelle aspirent ces lignes est de stimuler l'ardeur d'un chercheur plus

Digitized by Google

récompensés, pour notre part, de ces quelques lignes, si elles pouvaient susciter d'autres bonnes volontés, et pour résumer dans un souhait ce qui a été dit, heureux serions-nous, si nos observations pouvaient inspirer à tous ceux qui les liront un désir plus sincère et plus ardent de la vérité totale, de la vérité enflammante, de la vérité déifiante.

Fr. EVANGÉLISTE de Saint-Béat.

par les *Etudes* des RR. PP. Jésuites. On trouvera là quelques indications bibliographiques concernant les ouvrages modernes.

Digitized by Google

LE PÈRE FRANÇOIS TITELMANS

(DE HASSELT)

Frère Mineur Capucin

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

Te mens alta rapit; naturae arcana parentis
Pingis et aequali dogmata sacra stylo.
Te mens alta rapit; nam te strictissima vitae
Semita Romanum cogit adire solum.

(*Elog. Belg.* : AUBERT LE MIRE.)

L'homme dont nous voudrions retracer la vie à grands traits est un de ceux dont le temps n'a pas respecté les mérites. Bien peu aujourd'hui, même parmi les philosophes de profession, connaissent le P. Titelmans. Et cependant il n'en a pas toujours été ainsi. Deux siècles durant, ses ouvrages ont fait les délices des penseurs, et tous les historiens de ces temps ont tenu à mentionner le nom de ce religieux dans leurs annales.

Qu'il nous soit permis, à nous, fils de saint François et enfant de la Belgique, de reprendre et d'examiner quelques jugements de critiques anciens touchant l'éminent religieux. Nous ne présentons rien de bien neuf, nous n'écrivons pas une biographie émaillée de faits admirables. Non, le laconisme des documents dont nous disposions nous a seulement permis d'établir quelques faits chronologiques, point d'appui obligé des travaux futurs. La seule utilité à laquelle aspirent ces lignes est de stimuler l'ardeur d'un chercheur plus

Digitized by Google

heureux et mieux doué que nous, qui puisse élever au P. Titelmans un monument digne de lui (1).

L'homme qui devait prêter un si puissant concours au mouvement scientifique et littéraire qui honora notre patrie au XVIe siècle, naquit à Hasselt, ville située dans l'ancienne principauté de Liège. Autant les historiens s'accordent pour fixer le lieu de la naissance, autant leurs divergences sont grandes quant à la détermination de la date. Paquot (2), Buttler (3), Beusch (4), de Feller (5), etc. la placent en l'année 1498, tandis que d'autres la reculent jusqu'au commencement du XVIe siècle, tels : Moréri (6), Fisen (7), Aubert le Mire (8), Mantelius (9), Thonissen (10).

Nous souscrivons plus volontiers à la première opinion qui nous semble plus conforme à la vérité.

Et en effet, à en croire Boverius (11), François Titelmans mourut le 12 septembre 1537, ayant environ 39 ans. Or, à notre sens, l'annaliste des Capucins mérite ici toute créance, ayant toujours vécu en Italie et étant en conséquence plus à même que les autres de connaître la date précise où mou-

(1) Cf. un article de M. Thonissen (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, tom. I, fasc. 1, Tongres, 1852), sur le sujet que nous étudions. A différents points de vue nos conclusions se rapprochent de celles de l'éminent écrivain.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, p. 239. Edit. Louvain. 1768, t. XI.

(3) *Vies des Pères.....*, au 4 octobre ; p. 333, édit. de Ram. Bruxelles, 1848, t. V.

(4) Dans *Allgemeine Deutsche Biographie*. Ed. Leipzig, 1894, t. XXXVIII, p. 377.

(5) *Biographie universelle* ou *Dictionnaire historique*. Edit. revue et continuée par Ch. Weiss et l'abbé Busson, Paris 1850.

(6) *Le grand Dictionnaire historique*, 18e et dern. édit., 1740, tom. VIII.

(7) Barthol. Fisen. S. J. in Floribus Ecclesiæ Leodiensis, pp. 407 et 412.

(8) *Bibliotheca Belgica* a Valerio Andrea, Auberto Miræo (le Mire), Francisco Sweertio, (Sweert) aliisque. Ed. J. F. Foppens, 1739, part. I, p. 354 ss. — « Elogia Belgica ».

(9) Mantelii Hasseletum, 103-107.

(10) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*. Quoique l'auteur dise expressément : « Titelmans naquit à Hasselt au commencement du XVIe siècle, il se rallie dans une note à l'opinion de Boverius et de Paquot.

(11) Zacharias Boverius : Anal. Ord. Capuccinorum, ad annum 1537.

Digitized by Google

rut son illustre confrère. Dès lors il faut dire que Titelmans naquit à la fin du XVe siècle. Remarquons que les tenants de l'opinion adverse n'ont aucune preuve pour corroborer leurs dires. De plus nous trouvons à l'appui de notre manière de voir un motif intrinsèque : il est hors de doute que François Titelmans avait terminé sa philosophie en 1521 (1).

Or, il semble qu'à cette époque il convient de lui donner au moins 22 ou 23 ans, conformément à ce fait. S'il fallait accepter la date proposée par le P. Mantelius (vers le milieu de l'année 1508) et Aubert le Mire (qui place sa mort au 12 septembre 1553, dans sa quarante-sixième année), on arriverait à cette conclusion impossible qu'à l'âge de treize ans Titelmans avait terminé non seulement ses humanités complètes, mais encore toute sa philosophie. Le P. Fisen admet les dires de Boverius quant à l'âge de Titelmans et quant à la date de sa mort, et lui assigne comme date de naissance l'année 1507 ! ! L'erreur est manifeste.

Le jeune Titelmans eut le malheur de perdre ses parents vers l'âge de quinze ans. Dépourvu des biens de ce monde (2),

(1) L'exactitude de cette date résulte des registres des promotions à l'Université de Louvain. — Donc Mantelius se trompe en marquant la fin des études de philosophie du P. Titelmans en *1522* ; il n'est pas rigoureusement exact non plus quand il dit que Titelmans avait 30 ans en 1537, puisqu'il a fixé la date de sa naissance vers le milieu de l'année 1508.

(2) Buttler, (*Op. cit.*) dit qu' « il naquit d'une famille distinguée. » Cela se concilie difficilement avec l'assertion du même historien : « qu'un seigneur charitable lui fournit les moyens de faire ses études. » François Titelmans, dans l'épître dédicatoire placée en tête de son ouvrage sur les Psaumes, nous renseigne lui-même à ce sujet (V. plus loin). — Certains historiens nous fournissent quelques renseignements quant au frère de François, appelé Pierre. Il naquit à Hasselt vers 1513 et fit comme François sa philosophie au collège du Porc à Louvain. Lors du concours général dans la faculté des arts en 1531, il conquit le 1er rang. Dans la suite il prit dans cette université le grade de licencié en théologie, y fut président du collège de Houterle, depuis la fin de l'année 1536 jusqu'en 1540. Il devint ensuite doyen de la collégiale de Renaix en Flandre et inquisiteur de la foi en cette province. Il mourut chanoine du chapitre de Courtrai, le 5 septembre 1752 vivement regretté de tous les catholiques. C'était un ecclésiastique modèle, d'une haute piété et plein de zèle pour les intérêts de la Religion. Il laissa des fondations à Louvain aux collèges du Standonck et du Porc, et à l'ancien

Digitized by Google

il trouva un puissant appui dans la protection de Charles Carondelet (1), seigneur de Potelles, châtelain d'Ath et gouverneur d'Enghien. Ce généreux gentilhomme ayant été informé de la bonne conduite et des excellentes dispositions qu'avait Titelmans pour la science, lui fournit les moyens de faire ses études.

Il lui procura ce bien inestimable dont l'absence ne sera jamais compensée plus tard, bien dont le génie non moins que le plus humble talent ne peut se passer, s'il veut figurer avec honneur à la place que Dieu lui destine dans la société. C'est donc en compagnie des grands hommes de l'antiquité, sous la direction éclairée et sage de maîtres instruits et pieux, que Titelmans reçut cette éducation mâle et forte dont nos pères avaient le secret, cette assimilation lente mais sûre de tout ce qui peut rendre l'être raisonnable plus apte à remplir son rôle, mieux trempé contre les vicissitudes de la vie, en un mot plus « *homme* ».

Le protégé de Carondelet fut donc envoyé à Louvain, et placé au collège de Standonck (2), pour y faire ses humanités.

Le généreux seigneur n'eut pas à se plaindre de son pupille. Voyant son application assidue, admirant les succès qui couronnaient ses efforts, il lui continua volontiers sa généreuse protection. Ses humanités finies, François dut aux libéralités de son noble tuteur les moyens d'entrer à

collège de De Vaulx. V. Paquot, Molanus, Bibliotec. Belgic., *Revue catholique*, 3e série, 1er vol. ann. 1849-50, p. 640.

(1) Charles Carondelet est le frère de Jean Carondelet, archevêque de Palerme, et prévôt de Saint-Donatien à Bruges.

(2) Le collège de Standonck « qui occupait une partie du côté méridional de la place de l'Université fut fondé en 1498 par Jean Standonck de Malines, docteur en théologie de l'Université de Paris, mort le 28 février 1505.... Les élèves vivaient d'après des règles prescrites comme des religieux. Ils devaient sans exception porter l'habit de saint François de Paule auquel le fondateur avait voué une dévotion toute particulière. Ces jeunes gens ont continué à porter des capuchons jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ainsi que l'assure Staes. On les désignait pour ce motif sous la dénomination de Capuchonets ou Kappekens. Cet établissement exista un certain temps en commun avec la Pédagogie du Porc qui se trouvait à côté. Les deux collèges furent séparés en vertu d'une convention du 19 juillet 1614. Le collège Standonck, qui n'offrait aucun intérêt sous le rapport de l'art fut démoli en 1807. » (Edward van Even, *Louvain monumental*. Edit. Louvain, 1800, p. 298).

Digitized by Google

l'université pour suivre les cours de philosophie à la pédagogie du Porc.

Ce collège fut érigé en 1430 par Henri de Loe, de Louvain, bachelier en théologie... On lui donna la dénomination de Porc par le motif qu'il fut établi dans la maison de Jean Widoc, qui en fut le troisième régent, située rue de Namur, en face du « Porc Sauvage » ou « Wild Verken ». La Pédagogie du Porc qui avait pour devise : *Porcus alit doctos*, fut démolie en 1807 (1). »

Le jeune Titelmans s'adonna de tout cœur aux études philosophiques et se fit bientôt remarquer parmi tous ses compagnons. En 1521, il obtint la première place dans la promotion générale de la faculté des arts, sur cent quarante-deux ou cent soixante-deux concurrents (2).

Le succès que notre jeune étudiant venait de remporter attira sur lui l'attention des autorités universitaires. Orné d'une science profonde et d'une vertu éprouvée, il fut, quoique bien jeune encore, désigné comme professeur de philosophie à la pédagogie du Porc.

Nous le savons, nous nous séparons ici d'un grand nombre d'historiens (3), mais non pas à la légère, croyons-nous. Apparemment, Boverius (4) et Sixte de Sienne (5), qui nous garantissent la certitude de ce fait, devaient en savoir quelque

(1) Edw. Van Even, *Op. cit.* p. 295.

(2) Le savant Jean Molanus, contemporain de Titelmans, nous certifie cette victoire scientifique de notre intelligent jeune homme : « Anno 1521, primus Franciscus Titelmannus, de Hasselt. » (Historiæ Lovaniensium libri XIV, edid. de Ram, 1861, part. I, lib. IX, cap. XXXI : Commemoratio aliquot scriptorum Facultatis Artium).

(3) Paquot, Valère André, Verpuleus, Foppens, etc.

(4) « Adeo in utraque Philosophica et Theologica facultate excelluit, ut publicus Lovanii professor electus, pluribus annis Hasselensis Academiæ Cathedram apud Lovanium summa cum laude rexerit. » (*Ann. Capuc.* vol. I, p. 253). Vu l'inexactitude que présente ce passage, si on l'applique au professorat de Titelmans à l'Université, on est porté à se demander si peut-être Boverius ne parle pas et uniquement de son enseignement au couvent des Frères-Mineurs.

(5) « Franciscus Titelmanus, Hasselensis, Academiæ Philosophorum apud Lovanienses moderator illustris, relicto sæculo, ad institutum D. Francisci se contulit... » (Biblioth. I. 4).

Digitized by Google

chose. De plus, notre affirmation est corroborée par le « Catalogus omnium primorum... » édité par de Ram et Bacx. Nous y lisons, en effet : « *Ad annum 1521. P. Promoti 142, vel 162. Franciscus Titelmanus Hasselensis ; Philosophiæ prof. in Porco, inde ord. FF. Minorum S. Francisci observantium professus, Philosophiæ et S. Scripturæ lector.* » M. Rensens rapporte la même chose dans son ouvrage : « *Promotions de la faculté des arts de l'Université de Louvain.* (Louvain 1869, p. 72) : « *Ad annum 1521, 162 promoti, 1. Franciscus Titelmanus Hasselensis Phil. prof. in P. ; capucinus Romæ obiit 12 septembris 1537.* » Selon M. Thonissen : « les *Fasti Academici* (M[s] n° 70) renferment la mention suivante : *Titelmannus, Hasselensis, philosophiæ professor, dein* (1) *a minorita factus capucinus... Primus in 1521.* Un autre manuscrit, intitulé : *Promotiones in artibus* (*n°* 200) est encore plus explicite : « *Titelmannus, professor Philosophiæ in Porco, professus ord. minorum, dein capucinorum... obiit anno 1537.* » (Op. cit.)

En outre tous les historiens s'accordent à affirmer la vérité du fait suivant. Titelmans, étant capucin à Rome reçut la visite d'ecclésiastiques flamands qui avaient autrefois suivi ses cours à Louvain. Nous ne prétendons pas que notre sentiment s'impose de par ce fait seul, mais n'en reçoit-il pas une confirmation nouvelle ? Pourquoi recourir à d'autres explications, hasardées, disons le mot, imaginaires ?... Que font dès lors, à l'encontre des historiens cités à l'appui de notre manière de voir, le silence et la négation de quelques auteurs ?

Avouons toutefois que le silence de Molanus nous étonne

(1) M. Thonissen semble attacher plus d'importance qu'il ne faut à la particule : dein. Ce mot ne *prouve* pas que l'enseignement de Titelmans a précédé son entrée en religion, mais il indique simplement qu'après avoir été admis à l'Observance, il la quitta pour se faire capucin, sans trancher la première question. Mais qu'on ne nous comprenne pas mal. Nous n'admettons pas sans cela qu'il était déjà frère mineur quand il enseignait la philosophie à l'Université de Louvain. Non, car le « Catalogus omnium primorum... » est explicite sur ce point : « Franciscus Titelmans, philosophiæ professor in Porco, *inde* ord. fr. min. S. Francisci Observantium professus. » — Sixte de Sienne ne dit pas autre chose ; voir son témoignage cité plus haut.

Digitized by Google

quelque peu. Mais remarquons cependant que dans l'ouvrage cité (p. I, l. IX, C.XXXI) il parle ainsi de François Titelmans : « *Fecit Franciscus Titelmannus Facultati rem longe gratissimam conscribendo Physicam et Dialecticam.* » Cela ne laisse-t-il pas sous-entendre que l'auteur appartenait autrefois au corps enseignant de la faculté des Arts ? Sans doute, au chapitre précédent : « *Commemoratio aliquot celebrium virorum ex facultate artium* », Molanus ne le mentionne pas ; aussi ne voulons-nous pas trop urger la conclusion ; mais ce silence même, si toutefois il est absolu, ne peut-il pas s'expliquer par la brièveté de l'enseignement du jeune professeur ?...

De fait, sa carrière professorale fut courte. Intelligence supérieure, mais âme plus haute, plus noble encore, Titelmans n'oubliait pas que les lauriers humains, si glorieux soient-ils, ont peu de valeur aux yeux du chrétien. Le succès, cette pierre de touche de tout esprit élevé, n'avait pu amoindrir l'intégrité de son âme, la science n'avait pas refroidi en lui l'amour du Crucifié, et l'étude avait activé l'esprit de prière. Déjà, sans le savoir, il était fils de François d'Assise (1). Aussi, Dieu le voulait à Lui. Il lui montra les richesses éternelles d'une pauvreté sans mesure, la grandeur d'une obéissance sans restriction, l'éclat d'une pureté sans tache. La grâce germa vite dans un terrain si bien préparé : le fruit fut splendide. Le jeune professeur se sentit assez fort pour abandonner sans retour un avenir glorieux et pour cacher au monde un précieux talent, qui venait de Dieu et dont il aurait à rendre compte. Comme autrefois le Patriarche des pauvres, il s'éprit de Jésus, et mettant à ses pieds cette gloire humaine qui déjà le poursuivait, il Lui jura un éternel amour.

C'est probablement vers 1523 que Titelmans entra chez les Pères de l'Observance, car nous le trouvons, en 1525, professant dans leur couvent de Louvain (Sanderus.) (2).

(1) Reg. S. Franc. c. 5. Fratres... laborent et fideliter et devote, ita quod... sanctæ orationis, ac devotionis spiritum non extinguant...

(2) Les historiens ne s'accordent pas quant au nom des religieux chez qui se présenta Titelmans. Buttler les appelle Cordeliers; Paquot : des

Digitized by Google

Comme on le pense bien, les religieux accueillirent à bras ouverts la noble recrue que Dieu leur envoyait. Le fervent novice traversa courageusement les épreuves inhérentes à toute probation religieuse. Sa réputation de savant l'avait suivi jusque dans le cloître. Aussi, son noviciat terminé, après quelques études théologiques qui durent être de peu de durée, ses supérieurs le chargèrent-ils d'enseigner la Philosophie et d'expliquer les saintes Ecritures.

Faut-il dire que les vertus acquises en religion n'avaient

Récollets du grand couvent ; Thonissen : des Récollets ; Boverius dit que c'étaient des Observants. Voici les lignes que leur consacre Van Even : « Les religieux de l'ordre de S. François ou Franciscains s'établirent dans notre ville en 1228, deux ans après la mort de leur fondateur (et non en 1231, ainsi que l'attestent plusieurs auteurs. Voyez Molanus, libr. V. cap. 22). Ce furent au commencement, dit Van Gestel, des conventuels possédant des biens et des revenus. Ils habitèrent ce couvent jusqu'en 1449. Aux conventuels succédèrent des Réformés, appelés vulgairement Récollets, qui remirent en pratique l'ancienne pauvreté évangélique. Ceux-ci y restèrent jusqu'en 1506 et furent remplacés par des observantins qu'on y avait appelés .. » Le noviciat des Récollets des Pays-Bas se trouvait dans ce couvent. Il y avait en outre une école de Philosophie et de Théologie... » (*Op. cit.*, p 249). — Relevons quelques inexactitudes. Les religieux étaient des Frères-Mineurs de l'Observance, *Observantes*. Dans le passage de Van Gestel, cité par M. Van Even, il y a des assertions qui ne se concilient pas. Le couvent de Louvain fut d'abord occupé par des conventuels : soit. C'étaient donc des non-réformés, qui inclinaient vers les adoucissements de la Règle. Qu'à ceux-ci aient succédé des Réformés, vulgairement appelés Récollets, cela est inexact ; d'ailleurs, ce n'est pas ce que dit Van Gestel dans son « Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis Edit. MDCCXXV. Decanatus Lovaniensis, p. 164. » Cet auteur, en effet, nous dit que les Réformés qui succédèrent aux conventuels étaient de ceux appelés vulgairement « Coletani ». Cela est conforme à l'histoire. Mais il y a une grande différence entre les Coletani (la Réforme de sainte Colette qui date du commencement du XVe siècle) et la réforme des Récollets. Cette dernière date de 1592. Exceptons l'Espagne où les Récollets ont existé vers 1487, réforme faite par le V. F. Jean de Puebla, mais qu'on ne peut confondre avec celle des Récollets, telle qu'elle a existé jusqu'à nos jours. A ces Coletani succédèrent vers 1506 les Frères-Mineurs de l'Observance : *Observantes*. Ceux-ci ont embrassé vers la fin du XVIe siècle la réforme des Récollets, qui ont occupé le couvent en question jusqu'à sa destruction lors de la Révolution française. Remarquons encore que M. Van Even, après avoir narré la succession des Observantins aux Récollets, continue à parler de ceux-ci. Evidemment il y a là une lacune, comblée par la vérité historique que nous venons de rapporter.

Digitized by Google

obscurci en rien les brillantes qualités du professeur de jadis ? Bien au contraire. Son enseignement dut avoir un grand éclat ; et insensiblement, sans s'en douter, le Père François se fit un nom parmi les plus grandes lumières intellectuelles de Louvain. Des historiens en témoignent (1) et ses savants écrits le prouvent.

A côté de profondes connaissances philosophiques, il possédait à merveille les langues orientales : l'hébreu, le grec et le chaldéen (2). A la pénétrante lumière de sa belle intelligence l'exégèse de l'Ancien et surtout du Nouveau Testament révélait ses secrets. Quoique ses études théologiques eussent été relativement courtes, il maniait la scolastique à l'égal des maîtres, et maints endroits de son exégèse trahissent sa profonde science théologique, au point qu'on lui en fait un reproche (3). Eh quoi ! veut-on une théologie sans base, sans appui ? La sève ne vivifie-t-elle pas toutes les branches ? Qu'est-ce donc qui soutient la splendide synthèse qu'élevèrent nos scolastiques du Moyen-Age, qu'est-ce qui l'anime, sinon la parole infaillible de Dieu manifestée dans l'Ecriture ? N'est-il pas légitime de prouver l'admirable résistance des fondements par la majesté de l'édifice qu'ils portent ?

D'autres, et des érudits, ont été plus justes à l'égard du docte franciscain. Nous ne résistons pas au plaisir de citer in-extenso le témoignage de M. Thonissen :

« François Titelmans est incontestablement l'une des figures les plus imposantes de notre histoire littéraire. Philosophe, moraliste, historien, interprète des saintes Ecritures, il a cultivé toutes les branches des études religieuses avec le succès le plus complet. Son nom brillera toujours dans ce magnifique mouvement de régénération intellectuelle qui distingue la Belgique du XVIe siècle.... Le moindre des opuscules de Titelmans dénote un savant de première

(1) V. Moreri, *op. cit.* — Luc. Ferraris : « Prompta Bibliotheca, edit. Migne, 1861, tome VIII ; — Bibl. Belgica, *loc. cit.*

(2) « Hujus... (linguæ græcæ) tam perfecte scientiam adeptus fuerat ut quamvis latinæ orationis nomenclator esse posset, facilius tamen græco quam latino sermone uteretur. » (Boverius : Ann. Ord. Capuc.).

(3) Paquot.

Digitized by Google

classe. Partout se montre, à côté d'une vaste érudition théologique, une connaissance approfondie des littérateurs et des philosophes de l'antiquité et du moyen-âge.

M. Th. Beelen, professeur d'Ecriture sainte et de littérature Orientale à l'Université catholique, a plusieurs fois déclaré que Titelmans s'était placé au premier rang des théologiens de son siècle, et que, même parmi les commentateurs des siècles suivants, il en est un grand nombre qui ne l'ont pas égalé. »

On conçoit dès lors l'enthousiasme avec lequel le monde savant accueillit les ouvrages que Titelmans publia durant son professorat. Aimant l'Eglise, comme l'aimait son séraphique Père, il ne se bornait pas à rompre aux intelligences avides du vrai le pain de la vérité catholique. Il courait sus à l'erreur, et ne lui ménageait pas les coups de sa dialectique puissante (1). Erasme, tout entier à « arrondir ses périodes », se souciait plus des beautés de la forme que de l'orthodoxie de la doctrine. Titelmans ne se laissa pas éblouir par les artifices littéraires de l'humaniste hollandais. Sans fiel, mais sans faiblesse, il montra l'aspic caché sous les fleurs, et dénonça le péril de la lecture des œuvres du lettré superficiel. Erasme ne pardonna pas au jeune professeur la défaite qu'il lui fit subir, mais il ne put se défendre de mêler la louange à l'injure ; malgré lui il dut s'incliner devant la science de l'érudit franciscain (2). Lui, que les lettrés les plus en vue d'alors fêtaient à l'envie, fut forcé d'avouer qu'il ne redoutait l'érudition de personne, si ce n'est de Titelmans.

N'est-ce pas un curieux dépit qui poussait Erasme à appeler le Père Titelmans : fanfaron de vanité et d'orgueil ? Car enfin, le subtil lettré devait connaître les œuvres du docte Religeux ; il avait dû y voir que ce « jeune homme » était vraiment merveilleux par sa science et par son humble modestie. Ces injures d'ailleurs eurent le sort qu'elles méritaient. Le public instruit les négligea ainsi que les épi-

(1) Novatorum fraudes ut zelo domus Dei ardens primos inter detexit. » (Miræus. Elog. Belg. p. 62 ss.) — Jacques le Febvre d'Etaples eut aussi l'occasion de faire connaissance avec la science de Titelmans.

(2) Juvenem mire gloriosum, quod illius indicant Progymnasmata. Utinam tandem possit quantum sibi tribuit !... (Erasm. Epist. 1031).

Digitized by Google

grammes enfiellées du secrétaire d'Erasme, Gilbert Cousin (1), et ne marchanda pas son admiration à Titelmans qui n'aimait la science vraie que pour Dieu seul et ne la défendait que pour son Eglise. Richard Simon, toujours si sobre de louanges, n'a pu se taire à la lecture de ses œuvres (2). L'illustre protecteur des lettres et des arts, l'empereur Charles-Quint, avait le Père Titelmans en singulière estime. On croit communément que c'est à son instigation que le Père François écrivit son Commentaire sur les Psaumes, et, de fait, la première édition de cet ouvrage est dédiée à l'Empereur, par une lettre de l'auteur, datée de Louvain en 1531.

Depuis son entrée chez les Frères mineurs de l'Observance, le P. Titelmans avait édité plusieurs ouvrages ; d'autres étaient prêts à paraître. Nous l'avons dit : sa supériorité intellectuelle exigeait l'hommage de ses adversaires eux-mêmes. Tout semblait inviter le jeune professeur à continuer dans la voie où il avait conquis tant de gloire. Mais fidèle jusqu'au bout à la grâce de Dieu qui l'attendait, il brisa volontiers sa carrière et quitta sans amertume cette chaire autour de laquelle il avait réuni tant de belles intelligences. Un avenir nouveau s'ouvrait devant lui, et du coup un nouveau rôle à remplir, moins connu, moins brillant peut-être pour le monde, mais plein de gloire devant Dieu.

François d'Assise n'avait point failli à sa mission de protecteur de l'Eglise. L'arbre séculaire qu'il avait planté, qu'une légion de martyrs, de confesseurs et de vierges avaient fécondé de leur sang, de leurs sueurs et de leurs larmes, attestait assez haut la fidélité de l'« homme tout catholique ».

(1) Cousin (Cognatus) natif de Nozeret, petite ville de la Franche-Comté, était chanoine de la collégiale ; cela ne l'empêcha pas de tenir une école d'humanité où il inspirait le calvinisme à ses élèves Le Pape saint Pie V en étant informé, engagea Claude la Baume, archevêque de Besançon, à le faire arrêter. Cousin fut donc enfermé dans les prisons de l'archevêché en 1567 et y mourut la même année, vers l'âge de 62 ans (Paquot). — Ses épigrammes se trouvent : « Gilb. Cognati Nozer. Opera... Basil. Henr. Petri, 1562, in-fo, à la fin du t. I. »

(2) Richard Simon : *Histoire critique du Vieux Testament*, Edit. Rotterdam, MDCLXXXV, p. 422 ; — *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*, Edit. Rotterdam, MDCXCIII, p 563.

Digitized by Google

Aussi, quand Luther eut jeté le froc, et que dépeuplant les cloîtres de la catholique Allemagne il eût arraché du sein de l'Eglise une multitude d'enfants, ce fut le pauvre mendiant de l'Ombrie qui vengea l'outrage sanglant fait à sa Mère. Il épura la sève qui vivifiait l'arbre franciscain ; il la fit monter jusqu'au sommet, ardente et jeune comme aux premiers et glorieux jours de sa naissance, et à l'heure voulue par Dieu un rameau verdoyant d'espérances vint compléter la majestueuse couronne franciscaine. La réforme des Capucins (1525), sera le contrepoids de la Réforme protestante. Béni de Dieu, inébranlable malgré les rudes secousses que lui imprima la tempête, le jeune rameau grandit, se fortifia et les fleurs qui l'ornaient répandirent au loin le parfum des plus héroïques vertus. Le renom de sainteté que s'était déjà acquis l'Ordre naissant s'était répandu jusqu'en Belgique, et nul doute que le professeur de Louvain n'ait applaudi au magnanime effort de Mathieu de Basci pour observer la règle franciscaine dans sa pureté et sa rigueur primitive. Encore une fois Dieu lui répéta la parole qu'il lui avait dite neuf années auparavant : « *Ascende superius* », et le fidèle disciple de Jésus-Christ répondit à l'appel de son maître. Titelmans résolut d'entrer chez les Capucins.

Quelques-uns prétendent qu'un motif d'intérêt secondaire ne fut pas étranger à cette détermination. Animé d'un ardent amour pour la pauvreté et la simplicité franciscaines, il aurait été choqué de la magnificence et de la grandeur qu'on aurait mises dans la construction du chœur de son couvent de Louvain.

Nous croyons pouvoir assigner l'année 1535 comme date de l'entrée de Titelmans chez les Capucins. En cela, nous nous accordons avec le sentiment de Paquot, Buttler, de Feller, Reusch et d'autres. De plus, nous acceptons comme date de la mort du P. Titelmans l'année 1537 indiquée par Boverius. Or, eu égard aux faits et gestes du P. François chez les Capucins, on doit admettre, ce nous semble, une durée de deux à trois ans de présence dans cet Ordre. (1)

(1) Valère André nous dit que Titelmans entra chez les capucins en 1537, et conclut qu'après avoir vécu 12 mois chez eux, le Père François mourut en 1553 !

Digitized by Google

Le savant professeur quitta donc pour toujours la ville de Louvain où il avait été l'objet de tant de gloire et se rendit à Paris en compagnie des frères Léonard, clerc, autrefois son disciple, et Martin, frère lai, qui eux aussi désiraient s'incorporer aux Capucins ; à Paris il rencontra François de Soletri, qui nourrissait le même projet. Pèlerins de la pénitence, le faste et la splendeur de la capitale de la France ne purent les arrêter dans leur marche vers la ville éternelle.

L'ardent espoir qui animait le Père Titelmans ne devait pas être déçu. Arrivé à Rome il vit se réaliser ses désirs les plus chers, en même temps que s'offrait à lui une belle occasion de pratiquer dans toute son ampleur la vertu d'humilité. Le Révérendissime Père Bernardin d'Asti, alors supérieur général des Frères Mineurs Capucins, reçut à bras ouverts le généreux postulant, et lui donna l'habit de l'ordre. En outre, connaissant la science profonde du nouveau capucin, il voulut lui donner la chaire de théologie au couvent de Milan.

Mais le Père Titelmans, qui avait tout quitté pour mener une vie obscure, humble et cachée aux yeux du monde, supplia ses supérieurs de lui permettre de se consacrer au soin des malades. On ne put résister à ses instances et le professeur de Louvain fut chargé du soin des lépreux à l'hôpital Saint-Jacques, dit « des Incurables » à Rome (1).

Voyant dans les pauvres malheureux dont il avait la charge les membres souffrants de Celui, qui au jardin des Olives suppliait son divin Père d'éloigner ce calice d'amertume, il s'ingénia à leur procurer, autant qu'il était en lui, adoucissement et consolation. A l'exemple de son Séraphique Père, il se délectait en ce que le service des malades a de plus répugnant à la nature.

Quelqu'effort qu'il fit pour cacher au monde les trésors de vertu et de science que Dieu lui avait départis, les hommes ne s'y trompèrent pas. Le Souverain Pontife Paul III, les cardinaux Compegius, Quinonez, San-Severino, eurent connaissance de ses bonnes œuvres et ne lui marchandèrent pas leur admiration.

(1) Toutefois, d'après Reusch, il aurait enseigné quelque temps à Milan

Digitized by Google

C'est à cette époque qu'eut lieu le fait mentionné plus haut. Desservant l'hôpital Saint-Jacques, le Père François reçut la visite de quelques ecclésiastiques Belges venus en pèlerinage à Rome et qui avaient autrefois suivi ses cours à Louvain.

Etonné du changement survenu dans la vie de leur ancien professeur, ils lui demandèrent où était sa bibliothèque, pourquoi il n'enseignait plus comme à Louvain et n'interprétait plus les divines Ecritures et les Saints Pères ?... Titelmans les mena auprès de ses chers malades, et les montrant de la main dit à ses visiteurs : « Voilà présentement mes Jérômes et mes Augustins ! » Réponse admirable et digne d'un saint.

Le fait que nous venons de rapporter ne laisse pas de susciter une difficulté sérieuse aux historiens qui n'admettent pas ou ignorent que Titelmans ait jamais enseigné à l'Université. De là, le besoin d'interprétations ingénieuses et qui, à la rigueur, résoudraient passablement la difficulté

Il n'est pas impossible, disent-ils, que des étudiants inscrits à l'Université aient assisté à ses leçons chez les Observantins, qui peut-être donnaient des cours publics où étaient admis des ecclésiastiques, libres de suivre régulièrement les cours, ou de n'y assister que de temps en temps (1).

D'autres tâchent d'expliquer le fait en disant que les ecclésiastiques, qui virent le Père Titelmans à Rome, avaient simplement autrefois assisté à des thèses présidées par le religieux. Quant à nous, nous croyons avoir prouvé suffisamment que point n'est besoin de recourir à des interprétations imaginaires.

Le Père Titelmans ne put jouir longtemps des douceurs célestes qu'il trouvait dans le soin de ses chers malades. Au bout de quelques mois employés à l'exercice de la charité la plus haute, il fut enlevé à l'hôpital Saint-Jacques. Les Pères Capitulaires réunis au mois de mai dans la Ville Eter-

(1) Et en effet, selon M. Thonissen, pendant dix années de 1525 à 1535, la réputation croissante de François Titelmans attira à l'école des Récollets une foule d'élèves séculiers accourus de toutes les provinces des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Digitized by Google

nelle, portèrent leur choix sur Titelmans et le nommèrent supérieur de la Province Romaine.

Cette élévation précoce aux charges de l'Ordre, ainsi que la proposition faite à son entrée d'enseigner la théologie à Milan, ne doit pas nous surprendre. Rappelons-nous que la Réforme des Capucins était encore à son berceau et que la nouvelle recrue pouvait figurer à côté des personnages ornés de science et de vertus qui s'étaient rangés sous le nouvel étendard. En outre, le Père François n'était pas un homme novice dans le chemin de la perfection religieuse, et il était parfaitement apte à diriger ses confrères vers le but élevé qu'ils s'étaient proposé, vers l'idéal de la vocation franciscaine.

Les Capitulaires ne furent pas trompés dans leur attente. On ne saurait dire les peines qu'il se donna dans l'accomplissement de sa charge, pour conduire ses frères au sommet de la perfection, les soins qu'il prit d'eux et les exemples d'humilité et de mortification qu'il leur donna, pour les animer à suivre l'esprit de leur sainte règle.

Sa profonde humilité lui faisait toujours préférer la dernière place parmi ses frères. Attentif à ne pas trahir les connaissances profondes qu'il possédait, il passait volontiers pour ignorant, au point d'éviter de s'exprimer en latin, quand il ne pouvait se faire comprendre en italien. Ses confrères étaient profondément édifiés, en voyant cet homme dont le nom était cité partout comme un prodige de science, se soustraire aux honneurs du monde, et trouver sa joie dans les plus humbles travaux du monastère.

Ses austérités ne connaissaient pas de bornes. A l'exemple de son séraphique Père, il maltraitait son corps avec la dernière rigueur. Non content de marcher nu-pieds, malgré les voyages pénibles qu'exigeait sa charge, il observait un jeûne continuel, ne prenant qu'une fois le jour un maigre repas. De simples planches formaient son lit. Encore n'y passait-il qu'une petite partie de la nuit, pour consacrer plus de temps aux entretiens avec Dieu. Il châtiait son corps et le réduisait en servitude, pour ressentir les souffrances du Sauveur crucifié.

La pauvreté faisait ses délices. Il était au comble de ses

Digitized by Google

vœux, quand il manquait du nécessaire. Il s'était choisi, dans l'ancien couvent de Saint-Nicolas, à Rome, la plus pauvre cellule du monastère. L'observance de cette vertu privilégiée du Séraphin d'Assise était l'objet de ses soins assidus ; il tenait l'œil ouvert pour que ses frères ne lui portassent la moindre atteinte ; il y insistait spécialement dans ses visites canoniques.

Cet amour ardent de la pauvreté franciscaine ne diminuait en rien l'ardeur de sa charité envers ses frères. Il les portait tous dans son cœur et n'épargnait rien pour leur être utile et agréable. Son affabilité, sa douceur lui avaient gagné la confiance de ses religieux ; il savait donner à tous un encouragement, un conseil, une réprimande au besoin, appropriée aux nécessités de chacun. En un mot tout à tous, il était un véritable père pour ceux que l'obéissance avait confiés à ses soins.

L'Ordre des Capucins ne put jouir longtemps de la sage direction du Père François. Dieu voulait récompenser les héroïques sacrifices de son fidèle serviteur. Titelmans avait à peine trente-neuf ans, et déjà sa santé se ressentait fortement des austérités qu'il s'était imposées. Vers le milieu du mois d'août 1537, il entreprit la visite canonique du couvent de son ordre à Anticoli, situé à quatorze lieues de la ville de Rome. C'est là que l'attendait le coup de la mort. A peine y était-il depuis deux jours, que les premiers indices de la maladie qui devait l'enlever à l'affection générale se manifestèrent. Une fièvre violente, escortée de multiples infirmités, se déclara. Au bout d'environ quatre semaines, la maladie avait opéré son œuvre destructive sur cet organisme débilité et épuisé par les rigueurs de la vie monastique. Le 12 septembre de l'année 1537 (1), il rendit sa belle âme à Dieu.

Peu de temps auparavant, notre saint religieux avait offert à Dieu une résolution héroïque, dont la mort empêcha l'exécution. Son cœur d'apôtre s'était vivement ému des mau-

(1) Cette date est également adoptée par le « Necrologium Seraphicum. » Tilburgi M.DCC. XCVII, pag. 2 : item Piron : «Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie », p. 391.

Digitized by Google

vaises nouvelles que les messages du nouveau-monde avaient apportées à la vieille Europe. En apprenant la réputation désastreuse, faite à la doctrine catholique, par des conquérants avides et cruels, il se proposa de se dévouer corps et âme, à défendre la foi et à secourir les faibles contre leurs oppresseurs... Mais Dieu se contenta de la bonne volonté de son serviteur, et l'appela à la couronne, avant qu'il pût donner suite au généreux élan de son amour séraphique.

Nous donnons notre adhésion au sentiment de Boverius quant à la date de la mort de François Titelmans. Nous avons indiqué le motif qui nous y porte. En conséquence, nous ne pouvons admettre le sentiment d'Aubert le Mire qui adopte celle du 12 septembre 1553. Cela ne s'accorderait pas avec ce que nous savons d'ailleurs avec certitude au sujet de la promotion de Titelmans dans la faculté des Arts, à l'Université de Louvain. Valère André assigne également l'année 1553 ; Ferraris, 1540 ; Buttler, le 14 septembre 1537 ; d'après Moreri, « Titelmans se fit capucin en 1534, et mourut deux ans après ; selon quelques auteurs, ou comme le veut Miraeus l'an 1553 ». Paquot, le P. Fisen, Molanus, De Feller, Reusch et Kensens, donnent la date du 12 septembre 1537.

Ce n'est donc pas seulement douze mois que le Père Titelmans vécut dans l'ordre des Capucins, comme le voudraient Molanus et Valère André, mais bien l'espace de deux à trois ans, comme l'assure Boverius : « inter Capucinos ad tertium non amplius annum vitæ lineam extendit » (*Ann. Ord. Capuc.*)

Le lieu de sa mort n'est pas discuté.

Il n'y eut qu'une voix pour proclamer la sainteté du Père Titelmans. Tous étaient persuadés qu'ils possédaient un puissant protecteur de plus dans la céleste Jérusalem; et cette confiance s'est toujours fortifiée depuis (1). Quatre ans après sa mort, son corps fut trouvé intact. On y vit un témoignage du ciel, confirmant l'opinion publique. Ses historiens assurent que Dieu opéra plusieurs miracles à son tombeau.

(1) « Cujus sanctitatis opinio adeo mentibus hominum insedit ut ad mortui corpus quod annos aliquot integrum mansit, continuo hominum concursus fierent. Merito igitur Leodicensi Ecclesiæ gloriari licet. » (Aubert le Mire : Elog. Belg.).

Digitized by Google

Ces faits merveilleux nous expliquent la vénération dont il fut l'objet, à tel point que plusieurs auteurs lui donnent le titre de Bienheureux. Cependant les Bollandistes (tom. II mensis octobris, et non pas septembris comme l'indique Buttler, die IV inter praetermissos) disent qu'ils ne peuvent l'énumérer entre les Saints ou Bienheureux, parce que certains auteurs ne font pas mention du culte qu'on lui aurait rendu (1).

Thonissen est du même avis : « d'autres, dit-il, lui attribuent les honneurs de la béatification. Nous croyons pouvoir affirmer que ces derniers se trompent. Aucun d'eux n'a écrit après la seconde moitié du XVIIIe siècle. Or, les archives de la ville de Hasselt renferment un document d'où il résulte que, même en 1773, aucune décision n'avait été prise par l'autorité compétente. En effet, à cette date, le P. André Van Hasselbroeck, vicaire des capucins de Hasselt, réclame l'intervention de l'administration locale dans les frais de la procédure, et par décision du 16 avril de la même année, le conseil communal alloue à cette fin un subside de quatre cents florins de Liège. »

D'après le témoignage des historiens (Rayssius, Biblioth. Belg., Bolland., Paquot, etc.) une vie du Père Titelmans a été publiée en français (2) à Liège chez Jean de Glen (3) (Glainius) où il est question des miracles attribués à son

(1) Bolland. *l. c.* « Francisci Titelmanni Capuccini depositionem Anticoli in agro Romano cum adscripto Beati titulo hodie refert Arnoldus Rayssius in Auctuario ad Natales Sanctorum Belgii Joannis Molani, nimirum quia Franciscus ille Hasseleti natus fuit in ditione Leodiensi. Laudat autem vitam illius gallice vulgatam Leodii, et Elogia Belgica illustrium scriptorum Miraei, ex quibus ipsius elogium ibidem texuit. Laudatam vitam non habemus ; at certe Miraeus nec in praedictis elogiis nec in Fastis Belgicis aut Burgundicis de illius cultu meminit ; quem cum nec probet Rayssius, nec aliunde sciamus, non licet nobis eum inter sanctos beatosve recensere ; licet ex nominatis scriptoribus de ejusdem insigni virtute constet. » (Edit. Antverp. 1768). — Il me semble que Buttler (Edit. cit.), en disant : « les Bollandistes... prouvent que cette qualification [de Bienheureux] n'est pas généralement reconnue » fait dire plus par ces historiens que leurs paroles ne comportent.

(2) Une feuille en placard : Paquot.

(3) Renommé par ses talents concernant l'imprimerie et la gravure sur bois, né à Liège vers le milieu du seizième siècle.

Digitized by Google

intercession. Le P. Zacharie Boverius en parle plus longuement dans le premier volume de ses annales, à l'année 1537. Molanus parle également d'une vie du saint religieux par François de Canobio, capucin. L'auteur l'aurait écrite pour le frère de François Titelmans. Nous ignorons si la première vie dont nous avons parlé est la même que celle-ci.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les travaux publiés par notre héros. Quoiqu'ils soient en grande partie exégétiques, nous pouvons cependant les distinguer en trois catégories : ouvrages philosophiques, exégétiques et théologico-ascétiques.

Fr. CHRYSOSTOME, de Calmpthout,

Min. Cap. de la Prov. de Belgique, Lecteur en Théologie.

Digitized by Google

LES NOUVELLES RADIATIONS

LA VISION DE L'INVISIBLE (1)

II

La découverte des radiations obscures date d'hier ; l'art de les mettre en œuvre n'a pas eu le temps de se développer, il est encore dans sa première enfance. Toutefois, si la science et l'art de ces mystérieuses radiations sont de création toute récente, il n'en est pas de même de leur manifestation. Les siècles passés souvent furent mis en contact avec elles, souvent ils eurent occasion de les reconnaître, s'ils avaient pu comprendre. Nous l'avons remarqué déjà, en effet, l'œil de l'homme ne répugne pas absolument à sentir cette lumière sans couleurs, à en percevoir les multiples reflets. Son insensibilité est la règle générale, mais elle ne tient pas à une impuissance radicale, naturelle ; aussi cette règle a rencontré à toutes les époques de nombreuses exceptions. L'exposé de quelques faits enregistrés par l'histoire établira cette vérité et nous aidera à mieux comprendre les tentatives actuelles de la science.

Jusqu'à notre époque moderne, l'étude de la vision au moyen des radiations invisibles forma un chapitre de la mystique. De tels faits flottaient indécis sur les confins du merveilleux diabolique et du merveilleux naturel. On les enregistrait, on les discutait au moyen des principes philosophiques ou théologiques, on ne les étudiait pas scientifiquement. « Les Espagnols, écrit Gorres (2), appellent *zahuris* ceux qui ont reçu ce don (d'apercevoir des objets que l'œil de l'homme dans l'état ordinaire ne saurait discerner); et Delrio connut en 1575, à Madrid, un de ces hommes qui

(1) Voir *Etudes Franciscaines*, numéro de mars 1902.

(2) *La Mystique*, t. III, p. 158. Edit. Poussielgue, 1864.

Digitized by Google

était alors encore enfant. Si l'on s'en rapporte à son témoignage et à la croyance alors générale en Espagne, ces personnes voient tout ce que la terre renferme en son sein, les veines d'eau, les métaux, les filons et même les cadavres dans leur cercueil. Elles prétendent que cette faculté se borne chez elles à certains jours, le mercredi et le samedi par exemple, et on les reconnaît extérieurement à la rougeur de leurs yeux. C'était à cette classe qu'appartenait cette femme de Lisbonne, nommée Pédegache, laquelle voyait l'eau sous la terre à de grandes profondeurs, et qui découvrit au roi de Portugal les sources dont il avait besoin pour un nouveau palais qu'il faisait construire. Elle désignait exactement la profondeur des sources, autant que cela peut se faire à vue d'œil, la couleur des couches de terre qui se suivaient jusqu'à elle, la richesse plus ou moins grande des veines, le chemin qu'elles parcouraient et leurs ramifications: et ses indications se trouvaient toujours parfaitement exactes. Son regard pénétrait aussi les coins les plus secrets des maisons et y découvrait les objets cachés ou volés. Un jour qu'elle voyageait sur une petite montagne, ayant mis par hasard la tête hors de la voiture, elle vit à trente pieds sous terre un monument antique très bien travaillé et qu'on découvrit en effet à l'endroit qu'elle avait désigné, lorsque la cour l'eut fait creuser.

« Elle pénétrait aussi l'intérieur du corps humain, voyait le sang couler dans les veines, les phénomènes de la digestion, la formation du lait et tout ce qui se passe dans les divers organes... Pour chercher les sources elle ne se servait pas de baguette ; elle les voyait des yeux ; mais il fallait pour cela qu'elle fût à jeun ; du reste, ni l'étude ni la science ne lui étaient nécessaires. »

Görres rapporte au même chapitre l'exemple de personnages qui sentent les eaux, les mines, les métaux, les carrières, cachés au sein de la terre, par l'un ou l'autre des sens : « Chez Peunet, par exemple, le charbon de terre produisait un goût amer. Chez Anfossi les sources d'eau sulfureuses suscitaient dans les jambes une chaleur sensible et

(1) *Ibid.*, p. 171-172.

Digitized by Google

un goût acide sur la langue, pendant que le charbon de terre semblait lui attirer les pieds. Papponi et Bianchissor, quand ils passaient sur des minéraux positifs, sentaient la chaleur leur monter aux pieds et leurs genoux se contracter... »

Görres explique cette puissance de voir à travers la terre par une lumière que l'œil projetterait sur les objets cachés de façon à les éclairer. Il explique les sensations spéciales produites sur les sensitifs par la présence des sources, des métaux, etc., grâce à une analogie de composition entre les parties corporelles ainsi impressionnées et les corps actifs.

Delrio rejette l'hypothèse d'une lumière oculaire spéciale aux Zahuris. « Ceux-ci, dit-il, découvrent les ruisseaux souterrains par les vapeurs qu'ils émettent à travers la terre le soir et le matin. La présence des métaux se révèle par certaines herbes qui croissent habituellement au voisinage des mines. Pour les trésors et les cadavres, il faut, à mon avis, admettre dans leur découverte l'intervention des démons (1)».

Tant qu'on s'en tint aux vraisemblances philosophiques et théologiques pour expliquer de tels phénomènes, la question demeura dans la même incertitude. Les personnes douées du don de pénétrer l'invisible restèrent un objet de superstition, d'effroi ou d'horreur pour les foules, et de suspicion pour les savants.

Ce n'est guère qu'au siècle dernier qu'on se résolut à soumettre l'étude de leur cas aux méthodes et aux procédés scientifiques. Deux savants allemands en particulier, Reichembach (1788-1869) et le Dr Kraft entreprirent cette tâche pour leur propre compte. Ils recherchèrent les sujets doués de l'une ou l'autre de ces facultés extraordinaires et les soumirent à toute sorte d'expériences enregistrées avec soin. Un jour, le Dr Kraft opérait avec une personne privée du cristallin, partie de l'œil qui joue dans la vision normale le rôle de lentille : « Au bout d'une heure de séjour dans la chambre noire, il voyait, lui, l'aveugle, une foule d'apparitions lumineuses que moi, qui n'étais pas privé de la vue, je ne pouvais pas apercevoir ; et quand dans la chambre, au milieu des objets émettant de la lumière odique, nous

(1) *Disputationes Magicæ*. Delrio, S. J. p. 19. Edit. Lyon, 1604.

Digitized by Google

allions et venions, il arrivait que, pour la première fois de mémoire d'homme, c'était l'aveugle qui conduisait le voyant (1). »

Dans d'autres cas plus curieux, la vision des sujets s'exerçait à travers des obstacles, des murs épais : « Un de mes sensitifs, écrivait Reichembach, attendait dans la chambre noire le moment où sa puissance visuelle aurait atteint l'intensité maximum. A côté de lui, séparé par une cloison en brique, se trouvait un pupitre sur lequel je m'occupais en attendant. Cette personne ne fut pas peu étonnée d'apercevoir, sur le mur derrière lequel je me trouvais, ma silhouette qui se découpait brillante et qui reproduisait exactement tous mes mouvements. »

Voici d'autres expériences où l'on verra les principales sources lumineuses, le soleil, la lune, etc., émettre avec les rayons visibles d'autres radiations capables de traverser les métaux, le bois, et d'autres corps opaques, et, par elles, d'agir sur les organes de certains sensitifs. La première est du docteur Kraft, il plaçait ses *sujets* dans une chambre obscure, dont le volet portait encastrée une plaque de fer blanc.

« Frédéric Weidlich s'étonnait de voir un trou dans le volet plein, alors que tout le reste de la chambre était si obscur. Il trouva le fer blanc si clair, si transparent qu'au premier moment il crut que c'était une ouverture ; et cette erreur dura jusqu'au moment où il se fut assuré, en le touchant avec la main, que ce n'était ni un trou ni une fenêtre vitrée ; de plus il affirmait qu'il voyait au travers les montagnes, le Danube avec ses ponts....

« J'apportai divers objets en dehors de la chambre obscure, derrière la plaque de *cuivre rouge* éclairée par la *lune*, et je fis toutes sortes de mouvement avec la main allongée derrière cette plaque. Mlle Richel me les décrivit avec autant d'exactitude que si la plaque de cuivre éclairée par les rayons de la lune, était changée en verre. Je remplaçai le cuivre rouge par du fer blanc, du zinc, du cuivre jaune et elle voyait tout aussi bien au travers qu'avec le cuivre rouge. Elle

(1) *L'Homme sensitif*, IV, p. 230. Voir *Cosmos*, 1895, II, p. 529.

(2) *Aphorismes sur la sensibilité et l'Od* ; traduction de M. de Rochas dans le *Fluide des Magnétiseurs*.

(3) Cf. *L'Homme sensitif*, du même docteur H. Kraft.

Digitized by Google

trouvait les plaques plus sombres lorsqu'elles étaient fortement enduites d'un blanc de chaux. Le métal le plus sombre était le plomb (1). »

Un autre sensitif, au rapport de Reichembach, sentait avec la main les rayons caloriques du soleil traversant un volet en bois, et arrêtés par une plaque métallique encastrée dans le volet et formant guichet mobile :

« Devant cette fenêtre était une table ronde polie ; si j'ouvrais le guichet le soleil éclairait la table et y dessinait un ovale brillant. Je laissai le guichet fermé et plaçai devant la table un sensitif qui ne savait rien de ces choses avant que ses facultés visuelles ne fussent développées, je lui fis mettre la main gauche à plat sur la table, et lui dis de tâtonner pour voir si aucune place n'éveillerait en lui de sensations odiques. Après quelque temps, il s'arrêta à un endroit qui selon lui était plus froid que le reste de la table. Je maintins sa main à ce point et pour plus de sécurité je la couvris de la mienne. J'ouvre alors le guichet et je fus agréablement surpris en voyant les rayons solaires tomber exclusivement sur ma main. »

Toutefois cette plaque métallique qui arrêtait les rayons caloriques laissait passer certaines radiations lumineuses, comme nous avons dit plus haut ; et, après un temps suffisant pour y habituer les yeux, le sensitif voyait la projection de cette plaque sur la table ou sur le parquet sous la forme d'une surface éclairée (2).

Ce ne sont pas seulement avec les radiations inconnues que les expériences ont été faites. Certains sensitifs se sont montrés impressionnés par le rayonnement de l'électricité statique. Le 17 janvier 1896, après la célèbre découverte de Roentgen, la *Gazette de Francfort* publiait un article du docteur Henri Kraft, où il rapportait quelques-unes de ses expériences précédentes : « Mlle Zinkel trouva la boule en laiton d'un conducteur de machine électrique absolument transparente lorsqu'elle fut électrisée... Mme R. trouvait un

(1) *L'Homme sensitif*, p. 2384-2386.

(2) Ces faits ont été reproduits dans le *Cosmos*, par M. de Rochas, 1895, p. 154.

Digitized by Google

certain plaisir à approcher le dos de ses doigts du conducteur d'une machine électrique, si près que ses ongles absorbaient le fluide. Les doigts ainsi chargés d'Od, devinrent d'une si grande transparence qu'elle pouvait nettement distinguer les veines, les tendons, les nerfs, les vaisseaux, etc. »

Tous ces faits, toutes ces observations concordantes menaient à une même conclusion : *les corps émettent d'autres radiations que celles que nous connaissons ; ces radiations peuvent pénétrer à travers des corps opaques aux rayons lumineux, et elles sont capables d'impressionner un sujet prédisposé.* Toutefois rien n'était venu montrer la réalité de ces radiations inconnues ; elles demeuraient à l'état d'hypothèse. Les expériences de Roentgen, en donnant le moyen de produire à volonté des rayons invisibles pour un œil ordinaire, ont présenté une matière plus scientifique aux recherches de cette nature, de divers côtés on s'est demandé si les rayons Roentgen ne pourraient pas agir sur certains yeux anormaux, et pourquoi ils sont généralement invisibles.

Les recherches entreprises ont permis d'attribuer leur invisibilité à leur impuissance à pénétrer les milieux de l'œil. Voici d'abord les diverses expériences de pénétrabilité établies *pour les rayons ultra-violets.* Elles ont été conduites par M. de Chardonnet et décrites dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences (1). M. de Chardonnet opérait sur les yeux de divers animaux.

1° Le cristallin ne laisse passer aucune radiation au delà des raies L ou M chez l'homme, le bœuf et la grenouille. La limite de transparence s'étend jusqu'à la raie O pour le chat, le lièvre et la carpe ; jusqu'à la raie R pour le porc et le mouton ; et enfin jusqu'à T et même V pour l'épervier.

2° Le pouvoir absorbant du cristallin varie beaucoup, suivant l'individu et l'âge de l'individu.

3° Le corps vitré et la cornée sont en général plus transparents que le cristallin pour ces rayons, ne les arrêtant qu'à partir de S pour l'homme, et de T ou U pour les autres animaux.

(1) 1895, p. 441.

Digitized by Google

4° Le pouvoir absorbant de ces différents milieux augmente avec leur épaisseur.

M. de Rochas s'est livré à des recherches analogues sur *les rayons X*. Celles-ci ont été communiquées au public dans un rapport à l'Académie des sciences (1). Il conclut à l'opacité très grande des milieux oculaires pour ces radiations de très courte longueur d'ondes. « Les milieux transparents de l'œil, qui se laissent traverser d'une manière si parfaite et instantanément par les rayons dits lumineux, se sont montrés très peu perméables pour les rayons X, malgré une action prolongée pendant une demi-heure (2). »

D'après ces constatations il devenait vraisemblable que, si nous ne percevons pas les radiations ultra-violettes, les rayons X et les autres, cela ne tiendrait pas au défaut de sensibilité de la rétine, mais au défaut de transparence des milieux oculaires. Il importait toutefois de s'en assurer par des expériences directes. C'est ce qu'ont réalisé divers savants. M. de Chardonnet et le docteur Saillard ont institué l'examen des rayons ultra-violets. Deux sujets, privés de cristallin par l'opération de la cataracte, furent placés en face de l'arc voltaïque enfermé dans une lanterne Dubosq ; cette lanterne est construite de façon à intercepter toutes les radiations visibles, et à laisser passer les rayons ultra-violets très intenses dans l'arc électrique. Or ces deux personnes aperçurent clairement l'arc électrique, purent décrire sa forme exacte et ses divers mouvements. Il est donc permis de conclure que la rétine est sensible aux radiations ultra-violettes, comme à la lumière visible, lorsqu'elles lui parviennent.

L'expérience des rayons X a été faite par M. Foveau de Courmelle. Il a opéré avec M. Ducretet à l'Institut des jeunes aveugles où se trouvent 240 élèves. Ceux-ci lui ont servi de sujets d'expérience.

Voici les résultats : « Sur 240 élèves, 36 sont presque des voyants et ont été éliminés. Restent 204 qui, *placés dans l'obscurité en présence du tube de Crooke enveloppé d'un voile noir*, ont fourni 9 sujets, 5 filles et 4 garçons, percevant les rayons X.

(1) Comptes-rendus de l'Académie, 21 mars 1898.

(2) Comptes-rendus 1895, dernier semestre.

Digitized by Google

« Une jeune fille de 18 ans, atteinte aux deux yeux d'un grand collobome de l'iris et à l'œil gauche d'une cataracte congénitale et de l'atrophie du nerf optique, voyant un peu à l'état normal, a perçu les rayons X, les rayons cathodiques et les rayons fluorescents.

« Une autre de 14 ans et demi, un peu voyante, atteinte aux deux yeux d'atrophie du globe, voit les rayons X, cathodiques, fluorescents.

« Une troisième, de 16 ans et demi, ayant à peine la sensation de la lumière, à leucôme adhérent des deux yeux, voit les rayons X et cathodiques et pas les fluorescents.

« Une quatrième, de dix-huit ans, absolument aveugle, atteinte à l'œil gauche d'atrophie partielle du globe, d'iridectomie, de cataracte probablement traumatique, d'iritis, et à l'œil droit de bouphtalmos, de leucôme adhérent au côté interne et inférieur, d'amaurose, voit les rayons X, mieux les rayons cathodiques et pas du tout les rayons fluorescents.

« Une cinquième, de vue bonne, monitrice, voit les rayons X et cathodiques « rouges comme le soleil, dit-elle. »

Des quatre petits garçons, trois perçoivent les rayons X, cathodiques, fluorescents de la façon la plus nette, le quatrième perçoit les rayons X et très peu les autres.

De tous ces cas il semble donc résulter que la rétine est capable de percevoir les rayons X et les rayons ultra-violets, lorsque, grâce à des conditions spéciales des milieux oculaires, ils peuvent lui parvenir.

Quant aux radiations de grande longueur d'ondes, depuis l'infra-rouge jusqu'à l'électricité, nous ne savons pas si l'on a fait des recherches directes à leur sujet. Mais les expériences curieuses entreprises en Allemagne, et rapportées plus haut, semblent bien nous autoriser à conclure qu'il en est de ces radiations comme des autres. Dans les phénomènes de vision anormale, relatés par Reichembach et Kraft, les rayons actifs, perçus par les divers sensitifs étaient en effet, selon toute vraisemblance, des rayons de grande longueur d'onde. Un des sujets, avons-nous dit, accusait même à leur contact une sensation de chaleur. Or les sensitifs les voyaient, ils agissaient donc sur leur rétine. En conséquence, d'une manière générale, il est permis d'affirmer la loi sui-

Digitized by Google

vante : Tous les rayons de quelque nature qu'ils soient, les ultra-violets et les intra-rouges, agissent sur la rétine, comme les rayons lumineux, lorsque *la transparence des milieux oculaires leur permet de les atteindre*.

C'est donc une vérité à peu près établie aujourd'hui : l'œil de l'homme, dans sa partie essentielle, la rétine, est capable de recevoir l'impression de toutes les radiations répandues à profusion à travers la nature. Seuls les milieux oculaires, la cornée, les humeurs et surtout le cristallin les arrêtent, les éteignent, et les empêchent de venir nous révéler les mille reflets dont ils portent l'empreinte, les mille trésors cachés dont ils nous révéleraient les secrets. Le monde tout entier est lumière et vérité, il ne demande qu'à se montrer, à se manifester aux regards de l'homme. Les rayons, qui nous apportent la figure, la forme, le nom de chaque chose, même les plus profondes et les plus cachées, se pressent par milliers autour de nous, ils se croisent à la porte de nos yeux, ils essaient de s'insinuer jusqu'à nos sens ; mais les organes mêmes qui devaient leur ouvrir le chemin, leur préparer les sentiers jusqu'à l'âme, sont devenus une barrière ; ils arrêtent la lumière, ils la brisent, ils l'éteignent.

En présence d'une telle anomalie, d'une telle inconséquence de notre nature, nous nous sommes laissé entraîner à en rechercher les causes. Pourquoi Dieu, l'auteur très sage et très bon de notre nature, nous a-t-il créé un sens si parfait, la rétine capable de tout voir et de tout sonder ; et en même temps, par une sorte d'ironie ou d'inconséquence, pourquoi a-t-il étendu au-devant comme un voile, qui lui dérobe presque toute sa lumière ? Un grand nombre d'animaux, les oiseaux surtout, sont plus privilégiés que l'homme, leur maître et leur roi ! Comment expliquer une telle contradiction ?

En nous reportant aux premières pages de la Genèse nous avons cru y découvrir une raison, une explication, une justification de cette mystérieuse anomalie. Adam y apparaît orné d'une science suréminente et universelle. Quand il l'eut créé, Dieu amena devant lui tous les animaux et Adam imposa à chacun le nom qui lui convenait. Ce qu'il fit pour

Digitized by Google

les animaux, il le fit sans doute pour tous les êtres de la nature. Or, on le sait aujourd'hui plus que jamais, rien de si difficile que d'assigner à chaque être son vrai nom. Cette désignation suppose la science des êtres qu'il s'agit de nommer.

Mais où Adam avait-il pris cette science? Les théologiens disent qu'elle était infuse. Mais qu'a-t-on besoin d'avoir recours à cette science infuse difficile à expliquer? Adam n'avait-il pas l'intégrité de ses sens et de toutes ses facultés? Et ces sens, nous venons de voir combien immense est leur portée, leur puissance *naturelle* de pénétration. Ils sont harmonisés pour percevoir tous les rayonnements de la nature, et chaque corps a son rayonnement spécial, *spécifique*, par lequel des profondeurs de l'abîme, comme des hauteurs éthérées du firmament, il s'en vient à la surface de notre terre apporter, avec sa douce influence, sa figure, son nom et son image. Les sens du premier homme, au sortir des mains de son créateur, n'étaient sans doute pas opprimés d'un voile comme aujourd'hui; ils n'avaient qu'à s'ouvrir, et ils recevaient toute faite la science des êtres, de tous et de chacun. Ils voyaient encore leur distinction infinie et leur hiérarchie savante, ils comptaient leur variété prodigieuse et leur subordination parfaite. Tous les êtres vivent, se meuvent, se pénètrent mutuellement sans se nuire, ni s'éclipser. Adam contemplait ce monde merveilleux dans sa puissante et universelle harmonie, et après avoir nommé chaque être en particulier il appela l'ensemble κοσμος, *mundus*, c'est-à-dire l'ordre, un nom que depuis lors nul n'a plus compris.

Dieu dit à l'homme : « Le jour où tu mangeras du fruit, tu mourras de mort. » Adam fut transgresseur. Le châtiment fut prompt et terrible. L'Ecriture parle du trouble d'Adam en face de son Dieu, le soleil de justice. « J'ai entendu votre voix et j'ai eu peur, je me suis caché. » Il sentit la honte, la crainte, le trouble des organes, la course désordonnée du sang qui s'agite dans ses vaisseaux et menace de les rompre; et il se cacha. Voilà ce que dit l'Ecriture. Elle affirme un immense désordre sans en spécifier toutefois l'étendue ni le caractère. Cependant ce peu de paroles suffit à nous faire comprendre que le trouble avec le péché se répandit dans

Digitized by Google

tous les organes de l'homme. Avant sa désobéissance ces organes ressemblaient à l'eau d'un fleuve limpide, dont les rayons solaires pénètrent sans peine toutes les profondeurs; après la désobéissance ces mêmes organes devinrent l'image d'un fleuve orageux, qui charrie la boue et le limon; la lumière solaire n'en pénétra plus que la surface; et l'âme cachée au fond de ces organes ne reçut plus qu'une vague et obscure perception des choses. *L'homme commença dès lors vraiment à mourir* (1), le corps lui servira de tombeau pendant quelques années, jusqu'au jour où son âme entrera définitivement dans les ténèbres inférieures.

De temps en temps Dieu se plaît à laisser reparaître sur terre des hommes paraissant avoir recouvré quelque chose de l'intégrité de leurs sens. Ils devinrent objet de curiosité, de superstition, objet d'effroi à eux-mêmes et aux autres. Ils s'appelèrent *Zahuris* au moyen âge; aujourd'hui ce sont des sensitifs, dans tous les temps on les a flétris du nom de sorciers. L'homme aurait dû y voir un souvenir et comme un vestige de son ancienne condition, de son originelle grandeur. Mais il avait tout oublié.

Est-ce que sa déchéance doit être irrémédiable? Est-ce que l'homme peut espérer rentrer en possession de la science d'Adam, retrouver son pouvoir de pénétrer toutes choses par un regard de ses yeux? Oui, l'homme peut en concevoir l'espérance; mais il y parviendra par un autre chemin, par la voie du *travail et de l'art : in sudore vultus tui vesceris pane* (2). Ces radiations, qui répandent autour de lui l'image et le nom de toutes choses, il ne peut plus les percevoir directement; il inventera des instruments qui les lui rendront sensibles. Dès le début et pendant des milliers d'années, il a travaillé à cette œuvre, mais il marchait comme à tâtons, sans savoir où il allait, sans connaître même l'existence de cette lumière dont il devait entreprendre la conquête. En ces derniers temps, nous l'avons exposé, les choses ont changé : l'homme a commencé à reconnaître le champ à exploiter; il n'a fait, à la vérité, qu'y glaner quelques épis,

(1) In quocumque enim die ex eo comederis morte morieris. Gen. II-17.
(2) Gen. III-19.

Digitized by Google

mais il en a mesuré l'étendue. L'art d'interroger cette lumière, de la faire parler, de lui arracher des secrets, existe. Il est encore dans les langes de l'enfance, mais on ne peut douter de sa venue et de sa croissance. Racontons rapidement ses premiers pas et ses premiers succès.

Fr. HILAIRE, de Barenton.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

D'APRÈS LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

(*Suite*) (1).

5e Article.

Ce n'est pas sans lutte que le système de l'autorisation législative proposé par le gouvernement et la commission finit par triompher. Les Catholiques et les libéraux opposèrent une vive résistance.

Au Sénat. M. de Marcère (2) proposa tout simplement la *suppression* du Titre III du projet de loi : « la loi proposée, disait-il, est en contradiction formelle avec les principes essentiels de notre droit public. Elle lèse le principe de l'égalité des citoyens, parce qu'elle fait entre eux une distinction, fondée non pas sur leurs mérites et leurs vertus, comme le veut la Déclaration des Droits de l'homme, mais sur l'habit dont ils sont revêtus. Elle porte atteinte à la liberté, puisqu'elle refuse aux membres des Congrégations le droit d'enseigner qui appartient à tous les citoyens, puisqu'elle leur dénie le droit de vivre à leur façon, droit qui est garanti légalement par les principes de notre droit public. Enfin elle porte atteinte à la fraternité car il est évident que c'est une loi de guerre dirigée contre les Congrégations tout au moins. Elle blesse donc sur ces trois points essentiels le principe de notre droit public. »

« On invoque la tradition de l'ancien régime ; oui, cette tradition existe, mais il y en a une autre à côté. Depuis le temps où le pouvoir royal et plus tard les régimes constitutionnels ont sans cesse eu la main mise sur les Congrégations

(1) Voir le fascicule de janvier 1902.

(2) Séance du 18 juin 1901.

Digitized by Google

et où, plusieurs fois, il est arrivé qu'on les a interdites et frappées de mort, depuis ce temps et sans discontinuité les Congrégations ont vécu, elles ont persisté à vivre, elles ont existé à l'état permanent. Et cette tradition est fondée sur un droit puissant, supérieur même aux lois que peuvent faire les hommes qui passent ; elle est fondée sur le droit naturel, sur le droit de vivre qui appartient à tous, aux personnes individuelles et collectives dont l'ensemble constitue l'Etat. »

— Et, faisant allusion à l'article de la Déclaration des Droits de 1791 où il est dit qu'une des conditions essentielles de la liberté, c'est le droit à la résistance contre l'oppression — « Il ne faut pas, concluait-il, faire en sorte que ce pays fasse revivre le souvenir d'une loi qui autorisait, qui conseillait la résistance à l'oppression... Ne conduisez pas notre pays à cette nécessité redoutable de la résistance ; on ne sait pas jusqu'où elle va ni où elle porte. Et lorsqu'on prépare ces événements redoutables, on n'en peut pas prédire ni prévoir le lendemain ».

Mais ce n'était là qu'un engagement d'avant garde et une déclaration de principes. Voici maintenant les différents systèmes qui furent proposés.

1° Appliquer aux Congrégations religieuses purement et simplement *le droit commun* (1) (Amendement de M. de Lamarzelle et de M. Piou). Ce système (2) fut rejeté au sénat par 202 voix contre 43 ; à la Chambre des députés par 339 voix contre 146.

2° Imposer aux Congrégations religieuses, et en général à

(1) Les libéraux ne vont pas jusque-là. Voici sur ce point comment s'exprimait M. Bardoux : « Les mêmes dispositions juridiques peuvent-elles être appliquées aux associations civiles et aux Congrégations ?... Je n'hésite pas à dire qu'il est impossible d'accorder aux Congrégations la même liberté qu'aux associations laïques... Ceux qui aiment les Congrégations pour elles-mêmes plutôt que pour la liberté, ne manqueront pas de dire qu'un libéral n'a pas le droit de maintenir une loi d'exception contre les Congrégations. Ces critiques ne nous ébranlent pas. Nous ne cédons pas à la manie très française de confondre l'uniformité avec l'égalité. Quand les conditions sont différentes, les traitements ne sauraient être les mêmes : l'uniformité n'est alors qu'une forme de l'inégalité. »

(2) Sénat, séance du 19 juin 1901 ; Chambre des députés, séance du 14 mars 1901.

Digitized by Google

toutes les Associations dont les membres se proposent de vivre en commun l'obligation de la *déclaration préalable* conformément à l'article 5 (Amendement Renault-Morlière et Perreau (1). Amendement Gourju, Milliard, Rambaud (2).

Voici comment cette thèse a été soutenue :

Bien que le fait de la vie en commun ne soit pas par lui-même un fait illicite qui puisse motiver une interdiction du législateur, on peut admettre néanmoins que la cohabitation crée pour ceux qui la pratiquent une situation exceptionnelle et qu'elle engendre notamment en ce qui concerne les congrégations des conséquences qui autorisent et justifient de la part du législateur un certain contrôle et une certaine surveillance. Ceci posé, le système législatif à appliquer doit donner à l'état des garanties au point de vue du contrôle, il ne doit pas être un régime de prescription. Imposer l'autorisation législative, c'est excessif, c'est reproduire et aggraver le régime préventif organisé par les articles 291 et suivants du code pénal. Est-il logique de l'imposer aux congrégations quand on l'a rejeté en ce qui concerne les associations particulièrement dangereuses au point de vue de la sécurité publique, les associations internationales ? Il faut donc laisser les associations dont les membres vivent en commun se constituer librement quitte à prendre les précautions suivantes qui sauvegardent suffisamment les droits de l'Etat :

a) la déclaration préalable.

b) l'indication dans cette déclaration non seulement de l'objet, du titre, du siège et des statuts de l'association, mais encore l'indication de l'état civil, du domicile et des qualités des membres qui composent l'association.

c) le droit d'inspection sur les locaux occupés.

d) le droit pour les associés de sortir librement en reprenant leurs apports.

e) le droit de dissolution par décret rendu en conseil des ministres.

C'est la thèse soutenue dans les projets précédents par

(1) Chambre des députés, séance du 12 mars 1901.

(2) Sénat, séance du 19 juin 1901.

Digitized by Google

des républicains non suspects : les Floquet, les Goblet, les Constans, etc...

Le système fut rejeté au Sénat pour 171 voix contre 108 et à la Chambre par 305 voix contre 232.

3° Soumettre les Congrégations religieuses à *l'autorisation par décret rendu au Conseil d'Etat*, avec droit de dissolution par le même moyen. (Amendement de M. d'Iriart d'Etchepare (1) et de M. Alfred Rambaud (2).

En droit, n'est-ce pas sortir tout au moins de l'esprit de notre constitution que de donner aux Chambres le pouvoir d'autoriser ? Le rôle des Chambres, c'est de contrôler le gouvernement et d'exercer le pouvoir législatif. Elle ne doivent pas empiéter sur le pouvoir exécutif. Dans le système du gouvernement qu'on appelle le gouvernement parlementaire, les Chambres délibèrent, discutent, décident ; le gouvernement agit. Or, accorder une autorisation, ou la refuser, ou la retirer, c'est un acte, c'est donc une fonction naturelle du pouvoir exécutif. Il s'agit en effet d'examiner la situation particulière de telle ou telle Congrégation et non pas de poser d'une manière générale les conditions auxquelles les Congrégations devront se soumettre ; ce n'est pas là le domaine législatif, mais le domaine de la haute administration du Conseil d'État chargé d'appliquer les volontés générales du Parlement.

Du reste les prérogatives des Chambres sont sauvegardées, elles sont armées par le droit d'interpellation et par là, au lieu de s'embarrasser dans des procédures impossibles, elles peuvent surveiller et contrôler sur ce point comme sur tous les autres la politique du gouvernement.

En pareille matière on peut se trouver en présence de responsabilités, et devant les Chambres la responsabilité disparaît ; l'assemblée, c'est l'être impersonnel, c'est l'exécution anonyme.

En fait, les Chambres sont-elles l'organe constitutionnelle mieux approprié au genre de service qu'il s'agit de rendre ? Non, car elles sont des assemblées passionnées présentant le spectacle d'une variété continuelle, d'une mobilité infinie.

(1) Chambre des députés, séance du 14 mars 1901.

(2) Sénat, séance du 19 juin 1901.

Digitized by Google

Le jugement à rendre sera à la merci des hasards d'une séance, de la surprise d'une parole habile ou vibrante, du désarroi produit par un incident mal compris, de tous les mouvements dont les plus calmes ne sont pas toujours maîtres.

Il y a 126 congrégations d'hommes (1) non autorisées, 1200 ou 1300 congrégations de femmes ; elles demandent l'autorisation.

— « De deux choses l'une: ou bien on fera de l'enquête d'autorisation une pure formalité, une procédure de pur style; et les demandes d'autorisation seront expédiées en tête de séance comme le vote d'un tramway d'intérêt départemental, et alors à quoi bon ; ou bien on apportera à ces questions un examen sérieux, attentif, approfondi, et, dans ce cas que deviendront les travaux parlementaires ? Et à propos de chaque congrégation peuvent s'instituer des débats aussi longs, aussi animés, aussi passionnés que ceux qui accompagnent la discussion même de la loi. Au reste, bien souvent on discute, on délibère et on vote moins en vue de l'objet en délibération, qu'en vue d'une personne, d'un ministère, pour un ministère, contre un ministère. Et alors il pourrait arriver qu'on vit un ministère mis en échec à propos des religieuses trappistines ou bénédictines et renversé à propos de la congrégation des Dames Auxiliatrices du Purgatoire. »

Ce n'est donc pas aux Chambres que doit incomber cette mission. Le corps politique qui semble le plus naturellement désigné pour de telles études, de telles enquêtes, de telles décisions, c'est le Conseil d'Etat. En lui s'est fixée et se perpétue la tradition, par ce qu'il est moins sujet qu'une

(1) « Apercevons le défilé, devant nos corps législatifs, des capucins aux pieds nus et à la longue barbe, des Congrégations enseignantes telles que les maristes, les eudistes, ayant à un haut degré la confiance des familles, et faisant conséquemment aux établissements de l'Etat une concurrence qu'on veut à tout prix éteindre, des Dominicains à la parole ardente, de ceux qu'on appelle les moines fainéants tels que trappistes, chartreux, bénédictins, et comprenons quel accueil est réservé à leur requête d'autorisation. Il n'y aurait pas besoin du geste de détresse qu'on pourrait garder pour de plus grands jours ; tous seraient condamnés d'avance, on aurait devant soi l'ennemi pieds et poings liés ; aux gémonies ! » (T. Crépon, *Le Droit d'association. Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1901, p. 386.)

Digitized by Google

assemblée élue, aux variations de l'opinion et aux entraînements éphémères. C'est à lui que le gouvernement a principalement confié le droit de tutelle sur les congrégations, sur les associations, sur les personnes civiles créées par la loi, sur toutes les propriétés de mainmorte. Les affaires religieuses lui sont familières, il en a la compétence, la doctrine et la pratique.

Sur quel motif fait-on reposer la nécessité de l'intervention législative ? M. Trouillot le dit dans son rapport : « Décider qu'une loi sera nécessaire pour autoriser l'existence des congrégations religieuses, est-ce donc autre chose que de consacrer par un texte nouveau et clair le système de la législation actuelle ? »

Sans doute les lois de 1817 et de 1825 exigent l'autorisation législative ; mais, comme le faisait remarquer Dufaure en 1880 : « La Congrégation non autorisée existe un certain temps, aussi longtemps qu'elle veut avec son caractère simple et n'ayant pas encore acquis le caractère de Congrégation autorisée, c'est-à-dire n'étant pas encore incorporée, ainsi que le dit la science du droit ; quand elles veulent se faire incorporer, elles ont besoin de remplir des formalités particulières... Mais la loi de 1825 comme la loi de 1817 pour les hommes, ne dit pas et n'a jamais dit qu'une Congrégation religieuse fut obligée de se faire incorporer et de demander l'autorisation. Il n'y a aucune loi qui lui en prescrive l'obligation ; ce sont elles qui, lorsqu'elles veulent acquérir certains droits, ont besoin de se faire autoriser. Je répète qu'aucune communauté n'est forcée de demander l'autorisation quand elle ne le désire pas ; cela n'est pas contestable... qu'on ne dise pas qu'une communauté non autorisée est, par cela même, une communauté illicite parce qu'elle n'a pas encore demandé l'autorisation. Elle a usé d'un droit en ne la demandant pas. »

Eh bien ! que fait la loi nouvelle ? le contraire de la législation antérieure ; celle-ci n'obligeait pas les Congrégations religieuses à demander l'autorisation, celle-là y contraint sous peine d'amende et d'emprisonnement ; celle-ci donnait en réalité aux Congrégations la liberté ; celle-là ne tend qu'à la supprimer.

Digitized by Google

De plus on aurait tort de se croire lié par les précédents. La loi de 1825 ne doit pas peser trop lourdement sur la législation actuelle. Les Chambres de 1825, en exigeant l'autorisation par une loi, repoussèrent le projet du ministère qui demandait l'autorisation par ordonnance royale, on comprend cet acte de défiance si l'on songe que le ministère en question était le ministère du 14 décembre 1821, qui, en même temps que la loi sur les communautés de femmes, apportait la loi sur le sacrilège.

De plus cette loi de 1825 faisait partie de tout un ensemble de législation dont le trait dominant est la restriction apportée à la liberté. Où en est à cette époque la liberté de conscience, la liberté individuelle, la liberté d'association et de réunion, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse? « Elles sont restreintes, contestées, précaires, et en face d'elles se dresse un pouvoir très fort, héritier de Napoléon, de la Révolution, de Louis XIV, dont on a pu dire qu'il couchait dans le lit que s'était fait l'empereur... Pourquoi s'obstiner quand on désire faire quelque chose de tout à fait nouveau, de tout à fait républicain, de tout à fait démocratique, à chausser les bottes de l'empereur ou les houseaux de velours de Louis XVIII (1) ? »

Malgré toutes ces raisons présentées par les auteurs de l'amendement, par MM. Francis Charmes et Ribot, l'amendement fut repoussé à la Chambre par 281 voix contre 258, au Sénat par 151 voix contre 129.

De nombreux efforts furent tentés encore pour sauver quelques lambeaux de liberté.

1° D'abord on essaya de soustraire à l'autorisation certaines catégories de Congrégations :

M. Thierry (2) proposa de soumettre à la *simple déclaration préalable* les Congrégations ayant pour objet des œuvres de bienfaisance ou des Missions scientifiques et religieuses à l'étranger et aux colonies françaises.

Au Sénat MM. Rambaud, Forgemol de Bostquenart reprirent la même idée et déposèrent l'amendement suivant :

(1) M. Rambaud.

(2) Chambre des députés, séance du 18 mars 1901.

Digitized by Google

« Les Congrégations dont le patrimoine est entièrement consacré à des œuvres d'assistance publique et qui ont en territoire français leur siège social et leur direction seront régies, comme les autres associations se proposant le même objet, par les articles 1, 2 et 5 de la présente loi (1).

2° On proposa de faire *autoriser immédiatement par la loi elle-même* :

a) Certaines congrégations; et en ce sens M. Bérenger (2) proposa l'amendement suivant.

« Sont autorisés par la présente loi :

1° Les Congrégations qui se consacrent à l'assistance et au soulagement de la misère ;

2° Les Etablissements français de charité ou d'enseignement fondés par les Congrégations religieuses à l'étranger et les maisons existantes en France pour leur formation et leur entretien. »

b) Les établissements non autorisés des congrégations autorisées :

« Les Congrégations déjà autorisées avant la promulgation de la présente loi seront dispensées de demander l'autorisation pour les établissements non autorisés qu'elles pourraient posséder au moment de la promulgation de la loi. (Amendement de M. Peschaud, et de M. Halgan) (3).

3° On demanda que l'*autorisation par décret* fut suffisante dans les cas suivants :

a) A l'égard des Congrégations existant au moment de la promulgation de la loi (Amendement de M. Alicot) (4).

b) A l'égard des Congrégations dont le patrimoine est entièrement consacré aux malades, aux vieillards, aux infirmes, aux indigents, aux orphelins (Amendement de M. Georges Berry) (5).

c) A l'égard des Congrégations de femmes actuellement existantes (Amendement de M. Paul Beauregard) (6).

(1) Sénat, séance du 18 juin 1901.

(2) Sénat, séance du 20 juin 1901.

(3) Chambre des députés, séance du 19 mars 1901 : Sénat, séance du 20 juin 1901.

(4) Chambre des députés, séance du 18 mars 1901.

(5) Chambre des députés, séance du 19 mars 1901.

(6) Chambre des députés, même séance.

Digitized by Google

d) A l'égard des Congrégations qui entretiennent des Missions à l'étranger quant aux maisons nécessaires en France à l'entretien de ces Missions (Amendement de M. Dansette et de M. Mézières) (1).

e) A l'égard des Congrégations qui entretiennent à l'extérieur des Missions françaises destinées aux œuvres de bienfaisance et d'enseignement (Amendement de M. l'amiral de Cuverville) (2).

4° On proposa de supprimer la clause par laquelle la loi donnant l'autorisation à la Congrégation « déterminera en même temps les conditions de son fonctionnement. » (Amendement de M. de Gailhard-Bancel, et de M. le comte de Goulaine) (3).

5° Tout au moins, puisque l'autorisation doit être donnée par une loi, qu'elle ne puisse pas être retirée par un simple décret, mais également par une loi (Amendement de M. Bertrand et de M. Ponthier de Chamaillard) (4).

Tout fut inutile et après avoir accepté que la Congrégation autorisée ne pourrait fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat, il fut voté que « la dissolution de la Congrégation ou la fermeture de tout établissement pourraient être prononcées par décret rendu au Conseil des Ministres. Admettre que la loi puisse être détruite par l'acte d'un pouvoir précaire, c'est là une

(1) Chambre des députés, séance du 19 mars 1901 ; Sénat, séance du 20 juin 1901.

(2) Sénat, séance du 20 juin 1901.

(3) Chambre des députés, séance du 18 mars 1901 ; Sénat, séance du 20 juin 1901. — « Qu'est-ce à dire sinon que les Chambres auront le droit de reviser ce qu'on appelle en langage ordinaire les statuts de l'association, ce qui se nomme dans la langue de la matière, la règle de la Congrégation. Vous représentez-vous bien l'examen de cette règle où l'on verra figurer en première ligne des obligations comme celles de se lever la nuit pour chanter les louanges du Seigneur, de s'abstenir d'aliments gras toute l'année ou à de certaines périodes plus ou moins longues, etc... fait par une commission que pourrait présider M. Brisson et dont M. Trouillot serait peut-être le rapporteur. Le spectacle, s'il venait à se produire, ne laisserait pas que d'être tout au moins intéressant. » (M. Crépon, *loc. cit.*)

(4) Chambre des députés, séance du 19 mars 1901 ; Sénat, séance du 20 juin 1901.

Digitized by Google

opération qui pourtant passait pour être de l'ordre le plus despotique.

L'ensemble de l'article 13 qui est comme la pièce fondamentale de la loi fut adopté à la Chambre des députés par 300 voix contre 220, et au Sénat par 160 voix contre 74 (1).

Il résulte de cet article les conséquences suivantes :

1° Les Congrégations déjà autorisées bénéficient de la situation acquise.

Le gouvernement a consulté le Conseil d'Etat sur la question de savoir si l'on pouvait considérer comme autorisés les établissements congréganistes d'hommes suivants :

1° Quatre associations ayant pour objet soit les Missions à l'étranger, soit la tenue des Grands-Séminaires, les Lazaristes, les Missions Etrangères, les prêtres du Saint-Esprit, la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice.

2° Vingt-et-une associations vouées à l'enseignement.

3° Les Frères des Ecoles chrétiennes.

4° Cinq associations religieuses d'hommes ayant leur siège sur le territoire de la Savoie annexé à la France en 1860.

Le Conseil d'Etat (2) a considéré comme suffisamment établie l'existence légale des congrégations des Lazaristes, des Missions Etrangères, de Saint-Sulpice, et des Frères des Ecoles chrétiennes.

Quant à l'association des prêtres du Saint-Esprit et aux congrégations de Savoie, il a suspendu son avis faute de documents suffisants.

Quant aux vingt-et-une associations enseignantes, il les a considérées comme n'étant pas légalement reconnues au sens de la loi du 2 juillet 1817.

II° Les Congrégations autorisées devront obtenir une autorisation par décret rendu au Conseil d'Etat, et pour les établissements nouveaux et pour les établissements qui se sont formés dans le passé sans autorisation spéciale ; mais une congrégation qui précédemment a fait autoriser un certain nombre d'établissements est bien dûment autorisée

(1) Chambre des députés, séance du 20 mars 1901 ; Sénat, séance du 20 juin 1901.

(2) Avis du 21 janvier 1901.

Digitized by Google

quant à ces établissements. Cela semble bien résulter des déclarations faites par M. le Président du Conseil à la Chambre des députés en réponse aux observations de M. Piou à la Chambre des députés et à celles de MM. Bérenger et Sébline au Sénat (1).

III° Les Congrégations non autorisées devront solliciter l'autorisation législative.

Un arrêté ministériel en date du 1er juillet 1901 a déterminé les justifications qui doivent être présentées et qui comprennent :

1° Une demande émanée des directeurs ou fondateurs.

2° Deux exemplaires des statuts. Ceux-ci devront faire connaître l'objet assigné à la Congrégation ou à ses établissements ; son siège principal et celui des établissements, ils devront contenir l'engagement par la Congrégation et par ses membres de se soumettre à la juridiction de l'ordinaire du lieu, et être approuvés par l'évêque de chaque diocèse où se trouvent des établissements.

3° Un état des biens meubles et immeubles, ainsi que des ressources consacrées à la fondation ou à l'entretien des établissements.

4° Un état de tous les membres de la Congrégation.

C'est à peu près ce qu'exigeait déjà la loi de 1825.

Immédiatement s'est posée pour les Instituts religieux non reconnus la question de savoir ce qu'ils devaient faire ; en présence surtout de cet engagement qu'ils devaient prendre de se soumettre à l'ordinaire du lieu. L'autorité supérieure pouvait seule trancher la question. Elle l'a fait avec une hauteur de vues, une fermeté, et un esprit de conciliation auxquelles, on ne saurait trop rendre hommage, dans la lettre du 10 juillet 1901, que le cardinal Gotti, préfet de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, parlant au nom du Souverain Pontife, a adressée aux Supérieurs des Congrégations françaises. Aux termes de cette lettre : « le Saint-Siège réprouve et condamne toutes les dispositions de la nouvelle loi qui lèsent les droits, les prérogatives et les libertés légitimes des congrégations religieuses.

(1) Chambre des députés, séance du 18 mars 1901 ; Sénat, séance du 20 juin 1901.

Digitized by Google

Toutefois pour éviter des conséquences très graves... il permet que les Instituts non reconnus demandent l'autorisation dont il s'agit. » C'est donc une simple permission que donne le Pape, les Congrégations peuvent à leur choix en user ou ne pas en user suivant leurs intérêts et leurs situations respectives. Et voici les deux conditions sous lesquelles les Congrégations pourront demander l'autorisation.

1° Que l'on présente non pas les anciennes règles et constitutions déjà approuvées par le Saint-Siège mais seulement une rédaction de statuts qui réponde aux divers points du règlement ministériel, statuts qui pourront sans difficulté être soumis préalablement à l'approbation des évêques.

2° « Que dans ces statuts il soit promis seulement à l'ordinaire du lieu cette soumission qui est conforme à l'esprit de chaque institut et en particulier... » « Quant aux ordres réguliers qu'ils promettent obéissance aux évêques dans les termes du droit commun. » Suit l'énumération de ce qui est le droit commun en cette matière et des points sur lesquels les réguliers dépendent des évêques : érection d'une nouvelle maison dans le diocèse, écoles publiques, asiles, hôpitaux, promotion aux ordres, administration des sacrements aux fidèles, prédication, exposition du Saint-Sacrement, consécration des églises, publication des indulgences, érection d'une confrérie ou pieuse congrégation, publication des livres : enfin ce qui concerne la charge des âmes, là où les réguliers sont investis de ce ministère.

Telles sont les conditions auxquelles l'autorité souveraine a subordonné la légitimité des demandes en autorisation.

Plusieurs Congrégations, notamment les Jésuites, les Bénédictins, les Carmes, parmi les congrégations d'hommes, n'ont pas cru devoir user de la permission accordée par le Saint-Siège, elles se sont dissoutes ou se sont expatriées.

D'autres en plus grand nombre ont sollicité l'autorisation. Une information officieuse porte à 615 le nombre des demandes, 64 congrégations d'hommes pour 2007 établissements, 551 congrégations de femmes : pour 7.856 établissements, au total 9872 établissements.

Digitized by Google

*
* *

L'article 14 de la loi vise l'enseignement il statue en ces termes :

Article 14. « Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

« Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, § 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation ».

A propos de cet article qui ne figurait ni dans le projet du Gouvernement, ni dans celui de la Commission, un long débat s'est engagé sur le point véritablement en litige, la liberté de l'enseignement. On n'avait pas pu y porter atteinte par des procédés directs : la Chambre avait repoussé, à 150 voix de majorité, les propositions Rabier et Levraud tendant au rétablissement du monopole universitaire ; on essaye de la détruire par une voie oblique, par un article subrepticement introduit dans la loi organique des associations. « Semblant viser une certaine chose, on en supprime une autre, comme lorsqu'on se défait de quelqu'un en un lieu ignoré et obscur (1) ». On dit sans doute : rien n'est touché dans les lois d'enseignement, mais, en réalité, on nie pour le plus grand nombre la liberté d'enseigner. Oui, la liberté d'enseignement va rester intacte dans son principe. L'opération qu'on veut faire est bien simple : on se borne à empêcher de se servir de cette liberté les seuls, ou à peu près les seuls qui puissent s'en servir.

C'est donc bien la liberté de l'enseignement qui est visée. Or, dans l'état actuel de nos mœurs, au milieu de l'émiettement des idées et de la division des croyances, peut-il y avoir en matière d'enseignement un autre régime que celui de la liberté ? La loi de 1850 l'avait proclamée ; c'était la doctrine des grands libéraux. Jules Simon disait : « La Répu-

(1) M. Aynard.

Digitized by Google

blique n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes le droit d'enseigner. Elle ne connaît pas les corporations. Elle ne les connaît ni pour les gêner ni pour les protéger, elle ne voit devant elle que des professeurs. » C'est la doctrine des Universitaires actuels, et M. Faguet écrivait naguère : « L'université repousse à une immense majorité, qu'on le sache bien, l'idée de supprimer, de limiter ou d'entraver la liberté d'enseignement... Je ne conseille pas aux partisans du monopole d'appeler l'Université à voter sur cette affaire. »

Faire échec à ce principe de la liberté c'est, comme le disait spirituellement M. Ribot « retarder de deux cents ans, c'est être plagiaires d'idées démodées, et aujourd'hui complètement discréditées. » C'est « s'attacher à une politique infiniment réactionnaire qui consiste à vouloir rétablir le monopole de l'Etat ou de l'Eglise, suivant que l'un devient plus grand et plus fort. Dans une société comme la nôtre, il faut faire vivre ensemble pour l'avenir et pour la grandeur du pays toutes les forces qui s'y trouvent. »

Nous n'insisterons pas davantage sur ce point, renvoyant aux discours substantiels de MM. Aynard, A. de Mun, et Ribot à la Chambre, de MM. le comte de Blois, de Lamarzelle, de Marcère, au Sénat.

L'article fut voté par 312 voix contre 216 à la Chambre, par 179 voix contre 93 au Sénat (1).

Terminons par une double observation. Constatons d'abord qu'on n'a pas osé toucher au droit individuel d'enseigner ; voici en quels termes le Président de la Commission s'est exprimé au Sénat : « Ni le Gouvernement, ni la Commission de la Chambre, ni la Commission du Sénat ne sont disposés à faire peser une flétrissure, de quelque nature qu'elle soit, sur une personne, quelle qu'elle soit, pour un fait transitoire de sa vie. Nous admettons absolument que les membres d'une congrégation non autorisée qui a été dissoute et qui n'appartiennent plus à la Congrégation recouvrent leur capacité d'enseigner, s'ils cessent réellement d'appartenir à la

(1) Chambre des députés, séance du 25 mars 1901 ; Sénat, séance du 22 juin.

Digitized by Google

Congrégation. Ils ont à cet égard les droits des autres citoyens (1) ».

Ajoutons enfin qu'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique en date du 11 septembre dernier refuse, aux termes des articles 13, 14 et 16 de la loi, le droit d'ouvrir une école libre à tout congréganiste qui ne pourra pas produire un décret du Conseil d'Etat l'y autorisant. Or, cette prétention contredit formellement les déclarations faites à la Chambre par Monsieur le président du conseil (2), qui avait parfaitement distingué entre les établissements et les écoles. Voici ses paroles. « ... Les frères de la Doctrine chrétienne qui ont fondé deux, trois, quatre noviciats, c'est-à-dire des établissements, devraient nécessairement, pour former un nouvel établissement de cette nature se conformer aux prescriptions de la loi actuelle. Quant au droit d'ouvrir des écoles primaires, la Chambre sait à merveille qu'il est réglé par une loi spéciale... S'il s'agit de l'enseignement primaire il suffit d'une simple déclaration. L'école est alors placée sous le contrôle et l'inspection de l'Etat, mais l'autorisation d'ouvrir une école primaire ne peut être réglementée que par la législation spéciale »...

*
* *

Art. 15. — « Toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses ; elle dresse chaque année le le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles.

« La liste complète de ces membres, mentionnant leur nom patronymique ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leurs nationalités, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation.

« Celle-ci est tenu de représenter, sans déplacement, sur toute réquisition du préfet à lui-même ou à son délégué, les comptes, états, et listes ci-dessus indiqués.

(1) Sénat, séance du 21 juin 1901.
(2) Chambre des députés, séance du 18 mars 1901.

Digitized by Google

« Seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'art. 8 les représentants ou directeurs d'une congrégation qui auront fait des communications mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du Préfet dans les cas prévus par le présent article. »

Cette proposition émanée de l'initiative d'un député, M. Bienvenu Martin, a pour but, dans la pensée de son auteur, d'empêcher que les Congrégations puissent disposer de leurs ressources pour un objet étranger à leurs statuts. M. Ribot fit remarquer que cette disposition était empruntée au projet du Conseil d'Etat, mais le Conseil d'Etat l'appliquait à toutes les associations reconnues d'utilité publique, et, ajoute-t-il, « si la Commission veut donner un caractère général à cette disposition, nous n'avons aucune répugnance à le voter ; mais si on veut lui donner encore le caractère d'une mesure d'exception, je déclare que nous ne pourrons pas nous y associer. »

L'article 26 du décret d'administration publique dispose que « les Congrégations inscrivent sur des registres séparés les comptes, états et listes qu'elles sont obligées de tenir. »

Ces dispositions ne concernent que les Congrégations autorisées, et celles-ci y ont été soumises dès le jour même de la promulgation de la loi.

Il s'agit non pas d'une comptabilité en partie double, mais d'un simple état des recettes et des dépenses.

Il nous reste à examiner les sanctions de la loi : ce sera l'objet de l'article suivant.

Fr. Venance,
O. M. C.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES TERTIAIRES

ET LE

CALENDRIER FRANCISCAIN

(*Suite*) (1)

III. — *Ce privilège concédé aux Tertiaires séculiers de Saint-François n'est-il pas actuellement révoqué ? Et si non, quelle est encore l'étendue de l'usage qu'on peut en faire ?*

A la première partie de la demande, je puis répondre par un *non* catégorique. Voici pourquoi : ce privilège est une grâce *spéciale*, accordée aux Tertiaires Franciscains, *tenus à la récitation de l'office divin*, mais libres de l'assistance au chœur. Et en effet, les Tertiaires laïques ne peuvent-ils pas choisir le Bréviaire et le Calendrier qui leur plaisent ? Sans doute. Aussi Pierre de Monsano (n. 1548) dit fort bien : « *Cum hujusmodi facultas sit privilegium* SPECIALE *pro solis viris ecclesiasticis, non comprehenditur in revocatione privilegiorum.* » Or, un privilège *particulier*, non reçu dans le droit commun, n'est pas révoqué, à moins que dans la révocation il n'en soit fait une mention toute spéciale, car on suppose toujours que le Pape ignore l'existence de cette faveur particulière (2). C'est ce que le Pape Léon XIII, a déclaré lui-même le 7 juillet (3) 1883, (donc après la publication de

(1) Voir le fascicule de février 1902.

(2) « *Privilegium speciale* (dit P. Piat de Mons, *Prælect. Iur. Regul.* t. II, p. 139, 9, 4, R. 2°, edit. 2), *extra jus commune contentum, non revocatur nisi mediante speciali illius mentione : quia S. Pontifex censetur illud ignorare.* » Pour cette assertion l'auteur apporte les autorités suivantes : « C. *Licet*, 1, *de privileg.* in 6. Cf. Grueber, I, IV, 3 ; P. Angel. 174 ; Suarez, Leg. VIII, XXXIII, 160 ; Passer. Decr. I, Const. I, 321. Voyez aussi R. Vermeersch, *de Relig. Instit. et Pers.*, n. 349.

(3) P. de Monsano (n. 1548), dit *le 7 juin* ; Beringer (App. II, p. 62), les *Acta Ord. Minor.* (an. II, p. 111) et d'autres donnent *le 7 juillet.*

Digitized by Google

la Constitution « *Misericors Dei Filius*, » le 7 des Cal. de juin 1883, où le Pape avait révoqué les Privilèges et les indulgences concédés aux Tertiaires).

Dans une audience accordée au jour susmentionné aux ministres généraux des ordres Franciscains, il fut demandé à Sa Sainteté si la faveur concédée aux Tertiaires ecclésiastiques quant à l'usage du Bréviaire Franciscain, était retirée ? Et Sa Sainteté a répondu : « Aucunement, cette faveur subsiste toujours, bien qu'elle ne soit imposée à personne, » « *Nequaquam, semper viget hæc facultas, quæ tamen nemini imponitur.* » (V. Acta Ord. Minor. an II, p. 111.) Faut-il insister davantage ?

Mais dira-t-on, puisque, ni le Bref « *Qui multa* » de S. S. du 7 septembre 1901, ni le sommaire de la S. Congrégation des Indulgences du 11 septembre, contenant les faveurs et les indulgences concédées aux Tertiaires séculiers, ne font pas mention de ce privilège, ne pourrait-on pas considérer ce silence comme une révocation tacite ?

Encore une fois : *non.* Et tout d'abord le même motif qui valait après la promulgation de la Constitution « *Misericors Dei Filius* », pour établir la permanence du Privilège, vaut davantage encore ici. Et en effet, dans aucun des documents précités, le Pape ne révoque aucune faveur existant antérieurement, mais au lieu de proroger la communication des privilèges avec le 1er et 2e Ordre, concédée le 7 juillet 1896 pour une durée de cinq ans ; Sa Sainteté a simplement accordé aux Tertiaires séculiers de Saint-François un catalogue nouveau d'indulgences et de faveurs, parmi lesquelles se retrouvent celles de la Constitution « *Misericors Dei Filius* (1) ».

(1) Voici les paroles mêmes du Pape : « Quum catholici homines maxime trahantur spiritualium bonorum præmio, nos velut currentibus incitamenta præbituri, illuc volumus animum et cogitationem intendere, unde illi ad Tertium ordinem citius possint adduci. Quapropter... loco spiritualium gratiarum et indulgentiarum, quibus sodales sæculares Tertii Ordinis sancti Francisci, vi communicationis obtentæ die 7 julii 1896 per Breve nostrum apostolicum ad quinquennium valiturum, cum primo et secundo ordine Seraphico perfruebantur, omnes et singulas indulgentias defunctis etiam ad modum suffragii applicabiles, aliasque spirituales gratias, prout in infrascripto indice referantur, iisdem Tertiariis Apostolica auctoritate nostra in perpetuum concedimus et largimur. »

Digitized by Google

Il est bien clair, désormais, que loin de restreindre, le Pape n'a fait qu'amplifier les privilèges et indulgences des Tertiaires. Dès lors, comment pourrait-on concevoir que le Privilège quant au Bréviaire et Calendrier Franciscain soit révoqué ?

Mais, supposons qu'on puisse voir dans ces documents une révocation tacite des Privilèges qui n'y sont pas mentionnés. Alors encore, nous devrons dire, le Droit Canonique en main, que le Privilège quant à l'usage du Bréviaire et du Calendrier Franciscain, subsiste toujours. La raison en est simple : c'est que jamais un privilège *particulier* n'est révoqué ou aboli par un privilège général, celui-ci fut-il encore opposé à l'autre : « *Privilegio generali non tollitur speciale contrarium, dum speciale derogat generali contrario* (1). »

Or, nous l'avons vu : le Privilège, qui nous occupe n'est applicable qu'aux clercs séculiers astreints à la récitation de l'Office, mais non pas au Chœur ; dès lors nous avons ici un privilège *particulier*, et partant il tombe sous l'application de la règle canonique que nous venons de citer.

On objectera encore contre ce privilège que les clercs Tertiaires qui ne sont pas tenus à l'office choral, s'ils adoptent le calendrier franciscain, doivent le suivre *et* pour l'Office *et* pour la Messe. Or la S. Congrégation des Rites a porté un décret général (le 9 juillet 1895 (n. 3862), approuvé par le Pape (le 9 décembre de la même année), dans lequel il est dit que tout prêtre, tant séculier que régulier, doit, *quant à la Messe*, suivre le calendrier de l'église ou de la chapelle où il célèbre, quand le rite est au moins double. De là, ne doit-on pas dire que le privilège accordé aux prêtres Tertiaires perd toute valeur, puisqu'ils ne peuvent suivre leur calendrier, *et* quant à l'office *et* quant à la messe ?

Non. Sans doute les prêtres Tertiaires, non moins que les autres, doivent observer ce décret, quand ils célèbrent dans une église ou chapelle *étrangère* et que le rite ne per-

(1) V. A. Vermeersch, *de Relig. Instit. et Pers.*, n. 349 ; P. Piat de Mons, *Prael. Iur. Regul.*, t. II, p. 140, 9, 6, edit. 2 ; Fr. Xav. Wernz, *Ius Decret.*, t. I, n. 162, IV.

Digitized by Google

met pas *Missæ privatæ votivæ* ou *de Requiem*. Mais ils peuvent suivre le calendrier Franciscain dans leur église ou chapelle *propre*, p. e. un curé, un directeur, un aumônier ; ou encore : dans une église ou chapelle *étrangère*, quand l'office y est inférieur au rite double. Ensuite, combien n'y a-t-il pas de clercs Tertiaires qui ne sont pas prêtres ? Dans bien des cas donc, il est loisible aux clercs séculiers, même à ceux qui sont attachés à une église ou chapelle, où on suit un autre calendrier, de se conformer au calendrier Franciscain, *et* quant à la messe *et* quant à l'office.

De plus, à mon avis, le décret du 11 juin 1880 ne défend autre chose que l'usage partiel et arbitraire du calendrier Franciscain : c'est-à-dire, qu'un calendrier, une fois admis, doit être suivi aussi bien pour les messes que pour les offices, à moins que les rubriques ou les décrets ne s'y opposent. Donner une autre interprétation à ce document serait dire équivalemment, qu'avant la publication du décret général du 9 juillet 1895, certains prêtres Tertiaires, quoique libres du chœur, ne pouvaient pas suivre le calendrier Franciscain, puisqu'alors aussi, ils devaient se conformer au calendrier de l'église ou chapelle, dans laquelle ils célébraient, et où il y avait une fête de rite double qui exigeait une couleur différente de celle du calendrier Franciscain. Cette doctrine n'a jamais été suivie et voilà pourquoi, maintenant non plus, on ne pourrait la soutenir après le décret de 1895.

Mais, dira-t-on encore, comment ce privilège peut-il encore subsister pour les prêtres séculiers, puisque les religieux eux-mêmes, desservant une église ou une chapelle du diocèse, doivent abandonner leur calendrier propre quant à la messe, et se conformer à celui du diocèse ? (Voir les Décrets de la S. C. des Rites du 27 juin 1896 ad XVII, n. 3919 et du 15 décembre 1899 ad 3, n. 4051.)

La réponse à cette objection est facile, du moment qu'on distingue bien le vrai sens des deux décrets : quand cette chapelle n'appartient pas à l'Ordre de ce religieux, ni que sa *direction* n'a pas été conférée à ce même Ordre par l'autorité compétente, oui alors le religieux est dans le cas de celui qui célèbre dans une église ou chapelle

Digitized by Google

étrangère (1), et par conséquent il doit suivre le calendrier du diocèse ou de l'endroit, c'est-à-dire celui du directeur, à moins que cette église ou chapelle appartient à des religieux (ou religieuses), astreints au chœur et ayant leur calendrier propre (*voir plus bas*). — Si toutefois, cette chapelle appartient à un Ordre, ou si sa direction lui a été conférée par l'autorité légitime, et si l'un des religieux est institué comme *Directeur*, alors celui-ci célèbre dans une chapelle appartenant ou confiée à sa famille religieuse, et il doit en conséquence suivre le calendrier de son Ordre. (V. sur cette question mon *Manuale Liturgicum*, tom. I, p. 131, Reg. 4ª).

La même chose est applicable au prêtre Tertiaire qui dit simplement la messe dans une chapelle étrangère. Lui aussi, il doit suivre le calendrier du diocèse. Mais s'il était légitimement institué *Directeur*, *Aumônier* de cette église ou chapelle, alors il peut, au même degré qu'un curé dans son église, suivre le calendrier Franciscain, même pour la messe. Il y a exception, toutefois, si cette église ou chapelle dépend de religieux (ou religieuses), disant l'Office canonial au chœur et ayant un calendrier propre ; car alors, celui qui y dit la messe de communauté doit se conformer au calendrier de ces religieux (ou religieuses), au moins quand il y a un Office, ne permettant pas les *Missæ privatæ votivæ* ou *de Requiem*. (Voyez le décret de la S. Congr. des Rites du 27 juin 1896 ad XVIII et XIX, n. 3919.)

Tout ce que nous venons de dire montre suffisamment quelle est l'étendue du privilège permettant encore aux prêtres séculiers Tertiaires, de suivre le Calendrier Franciscain.

Toutefois, groupons nos conclusions :

1° Les tertiaires séculiers de saint François, quels qu'ils soient, sauf ceux qui sont tenus à réciter l'office au chœur, peuvent de par autorisation et exhortation du Saint-Siège, se conformer au Calendrier Franciscain.

(1) J'ai moi-même composé le Dubium XVII, dans le décret du 27 juin 1896, (n. 3919). Je n'avais d'autre intention que de savoir quel calendrier nos religieux devaient suivre, disant journellement la Messe dans un institut de religieuses, non astreintes à l'office divin au chœur. Nos religieux n'avaient en aucune manière la direction de ce couvent. C'est pourquoi j'ai mis ces mots : « *Ubi unus tantum sacerdos quoad Missæ celebrationem addictus sit.* »

Digitized by Google

2° Ceux qui ont adopté le Calendrier Franciscain doivent le suivre en tout, et pour l'office et pour la messe. Cependant, pour ce qui regarde la messe, ils ne peuvent se servir de Calendrier Franciscain qu'autant que les rubriques ou les décrets de la S. Congrégation le permettent.

3° Le tertiaire qui se sert du Calendrier Franciscain pour le Bréviaire et pour la messe, doit se pourvoir d'un Calendrier, bréviaire et missel propres à cette branche de l'ordre qui a reçu sa profession.

4° Ceux qui suivent le Calendrier Franciscain sont tenus, au même titre que les autres Religieux qui ont leur calendrier propre, à célébrer les fêtes suivantes :

a) la fête du Patron principal de l'endroit, où ils habitent, du Titulaire et de la Dédicace de l'église ou chapelle, à laquelle ils appartiennent ;

b) la fête du Titulaire de l'église cathédrale, ainsi que le jour anniversaire de la Dédicace de cette église, quand ils habitent la ville épiscopale ou un de ses faubourgs ;

c) les fêtes célébrées comme *obligatoires* dans le diocèse ou la localité ;

d) la fête des Saints inscrits au Martyrologe romain, dont les corps ou reliques insignes reposent dans l'église confiée aux Tertiaires ;

e) les offices accordés par le Saint-Siège à la demande d'un Roi ou d'un Prince et qui sont obligatoires pour les Religieux, ou du moins acceptés par eux.

5° Les Prêtres Tertiaires qui célèbrent la messe dans une église ou chapelle confiée à leurs soins, pourvu qu'il n'y ait pas de chœur attaché à cette église ou chapelle, doivent, s'ils ont adopté le Calendrier Franciscain, suivre celui-ci en tout, comme il a été dit. (Ils sont néanmoins tenus aux offices spéciaux susmentionnés.) Que, s'ils disent la Messe dans une église ou chapelle *étrangère*, alors ils doivent agir comme les autres prêtres et religieux, et suivre le calendrier propre à cette église ou chapelle, pourvu qu'il ait une fête de rite au moins double, ou un autre office qui ne permette pas la célébration de Messes *privées votives* ou de *Requiem*. — La même règle s'applique à ceux qui disent habituellement la

Digitized by Google

Messe dans une église ou chapelle qui n'est pas confiée à leurs soins.

6° Tout Prêtre qui dit la Messe de communauté dans une église ou chapelle, où l'office divin est récité d'après un calendrier propre, doit s'y conformer, à moins qu'on y célèbre un office permettant des Messes privées *votives* ou de *Requiem*.

Fr. VICTORIUS, d'Appeltern,
Capucin de la Province Belge.

Digitized by Google

LE
TROISIÈME PRÉCEPTE DU DÉCALOGUE.

DISCUSSION THÉOLOGIQUE

(Fin) (1).

VI. Nous le savons, M. le curé Palfray ne partage point cette opinion. (2) Persuadé qu'à cet égard, « l'enseignement

(1) Voir le fascicule du mois de décembre 1901.

(2) « L'institution d'un jour de repos par semaine pour le consacrer à Dieu est de droit divin. » (Bossuet, œuvres pastorales). « Dieu, dit saint Vincent de Paul, s'est réservé un jour chaque semaine qu'il veut que nous employions à son service et à son honneur. Ce jour réservé *a toujours existé* et le Seigneur *a toujours exigé* ce devoir des hommes depuis la création du monde. Nous avons la même obligation à remplir sous la loi de grâce. » (sermons, le dimanche). « *Aujourd'hui*, comme autrefois, jusqu'à la consommation des temps et de toute la force de son autorité suprême, *Dieu commande*, *Dieu exige* le repos religieux. La *loi existe*, loi la plus expresse et la plus claire, loi souveraine du Créateur de l'univers, impossible de la révoquer en doute. » (Card. Donnet, arch. de Bordeaux, Instr. past.)

« La loi du Dimanche, loi fondamentale et divine, après avoir été la loi d'Adam et d'Abraham sous l'empire de la nature ; la loi de Moïse sous la loi de crainte, est devenue, sous l'empire de la grâce, la loi de l'Homme-Dieu et demeurera jusqu'à la fin des siècles la loi de son Eglise. Le nombre sept est un nombre mystérieux et divin. Cette loi, imparfaite et figurative sous l'ancienne loi, continue parfaite et plus sainte sous la loi de grâce. En un mot, Dieu dit sans cesse : « Souvenez-vous du mystère de la création qui fut accompli dans sept jours, c'est dans la même limite que vous travaillerez et que vous vous reposerez. Voilà pourquoi je l'ai tant de fois écrite, gravée, figurée et reproduite sous vos yeux. » Aussi le précepte traditionnel du repos hebdomadaire qui fait entrer la vie de l'homme dans le vaste système du nombre sept appartient-il *à tous les temps* et *à tous les peuples*. Rien de plus *universel* que cette institution ; l'erreur en a altéré les contours, mais le fondement demeure inébranlable. » « Moïse en disant aux Juifs : « Souvenez-vous, etc... montrait assez par là qu'il n'imposait pas un précepte nouveau, mais qu'il rappelait un commandement ancien et qu'il sanctionnait une loi naturelle et primordiale par l'autorité d'une loi écrite. » (Mgr Besson, Décalogue, 3e comm., 9e conf., p. 237) V. aussi Inst. past. 1878.)

Digitized by Google

catholique a été exagéré » et faussé, il propose, pour le redresser et le ramener au point, cette nouvelle rédaction catéchistique : « Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par le troisième commandement ? Dieu nous ordonne de l'honorer d'un culte extérieur à des jours déterminés. Dans l'ancienne loi, Dieu lui-même, en souvenir de son mystérieux repos après les six jours de la création, avait désigné le septième jour de la semaine ou samedi qu'on appelait sabbat, c'est-à-dire, jour de repos, parce qu'on y devait cesser tout travail. Dans la nouvelle loi, Jésus-Christ s'en est remis à la sagesse de l'Eglise qui a remplacé le septième jour de la semaine par le premier, le sabbat par le Dimanche, afin d'honorer principalement la résurrection de son divin Fondateur. » De là, il conclut que « le Dimanche n'est qu'une pure et simple prescription ecclésiastique. » *(Art. Revue du Clergé français, 15 juillet 1901, p. 382)*.

Cette rédaction nouvelle, avec sa conclusion, nous semble, non seulement opposée « à l'enseignement catholique » mais manquer d'exactitude doctrinale.

En effet, malgré l'assertion contraire du vénérable doyen, — assertion dénuée de preuves, — l'institution du Dimanche paraît provenir directement de Jésus-Christ plutôt que de l'Eglise. Cette opinion est bien plus probable et plus conforme à la Tradition, comme on va le voir par les témoignages suivants :

1° D'abord, celui du théologien Sporer : « *Loco diei sabbati in Nova Lege ad Deum colendum instituta est dies dominica idque ipso jure divino, ut colligitur ex Scriptura et certissimè constat ex Traditione apostolica et Ecclesiæ; ideo, diei dominici institutio fundamentaliter est Juris divini naturalis in Decalogo et formaliter est Juris divini positivi et hoc ex Traditione apostolica.* » (Sporer, theol. mor. de 3° præcepto decalogi).

Ensuite, on sait, et personne n'en peut douter, d'après les Actes et documents primitifs, que « les Apôtres ont fait eux-mêmes observer le Dimanche ; mais il n'y a pas de preuves qu'ils l'aient fait de leur propre inspiration et autorité ». *(Conf. eccl. du diocèse du Puy, p. 39-40.)*

D'ailleurs, « ce que les Apôtres ont établi est censé d'institution divine, parce que ceux-ci n'ont rien fait que conformé-

Digitized by Google

ment aux ordres qu'ils avaient reçus de Jésus-Christ et sous la direction immédiate du Saint-Esprit. » *(Bergier, dict. théol.)*.

« Ce que les Apôtres nous ont transmis ne vient, de l'aveu de tout le monde, que de Jésus-Christ lui-même », dit Mgr Besson, évêque de Nîmes. (*Sacrements, 5e Conf., p. 113.)*

Nous ne pouvons citer les nombreux auteurs qui soutiennent ce sentiment. Pour ne pas être trop prolixe, nommons quelques-uns d'entre eux seulement. Voici ce qu'en a écrit le P. Croiset, S. J. *(17e-18e siècle.)*

« La Résurrection du Sauveur, arrivée le premier jour de la semaine, est le plus solide fondement de notre foi et de notre espérance ; la base pour ainsi dire de toute religion. C'est pourquoi *Dieu a voulu* que *tous les sept jours* nous en renouvelassions la mémoire. Saint Jean a remarqué que ce fut le huitième jour après Pâques que les Apôtres étaient assemblés pour la prière lorsque le Sauveur se présenta à eux et convainquit l'apôtre incrédule de la vérité de sa Résurrection en lui montrant ses plaies. Le *Fils de Dieu voulut* sans doute apprendre à ses apôtres, par son exemple, avant de les instruire par ses paroles, que le premier jour de la semaine devait être désormais un jour solennel parmi les chrétiens, jour consacré au culte divin..... Il n'y a point de doute que le Sauveur après sa Résurrection, instruisant ses apôtres sur tous les points de religion et formant son Eglise durant cet espace de temps, fut encore visiblement sur la terre. *Il leur déclara que le Dimanche devait succéder* à la solennité du sabbat, comme la Nouvelle loi succédait à l'ancienne; que les cérémonies légales étant abolies, il allait renouveler toutes choses dans le nouveau système de religion et qu'*Il voulait que désormais le premier jour* de la semaine fut religieusement fêté par les chrétiens. » (*Hist. du Dimanche, Petits Bollandistes, tome XIV, p. 165.)*

Le grand évêque de Poitiers, Mgr Pie, parle dans le même sens, presque dans les mêmes termes : « Quand on sait, dit-il, par les Actes des Apôtres que le Christ ressuscité s'est entretenu avec ceux-ci pendant quarante jours, leur parlant du royaume de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise dont il leur enseignait toute l'organisation ; ce n'est pas aller trop loin que de considérer comme un résultat direct des ins-

Digitized by Google

tructions divines, la grande mesure législative de la transposition du sabbat. Jésus-Christ avait en effet, déclaré que l'empire du Fils de l'homme s'étendait même sur le sabbat. Ce fut en vertu de cette puissance divine que fut transféré le repos du septième jour au jour suivant. » (*Inst. Past. 1859.*)

C'est aussi l'avis du savant et pieux cardinal Villecour : « Dans la loi de grâce, dit-il, *Notre-Seigneur Jésus-Christ* qui, comme il le dit Lui-même est le Maître du sabbat, *a transporté au Dimanche* le repos et la sanctification qui avaient lieu le jour précédent. » (*Instr. past. sur le Dimanche.*)

« L'Homme-Dieu, dit Mgr Besson, vint non pour détruire la loi mais pour l'accomplir et la perfectionner. (*Matth. V, 17.*) Sans changer la substance de ce grand précepte, il en modifia la fixation du jour *par lui-même* et par ses apôtres auxquels il donna tout pouvoir à cet effet. C'est ainsi que le dimanche fut substitué au samedi ; c'est ainsi que la loi du dimanche est dans toute la force et la rigueur de l'expression *la loi de l'Homme Dieu.*

« La détermination d'un jour nouveau, partie changeante d'un précepte invariable, marque naturellement le passage de l'Ancienne Alliance à la Nouvelle, et *cet acte émané de l'Homme-Dieu* rendit plus saint encore le temps qu'il réservait pour la gloire et pour le service de son Père. Le Dimanche est vraiment le jour que le Seigneur a fait. » (Év. de Nîmes, *loc. cit.*)

Bref, l'enseignement catholique nous apprend que Jésus-Christ lui-même a ordonné cette substitution et que l'Eglise n'a fait que simplement exécuter ses ordres divins. Le contraire serait étonnant et même invraisemblable.

2° Sans un avis formel de sa part aurait-elle, en effet, osé toucher à une institution si respectée que le sabbat de droit divin ? Pour la déplacer, ne fallait-il pas qu'elle en ait reçu l'ordre, l'autorisation expresse et verbale ? Une autorité inférieure n'a effectivement pas le droit de changer ce qui a été établi par une autorité supérieure, à moins que celle-ci n'ait fait connaître ses intentions à cet égard.

D'un autre côté, « il n'appartient qu'à Celui que l'Ecriture appelle le Maître de tous et de toutes choses de demander des temples à l'humanité et de fixer le jour de sa prière. » (P. Monsabré, *loc. cit.*) « Il n'appartient qu'à Dieu seul de

Digitized by Google

déterminer la forme et les conditions du culte qu'il est en droit d'exiger de ses créatures ; c'est pourquoi, dès le commencement du monde, a-t-il déterminé lui-même le jour qu'il voulait qu'on lui consacrât. » (Mgr Freppel év. d'Angers, *Instr. past. sur le dimanche.)* A fortiori devait-il en être de même pour la fixation du nouveau jour, fondement et signe de la nouvelle religion. Son divin Fondateur aurait-il pu oublier une chose de telle importance ?

D'autant que « l'institution de ce nouveau sabbat, dit Mgr Besson, entrait dans le plan divin de la Rédemption. *(Loc. cit.)* Ce plan devait être réalisé par Celui qui l'avait conçu. De plus, le premier sabbat n'était que la figure et le précurseur du second. « Le Dimanche, dit saint Hilaire de Poitiers, nous donne la réalité et la plénitude de ce que l'ancien sabbat n'offrait en figure et en espérance seulement. » Cité par Mgr Pie, (*Loc. cit.*).

« Le sabbat antique, dit à son tour saint Vincent de Paul, n'était que le précurseur ou la figure d'un nouveau *bien plus parfait que l'ancien.* » *(Amour de Dieu.)*

Donc, l'un et l'autre, de droit divin ; autrement l'infériorité appartiendrait au second, ce qui est le contraire de l'enseignement commun.

Prophétisé et entrant dans les desseins divins, le Nouveau comme l'antique ne devait-il pas être consacré par celui-là même qui l'avait annoncé et fait entrer dans son plan de rénovation de toutes choses ? Saint Barnabé nous dévoile à cet égard les pensées divines et leur exécution. Ecoutons ce bienheureux Apôtre : « Le Seigneur dit aux Juifs : « Je ne supporte pas vos lunes et vos sabbats. » « Voyez, reprend saint Barnabé, comme le Seigneur parle : Ce ne sont pas vos sabbats actuels (ceux de la loi mosaïque) qui me sont agréables ; mais celui que j'ai fait et par lequel mettant fin à tous les autres (de l'ancienne Alliance), je ferai le commencement d'un autre monde (de l'Eglise chrétienne). C'est pour cela, continue le même Apôtre, c'est à cause de cette nouvelle Institution (annoncée, prédite et réalisée dans le Dimanche), que nous passons dans la joie le huitième jour où Jésus est ressuscité des morts et s'est ensuite montré aux cieux, » en envoyant au monde l'Esprit rénovateur et

Digitized by Google

vivificateur en ce même huitième jour, c'est-à-dire, le Dimanche. (*Epist.*)

C'est pour cette raison que saint Augustin dit que la Résurrection de Jésus-Christ consacra ce même jour au Seigneur et qu'ainsi le dimanche naquit et commença d'être solennisé le jour même de sa sortie du Tombeau. Voilà pourquoi on l'appelle Dimanche, « Dies dominicus » ; parce qu'il appartient à Dieu. Il en est le Maître, le propriétaire à l'exclusion de tout autre. Lui-même l'a créé pour lui-même : « Hæc dies quam fecit Dominus. » (*Ps. 117.*) (1)

Ce grand jour s'appelle donc Dimanche parce que le Seigneur lui-même l'a fait et qu'il lui appartient. Ce nouveau sabbat n'est-il pas sa propriété à autant de titres que l'ancien ? Peut-on raisonnablement affirmer que ce *Monument* de la Résurrection du Seigneur ait été fait exclusivement de main d'homme, quand Il atteste lui-même que c'est là son œuvre propre ? « Dies dominicus quia hunc fecit Dominus et ad Illum proprie pertinet. » N'est-ce pas conforme à ce que nous venons de transcrire de l'Ecriture et des Pères ?

3° Par là, on voit que le Dimanche est plus probablement d'institution divine. On peut le croire avec d'autant plus de motifs que l'Eglise n'a jamais rien statué à cet égard. Aucun canon, aucun concile, aucun document ne parle de cette

(1) « Dies dominicus Resurrectione Domini declaratur et ex illa habere cœpit festivitatem suam. (S. Aug. epist. 55, olim 119). « Domini resurrectio consecravit nobis dominicum diem qui vocatur dominicus, nam ipse videtur proprie ad Dominum pertinere, quia eo die Dominus resurrexit. » (id. sermo 15, de verbo apost.). « Hæc dies dominica in qua synagoga finitur et Ecclesia nascitur. » (S. Aug.). Si l'Eglise est née le dimanche, comment aurait-elle pu l'instituer ? s'il existait avant la naissance de celle-là comment serait-il d'institution ecclésiastique pure et simple ? saint Ambroise dit aussi : « Hic est dies quem fecit Dominus, exultemus et lætemur in eo. » « Cum igitur omnes dies Deus fecerit, huic tamen diei præ cœteris divini operis prærogativa delata est quo peccatum omne sublatum est : Dies autem alii peccatorum sunt. Hic ergo est dies quem illuminavit sol ille Justitiæ. » — Post sabbata tristia, dit S. Jérôme, felix irradiat dies quæ primatum in diebus tenet, luce prima in ea lucescente, et Domino in ea cum triumpho resurgente et dicente : « Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea. »

Digitized by Google

institution comme provenant directement de l'Eglise ; mais si haut qu'on remonte dans l'antiquité chrétienne on trouve déjà le Dimanche observé. « L'obligation de le chômer est aussi ancienne que la subrogation de la fête du sabbat. » (*P. Croiset.*)

D'ailleurs, quand même cette substitution aurait été exclusivement faite par l'Eglise, cela ne changerait rien au précepte; il resterait identiquement le même quant à son essence et à son obligation de droit divin. « L'observation du septième jour, dit le Cardinal Giraud, ne cesse pas d'être un commandement divin pour avoir été transféré au jour suivant », (*Loc. cit.*) parce que, ajoute le cardinal Villecour, « le Sauveur (ou l'Eglise) en changeant le jour ne changeait rien à la substance du précepte (repos et sanctification du 7e jour); ce n'est simplement (pour la même fin) qu'un jour (mieux approprié) mis à la place d'un autre. » (*Le Dimanche, Inst. past.*). « En sorte que l'obligation, la solennité restèrent les mêmes, le jour seul fut changé ». (Mgr Rivet, év. de Dijon, *Inst. past. 1845*). « C'est ainsi, dit Mgr Besson, évêque de Nîmes, que la loi du dimanche est dans toute la force et la rigueur de l'expression, la loi de l'Homme-Dieu », (*Loc. cit.*) parce que « le dimanche était compris dans l'ensemble des préceptes que Jésus-Christ devait imposer à son Eglise. » (Card. de Bonald, *Loc. cit.*). C'est ce qui faisait dire au pape Jean XXII que « parmi les préceptes du Décalogue la sanctification du sabbat (ou du 7e jour) restait obligatoire pour tout fidèle. » (*Loc. cit.*). Seul le jour où il doit être observé diffère ; c'est l'unique modification qui y ait été apportée, modification accidentelle et extérieure. Or, en définitive, comme déjà nous l'avons dit : « Il n'est nullement démontré que l'Église ait fait ce changement de sa propre et exclusive autorité. » Il est donc téméraire d'affirmer d'une manière absolue, comme si cela était certain et de foi, que le dimanche est une pure loi de l'Eglise où le droit divin n'aurait rien à prétendre.

Le théologien Martinet nous paraît plus vrai en disant : « substitutio diei dominici in locum sabbati ad cultum publicum computanda est *inter ordinationes divino-ecclesiasticas.* » (Theol. mor.) C'est-à-dire : Jésus-Christ a ordonné

Digitized by Google

cette substitution et l'Eglise, sa très humble servante, sa fidèle épouse, n'a fait qu'exécuter les ordonnances de son divin Chef et Fondateur, Maître unique et absolu du sabbat, de la loi du septième jour. Et pourquoi donc ne le serait-il pas du sabbat nouveau comme de l'ancien ?... Cette opinion est certes plus autorisée, mieux appuyée, plus rationnelle et plus conforme à la tradition. Nous venons de le démontrer et d'en donner les motifs.

VII. — En ce qui concerne le mode et l'obligation d'observer le dimanche, notre vénérable confrère dans le sacerdoce (1) dit qu'il ne faut pas se montrer plus exigeant que l'Eglise. Assurément, ici nous pensons comme lui. Mais qu'il nous démontre par des documents authentiques que, théoriquement et pratiquement, elle réduit l'observation de ce précepte à l'idée mesquine qu'il en donne dans son article ou qu'elle sanctionne la manière générale et relâchée de le garder de nos jours. Il pourra nous citer des théologiens. Mais des théologiens ne sont pas l'Eglise. Celle-ci ne se porte pas garant de toutes les opinions. De plus, il faut le remarquer, elle n'approuve pas tout ce qu'elle est obligée de tolérer. Souvent elle se tait sur certains désordres, même publics, parce qu'elle n'y peut remédier.

Cependant la vérité est que l'Eglise, par son catéchisme officiel (2), par ses conciles, par ses organes ministériels ordinaires a toujours réclamé contre toute profanation du Dimanche. Ce digne curé-doyen nous renvoie au catéchisme conciliaire pour y apprendre à éviter l'exagération. Eh bien ! consultons-le et nous y trouverons ce qui suit relativement à la manière d'observer le jour du Seigneur. Remarquons-le : les explications qu'il donne à cet égard s'adressent à des baptisés et non à des circoncis : « Par ce précepte, troisième du dé-

(1) Il soutient que sous ce rapport « l'enseignement catholique » a exagéré en confondant le conseil avec le précepte et rendu ainsi intolérable aux fidèles la manière de sanctifier le Dimanche. (*Loc. cit.*)

(2) On peut l'appeler : catéchisme des catéchismes. Il est intitulé *Catechismus ad parochos* pour nous apprendre qu'il est offert comme un modèle d'instruction religieuse et qu'il fait autorité. Curés et théologiens doivent donc suivre son enseignement doctrinal sur cette question particulière comme sur les autres.

Digitized by Google

calogue, le Seigneur, dit-il, nous ordonne de faire tous nos travaux en six jours pour que nous ne rejetions au dimanche rien de ce qui doit être fait les autres jours et qu'ainsi notre esprit ne soit pas détourné du soin et de l'application aux choses divines. » Voici comment le même organe officiel de l'Eglise explique et comprend cette défense décalogique : « Vous ne ferez aucun travail en ce jour. » « Par ces paroles il faut entendre que nous devons absolument éviter, le dimanche, les choses quelles qu'elles soient qui détournent du culte divin. » « Sanctifier le jour du Seigneur, explique-t-il, c'est s'abstenir de tout travail de corps et de toutes affaires temporelles. Ce jour est saint et doit être employé au culte de Dieu et aux exercices de piété. » C'est pourquoi le même catéchisme résume et conclut ainsi son enseignement *sur le repos* qu'on y doit garder : « *Nemini ergo (hoc die) opus facere licet.* » « A personne, en ce jour-là, il n'est permis de travailler *(Catech. conc. Trid.)*.

Quant au mode particulier et à l'obligation de *sanctifier* ce repos hebdomadaire, le même Catéchisme romain dit expressément : « *Inter cætera quæ his diebus festis fideles præstare debent necesse habeant Verbi Dei audiendi causa ad ecclesiam convenire..... Exercitatio item atque studium fidelium in precibus divinis laudibusque frequens esse debet.....* etc..... »

Ces expressions : « *debent*, — *necesse*, — *debet*, » marquent-elles un conseil ou un précepte ? Il enseigne encore : « Les pasteurs doivent surtout s'efforcer de convaincre les fidèles de l'obligation qu'ils ont de garder, avec le plus grand soin et un zèle ardent, ce commandement du Seigneur : « *Memento ut diem sabbati sanctifices.* » Pour les en persuader, il faut leur faire sentir et comprendre clairement combien il est juste et rationnel que certains jours soient particulièrement assignés et *employés tout entiers* au culte divin, dans lesquels nous reconnaissons, honorons et adorons notre Dieu dont nous avons reçu des bienfaits infinis. ». C'est un écho de ces paroles de saint Augustin : « *Tota die dominica sequestrati a rurali opere et ab omni negotio soli divino cultui vacemus.* « (Loc. cit.)

Notre réformateur de « l'enseignement catholique » sou-

Digitized by Google

tiendrait-il aussi que Benoît XIV a exagéré le devoir du chrétien par ces paroles : « *Neque profectò Dei voluntati satisfacit qui solùm dierum festorum celebritates in eo constituit ut rei divinæ intersit et a servilibus operibus abstineat; non verò contendit omni studio ut Deo verum cultum exhibeat.* » (Instit. 43.)

En d'autres termes : « L'Eglise, en nous commandant d'assister le dimanche à la messe, ne prétend pas que nous puissions nous borner à cette seule action comme si elle suffisait pour sanctifier le jour du Seigneur. « Quelques-uns l'ont pensé ainsi, mais sans raison; car, en faisant cette loi, elle n'a pu ni voulu déroger en rien à l'obligation de sanctifier le jour entier. » (Godescard, *Traité sur le Dimanche*, c. v.)

Quoi ! s'écrie Mgr Besson, évêque de Nimes : « Une messe basse entendue le dimanche suffira pour accomplir toute son obligation religieuse, tout son devoir de chrétien ! Dans ce cas, le dimanche ne serait plus le jour du Seigneur, mais un jour de paresse, d'oisiveté, un jour dangereux, un jour pour le démon. Ce jour alors serait plus mauvais que les autres, attendu que les autres jours on peut aller aussi à une courte messe et passer ensuite utilement son temps dans un travail fructueux pour l'âme et pour le corps. » (*Inst. past.* 1878.)

Voici la raison théologique de notre affirmation : « *Solidus dies sanctificandus est Deo consecrandus, inquit P. Antonius theologus; ergo non solum matutinis sed etiam pomeridianis horis Deo vacandum est.* » (Tract. de virt. relig.)

« *Ratio hæc quod dies una e singulis hebdomadibus Dei cultui maxime addicatur, id non ecclesiastico sed divino jure sancitum est. Ecclesia enim missæ auditionem jubens, tantum præstantiorem delegit atque constituit ejusmodi cultus exhibendi rationem. Sed non, propterea divini præcepti vinculo, queas te exsolutum existimare.* » (Jos. Taddei, theol. *explanatio casuum*, etc.)

Bref, sous une forme ou sous une autre, l'Eglise, par la voix de ses Pères et de ses conciles, n'a jamais cessé de répéter : « *Die autem dominica, nihil aliud agendum nisi Deo vacandum.* » (Can. jejun. de consecrat. dist. III.) « *Diebus*

Digitized by Google

dominicis, secundum Domini præceptum, nulla opera servilia quilibet perficiat. » (Conc. Rhem. 813.) « *Diei dominicæ tanta debet observantia ut præter orationes et missarum solemnia nihil aliud fiat.* (6e conc. œcum. Constant. c. III, an. 680.)

Léon XIII, dans son Encyclique *Rerum novarum* n'a pas enseigné autrement : « *Quies (inquit, per dies dominicos) sevocat hominem a laboribus negotiisque vitæ quotidianæ.* » « Le repos dominical ou hebdomadaire religieux doit être tel qu'il retire complètement l'homme de ses labeurs quotidiens et de ses affaires temporelles journalières. »

A cet enseignement traditionnel catholique, qu'a donc trouvé à répondre M. le curé Palfray ? Rien que ceci : « Le jansénisme a fait le vide dans nos églises par d'interminables offices et par une sévérité outrée. Nous ne pourrons y ramener les fidèles qu'en leur montrant combien il est facile de sanctifier le Dimanche. » (*Revue du clergé français*, 15 septembre, p. 187, n° 164.)

Qu'il soit facile de sanctifier le Dimanche, nous le prêchons aussi ; mais il n'en est pas moins vrai que, catholiquement parlant, « le fait d'avoir passé une demi-heure à l'église pour y entendre une messe basse n'épuise pas le commandement de sanctifier le jour du Seigneur. Sans doute, l'assistance à la messe est la seule action prescrite sous peine de péché mortel. Il n'en est pas moins certain que les fidèles qui se contenteraient habituellement de ce seul acte ne répondraient pas comme il convient aux intentions de Dieu et de l'Eglise elle-même prescrivant de sanctifier le Dimanche. » (Card. Perraud, év. d'Autun. *Inst. Past.*)

VIII. En définitive, amoindrir l'estime théorique et pratique de l'observation du dimanche n'est, certes, pas le moyen de ramener le peuple aux églises et de les remplir. On constate qu'elles se vident de plus en plus. Ne serait-ce point précisément pour avoir laissé entendre aux fidèles que le repos dominical était une simple loi humaine de peu d'importance en soi, et que sa sanctification se réduisait à peu de temps et à peu de chose ? Le salut ne se trouve cependant pas dans l'abandon, même partiel, de ce qui fait le soutien de la religion et de la société. « Sans dimanche, plus de chrétiens », disait Tertullien ; « Sans dimanche pratiqué, plus de

Digitized by Google

religion », répétait Pie IX. « Par la profanation du dimanche, la religion est atteinte dans son essence même », écrivait Mgr Rivet, évêque de Dijon ; parce que, dit à son tour le Cardinal Pie, évêque de Poitiers : « la loi du dimanche est à elle seule toute une législation. L'observation de cet unique précepte conduit directement et comme nécessairement à l'observation de tous les autres préceptes. Le dimanche est la clef de voûte de tout l'édifice religieux et social. Pas une vérité dogmatique, pas une loi morale, pas une pratique utile qui ne soit liée à la sanctification du dimanche ; en sorte que la profanation du dimanche est le renversement absolu de toute l'économie chrétienne. Déchirer ce troisième commandement, c'est déchirer la loi toute entière, toutes les infractions se rencontrent dans cette seule infraction. » (*Loc. cit.*)

Tel est le rôle de l'observation du dimanche dans la religion et la société. « Elle en est la clef de voûte. » « Il faut bien s'en convaincre, dit un autre Prélat, de l'observation du dimanche dépendent l'influence, l'existence même de la religion tout entière ;... le culte divin c'est surtout, c'est principalement la sanctification du dimanche. Sans le dimanche, l'action du christianisme eût été nulle... (Card. Donnet, archev. de Bordeaux. *Instr. past.*)

« Le plus grand devoir que l'adoration due à Dieu commande, c'est l'observation du Dimanche. » (Mgr Besson, *loc. cit.*) « Entre toutes les lois naturelles et divines, cette loi est la loi par excellence, et comme s'expriment les Pères de Périgueux réunis en concile (1856) : « elle est la première par sa date et son origine comme par sa dignité et son importance. »

Aussi, s'écrie Mgr Turinaz, évêque de Nancy : « Un peuple qui profane le dimanche s'ensevelit dans la matière, borne tous ses désirs à l'horizon étroit et sombre de la vie présente et devient un peuple sans culte et sans foi. Et remarquez-le bien, ce n'est pas l'athéisme s'affirmant partout par quelques paroles ou quelques actes de la vie privée ; non, c'est la profession publique d'irréligion, c'est l'athéisme s'affirmant partout au grand jour dans la vie d'un peuple. » (*Opusc. sur le Dimanche.*)

C'est parce qu'ils comprenaient cette importance capitale

Digitized by Google

et la gravité exceptionnelle de l'observation du repos dominical et de sa sanctification que les Pères du Concile provincial de la Rochelle (1853) jetaient aux quatre vents ces solennelles paroles : « Nous avertissons les Pasteurs des âmes de reprendre et de conjurer en toute occasion les brebis commises à leur soin, afin qu'un si grand scandale (la profanation du Dimanche) disparaisse enfin du milieu du troupeau. Nous avertissons les pères de famille, les maîtres-ouvriers, les chefs et les propriétaires des usines et nous les adjurons de ne plus provoquer la colère de Celui qui a porté une sentence de malédiction contre ce travail sacrilège. Nous adressons aussi Nos exhortations et Nos avertissements aux magistrats. Nous leur disons qu'ils doivent se fier à Celui qui bénit ceux qui ont confiance en Lui et que, sans se laisser intimider par les récriminations des impies, ils doivent pourvoir à l'observation de cette loi, *loi fondamentale et divine* (le repos dominical) afin d'obtenir plus sûrement et plus constamment l'observation des lois humaines. Nous conjurons enfin et Nous avertissons les évêques de poursuivre sans relâche ce mépris de *la loi divine*, ou plutôt cette rupture avec Dieu en inculquant sans cesse, soit dans leurs écrits, soit dans leurs visites, ce commandement du Seigneur : « Souvenez-vous de sanctifier le jour de votre repos. » (*Œuvres de Mgr Pie.*

Vraisemblablement, un précepte d'une telle importance ne peut être une simple loi humaine et arbitraire ; mais, selon la Doctrine commune enseignée dans l'Eglise par ses organes officiels, elle est une loi « fondamentale et divine » pour le Christianisme.

Enfin, pour terminer ce travail, nous emploierons les mêmes termes dont se servait à la fin d'une de ses instructions pastorales (1859) le grand évêque de Poitiers, Mgr Pie, répondant lui aussi aux adversaires de notre thèse : « Nous devions dire tout ce qui précède pour écarter je ne sais quelle théologie séculière et rationaliste qui a paru dans ces derniers temps ne pas soupçonner l'origine divine du Dimanche. » (*Loc. cit.*)

En définitive, est-ce « l'enseignement catholique qui s'est

Digitized by Google

trompé » ou bien M. le curé-doyen de Saint-Romain(1)? *Sub judice lis est.*

A l'adresse de celui-ci il nous semble entendre ces paroles séculaires : *Nil innovetur.*

Fr. LÉONARD, d'Armentière.
O.-M. C.

(1) On se rappelle qu'il déplore cet enseignement et réclame une réforme. A cette objection (n° 164, p. 186) : « Nous ne voyons pas quels avantages produirait la nouvelle doctrine posée ; » M. le curé Palfray répond : « Ces avantages nous paraissent immenses et pour les fidèles et pour les prêtres. » (*Loc. cit.*) Elle leur donne plus de liberté et de latitude. — Nous ne sommes pas surpris de cette réponse. Nous nous y attendions. Mais « ces immenses avantages » ne peuvent être profitables à la religion que si « la nouvelle doctrine prônée » est conforme à la vérité dogmatique et morale. Peut-elle y être conforme en étant opposée à « l'enseignement catholique » ? De ce qu'une doctrine donne plus de liberté et de latitude « aux prêtres et aux fidèles » il ne s'ensuit ni qu'elle soit vraie ni qu'elle procure le bien individuel et social. Le contraire arriverait si la doctrine était fausse. Celle qui est recommandée, dans son article par M. le curé-doyen de Saint-Romain est-elle certainement vraie ? cela dépend de la vérité ou de la fausseté de l'opinion soutenue. Laquelle doit-on suivre de préférence ? Si nous n'en croyons pas l'Autorité qui s'est affirmée dans l'Enseignement commun catholique, à qui donc vaut mieux s'en rapporter ?....

Digitized by Google

LA FRANCE ÉTUDIÉE PAR UN ANGLAIS (1)

M. Bodley mérite les plus grands éloges. Il a voulu faire et il a fait bon usage de son intelligence et de sa fortune. Entreprendre, en effet, de connaître la France comme il a voulu la connaître, et l'étudier comme il l'a fait en visitant toutes ses provinces, en fréquentant toutes les classes de la société française et en les étudiant chacune à loisir, tout cela demande une grande fortune en même temps qu'une haute intelligence, un patient esprit d'observation et un amour prononcé de la justice. Il convient d'ajouter que M. Bodley n'a pas voulu seulement être juste, mais qu'il a réussi à l'être avec bienveillance, et ceci fait l'éloge des qualités de son cœur. Ordinairement, c'est déjà beaucoup d'être juste quand on parle d'une nation étrangère.

Le but poursuivi par M. Bodley est aussi à sa louange. Il est de ceux qui espèrent que, se connaissant mieux, les nations qu'il voit à la tête de la civilisation s'estimeront davantage et s'appliqueront avec plus de succès à demeurer pacifiques au moins, l'une à l'égard de l'autre.

Enfin l'ambition de laisser à ses enfants un noble exemple de plus et d'ajouter à l'honorabilité de leur nom quelque rayon de gloire est digne d'un père de famille chrétien et d'un homme qui a su soumettre sa volonté à la première des lois divines, la loi sacrée du travail.

J'ai beaucoup aimé sa Préface et, dans sa Préface, l'endroit où il flagelle doucement, trop doucement peut-être, les écrivains français, fussent-ils académiciens, qui émaillent trop fréquemment leurs pages de mots anglais. Lui, anglais, n'emploie pas, pour écrire son livre en français, un seul mot qui n'appartienne pas à la langue française, si ce n'est pour désigner quelque fonction qui n'a pas son équivalent en France. Il faut convenir qu'il est rare qu'un étranger écrive aussi bien le français. Il n'égale pas, sans doute, tel écrivain anglais du dernier siècle, qui est encore classique en France ; mais beaucoup de journalistes contemporains pourraient apprendre de lui la clarté, la précision, et l'art de se servir des mots pour exprimer des idées, et surtout

(1) La France. *Essai sur l'histoire et le fonctionnement des institutions politiques françaises*, par M. J. E. C. Bodley. — Paris, Guillaumin, 1901

Digitized by Google

à ne parler que de ce qu'ils connaissent et à ne se persuader qu'ils ne méritent d'être écoutés que lorsqu'ils parlent de ce qu'ils ont longuement étudié. Le tribut qu'il paye comme écrivain français, à son origine étrangère, est vraiment très léger. Quelques incorrections et quelques constructions défectueuses, qu'un peu d'attention aurait corrigées. Peut-être aussi parfois, dès qu'il écrivait en français, se serait-il souvenu avec fruit du précepte : *Glissez, mortels, n'appuyez pas* ; par exemple, lorsqu'il parle de la manie d'une certaine catégorie de Français de rêver toujours d'un Monck. Et à ce sujet, pour le dire en passant, il ne me paraît pas avoir assez bien compris le courageux discours de Mgr Clauzels de Montals au Prince-président. Le noble évêque de Chartres, pas plus que qui ce soit en France alors, ne pensait que le Prince eût jamais eu la pensée de travailler pour un autre que pour lui. Mais l'évêque lui rappelait, avec un courage digne de saint Ambroise, que la France ne sortirait de cet état d'instabilité gouvernementale, qui étonne l'univers, et M. Bodley comme tout le monde, qu'en revenant à son gouvernement traditionnel et que grande devant Dieu et devant les hommes serait la gloire de celui qui sacrifierait son ambition à la prospérité de la Patrie. Ce sont là très minces détails sur lesquels il ne serait pas juste d'insister et que je ne signalerais point si l'auteur, en plusieurs endroits, n'avait manifesté la pensée de continuer son œuvre et de nous donner un second volume que nous attendons avec impatience.

M. Bodley commence par nous mettre au courant de la manière dont il a étudié son sujet. Il aurait été difficile de le faire plus longtemps, avec plus de soin et d'une manière plus méthodique. Dix ans à visiter, sous tous les points de vue, le pays dont il voulait parler ; dix ans à l'étudier sous toutes ses faces : son régime administratif, sa constitution actuelle, les différentes classes de la société, le fort ou le faible de chacune d'elles ; le tout, nous tenons à le répéter, avec une impartialité pleine de bienveillance.

Après nous avoir fait connaître sa méthode d'étude, il fait pénétrer son lecteur, comment dirai-je ? dans la philosophie de la République Française : *Liberté, égalité, fraternité*. Hélas ! s'il ne dit pas, comme le Patachon de Louis Veuillot : « Liberté, Égalité, Fraternité, sauf votre respect, Monsieur, ça fait trois blagues, » il est obligé de dire bien pis encore. A ses yeux, et ce n'est que trop vrai, la Liberté, en France, c'est le pouvoir d'opprimer ceux qui ne pensent pas comme nous ; l'Égalité, c'est la rage des distinctions, des titres honorifiques,

Digitized by Google

des rubans de toutes les couleurs : le tout, allant trop souvent jusqu'à l'usurpé et à l'illégitime ; la Fraternité, il la résume dans ce mot : *Gallus Gallo lupus :* L'objet principal de la haine d'un Français, ce n'est, dit-il, ni l'Allemand, ni l'Anglais, mais le Français d'un autre parti.

Ici, M. Bodley me permettra de lui faire observer qu'il en est ainsi partout et toujours, dès qu'il y a tout ensemble la paix au dehors et la discorde au dedans. Les *Carlistos* et les *Christinos,* les Anglais de la *Rose blanche* et ceux de la *Rose rouge* ; Venise et Milan, ou Milan et Florence n'ont pas été beaucoup plus tendres les uns à l'égard des autres, que ne le sont aujourd'hui les Français entre eux. Et s'il y a, en France, un parti qui profite des malheurs nationaux pour faire triompher ses idées politiques et ne trouve pas que la République soit trop chèrement payée par la perte de deux provinces, il y a d'autres partis qui, à l'heure du danger, ne savent se souvenir que d'une seule chose : les maux de la patrie et le devoir de ses enfants de lui donner leur sang. Cependant je conviendrai, avec M. Bodley, qu'il y a dans le phénomène qu'il signale quelque chose d'excessif. Oui, la division des Français entre eux semble atteindre la dernière limite et plus d'un d'entre nous tremble pour l'avenir de la patrie, au souvenir de cette parole évangélique : « *Tout royaume divisé périra.* »

Mais pourquoi cette division et pourquoi cet excès de haine, au moins d'un côté, dans cette division ? C'est qu'il ne s'agit pas seulement de divisions politiques, mais aussi et surtout de divisions religieuses. Ce que Joseph de Maistre avait prévu, « que la fin du dix-neuvième siècle reverrait les guerres de religion », s'est réalisé. Et il s'agit entre Français de savoir à qui appartiendra, non pas seulement la France, mais le monde ; non pas seulement de savoir si l'avenir appartient à l'esprit ou à la matière, mais s'il appartiendra à Jésus-Christ ou à Satan. C'est sans doute ce que voulait dire Gambetta quand il criait : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » Le fougueux patriote — patriote en paroles ou, comme disait Jules Simon, le fou furieux — ne trouvait pas que l'ennemi, c'était le Prussien qui venait de nous arracher l'Alsace et la Lorraine, mais les prêtres qui, parmi tous les patriotes de l'Est et du Nord, s'étaient montrés les plus patriotes ; mais les catholiques qui, à Patay, se passaient le drapeau de la France de la main à la main, de la main de ceux qui étaient frappés à mort, à la main de ceux qui vivaient et qui jusqu'au dernier souffle luttaient pour la France ! Quand, après le traité de Francfort et la conduite des héros chrétiens, ceux que la France aveuglée écoute, peuvent tenir

Digitized by Google

un pareil langage et être crus, les étrangers ne peuvent qu'écrire ce qu'a écrit M. Bodley : *Gallus Gallo lupus.*

Peut-être ne comprennent-ils pas que l'instinct apostolique de la France dit aux francs-maçons aussi bien qu'aux catholiques, que le Satanisme ne se propagera sans obstacle dans le monde que lorsque le catholicisme sera vaincu en France. Et ils sacrifient sans hésiter, le salut, l'idée même de la patrie à ce qu'ils appellent l'humanité et qui ne sera jamais que le Satanisme. M. Bodley peut constater qu'au fond, cet instinct est partout, en France ; que, parmi tous les ouvriers du monde, les ouvriers français sont les seuls à croire sincèrement à l'internationalisme. Il peut voir qu'on ne trouve qu'en France des maîtres pour enseigner à la jeunesse la haine de l'armée et le mépris de la patrie, comme il peut voir en France seulement des serviteurs de l'Église catholique, dévoués jusqu'au sacrifice de leurs opinions politiques, qui leur semble être le sacrifice même de leur honneur.

M. Bodley analyse très bien la Constitution qui régit actuellement la France. Il étudie successivement la Présidence de la République et ses titulaires, et il en parle comme en parlera sans doute l'Histoire. La Chambre, le Sénat, tout est minutieusement et impartialement examiné. Ce qui ressort surtout de cette étude si attentive, c'est l'incompatibilité du parlementarisme et du régime actuel. Cette incompatibilité tient à plusieurs choses. Premièrement, et surtout, la machine gouvernementale, instituée par Napoléon Ier et qui est devenue comme l'ossature même de la France ; ce qui reste, ce qui survit à tous les régimes successifs et qui, par sa nature même, devrait être manœuvré par un seul, l'est non pas même par le pouvoir exécutif ou le ministère, mais par la foule des députés qui pèsent perpétuellement sur l'un et sur l'autre et sont tous constamment préoccupés de leur réélection. Ce régime ne va pas non plus avec le tempérament national français, en partie façonné par la machine gouvernementale instituée par Napoléon et qui aime à se laisser gouverner, en partie aussi toujours amoureux, par atavisme, du panache et de la gloire militaire. Il semble que tout cela appelle comme nécessairement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, la dictature. Et c'est aussi l'idée de M. Bodley.

Peut-être serait-il juste de se demander si l'état actuel de la France n'est pas le résultat de la machine gouvernementale fabriquée par Napoléon Ier et en partie aussi du code du même empereur. Il semble certain que Napoléon a voulu être le César d'une démocratie. Il écri-

Digitized by Google

vait à son frère Joseph, embarrassé par les rébellions napolitaines, qu'il en viendrait à bout en établissant le code Napoléon dans le royaume de Naples : l'égal partage des biens, ruinant rapidement les anciennes familles, détruirait bientôt leur influence, et ainsi, faute de centre ou de point d'appui, les résistances ou les rebellions cesseraient. Mais il ajoutait en même temps qu'il fallait créer des majorats pour ses partisans ; et lui-même, comme tout le monde le sait, en créait en France pour ses amis. N'avait-il pas le sentiment ou la vision qu'il ne suffisait pas d'une forte organisation gouvernementale pour assurer son trône contre les soubresauts possibles d'une démocratie et qu'il fallait, pour la contenir, à côté des autorités civiles et militaires, ce que nous appelons aujourd'hui les autorités sociales ? Je suis persuadé, quant à moi, que si, comme il en a plusieurs fois exprimé le désir, Napoléon avait été son propre petit-fils, il aurait trouvé que l'œuvre de son grand-père avait été excessive, qu'un amas de poussière est une base instable pour un trône et qu'on ne peut s'appuyer que sur ce qui résiste. Je conviendrai donc, avec M. Bodley, de la grandeur et de la force de l'œuvre napoléonienne, mais en faisant mes réserves sur la bonté des résultats.

Peut-être ceux que j'ai signalés ne sont-ils point les pires. M. Bodley touche d'une main légère, et comme il convient à un ami, aux plaies de la France contemporaine : l'accroissement de la corruption et la diminution de la natalité. Mais le code Napoléon et son égal partage des biens entre les enfants sont loin d'être la seule cause de ces deux ulcères. La grande cause est surtout dans la diminution de l'esprit religieux, dans l'affaissement de la foi, dans le développement de l'esprit matérialiste. Et c'est ici que je me vois forcé de me séparer entièrement de M. Bodley.

Au fond, M. Bodley lui-même est matérialiste. Je ne veux point dire, par là, qu'il n'ait point de croyance religieuse ou même que, dans sa religion, il ne soit pas fervent ; mais pratiquement, et à l'égard des choses de ce monde, il n'attribue pas grande influence aux idées et il la donne presque complètement et exclusivement à la matière et aux faits. Il a un mot malheureux qui révèle cet état d'esprit : « La Bourse, dit-il quelque part, a eu plus d'influence sur la morale que toutes les religions et toutes les philosophies réunies. » On se demande si l'auteur n'a pas cédé au malin plaisir — puisqu'il écrivait en français — de rire un peu de ses lecteurs. J'aurais compris jusqu'à un certain point qu'il eut écrit cela de la cupidité, qui, vieille

Digitized by Google

comme le monde, a toujours prosterné l'élite des incroyants aux pieds du veau d'or. Mais il a dit : la Bourse (avec un grand B), c'est-à-dire l'agiotage, le commerce de l'argent, qui n'existe que depuis cent ans et que plus des trois quarts du genre humain ignore, ne recevant de lui aucune influence, ni directe ni indirecte. Sans doute aucun philosophe n'a réformé les mœurs de la rue qu'il habitait ; mais en est-il ainsi des religions, surtout de la religion chrétienne ? Depuis que le Soleil de Justice, Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'est levé sur le monde, y a-t-il quelqu'un, qui, directement ou indirectement, ne bénéficie point de sa lumière et de sa chaleur ? *Nec est qui se abscondat a calore ejus.* Même ceux qui se pressent à la Bourse, fussent-ils juifs, subissent encore son influence. Il semble pourtant facile de voir que, pour la France, à mesure que l'impiété augmente, la moralité diminue.

Ceci m'amène à observer que M. Bodley n'est point juste à l'égard du clergé français. Peut-être des différentes classes de la nation, celle-ci a-t-elle été la moins étudiée et certainement la moins comprise. Sauf un portrait de nos curés, qui m'a paru juste et, de la part d'un protestant, digne de tout éloge, il revient trop souvent à parler de cléricalisme, dans le sens de Gambetta ; à dire ou à donner à entendre que les prêtres n'ont pas cessé jusqu'à ces derniers temps d'être les agents de la réaction. En ceci, M. Bodley ne paraît pas être au courant, ni de l'évolution au sujet de la politique, faite depuis longtemps par l'élite du clergé français, ni de l'état d'esprit actuel de ce même clergé.

Il est hors de doute, pour tout esprit impartial, que l'ancien *Univers* a exercé sur le clergé une influence énorme. J'ai beaucoup connu le clergé, non pas d'un diocèse seulement, mais d'un nombre considérable de diocèses. Il y a vingt-cinq ans, sur 100 prêtres qui recevaient des journaux, il y en avait au moins 95 qui lisaient l'*Univers*, et deux ou trois seulement, la *Gazette de France*. Ceci veut dire que sur 100 prêtres, deux ou trois seulement, mettons dix (pour faire la mesure large et en souvenir de l'*Union*) demeuraient royalistes. Les autres, avec l'*Univers*, avaient adopté l'idée de l'indifférentisme politique, adhérant simplement à tout gouvernement de fait, qui lui-même adhérait à l'Église. On peut dire qu'au fond le clergé français n'avait plus de foi politique. Était-ce un bien ? était-ce un mal ? Il est permis d'hésiter là-dessus. Ceux qui regardent comme funestes et dangereuses toutes les formes du scepticisme penseront sans doute que c'est un mal ; ceux qui, au contraire, font passer les intérêts religieux immédiats avant tout, croi-

Digitized by Google

ront que c'est un bien. Il ne s'agit pas, pour moi, de trancher la question, mais de signaler les faits.

Louis Veuillot, en adhérant à Henri V — qu'il admirait beaucoup plus que ne le fait M. Bodley — prenait soin de déclarer qu'il adhérait à l'homme et non pas au principe ; qu'il était *henriquinquiste* et non pas légitimiste. C'était le sentiment de la majorité et de l'élite du clergé français, durant la période qui précéda la mort du Comte de Chambord. Au moment où mourut celui que ses fidèles appelaient Henri V, la masse des *Semaines religieuses*, à la suite de l'*Univers*, montrèrent tout autre chose que de l'empressement, à l'égard du Comte de Paris. Il avait beau être bon chrétien et connu comme tel, il suffisait qu'il fût *Orléans*, descendant du Régent, de Philippe-Égalité et même de Louis-Philippe pour être tenu en suspicion, même après le voyage de Frohsdorf. A ce moment ceux qu'on appelle les cléricaux auraient adhéré en masse à la République, et sans ombre d'arrière-pensée. Ce fut juste le moment que choisit la République pour commencer la persécution religieuse. Et c'est pour cela, et pour cela seulement, que, même ceux qui avaient été, comme Mgr Gouthe-Soulard, républicains toute leur vie, ne purent pas adhérer à la République, parce que, disaient-ils, nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire en impiété ; à plus forte raison, la bonne volonté des autres fut-elle paralysée et le mouvement d'adhésion, que manifestait partout l'attitude des *Semaines religieuses* et de l'*Univers*, arrêté.

Et encore à l'heure présente, il est permis d'affirmer que la grande masse des cléricaux français ne sont pas opposés à la République, et n'ont pas d'autre idéal que la République. Ils voudraient voir cesser la persécution religieuse, le Christ replacé aux écoles et aux hôpitaux, les bons se rassurer et les méchants trembler : ils seraient même satisfaits, si on cessait de les traiter comme des parias dans leur propre pays et s'il leur était permis de jouir de la liberté et de l'égalité accordées à tous, excepté aux catholiques ; mais tant qu'ils n'auront pas cela, leur amour même de Dieu, de l'Église et de la patrie, qui ne font dans leur âme qu'un seul amour, leur fera désirer de voir en France un autre gouvernement que celui de la Franç-maçonnerie, c'est-à-dire du Satanisme. La République n'aura plus besoin d'avoir un gouvernement de défense Républicaine le jour où elle cessera de persécuter l'Église catholique. Les esprits étaient préparés depuis longtemps, sauf chez un petit nombre de royalistes, à suivre l'impulsion donnée par la *Politique*

Digitized by Google

pontificale. Seule l'opposition sectaire, qui n'a pas cessé un seul instant d'être faite par le gouvernement Franç-maçon aux catholiques, a jusqu'ici empêché la paix intérieure et l'union des cœurs en France.

J'espère que M. Bodley, dans le volume qu'il prépare, reconnaîtra ces vérités. Il sera même forcé de noter que, dans la condition si douloureuse qui leur est faite actuellement, les évêques français sont bien loin d'élever jusqu'au gouvernement de la France les remontrances si courageuses et si respectueuses cependant, dont l'épiscopat français se montra si catholiquement prodigue envers l'empereur, dès qu'il commença à entrer dans la politique néfaste, dont nous subissons encore aujourd'hui les conséquences.

Peut-être M. Bodley n'aurait-t-il pas eu besoin des indications que je me permets de lui donner, s'il avait un peu plus étudié la littérature catholique en France. J'ai admiré plus d'une fois en le lisant, qu'il ait pu si bien connaître, lui, étranger, les écrivains français. Mais, en même temps, j'avais le regret d'observer que c'était surtout le dix-huitième siècle qu'il connaissait et, dans le dix-neuvième, sauf M. de Tocqueville, les libres-penseurs. La France cependant a toujours été plus catholique que tout autre chose, et ce sont les écrivains catholiques seuls, qui sont l'écho de la majorité et de l'élite de la nation. On veut être impartial et on croit l'être parce qu'on l'a voulu sincèrement ; mais on juge des choses et des personnes, non pas seulement par sa droiture et sa sincérité natives, mais par l'ensemble des idées qui sont la lumière à l'aide de laquelle notre intelligence aperçoit les choses et les hommes. Et peut-être l'homme passionné, l'homme d'un parti juge-t-il avec plus de vérité que le rationaliste. Le premier est guidé par ce que le rationaliste appelle un ensemble de préjugés. Le second s'imagine être conduit par la seule raison ; mais n'est-il pas problable qu'un grand nombre est plus près de la vérité qu'un seul et n'est-il pas certain que celui qui croit sa raison infaillible est plein de préjugés, comme les autres, en même temps qu'il est aveuglé par l'estime même qu'il fait de sa raison ?

Fr. Exupère de Prats-de-Mollo.
O. M. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

Œuvres Oratoires, — Deuxième série : Marie, 2 vol. 6 francs. Librairie Internationale Catholique, 66, rue Bonaparte, Paris ; Casterman, Tournai.

Le mois d'avril rend aux branches desséchées bourgeons, feuilles et fleurs ; il voit aussi éclore d'autres feuilles et s'épanouir d'autres fleurs, feuilles d'imprimerie, fleurs d'éloquence. Les serviteurs de Marie voudraient offrir à la Vierge pour sa belle fête qui dure tout un mois un riche bouquet. Double bonne œuvre : ils honorent leur Mère du ciel et fournissent aux prédicateurs, aussi bien qu'aux pieux lecteurs, une nouvelle source de développements instructifs et de salutaires méditations.

Le R. P. Exupère de Prats-de-Mollo, capucin, dans la publication de ses *Œuvres Oratoires* en est arrivé à la deuxième série intitulée *Marie* et formée de deux tomes. N'attendez pas du P. Exupère le petit volume aux fraîches couleurs, à couverture mignarde, au titre rouge ou bleu cascadant sur fond blanc ou brun. L'auteur a horreur de la nouveauté, du clinquant, de ce qu'on appelle le modernisme. Voilà pour l'extérieur.

Passons au fond même de l'ouvrage.

Le plan général est assez simple : c'est la vie de la sainte Vierge avec les notions fournies simultanément par la sainte Ecriture, la tradition et la théologie dogmatique ou mystique. Au monument qu'il

Digitized by Google

veut élever le Père donne pour base — nous aurions voulu voir ce discours placé le premier — le piédestal choisi par Marie elle-même, le soc pyrénéen, la grotte de Lourdes, le sanctuaire inoubliable où le bruit des Ave Maria domine les murmures du Gave, où les étoiles de feu paraissent, aux soirs des processions, plus nombreuses que les astres du firmament.

Après ce prélude où l'imagination et la foi s'harmonisent, c'est un chant à l'honneur de celle qui est « l'Immaculée Conception ». Les phases de la vie toute sainte de celle qui est toute pure se déroulent, plus ou moins développées, suivant que le texte sacré est plus ou moins explicite, jusqu'au triomphe définitif au jour de l'Assomption. Les scènes douloureuses fournissent matière à des amplifications fort à propos pour les âmes souffrantes ; et elles sont légion ! Citons, comme sortant du cadre ordinaire, les conférences intitulées *Le Trône terrestre de l'Immaculée Conception, La Reine du Sacré-Cœur, La Communion de la sainte Vierge, Le Sacerdoce de Marie.*

S'agit-il maintenant de la forme littéraire de l'ouvrage ? Là encore vous chercherez en vain le mot à effet, la phrase torturée, le verbe décadent. Les textes de la sainte Ecriture n'y viennent pas, cités à chaque instant dans la langue latine, faire du discours une sorte de traduction juxta-linéaire déconcertant l'auditeur. Cependant ces textes s'y trouvent ; le lecteur les rencontre indiqués dans la note ou traduits simplement dans le sermon et ils forment la trame de ce consciencieux travail. Les initiés les salueront au passage sans avoir besoin qu'on les leur redise en entier. Un sermon doit-il être divisé et subdivisé à la manière de Bourdaloue ? Les deux ou trois parties nettes, distinctes, qui forment la charpente sont-elles indispensables ? Suffit-il au contraire d'un développement logique d'idées occupant une place inégale dans la structure du discours ? Nous n'aborderons pas la discussion. Avertissons seulement les amateurs de tableau synoptique, qu'ils ne trouveront généralement pas leur compte dans les deux volumes précités ; généralement avons-nous dit, car dans les conférences que j'appellerai plus dogmatiques, par exemple la 2e, *La Pureté de Marie*, la 4e et la 5e sur *L'Immaculée Conception*, la 26e, *La Vierge et le Christ de la tradition*, la 34e sur les *Accroissements de Marie*, pour ne nommer que celles-là, nous retrouvons la manière enseignée par les professionnels de l'art oratoire. Chaque discours n'en a pas moins une certaine unité, des déductions très logiques, et, ce qui est le principal, des conclusions morales très pratiques.

Digitized by Google

Cette forme varie suivant les sujets : tantôt c'est le récit évangélique dans sa sublime simplicité, enchâssé dans des réflections pieuses ; tantôt — par exemple dans l'exposé des paroles de l'ange *Ave Maria*, ou le commentaire du *Magnificat* — des considérations qui peuvent fournir matière à de multiples et très solides instructions. Alors le style de l'auteur qui, à certaines pages, se traîne un peu péniblement en un enchevêtrement d'incidentes trop multipliées, ce style devient net, précis, martelé ; la réflexion philosophique s'unit à l'application morale et plus d'une page pourrait, sans que personne s'en étonnât, porter la signature d'Ernest Hello. Quelques morceaux de l'ouvrage sont, à cause de cela, plutôt des élévations que des discours, et leur profondeur même réclame plus la lecture que l'audition. Oserons-nous l'ajouter ? De temps en temps la pointe paradoxale perce quelque peu et déconcerte le lecteur. Faut-il reprocher à l'auteur d'être *lui* ? il y en a tant en paroles et en écrits qui ne savent être que la nouvelle édition des autres.

Puisque nous avons formulé quelques critiques, ajoutons que dans la 24e conférence, *La Grotte de la Nativité*, conférence d'ailleurs d'une portée morale indéniable, nous regrettons l'allusion aux négligences sacerdotales exposée sous cette forme ou plutôt corroborée par une note très vraie mais très triste. Nous nous plaçons seulement à ce point de vue : il n'est pas bon que nous religieux paraissions jeter, dans un ouvrage destiné aux fidèles, le blâme aussi vif à nos frères du clergé séculier. Au discours 9e, sur *L'Obéissance*, les très exactes remarques, relatives au Tiers-Ordre, n'auraient-elles pas gagné à être moins noyées dans d'autres considérations sur cette vertu si ardue de l'obéissance ? Un ou deux textes sont pris également dans un sens que l'impitoyable critique rejette assez communément. Quel tableau n'a pas d'ombres ?

Somme toute, l'ouvrage du P. Exupère est le travail très sérieux d'un dévot serviteur de la Vierge, d'un fidèle de N.-D. de Lourdes, sous le regard de qui il a prononcé plusieurs discours renfermés dans ces deux volumes. On y trouvera des matériaux dogmatiques d'une valeur réelle. Les méditatifs pourront creuser à loisir, les orateurs y cueilleront plus d'une fleur. Surtout la Vierge Marie bénira cette œuvre d'un Fils de Saint-François et certainement plus d'un lecteur voudra participer à ces lumières comme à cette bénédiction.

F. Bruno de Paris.

Digitized by Google

*
* *

De l'Etude du Grec, par l'abbé Tougard, membre correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, Gy, 1902, in-8°, de 20 p.

Ce petit opuscule d'intérêt local prendrait tout aussi bien pour sous-titre : *de l'imprimerie du grec et de l'étude de cette langue à Rouen*. On y retrouve l'exactitude et l'érudition bien connues de M. Tougard. A remarquer, parmi les livres avec texte grec imprimés à Rouen, celui de Louis Cavalli (chez Romain de Beauvais, 1654) professeur de seconde au couvent des Cordeliers de Rouen, la *Scala Parnassi*. Parmi les seize poèmes-préfaces de ce livre, on trouve cinq distiques signés du traducteur d'Hippocrate, Antoine Hommey, sieur de la Bourdonnière, docteur en médecine à Séez.

F. U. d'A.

*
* *

Introduction a la Psychologie des Mystiques, par le R. P. Pacheu, S. J., Paris, Oudin, 10, rue de Mézières.

Encore un livre du R. P. Pacheu, le savant conférencier de la Faculté catholique de Paris et l'auteur de l'excellent et curieux ouvrage intitulé : *De Dante à Verlaine*.

Ce qui surtout me semble avoir frappé le R. P. Pacheu, comme aussi M. Brunetière, c'est le mouvement de notre génération vers l'idéalisme et le mysticisme, alors qu'au contraire les générations précédentes s'étaient portées avec un certain engouement vers le positivisme. Aussi le petit livre que l'auteur vient d'offrir au public, comme celui que je citais précédemment, est-il consacré au mysticisme. A vrai dire, ce livre n'est qu'une introduction à une étude plus étendue que l'auteur se propose sur cet intéressant sujet. Dans la première partie, il fixe le mot, en le dégageant de toutes les fausses interprétations

Digitized by Google

dont il a été l'objet de la part de l'encyclopédie et de la philosophie contemporaines ; je ne dirai rien de la définition, sinon qu'elle a deux qualités nécessaires ; elle est exacte et orthodoxe. Dans la seconde partie, il montre l'intérêt d'une étude de ce genre, d'abord au point de vue scientifique ; car si les faits mystiques ou préternaturels nécessitent une critique théologique, ils appellent aussi une critique physiologique ou scientifique, et c'est ce que Benoît XIV a fort bien montré dans son grand ouvrage : *De Beatificatione et canonizatione sanctorum*.

Enfin, envisagée au point de vue esthétique, la mystique aurait un intérêt tout particulier. Rien ne se prête à l'inspiration comme cette vie d'amour qui nous met perpétuellement en contact avec Dieu, et nous associe à sa lumière. L'étude des grandes âmes comme celles de Thérèse d'Avila, d'Ignace de Loyola, du *Poverello* d'Assise « le Père et le fondateur des arts en Italie », constitue une véritable et *Divine Comédie*. « Joignez, par exemple, les *Confessions* de saint Augustin et la Vie de sainte Thérèse, vous avez l'histoire d'une âme depuis la fange du péché jusqu'aux cimes radieuses du pur amour. C'est précisément l'aspect le plus profond, le plus attrayant de l'œuvre de Dante. »

Comme on peut le constater, tout ceci n'est que la préface d'une œuvre scientifique et non théologique, comme le fait remarquer l'auteur, d'une œuvre qui, par l'analyse des mystiques chrétiens, constituera une véritable psychologie de leurs âmes, capable d'apporter en cette matière délicate un sérieux appoint à la critique scientifique et de démêler le mysticisme divin de cette mysticité morbide ou, pour employer un terme plus juste, de cette névrosité avec laquelle on tend trop à le confondre.

L'auteur me permettra bien maintenant de faire remarquer que ce premier volume, irréprochable, peut-on dire, en ce qui concerne le style, l'est un peu moins sous certains rapports de détail. Par exemple, était-il nécessaire de s'étendre si longuement sur la définition du mot mysticisme ? Pour ma part, je ne le crois pas. Mais ce n'est là qu'une légère imperfection qui n'enlève rien de son incontestable mérite de forme et d'originalité.

Fr. B.

Digitized by Google

*
* *

Le Salut social par les Cités chrétiennes, par M. E. Blanc, professeur de philosophie à l'Université catholique de Lyon, vol. in-16, p. 218, Paris, librairie Vic et Amat.

Le malaise social inquiète enfin les âmes vraiment chrétiennes et patriotiques. On sent vaguement que le vieil édifice, miné par la base, commence à vaciller, et, pour travailler à sa restauration, la générosité, qui fait toujours le fond du caractère français, inspire à la fois les hommes de parole et les hommes d'action : les idées de réforme se propagent, les œuvres naissent et se développent.

Sans doute les plans ne sont pas les mêmes, l'unité leur manque ; chacun présente le sien : mais partout la bonne volonté est évidente. M. l'abbé Blanc préconise la « Cité chrétienne ». Et il entend de ce nom une *Cité ouvrière*, créée à la campagne, en dehors des agglomérations urbaines qui ruinent la santé et dépravent le cœur ; *Cité chrétienne* dont « tous les habitants se déclarent loyalement les disciples « et les amis de N.-S. J.-C., les partisans de sa doctrine rédemptrice... « veulent que J.-C. règne sur leurs personnes, dans leurs familles et « que leurs enfants soient élevés dans sa connaissance et son amour... « mais sont et demeurent toujours absolument libres quant à la pra- « tique extérieure des sacrements. » p. 23.

Dans la Cité chrétienne, l'auteur fait fonctionner les principales œuvres sociales déjà connues : coopératives de consommation et d'approvisionnement général, logements ouvriers, associations corporatives et syndicats professionnels, œuvres d'éducation et d'enseignement post-scolaire, œuvres d'assistance par le travail et la charité chrétienne.

A côté de cette cité ouvrière, qu'une société anonyme au capital de deux millions, dirigée par des hommes de foi, pourrait facilement fonder, M. Blanc en voit déjà surgir dix, cent autres ; elles passent devant ses yeux comme une vision, elles courent la France et la France à cause d'elles se transforme. Le problème social de la natalité est résolu, le suffrage universel organisé et moralisé, les impôts répartis selon l'équité et sensiblement diminués, les procès évités par l'arbitrage, l'armée changée en école de vertu, les colonies prospères, la paix extérieure assurée. Bref c'est l'idéal, qui tourmente nos esprits,

Digitized by Google

entièrement réalisé, et nous devons remercier le distingué professeur de philosophie de nous faire vivre quelques instants au milieu de cette douce vision.

Mais en fermant le livre plus d'un lecteur peut-être regrettera d'avoir un peu trop voyagé dans ces régions idéales : les cités ouvrières à la campagne souffrent d'assez grosses difficultés, pour que leur génération ne paraisse point prochaine. Quelques esprits maussades trouveront encore qu'il n'est pas difficile de former une société idéale avec des hommes ou des chrétiens fortement imbus des doctrines du christianisme, mais que, précisément, il est très difficile, à notre époque de rencontrer de tels hommes.

Malgré ces réserves, on saura gré à M. l'abbé Blanc d'avoir attiré la pensée des sociologues et de leur avoir donné des vues originales, sur les cités ouvrières et chrétiennes à la campagne, qui ne sont pas, après tout, absolument chimériques, car elles ont déjà été esquissées en quelques endroits.

Fr. Raymond.
O. M. C.

*
* *

Le R. P. Potton de l'ordre des Frères Prêcheurs (1825-1898), par le R. P. Ignace Body, du même Ordre, un vol. in-8°.

Le 19 novembre 1898, le R. P. Marie-Ambroise Potton, des Frères Prêcheurs, mourait à Lyon dans le couvent de son Ordre. Issu d'une famille très honorablement connue dans le commerce des soieries de Lyon, il fit ses études au lycée de cette ville et partagea ensuite les travaux de son père. Mais la grâce de Dieu travaillait son âme et l'appelait à une vocation plus haute. En 1850 il entra au noviciat des Dominicains, à Chalais (1), et fit profession l'année suivante. Après trois ans d'études en France il fut envoyé à Rome pour suivre, pendant une année scolaire, un cours de théologie à la Minerve. C'est à Rome qu'il reçut le diaconat et la prêtrise et il revint aussitôt après dans sa province où les supérieurs n'hésitèrent pas à lui confier la double fonction de

(1) Il y arrivait le 8 septembre. Deux ans plus tard, en ce même jour de la Nativité de la Sainte Vierge, son frère Ferdinand échangea le brillant uniforme de l'école militaire de Saint-Cyr contre notre bure franciscaine et devint le T. R. P. Chrysostome, décédé à notre couvent d'Angers en 1895 26 avril.

Digitized by Google

Maître des Novices profès et de professeur de théologie morale. Le R. P. Marie-Ambroise n'avait que 31 ans d'âge et six ans de religion. Chargé à plusieurs reprises de ce même office, il l'exerça en tout pendant douze ans. Il fut le même laps de temps provincial et eut à maintenir sa province, dans l'ordre et la discipline, aux jours difficiles des expulsions de 1880. Déchargé de ces fonctions, il reprit avec le plus grand bonheur son rang de simple religieux et redevint professeur. Mais bientôt la maladie vint et, lui enlevant peu à peu ses facultés, le condamna au repos. Enfin une dernière attaque, qui semblait devoir l'emporter en quelques instants, le laissa pendant une année entière inerte et sans parole et il s'éteignit sans secousse.

Telles sont, sommairement indiquées, les grandes lignes d'une vie religieuse bien remplie. Afin de reproduire plus vivants les traits de cette noble figure, l'auteur a fait de larges emprunts à la correspondance du P. Potton, il faut l'en féliciter. Tous ceux qui liront son livre, édifiant et réconfortant, souscriront sans peine, nous l'espérons, au jugement du T. R. P. Provincial des Dominicains de Lyon, exprimé dans sa lettre placée en tête du volume.

Ajoutons ce trait touchant. Dans toutes ses lettres le P. Potton aimait à écrire les noms bénis de Jésus et de Marie. Or les religieux qui lui rendirent les derniers devoirs trouvèrent ces deux noms nettement gravés sur sa poitrine.

F S

*
* *

La France au dehors. — Les Missions catholiques Françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-B. Piolet, S. J. avec la collaboration de toutes les sociétés de Missions. — Vol. II et III.

Le premier volume de cet important ouvrage, paru l'an dernier, a reçu dans la presse un excellent accueil. Les deux suivants que nous venons de lire avec le plus vif intérêt ne le cèdent en rien à leur aîné. Le second contient l'histoire, depuis leur fondation première jusqu'à nos jours, de nos missions françaises de l'Abyssinie, d'Aden, des Seychelles, de l'Inde et de l'Indo-Chine. Le troisième est consacré à la Chine, au Thibet, à la Corée et au Japon et contient le récit émouvant des persécutions qui ont si souvent ensanglanté ces malheureux pays, jusqu'aux derniers et tragiques événements de Pékin.

Digitized by Google

Sans doute les persécutions multiplient les ruines et pour ce motif nous ne pouvons les désirer. Mais avons-nous lieu de les tant redouter ? Assurément non, répondent nos vaillants missionnaires, car il est toujours vrai de dire que le sang des martyrs est une semence de vie chrétienne. La persécution violente répand plus au loin par les édits la connaissance du nom du vrai Dieu ; le courage surhumain des persécutés est la prédication la plus éloquente, elle émeut le cœur de ceux qui en sont témoins et leur suggère de graves réflexions. Elle est encore pour la société chrétienne le stimulant le plus énergique. Sans lutte, sans combat, la nature humaine retombe sur elle-même, languissante ou inerte. Le repos trop prolongé est un péril.

Après avoir parcouru ces pages si suggestives dans leur simplicité et leur brièveté, ces statistiques qui résument les travaux si fructueux pour les âmes de nos missionnaires français, ce long et glorieux martyrologe, le vrai chrétien reste profondément ému et bénit la miséricordieuse Providence. Mais ce n'est pas tout. Le missionnaire qui travaille surtout pour gagner des âmes à Dieu n'oublie pas la terre et il pense particulièrement au coin de terre où il a reçu le jour, car à l'amour de Dieu et des âmes il unit dans son cœur un amour très vif et très élevé de la patrie. Il y a donc dans nos missions françaises un côté utilitaire qu'il est opportun de rappeler. Aussi la géographie, l'ethnographie, les légendes, les traditions, l'art, l'industrie, les relations sociales occupent une large place dans la série d'études successives formant l'ouvrage, lequel devient ainsi un livre de travail et de recherches. Chacune de ces notices, nécessairement restreinte, est suivie d'une indication des sources abondante et précieuse.

Le monde entier peut mettre à profit toutes ces données scientifiques fournies par nos missionnaires, mais il est un fruit très spécial de leurs travaux qui ne revient vraiment qu'à la mère-patrie. Il est d'expérience qu'un converti par nos missionnaires est aux trois quarts Français. Si la France a de l'action et de l'influence en Orient et en Extrême Orient, c'est surtout aux missionnaires qu'elle le doit. « Si nous ne les avions pas, disait il y a quelques années une revue qui ne peut être taxée de partialité, notre pays ne tiendrait pas en Chine une plus grande place que les puissances européennes de deuxième ordre. Grâce à eux le nom français est connu dans les parties les plus reculées de l'immense empire ; j'irais plus loin : leur action est plus puissante que celle des commerçants.

..... Le gouvernement anglais l'a si bien compris qu'il encourage énergiquement les missionnaires. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1887.)

Digitized by Google

L'espace nous manque pour multiplier les citations ; nous ne pouvons cependant résister au désir de rapporter le trait suivant : « Au mois de juillet 1596, un gallion espagnol, le *Saint-Philippe*, allant de Manille à la Nouvelle-Espagne, fut jeté par la tempête sur les côtes de la province de Tosa, et, suivant la coutume japonaise, confisqué au profit de l'empereur. Dans l'espoir de sauver sa riche cargaison, le pilote tenta d'intimider le gouvernement de Hideyoski. Ayant eu un entretien avec un de ses officiers, il lui montra sur une mappemonde les nombreuses contrées soumises au roi d'Espagne, en Afrique, en Asie, en Amérique, tout cet empire enfin sur lequel le soleil ne se couchait pas. « Comment, lui dit l'officier surpris, une si vaste monarchie a-t-elle pu s'établir ? — Par la religion et par les armes, reprit l'imprudent Castillan. Nos prêtres nous préparent les voies. Ils convertissent les peuples au christianisme. Ensuite ce n'est plus qu'un jeu pour nous de les soumettre à notre autorité. »

Le mot était imprudent et eut un résultat désastreux ; nous n'avons pas à le redouter. Il ne s'agit pas, en effet, pour nos missionnaires de conquêtes de territoires par la violence des armes, mais de la conquête toute pacifique, moins onéreuse et plus durable des âmes, seule vraiment capable d'affermir et d'étendre notre influence. Aussi croyons-nous que tout homme dégagé de préjugés et suffisamment au courant de la véritable histoire acceptera sans peine cette conclusion d'un tiers qui n'a pas craint de dire : « Au lieu d'entraver en France le recrutement des missionnaires, ce qui est inconcevable, étant donné la conquête de l'Indo-Chine, et ce qui est malheureusement exact, doublez leur nombre, envoyez-en au plus vite des centaines, et subventionnez-les largement sous la seule condition d'enseigner aux jeunes filles et aux garçons le français en même temps que la religion. Des milliers et des milliers d'enfants s'essaieraient immédiatement à apprendre notre langue nationale. Vous pouvez donner aux missionnaires jusqu'à 2 millions de subvention dans ce but et jamais millions ne seront mieux placés. L'enseignement seul enchaîne à jamais, nous dit-on avec juste raison. Entre tous, ceux-là sont les plus merveilleux enchaîneurs. Avec de l'argent, ils contribueraient rapidement et efficacement à assurer la pacification et la domination dans le présent, ainsi que l'assimilation dans l'avenir. Le parti annamite de la résistance nationale, plus clairvoyant que la plupart des Français, ne s'y est jamais trompé. » (Tome II, p. 502.)

Nous n'en demandons pas autant, qu'on laisse seulement à l'Eglise

Digitized by Google

et aux missionnaires la liberté et la paix et les missions françaises continueront, plus difficilement sans doute, mais très efficacement encore, leurs œuvres au grand profit des âmes et de notre France, non pas seulement en Cochinchine mais dans le monde entier. L'histoire que nous venons de lire le prouve surabondamment.

Fr. S.

*
* *

Entretiens sur l'Eglise Catholique, par l'abbé Henri Perreyve, 4e édition, 2 vol. in-12.

L'abbé Henri Perreyve est mort jeune encore, sans avoir donné sa pleine mesure, au moment même où il allait acquérir cette maturité qui complète le talent et qui lui imprime son cachet définitif. Il laissait à tous ceux qui l'avaient approché d'un peu près le souvenir d'une âme avide de bien et de paix, remplie d'une piété tendre et sincère, mais peut-être trop facile à la confiance et à l'illusion, aimant à voir les hommes de notre âge sous leur jour le plus favorable, et persuadée que les préjugés et l'ignorance, bien plus que la malice et la volonté, les éloignent de Dieu. Il appartenait à ce groupe d'hommes distingués qu'on nommait alors les *catholiques libéraux* et que la masse du clergé, toute gagnée déjà aux pures doctrines romaines, voyait avec déplaisir et traitait presque en ennemis et en hérétiques! Que ces temps nous paraissent éloignés! Quel fossé l'année terrible a creusé entre cette époque et la nôtre! Des quelques œuvres que l'abbé Henri Perreyve nous a laissées, la plus importante sans contredit ce sont ces *Entretiens sur l'Eglise Catholique*. Le public avait fait à cet ouvrage un accueil très favorable. Trois éditions s'en étaient écoulées rapidement. Depuis un temps déjà assez long la dernière de ces éditions était épuisée. Mgr Perraud vient de nous en donner une édition nouvelle.

Il nous indique lui-même dans une très courte préface les raisons qui l'ont déterminé. Nous le citons : « Une étude approfondie sur l'Eglise catholique, sa constitution, sa hiérarchie, son action sur les âmes et sur les sociétés, n'a rien perdu de son opportunité depuis le jour où notre cher ami et compagnon d'armes, l'abbé Henri Perreyve rédigeait et publiait les entretiens qu'il avait donnés de vive voix sur cette matière aux élèves du collège Saint-Louis où il remplissait alors les fonctions d'aumônier. »

« Les événements dont nous sommes les témoins attristés, les dis-

Digitized by Google

cours politiques que nous avons trop souvent la douleur d'entendre, les attaques acharnées dirigées contre l'Eglise par la mauvaise presse et la facilité déplorable avec laquelle beaucoup d'ignorants les accueillent, tout concourt à rendre plus utile que jamais la lecture d'un livre fait de science, de probité, de connaissance approfondie des maladies intellectuelles et morales du temps présent, et aussi de compatissante charité pour les erreurs des hommes, et de l'immense désir de les amener à la connaissance et à l'amour de la vérité. » Nous ne pouvions mieux recommander ce livre. Science, probité, charité compatissante, désir ardent d'éclairer et de ramener, c'est bien là l'œuvre de l'abbé Perreyve.

L'homme tient de la nature pour atteindre ses destinées trois forces, trois facultés : l'intelligence, la volonté, la sensibilité. A ces trois facultés, répondent trois désirs : un désir de vérité, un désir de bien, un désir de bonheur. Ces trois désirs vous les retrouvez partout et toujours. Prêtez l'oreille. Depuis l'origine des siècles vous ne cessez d'entendre partout ce triple appel. Qui lui répondra ? Les religions antiques ne l'ont pas fait. Elles ne pouvaient pas le faire. Personne qui n'en convienne aujourd'hui. Si haineux qu'on soit de notre foi, on n'oserait pourtant pas soutenir que la religion de Bacchus, de Priape, de Jupiter peut suffire à combler les désirs de l'humanité.

Ce que les religions antiques n'ont pas fait, nos religions modernes altérées le feront-elles ? Par religions modernes altérées, l'abbé Perreyve entend surtout le protestantisme. Or on doit soigneusement distinguer dans le protestantisme ce qu'il tient de son origine, et ce qu'il tient du réformateur qui lui a donné le jour. Par ce qu'il tient de son origine, le protestantisme est encore *la religion* et porte certains fruits de vérité et de vertu. Par ce qu'il tient de son fondateur, le protestantisme est frappé de stérilité, d'une stérilité au moins relative. Il a été bâti sur le libre examen, sur l'étude privée de la Bible. Or le libre examen, pour l'ignorant, le pauvre, la foule vouée à la peine et au travail, quelle inepte et cruelle ironie ! Pour les hommes instruits, dotés des biens de la fortune, quel terrain très favorable à l'éclosion des sectes, des partis, des systèmes même les plus extravagants ! Par ce qu'il a de propre, par ce qui le constitue, le protestantisme n'est pas capable de répondre aux appels de l'humanité. Il n'a quelque efficacité qu'en tant que doctrine catholique.

Ce que les religions antiques n'ont pas fait, ce que le protestantisme ne peut pas faire, la philosophie pure, *s'il en est une*, ajoute avec

Digitized by Google

raison l'abbé Perreyve, ne le fera pas davantage. Est-il une philosophie pure en effet ? Nous entendons une philosophie vraiment digne de ce nom, une philosophie spiritualiste, soucieuse de conserver et de défendre les grandes vérités dont l'humanité n'a cessé de vivre, l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la notion de la loi morale du devoir, etc. Or cette philosophie, à la fois spiritualiste et pure, n'existe pas. Nos philosophes spiritualistes ne sont que des répétiteurs de la doctrine chrétienne. Ils vivent dans ce flot de lumières que le christianisme a répandues et maintient sur la terre. Ils étudient à cette clarté les questions qu'ils veulent traiter. M. Jules Simon à écrit son livre *du Devoir*, M. Paul Janet son *Manuel de morale civique*, les yeux fixés sur l'Evangile. Comment se dérober aux rayons éblouissants que ce flambeau projette ?

Est-il étonnant dès lors que nos philosophes spiritualistes parlent des plus hautes questions avec une aisance, une sûreté, une netteté qui ont manqué aux philosophes anciens ? Mais qui ne le voit ? ce n'est plus là de la philosophie pure. Et pourtant bien qu'ainsi éclairée, affermie et préservée, qu'elle est insuffisante encore cette philosophie, cette pauvre religion naturelle !

Nous nous tournons vers l'Eglise. Ici est le vrai maître de la vérité, celui qui contentera pleinement l'homme, parce qu'il comprendra et qu'il satisfera les trois désirs essentiels de sa nature : le désir intellectuel de la vérité, le désir moral du bien, le désir sensible du bonheur. Ici est la société religieuse qui satisfera pleinement les exigences intellectuelles et sociales de l'âme et ses exigences morales. L'Eglise possède en effet les facultés que cette haute mission réclame. Elle est une et sainte dans sa doctrine et dans sa société ; elle possède une règle doctrinale et une règle morale ; elle a reçu de son divin fondateur le privilège de l'infaillibilité ; elle tend par son essence même à l'université et à la perpétuité. Elle a donc en elle tous les attributs que la raison demande pour l'institution religieuse à qui est dévolue la mission de répondre aux appels de l'âme humaine.

L'abbé Perreyve montre alors que l'Eglise catholique possède réellement ces nobles attributs. Il le fait avec clarté et avec force, d'un ton convaincu, sincère, et dans lequel on ne cesse en même temps de sentir un amour chaud, avec une bienveillance pour ses adversaires qui ne se dément jamais. Il répond dans le cours de sa démonstration aux objections qu'il rencontre. Rien n'est oublié. Un philosophe incroyant, mais droit et de bonne foi, ne pourrait manquer d'être frappé.

Digitized by Google

Nous en sommes persuadé, il ne résisterait pas à cette logique forte et chaleureuse.

Nous avons dit que l'abbé Perreyve appartenait au groupe des catholiques libéraux. On ne s'étonnera pas dès lors qu'il penche pour les doctrines qui favorisent davantage la liberté et dans les questions qui touchent à la tolérance, aux relations de l'Eglise et de l'Etat, pour les solutions et les explications que ce groupe embrassait de préférence. Il déteste l'inquisition espagnole, il ne veut pas des dragonnades de Louis XIV, il réprouve ouvertement l'emploi de la force pour amener à la foi, il déplore un grand nombre des traitements violents qu'on rencontre dans le moyen âge et même dans nos temps modernes. Il préfère pour les rapports de l'Eglise et de l'Etat la solution qui est renfermée dans la maxime : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Il intitule ainsi un de ses paragraphes : *Comment on peut espérer de grands biens de l'état moderne — (sans croire qu'il soit l'état parfait de l'Eglise) — et le préférer à l'ancien régime*. Mais nous ne croyons pas qu'une orthodoxie même jalouse trouve à reprendre dans la manière dont l'abbé Perreyve traite ces matières.

« Questions redoutables, dit-il lui-même, au sujet desquelles il est « comme impossible de satisfaire complètement les esprits dans le « temps où nous sommes, c'est-à-dire dans la transition d'un passé « qui disparaît à un avenir encore incertain. » M. l'abbé Jules Morel, ce grand pourfendeur du catholicisme libéral, sortirait de son tombeau, trouverait-il dans ces pages de quoi exercer sa pénétrante critique ? Nous ne le pensons pas.

M. l'abbé Perreyve nous laisse sur l'espérance. « Nous traversons « l'heure douteuse et lourde (il écrivait ces mots en 1864), mais, « ajoute-t-il, cette heure est faite pour passer, et si les fils de Dieu « savent y faire tout leur devoir, il se peut qu'elle soit suivie d'une « époque plus féconde pour la justice et pour la vérité que toutes « celles qui l'ont précédée dans l'histoire des hommes. » Espérons que leur devoir les fils de Dieu sauront le faire, qu'ils sauront *recommencer*. Mais, pour aboutir, qu'ils tiennent compte de ce conseil que l'auteur leur donne en terminant. Que « les Apôtres modernes se dé- « fendent de penser qu'ils achèveront plus vite l'ouvrage, en s'empa- « rant d'abord des institutions, des lois, du pouvoir et de ses faveurs « pour convertir les âmes. C'est ici la fatale illusion : c'est ici qu'une « fausse intelligence de l'histoire peut tout égarer et tout compro- « mettre ». Ce dont il s'agit aujourd'hui, ce n'est pas comme au moyen

Digitized by Google

âge d'organiser un monde conquis, c'est de conquérir un monde nouveau. Ce monde, nous ne le soumettrons qu'en employant les moyens dont l'Eglise primitive a usé pour soumettre le monde ancien ; nous devrons aux mêmes armes, et à elles seules, nos conquêtes : les armes de la charité, de la liberté, de la science et des vertus.

Fr. Timothée.

*
* *

Les Congrégations religieuses à vœux simples dans leurs rapports avec les évêques d'après la bulle *Conditæ* de Léon XIII par le P. Nardelli des Frères Prêcheurs. — Paris, Lethielleux.

Courte explication de la constitution *Conditæ a Nobis* de Léon XIII (90 pages in-32), et manuel pratique pour les personnes qui appartiennent à ces congrégations, pour leurs supérieurs et pour leurs directeurs, mais explication très claire précise et suffisamment complète. Nous n'hésitons pas à la leur recommander.

F. Timothée.

*
* *

Traité De la Véritable Oraison d'après les principes de saint Thomas par le P. Antonin Massoulié, des Frères Prêcheurs, suivi des Etats d'Oraison par le P. Rousseau, du même Ordre. Edition nouvelle, par le P. Rousset, du même Ordre. — Paris, Lethielleux.

Quel charme que la lecture d'un ouvrage mystique écrit par un profond théologien, un vrai maître en saint Thomas et un religieux en même temps très pieux !

C'est le charme que nous avons éprouvé en lisant le traité *De la Véritable Oraison,* composé par ce religieux si éminent en science et en piété qu'a été le P. Massoulié, des Frères Prêcheurs. Combien nous remercions le P. Rousset d'avoir réédité cet ouvrage ! Que les prêtres, les religieux, les âmes avides des choses ascétiques, lisent ces pages substantielles, pleines de la pure doctrine de saint Thomas, écrites dans cette langue mystique sobre, précise et retenue que les esprits sérieux aiment, et remplies en même temps de suc spirituel et d'onction. Il est vrai, l'ouvrage a été composé en vue du quiétisme dont il s'attache à réfuter les erreurs sur ce sujet de l'oraison. Aussi les deux premières parties donnent-elles plus à la spéculation et à la contro-

Digitized by Google

verse. Ce n'est pas à dire pourtant qu'elles ne contiennent de nombreuses considérations pratiques. Mais la troisième partie est toute pratique. Du reste le P. Rousset a ajouté à ce traité les avis sur l'oraison du P. Rousseau. Les avis forment pour nous un petit traité pratique d'oraison complet. A part les ouvrages des grands saints, nous n'avons pas lu de traité d'oraison qui nous ait touché comme celui-là.

Fr. TIMOTHÉE.

*
* *

MANUALE LITURGICUM juxta novissimam Rubricarum reformationem et recentissima S. Rituum Congregationis decreta. Cura et studio P. Victorii ab Appeltern, Ordinis Fratrum Minorum alumni et juris canonici ac S. Liturgiæ lectoris. Tomus primus continens Introductionem ad S. Liturgiam et partem I. de Rubricis Missalis Romani. — Mœliniæ. Typis H. Dierickx. Beke Filiorum.

Les changements apportés aux Rubriques sous le Pontificat de Sa Sainteté Léon XIII, avaient rendu insuffisants les manuels liturgiques, réputés jusqu'ici les meilleurs. Le *Manuale Liturgicum* du T. R. P. Victorius d'Appeltern semble venu à point pour combler une lacune qui n'est pas sans inconvénients.

Outre l'introduction à l'étude des Rubriques le *Manuale Liturgicum* comprendra trois parties traitant : la 1re des Rubriques du Missel, la 2e des Rubriques du Bréviaire, la 3e des Rubriques du Rituel. La première partie seule a paru, et elle fait la matière du 1er volume du *Manuale Liturgicum*.

L'auteur donne une explication très scientifique et très complète des Rubriques du Missel Romain ; de plus il joint aux chapitres qui traitent de ces différentes rubriques des appendices où l'on trouve tout ce qui peut se rapporter aux cérémonies extérieures du culte, comme par exemple l'offices des Vêpres et des Laudes solennelles, les saluts et bénédictions du Saint-Sacrement, la Messe pontificale, les fonctions de prêtre assistant un évêque. Un dernier chapitre traite des fonctions liturgiques qui doivent se faire en certains jours de l'année : le jour de la Purification, le mercredi des Cendres, les trois derniers jours de la semaine Sainte, la procession du Saint-Sacrement et celle des Rogations, etc.

Digitized by Google

L'édition est grand in-8°, très compacte, XII-594 pages. Peut-être peut-on regretter que le caractère soit un peu petit ? mais il faut ajouter qu'il est très net et très lisible.

Les approbations les plus flatteuses n'ont pas manqué au T. R. P. Victorius.

Son Eminence le Cardinal Vivès y Tuto, Mineur-Capucin : « Un coup d'œil général et quelques parties de votre livre, que j'ai pu parcourir me font croire que votre travail, entrepris par obéissance, produira les fruits que vous désirez... Quant à vos citations des décrets, elles sont un trésor ».

Sa Grandeur Mgr Emmanuel Van den Bosch, Mineur Capucin, archevêque titulaire de Parios : « ... Votre ouvrage est d'une utilité incontestable, il sera grandement estimé, parce qu'on y trouvera réunies les matières éparses en différents volumes ».

M. le chanoine Rembry, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Bruges, et au nom de Sa Grandeur : « L'approbation si flatteuse donnée à votre livre par le T. R. P. Provincial, approbation basée sur l'appréciation de deux censeurs aussi sévères et aussi compétents que les RR. PP. Piat et Antonin, forme à elle seule le plus bel éloge de votre manuel. »

Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Tournay : « Ce volume, exposé très complet des rubriques du missel, a le grand mérite d'établir sur de solides raisons les règles qui y sont tracées, et d'emprunter les opinions qui y sont défendues aux sources les plus autorisées ».

Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Bar-le-Duc : « Votre ouvrage peut être recommandé au clergé en toute sécurité et confiance. Quant à moi, j'y trouverai dans toutes les difficultés liturgiques qui se présentent si souvent et si nombreuses, un guide sûr et solide, puisque vos sentences s'appuient sur les bases les plus sérieuses ».

M. l'abbé Hopman, secrétaire de Monseigneur l'évêque de Bréda : « Permettez-moi de vous remercier, au nom de Monseigneur l'évêque, pour l'excellent ouvrage que vous avez bien voulu lui offrir. Sa Grandeur ne doute pas du succès de votre travail, et elle souhaite de tout cœur qu'elle se répande parmi le clergé. »

Ces citations indiquent assez le mérite de l'œuvre du T. R. P. Victorius. Aussi M. le chanoine Coppin, ancien professeur de Liturgie au séminaire de Tournay, a-t-il pu écrire : « La disposition de l'ouvrage, le bel ordre qui y règne, la succession logique et facile des questions, la netteté et l'abondance des réponses, la clarté du style, et enfin l'indi-

Digitized by Google

cation de toutes les sources, font de votre ouvrage un des meilleurs et des plus complets traités de Liturgie. »

L'on pourrait cependant élever quelques critiques de détail. L'auteur très attaché aux principes interprète peut-être un peu trop rigoureusement certaines lois ou certains décrets : ainsi il condamne absolument, sauf indult, l'usage de donner l'encens aux messes chantées, lorsqu'on ne peut avoir de ministres sacrés, et il ne permet pas aux curés de chanter la messe des solennités renvoyées au dimanche, parce que la messe paroissiale doit être conforme à l'office du jour. Mais ce sont là de légers défauts. Du reste le T. R. P. Victorius ne manque jamais de citer loyalement les autorités sur lesquelles il s'appuie et il est toujours facile au lecteur de se former une opinion personnelle en recourant aux sources indiquées.

Les deux premiers chapitres de la première partie du *Manuale Liturgicum* étaient imprimés lorsque parut le troisième volume de la nouvelle collection authentique des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites. Le T. R. P. Victorius a du donner en forme d'errata, les textes qui pouvaient amener quelques modifications dans son enseignement, ou au contraire le conformer et le rendre plus certain, et il a pu achever son travail en ayant, sous les yeux, les décrets les plus récents et les plus authentiques de la Sacrée Congrégation, avantage assurément très appréciable dans une matière où le droit positif est tout.

Le *Manuale Liturgicum* du T. R. P. Victorius, sera d'une très grande utilité pour tous les ecclésiastiques soucieux de connaître et de suivre ponctuellement les règles et les prescriptions liturgiques, il sera aussi tout spécialement utile aux religieux de notre ordre qui y trouveront ce que manque encore dans le *Ceremoniale-Romano seraphicum* ainsi que des indications d'autant plus précieuses qu'elles touchent à des points d'une pratique habituelle.

F. Rémi de B., *O. M. C.*

CUM LICENTIA SUPERIORUM
Imprimatur :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
Charles-Joseph BAULÈS

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DE SAINT FRANÇOIS
DITE « DES TROIS COMPAGNONS »

A PROPOS D'UNE NOUVELLE TRADUCTION DE CETTE LÉGENDE

La légende de saint François, connue dans la littérature franciscaine sous le nom traditionnel de *Légende des Trois Compagnons*, a été ces années dernières le sujet de nombreuses controverses auxquelles les *Études Franciscaines* sont demeurées étrangères. Il était sage d'attendre, mais il me semble que notre Revue mentirait à son titre si elle n'abordait ce sujet à son tour, ne fût-ce que pour rendre compte des travaux fort érudits publiés sur cette question et tenir ses lecteurs au courant d'une polémique qui n'est point sans intérêt pour l'histoire du Séraphique Patriarche, bien que, disons-le de suite, sa mémoire n'ait rien à souffrir du résultat de cette discussion sur un document.

La question n'est point définitivement tranchée ; peut-être ne le sera-t-elle jamais. Chacun demeure donc libre de se faire une opinion, et de discuter celle des autres critiques. Je n'ai d'autre but en écrivant ces pages que d'exposer les diverses thèses soutenues à ce sujet, en les accompagnant de quelques réflexions, avant de proposer la mienne, que je ne prétends imposer à personne.

La nouvelle traduction de la légende des Trois Compagnons par madame Arvède Barine (1) me donne une occasion de faire cet exposé auquel je songeais depuis longtemps ; mais je désirais écrire sans hâte, avec tout le calme requis pour l'examen d'une question controversée entre des hommes fort compétents, et dont la science et l'érudition me font craindre de passer pour téméraire, en l'abordant après eux.

(1) Arvède Barine, *Saint François d'Assise et la légende des Trois Compagnons*. Paris, Hachette, 1901. In-16, p. X, 254.

Digitized by Google

La controverse porte sur l'*intégrité* de la légende connue sous le nom des Trois Compagnons et sur son *authenticité*. Toutefois ces deux questions se pénètrent l'une l'autre, aussi je ne puis les séparer dans cette étude, que je tâcherai de rendre aussi claire que le permet un sujet fort complexe. Après avoir raconté les origines du débat, j'exposerai les diverses solutions proposées et je présenterai la mienne. En dernier lieu je donnerai l'indication des diverses éditions de la légende des Trois Compagnons et des traductions de ce document.

*
* *

Le 16 juillet 1228, Grégoire IX canonisait solennellement à Assise le fondateur des Mineurs, dont il avait été le confident, l'ami, le protecteur. Par ordre du Pape, frère Thomas de Celano avait écrit la légende du Saint et, le 24 février 1231, Grégoire IX approuvait ce travail (1). La légende de frère Thomas portait autrefois le seul nom de *Legenda prima*, non parce que le même auteur en composa une seconde dans la suite, mais parce qu'elle était la première biographie du saint. Presque aussitôt un frère versificateur, que l'on suppose être Henri de Pise, mettait cette légende en vers et l'offrait pareillement au Pape (2). Bientôt après, frère Julien de Spire la reprenait à son tour la modifiait et en tirait son office (3).

(1) La légende de Thomas de Celano fut imprimée pour la première fois dans les *Acta Sanctorum*, (tom. II Octobris). En 1806, le Père Rinaldi, Conventuel, la publiait à part avec la *Legenda secunda*. En 1879, le chanoine Amoni en donnait une nouvelle édition criblée de fautes qui ne disparurent pas toutes de sa seconde édition faite à Rome l'année suivante. Quand paraîtront ces pages, une édition critique de cette légende sera sous presse.

(2) *Il più antico poema della vita di S. Francesco d'Assisi*. Prato 1882. Publié par le savant Cristofani d'après le manuscrit d'Assise. Sur le second manuscrit connu de cette légende versifiée, que je trouvai à la bibliothèque de Versailles en 1889 et sur les variantes de ce manuscrit, ainsi que sur l'auteur du poème, voir *Miscellanea Francescana*, tom. IV, p. 33 et tom. V, p. 3. 73, 124.

(3) Sur Julien de Spire et ses œuvres, voir *Etudes*, tome II, p. 644, tome III p. 139 et 240. L'opinion émise ici par le Père Hilarin de Lucerne a été généralement combattue. Voir, en particulier, dans les *Analecta Bollandiana*

Digitized by Google

Enfin un Notaire apostolique, Jean, composait une légende abrégée dont nous ne connaissons que les premiers mots et un court résumé à l'usage du chœur. (1)

Tout incomplètes qu'elles fussent, ces légendes primitives suffisaient aux frères ; les compagnons de saint François vivaient encore et par eux ils pouvaient apprendre de vive voix tout ce qui intéressait leur pieuse curiosité. Les Supérieurs eux-mêmes ne semblaient pas désirer de plus amples informations sur la vie du Séraphique Patriarche. Contents de ce qu'ils savaient, ils oubliaient que leurs successeurs chercheraient avec des peines infinies ce qu'il leur eut été si facile de faire consigner par écrit. On pourrait croire que ce sont là de pures conjectures ; mais non, le chapitre général de Gênes, en 1244, demandait simplement aux frères d'écrire ce qu'ils sauraient des miracles opérés par saint François (2). Ce fut toutefois cette ordonnance qui donna

(tome XIX p. 321) une étude très substantielle du Père Van Ortroy sur Julien de Spire. Nous citons pour mémoire, sans avoir pu la trouver, une brochure anonyme annoncée un peu partout et qui ne se vend nulle part, sous ce titre : *Les faux pas d'un soi-disant critique.* — J'ai moi-même dit quelque chose de cette question, antérieurement à toute controverse : *De legenda S. Francisci a Fr. Juliano de Spira conscripta*, Rome 1900.

(1) Mentionnée par Bernard de Besse dans son *liber de Laudibus B. Francisci.* J'ai publié ce résumé en 1899 : *Legenda brevis S. Francisci.*

(2) « Cum de mandato proximi praeteriti capituli generalis et vestro teneantur fratres signa et prodigia beatissimi patris nostri Francisci, quae scire vel reperire possunt, vestrae paternitati dirigere. » Ainsi s'expriment les Trois Compagnons au commencement de leur lettre. Bien souvent on a traduit par « les actions et les miracles » comme les abbés Simon de Latreiche et Huvelin, mais le texte latin ne supporte pas cette interprétation. Le texte italien que traduisait le premier porte également « i segni et i miracoli. » M. Sabatier donne également ce sens erroné à l'ordonnance du chapitre de Gênes : « Tous les frères qui avaient quelque chose à raconter sur la vie de François, furent invités à le mettre par écrit et à l'adresser au ministre Crescentius de Jesi » (*Vie de saint François,* Etude critique des sources, p. LX). Il est vrai que la *Chronique des XXIV Généraux* favoriserait cette interprétation, car on y lit que le Général avait ordonné « universis fratribus quod sibi in scriptis dirigerent quidquid de vita, signis et prodigiis beati Francisci scire veraciter possent » ; mais le reste de la lettre est contraire à cette interprétation, car les Compagnons déclarent avoir agi de leur propre chef ; *il leur a paru bon de ne pas se contenter de raconter des miracles, mais bien d'écrire des faits,* « Pauca de multis gestis ipsius ». La même

Digitized by Google

occasion aux Trois Compagnons de composer le recueil qui forme l'objet de cette étude.

Sans nous arrêter pour le moment à chercher ce que fut ce recueil, reproduisons dans ses parties principales la lettre d'envoi qui accompagnait le travail des Compagnons du Saint. « Puisque l'ordre du dernier chapitre général et celui de votre Paternité obligent les frères à vous transmettre le récit des miracles et des prodiges opérés par notre bienheureux Père François, dont ils pourront avoir connaissance, il nous a semblé bon à nous autres, qui quoique indignes avons longtemps vécu avec lui, de raconter à Votre Sainteté quelques-unes de ses actions, dont nous avons été les témoins ou que nous savons, pour les avoir apprises par d'autres frères de sainte vie, en particulier par frère Philippe, visiteur des Pauvres Dames, par frère Illuminé de Riéti, frère Massé de Marignan et frère Jean, compagnon du vénérable Père frère Egide, qui les tient de ce même frère Egide, et par frère Bernard, premier compagnon du bienheureux François. Nous aurons toujours la vérité pour guide et nous ne nous contenterons pas de raconter des miracles qui ne constituent pas la sainteté mais en sont une preuve, désirant exposer les merveilles de sa vie sainte, et le but où tendaient ses pieux désirs ; le tout à la gloire de Dieu Très-Haut et du bienheureux Père, ainsi que pour l'édification de ceux qui veulent marcher sur ses traces. Nous n'écrirons cependant pas sous forme de légende, car il existe déjà des légendes de sa vie et des miracles que le Seigneur a opérés par son entremise ; nous ne suivrons pas non plus l'ordre historique, mais comme si nous cueillions un bouquet dans une prairie émaillée, nous choisirons les plus belles fleurs, laissant de côté à dessein tout ce qui a déjà été raconté dans ces légendes avec autant de vérité que d'élégance. Si votre prudence le juge bon, vous pourrez faire insérer ces quelques pages dans les légendes existantes, car nous ne croyons pas que leurs auteurs eussent omis ces faits s'ils en avaient eu connaissance, au contraire ils les auraient racontés avec grâce et les

Chronique dit également qu'ils écrivirent sous forme de légende, tandis que dans leur lettre ils affirment le contraire (*Analecta Franciscana*, Tom. III, p. 262).

Digitized by Google

auraient transmis à la postérité ». Cette lettre, écrite par les frères Léon, Ange et Ruffin, jadis compagnons de saint François, est datée de Greccio le 11 août 1246. C'est elle qui forme le nœud de la question que nous devons examiner.

Cette lettre est-elle authentique ? — Voilà le premier point à établir. Parmi tous ceux qui ont étudié la *Légende des Trois Compagnons*, personne n'a démontré que cette lettre fut apocryphe. Les *Analecta Bollandiana* ont bien émis un doute à ce sujet (1), sans toutefois arriver à une conclusion formelle. On peut, comme nous le verrons, ne pas admettre l'authenticité de la légende qui fait suite à cette épître, mais la lettre elle-même demeure en dehors de toute suspicion. Rien d'ailleurs dans son contexte n'autorise à la rejeter comme fausse ; les quelques mots empruntés à Celano et à Julien de Spire (2) prouvent tout bonnement que les auteurs de la lettre avaient leurs travaux sous les yeux, et c'était bien naturel puisqu'ils avaient pour but de les compléter. La véritable conclusion des *Analecta Bollandiana* est celle qui se trouve à la fin de la savante étude publiée sur la légende en question : « Cette lettre d'envoi demeure une énigme (3). » Nous essayerons de la résoudre, mais auparavant il nous faut entrer dans le plein de la question et examiner si la légende connue sous le nom des Trois Compagnons est celle que cette lettre annonçait au général de l'ordre.

(1) « Et dès lors cette missive se rattache à quelque document franciscain aujourd'hui perdu, ou bien elle a été fabriquée par un faussaire» (*Anal. Boll.*, tome XIX, *La Légende de S. François d'Assise dite* « Legenda trium sociorum », p. 119 et ss.). L'auteur de cette étude très serrée est l'excellent P. Van Ortroy, dont la compétence en ces sortes de chose est hors de doute. Il me pardonnera de ne pas être de son avis sur tous les points.

(2) « Non contenti narrare solum miracula quae sanctitatem non faciunt sed ostendunt, sed etiam sanctae conversationis ejus insignia ». Avant eux Celano avait dit : « Verum quia miracula quae sanctitatem non faciunt sed ostendunt, sed potius excellentiam vitae ac sincerissimam conversationis ipsius formam decrevimus explanare ». (*Vita I*, pars I, cap. XXVI. *Acta Sanct.* l. c. § 70). — Julien de Spire avait ainsi remanié ce passage : « Quid enim miraculis, quae sanctitatem magis ostentant, quam faciunt, immoremur, cum et miraculosae ejus conversationis insignia quorum pauca perstringimus, plurima propter brevitatem subticere cogamur ». (*Act. Sanct.*, Com. Praev., § 421).

(3) *Anal. Boll.*, l. c., p. 139.

Digitized by Google

Ici les critiques sont divisés en trois camps bien tranchés. Pour les uns, la légende répond aux promesses de la lettre d'envoi ; pour les autres, elle y répond seulement en partie : enfin pour les troisièmes, elle est en contradiction flagrante avec les promesses de la lettre. Avant d'aborder l'examen des raisons apportées de part et d'autre il ne sera pas inutile, de dire quelque chose de l'origine de la controverse.

Quand il publia sa *Vie de saint François* (1), dans son étude des sources, M. Sabatier émit l'opinion que la *légende des Trois Compagnons* n'était qu'un fragment de l'original et il s'étonnait de ce que personne avant lui ne s'en fût douté. « Il semble vraiment étrange que personne ne se soit aperçu de l'état fragmentaire de l'œuvre des Trois Compagnons ».

Cet auteur consacre douze pages à l'étude de la légende en question ; il nous faut en donner un résumé qui éclairera la suite du débat. Le nom des auteurs, dit-il, promet beaucoup et par bonheur on n'est pas trompé dans son attente. Ces noms et l'époque de la composition indiquent à quelle tendance devra se rattacher un tel écrit : ce sera le premier manifeste des frères restés fidèles à l'esprit et à la lettre de la Règle. On s'attend aussi à voir les auteurs nous raconter avec complaisance les innombrables traits de la légende qui ont eu Greccio pour théâtre ; on court à la fin du volume pour y chercher le récit des dernières annnées dont ils avaient été les témoins, mais l'on reste tout surpris de ne rien trouver. Tandis que la première moitié de l'ouvrage raconte la jeunesse de François, la seconde est consacrée à un tableau des premiers temps de l'Ordre ; mais chose étrange, après avoir si longuement parlé de la jeunesse du saint, puis du commencement des Mineurs, la narration saute brusquement de l'année 1220, à la mort et à la canonisation, auxquelles ne sont consacrées que quelques courtes pages. Ceci est trop extraordinaire pour être le résultat du hasard. Que s'est-il donc passé ? Il est évident que la Légende des T. C., telle que nous l'avons aujourd'hui, n'est qu'un fragment de l'original qui sans doute fut revu, corrigé et consi-

(1) *Vie de saint François d'Assise*, par Paul Sabatier. Paris, Fischbacher, 1894. — Étude critique des sources : IV. Légende des Trois Compagnons, p. LXI à LXXIII.

Digitized by Google

dérablement élagué par les autorités de l'Ordre avant qu'on le laissât circuler. Si les auteurs avaient été interrompus dans leur travail et obligés d'en écourter la fin, ils l'auraient dit dans leur lettre d'envoi, mais il y a d'autres arguments en faveur de cette hypothèse. Un de ces arguments invoqués par M. Sabatier est l'existence de fragments attribués au fr. Léon, principal auteur de la Légende, fragments que l'on ne trouve pas dans le texte qui nous est parvenu. Nous sommes donc autorisés à conclure, ajoute-t-il, que nous avons là des fragments qui ont survécu à la suppression de la dernière et plus importante partie de la Légende des T. C. Cette suppression n'aurait rien d'étonnant ; Crescence était au pouvoir et il était l'adversaire déclaré des Spirituels... Le prologue seul de la Légende aurait dû suggérer cette idée de son état fragmentaire. Pourquoi se mettre trois pour écrire ces quelques pages ? Pourquoi cette énumération solennelle des frères dont ils invoquent le témoignage et la collaboration ? Il y aurait une disproportion étonnante entre l'effort et le résultat. De plus les auteurs disent qu'ils ne se contentent pas de raconter des miracles, mais qu'ils veulent surtout exposer les idées de François, et sa vie avec ses frères ; or on chercherait inutilement dans ce qui nous reste des récits de miracles... J'arrête ici ce résumé ; il y a dans tout cela beaucoup de critique subjective, interne, comme on dit aujourd'hui. M. Sabatier n'a pas trouvé dans la légende dite des T. C. tout ce qu'il pensait y trouver, donc elle est mutilée !

Dans la préface de son édition du *Speculum perfectionis* (1) il revient encore sur la même question et condense plus clairement les raisons qui, selon lui, militent en faveur de la mutilation de la Légende des T. C. « La lettre qui est en tête de cette légende et lui sert de préface nous donne le détail de ce que les auteurs y ont mis. Quoiqu'elle soit placée en tête de leur œuvre, elle a été composée après cette œuvre et nous dit non ce qu'ils se sont proposés de faire, mais ce qu'ils ont fait. Or ils nous donnent du contenu de leur légende un sommaire qui ne correspond pas du tout à ce que

(1) *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone nunc primum edidit* Paul Sabatier. Paris, Fischbacher, 1898, Préface, p. XX en note.

Digitized by Google

nous avons aujourd'hui. Non seulement ils en appellent de la façon la plus solennelle au témoignage de frères dont le nom ne paraîtra plus, mais ils ajoutent qu'ils n'ont pas été *contenti narrare solum miracula, quæ sanctitatem non faciunt sed ostendunt, sed etiam sanctæ conversationis ejus insignia et pii beneplaciti voluntatem*. Or absolument rien de tout cela ne s'y trouve. Les biographes annoncent qu'ils n'ont pas suivi l'ordre historique. Or, si l'on veut bien se rapporter à la légende que nous avons, on verra, au contraire, que l'ordre historique y est strictement suivi, et cela est si vrai que c'est presque toujours de ce côté que les historiens récents sont allés chercher le fil destiné à établir la succession des événements. » En plus de ces raisons d'ordre purement matériel, l'auteur en donnait d'autres plus subjectives. « Dans une légende composée par les frères Léon, Ange et Ruffin, nous nous attendons naturellement à trouver avec des détails tout particuliers les faits de la vie de François dont ces frères ont été les témoins. Or la légende des *3 Soc.* s'arrête brusquement au moment même où ces frères ont été mêlés d'une manière plus intime à sa vie. Ceci est d'autant plus étonnant que pour des raisons, que je n'ai pas à rappeler ici, Thomas de Celano, dans la première vie, passe brusquement sur les dernières années de saint François. Les *3 Soc.* voulant faire un supplément à cette vie devaient donc être pour cette période tout spécialement développés ».

Tous ces arguments, il faut l'avouer, ne manquent pas de force, mais la conclusion nécessaire est-elle que le texte connu sous le nom de *Légende des T. C.*, n'est qu'un fragment ?

« Vraiment, écrit l'abbé Salvator Minocchi, (1) je cherche en vain dans cette œuvre de facture exquise les traces d'une mutilation barbare et de son état fragmentaire. Quelle que soit l'idée que l'on se fasse de l'œuvre des T. C. la critique ne peut trouver aucune interruption dans ce récit, qui, au contraire, est parfaitement homogène, bien ordonné et qui nous est parvenu probablement sans additions et certainement sans lacunes. De même que toute la narration est intime-

(1) *La* « Legenda trium sociorum » *nuovi studi sulle fonti biografiche di san Francesco d'Assisi*. Florence 1900. (Extrait de l'*Archivio storico Italiano*, 1899-1900) p. 27.

Digitized by Google

ment liée, ainsi toutes les pensées, je dirai même toutes les phrases, sont enchaînées par une phalange, trop nombreuse peut-être, de particules conjonctives, *autem*, *vero*, *igitur*, *itaque*, qui forment une chaîne solide des paragraphes et des chapitres ». Cette démonstration, il faut le dire, n'est pas absolument rigoureuse ; une partie de la légende pourrait manquer sans que ce qui reste nous en fournit une preuve ; de ce que les seize premiers chapitres soient parfaitement liés ensemble il ne résulte pas qu'il ne put s'en trouver à la suite de pareillement unis. C'est précisément à la suite de ces seize chapitres que M. Sabatier place sa grande lacune, que l'on chercha à combler, suivant lui, par l'addition des deux derniers chapitres sur la mort et la canonisation de saint François (1).

Plus solide me paraît l'argumentation de Don Minocchi quand il nous dit : Que l'on ait bien présentes à l'esprit la fin et la méthode de l'écrivain qui apparaissent clairement dans les dix-huit chapitres de sa légende. A peine arrivé à la fondation de l'Ordre il ne considère plus François tout seul, mais dans ses rapports avec son institut. Dans sa pensée l'histoire de l'Ordre est celle de saint François. C'est pourquoi, après avoir entretenu le lecteur des événements qui se passèrent sous le protectorat du cardinal Hugolin, devenu Grégoire IX, il est tout naturel qu'il ne lui reste plus qu'à raconter la mort de saint François et sa canonisation, qui donna un tel accroissement à l'Ordre qu'il semblait que le monde entier se voulût faire franciscain. Qu'on lise, conclut-il, sans opinion préconçue et sans parti pris cette légende si bien ordonnée, si pleine de sens historique et d'aimable sim-

(1) Pour M. Sabatier, suivi par les PP. Marcellin de Civezza et Théophile Domenichelli, dont nous nous occuperons tout à l'heure, les deux derniers chapitres de la légende traditionnelle ne sont pas authentiques « Les deux derniers chapitres des 3 *Socii* actuels ne sont pas du même style que le reste de l'ouvrage. Si on les compare avec l Cel. (la première légende de Celano) on s'aperçoit qu'ils en sont un simple résumé Il y a tant d'autres passages de la légende des T. C. empruntés à Celano qu'il faut bien de la bonne volonté pour se contenter de cet argument. Leur absence dans la légende éditée par le P. Melchiorri a pu suggérer cette idée, mais elle ne constitue pas une preuve suffisante ; l'auteur des interpolations dont cette légende est remplie a pu y faire cette suppression tout aussi bien que ses additions.

Digitized by Google

plicité, et l'on demeurera convaincu que nous l'avons dans son intégrité, probablement sans additions, certainement sans mutilation telle qu'elle sortit des mains de l'auteur (1).

« D'autre part, lisons-nous dans les *Anal. Boll.*, y a-t-il de bonnes raisons de prétendre que le texte traditionnel est fragmentaire ? tout d'abord l'examen des manuscrits s'y oppose. » Suit la citation de seize manuscrits, avec cette conclusion : « Ainsi l'examen des manuscrits, et ils sont en assez grand nombre, témoigne en faveur d'un texte invariablement le même. Pour maintenir néamoins que ce texte traditionnel a subi des mutilations il faudrait prouver que tous les exemplaires connus proviennent d'un même original, qui offrait déjà des lacunes. Mais ceci est une pure conjecture, qui ne repose sur aucune base solide » (2).

Mgr Faloci veut trouver un autre argument en faveur de l'intégrité de la légende traditionnelle dans cette note qui se lit en tête dans tous les manuscrits : « Voici des choses écrites par trois des compagnons de saint François au sujet de sa vie, de la façon dont il se comportait dans le siècle, de sa conversion miraculeuse et parfaite ainsi que de l'origine et de la fondation de l'ordre en sa personne et celles des premiers frères » (3). Si nous trouvons dans la légende traditionnelle ce qui est promis dans ces lignes toutes les suppositions de mutilation tombent d'elles-mêmes, et continuant sa démonstration il établit que la légende traditionnelle répond à ces promesses. Il me semble que cette argumentation pèche par la base, car la note mise en tête de la légende, bien qu'elle se retrouve dans tous les manuscrits, peut fort bien n'être qu'une addition postérieure, explicative du contenu de la légende qui lui fait suite ; c'est ce que ne manquent pas de dire les partisans de la mutilation et d'autres. M. Faloci, je le sais, rejette cette interpré-

(1) Minocchi, l. c., p. 29 et 30. Pour lui il n'y a aucune différence de style entre les deux derniers Chapitres et la méthode de composition est la même.

(2) *La légende...* p. 121, 124.

(3) « Haec sunt quaedam scripta per tres socios b. Francisci de vita, et conversatione ipsius in habitu saeculari, de mirabili et perfecta conversione ejus, et de perfectione originis et fundamenti ordinis in ipso, et in primis fratribus ». La traduction est celle de Mme A. Barine.

Digitized by Google

tation, mais les motifs qu'il met en avant ne me paraissent pas convaincants (1).

Une autre preuve de l'intégrité de la légende traditionnelle, se trouve, dit encore Don Minocchi, (2) dans l'essai tenté par les PP. Marcellin de Civezza et Théophile Domenichelli pour compléter ce texte mutilé, comme ils le prétendent à la suite de M. Sabatier, en ajoutant un nouvel argument à ceux de cet auteur. Ils remarquèrent, en effet, que Barthélemy de Pise, dans son *Livre des Conformités*, et Wadding, dans ses *Annales*, citaient sous le nom des Trois Compagnons des fragments qui ne se trouvent pas dans la légende traditionnelle. Or comme M. Sabatier venait de publier le *Speculum Perfectionis*, dans lequel ils rencontrèrent presque tous les passages en question, ils crurent trouver là les parties supprimées de la Légende. Ce qui donnait un fondement, plus apparent que réel, à leur thèse, c'était l'existence d'une Légende des T. C. en italien, où se rencontraient aussi ces passages, intercalés entre les chapitres de la légende ordinaire. Ils dépensèrent alors beaucoup de science pour établir que la Légende qu'ils publièrent sous le titre de *Légende des Trois Compagnons dans sa vraie intégrité*, (4) était le texte complet du travail annoncé par ceux-ci dans la lettre d'envoi au Général. Toutefois leur argumentation se réfute elle-même. On ne retrouve pas en effet dans leur légende complète tous les textes cités par Wadding, comme étant empruntés aux T. C. (5), et de plus Barthélémy de Pise,

(1) *Miscellanea francescana*, Vol. VII, p. 118, § 10 et ss. Les *Analecta Boll.* ne trouvent pas cet argument démonstratif.

(2) *La legenda...* p. 28.

(3) *Leggenda di San Francesco d'Asceci scritta dalli suoi compagni che tutt'hora conversavano con lui*; edita ed illustrata dal P. Stanislao Melchiorri, Recanati, 1856. Le P. Melchiorri en publiant cette légende d'après un manuscrit copié en 1577, ne la donnait pas comme la légende authentique; il regardait avec raison toutes les additions comme un choix de faits et de citations dû au copiste ou traducteur de la légende.

(4) *La Leggenda di San Francesco, scritta da tre suoi compagni*, (legenda trium sociorum), *pubblicata per la prima volta nella vera sua integrita dai Padri Marcellino da Civezza e Teofilo Domenichelli dei Minori*. Roma, 1899 Les citations de Wadding et de Barthélémy de Pise se trouvent aux pages XXV et XLVI de la préface.

(5) Voir ces exemples dans la *Miscellanea francescana*, l. c., p. 127.

Digitized by Google

dont ils invoquaient aussi le témoignage est contraire à leur thèse, car il cite, comme étant *in fine legendae trium sociorum*, un texte qui, dans la nouvelle légende, se trouve placé aux deux tiers (1). Les savants éditeurs de la nouvelle légende fournissent encore un autre argument contre eux. Ils admettent, en effet, la date de composition du *Speculum perfectionis*, donnée par M. Sabatier quand il le publia, (2) c'est à dire 1227. Or presque toutes les parties intégrantes de la légende sont empruntées au *Speculum*. Que devient donc avec cela la promesse de la lettre d'envoi de fournir des faits inconnus ? Ce qui avait déjà été écrit en 1227 ne pouvait pas être donné sérieusement comme nouveau en 1246 et eux-mêmes ne pouvaient dire que les auteurs des légendes précédentes n'auraient pas omis ces faits s'ils les avaient connus (3).

L'examen de la légende dans sa prétendue vraie intégrité vient encore démolir l'édifice si péniblement construit par les savants éditeurs. Outre une différence énorme de composition, car autant les chapitres traditionnels sont unis en-

(1) *Liber conformitatum*, édition de 1510, f. 181 a 2, édition de 1513, f. 161 b 2. « Tertiumdecimum exemplum ad hoc est ut habetur *quasi in fine legendae trium sociorum...* » M. Sabatier conclut de cette citation que Barthélémy avait seulement sous les yeux la légende que nous avons. (l. c., p. CXVIII). Les inventeurs de la légende dans sa vraie intégrité ne s'embarrassent pas pour si peu. « Les chapitres qui suivent sont si courts, écrivent-ils, (p. XLIX, note 1), que la citation faite comme étant *in fine legendae* s'applique aussi à notre légende *integra* ». La légende traditionnelle a 18 chapitres et la citation est au seizième dans la légende dite *integra* la citation est au chapitre LV et il y a encore à la suite vingt-quatre chapitres. Je ne sais si c'est à la critique interne (que je définirais le libre examen appliqué aux documents historiques) que les éditeurs de la légende *integra* sont redevables de cette manière facile de se débarrasser d'une citation gênante; néanmoins il est curieux de voir Barthélémy de Pise invoqué comme témoin de la mutilation de la légende par M. Sabatier et de voir ses disciples l'invoquer comme témoin de leur légende *integra*. Vraiment si le Pisanus faisait ainsi ses citations, on ne doit jamais invoquer son témoignage !

(2) Aujourd'hui M. Sabatier semble moins sûr de cette date, et il ne lui donne plus qu'une *importance secondaire*. (Lettre au Directeur du *Weekly Register*, nº du 14 déc. 1900, p. 750). Je devrai m'occuper de cette date dans la suite de cette étude.

(3) Voir la *Miscellanea*, l. c., p. 122.

Digitized by Google

semble autant les nouveaux se succèdent sans ordre et sans lien, on y trouve encore les additions en contradiction avec le vieux texte (1). Dans la légende traditionnelle les faits sont condensés tandis que dans les additions des détails minutieux viennent à chaque moment sous la plume de l'auteur, qui répète souvent ce qui a déjà été dit ailleurs (2). Dans les parties anciennes nous avons surtout des faits, tandis que dans les additions ce ne sont souvent que des citations de paroles de S. François. Nous y trouvons même rapportées inexactement les *Laudes Domini* écrites de la main du saint et dont fr. Léon possédait l'original (3) ; il en est de même de la lettre au ministre général (4).

Pour terminer ce que je dois dire de cette légende *integra* j'ajouterai simplement que le titre en est faux. On nous annonce la Légende des Trois Compagnons publiée pour la première fois dans sa vraie intégrité. Or dans le volume nous avons un texte italien déjà imprimé, et même traduit en français (5), qui a servi de base à la reconstitution d'un texte latin, que les éditeurs ne peuvent prétendre être le texte original de leurs additions. Nous n'avons donc ni la vraie intégrité du texte latin ni une première édition du texte italien.

(1) Minocchi, p. 28. Ce critique trouve le ch. XII de la légende *integra* en contradiction avec le chapitre XI de la traditionnelle, au sujet des noms des premiers compagnons. Je ne trouve pas cette contradiction.

(2) *Miscellanea*, l. c., § 27 et 28.

(3) Voir ce texte et une reproduction photographique de l'original dans mon étude sur *la Bénédiction de saint François*, Paris, 1896. *Miscellanea* l. c., p. 123, § 26, note 3.

(4) Que l'on me pardonne de me citer encore une fois. En 1899, je publiai le texte de cette lettre : *Epistolam S. Francisci ad Ministrum generalem in sua forma authentica nunc primum edidit...* d'après deux Manuscrits. M. Sabatier le publiait peu après d'après un autre codex du couvent d'Ognissanti de Florence (dans les Appendices au *Tractatus de Indulgentia S. Mariae de Portiuncula*, de Bartholi ; Paris, 1900) Dans ce manuscrit l'avis de saint François qui se trouve dans le texte que je donnai « et hoc sit tibi plus quam *heremitorium* » est ainsi conçu : « et hoc sit tibi plus quam *meritorium* ». Je crois que ce doit être le vrai texte, bien que M. Sabatier préfère le mot *heremitorium*, qui se trouve aussi dans une traduction italienne qu'il rapporte.

(5) Par le P. Melchiorri, comme il a été dit plus haut et traduit par l'abbé de Latreiche. Nous aurons à nous occuper de cette traduction.

Digitized by Google

La conclusion de ce long exposé est donc que la Légende traditionnelle des T. C. nous est parvenue dans son intégrité et que ce texte ne présente aucune trace de mutilation. Par conséquent encore, pour en revenir au but de notre examen selon M. Sabatier et les PP. Marcellin et Théophile la légende traditionnelle répond en partie aux promesses de la lettre d'envoi, puisque, suivant eux, elle n'est qu'un fragment de l'œuvre des compagnons.

Pour d'autres, comme pour M. Faloci (1), la légende remplit exactement les promesses de la lettre. Les auteurs de la lettre, dit-il, promettent de raconter *pauca de multis gestis ipsius*. Ils protestent que leur dessein n'est pas d'écrire *continuatam historiam*, et c'est une erreur de donner aux mots *continuatam historiam* le sens d'une histoire ordonnée chronologiquement. Ils veulent dire simplement qu'ils n'écriront pas une histoire complète, mais une histoire sans continuation. Et comme ils ajoutent qu'ils omettront à dessein beaucoup de choses *multa seriose relinquentes*, il est clair que l'on ne trouvera pas dans cette légende tout ce qu'ils ont pu savoir par eux-mêmes et par le témoignage des frères qu'ils nomment. Toutefois il est, ce me semble, une lacune dans les démonstrations de M. Faloci ; les T. C. promettent de raconter de l'inédit, et de ne point le faire sous la forme de légende. Or, comme nous le verrons, une bonne partie de leur travail est empruntée à Thomas de Celano et leur œuvre ainsi que nous l'avons déjà remarqué, est la légende la mieux ordonnée que nous ayons sur saint François. On aimerait à avoir une réponse à ces difficultés fort sérieuses. Malgré toute mon amitié pour M. Faloci, je ne puis admettre sa manière de voir et je me range dans le camp du troisième groupe qui soutient que la légende traditionnelle ne répond pas aux promesses de la lettre d'envoi.

Dans leur lettre au Général, comme on l'a vu, les T. C. écrivent qu'ils omettront à dessein tout ce qui a déjà été raconté dans les légendes existantes, ils se contenteront d'apporter un recueil de faits détachés, que les auteurs de ces légendes n'auraient pas omis de narrer s'ils en avaient

(1) *Miscellanea*, l. c., p. 119, § 12.

Digitized by Google

eu connaissance, dans le but de faire insérer ces faits dans le corps des légendes susdites, et leur recueil sera comme une gerbe de fleurs assemblées sans méthode. Or si nous examinons leur travail, en faisant abstraction de la lettre, nous avons-là, ainsi que nous l'avons déjà dit et redit, la légende la mieux ordonnée. Ce ne sont point des faits détachés c'est une narration suivie, très bien conduite. De plus y trouvons-nous vraiment de l'inédit ? — Y trouvons-nous des faits particuliers et spécialement choisis pour faire connaître au lecteur les idées qui guidaient saint François, le but de ses désirs. *pii beneplaciti voluntatem*, comme ils écrivent ? — Non, ce n'est point cela que nous trouvons dans la légende traditionnelle. La première moitié est uniquement consacrée à raconter la jeunesse de saint François et sa conversion, et la trame du récit est empruntée à Celano, complété par des détails intéressants, sans aucun doute, mais qui cependant ne font pas voir le saint sous un jour différent que ne l'avait dépeint son premier biographe. Après cela la légende nous fait assister à la vocation des premiers frères et alors le fondateur disparaît presque complètement, comme dans ce charmant chapitre dixième qui nous raconte les voyages des mineurs et la manière dont ils étaient traités ; nous y trouvons un tableau des premiers temps de l'Ordre « tableau, dit M. Sabatier, d'une fraîcheur et d'une intensité de vie incomparables (1). » Mais de tout ce que la lettre promettait de details intimes sur le saint on ne trouve rien, absolument rien.

De ce défaut de concordance entre la légende et la lettre d'envoi, M. Sabatier a conclu à la mutilation de la légende traditionnelle, d'autres, et je suis du nombre, tirent cette conclusion : la légende connue sous le nom des T. C. n'est pas leur œuvre originale, et cette conclusion me paraît beaucoup plus logique que l'autre, puisque le texte que nous

(1) « Tandis que la première moitié de l'ouvrage raconte la jeunesse de François, complétant çà et là la première vie de Celano, la seconde est consacrée à un tableau des premiers temps de l'Ordre (Sabatier, *Vie de saint François*, l. c., p. LXII). Pour D. Minocchi « un bon cinquième de la Légende » est emprunté à Celano et l'histoire générale de l'Ordre qu'ils racontent ne peut passer pour inconnue aux premiers biographes.

Digitized by Google

possédons ne répond aucunement aux promesses des auteurs de la lettre.

Cette conclusion semble révolutionnaire à beaucoup de critiques et M. Sabatier s'est fortement élevé contre elle dans sa réplique à l'étude publiée par les *Analecta Bollandiana* (1), toutefois cette réplique a un tort fort grave : elle n'est point complète, car elle laisse subsister les arguments mis en avant par Don Minocchi pour arriver à la même conclusion que les *Analecta Bollandiana*, savoir que la Légende dite des T. C. n'est pas leur œuvre. Toutefois si leur conclusion est la même, leurs appréciations de la légende traditionnelle sont fort différentes. Nous allons les examiner dans la seconde partie de ce travail où nous étudierons cette question : la légende des T. C. a-t-elle existé ? Que faut-il penser de la légende traditionnelle ?

(A suivre.)

F. EDOUARD d'Alençon,
archiviste gén. des Min. Capucins.

(1) *De l'authenticité de la légende de saint François dite des Trois Compagnons*, Paris, 1901, extrait de la *Revue Historique*. L'auteur fait cet aveu : « Mon premier mouvement, en constatant l'écart (entre la lettre et la légende), avait été de songer à quelque énorme supercherie hagiographique, mais de nouvelles lectures, la comparaison de la légende avec les autres documents, me firent peu à peu effacer tout ce que j'avais écrit dans ce sens. » (p. 10).

Digitized by Google

LES NOUVELLES RADIATIONS

LA VISION DE L'INVISIBLE (1)

III. — *Les nouvelles radiations — l'art de les utiliser : Télégraphie sans fil et Radiographie.*

Il nous reste à étudier les divers moyens inventés par l'homme afin de tirer parti des nombreuses radiations obscures découvertes par la science ; nous suivrons l'ordre suivant : rayons caloriques — rayons électriques — rayons Roentgen — rayons Becquerel. Nous nous arrêterons peu sur les autres radiations parce qu'on n'a pas su encore leur trouver d'utilisation vraiment pratique. Mais disons d'abord par quels instruments on est parvenu à distinguer les unes des autres les diverses radiations, et à constater leurs propriétés spéciales.

1° *Divers moyens de capter les radiations obscures.* — Quand on fait passer les rayons solaires à travers un prisme de cristal ils se décomposent, se divisent et s'étalent en un spectre plus ou moins étendu, formé de sept couleurs. Cette expérience fondamentale, instituée d'abord par Newton, a été la première prise de possession faite par l'homme dans le domaine de la lumière. En science comme en politique, avant d'asservir et de dompter, il faut commencer par diviser. Le prisme a été le premier instrument de division pour les radiations lumineuses.

En appliquant le prisme à l'étude de la lumière, on reconnut d'abord que la moitié du spectre inclinant vers le rouge était surtout calorique ; l'autre éclaire et ne chauffe pas. Toutefois, on crut que les rayons s'arrêtaient là où cesse la couleur. Plus tard on découvrit que le spectre calorique s'avançait bien au-delà du rouge ; et des mesures précises,

(1) Voir : numéros précédents, mars et avril.

Digitized by Google

faites avec les instruments que nous décrirons plus loin, constatèrent que le spectre de l'infra-rouge était vingt fois plus étendu que le spectre visible. Nous avons vu qu'il contenait des radiations variant entre $0\mu62$ et 30μ.

Le prisme de réfraction a été et est encore, pour toutes les radiations, de quelque nature qu'elles soient, l'instrument d'isolation le plus simple et le plus efficace. Seulement il faut varier la matière qui le compose selon la nature des rayons à étudier. La seule condition requise est que cette matière soit transparente pour les rayons envisagés. Pour la lumière on fera usage du flint-glass, pour la chaleur on utilisera le sel gemme, pour l'électricité l'ébonite, pour les rayons ultra-violets le quartz.

L'emploi du prisme pour les radiations de faible longueur d'onde, à cause de la faible portée de ces rayons et de leur faible absorption, n'est plus pratique. Comme elles sont sensibles à l'influence magnétique, on obtient un meilleur résultat en les soumettant à l'action d'un aimant. L'aimant les étale, les dissocie et permet de les isoler.

Les rayons Roentgen ne subissent point la réfraction, ils ne sont point déviables par l'aimant ; pour étudier leur diversité, on mesure leur force de pénétration, ou leur *radiochroïsme*. Un radiochromètre ingénieux a été présenté tout récemment à l'Académie des sciences : « Il est formé d'un disque d'aluminium divisé en 12 secteurs dont les épaisseurs vont en augmentant de 1 à 12 millimètres. Le centre de ce disque évidé est occupé par un disque d'argent de $0^{mm}11$ d'épaisseur. »

L'épaisseur du métal traversé par les divers rayons X spécifie leur radiochroïsme. Une même ampoule, selon le réglage électrique qu'on lui donne, peut produire telle ou telle espèce de rayons.

Une autre méthode d'isoler les radiations consiste à les demander à des sources spéciales, que l'on sait ne produire que des rayons de telle longueur d'onde définie. Le sodium donnera des rayons jaunes, etc.

Enfin un moyen fort en usage dans la photographie consiste à tamiser les rayons en les faisant passer à travers des lames, des liquides, ou même des vapeurs spéciales. Ces

Digitized by Google

écrans arrêtent en les absorbant les radiations dont on n'a pas besoin et laissent passer celles qu'on veut étudier ou utiliser.

2° *Les rayons caloriques.* — Les rayons caloriques sont invisibles au-dessous du rouge. Comment dès lors découvrir leur présence ? Comment reconnaître leur action, suivre leur marche, mesurer leur force et leur intensité ? Jusqu'à ce jour on n'a guère employé qu'une seule méthode : *changer les rayons caloriques en mouvement électrique plus facile à constater et à étudier.*

Deux instruments fondés sur les lois de l'électricité ont été imaginés dans ce but. Le premier est la pile thermo-électrique de Melloni, le second le bolomètre de Langley.

La pile thermo-électrique, inventée par Melloni, est une application de la loi bien connue : Si l'on prend une tige métallique formée de petites barres de deux métaux différents, cuivre et zinc par exemple, soudées bout à bout alternativement ; et si l'on chauffe les soudures de nombre impairs, les autres restant froides, on obtient un courant dans la tige. En repliant cette tige de façon que toutes les soudures paires se trouvent juxtaposées du même côté, on forme une pile très sensible et capable de révéler la présence d'une source de chaleur très faible. La chaleur se transforme en électricité.

Plus intéressant et plus précis est le bolomètre. Il est fondé sur cette loi : *la résistance électrique d'un fil métallique conducteur varie avec sa température.* Un courant quelconque est divisé sur une longueur donnée en deux bras de même longueur et de même résistance. Entre ces deux bras est établi un pont de Wheatstone, c'est-à-dire qu'on a branché entre les deux fils du courant divisé, en deux points symétriques, un galvanomètre. Tant que ces deux fils conservent la même résistance, l'électricité ne passe pas par le pont de Wheatstone, et le galvanomètre n'accuse aucune déviation. Si, au contraire, la résistance d'un de ces fils vient à diminuer, le flux d'électricité se précipite vers lui, pour rétablir l'équilibre dans le potentiel des deux fils ; le pont de Wheatstone qui les unit devient le siège d'un courant et le

Digitized by Google

galvanomètre accuse une déviation. Toute variation de résistance dans l'un des deux fils conducteurs sera accusée au galvanomètre. Il suffira donc de promener l'un de ces deux fils dans les endroits où l'on veut rechercher les rayons de chaleur, en prenant soin de protéger l'autre contre ces mêmes rayons. Les déviations du galvanomètre et l'angle de cette déviation indiqueront l'existence des rayons caloriques et mesureront leur intensité.

Dans le bolomètre de M. Langley, le fil conducteur destiné à être influencé par la chaleur est une lame d'acier de 2 microns d'épaisseur, 1/2 millimètre de largeur et 5 millimètres et demi de longueur, repliée en 20 circonvolutions. Le tout n'occupe que 1/4 de centimètre d'épaisseur. Cet instrument est d'une exquise sensibilité. Il est impressionné par le rayon calorique en moins d'une seconde, alors que la pile thermo-électrique exigerait de 5 à 10 minutes ; et il accuse des différences de chaleur estimées par l'inventeur à $\frac{1}{100.000}$ de degré centigrade. Un rayon de chaleur, dont la faiblesse exigerait mille années pour fondre un kilogramme de glace, suffirait à impressionner cet appareil.

A quels usages a-t-on utilisé jusqu'à présent les rayons caloriques ? La nature les emploie à renouveler la végétation et la vie sur notre terre. L'art de l'homme n'a su encore leur rien faire produire. Si le bolomètre, en effet, est capable de révéler l'existence de ces rayons, il ne sait pas les faire parler. Toutefois on ne saurait douter que l'heure de les mettre à profit ne soit près de sonner.

Comme nous l'avons vu, et comme nous le dirons plus loin encore, on a pu tirer un parti magnifique des rayons X, à cause de leur propriété d'illuminer les écrans fluorescents, et d'impressionner les plaques photographiques. Or, les radiations infra-rouges n'agissent-elles pas également sur les écrans au sulfure de calcium ? Elles éteignent sa phosphorescence. De plus, elles traversent l'ébonite et sans doute s'y réfractent. Il serait donc facile de construire une lentille pour ces radiations ; l'écran au sulfure pourrait servir à la fois de rétine et de plaque sensible. On a donc tout ce qu'il faut pour utiliser ces innombrables rayons. Il suffit de savoir s'en servir et d'en trouver le moyen pratique. M. Lebon a dirigé ses

Digitized by Google

recherches de ce côté, nous l'avons vu. Malheureusement ses succès ont été très médiocres : Il faut espérer que d'autres chercheurs seront plus heureux ; et alors nous aurons un instrument de plus pour pénétrer dans la connaissance de l'invisible.

3° *Radiations électriques.* — Le premier instrument pour déceler l'existence des radiations électriques a été inventé par Hertz ; aussi ces radiations portent-elles le nom d'ondes hertziennes. Son instrument était un résonateur.

Tout le monde connaît la loi de résonnance étudiée en acoustique : si l'on chante une note devant un diapason, un piano, un violon, le son de la voix fait vibrer et résonner le diapason, la corde du violon ou du piano s'ils sont accordés pour émettre la même note. Cette loi est générale pour toute sorte d'instruments. Helmoltz a pu, d'après ce principe, créer toute une série de résonnateurs harmonisés pour toute l'échelle de la gamme. Avec ces instruments, il analysait tous les sons d'un concert, chaque résonnateur enregistrant sa note harmonique à l'exclusion de toute autre, toutes les fois qu'elle se faisait entendre dans le concert.

Hertz cherchait à constater expérimentalement l'existence des ondulations électriques soupçonnées par tous les physiciens. Il pensa réussir s'il parvenait à créer un résonnateur électrique analogue aux résonnateurs acoustiques. Comment imaginer un tel instrument ? Les ondes électriques, s'il en existe, doivent se produire sous le coup de la décharge électrique, et, dès lors, au moyen de tous les instruments capables de produire l'étincelle. Pour avoir un résonnateur électrique, peut-être suffirait-il de créer pour récepteur un circuit identique au circuit de décharge ? Cette hypothèse se présentait tout naturellement à l'esprit. Du reste, pour l'appuyer, Hertz n'avait-il pas souvent remarqué que les décharges avec étincelles, réalisées sur un appareil, excitaient des décharges spontanées avec étincelle dans d'autres appareils similaires réunis dans le même local ? Il n'y avait plus de doute. L'étincelle produisait des résonnances dans les circuits similaires, comme le son lui-même dans les instruments accordés pour la même note. Il ne restait plus d'après

Digitized by Google

ces principes qu'à réaliser des résonnateurs simples et pratiques. Hertz y parvint d'une façon très heureuse.

Son excitateur, pour produire les étincelles était on ne peut plus simple : deux tiges de laiton de 3 centimètres de diamètre et de 13 centimètres de longueur, terminées par des bouts sphériques de 4 centimètres de diamètre. Ces tiges étaient placées horizontalement,en opposition, les bouts sphériques en regard, à trois millimètres de distance. C'est entre ces deux sphères formant pôles, que jailliront les étincelles.Ces tiges seront actionnées par une bobine de Rhumkorf à laquelle ils sont reliés.

Le résonnateur ou explorateur était plus élémentaire encore : un cercle de 7 centimètres 5 de diamètre, formé d'un fil de cuivre de 1 millimètre de diamètre. Ce cercle est coupé en un point et aux deux bouts en regard on adapte un micromètre à étincelle, c'est-à-dire une petite sphère pour un pôle et une petite pointe pour l'autre pôle. La pointe est commandée par une vis afin qu'on la puisse rapprocher ou éloigner, à volonté, du pôle opposé.

Les appareils ainsi disposés, et *le résonnateur étant convenablement réglé*, on produit une décharge et une étincelle dans l'excitateur, aussitôt on voit le résonnateur produire spontanément une étincelle semblable. Il a donc révélé les ondes électriques qui l'ont atteint, il est un détecteur d'ondes électriques. Comme le résonnateur acoustique il n'est pas sensible à toute sorte d'ondes, mais seulement à celles qui mesurent la période pour laquelle il est harmonisé. Cependant cette spécialisation des résonnateurs électriques n'est pas aussi rigoureuse que dans le résonnateur acoustique.

Après Hertz, Righi a inventé le résonnateur qui porte son nom. Une mince couche d'argent est étendue sur une lame de verre. On la coupe avec un diamant par un trait dont la largeur est de quelques microns. C'est à travers ce trait que les étincelles éclatent.

Le résonnateur de Righi est très sensible ; toutefois il ne répond pas à toutes les ondulations électriques. Quand celles-ci sont faibles ou éclatent à une trop grande distance, il reste insensible. Il était réservé à M. Branly, le docte professeur de l'Université catholique de Paris, de trouver le

Digitized by Google

vrai détecteur des radiations électriques. Cet instrument est à ces radiations ce qu'est l'œil par rapport aux rayons lumineux. Il les surprend d'où qu'elles viennent, à travers l'espace, quelle que soit la source d'où elles émanent, quelle que soit la distance d'où elles partent, pourvu qu'elles lui parviennent. Nous allons nous arrêter à sa description, parce qu'il a fondé un art nouveau, plein de promesse, la *Télégraphie et la téléphonie sans fil.*

L'instrument inventé par Branly est le radioconducteur ou cohéreur. Il se compose d'un circuit électrique comprenant un élément de Daniel, un galvanomètre à long fil, un conducteur métallique ordinaire. Ce conducteur est coupé et remplacé en un point de son parcours par un conducteur spécial, à résistance variable, appelé radioconducteur. Le radioconducteur est la partie essentielle et originale de l'appareil; il est formé d'une matière conductrice divisée en limailles, grains ou billes, dont les parties se touchent par un contact imparfait. Dans les conditions ordinaires, ce cohéreur offre au passage du courant une résistance considérable, et quand le circuit est fermé, le galvanomètre accuse une déviation faible ou nulle. Mais si ce cohéreur *reçoit l'influence d'une onde électrique*, il acquiert aussitôt une très grande conductibilité; le courant passe abondant dans le circuit et le galvanomètre accuse une grande déviation. C'est cette déviation facile à constater, qui révèle le passage de l'onde invisible à travers l'atmosphère. Le radioconducteur garde sa conductibilité pendant longtemps; toutefois, pour la lui faire perdre, il suffit de l'agiter par un coup sec frappé sur l'objet qui le supporte.

Ecoutons M. Branly nous raconter lui-même sa découverte :

« Dans un certain nombre d'expériences, j'ai pris comme conducteur une couche très mince de cuivre porphyrisé, étendue sur une lame rectangulaire de verre dépoli ou d'ébonite, de 7 centimètres de longueur et de 2 centimètres de largeur. Cette couche, polie avec un brunissoir, prend une résistance qui peut varier de quelques ohms à plusieurs millions pour un même poids de métal.

« J'ai employé aussi un conducteur de fine limaille métal-

Digitized by Google

lique de fer, aluminium, antimoine, cadmium, zinc, bismuth, etc., quelquefois mêlée à des liquides isolants. La limaille est versée dans un tube de verre ou d'ébonite où elle est comprise entre deux tiges métalliques.

« Si l'on forme un circuit comprenant un élément de Daniel, un galvanomètre à long fil et le conducteur métallique, plaque d'ébonite cuivrée ou tube à limaille, il ne passe, le plus souvent, qu'un courant insignifiant ; il y a une diminution brusque de résistance, accusée par une forte déviation, quand on vient à produire dans le voisinage du circuit une ou plusieurs décharges électriques. Je fais usage, à cet effet, soit d'une petite machine Wimshurst avec ou sans condensateur, soit d'une bobine Ruhmkorff... L'action diminue quand la distance augmente, mais elle s'observe très aisément et sans précautions spéciales à quelques mètres de distance. En faisant usage du pont de Wheatstone, j'ai pu constater cette action à plus de 20 mètres alors que l'appareil à étincelle fonctionnait dans une salle séparée du galvanomètre et du pont par trois grandes pièces et que le bruit des étincelles ne pouvait être perçu.

« Les variations de résistance sont considérables avec les conducteurs que j'ai cités ; elles vont, par exemple, de plusieurs millions d'ohms à 2.000 ou même à 100... La diminution n'est pas passagère, elle persiste parfois plus de 24 heures.

Les courants induits produisent le même effet que l'étincelle. Avec les tubes à limailles on supprime à peu près complètement la variation de résistance par divers procédés, notamment en frappant quelques petits coups sur la tablette qui supporte les tubes (1). »

M. Branly attribue cette conductibilité à une cohésion, produite par la décharge, entre les grains de limaille. « Cet accroissement de conductibilité, dit-il, est comparable à celui que produit une forte compression (2). » Il suppose qu'une légère étincelle se produit entre les limailles et établit un contact, *conducteur du courant*, par l'entraînement de

(1) Comptes-rendus de l'Académie, 24 novembre 1890.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

particules conductrices, d'où le nom de radioconducteur donné à ses appareils (1).

Dans la séance du 12 janvier 1891, M. Branly compléta ses observations :

« Les résultats sont analogues, dit-il, quand on substitue divers diélectriques à l'air interposé entre les particules de la poussière métallique.

« En composant une pâte de limaille métallique et de baume de Canada fluidifié au bain-marie et en versant cette pâte dans une petite auge d'ébonite entre deux tiges métalliques servant d'électrodes, on a un mélange qui durcit par le refroidissement. Dant cet état, comme à l'état fluide, la résistance peut s'abaisser de plusieurs millions d'ohms à quelques centaines d'ohms ; et, comme dans le cas des poudres métalliques simples ou des poudres imbibées de liquide isolant, on revient à la résistance primitive en frappant sur la tablette qui supporte l'auge en ébonite.

« L'accroissement de conductibilité des substances isolantes peut encore être mise en évidence sous d'autres formes. Deux tiges cylindres de cuivre rouge sont oxydées dans la flamme d'un Bunsen, puis elles sont superposées en croix, chargées de poids pour éviter les variations par trépidation et reliées respectivement aux bornes d'une branche d'un pont de Wheatstone. La résistance principale de cette branche

(1) M. Branly avait formulé une autre hypothèse pour expliquer ce phénomène : les particules métalliques se seraient déplacées, mises en contact et auraient établi ainsi la *cohésion* de toute la masse. Mais l'examen des faits l'avait conduit à la rejeter. M. Lodge la reprit à son compte, sans lui donner toutefois aucune vraisemblance nouvelle, et donna en conséquence aux radioconducteurs le nom de cohéreurs. Le monde officiel tend cependant à faire prévaloir cette dernière appellation. Est-ce parce qu'elle vient d'un anglais, et que l'autre vient d'un catholique ? On sait, du reste, que dans un livre récent, présenté à l'Académie, M. H. Poincarré a déjà essayé d'enlever à M. Branly, en grande partie, la gloire de sa découverte pour l'attribuer à Lodge

Dans la séance de l'Académie des Sciences du 13 janvier 1902, M. Branly a rectifié cette erreur ; dans le *Figaro* du 15 janvier il a même publié une lettre de M. Lodge, datée du 8 janvier 1899, où celui-ci ne revendique aucune part dans la découverte en question. Du reste, Lodge s'est contenté de répéter les expériences de M. Branly, et ses premiers travaux datent de la fin de 1892.

Digitized by Google

réside dans les deux couches d'oxyde en contact. Une mesure prise au hasard parmi un grand nombre accusait une résistance de 80.000 ohms avant l'étincelle d'une machine électrique indépendante : cette résistance passait à 7 ohms après l'étincelle.

« Au lieu d'oxyder les deux surfaces en contact, il revient au même de les recouvrir d'une très mince couche de résine. Les couches d'oxyde et de résine deviennent et restent conductrices (sous l'action de l'étincelle). »

Enfin, après douze années de recherches nouvelles, M. Branly est parvenu à réaliser un radioconducteur à contact unique, plus sensible même et aussi régulier que le cohéreur à limaille.

« Utilisant tour à tour ou simultanément les effets de l'oxydation et du poli, j'ai effectué depuis plusieurs mois de nouveaux essais ; ils permettent de réaliser des conditions assurant au contact unique les qualités qui lui manquaient, c'est-à-dire une grande régularité associée à la sensibilité. J'emploie des métaux d'abord nettoyés et polis, puis recouverts d'une très légère couche d'oxyde par un séjour de durée réglée dans une étuve à air chaud de température connue. Bien que le contact métal oxydé-métal oxydé, et aussi les contacts métal oxydé-métal net et métal poli-métal poli donnent souvent de bons résultats, jusqu'ici je donne la préférence au contact métal oxydé-métal poli.

Dans une expérience avec ce dernier contact, la conductibilité s'est établie sans antenne par une très faible étincelle à plus de 30 mètres, alors que des tubes à limaille très sensibles n'étaient pas impressionnés régulièrement à cette distance (1). »

Il paraîtrait même que ce radioconducteur se décohère lui-même automatiquement. Grâce à son exquise sensibilité en effet, le mouvement imperceptible qui accompagne toujours le fonctionnement du récepteur, suffit à produire l'ébranlement décohérant. Aussitôt après le passage de l'étincelle le radioconducteur recouvre donc automatiquement sa résistance première, et se trouve prêt à enregistrer une

(1) Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 10 février 1902.

Digitized by Google

nouvelle onde électrique. Le poste récepteur est ainsi simplifié, et la sûreté comme la vitesse des transmissions en reçoivent une nouvelle garantie. On dit même que la vitesse de transmission pourrait égaler celle de la télégraphie avec fil.

Avec l'appareil de M. Branly, nous sommes en possession d'un détecteur très sensible des ondes électriques. Il est à l'électricité ce que la rétine de notre œil est à la lumière. Composé sous sa forme dernière d'un minuscule trépied de métal oxydé reposant sur un support de métal poli, il se trouve réduit à sa forme la plus simple et dès lors la plus pratique qu'on puisse imaginer. Désormais, avec ce petit appareil, l'homme pourra constater dans l'atmosphère le passage des ondes électriques, silencieuses et obscures, comme il constate avec ses yeux le passage des ondes lumineuses, et, avec ses oreilles, le passage des ondes sonores. En un mot c'est le monde des radiations électriques, fermé jusqu'à ce jour, qui révèle enfin un coin de sa splendeur. Et comme ce monde à un champ infiniment plus vaste que celui du son et de la lumière, comme il pénètre en se jouant à travers tous les obstacles, à travers les pierres, les terres, les murs, les montagnes, on peut entrevoir les merveilleux résultats auxquels la science ne tardera pas de nous conduire, quand elle saura manier ce magique instrument. Déjà elle lui a trouvé un premier emploi, la *télégraphie sans fil ;* c'est d'elle que nous nous occupons ici.

On n'avait pas songé d'abord à l'employer à transmettre des signaux à distance. On possédait, en effet, pour cet usage, le télégraphe optique, capable de transmettre, de jour et de nuit, à l'aide de la lumière solaire réfléchie ou d'une forte lampe, les signaux de l'alphabet Morse, entre deux postes éloignés et visibles. Les ondes électriques, telles qu'on pouvait les produire, n'ayant pas une portée aussi considérable que les rayons lumineux, il semblait inutile d'engager les recherches de ce côté.

En 1895 cependant, M. Popoff, professeur à l'Ecole de la marine de Cronstadt, eut l'idée d'appliquer le radioconducteur à l'étude de l'électricité atmosphérique. Afin de rendre

Digitized by Google

l'action de l'électricité, plus énergique sur le cohéreur il relia l'une des bornes de cet instrument au fil d'un paratonnerre, et l'autre borne à la terre. Plus tard, en l'absence du paratonnerre, il fit usage d'un long fil relevé verticalement par un mât ou un support quelconque. Ce fut l'origine de l'*antenne*, le second organe essentiel de la télégraphie sans fil. Enfin dans le courant du cohéreur ou dans un courant secondaire, placé sous sa dépendance, étaient intercalés un enregistreur automatique et un trembleur. Ce dernier avait pour but de frapper le cohéreur après le passage de la décharge et de lui enlever sa conductibilité. Cet appareil réussit parfaitement et les décharges de l'électricité atmosphérique furent enregistrées régulièrement.

M. Popoff conçut alors l'idée qu'on pourrait employer son appareil à enregistrer des signaux Morse, si l'on avait un instrument assez puissant pour envoyer au loin des ondes électriques brèves et longues, comme il se pratique dans la télégraphie optique. Restait à trouver cet ondulateur puissant. C'est ici qu'intervient l'œuvre de M. Marconi, le dernier et définitif créateur de la télégraphie sans fil.

M. Popoff n'avait installé l'antenne qu'au poste récepteur. M. Marconi fonda un poste producteur des radiations électriques muni, lui aussi, d'une antenne, et il multiplia la puissance des ondulateurs comme Popoff avait multiplié la portée du radioconducteur. La dernière condition pour l'usage du télégraphe sans fil était réalisée.

Quel est le rôle des antennes dans la production et dans la réception des ondes électriques ? C'est une question qui est loin d'être résolue. Néanmoins on peut s'en faire quelque idée. Si l'on envisage les ondes électriques par rapport à leurs dimensions on peut les diviser en deux catégories. Les ondes de faible longueur qui mesurent entre deux nœuds ou deux ventres depuis 6 millimètres jusqu'à un mètre, et les ondes de grande étendue qui peuvent atteindre jusqu'à trois cents mètres et au-delà, de nœud à nœud. Les premières s'amortissent très rapidement dans l'atmosphère et s'éteignent tout près de leur source; les autres, au contraire, sont capables de se transmettre très loin sans déformation. Or, le rôle de l'antenne au poste transmetteur semble être, d'après

Digitized by Google

les expériences, de donner aux appareils producteurs d'étincelles électriques le pouvoir d'émettre des ondes de grande longueur. De plus, elles orientent l'ondulation électrique ; la direction de l'onde est normale au plan de l'antenne. Cette dernière propriété toutefois semble la moins bien établie. Au poste récepteur, l'antenne transmet au cohéreur l'impression de ces mêmes grandes ondes, auxquelles celui-ci, s'il était isolé, resterait insensible.

Le radioconducteur et les deux antennes constituent la partie la plus neuve et la plus essentielle de la télégraphie sans fil. Mais le producteur d'étincelles doit aussi être choisi avec soin. Il faut qu'il ait la forme d'un oscillateur, c'est-à-dire qu'il doit produire des étincelles non pas isolées, mais ordonnées par série, se succédant avec une force et une intensité constante. Ces diverses étincelles, en effet, en se succédant, se soutiennent les unes les autres, les premières préparent le chemin aux suivantes. Les bouteilles de Leyde donnent à ce point de vue les meilleurs résultats. Avec 1 bouteille de Leyde on obtiendrait des ondes de 75 mètres ; avec 4 bouteilles, des ondes de 150 mètre et avec 13 bouteilles des ondes de 300 mètres (1).

Voici, en résumé, quels sont les organes ordinaires d'un poste transmetteur dans la télégraphie sans fil : *a*) une source d'électricité commandée par une clef de Morse qui ouvre et ferme le courant ; *b*) un courant secondaire induit, engendré par le premier, relié par un de ses pôles à l'*antenne et à l'une des boules de l'oscillateur* et par l'autre pôle à *la terre et à l'autre boule de l'oscillateur*.

Le poste récepteur comprend le cohéreur, relié à la fois, par ses pôles, d'abord à l'antenne et à la terre, ensuite à l'une et à l'autre électrodes d'une source d'électricité ; — le trembleur et l'appareil inscripteur Morse, actionnés par une pile spéciale, ou relais, lequel est commandé par le courant primaire lorsqu'il entre en action sous l'influence de l'onde électrique.

Nous ne décrirons point chacun de ces appareils. Nous indiquerons simplement quelques-unes des principales

(1) *La Télégraphie sans fil*, par Boulanger et Ferrié, p. 130.

Digitized by Google

conditions d'un bon fonctionnement. L'antenne doit être isolée le plus complètement possible et éloignée de tout corps conducteur, sa hauteur est fonction de la distance à atteindre, elle s'exprime par la racine carrée de la distance, multipliée par 0,15 (1).

La prise de terre pour le poste transmetteur et le poste récepteur doit être aussi parfaite et étendue que possible; la meilleure source d'énergie à employer sont les accumulateurs.

Venons maintenant aux résultats obtenus jusqu'à ce jour. Les premières expériences de Marconi datent de 1895; à Bologne, il avait communiqué à la distance de 5 kilomètres. En 1897 eurent lieu les essais faits entre la Spezzia et des navires de guerre éloignés en mer à diverses distances. On obtint des communications jusqu'à 16 kilomètres avec des antennes de 22 et 34 mètres.

En 1898, en Angleterre, on obtint des communications à la distance de 50 kilomètres au moyen d'antennes soutenues par des ballons.

En 1899, avec des antennes de 31 et 37 mètres on put communiquer à travers la Manche entre Douvres et Wimereux, distance 52 kilomètres. Deux cuirassés auraient pu échanger des signaux à 112 kilomètres.

En 1900, M. Marconi obtint la distance de 136 kilomètres avec 45 mètres d'antennes.

En 1901 le même inventeur communiqua entre Biot près d'Antibes et Calvi en Corse, séparés par 175 kilomètres.

En 1901 il a pu échanger des signaux entre l'île de Wight et le cap Lizard à 300 kilomètres.

Depuis 1895, en six années, les progrès, on le voit, ont été considérables; ils ont conduit depuis la distance de 5 kilomètres jusqu'à 300 kilomètres. Une dépêche, publiée en décembre 1901 dans tous les journaux, annonçait qu'on avait com-

(1) Au-delà de 40 kil. cette loi n'est plus rigoureusement exacte. La distance se calcule en kilomètres et la hauteur en mètres. Du reste dès que l'antenne a donné aux ondes électriques une longueur suffisante, il n'y a plus de raison de multiplier sa hauteur. La longueur la plus favorable serait environ 70 mètres; on dit même que M. Marconi serait parvenu à supprimer l'antenne.

Digitized by Google

muniqué entre le cap Lizard et Saint-Jean de Terre-Neuve à travers l'Océan. L'antenne consistait en un fil métallique soulevé par un cerf-volant à la hauteur de 400 pieds. La distance est de 3.350 kilomètres. Si l'on en croit les articles parus dans les journaux et revues scientifiques cette nouvelle devrait être prise au sérieux. Un contrat serait même signé avec le Canada dans le but d'exploiter la ligue Terre-Neuve-Cornouailles (1). De plus on a établi des stations côtières destinées à entretenir des communications avec les navires en haute mer. « A l'heure actuelle, dit le Cosmos du 29 mars, les appareils Marconi fonctionnent régulièrement dans 25 stations côtières et à bord de 25 navires... » Pas moins de 8.050 mots ont été échangés récemment en seize heures de temps entre un steamer transatlantique et la terre ferme. La vitesse obtenue serait de 22 mots par minute.

Un des défauts qu'on a le plus reproché à la télégraphie sans fil, est la facilité qu'elle présente de laisser intercepter ses messages. On a essayé d'obvier à cet inconvénient en accordant l'appareil transmetteur et l'appareil récepteur de façon qu'ils ne puissent agir que l'un sur l'autre. C'est ce qu'on appelle la *syntonisation*. Des résultats encourageants ont déjà été obtenus dans l'expérience tentée entre Biot et Calvi. On avait, à chaque poste, disposé deux transmetteurs et deux récepteurs, accordés deux à deux pour des longueurs d'ondes très différentes. Les appareils de même ton s'impressionnaient mutuellement et n'impressionnaient pas les autres. Toutefois la transmission *simultanée* n'avait pu être obtenue. Elle a été réalisée depuis en donnant à chaque appareil syntone une antenne propre et distincte. Avec cette disposition M. Slaby a obtenu entre deux stations distantes de 4 et 15 kilomètres la transmission *simultanée* de divers messages. Il utilisait des longueurs d'ondes différentes pour chaque appareil. Ces longueurs étaient dans le rapport de 3 à 1. Chaque appareil avait ses antennes propres.

Quant à la vitesse de transmission, elle est déjà assez sa-

(1) La compagnie Marconi s'engage à transmettre des dépêches à un tarif maximum de 10 cent. par mot pour les messages commerciaux et de 5 cent. par mot pour les dépêches de presse.

Digitized by Google

tisfaisante. On a pu recevoir et répéter en moins de 5 minutes une dépêche de 46 mots. Nous venons de dire que les nouveaux radioconducteurs de M. Bauly sont appelés à multiplier cette vitesse.

Quels que soient les perfectionnements futurs de la télégraphie sans fil, il n'est pas probable qu'elle remplace jamais la télégraphie ordinaire. Mais elle la complètera avantageusement, surtout lorsqu'on sera parvenu à adopter le téléphone d'une manière pratique à ce mode de transmission. Des essais de téléphonie sans fil, satisfaisants, ont déjà été tentés avec les radioconducteurs à charbon, autodécohéreurs, inventés par Ducretet (1). Bientôt peut-être chacun possèdera son petit télégraphe et téléphone portatifs, au moyen desquels il pourra communiquer à loisir, à longue et à petite distance, avec ses amis et ses connaissances, sans recourir aux organes officiels de l'administration.

4° *Radiographie.* — L'emploi des radiations électriques n'a point jeté de lumière sur l'invisible. Jusqu'à ce jour, elles se sont bornées à susciter une concurrence inoffensive à deux arts déjà anciens, la télégraphie et la téléphonie avec fil. Les radiations Roentgen, au contraire, ont véritablement ouvert sous nos yeux un monde nouveau. Ce résultat est dû à la qualité des récepteurs, capables de déceler ces rayons : les écrans phosphorescents et les plaques photographiques. Le bolomètre et le radioconducteur peuvent constater l'existence des rayons caloriques et hertziens, mais leur action est *sans étendue ; elle est réduite à un point, elle ne s'exerce pas en surface.* Dès lors, si ces instruments peuvent renseigner sur la présence des rayons et des objets placés sur leur trajet, ils sont incapables de peindre aux yeux la forme de ces objets et de dessiner leur ombre. Jusqu'à ce que l'on trouve un écran recevant *en surface* l'action des ondes magnétiques ou caloriques, l'usage de ces ondes pour étudier l'invisible,

(1) *Cosmos*, 1902, p. 108 et 131. Ce radioconducteur se compose de cylindres de charbon sur lesquels reposent de petites tiges métalliques. L'étincelle les rend conducteurs, ils reprennent *spontanément* leur résistance après la décharge.

Digitized by Google

qu'elles pénètrent cependant plus facilement que les autres radiations, restera impossible.

La fortune des rayons X tient donc à leur puissance d'agir sur des récepteurs étendus en surface, à savoir la plaque photographique et les écrans phosphorescents. De là sont nés deux arts, la radioscopie et la radiographie. De la radioscopie nous ne dirons rien. Nous signalerons seulement quels sont les meilleurs écrans à employer. Le plus sensible, mais le plus cher, est l'écran au platino-cyanure de potassium. Il doit son prix élevé à l'emploi du platine. M. Guillaume en signale un autre, qu'il dit excellent et très peu coûteux. Voici la manière de le préparer : « On dissout une certaine quantité de tungstate de soude dans une émulsion de gélatine ; on ajoute ensuite à la solution un léger excès de chlorure de calcium additionné d'une petite quantité de chlorure de manganèse. Il se forme alors un précipité de tungstate de calcium et de tungstate de manganèse à l'état très divisé qui prend un vif éclat sous l'action des rayons. Dans la construction des écrans, il ne faut pas chercher à opérer avec des sels très purifiés ; les meilleurs, à ce point de vue, sont souvent les plus impurs (1). »

La radiographie a pris une importance considérable depuis qu'on l'emploie dans les hôpitaux au diagnostic des parties lésées de l'organisme. Nous devons donc nous arrêter à la décrire. Pour comprendre cet art nouveau, il faut remarquer que, dans la photographie par les rayons X, on ne peut faire usage de lentilles. Ces rayons, en effet, n'admettent ni réflexion ni réfraction. Il faut donc opérer par transparence comme pour l'obtention des positifs dans la photographie ordinaire. Le corps à photographier est placé entre les rayons X et la plaque sensible maintenue à l'abri de la lumière ; sous l'action des radiations, sa silhouette est projetée sur la plaque sensible, les parties transparentes laissent passer les rayons, ceux-ci viennent impressionner la plaque, et y inscrivent par des blancs et des noirs la forme des parties qui ont arrêté les rayons.

Tous les sels d'argent, mais eux seuls, sont impression-

(1) *Les rayons* X, p. 126.

Digitized by Google

nables à ces rayons. Pour opérer, la plaque sensible ne doit pas être trop éloignée de la lumière, car au bout de quelques mètres, dix ou douze pour une forte lumière, les rayons *X*, perdent leur force active. D'un autre côté la plaque photographique est loin d'absorber tous les rayons qu'elle reçoit ; elle se laisse traverser en effet très facilement. M. Lumière a pu impressionner à la fois en dix minutes de pose 150 feuilles sensibles superposées.

Cette faible puissance d'absorption du sel sensible a été, au début, un grand obstacle pour la pratique de la radiographie ; elle multipliait le temps de pose. Pour remédier à ce défaut on a eu recours à divers procédés. Les uns ont préconisé l'emploi d'écrans fluorescents appliqués contre la couche sensible et ajoutant leur action à celle des rayons. D'autres ont imaginé d'incorporer à l'émulsion même des substances absorbant les rayons, comme on fait pour les plaques orthochromatiques. En s'appuyant sans doute sur ce dernier procédé, M. Lumière a composé des plaques radiographiques d'une très grande sensibilité, livrées depuis longtemps au commerce. M. Séguy, en renforçant la plaque sensible par des écrans phosphorescents au calcium violet, a obtenu la radiographie d'un thorax en 30 secondes.

En agissant sur les rayons eux-mêmes, M. Garrigou a obtenu, de son côté, une réduction notable du temps de pose. Son appareil est un condensateur. Il en expose le mécanisme en ces termes : « En prenant les rayons X au sortir de l'ampoule qui les produit et en les condensant dans un espace restreint limité à la volonté de l'opérateur, et cela dans des chambres de grès, de verre, de zinc, de plomb, etc., on augmente leur action sur les plaques radiographiques (1). » Les clichés sont plus nets et plus vigoureux ; avec un bon appareil, on peut, dans ces conditions, obtenir une bonne épreuve du thorax en 30 à 40 secondes. C'est presque de l'instantané.

Enfin une bonne sélection opérée parmi les divers rayons X permet d'obtenir des effets variés et divers selon le but à obtenir. Nous avons vu que ces rayons se divisaient

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences.

Digitized by Google

en plusieurs espèces d'après leur force de pénétration. Les rayons les moins pénétrants seront utilisés à propos pour faire ressortir, par exemple, le tracé des nervures dans une feuille, des vaisseaux sanguins d'un membre quelconque ; pour la radiographie des os du bras, de la jambe, on aura recours aux radiations de moyenne pénétration ; enfin pour la poitrine, le sternum, les objets de grande épaisseur, on fera usage des rayons les plus intenses.

5° *Radiations phosphorescentes et Rayons Becquerel.* — L'application des radiations phosphorescentes à la photographie a été tentée par les inventeurs mêmes de la photographie, entre les années 1840 et 1850. La faible portée de ces rayons n'a pas permis de leur trouver jusqu'à ce jour une utilisation bien pratique. On a d'abord songé à les employer pour la reproduction des gravures ou des négatifs. Voici un procédé indiqué par Niewenglowski d'après Darwin (1). On expose une plaque phosphorescente au soleil, trois ou quatre secondes, puis on la place sous un négatif derrière un verre rouge, et on expose de nouveau au soleil. La lumière rouge traverse les parties transparentes du cliché et va éteindre la phosphorescence de l'écran. Les parties correspondant aux noirs restent actives. Appliqué ensuite sur une plaque sensible pendant trente secondes, cet écran l'impressionnera et reproduira un nouveau négatif.

Comme le sulfure de calcium à phosphorescence violette est spécialement sensible à la lumière rouge et infra-rouge qui l'éteignent, Draper, en 1881, proposa de l'utiliser pour photographier les raies du spectre dans l'infra-rouge. D'autres ont proposé d'employer la phosphorescence dans l'astrophotographie. L'écran impressionné par la lumière stellaire est appliqué contre une feuille sensible pendant plusieurs heures et parfois plusieurs jours et y imprime la trace des étoiles.

Toute lumière latente peut être utilisée pour la photographie et donner des résultats pratiques selon les cas. Une gravure, une page d'écriture conservées d'abord pendant

(1) *Cosmos*, 1897, II, p. 309.

Digitized by Google

quelques jours dans l'obscurité, puis exposées au soleil pendant 15 ou 20 minutes emmagasinent la lumière dans leurs parties blanches. Si on les applique ensuite dans l'obscurité sur une feuille de papier sensible, on obtiendra au bout de 24 heures une image nette de la gravure. Combiné avec la photogravure, ce procédé serait peut-être susceptible de donner des résultats industriels importants pour la reproduction des gravures et des imprimés. En Allemagne il existe depuis quelques années une industrie pour la reproduction des imprimés à un très bon marché, peut-être utilise-t-elle l'un ou l'autre de ces procédés ?

Voici une autre utilisation de la phosphorescence pour la photographie indiquée au *Cosmos* d'après une communication de M. J. Smith dans *Nature* : (1)

Un morceau de carton est couvert d'une substance phosphorescente, et, après une exposition suffisante à la lumière solaire, on le place au dos de la planche ou gravure dont on désire avoir la copie. Sur le recto de cette planche, on place une plaque sensible sèche, et on presse le tout pendant un certain temps plus ou moins long suivant la nature et l'épaisseur du papier, de dix-huit à 60 minutes.

La plaque est enlevée et mise de côté à l'abri de la lumière, puis développée à loisir. En se servant de pellicules au lieu de plaques, on peut obtenir plusieurs copies à la fois.

Comme toute l'opération doit se faire à l'abri de la lumière, si le livre ou la gravure ne peuvent se transporter dans une chambre noire, il suffit d'étendre un drap noir par-dessus. Toutes les manipulations se feront aisément sous ce drap. Les résultats de cette opération se comprennent aisément ; les rayons phosphorescents traversent le papier dans les seules parties blanches, et vont impressionner la plaque sensible, et y dessiner un négatif.

Conclusion. — Nous n'avons fait qu'effleurer cette science de la lumière, née d'hier. Les découvertes qu'elle a fait passer sous nos yeux, les applications auxquelles elle a donné lieu sont innombrables et vraiment merveilleuses. Les espérances qu'elle permet de concevoir annoncent des

(1) Année 1091, I, p. 418.

Digitized by Google

résultats plus surprenants encore. Beaucoup de faits, inexplicables pour nos pères, nous apparaissent aujourd'hui tout naturels. Ces phénomènes de vision en particulier, à travers les couches opaques du sol, cette faculté d'apercevoir les métaux, les ruisseaux, les cours d'eau cachés dans le sol, privilège de certaines personnes, n'ont plus raison de nous surprendre. Aux yeux de la science, il n'y a plus de corps véritablement opaque. Les rayons, qui nous viennent du soleil, sont plus nombreux, plus variés que nous le croyions jusqu'ici. Chaque substance y trouve sa lumière vis-à-vis de laquelle elle est transparente comme le cristal ; elle en reçoit des rayons qui la pénètrent, et, qui, après l'avoir pénétrée, sont arrêtés, absorbés, réfléchis par les autres substances. Celles-ci alors se dégagent en son sein, et révèlent leur silhouette, leur profil, comme à travers une pâte transparente. La terre entière ressemble à ces billes de verres bien connues, amusement des enfants, où l'on voit s'enchevêtrer, en cent replis capricieux, mille rubans aux couleurs changeantes, aux nuances délicates. Pour certains rayons le corps humain est transparent, les rayons X sont de ce nombre ; mais parmi les radiations solaires, il en est qui sont plus subtiles encore. La jeune Syrienne, dont nous avons déjà parlé, sait lire à l'intérieur du corps comme à travers les couches de la terre ; et elle se sert des rayons solaires. Pour d'autres rayons tels que les rayons électriques, c'est la terre et les pierres qui ouvrent un facile passage ; les métaux, l'eau elle-même, au contraire, leur présentent une barrière infranchissable. Pour ces rayons la terre tout entière doit être encore une masse immense de cristal au sein de laquelle se détachent les eaux, les fleuves et les métaux, sous la forme de veines noires, de ganglions obscures. Nous ne les percevons pas, parce que nos yeux ne sont pas assez limpides, ne sont pas assez purs. Mais, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, la rétine est capable de les percevoir. Plus transparents les yeux des sensitifs les perçoivent.

Examinons en particulier le fait de la jeune Libanaise (1).

(1) Voir : *Missions catholiques*, 7 mars 1902. Voir aussi l'*Univers*, 8 avril 1902.

Digitized by Google

Pour opérer elle choisit le moment où la lumière du soleil est le plus intense, de midi à deux heures ordinairement, elle se couvre la tête d'un voile noir, elle se tient le visage tourné contre le soleil, et elle déclare que les eaux souterraines lui apparaissent *rouges*, elle ne les voit que si elles sont en mouvement. Le voile noir a pour but d'éliminer les radiations visibles. Celles-ci, plus vives en effet, détruisent l'impression des autres sur la rétine ; d'un autre côté, la présence du soleil, dans sa plus grande force, est nécessaire, parce que la source de ces radiations se trouve en lui. Enfin la voyante scrute les entrailles de la terre en se tournant vers le soleil, parce que la vision s'opère par la réflexion directe des ondes lumineuses (infra-rouges sans doute) sur les eaux qui sont opaques à ces rayons.

Examinons encore un autre cas raconté dans l'*Univers* du 8 avril ; c'est encore un Libanais Khalil Haddad ; lui aussi il voit l'eau sous terre : « Je l'ai vu moi-même, raconte le correspondant de l'*Univers*, indiquer un point où il y avait une source, déterminer la profondeur de l'eau, creuser le sol et obtenir de l'eau à peu près comme il avait prédit. C'est un homme d'une quarantaine d'années, robuste, illettré, ayant travaillé longtemps de ses mains, avant de se découvrir cette faculté si étonnante. Intrigué, je lui demandai son secret : il me donna des réponses quelconques. Et après de longues questions détournées et indirectes, j'ai retenu ces points : que c'était une faculté personnelle, qu'il ne pouvait enseigner ni communiquer ; que pour *voir* l'eau sous terre, il n'avait qu'à se recueillir ; que, à force de le faire, il pourrait à la longue perdre la vue ; enfin, qu'au moment où il regarde, il perd conscience de ce qui l'entoure, et, disait-il en propres termes, une fanfare pourrait jouer auprès de lui qu'il ne l'entendrait pas. »

Cette abstraction de tout ce qui l'entoure assimile un peu ce voyant aux hypnotisés. Elle s'explique, selon nous, par ce principe bien connu des scolastiques, qu'une *faculté, exagérée dans son action, empêche l'exercice des autres.* Ce principe est ici renversée : *afin d'exagérer l'action de sa faculté latente le voyant* (ou l'hypnotisé) *a besoin d'empêcher l'exercice de toutes les autres.* Le Libanais, dans le cas pré-

Digitized by Google

sent, obtient cet arrêt des autres facultés par l'énergie de sa volonté, dans l'hypnose cet arrêt est produit par l'action du magnétiseur.

Les personnes douées d'un tel pouvoir de vision sont rares. Il serait possible cependant qu'elles fussent plus nombreuses qu'on ne pense ; mais sans doute elles s'ignorent elles-mêmes. Il serait à désirer qu'on recherchât ces sortes de sujets. Ils seraient, entre les mains d'un expérimentateur habile, un instrument précieux pour la découverte de ces rayons cachés ; ils révéleraient l'endroit où ils se produisent ; la science alors essaierait à son tour de les capter par ses propres moyens. Aujourd'hui, en face de ces rayons, la science se trouve trop désarmée. Elle ignore à la fois où ils existent et comment les capter. De tels sujets résoudraient la première partie de l'énigme, le fait et le lieu de leur production. La science procéderait ensuite à loisir et à coup sûr à leur examen et rechercherait les moyens de les manifester.

Fr. HILAIRE, de Barenton.

Digitized by Google

DES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

Allons-nous assister à un remaniement, sérieux à une sorte de refonte de nos études ecclésiastiques ? Certains indices dénotent qu'il s'opère un mouvement dans ce sens. Les articles des journaux et des revues ont déjà traité plusieurs fois cette question ; ils ont démontré la nécessité (comme ils disent) de ce remaniement ; ils ont indiqué les points qui doivent en être l'objet. On parle de ce remaniement dans des réunions ecclésiastiques. Ces jours derniers un membre de ces réunions demandait à l'*Ami du Clergé* son avis « sur les nouvelles méthodes d'enseignement, qu'il serait question d'introduire dans les séminaires, et où la scolastique serait invitée à céder en partie la place à des études positives plus fournies d'exégèse, de critique et de science moderne ».

Nous n'aurions pour preuves du mouvement dont nous parlons que ces articles et ces conversations, quels que soient leur nombre et le bruit de leur voix, nous ne sortirions pas de notre indifférence et de notre repos. Les revues, les journaux s'agitent, ils publient des articles ; autant souvent en emporte le vent.

Mais voici que nous arrivent des indices plus graves et qui s'imposent à notre attention. Dans un espace de temps assez court se sont succédé les lettres pastorales de Mgr l'archevêque d'Albi, de Mgr l'évêque de la Rochelle, de Mgr l'évêque de Châlons. Nous nommons ces trois prélats parce que nous avons leurs lettres sous les yeux. Ces lettres ont pour objet les modifications diverses que les doctes prélats ont jugé à propos d'apporter aux études de leurs séminaires. Mgr l'évêque de Nancy touche de son côté à cette question dans la brochure qu'il publiait récemment.

Presque au même moment nous arrivait des Etats-Unis un livre vraiment remarquable, et que les nombreux organes du clergé ont tous accueilli de la manière la plus flatteuse.

Digitized by Google

L'auteur, M. Hogan, appartient à la Société de Saint-Sulpice ; il a été pendant trente ans professeur à Paris dans le séminaire célèbre que cette société y possède; il y a formé des élèves très distingués; nommons Mgr Mignot, Mgr d'Hulst, l'abbé de Broglie. Il est aujourd'hui directeur du grand séminaire de Boston. Il a consigné dans le livre dont nous parlons, à l'usage surtout des jeunes prêtres et pour leur plus grand bien, les résultats de ses profondes études et de son long enseignement.

M. Hogan n'est ni un révolutionnaire, ni un novateur proprement dit ; on ne l'est pas à Saint-Sulpice, cette terre classique de la tradition et de l'usage. Mais il est certainement parmi ceux des membres du haut enseignement clérical qu'on peut appeler modernes, et qui demandent une modification, disons, si on aime mieux, une amélioration dans la direction de nos études ecclésiastiques. Ne peut-on pas ranger encore parmi les indices du mouvement auquel nous faisons allusion, la lettre qu'écrivait, il n'y a pas très longtemps, l'éminent recteur de l'institut catholique de Lille, sur l'utilité qu'il y a pour le clergé à s'adonner aux études scientifiques ?

Il serait puéril de le nier, c'est au moins le commencement d'un mouvement. Dans le numéro du 10 mars dernier, M. l'abbé Félix Klein rendait compte de ce mouvement aux lecteurs du *Correspondant*, et leur en disait sa pensée. Nous voudrions en faire autant pour les lecteurs des *Etudes Franciscaines*. Ils ont le droit d'être tenus au courant des questions religieuses tant soit peu importantes qui s'agitent dans notre pays. Notre qualité de religieux ne nous permet pas sans doute de prendre une part active à la solution de ces questions. Elle ne nous interdit pas de nous y intéresser, de les étudier et d'en dire notre pensée. M. l'abbé Klein parlait avec entrain et avec joie. On nous trouvera défiant. C'est qu'il y a dans le mouvement auquel nous songeons, dans les mesures qu'il a déjà suggérées et dans celles qu'il semble annoncer, plusieurs choses qui ne nous paraissent pas justes, et d'autres qui nous jettent dans une grande perplexité.

Disons-le d'abord. Nous comprenons ce mouvement. Le

Digitized by Google

cœur souffre de voir que les hommes dans notre cher pays n'ont presque plus de rapport avec le clergé ; que le clergé, pourtant si riche en valeur intellectuelle et morale, n'exerce presque aucune influence sur la partie intelligente de la nation. Nos prélats, eux qui ont reçu du Saint-Esprit la mission d'instruire, de régir et de diriger nos âmes, souffrent plus vivement encore de cet abandon. Comment en serait-il autrement ? Un cœur qui souffre regarde son mal ; il est porté à en chercher la cause ; il voudrait trouver le remède qui le guérira. De là, croyons-nous, le mouvement dont nous parlons. Il est né du sentiment de cette souffrance et du désir de lui trouver un remède. Nous ajoutons, il était impossible qu'il n'en sortît pas.

Disons-le encore d'une manière générale. Des changements, il en faut, oui ; mais il n'en faut pas trop. Le changement est une ressource dont on ne doit user qu'avec précaution et après avoir mûrement réfléchi. Il est souvent l'indice d'un état maladif et anormal. Il ne donne pas toujours les résultats heureux qu'on en attendait ; quelquefois même il aggrave le mal au lieu de le guérir ou de le diminuer. Un malade qui souffre de la position où il se trouve espère qu'un changement le soulagera. Il n'en est rien, hélas ! Le changement n'a pas diminué sa souffrance, et il en sera probablement ainsi des changements successifs qu'il réclamera. Il n'en est pas autrement dans l'ordre intellectuel. Là aussi les changements ne donnent pas toujours les résultats qu'on s'en promettait. Pour prendre un exemple qui réponde à notre sujet, voyez cette pauvre Université. Depuis cinquante à soixante ans, à quelles variations, à quelles expériences diverses n'a-t-elle pas été soumise ? M. Fortoul commença par lui imposer la bifurcation. Les grands maîtres qui lui ont succédé ont à peu près tous marqué leur passage au pouvoir par un changement dans le régime des études ou dans la situation des professeurs et des surveillants. L'Université a-t-elle gagné à ces modifications successives ? Les nouveaux projets en cours donnent la réponse à cette question.

Mais il est vrai aussi qu'un changement ménagé à propos peut soulager un malade, et même le guérir. N'en sera-t-il pas

Digitized by Google

ainsi des modifications et des changements auxquels nous faisons allusion ?

Tout ne l'annonce-t-il pas ? Les hommes si respectables dont nous avons cité les noms n'ont certainement pas agi à la légère ; ils ont réfléchi ; ils ne se sont décidés à parler et à agir qu'à bon escient, et dans la persuasion où ils étaient que de sérieuses modifications dans le régime de nos études ecclésiastiques s'imposaient. Nous sommes convaincus de cette persuasion et de cette réflexion. On doit pourtant en convenir. Cette conviction ne peut pas nous suffire. Nous devons savoir si les faits justifient leur persuasion, si les modifications qu'ils projettent peuvent donner des résultats sérieux et appréciables.

Pour acquérir cette science, pour éclairer notre esprit et former notre jugement, demandons-nous en premier lieu quels sont les motifs qui les ont déterminés. Les motifs forment un des aspects principaux d'une question ; on doit les examiner attentivement, si on veut se former une idée juste de cette question. Ces motifs, nous n'aurons pas de peine à les découvrir. Les auteurs de ces modifications et de ce mouvement les ont confiés eux-mêmes au public : la vue du fossé profond qui séparait le clergé de notre société moderne, la conviction que la formation intellectuelle du clergé ne répondait plus aux exigences de cette société.

Ecoutons Mgr l'archevêque d'Alby : « Il faut bien le constater, en dépit des protestations qu'un vain amour-propre ou des illusions plus vaines encore pourraient susciter, il s'est produit au cours des deux derniers siècles une sorte d'hiatus entre l'état intellectuel de la société et la pensée religieuse : cette faille est allée s'agrandissant à mesure que le progrès des sciences entraînait l'esprit vers une conception plus complète de l'univers et de ses lois, et nous avons été témoins de ce contraste que tandis que la science moderne a été bercée sur les genoux de l'Eglise, il y a eu une époque encore récente où le nom de savant était pris comme synonyme d'incroyant... Léon XIII a vu le mal, et il a compris que l'Eglise ne retrouverait son prestige que si elle reprenait la tête du mouvement intellectuel. »

Ecoutons à son tour Monseigneur l'évêque de La Rochelle :

Digitized by Google

« Voilà bien longtemps que les vrais amis de l'Église regrettent de voir dans nos séminaires les jeunes lévites user leur bonne volonté de vingt ans à suivre des programmes d'études qui ne sont plus en rapport avec les exigences de notre société moderne. Celle-ci a déplacé peu à peu le terrain de la controverse, et chacun convient qu'il serait urgent de nous mettre résolument en face d'elle pour prouver que, quoi qu'on en dise, la vraie science n'est pas contre la foi, mais avec la foi. Et cependant il ne semble pas qu'on ait jusqu'à présent sérieusement tenté l'indispensable transformation qui peut donner au travail du clergé avec un but immédiat et pratique un stimulant incontestable, et à l'Église le plus sûr moyen de prendre dans le domaine des sciences même les plus modernes la place d'honneur dont elle est digne par son glorieux passé. Dieu nous a donné deux forces auxquelles doit appartenir le triomphe, le principe d'autorité qui même à travers les recherches ou les hypothèses les plus hardies, nous tient toujours attachés au roc inébranlable, en sorte que, s'il y a péril de naufrage, on revient prudemment vers la rive, et la puissance du long travail qui rend facile l'infatigable dévouement à la sainte cause que nous servons » (1).

Le ton de Monseigneur l'évêque de Châlons est plus incisif et plus mordant. « Assez des thèses qui ont vieilli, des méthodes qui sont surannées, des arguments qui ne portent plus. Notre théologie a besoin d'être remaniée en plusieurs de ses formes ou de ses points de vue ; elle ne sonne plus assez juste aux oreilles et aux esprits de nos contemporains. Pourquoi nous obstinerions-nous davantage à leur parler comme on faisait à l'Université de Salamanque ? » (2)

On le voit. Si nous écoutions ces doctes prélats, nous devrions chercher dans le défaut de nos études ecclésiastiques une des causes qui nous séparent de la société moderne. Notre théologie ne sonne plus juste aux oreilles de nos con-

(1) Lettre de Monseigneur l'évêque de La Rochelle et Saintes règlant la réorganisation des études ecclésiastiques dans son grand séminaire de La Rochelle.

(2) Lettre de Mgr Latty, évêque de Châlons, à MM. les Directeurs de son grand séminaire.

Digitized by Google

temporains. Nos programmes d'études ne répondent plus aux exigences de notre société moderne. Quoi d'étonnant qu'elle nous tourne le dos et qu'elle nous laisse languir et moisir seuls dans nos sacristies ! Nous aurions dirigé autrement nos études, il n'en serait pas ainsi ; nous vivrions encore en parfaite intelligence avec cette société que l'Église a élevée sur ses genoux.

II

Qu'on nous permette de le dire avec franchise. Nous n'admettons pas ces plaintes. Nous ne croyons pas à leur justesse. Nous sommes persuadés qu'au point de vue intellectuel le clergé a été et est encore, au moins généralement parlant, à la hauteur de sa tâche.

Mais allons au fond. Sur quels faits appuie-t-on ces plaintes ? Quelle preuve nous donne-t-on que nos programmes ne répondent plus aux exigences modernes, que nos études ne peuvent pas former le clergé qu'il faut à notre société contemporaine ?

On cite l'insuffisance des Manuels qu'on suit dans nos séminaires. Mgr de Châlons les traite avec un très grand dédain. « Ils sont écrits dans une langue plus que médiocre ; ils manquent d'ampleur, d'élévation, d'intérêt, surtout d'actualité... Ce sont des manuels morts. » Mais enfin ces manuels, Bonal, Clermont, Nègre, etc. pour la théologie ; Vallet, Dupeyrat, etc. pour la philosophie, nous viennent-ils des armoires poudreuses de Salamanque ou de Coïmbre ? Ils ont été composés par des hommes modernes, très modernes même, des hommes qui ont songé à leur temps et qui se sont efforcés de répondre à ses exigences. Qu'on nous cite une science à laquelle ils ne fassent allusion, une objection récente qu'ils n'étudient et ne tâchent de résoudre, une découverte qui ait trait à la religion dont ils ne s'occupent.

Ne donnent-ils pas le résumé des controverses contemporaines sur l'hypnotisme par exemple, sur le prêt à intérêt, sur les questions ouvrières, sur les grèves même ? On ne

Digitized by Google

cesse à chaque nouvelle édition de les revoir et de les amender. Que l'on compare nos théologies dogmatiques actuelles avec celles du XVIIIe siècle, et même avec celles de la première moitié du XIXe siècle, on sera frappé de la différence. Combien de questions, combien de points de vue auxquels nos anciens auteurs ne songeaient pas et que nos auteurs actuels traitent et développent ! Nos manuels ont donc marché avec leur siècle ; ils ne sont pas en retard.

Nous en convenons ; ce sont des manuels : ils n'offrent aux élèves qu'un résumé des questions ; ils ne leur donnent pas toutes les connaissances qui leur seraient utiles ; ils laissent à désirer ; mais un manuel doit-il tout contenir, tout détailler, tout expliquer ? Un manuel suppose la présence et les explications d'un professeur sérieux. Qu'on s'applique à les perfectionner et à les compléter, qu'on s'applique à leur donner plus d'ampleur, plus d'élévation, rien de mieux. Ce seront toujours néanmoins des manuels. On demande un manuel à la fois concis et complet, simple et savant, attrayant et suggestif. On le posséderait, ce chef-d'œuvre ; nous soupçonnons fort qu'on le mordrait encore ; on ne l'aurait pas composé soi-même.

Des manuels nous passons au clergé. Nous le demandons. Le clergé n'a-t-il pas suivi, partout où les intérêts de la religion le demandaient, la science et la société contemporaines? On ne veut pas évidemment que chacun des curés de nos villages puisse converser avec les membres de notre académie des sciences morales et politiques ou avec les professeurs de notre haut enseignement, et leur donner la réplique. On veut trouver dans les rangs du clergé un nombre suffisant d'hommes dont la science honore l'Eglise, qui possèdent des connaissances variées et approfondies, et qui puissent ainsi suivre la pensée contemporaine sur les terrains divers où elle se porte, et où elle rencontre la religion. A notre humble avis, ces hommes nous les avons toujours possédés, nous les possédons encore. Nous en avons pour preuve les ouvrages nombreux que le clergé a publiés, les revues qu'il a fondées, les collèges qu'il dirige et avec un si grand succès. Toutes les fois que du sein de la science moderne s'est élevée une nouvelle attaque, une manière

Digitized by Google

nouvelle de s'en prendre au dogme catholique, n'avons-nous pas vu surgir de notre sein des hommes qui ont paré l'attaque, et qui ont honorablement défendu nos croyances? Nous laissons de côté les sciences ecclésiastiques proprement dites, nous ne regardons que les sciences laïques, qu'on nous passe le mot : histoire, géographie, sciences naturelles, sciences mathématiques même, littérature ancienne et moderne, quelle que soit la partie des connaissances humaines sur laquelle nous jetons un regard, nous rencontrons des membres du clergé séculier et régulier qui cherchent, qui écrivent et qui tiennent une place très distinguée. Clovis Hugues, ce Marseillais original et chevelu, déclarait en pleine Chambre des députés qu'on devait aller dans un petit séminaire, si on voulait faire de bonnes humanités. Il avait raison.

Pourquoi dès lors publier si hautement que nous devons à notre infériorité l'abandon dans lequel le siècle nous laisse, que nous avons perdu par notre faute tout contact avec lui, que notre formation est défectueuse, que nos méthodes sont arriérées? Nous ne trouvons plus dans nos rangs de Bossuet, de Fénélon. Nous en convenons volontiers. Mais en trouve-t-on ailleurs? Les hommes distingués que nous possédons n'ont pas, nous dit-on, le talent et les facultés éminentes qu'on remarque chez nos écrivains et nos professeurs laïques et incroyants. Admettons qu'il en soit ainsi. Les changements qu'on veut opérer les leur donneront-ils ? Le talent, le génie appartiennent à Dieu, qui les distribue comme il lui plaît.

Et puis on devrait nous dire avec netteté ce qu'on entend par les exigences de la société moderne. Science et pensée moderne, société moderne, mots vagues, mal définis, auxquels on peut donner mille sens, et dont on ne nous explique jamais clairement la signification. S'il est nécessaire pourtant d'en donner une définition précise, c'est, on en conviendra, lorsqu'on veut les appliquer à l'Église, cette puissance dont la tradition est l'essence, pourrions-nous dire, l'Église, la puissance conservatrice par excellence et jusqu'à la moelle, comme aimait à la définir le célèbre Metternich. Qu'est-ce donc pour le clergé qu'être moderne et que répondre aux exigences modernes? Nous demandons instamment qu'on nous l'explique.

Digitized by Google

Lorsqu'on parle en effet des exigences modernes, on n'entend par ces mots que les exigences raisonnables. On ne peut pourtant pas vouloir qu'à chaque théorie, à chaque hypothèse que la science émet, le clergé change son enseignement philosophique ou théologique, qu'il suive les caprices de notre société civile, et qu'il modifie avec elle sa formation intellectuelle et morale. Que l'Université de l'Etat agisse ainsi, nous le comprenons; elle n'a plus de base solide, plus de principe ferme; elle flotte à tout vent de doctrine. Mais le clergé a des principes, une doctrine, des traditions et des méthodes éprouvées. Qu'on nous dise donc clairement les points sur lesquels nous ne sommes plus en contact avec notre époque, et sur lesquels nous pourrions y rentrer. On désire si vivement conserver ce contact qu'on a appelé des laïques dans plusieurs séminaires, pour donner aux jeunes ecclésiastiques des conférences sur les questions sociales, sur l'apologétique, etc., ce qui a fort irrité Mgr Turinaz, on le sait.

Qu'on nous permette de l'ajouter. Les vrais savants, les hommes supérieurs exigent-ils des prêtres qui les égalent, des prêtres très instruits, très au courant de leur société contemporaine et de ses diverses aspirations? On sait très bien qu'il n'en est rien. Que le curé de leur village ait les vertus et les qualités d'un prêtre sérieux; qu'il soit l'homme de l'Evangile, l'homme qui tâche d'en traduire les enseignements dans sa vie publique et privée; qu'il possède les connaissances que son état réclame; qu'il ne soit pas tellement étranger à la science de son temps qu'il confonde un téléphone avec un cornet à piston; qu'il n'ait pas de manières trop grossières; ils ne lui demandent pas davantage. Nous avons vu plusieurs fois dans leur campagne des hommes très éminents, membres de l'Académie, de la Cour de Cassation, procureurs généraux, anciens ministres. Bien qu'étrangers à la pratique de la confession et de la communion, ces hommes vivaient pourtant en très bonne intelligence avec leur curé. On voyait même de la cordialité dans leurs rapports. Leur curé n'était pas un aigle cependant; c'était un prêtre sérieux et digne, voilà tout.

Qu'on ne recoure donc pas à la vieillesse de notre arme-

Digitized by Google

ment, à l'insuffisance de nos études et de nos programmes. Là n'est pas la cause principale du mal dont nous souffrons. Oui, notre société moderne a rompu les liens qui l'unissaient au prêtre et à l'Eglise. Rupture lamentable et qui peut couvrir le sol de notre France de désastres et de ruines de toutes sortes. Mais, nous en sommes persuadés, le clergé eut évolué quarante ans plutôt dans le sens que nos modernes lui demandent, nous n'aurions pas échappé à cette rupture.

III

Si on croit pourtant à la nécessité de modifications et de changements sérieux, qu'on procède avec une sage réserve. Qu'on choisisse avec soin les parties qui devront être modifiées, les matières qui devront être ajoutées au programme ou en être retranchées. Qu'on redoute les conséquences d'un changement peu mûri, et qu'une fausse appréciation des choses a seule déterminé. Or les quelques indications que nous avons pu saisir ne nous rassurent guère. Deux ou trois surtout des mesures qu'elles laissent entrevoir nous heurtent, et nous inspirent des craintes vives. Il nous le semble, d'autres que nous les voient aussi d'un mauvais œil. L'*Ami du Clergé* publiait dans son numéro du 27 mars une réponse fortement accentuée, et qui révèle une pensée très nettement opposée à ces mesures.

On en veut d'abord à notre latin, le latin de nos manuels et de nos classes. Mgr de Châlons lui est particulièrement hostile. Il ne lui ménage pas les sarcasmes. Il est persuadé que l'usage de la langue française donnerait de meilleurs résultats. Il consent à le conserver encore, mais aussi peu que possible. Lisons ce passage de sa lettre :

« En quelle langue convient-il que vous instruisiez nos séminaristes ?... Ne croyez-vous pas d'une manière générale que penser et écrire en français soit un excellent moyen pour arriver à parler de même ? Et, franchement, n'est-ce pas un peu perdre son temps, si ce n'est pis, que de s'escrimer à penser, écrire et parler dans une langue dont on outrage

Digitized by Google

sans cesse les règles et le génie propres, et dont on n'usera tout juste plus tard que pour demander une dispense d'empêchement de mariage ? Ah ! Messieurs, comme certains arguments appelés théologiques et qui passent à la faveur du latin, fondraient d'eux-mêmes à la lumière éclatante et sous l'implacable précision du français ! C'est plus d'une fois que j'ai vu des maîtres et des élèves, des examinateurs et des candidats se chercher, s'appeler ou s'attaquer dans l'idiome des *Capitulaires*, et finir par se trouver, se répondre et s'entendre dans la langue de tout le monde. Une langue morte peut être un excellent moyen de formation littéraire, ou un précieux instrument d'études archéologiques et d'érudition ; mais elle est impropre à promouvoir la vérité, à la défendre, à la faire vivre et agir.... La théologie s'est obstinée à le porter (le vêtement un peu lourd du latin) ; elle est restée dans ses vieilles formes, et s'est trouvée à peu près séparée des autres sciences. Qui sait si une langue morte n'aurait pas pour effet inévitable de rendre morte aussi la langue qui s'en sert. »

Un peu plus bas : « Ne se lèvera-t-il pas enfin un théologien parmi nous qui s'empare de cette forme incomparable (la forme de Bossuet) pour en revêtir la théologie toute entière, et la mettre au point précis où elle puisse atteindre l'état d'esprit de notre temps ? »

Et nous, Monseigneur, qui voudrions au contraire qu'on développât dans nos séminaristes la connaissance et l'usage du latin. On doit être logique en effet, et les motifs les plus sérieux font au prêtre un devoir de connaître au moins passablement le latin. Le latin est la langue officielle de l'Eglise. Le latin est pour nous occidentaux la langue sacrée, la langue catholique par excellence. Prière, liturgie, culte, administration des sacrements, actes pontificaux, conciles, tout est latin. Rien n'annonce que l'Eglise doive abandonner cette langue et en prendre une autre. Ne dirait-on pas plutôt qu'en poussant saint Pierre vers Rome, Notre-Seigneur lui-même donnait à son Eglise pour langue officielle cet idiome, que le peuple roi avait porté à une perfection si haute ? Dès lors le prêtre doit savoir le latin ; c'est la langue de sa mère et de sa patrie spirituelles. A ce titre elle doit lui être chère et douce, il doit l'aimer et la parler volontiers.

Digitized by Google

Le latin est encore la langue de la théologie. Haute et grande théologie, théologie moyenne et ordinaire, tout est latin. Nous croyons qu'il en sera ainsi longtemps encore. Pourrait-on du reste changer ? Nous ne le pensons pas. On le pourrait, serait-il à propos qu'on le fît ? Nous ne le pensons pas davantage. La théologie doit rester une science hiératique, qu'on nous permette le mot. Il n'est pas à propos qu'on l'expose dans une langue usuelle et familière aux laïques. Sa lecture, son étude leur serait plus nuisible qu'utile. Nos apologistes, nos catéchistes, nos orateurs donneront aux laïques toute la connaissance de la religion qu'ils peuvent désirer et dont ils peuvent avoir besoin. La théologie doit rester latine, et elle le restera, nous en sommes convaincus. Les autres nations ne vont pas sacrifier leurs traditions et leurs méthodes aux désirs plus ou moins réfléchis de la France. Nous ne les croyons certes pas décidées à s'incliner devant l'implacable précision du français et à admettre que Bossuet a donné au dogme catholique sa forme la plus précise, la plus noble et la plus parfaite (1). Dès lors, s'il veut approfondir tant soit peu la théologie, s'il veut entrer tant soit peu en rapport avec les princes de la science théologique, le prêtre doit connaître le latin.

On le voit. Le latin occupe une place très importante dans la vie d'un prêtre, dans ses études, dans son ministère, dans ses dévotions. Dès lors, nous le répétons, un prêtre doit savoir suffisamment bien le latin. Il doit comprendre assez facile-

(1) Nous avons passé notre jeunesse et une partie de notre âge mur à entendre médire de Bossuet. Bossuet était en ce temps la bête noire de tous les prêtres qui se disaient ultramontains et romains purs. M. Réaume, du diocèse de Meaux, croyons-nous, écrivait un vrai pamphlet qu'il ne craignait pas d'appeler *Vie de Bossuet*. Le bon M. Davin, chanoine de Versailles, ne laissait passer aucune occasion de frapper sur le grand évêque ; il allait jusqu'à recourir aux libelles écrits à Amsterdam et à Genève par les ministres protestants. Il est inutile d'en nommer d'autres. C'était là évidemment une exagération et une injustice. Bossuet n'est pas irréprochable, il s'en faut ; il ne mérite pourtant pas ces violents anathèmes. Mais d'un excès ne passe-t-on pas à un autre ? Nous acceptons l'orateur incomparable, le grand maître de la langue ; nous avons de la peine à accepter *l'idéal de la science théologique*.

Digitized by Google

ment le latin de ses prières, de son bréviaire, des actes ecclésiastiques. Nous ajoutons. Il devrait pouvoir s'exprimer en latin sans une difficulté trop grande, et sans commettre de trop nombreux et trop criants barbarismes.

Hâtons-nous cependant de le dire. En parlant ainsi, nous n'avons en vue qu'une tendance qui nous a paru exagérée, et éloignée de l'esprit de l'Eglise et de ses traditions. Nous le reconnaissons. Nous nous trouvons en France aux prises avec une difficulté sérieuse. Un bon nombre de nos aspirants au sacerdoce abordent les cours de philosophie et de théologie avec une connaissance du latin bien moins étendue que celle qu'on rencontre ailleurs. Qu'on n'emploie dans le cours que la langue latine, on compromettra certainement le succès de leurs études. Il en est même malheureusement dont on n'abordera l'intelligence qu'au moyen de leur langue maternelle. Aussi tout en gardant notre préférence pour la langue latine, tout en croyant qu'on doit en faciliter aux jeunes lévites la connaissance et l'usage, comprenons-nous qu'on en tempère l'emploi, et qu'on s'applique à donner en français aux élèves toutes les explications dont ils ont besoin pour saisir pleinement les matières qu'ils étudient. Une élite seule profiterait d'un cours exclusivement professé en latin.

Aussi admettons-nous entièrement ces paroles que l'expérience a suggérées à M. Hogan : « Voilà pourquoi les professeurs les plus expérimentés tout en employant le latin comme moyen ordinaire de leur enseignement ne manquent pas dans les classes ou dans les conférences privées de recourir à la langue moderne toutes les fois que cela est nécessaire pour faire pénétrer la véritable et complète signification des choses jusqu'à l'esprit de leurs auditeurs. Car pour l'étudiant rien de ce qu'il apprend ne peut lui être utile tant qu'il ne l'a pas pleinement compris. Alors seulement il pourra s'en servir pour atteindre une vérité ultérieure ; alors seulement il sera capable d'en parler d'une manière aisée et intelligible, avec cette conviction entière et naturelle qu'il montre en parlant de sujets ordinaires. » (1)

Puisque nous voilà à parler de la langue latine, disons la ques-

(1) Hogan, *Les Etudes du Clergé*, chap. 3, art. 4.

Digitized by Google

tion que nous nous sommes souvent posée. Nous nous sommes souvent demandé quelle peut être la cause de la difficulté que le clergé français éprouve à parler latin. Nous avons vécu plusieurs années dans les pays étrangers. Les prêtres y parlaient latin avec facilité et avec correction. Nous n'avions nous, Français, ni cette facilité ni cette correction, nous pourtant dont la langue est plus latine que la langue allemande. Nous en étions frappés et, ajoutons, humiliés. A quelle cause attribuer cette infériorité, ou si on veut cette différence ? Est-ce un manque d'aptitude ? Est-ce un des défauts de notre éducation ? Est-ce une des suites de notre légèreté, de cette vanité qui nous porte à croire que le clergé français est le plus parfait qu'on puisse imaginer, et par suite à nous endormir dans un béat contentement de nous-mêmes ? Quelle qu'en soit la cause, nous regrettons vivement cette différence.

L'usage de la langue latine n'est pas la seule chose qui heurte les initiateurs du mouvement dont nous parlons. Nous ne savons si nous avons parfaitement saisi leur pensée. Mais ils en veulent aussi, il nous semble, à la philosophie et à la théologie scolastiques. Quel autre sens donner à ces phrases où l'on nous parle d'une théologie qui réponde dans ses matières, ses thèses et son langage à l'état d'esprit et aux besoins d'âme du temps où elle est enseignée, où l'on nous parle encore des caractères qui doivent distinguer les études théologiques de notre temps, d'un exposé du dogme qui soit encastré pour ainsi dire dans le mouvement de l'histoire, où l'on exclut de l'enseignement théologique tout ce qu'on appelle problèmes oiseux ou insolubles ? N'est-ce pas nous dire que la théologie scolastique ne possède pas cette appropriation parfaite aux besoins de notre temps qu'on doit trouver dans l'enseignement ? On voudrait la remplacer, il nous semble, par une théologie plus historique et plus positive, une théologie qui ne fonde son enseignement que sur l'Ecriture et sur la tradition, comme l'avait fait la grande et forte génération des Pères. L'état scientifique qui est l'état de la société où nous vivons l'exige ainsi, nous dit-on.

On nous permettra de regretter, s'il a lieu, l'abandon de la théologie et de la philosophie scolastiques, et son remplacement par une théologie presque uniquement fondée sur la

Digitized by Google

science biblique et patristique. Nous ne croyons pas que l'usage de la théologie positive donne des résultats plus sérieux et plus avantageux que celui de la théologie scolastique, et nous sommes heureux que les scolasticats religieux demeurent fidèles à nos vieux auteurs et à notre vieille scolastique. A notre avis on est fasciné mal à propos, disons mieux, on est aveuglé par cet état de notre siècle, cette science et ces exigences modernes dont on exagère l'importance et avec lesquelles on espère ainsi trouver un accord.

Qu'il s'agisse de l'acquisition de la vraie science théologique, qu'il s'agisse du développement de l'intelligence, de la vigueur et de l'élévation à lui donner, qu'il s'agisse de la noble aspiration qui porte l'esprit à vouloir monter toujours plus haut, qu'il s'agisse enfin de cette jouissance si douce que l'âme éprouve à descendre dans les profondeurs de la doctrine sacrée, la théologie scolastique est incomparable ; elle donne d'inappréciables avantages. Que l'on regarde les hommes qu'elle a formés et qu'elle forme ; que l'on interroge les hommes qui l'ont suivie et qui l'enseignent, on sera promptement convaincu de cette vérité.

La théologie scolastique nous donne seule une théologie vraiment scientifique. La théologie n'est pas un catéchisme développé et étendu ; elle n'est pas une série de textes tirés de la sainte Ecriture et des saints Pères, et reliés entre eux par l'unité de leur objet. Elle est la science des vérités révélées, l'exposition scientifique et systématique des vérités formellement révélées et des conséquences qui en découlent. La science est la connaissance des choses par leurs causes. On possédera la science théologique lorsqu'on connaîtra les vérités révélées par leurs causes, c'est-à-dire lorsqu'on pourra montrer clairement comment elles se relient entre elles et découlent les unes des autres, et en former un système complet et ordonné.

Empruntons à M. Hogan ces lignes qui viennent si bien à notre sujet : « La parole de Dieu dans la forme première où elle nous a été transmise par les livres de la Bible ou par les témoignages authentiques de la tradition, nous présente des vérités révélées mais incomplètes, détachées et sans liens entre elles. Des pages de la sainte Ecriture elles émergent

Digitized by Google

tantôt comme de faibles lueurs, tantôt comme de vifs rayons de la lumière divine; ici ce sont des enseignements précis, là des indications vagues mais significatives, des comparaisons et des figures qui ont besoin d'être étudiées et comprises. Elucider ces éléments, les classer, les développer, les enchaîner; ramener une variété confuse à l'unité, et de matériaux isolés et bruts, tombés du ciel en terre, élever un édifice solide et harmonieux dans toutes ses parties, telle a été de tout temps la tâche des théologiens. Or, il est évident que pour l'entreprendre avec succès ou même pour la bien comprendre quand d'autres l'ont faite, il n'y a que ceux qui savent voir dans l'intime des choses, en saisir les relations étroites, les décomposer et les recomposer à volonté. » Mais cette science, les scolastiques l'ont incontestablement possédée à un haut degré de perfection. Ils ont déployé dans l'étude des vérités révélées et dans l'effort pour en former un système vraiment scientifique, une sagacité, une pénétration merveilleuses et qu'on n'a pas dépassées, ni même, croyons-nous, égalées.

La théologie scolastiquement enseignée discipline admirablement l'esprit, elle lui donne une vigueur étonnante, elle lui apprend à mettre de l'ordre, de la précision dans ses idées, à les exprimer avec netteté, logiquement. Un esprit, qui n'a pas été soumis pendant un temps suffisant à une forte discipline, manque souvent d'exactitude et de précision, il risque facilement de s'égarer en des doctrines sans base solide, sans consistance. L'esprit, que la scolastique a sérieusement formé, possède au contraire une sûreté et une fermeté particulières. La scolastique l'habitue à pénétrer jusqu'au cœur et à la racine des choses, à en embrasser les aspects variés, à en chercher et à en trouver les principes cachés et les raisons dernières. Elle le rend capable d'éprouver et de contrôler tout ce qui se présente à lui, de peser la valeur de chaque assertion et de chaque preuve, de vérifier les principes et les faits, d'admettre, de rejeter ou de douter selon que l'exige le degré des preuves qu'on lui offre.

La scolastique donne au jugement cette trempe vigoureuse, cette rectitude qui lui permet de saisir l'erreur sous l'enveloppe où elle aime à se cacher, de raisonner avec la con-

Digitized by Google

viction, la sécurité, l'efficacité que donne une pénétration sûre et profonde, de résister aux ébranlements redoutables que les controverses modernes, les audaces de la critique contemporaine ne cessent de produire. C'est ce qu'attestent à l'unanimité les hommes qui l'ont fréquentée et qui la connaissent. On peut l'affimer sans hésitation : mieux que toute autre, la formation scolastique donne un solide bon sens.

La scolastique doit ces résultats à la précision, à la clarté, à la finesse dans la distinction et l'analyse, à l'ordre logique, à la vigueur du raisonnement que ses grands docteurs ont possédées. Elle les doit à l'excellence de sa méthode. Dans la bulle où il confère à saint Bonaventure le titre de docteur de l'Eglise, le pape Sixte-Quint définit cette méthode par ces paroles que Léon XIII a reproduites dans la Bulle *Æterni Patris* : « *Apta illa et inter se nexa rerum et causarum cohærentia ; ille ordo et dispositio tanquam militum in pugnando instructio ; illæ dilucidæ definitiones et distinctiones ; illa argumentorum firmitas et acutissimæ disputationes quibus lux a tenebris, verum a falso distinguitur, hæreticorum mendacia multis præstigiis et fallaciis involuta tanquam veste detracta patefiunt et denudantur.* »

Aucun homme d'intelligence et de bonne foi, croyons-nous, qui conteste ces assertions. Tous ceux qui ont été formés à cette méthode rigoureuse de l'Ecole reconnaissent, même lorsqu'ils en ont délaissé l'usage, combien ils lui sont redevables ; ils sont les premiers, dit encore M. Hogan, à proclamer que la précision et l'exactitude de la pensée si supérieures aujourd'hui à ce qu'elles étaient dans l'antiquité sont principalement l'œuvre des scolastiques du moyen âge. (1)

Du reste les deux plus grands siècles de la théologie chrétienne, ce sont le XIIIe siècle, le siècle de saint Thomas et de saint Bonaventure, et le XVIe siècle, le siècle de Suarez, de Lugo, etc. ; or tous les deux ont été profondément scolastiques. Ce fait incontestable ne proclame-t-il pas à sa manière la supériorité dont nous parlons ?

Nous ajoutons. L'abandon de la théologie scolastique

(1) Evidemment M. Hogan n'entend pas exclure de cette supériorité la présence du Christianisme.

Digitized by Google

n'aura-t-il pas des résultats fâcheux ? La formation intellectuelle du clergé sera moins forte ; nous en sommes persuadés ; la vigueur de l'esprit en sera diminuée. On obtiendra une érudition plus étendue ; la forme généralement oratoire des Pères pourra donner à l'esprit un éclat plus vif, une aptitude plus grande à exposer les vérités chrétiennes. Mais la raison perdra en fermeté et en sûreté, on sera plus exposé dès lors à cet affaiblissement des croyances, à ce désarroi des doctrines, à cette confusion des idées qui déparent et diminuent souvent les esprits moins vigoureux.

Ne voit-on pas où en est l'Université ? Elle n'a plus la moindre philosophie. Elle change de pensées, de solutions, de systèmes comme on change de vêtement. Elle va à Kant, à Cousin, à Taine, à Comte, etc ; elle est la proie de tous les sophistes, de tous les rêveurs, de tous les charlatans. Elle met sa gloire dans cette succession de systèmes, dans cette variété de solutions et de pensées, comme si le changement et la variété n'étaient pas la preuve évidente qu'on ne possède point la vérité. Aussi n'arrive-t-elle pas à composer un traité de morale logique et complet (1). Qu'on lui rende cette formation scolastique qui lui était autrefois commune avec le clergé, on la verra sortir promptement de ces obscurités, de ces erreurs et de ces fluctuations perpétuelles. Nous le savons. Le clergé ne tombera jamais dans ces erreurs et dans ces contradictions ; il possède une doctrine, il reconnaît une autorité. Mais il perdra lui aussi à abandonner la philosophie et la théologie scolastiques ; la vigueur de sa formation en sera sérieusement diminuée. On les avait abandonnées à la suite de Descartes et de Bacon. C'était aussi le désir de répondre aux exigences du temps où l'on vivait, d'en être mieux compris et d'agir ainsi plus fortement sur lui. Qu'y avait-on gagné ? On s'était intellectuellement affaibli, on n'avait pas exercé l'action et l'influence qu'on attendait de cet accommodement.

Le pontificat si intellectuel de Léon XIII nous a pleine-

(1) Un des membres les plus élevés de l'enseignement universitaire, lisions nous ces jours-ci, M. Rabier, ne sait comment terminer un ouvrage philosophique commencé depuis plusieurs années. De quelle manière en effet composer un traité de morale ? Sur quelle base, sur quels principes l'appuyer ?

Digitized by Google

ment remis sur la voie. Irons-nous l'abandonner encore ? Qu'on veuille le remarquer. Un pas en entraîne un autre. On entre dans la voie des modifications, nous dirions, si nous l'osions, du modernisme. On ira plus loin qu'on ne croit. Ainsi en est-il toujours. Que ceux qui réclament cette modification y songent sérieusement.

Nous ne voulons pas oublier enfin ce point de vue que nous relevions tout à l'heure. La théologie scolastique nous transporte sur les hauteurs, elle nous introduit dans les régions célestes les plus cachées, les plus reculées, les plus inaccessibles même ; elle nous soulève jusqu'aux spéculations les plus élevées et les plus sublimes ; elle nous met en contact avec les vérités les plus belles, les plus nobles que l'intelligence puisse contempler. Nous parcourons notre théologie scolastique. Tout ce qu'on peut découvrir dans les mystères de notre foi, elle le cherche. Tout ce qu'il y a de plus intime, tout ce qu'il y a de plus profond et de plus secret dans la nature et l'action de Dieu, elle veut le pénétrer. Pas un problème de l'ordre surnaturel, pas une des questions auxquelles cet ordre donne lieu qu'elle n'aborde. La question est difficile et obscure, le problème est redoutable; n'importe, elle n'hésite pas, elle s'attache avec acharnement à l'élucider, et elle ne s'arrête que lorsqu'elle lui a donné la solution qui lui paraît la plus vraisemblable.

Qu'on ne nous dise pas que c'est là une de ses aberrations, qu'elle agirait plus sagement en s'en tenant à l'enseignement de l'Eglise, et en laissant de côté ces questions dont la solution échappe complètement aux prises de notre esprit. La théologie scolastique ne fait que suivre en agissant ainsi les tendances naturelles de notre âme et que donner un aliment, l'aliment le plus noble et le plus savoureux, à l'activité dont elle est douée. Nous avons été créés pour connaître Dieu, pour le voir un jour face à face et le posséder. Dès lors les intelligences pures et élevées, les intelligences vraiment chrétiennes éprouveront toujours le besoin de prendre des ailes et de s'envoler vers lui. Ce sera toujours un de leurs désirs secrets de vouloir connaître, d'une manière de plus en plus claire, les mystères de la divinité, de ses opérations, de notre état futur, et une de leurs jouissances les

Digitized by Google

plus douces de saisir quelque chose de ces mystères ineffables. Les secrets cachés dans les profondeurs du ciel, les problèmes éternels de la nature divine, de l'âme humaine, ne cesseront jamais de se dresser devant elles, de les attirer, de les solliciter, et vous les verrez toujours chercher à écarter, autant qu'il est en elles, le voile qui les enveloppe, les tourner et les retourner encore pour leur arracher une réponse. Passion noble et qui nous révèle l'origine de notre intelligence et sa destinée !

Le mathématicien s'éprend d'une vraie passion pour les problèmes les plus arides et les plus spéculatifs. Quelle n'est pas sa jouissance, lorsqu'il a trouvé enfin cette solution dont la recherche le tourmentait. On ne lui reproche ni cette passion ni cette jouissance. On admire le géologue, l'astronome qui scrutent avec ardeur, l'un les profondeurs de la terre, l'autre celles du ciel. Chose étrange ! On reprochera à nos grands scolastiques de vouloir pénétrer les profondeurs divines, et de s'ensevelir dans cette recherche ; on les traitera avec dédain ; on inspirera aux jeunes lévites une sorte de mépris pour les magnifiques spéculations de saint Thomas sur la vie future, sur la vision béatifique, etc. Mais ne voit-on pas l'élévation, l'agrandissement que donne à l'esprit l'étude de ces hautes questions, le profit qu'il y a pour lui à vivre sur ces sommets ? On y respire un air intellectuel si pur, si vivifiant ! Nous plaindrions vivement un clergé qui déserterait totalement ces hauteurs, et qui se confinerait dans la poursuite d'une théologie (employons le mot) utilitaire. C'est notre conviction : intellectuellement et moralement, ce clergé se diminuerait grandement.

Aussi le redisons-nous. Nous voulons absolument que notre enseignement demeure fidèle à la philosophie et à la théologie scolastiques, à leur méthode, à leur doctrine. Nous n'admettons pas la valeur des raisons qu'on met en avant pour les supprimer ou pour diminuer sérieusement leur place.

Fr. TIMOTHÉE.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA

RENAISSANCE LITTÉRAIRE EN FRANCE

Du Bellay et Ronsard.

(Suite) (1).

A peine « déchaussé, » c'est-à-dire mort, Ronsard fut chanté sur tous les tons, en grec et en latin, en français, en espagnol, en italien. Mais nous n'avons pas lu une épitaphe du défunt qui mérite d'être rapportée.

Des poètes d'un goût douteux, Chapelain, Brebeuf, Saint-Amand, Scudéry, Viaud (Théophile), Cyrano de Bergerac prolongèrent encore des années l'écho de cette première admiration.

Mais déjà Malherbe avait *biffé* tous les vers du vieux poète ; et Balzac, le disciple de Malherbe, ne pensait pas autrement que son maître.

La Fontaine, sous Louis XIV, n'est pas moins sévère dans les vers qui suivent :

> « Ronsard est dur, sans goût (2), sans choix,
> Arrangeant mal les mots, gâtant par son françois
> Des Grecs et des Romains les grâces infinies.
> Nos aïeux, bonnes gens, lui laissaient tout passer,
> Et d'érudition ne pouvaient se lasser. »

Fénelon est plus doux et plus courtois. « Ronsard, (d'après lui), tenta une nouvelle route pour enrichir notre langue, pour enhardir notre poésie et dénouer notre versification, alors naissante (3). »

Personne n'a mieux dit que Boileau, mais Boileau n'a guère lu Ronsard et n'a jugé en lui que le pire de tous les

(1) Voir le fascicule de mars 1902.

(2) Lettre à Racine, du 6 juin 1686.

(3) Lettre à l'Académie.

Digitized by Google

poètes. Il n'avait vu qu'un côté de son visage. Oui, l'auteur des Odes Pindariques, « réglant tout, brouillant tout, fit un art à sa mode » ;

« Sa muse en français parla grec et latin, oui. »

Pourtant le même Ronsard a écrit des sonnets, des élégies et de petites odes qui ne sont pas toujours licencieuses, mais parfois remarquables par la grâce, la délicatesse, un heureux tour d'imagination et un sentiment vrai de la nature ; il a fait des satires inspirées par une foi énergique, et dont la généreuse et catholique inspiration console de la sécheresse ou des cruautés poétiques du protestant Agrippa d'Aubigné.

Peut-on d'ailleurs ne pas être indulgent pour l'humble écrivain qui a écrit de lui-même :

« Les Français qui mes vers liront,
S'ils ne sont point Grecs et Romains,
Au lieu de ce livre ils n'auront
Qu'un pesant faix entre les mains. (1) »

Ou bien n'a-t-il pas pensé se louer ? Et ne poussait-il pas le fanatisme de la Grèce jusqu'à croire que notre langue poétique ne serait achevée que le jour où le vulgaire n'y comprendrait absolument rien ?

N'a-t-il pas adressé une ode ridicule à Phébus, (2) pour « guarir le roi Charles IX » ? N'a-t-il pas nommé le même Phébus :

« Saint Apollon Pythien,
Seigneur de Dèle la divine,
Cyrénéan, Pataréan,
Par qui le trépied thymbréan
Les choses futures devine. » (3)

(1) *Œuvres* de Ronsard. — « De luy-mesme. » (Après *La Franciade.*)

(2) Ronsard, *Odes* 6, l. 5. A la rigueur, l'ode 13 du l. 3, à J. du Bellay est écrite en français, mais froide et monotone. L'ode 3 du l. 5 célèbre « flanc à flanc » les trois sœurs, Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour, comme les filles d'Achéloïs, avec un appareil mythologique qui les travestit depuis le premier vers jusqu'au dernier ; et c'est là ce qu'il y a de mieux dans les grandes odes de Ronsard.

(3) Ronsard, *A Phœbus*, ode 20, l. 1. L'ode à M. de l'Hospital, la dixième du premier livre, a soixante-dix-sept strophes, antistrophes et épodes. Ce n'est pas la moins ridicule.

Digitized by Google

C'est encore Ronsard qui s'est plaint, en ces termes, de ne pouvoir porter assez loin l'imitation servile de la langue grecque :

« Ah! que je suis marry que la muse françoise
Ne peut pas s'exprimer comme fait la grégeoise (1),

Et dire :

« Ocymore, dispotme, oligochronien! »

Il s'arrête par pudeur ; c'est heureux.

Cependant là ne se caractérise pas le plus grand défaut du poète lyrique, « masche-laurier », qui nomme les lèvres, les « avant-portiers (2) de la parole ». Ce n'est pas même tous les jours, il s'en faut, ni à chaque pas, qu'il « parle en français, grec et latin ». Mais ce qui éclate partout, dans les Odes pindariques (3), principalement et dans les Hymnes, c'est le vice d'une obscure et perpétuelle mythologie, c'est une indécence grossière et païenne (4) ; c'est encore la disproportion entre un rythme harmonieux, solennel, et une langue vulgaire, entre une pensée élevée et une image triviale.

Ainsi, dans l'Hymne intitulée : Des Estoilles (5), et adressée à de Pibrac, l'auteur des fameux quatrains, Ronsard a écrit :

« On cognoistra que tout
Prend son estre et son bout
Des célestes chandelles. »

(1) Epitaphe. *Le Tombeau de Marguerite de France, duchesse de Savoie.* Quand bien même Ronsard n'aurait composé que deux *cent mots nouveaux* tirés des divers patois, du grec, du latin, de l'italien, enfin du français, par dérivation ou proviguement et juxtaposition, ce serait trop. Il y faut plus de sobriété. Et Ronsard l'a fait, le plus souvent, sans à propos.

(2) Ronsard, *Amours*, chanson, l. 1.

(3) L. 1. Odes.

(4) Ronsard. Voir *Au Roy Dauphin François II, depuis roy de France.* Ode 3, l. 3.

(5) L. 1. *Hymne* 10.

Digitized by Google

Ailleurs, dans une ode à sa lyre, il affirme que :

« *Au caquet des cordes* bien joinctes (1)...
Le feu armé de Jupiter s'esteint,
Son aigle dort sur la foudre à trois poinctes. »

Le même défaut se rencontre aussi dans l'élégie. Le poète aime, pour se distraire dans ses insomnies, à se rappeler « les flots bossus » (2) et « l'eschine des eaux ».

Tous les noms de l'Olympe passent dans ses vers, les grands et les petits dieux, et les dryades, et les oréades, et les naïades, et les faunes et le reste. C'est le perpétuel grimoire d'un chrétien qui parle la langue reculée d'un païen de la plus vieille antiquité. On ne peut le lire qu'avec Demoustier à la main...

En voici quelques-uns, écrits en 1584, au temps d'un repentir tardif :

« Donc, sonnets, adieu ! adieu, douces chansons (3) !
Adieu, dame ! adieu de la lyre les sons !
Adieu, traits d'amour ! Volez en autre part
Qu'au cœur de Ronsard. »

C'est pourtant le même poète qui a dit : (4).

« Antres, et vous, fontaines,
De ces roches hautaines,
Qui tombez contre bas
D'un glissant pas ;

Et vous, forêts et ondes,
Par ces prés vagabondes,
Et vous rives et bois,
Oyez ma vois...

Quand le ciel et mon heure
Jugeront que je meure,
Ravi du beau séjour
Du commun jour,

(1) Ronsard, *A sa lyre*, ode 22, l. 1.
(2) Ronsard. *Elegies.*
(3) Ronsard. *Ode* 31, L. 5.
(4) *De l'élection de son sépulcre*, ode 4, livre 4.

Digitized by Google

Je défends qu'on me rompe
Le marbre pour la pompe
De vouloir mon tombeau
Bâtir plus beau...

Je veuil, j'entend, j'ordonne,
Qu'un sépulcre on me donne,
Non près des rois levé,
Ni d'or gravé.

Mais en cette isle verte,
Où la course entr'ouverte
Du Loir autour coullant
Est accollant...

Mais je veux bien qu'un arbre
M'ombrage, au lieu d'un marbre,
Arbre qui soit couvert
Toujours de vert.

De moi puisse la terre
Engendrer un lierre,
M'embrassant en maint tour,
Tout à l'entour. (1). »

C'est gracieux ; la strophe est rapide comme la vie ; elle tombe sur un dernier vers, très court, comme un dernier soupir.

Du reste, Ronsard est un artiste, en fait de rythme... Ses grandes odes à l'antique ont des strophes, des antistrophes et des épodes. Il a surtout employé et mêlé, avec aisance, dans la poésie lyrique, les vers de six, de sept et de huit pieds, voire même de trois (2), ceux de dix et de douze dans les sonnets, toujours l'alexandrin dans l'élégie ; et son instinct ne l'a guère trompé, si l'on excepte l'épopée, dans l'accord du mètre et du sentiment. Il essaya même les vers

(1) Ajoutons que Ronsard est un vrai poète dans les strophes au « *Bel Aubespin fleurissant* », à « *La fontaine Bellerie* » et autres pièces de même sorte que dépare plus ou moins le naturalisme.

(2) Ronsard, *Hymne* 9, l. 1.

Digitized by Google

saphiques de onze pieds tout en déclarant qu'ils ne furent et ne seront jamais agréables, s'ils ne se chantent de vive voix.

Des égloges de Ronsard et du Cyclope, il n'y a rien d'heureux à dire. Il a bien changé « Lycidas en Pierrot et Philis en Toinon », comme l'a dit le judicieux Boileau.

Parlons plutôt de *La Franciade*. Je préfère laisser les élégies pour la fin, avec une impression favorable au poète.

La Franciade fut écrite en vers de dix pieds. C'est en un vers de dix pieds qu'un vieux guerrier « sa camisole et son pourpoint vestit (1). » Suivant l'auteur, les alexandrins « ont trop de caquet » et ne valent que « en tragédies (2) ou versions ».

Le poème devait avoir vingt-quatre livres, dont quatre seulement parurent, en 1572. Les arguments des vingt autres livres nous ont été conservés par la plume d'Amadys Jamin, ami de Ronsard et secrétaire de la chambre du roi.

C'est un singulier personnage que notre poète. Dans sa Préface, lui qui a « pillé Delphe et saccagé la Pouille », lui, dis-je, prend sa plus haute voix pour dire :

« C'est un crime de lèze-majesté d'abandonner le langage de son pays, vivant et florissant, pour vouloir déterrer je ne sais quelle cendre des anciens et abbayer les verves des trépassés... comme ces nouveaux venus qui veulent corriger le *Magnificat*, encore que leurs escrits estrangers, tant soient-ils parfaits, ne sçauraient trouver lieu aux boutiques des apothicaires pour faire des cornets. »

Il les traite de latineurs. Et lui ?

Mais abordons *La Franciade* : Francus, fils d'Hector, précipité du haut d'une tour par Pyrrhus, n'en est pas moins plein de vie. Le poète le suit, depuis Buthrote, et par l'Euxin, jusque sur les rives du Danube (3), « au giron d'une plaine fertile », enfin jusqu'à Sycambre, berceau de Francs, nouvelle Troie fondée par Francus.

(1) Ronsard, *La Franciade*, l. 1.

(2) Ronsard, *Au lecteur apprenti*. Préface pour *La Franciade*.

(3) 1er livre.

Digitized by Google

Avant, il s'est arrêté en Crète, pour vaincre le géant Phonère, et assez de temps pour y faire sécher de désespoir (1) deux Didons, c'est-à-dire Hyanthe et Clymène, filles du bon roi Dircé, qui l'aiment l'une et l'autre. Hyanthe est une prophétesse, magicienne, païenne et chrétienne, à la fois, plus prolixe, à elle seule que Nestor, Tirésias et Anchise. Pressée par Françus, elle lui raconte (2) l'histoire de France, depuis Valentinien ; elle devra la prolonger jusqu'à Charles IX, auquel est dédiée l'épopée. Cette longue énumération a pour but « de le relever du vice et de le pousser à la vertu, par l'efficacité d'un exemple domestique ! » C'est soixante-six rois dont le poète « a le faix sur les bras », soixante-six rois *chrétiens* dont une *Pythonisse* décrira les gestes. « *O imitatores, servum pecus !* »

Mais nous ne connaissons Francus que de nom. Hyanthe nous le peint avec

« Sa douce voix
Ses doux propos et ses devis courtois. »

C'est à lui que la déesse de Cythère donne les conseils les plus perfides : (3)

« Courtise Hyanthe, afin qu'elle te face
Voir ces grands rois qui viendront de ta race...
Puis donne voile ; et, sans plus t'allécher,
Va-t'en ailleur la fortune chercher. »

On reconnaît Enée qui abandonne la reine de Carthage, sur l'ordre des dieux.

Nous le savons, ce n'est pas seulement les grands rois que Ronsard, sous le nom d'une sorcière, colore de sa poésie dans *La Franciade*. Le généreux Charles IX ne lui a permis d'omettre aucun de ses ancêtres, « la malice des uns comme la bonté des autres ».

(1) 2e livre.
(2) 4e livre.
(3) 2e livre. Au 4e livre, on admire « le *Soleil perruqué de lumière* ».

Digitized by Google

C'est là le plus beau du poème.

Hyanthe, comme la prêtresse du deuxième livre de Virgile, ne s'est décidée à parler, qu'après avoir écumé sous l'inspiration divine. Elle montre à Francus les Troyens qui passent le Rhin gaulois, la Moselle, la Seine « serrée entre deux bords tortus ». Ils fondent, sur ses rives, Paris où

.. « les maisons (1), en marbre élaborées
Voisineront les étoiles dorées. »

Et puis Hyanthe descend le cours de l'histoire, mais jusqu'à Pépin seulement (2).

Le motif qui force Ronsard à s'arrêter là est touchant ; il l'a traduit en vers :

« Si le roi Charles eut vécu,
J'eusse achevé ce long ouvrage ;
Dès que la mort l'eût vaincu,
La mort me vainquit le courage ! »

Comme Ronsard est Français, un vrai Français du bon vieux temps, par la foi catholique et l'amour du roi ! Décidément, on l'aime. Aussi, laissons là, pour un instant, ce qui peut faire rire et railler ; allons aux élégies, d'abord à l'Invective contre les bûcherons de la forêt de Gastine ou à la Dryade violée :

« Forest, haute maison des oiseaux bocagers,
Plus le cerf solitaire et les chevreuils légers
Ne paîtront sous ton ombre ; et ta verte crinière
Plus du soleil d'été ne rompra la lumière...
Tout deviendra muet, Echo sera sans voix,
Tu deviendras campagne, et en lieu de tes bois,
Dont l'ombrage incertain lentement se remue,

(1) 1er livre.

(2) Passerat, à propos de cette ridicule *Franciade*, osa écrire :

« *Sustulit ambiguæ tandem certamina laudis*
Francias, et veterem litem interjecta diremit. »

Digitized by Google

Tu sentiras le soc, le coutre et la charrue.
Tu perdras le silence, et haletants d'effroi,
Ne Satyres, ny Pans ne viendront plus chez toi...
Adieu, vieille forêt, le jouet du Zéphyre,
Où premier, j'accorday les langues de ma lyre,
Où premier j'entendi les flèches résonner
D'Apollon qui me vint tout le cœur étonner :
Adieu, vieille forêt, adieu, têtes sacrées,
De tableaux et de fleurs autrefois honorées,
Maintenant le desdain des passants altérés,
Qui brûlés, en l'été, des rayons éthérés,
Sans plus goûter le frais de tes douces verdures
Accusent tes meurtriers, et leur disent injures (1). »

Si Euterpe, Eutrope, Calliope, Jupiter, Dodone et Athos ne venaient, mal à propos, hôtes importuns, hanter cette poésie, sous prétexte de l'animer et de l'embellir, rien ne serait plus beau, plus mélancolique, et n'inspirerait davantage le sentiment de la nature et ne ferait aimer le silence et le mystère des bois.

Nous avons cru devoir omettre un assez grand nombre de vers, autant de notes discordantes dans cette harmonieuse musique des forêts profondes.

Voici qui aurait pu être écrit par Horace :

« Quand vous serez très vieille, au soir, à la chandelle (2)
Assise auprès du feu, devisant et filant,
Direz, chantant mes vers et vous esmerveillant :
Ronsard me célébrait, du temps que j'étais belle.
Lors, vous n'aurez servante, oyant telle nouvelle,
Desjà sous le labeur à demy sommeillant,
Qui au bruit de Ronsard ne s'aille réveillant,
Bénissant vostre nom de louange immortelle ;
Je seray sous la terre, et, fantosme sans os,
Par les ombres myrteux, je prendrai mon repos ;

(1) Ronsard, *Elégie*, 30.

(2) Ronsard, *Sonnet pour Hélène*, livre 2, 52.

Digitized by Google

Vous serez, au foyer, une vieille accroupie,
Regrettant mon amour et vostre fier desdain;
Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain;
Cueillez, dès aujourd'huy, les roses de la vie. »

Quelle vive image de la fragilité d'une beauté passagère ! Le reste est païen... Nous préférons aux « roses de la vie » celles de la charité, et sainte Elisabeth portant à ses pauvres des aliments qui se changent en roses, sous les yeux de son mari.

D'ailleurs le poète ne manque pas de fatuité. On chantera ses vers ? on ne les chante pas. Il aura une gloire immortelle? quelle gloire ? Les servantes l'admireront ? elles n'y songent guère. Mais il y a là une mélancolie basse qui plaît à l'imagination, malgré tout, et au cœur, à celui qui est gouverné par les sens. Le contraste est frappant de la jeunesse fleurissante à la sèche et aride vieillesse. On est saisi, on est surpris. On est tenté de se faire païen et de descendre vers ce noir cocyte où il n'y a que des ombres ; avec Homère, dans cet enfer où les ombres sont moins que rien ; on regrette avec elles de ne pouvoir vivre toujours, fut-ce valet de laboureur. On prend le seuil de la vie pour la vie ; et de la vraie vie on fait une mort éternelle, le néant. Ou bien, on se console à la pensée de vivre dans la bouche des hommes « *volitare per ora virorum* », comme dit Virgile ; on se forge, faute de mieux, l'idée d'une immortalité qui n'existe pour les hôtes du néant que dans la mémoire des vivants.

Encore quelques vers, bons entre tous, parce qu'ils expriment, à la fin d'un sonnet, la vanité d'une poésie frivole et le repentir de Ronsard :

« Voir perdre mon pays, proye des adversaires, (1)
Voir en nos étendards les fleurs de lys contraires,
Voir une Thébaïde, et faire l'amoureux !
Je m'en vais au Palais ! adieu, vieilles sorcières.
Merci, je prends mon sac, je serai plus heureux
En gagnant mon procès, qu'en suivant vos rivières ? »

Il les suivit jusqu'au bout.

(1) Ronsard, *Sonnets pour Hélène*, 26.

Digitized by Google

Je l'aime encore, s'il dit à Desportes (1) !

« Nous devons à la mort et nous et nos ouvrages !
Nous mourons les premiers ; le long reply des âges,
En roulant, engloutit nos œuvres à la fin ;
Ainsi le veut nature et le puissant destin.
Dieu seul est éternel ! »

« *Debemur morti, nos nostraque* », a dit Horace, sans dire mieux.

Le dernier vers est d'un chrétien.

Il est temps de finir :

Aussi bien, l'homme qui définit la quenouille (2) « aime-laine, aime-fil, aime-estaim, maisonnière, palladienne, enflée, chansonnière, » n'a pas porté loin le jugement ni le goût ; il s'est enseveli dans l'imitation servile et l'érudition, dans l'allégorie et la mythologie. Il a ridiculement calqué, en plus d'un endroit, la langue française sur la latine et sur la grecque, nous offrant des mots nouveaux et des composés étranges, dont notre bon goût n'a pas voulu. Il fallait, d'un trait de lumière, distinguer les vrais éléments d'une langue à consommer dans sa perfection, choisir, démêler, coordonner, imiter à propos. Or, Ronsard a inventé au hasard : « Il en-roche, il en-eau, il en-glace, il en-feu (3). » Ce n'est qu'un brouillon doué d'une âme sensible et d'assez d'imagination. Ses grandes Odes et ses Hymnes sont triviales ou prétentieuses et mythologiques ; elles sont de Pindare vêtu en Arlequin ; et ses églogues sont triviales, comme l'Hymne de Bachus, où l'on voit des lynx traîner le char du Dieu :

« Leur regard était feu,
Pareil aux yeux de ceux qui de nuit ont trop beu. »

Cet hymne respire l'ivresse mythologique, aussi bien que l'Hymne au printemps. Dans l'Hymne de l'or, adressé à Dorat,

(1) Elégie 2e à Ph. Desportes.

(2) *Amours. La Quenouille.* A la suite de la pièce 65. 2e livre,

(3) Pour : il tourne en roche, en eau, en glace, en feu. RONSARD, *Amours*, 56, livre 2.

Digitized by Google

on peut recueillir néanmoins des détails heureux sur la vie de Ronsard ses débuts et son désintéressement.

La Franciade (1), en vers sautillants de dix pieds, est un ridicule pastiche de l'antiquité, où le christianisme et le paganisme, au lieu de s'opposer dans une magnifique antithèse, comme a fait Châteaubriand, ont l'air de se confondre dans un bizarre et vulgaire mélange. Ce Dieu du pathos, et des inventions (2) grotesques, Ronsard, n'est pas sans délicatesse et sans grâce dans ses Sonnets, ses Elégies et ses Amours. Encore est-il mignard jusqu'à appeler sa Dame (3 une « angelette » dont le jour frappait la beauté « nouvelete » !

D'ailleurs à côté de quelques beaux vers, de rares pièces assez réussies même, et qu'inspire toujours auvieux voluptueux la vieille déesse de Cythère, que d'obscénités sans charme ! Que de larmes sans pudeur. Où est l'originalité, où est le sel gaulois ? En résumé, ce moderne païen, ce précepteur de libertinage n'aboutit qu'à corrompre la jeunesse ou à la dégoûter.

Sa mélancolie, c'est le deuil des désirs inassouvis.

Il vaut mieux que ses vers. Même ce Don Quichotte revêtu des oripeaux de l'antiquité, comme le héros de la Manche de sa ridicule chevalerie et de sa cuirasse démodée, nous fait encore plaisir, ici et là, quand il se résout à être naturel, dans les *Regrets à Marie Stuart* (4) et chrétien dans les *Discours*. Il a aussi de beaux vers à Pierre Lescot, pour peindre

(1) *Le Bocage royal* ne changerait, en aucune manière, notre sentiment sur Ronsard.

(2) « Le soleil s'en alla, et pendit en escharpe
Son carquois d'un côté, et de l'autre, sa harpe. »
Et « sa maîtresse eut pitié,
De le voir aller à pié. »

RONSARD, *Les Hymnes*, l. 2.

(3) Pièces retranchées des *Amours*, (1560).

(4) « Le jour que votre voile aux vagues se courba,
Et de nos yeux pleurans les vostres déroba,
Ce jour-là même voile emporta loin de France
Les Muses qui voulaient y faire demeurance.
Les Muses, en pleurant, ont laissé nos montagnes. »

(POÏMES).

Digitized by Google

son amour de la Muse, et les remontrances de son père, (1) d'autres à Guillaume des Autels, pour apaiser son indignation contre les Huguenots et pour rappeler l'Eglise des premiers temps. C'est une âme honnête dans un corps miné par les excès ; c'est un génie travesti par l'antiquité. Toute sa vie a été une parodie. La critique qui juge le poète ne peut lui pardonner ses vers. Mais Dieu, après avoir puni ses mœurs, l'aura mis au ciel pour son cœur et sa foi.

Il n'y a qu'un grand poète durant la Renaissance, c'est Régnier. Et la Renaissance, malgré ses brillantes couleurs dans cette cour où François Ier et Charles IX font des vers, et Marguerite de Navarre aussi, n'est qu'une alliance de la corruption du cœur avec celle de l'esprit. Les rois sont corrompus, et la cour, et les lettres, en attendant qu'à leur exemple le peuple se corrompe.

Le Français bat sa mère, la France ; il se livre, sur son sein, à toutes les colères de l'orgueil religieux ; il blasphème sa foi, il défigure la langue qu'elle parlait ; il aime mieux parler païen, parler comme il sent.

S'il garde le goût de l'étude, c'est pour s'enfler et se diviniser, c'est pour altérer et détruire la vérité.

L'orgueil rend impur. Qui a échappé à l'orgueil et à la licence des mœurs ou du style, en ce savant seizième siècle ? L'affectation du pétrarquisme côtoie le pindarisme et le pantagruélisme. Désordre en politique, désordre dans les mœurs, désordre dans la langue, désordre dans la superbe érudition, désordre dans la religion, désordre partout.

Les femmes s'en mêlent. Une cordière, Louise Labbé, de Lyon, poursuit treize ans, je ne sais quel personnage, de ses rimes et de son amour. Les dames des Roches, aussi instruites que belles, et semblables entre elles, même par le

(1) « Laisse-moi, pauvre sot, cette science folle ;
(dit le père à son fils).
Hante-moi les palais ; caresse-moi Bertolle,
Et d'une voix dorée, au milieu d'un parquet
Aux dépens d'un pauvre homme exerce ton caquet,
Et fumeux et sueux, d'une bouche tonnante
Devant un Président mets-moi ta langue en vente. »

Digitized by Google

son de leur voix, veulent renouveler Pindare. L'une d'elles, Catherine, après avoir chanté son ami, célébra la Quenouille. Elle pouvait se contenter de la filer. — Sur tout ce chaos brillent, par instants, quelques éclairs. L'intelligence humaine n'abdique jamais.

Héroët, en particulier, est le poète mystique et raffiné de la « Parfaite amye ». Maurice Scève, le chantre de Délie, non moins ardent, est trop savant et souvent obscur. La Dame de ses pensées était peut-être Pernette du Guillet qui lui adressa des vers assez tendres. Le poème de Délie *(l'Idée, l'Idéal)* a 4,490 vers divisés en 449 dizains, groupés eux-mêmes neuf par neuf, qui célèbrent les joies et les souffrances de l'amour. C'est bizarre et emblématique.

Saint François de Sales dut être saint deux fois, pour l'être dans un temps pareil ! Nous allons l'opposer à Calvin, l'image la plus satanique de l'égoisme et de la perversité de la Renaissance.

Ainsi après avoir jeté un coup-d'œil général sur cette Renaissance, observé ensuite son caractère dans la prose et dans les vers de ses écrivains les plus connus, nous essaierons de peindre d'abord le plus aride et le plus cruel, et puis le plus doux et le plus poétique de ses prosateurs. Il peint la vraie Renaissance. C'est le contemporain de Malherbe.

(*A suivre.*)

A. Charaux,
Doyen de la Faculté catholique
des Lettres de Lille.

T. O.

Digitized by Google

LE BIENHEUREUX BERNARDIN DE FELTRE

ET SON ŒUVRE (1)

Voici l'œuvre la plus remarquable (*Opus majus*) du très révérend Père Ludovic de Besse, la publication en était depuis longtemps désirée.

Riche d'idées plus encore que de faits, — (ce n'est pas peu dire !) — ce livre provoquera l'irritation des uns, l'enthousiasme des autres, et, à coup sûr, l'étonnement de tous. On ne saurait, en effet, toucher, avec plus d'énergie et de compétence, à des questions aussi brûlantes, aussi complexes, aussi vitales.

« Le bruit ne fait pas de bien », affirme-t-on par manière d'aphorisme. Dans le monde économique, l'ouvrage du T. R. P. Ludovic prouvera le contraire. Il aura la valeur d'un éclatant apostolat.

On peut être un brillant officier de cavalerie, un orateur de haut vol dans les assemblées parlementaires, ou encore un admirable directeur d'usine ou même un publiciste génial et courageux : et ne guère dépasser dans la solution des problèmes sociaux la région des causes secondes.

C'est en quoi l'intervention, par la plume, du T. R. P. Ludovic revêt un caractère d'incontestable supériorité.

L'économiste d'étude et d'instinct se double ici d'un théologien éclairé.

Dans le cadre où se meut le bienheureux Bernardin de Feltre s'agite aussi la société du XVe siècle.

Ses coutumes, ses passions, ses misères, ses grandeurs, ses œuvres, son esprit : tout ce qu'elle a, tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle veut, se remue, s'affirme avec une intensité de vision incroyable.

Mais le P. Ludovic ne nous dit pas seulement comme Dante, parmi les cercles de l'abîme : « *Guardi et passa* : *regarde et passe* »; il s'arrête, il explique, il sonde et, sous la trame des faits, il découvre et met à nu les idées qui les engendrent.

(1) *Le Bienheureux Bernardin de Feltre* par le P. Ludovic de Besse, capucin, 2 vol. in-8°; tome I, *La Vie*, pages 475 ; tome II, *L'Œuvre ou le prêt à intérêt*, pages VI-471. Prix : 10 fr.

Digitized by Google

Des institutions, il remonte aux premiers principes. Cette puissance d'analyse s'agrandit jusqu'à la hauteur d'une synthèse large et implacable, comme la vérité. La science économique s'éclaire ici au flambeau de la plus sûre théologie.

Aussi l'étude sur les Juifs (Introduction) surprendra-t-elle désagréablement les Antisémites accoutumés à voir en Israël l'irréductible adversaire.

Le P. Ludovic les suit à travers l'histoire. Il plaide les circonstances atténuantes de leurs fautes, il met en lumière leurs conversions célèbres et, loin d'accentuer la note des anathèmes universels, il semble se complaire dans l'évocation de leur retour en masse à l'unité chrétienne des derniers temps. Cette indulgence n'enlève toutefois rien à l'impartialité. Car elle n'est point, comme chez plusieurs, la marque honteuse d'une vénalité servile ; elle est, avec la bonne grâce de l'économiste reconnaissant pour ses collègues, le signe éclatant de vues plus hautes du philosophe et du théologien.

L'auteur du *Rendez-vous des honnêtes gens sur le terrain des affaires*, n'a rien perdu dans ce nouvel ouvrage de sa rigoureuse dialectique, ni de sa vive et verte allure ? Délibérément, dès les premiers pas, il met en œuvre les ressources d'une érudition admirablement informée. Par la netteté, l'ampleur, la fécondité des aperçus, il se révèle d'un coup, le penseur plein d'une idée, l'historien épris d'un héros et portant l'honneur d'une puissance convainquante : *ab ungue leonem*.

Le lièvre donne tout ce qu'il promet.

Il est divisé en deux parties. Le premier volume contient la vie du P. Bernardin de Feltre.

C'est une peinture fort intéressante, parce que vraie, du XVe siècle. La succession des choses *vues*, la marche rapide des événements dans le cadre d'une chronologie serrée, ne permet pas à l'attention du lecteur de s'alanguir.

Quelle reconstitution saisissante d'un peuple, d'un pays, d'un siècle ! Magistrats et médecins, prêtres et religieux, grandes dames et financiers, tous, chrétiens et juifs, surgissent et parlent devant vous. Le P. Ludovic, n'a pas seulement exhumé de la poussière ce monde tourmenté comme le nôtre par l'éternelle question d'argent ; il lui a donné la chaleur et l'activité d'une génération présente. Cette société vit, agit, souffre sous nos yeux.

Et cela, sans aucune ingéniosité de rhétorique. Mérite rare ! La simplicité du style, toute franciscaine, — disons-le, — sert de trame

Digitized by Google

solide, quoique à peine visible, à la vie lumineuse et forte d'un admirable bienfaiteur du Peuple. La plume du P. Ludovic n'arrêtera nulle part, au détriment des faits ou des idées, la curiosité des esprits à l'affût des tropes et des images.

A quoi bon lui chercher des affinités avec le pinceau, le clairon, le glaive ? La poésie a-t-elle jamais fréquenté aux officines bruyantes où la monnaie devient progressivement une *épargne*, un *capital*, une *marchandise* ? (Tome II, liv. II. ch. VIII.)

La banque n'est-elle pas l'âme du commerce et de l'industrie ? La lyre d'Orphée serait malaisément à sa place dans les balances des Monts-de-Piété.

Laissez donc ce Capucin-économiste suivre, pieds-nus, le char doré de la Fortune. A l'aise avec les financiers comme avec les Juifs, il connaît, théoriquement, le secret de leurs opérations les plus embrouillées ! Prêtre et religieux, s'il s'approche des comptoirs où s'entasse la « mammone d'iniquité », c'est pour jeter dans le plateau de la justice, chargé des larmes des travailleurs, le poids vengeur de son crucifix sanglant.

Pour expulser les malpropretés du lucre, pour dénoncer les malhonnêtetés de l'usure, de quoi servirait la harpe de Pindare ? mieux vaut le balai d'Hercule, mieux aussi, la lanterne de Diogène. Le style du P. Ludovic est cet instrument-là. Pinceau, glaive ou clairon n'ouvriraient point une porte : il y faut une clé. La langue du P. Ludovic est cette clé. Solide, claire, bien en main, elle nous ouvre la société du XVe siècle.

Aussitôt vous oubliez la facture littéraire : vous êtes entraîné par les faits et par les idées. Votre cicérone vous conduit au couvent, à l'église, au prétoire, au Mont-de-Piété, sur les places publiques. Partout il parle du Bienheureux et de son époque, comme s'il était leur contemporain. Le jeu à Venise, les courtisanes de Padoue, les factions à Todi, l'usure des peseurs d'or juifs, le crime rituel, la jalousie des prédicateurs, les robes à queue, le miracle du mouchoir à Pavie, les Adamites et les Fratricelles, les divisions entre gens dévots, la poste au XVe siècle, le bain des âmes, l'ancienne manière de canoniser les saints : que de gais épisodes ! que d'originales coutumes ! que de choses captivantes !

Le P. Ludovic nous communique « *con amore* » les richesses d'un commerce approfondi de 20 années avec le bienheureux Bernardin. Ecoutez-le jusqu'au bout : vous ne sauriez vous ennuyer en compagnie de cet intéressant et intarissable causeur.

La première partie de l'ouvrage a surtout une valeur *intrinsèque*, la seconde une valeur *personnelle*.

Digitized by Google

Là, c'est l'historien qui raconte ; ici, l'économiste qui combat.

Après le cadre de la vie du saint, voici le champ de bataille des idées : voici l'*œuvre*.

Les idées du Bienheureux, leur valeur, leur succès, leur avenir, tel est le thème fécond auquel l'auteur ramène toute sa doctrine économique.

Dans ces quatre livres palpite, fière et combattue, ardente et courageuse, l'âme même du P. Ludovic. Le biographe ne fait plus qu'un avec son héros. A la faveur des Monts-de-Piété du passé s'organisent, défilent et s'affirment toutes les institutions sociales du présent : Caisses d'épargne, banques populaires, sociétés coopératives de toute nature. Avec les armes du Bienheureux Bernardin, le P. Ludovic reprend en grand la campagne menée si énergiquement naguère dans les congrès des économistes chrétiens. Aussi le retrouverons-nous tout entier avec cette clarté d'exposition, cette abondance d'idées, cette originalité de vue qui le caractérise. La doctrine très spéciale de l'Evangile sur l'étude si suggestive sur les prêtres, producteurs réels de la richesse, le rôle des ordres religieux dans le monde du travail et de l'épargne, le tableau un peu assombri des destructions sociales, honte du protestantisme, la définition de la banque et la fonction des banquiers : tout ces chapitres, signalés à vol d'oiseau, sont pleins de lumière, de bon sens, de documentation technique. Ils constituent, à notre avis, une apologie très neuve de l'Eglise catholique, si souvent accusée aujourd'hui d'avoir condamné comme illégitime la productivité du capital.

Entre les institutions ouvrières, nombreuses et parfaites, de Montceau-les-Mines, dont il constate cependant l'inefficacité, et l'exemple contraire des coopératives anglaises, il montre éloquemment la nécessité pour le monde du travail, de l'ingénieur social et du prêtre social.

En clôturant la série des institutions ouvrières le P. Ludovic adjure les prêtres de remplir, avec intelligence et zèle tout leur devoir social de justice et de charité. Puisse cet appel être universellement entendu ! le salut des classes populaires est à ce prix.

P. Léon.

Digitized by Google

JEAN TISSERAND

Auteur du chant « O Filii et Filiæ ».

Jean Tisserand, cordelier de Paris, se distingua sur la fin du quinzième siècle, par ses prédications. (1) Ayant converti un grand nombre de filles de mauvaise vie, il fonda pour elles vers 1492 une maison de refuge, sous l'invocation de Sainte-Madeleine. L'évêque de Paris, Jean-Simon de Champigny, voulut faire de ces repenties des religieuses ; il les mit sous la règle de Saint-Augustin en 1497. Elles demeurèrent jusqu'en 1572 dans l'hôtel que leur donna le duc d'Orléans, plus tard Louis XII. A cette époque, elles allèrent habiter l'abbaye de Saint-Magloire, rue Saint-Denis, pour céder leur maison à Catherine de Médicis qui voulait bâtir un hôtel à cet endroit. Elles y restèrent jusqu'à la Révolution.

Wadding (*Script. ord. minor.* Romae. M.D C.L.p.227.) donne peu de détails sur le frère Jean Tisserand ; il dit qu'il vivait en 1480 ; et de son côté Sbaralea (*Supplem. ad script. ord. min. Wadding.* Romae, 1806, p. 464) nous apprend qu'il mourut en 1494, (2) — et qu'il fut le confesseur d'Anne de Bretagne.

Il était réservé à M. Léopold Delisle de nous esquisser, le premier, la bibliographie de cet auteur franciscain. Elle est particulièrement intéressante sur un point, elle nous révèle le nom de l'auteur du chant liturgique *O Filii et Filiæ.*

Disons tout d'abord qu'il ne faut pas confondre le franciscain Jean Tisserand avec l'évêque dominicain Jean Tissarand qui fut auxiliaire de Louis de Bourbon évêque du Mans (1519-1555). La simple chronologie s'y oppose.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, années 1900 et 1901. — *Biogr. univ.* Paris, Michaud, 1826, tom. XLVI, p 134. — Renseignements fournis par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

(2) Cf. aussi Fabricius, *Biblioth. mediæ aetatis,* 1746. tom. VI. 767. — Pétin, *Dict. hagiogr.*II.1474. — *Portugalliae monumenta historica.scriptores,* Lisbonne, 1856. tom. I. 4-5.

Digitized by Google

Le Cordelier Tisserand a laissé les œuvres suivantes :

I. « *Historia et officium* » des Saints Martyrs du Maroc, Bérard et ses quatre compagnons ; ce travail fut composé après la canonisation de ces saints qui eût lieu en 1481, sous le pontificat de Sixte IV (Wadding, *id.*)

II. *Sermones religiosissimi fr. Jo. Tisserandi* || *doctoris theologi, quos tempore adventus Parisiensibus disse* || *minavit cum maxima hominum frequentia...* Parrhisiis, sub sole aureo. Livret in-4° de 40 feuillets, en lettres gothiques.

A la fin : « Expliciunt sermones de Adventu... impressi per mag. Petrum Vidoue... anno Domini... 1517, die vero 21 mensis novembris. »

Dans la préface, datée de Paris, le 1er novembre 1517, on dit de l'auteur :

« Tante equidem energie fuit verbum ejus ut plerosque prostibulo sordentes meretriculas ad servitium Dei subduxerit. Hinc illud sacratissimum apud nos extat cenobium, ubi omnimoda vernat religio... (Bibl. nat. de Paris).

III. Une pièce de dévotion en vers : « *S'ensuit le dicté en françois de frère Jean Tisserand, docteur et frère mineur de l'Observance, lequel il a fait chanter à son sermon* » Petit in-8° de 8 pages ; caractères gothiques. Bibl. nat. de Paris. Réserve. p. Ye 3433.

IV. Cantiques. « *Devote comtemplacion exitant* (*sic*) *à la crainte de Dieu moult utile et propice a ung pécheur voulant penser de son salut, laquelle chantent les filles repenties à Paris par dévotion.* — *S'ensuivent les Noelz très excelans et contemplatifs lesquelz chantent les filles rendues par dévotion.* — *Si finissent les Noelz très dévotz et joieulx lesquelz chantent les filles rendues à Paris par dévotion.* »

Chacun de ces livrets se compose de quatre feuillets in-octavo, imprimés en caractères gothiques par maître Guillaume Guerson de Villelongue, qui demeurait à Paris, devant le collège de Reims, en l'hôtel faisant le coin du côté de Sainte-Geneviève. (Cf. *Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild,* tom. I. p. 645 et 646. et Claudin, *Hist. de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle.* tom. II. p. 326-330).

V. Le chant *O filii et filiæ.* « S'ensuyt une très belle salutation, faicte sur les sept festes de Nostre-Dame, laquelle l'on chante au Salut à Sainct Innocent à Paris. Et la fist et composa frère Jean Tissarant ; Avec l'*Aleluya* du jour de Pasques. Et avecques ce les Grâces à Dieu

Digitized by Google

en françoys. » Petit in-8° de deux cahiers signé *a* et *b*, chacun de 8 pages sans date. (Bibl. nat. de Paris, cote p. Ye, 301.) Nous transcrivons ici la séquence pascale qui diffère un peu de celle que chante actuellement l'Église, et qui compte aujourd'hui jusqu'à onze, et même douze (1) strophes.

ALLELUYA.

O filii et filie,
Rex celestis, rex glorie
Morte revixit hodie. Alleluya.

Et mane prima sabbati,
Ad hostium monumenti
Venit plorans mater Christi. Alleluya.

Et Maria Magdalene
Et Jacobi et Salome
Venerunt corpus ungere. Alleluya.

Et Johannes apostolus
Cucurrit Petro citius
Monumento fuit prius. Alleluya.

In albis sedens angelus
Predixit mulieribus :
« In Galilea est Dominus. » Alleluya.

« Vide Thomas, vide latus,
Vide pedes, vide manus,
Noli esse incredulus. » Alleluya.

Quando Thomas vidit Christum
Pedes, manus, latus suum,
Dixit : « Tu es Deus meus. » Alleluya.

In hoc festo sanctissimo
Sit laus et jubilatio.
Benedicamus Domino. Alleluya.

Ex quibus nos humillimas
Devotas atque debitas
Deo dicamus gratias. Alleluya.

(1) Édition des Bénédictins de Solesmes.

Digitized by Google

Ce livre dut être imprimé entre 1518 et 1536. En effet, à la suite de la séquence, viennent les *Grâces à Dieu en françoys* qui expriment des vœux pour le dauphin fils de François Ier et pour sa fiancée la princesse Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII.

L'attribution à un franciscain du chant pascal si populaire est des plus curieuses. De fait, les auteurs ne s'accordent pas sur la date à laquelle fut composée cette hymne.

Neale fait remonter la composition de cette pièce au XIIIe siècle, et M. le chanoine Ulysse Chevalier (1) seulement au XIVe siècle. Toutetefois la première édition mentionnée dans le répertoire de ce dernier bibliographe (2) n'est que de 1678. M. John Julian est encore moins avancé ; il fait dater l'hymne du XVIIe siècle (3). Cette dernière opinion est insoutenable. Dans les *Heures de Notre-Dame à l'usaige de Paris* imprimées à Paris par Jean Le Blanc en 1573 (4), M. L. Delisle a trouvé quelques strophes de l'*O filii et filiae*. L'attribution de ce chant à Jean Tisserand, mort en 1494, nous reporte encore plus loin.

Reste la question de savoir s'il est permis d'identifier le cordelier frère Jehan Tisserand avec le « frère Jean Tissarant ». La coïncidence des dates nous y autorise, et l'historien Wadding confirme cette présomption : « *Joannes Tisserandus*, dit-il, *alias Tisarandus*, *et Tirlandus*, *gallus, vir pius*,... » (5)

Encore une fois, n'est-il pas curieux d'apprendre que le chant *O filii et filiae* est l'œuvre d'un franciscain, tout comme le *Stabat mater* qui est de Jacopone de Todi, et le *Dies iræ* qui est de Celano ? Une seule chose fait de la peine, c'est de savoir qu'à la réforme des prières de la liturgie, les latinistes ont défloré tous nos trésors d'antan.

F. Ubald d'Alençon.

(1) *Poésie liturgique tradionnelle*, 1894. p. 63, tom. II. de la *bibl. liturgique*.

(2) *Repertorium hymn.* tom. II p. 194. d'après un *Processional* de Nantes, imprimé en 1678.

(3) *A dictionnary of hymnology*, Londres, 1892. p. 828.

(4) Bibl. nat. de Paris, réserve B. 8991. fol. c. VII. de ces *Heures*.

(5) Id. p. 227.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

CHOSES DE ROME. — DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS. — NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE.

Le 19 mars 1902, en la fête de saint Joseph, le Souverain Pontife a voulu adresser au monde catholique une nouvelle encyclique pleine des plus hauts enseignements. L'occasion de cette lettre est la célébration des noces d'argent de son pontificat. Après avoir convié tous les enfants de l'Église à s'unir plus étroitement que jamais dans les liens d'une charité réciproque, à cause des luttes terribles qu'ils ont à soutenir, il leur rappelle que ces luttes ne doivent pas les effrayer. « Dans ces circonstances, pour permettre aux âmes de reprendre haleine, pour les réapprovisionner de foi et de courage, il nous paraît opportun et utile de considérer attentivement, dans son origine, ses causes, dans ses formes multiples, l'implacable guerre que l'on fait à l'Église, et en dénonçant les funestes conséquences, d'en assigner les remèdes. »

L'origine des persécutions contre l'Eglise remonte au Christ même. « Faut-il s'étonner si l'Église catholique, qui est la gardienne de sa vérité, n'a pu échapper au sort du Maître ? Pendant trois siècles, l'empire romain, abusant de la force brutale, parsema toutes ses provinces des cadavres de nos martyrs. » Ensuite vinrent les attaques de l'hérésie, l'invasion de l'Islamisme, les jalousies soupçonneuses des Césars allemands au moyen âge, la réforme au XVIe siècle, le philosophisme orgueilleux et railleur du XVIIIe siècle : « Il tourne en dérision le recueil sacré des écritures, et il rejette en bloc toutes les vérités divinement révélées, dans le but d'en arriver finalement à déraciner de la conscience des peuples toute croyance religieuse et à y étouffer jusqu'au dernier souffle de l'esprit chrétien. » Le philosophisme a produit le rationalisme, le panthéisme, le matérialisme, et l'athéisme moderne que « de grands et puissants Etats vont sans cesse traduisant dans la pratique, et ils s'imaginent ainsi faire œuvre de civilisation et prendre la tête du progrès. »

Après cet exposé du mal, qui déchire la société, le Souverain Pontife en

Digitized by Google

indique les conséquences : elles s'expriment d'un mot, l'*anarchie* et le brigandage. Quels seront les remèdes ? La science, le progrès matériel, la liberté se sont montrés impuissants. Il n'y a de salut que dans un retour au christianisme. Ce retour au christianisme, Léon XIII en a montré le chemin et les conditions dans ses diverses encycliques. Aussi les rappelle-t-il toutes et invite à les méditer encore, à les mettre en pratique.

Il passe ensuite en revue les diverses accusations portées contre l'Eglise : « elle est opposée aux progrès de la science, elle est hostile à la liberté, l'Etat voit ses droits usurpés par elle, et la politique est un champ qu'elle envahit à tout propos. » Il la venge par des preuves indiscutables ; mais surtout il indique la source de toutes ces perfides accusations, la *secte maçonnique*. Il en retrace à grands traits les attentats spécialement contre les Ordres religieux.

Enfin Léon XIII termine par des paroles de confiance. Il y a des motifs d'espérer. La lutte actuelle est la continuation des luttes passées ; guerroyons dans l'union de tous les fidèles à leurs pasteurs et Dieu donnera la victoire à son heure : *Christus heri et hodie, ipse et in sæcula*. Nous voulons encore signaler la lettre suivante adressée le 10 janvier à Mgr Servonnet, archevêque de Bourges. Ce prélat avait rappelé les dissensions qui divisent les catholiques français. Le Souverain Pontife répond :

« Certes le trouble que vous déplorez dans les esprits et dans les actes, chez vos concitoyens, nous cause à nous aussi une douleur bien vive, d'autant plus que nous avons conscience de n'avoir rien négligé de ce que nous a inspiré notre amour de père, pour vous préserver de ces malheurs. Nous sommes absolument persuadés que beaucoup d'amertumes nous eussent été épargnées à nous-mêmes, beaucoup de calamités évitées à votre pays, si tous ceux qui en France portent le nom de catholiques s'étaient montrés dociles et avaient obéi à notre voix.

« Et maintenant, s'il y a quelque espoir de résultats meilleurs, il n'est que dans l'union des esprits. Le devoir d'inviter à cette concorde et de la seconder, c'est à ceux qui rédigent et publient des journaux qu'il incomberait surtout. Mais nous l'avouons avec douleur, il y a encore plusieurs journalistes qui, d'une manière ouverte ou dissimulée, continuent à contrecarrer nos enseignements et nos exhortations. Il nous reste donc... à prier Dieu de toutes nos forces... »

Digitized by Google

*
* *

Voici maintenant les divers décrets des Congrégations qui nous ont paru dignes d'être signalés :

La Sacrée Congrégation des Rites a porté le décret d'introduction de la cause de la Servante de Dieu, sœur Marie Diomire, religieuse capucine, née à Gênes le 27 février 1708 et morte au couvent de Fanani le 14 janvier 1768. Ce décret rendu le 10 décembre 1901 a été confirmé par le Souverain Pontife le 21 du même mois.

La même Congrégation a donné encore diverses réponses liturgiques.

1° La couleur des ornements à la messe de la vigile de l'Immaculée conception doit être le violet et non le blanc (12 sept. 1901).

2° On avait posé les questions suivantes :

I. — Utrum Missa votiva de Sacro Corde Jesu, per decretum Urbis et Orbis dici 28 Junii 1889 indulta, dici possit feria sexta, qua prima in Januario mense occurrit, quando in illam diem incidit vigilia Epiphaniæ ?

II — Utrum in vesperis coram SS. Sacramento exposito cantatis debeat hebdomarius a principio induere stolam ratione incensationis SS. Sacramenti ad *Magnificat* faciendæ ; et, quatenus negative, utrum debeat saltem ad *Magnificat* ?

III — Utrum dominica III Adventus et dominica IV Quadragesimæ paramenta coloris rosacei adhiberi possint non tantum in Missa solemni, sed etiam in Missis privatis et in officio de dominica ?

Et Sacra eadem Congregatio..... rescribendum censuit :

Ad. I. Negative.

Ad. II. Stetur rubricis et decretis.

Ad. III. Affirmative.

Atque ita rescripsit die 29 novembris 1901.

3° La réponse suivante regarde le ministre assistant le prêtre à l'autel dans les messes chantées.

R. D. Episcopus Plocensis Sacrorum Rituum Congregationi sequens dubium, pro opportuna solutione, humillime proposuit, super ministro, qui juxta decretum 3377 *Baionen.* 25 septembris 1875, in missis cum cantu sine ministris folia vertit, calicem discooperit, ipsumque mundat, vinum et aquam infundit, eumdemque calicem infra actionem pallo cooperit et discooperit, juxta opportunitatem, necnon ipsum tergit post communionem suisque ornamentis instruit ; nimirum utrum iste minister debeat esse in Sacris constitutus ?

Digitized by Google

Et Sacra eadem Congregatio..... rescribendum censuit : *affirmative*, si debeat etiam calicem abstergere.

Atque ita rescripsit die 6 decembris 1901.

4° Les réponses suivantes ont été données à la demande du maître des cérémonies du diocèse de Vicence :

I — Potestne servari consuetudo, qua sacerdos superpelliceo et stola indutus post Litanias et preces ad altare recitatas, ascendit super gradus altaris et benedicit populum, signum crucis super illum formans his verbis : « Benedictio Dei omnipotentis... » uti fit post communionem datam fidelibus extra Missam ?

II — Absolutiones ad tumulum suntne faciendæ immediate post matutinum, si missa de Requie, ritu permittente, sit potius lecta quam cum cantu ?

III — Psalmus *De profundis* cum versiculis et Oratione post absolutionem ad tumulum recitandus debetne persolvi in sacristia an in choro ante altare majus ?

IV — Plerumque in civitate afferuntur cadavera sub vesperas. In ecclesia preces exequiales persolvuntur super iisdem antequam terræ tradantur. Est-ne adhibendum thus circa feretrum, uti fieri solet quando exequiæ post missam peraguntur ?

V — Feria sexta in Parasceve, post orationes, debetne per celebrantem discooperiri lignum seu reliquiæ santæ Cruces vel imago crucifixi ?

VI — Utrum post missam præsanctificatorum removenda sint ornamenta altaris in quo SS. Sacramentum feria quinta præcedente fuit reconditum ?

VII — Consuetudo hic viget dicendi *Dominus vobiscum*, ante orationes, quibus litaniæ B. M. V. vel hymni in Sanctorum honorem concluduntur coram SS. Sacramento publice exposito ; cum non immediate sed post cantum *Tantum ergo* et orationem *Deus qui nobis*, detur benedictio cum eodem, potestne consuetudo servari ?

Et Sacra eadem Congregatio... ita respondendum censuit :

Ad I. — Attenta consuetudine, affirmative, juxta decretum n. 2745 Veronen., 27 Augusti 1834 ad 4.

Ad II. — In casu fiant post missam de Requie sive lectam sive cantatam.

Ad III. — Servetur rituale romanum.

Ad IV. — Si adsit consuetudo, servari potest.

Ad. V — Alterutrum fieri posse et debere.

Digitized by Google

Ad VI. — Affirmative.

Ad VII. — Stetur decretis, præsertim n. 1265, Granat, 16 junii 1663. ad 7 ; n. 1548, Salert., 28 sept. 1675 ; et n. 3751 Bobien, 20 nov, 1891,

Les trois décrets, cités dans la dernière réponse, disent qu'au salut ou après les litanies on ne doit jamais dire *Dominus vobiscum.*

5° Voici enfin parmi les réponses données le 12 juillet 1901, celles qui nous ont paru les plus importantes à connaître :

III. — Rubrica dicit : *delato etiam per diaconum libro evangeliorum ad altare*. hæc verba : *ad altare* interpretandane sunt *in medio altaris* ?

V. — Ubinam genuflectere debet Subdiaconus, ut celebrans eum benedicat post cantatam epistolam, an inter aram et celebrantem in suppedaneo, au potius inter parietem et ipsum celebrantem in plano ?

VIII. — Servarine licebit consuetudo instrumento quodam utendi ad ungendos infirmos, similiter ad pueros baptizandos, quamvis periculum contagionis non adsit ?

XI. — Quum diaconus a cornu epistolæ sacerdoti assistat ad elevationem, permittine potest acolytho Sanctissimum a parte Evangelii thurificare ?

Et Sacra Congregatio... rescribendum censuit :

Ad III. — Affirmative ad primam partem : negative ad secundam.

Ad VIII — Servetur rituale romanum et dentur decreta n. 3051 Portus Aloisii 9 maii 1857 ad II et n. 3276 Toletana, 31 augusti 1872 ad I, III et IV.

Ad XI — Negative.

De la réponse V on devra conclure que le sous-diacre dans le cas exposé doit s'agenouiller sur le marchepied pour recevoir la bénédiction, et non sur le plus bas degré.

La réponse VIII enseigne que l'usage de la spatule n'est permise que dans le cas de nécessité, c'est-à-dire de maladie contagieuse. Et encore dans ce cas après s'être servi de la spatule il faut prendre soin de la purifier.

7° Dans le *Canoniste Contemporain*, M. l'abbé Boudindon examine la question de la couleur de l'étole pour administrer la sainte communion *extra missam*. Le rituel dit qu'elle doit être de la couleur de l'office du jour. Mais cette décision vient d'être rendue moins absolue : « En publiant la nouvelle collection officielle, dit M. Boudindon, la Sacrée Congrégation a modifié cette jurisprudence et admis l'usage de l'étole blanche sans cependant changer la rubrique du rituel. Elle l'a fait en ajoutant quelques mots aux deux *dubia* (suivants).

Digitized by Google

An stola pro ministranda S. S. Eucharistia extra missam esse debeat coloris officio diei convenientis, ut præscribit Rituale Romanum ; vel etiam esse possit alba, prout valde conveniens sacramento Eucharistiæ, ceu multi censent doctores ? — Resp. affirmative ad utrumque.

L'autre réponse se rapporte au prêtre qui communie à la messe d'un autre prêtre, la voici : Sacerdos communicans utatur stola ejusdem coloris ac sacerdos qui ministrat, vel coloris albi.

Parmi les autres questions qui intéressent le monde catholique il en est une sur laquelle nous aurions voulu dire quelques mots, c'est la question de l'authenticité du saint Suaire vénéré à Turin. La publication d'un travail, dû à M. Vignon, lui a rendu un regain d'actualité. L'espace nous manque pour en parler ici, nous lui consacrerons la prochaine revue des revues.

F. Hilaire, de Barenton.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

MISCELLANEA ANTONIANA seu de S. Antonio Paduano monumenta inedita vel ad meliorem formam restituta, curante P. Eduardo Alenconiensi, ordinis FF. Minorum Capucinorum Archivo Generali Praeposito. Romae, Kleinbub, 1902, in-12 de 4 et 64 pages.

Le P. Edouard d'Alençon, le très savant et très aimable archiviste général des capucins, vient de publier le fascicule quatrième de son *Spicilegium Franciscanum*. Ce fascicule a trait uniquement à saint Antoine de Padoue et contient : I. Quatre sermons ou extraits de sermons inédits du Cardinal Odon de Châteauroux, († 1273, le 26 janvier à Orvieto) tirés du tome V des *Sermones Ven. Patris Odonis* que possèdent en manuscrit les Archives généralices des dominicains. — II. Une vie abrégée de S. Antoine, par le F. Paulin de Venise († 1344), extraite du livre *Historia ab origine mundi*. Bibl. du Vatican. cod. latin 1960, cap. 231, n° 37 à 42. — III. La troisième pièce, à l'encontre des précédentes, n'est pas inédite. Mais elle corrige une erreur de lecture faite par les Bollandistes dans leur reproduction du texte de Barthélémy de Trente. — IV. Une oraison pour réciter avant la prédication, attribuée par le P. Josa à saint Antoine.

Odon de Châteauroux n'était guère connu que par les *Analecta novissima spicilegii Solesmensis* (Tusculana, 1878, tom. II) du cardinal Pitra et par l'article de Grillon des Chapelles (*Esq. biogr. Indre*. 1861. I. p. 253-279). Les quatre sermons ou extraits que publie le R. P. Edouard sont intéressants en ce qu'ils confirment le miracle du don des langues raconté au commencement du *Liber Miraculorum* (*Anal. Francisc.* tome III. p. 121). L'application du passage des Actes des Apôtres (Act. II, 7, 8) semble en effet évidente, quoi qu'en dise la *Voix de saint Antoine*.

Quoique moins ancienne que les *sermones* d'Odon de Châteauroux, la *Vita* du Fr. Paulin de Venise est plus importante et plus intéressante. Elle mentionne le miracle eucharistique de la mule que raconte Jean Rigaud, et le place à Rimini ; elle affirme, comme le prétendra le chartreux Surius, en 1618, que saint Antoine enseigna la théologie à Bologne ; elle rapporte enfin le prodige de la bilocation, sans désigner la ville, Limoges d'après Jean Rigaud, mais avec le détail de l'*Alleluia*.

Digitized by Google

Bien qu'elle ait de grands caractères de filiation avec la légende anonyme publiée par le P. Hilaire de Paris, et avec la vie attribuée à Julien le Theutonique, la *Vita* du F. Paulin de Venise méritait une édition consciencieuse, exacte, et authentique. C'est bien celle-là que l'archiviste général des capucins vient de publier.

F. Ubald d'Alençon.

*
* *

Le Droit populaire avant 1789 et aujourd'hui, par M. Bévenot des Haussois, broch. in-18 jésus de 71 pages, Paris, Beauchène et Cie éditeurs.

On croit encore généralement que la liberté et les droits du peuple sont nés en 1789 et qu'avant cette date célèbre, la France vécut en servitude absolue sous le joug du despotisme royal.

Mais ce n'est là qu'une fable et l'histoire la condamne. Sous l'ancien régime, la nation, représentée aux Etats généraux par les députés du Clergé, de la Noblesse et du Tiers, prenait une part active aux affaires publiques. Plus d'une fois, dans ces assemblées, le Tiers fit entendre au souverain les vœux et les doléances des pauvres gens avec une liberté de langage qui nous étonne et, en diverses circonstances, lui imposa les volontés du peuple et des communes. Les réunions des Etats du royaume furent d'ailleurs assez fréquentes ; nous n'avons d'indications précises sur leurs travaux qu'à partir de Philippe le Bel. Depuis cette époque jusqu'à l'année 1614, l'auteur de la brochure, *Le Droit populaire*, compte 52 sessions des représentants du pays. Elles avaient presque toutes pour objet le vote des subsides extraordinaires à l'occasion de guerres ou d'embarras financiers : le peuple qui payait l'impôt avait une voix prépondérante dans le vote de l'impôt lui-même. Il est bon de nous rappeler ces faits.

La Révolution de 1789, préparée peut-être par l'oubli de ces traditions qui unissaient le souvenir au pays (car les Etats ne s'étaient pas assemblés depuis 1614) a clos l'histoire ancienne et commencé l'ère nouvelle Avec toutes les constitutions politiques et les lois électorales qui se sont succédé pendant le siècle dernier, les droits populaires ont-ils été respectés ? M. Bévenot des Haussois le nie, mais il met dans ses dénégations et ses jugements une certaine pointe de mauvaise humeur qui jette le soupçon sur son impartialité. Il

Digitized by Google

accueille avec le même dédain et repousse avec la même horreur le régime démocratique, l'empire plébiscitaire et la monarchie de « Philippe-Egalité » ; il garde ses prédilections pour la monarchie des Bourbons actuellement représentée, selon lui, par don Carlos, d'autres disent par François III duc d'Anjou, d'autres enfin par Philippe d'Orléans.

Cette conclusion est préparée dès les premières pages de l'opuscule, mais assurément le lecteur a le droit de faire ses réserves et de ne pas approuver les raisons invoquées.

Fr. Raymond.
O. M. C.

*
* *

La Congrégation du Grand Orient et les Congrégations a la chambre française en 1901, par un Patriote, 1 vol. in-16 de 300 pages. Paris, 0 fr. 50, port 0 fr. 15. Bonne Presse, Paris.

C'est chose notoire : l'hypocrisie, l'injustice et la calomnie sont les armes favorites des ennemis de la religion chrétienne. Jamais cependant on ne l'avait si clairement constaté qu'au cours des débats parlementaires relatifs à la liberté d'association.

Inspirée par la franc-maçonnerie la loi de juillet 1901 a mis hors la liberté les congrégations religieuses. Et voici précisément que toutes les accusations formulées à la Chambre, fausses quand il s'agit des Congrégations, sont absolument vraies si on les applique à la Congrégation du Grand Orient.

Telle est la thèse développée par le « Patriote » et appuyée sur des documents irréfragables. Sa brochure se recommande d'elle-même à tous les bons Français et à tous les amis de la liberté. Il est temps de secouer le joug tyrannique de ceux qui disaient au couvent maçonnique de 1890 : « Dans 10 ans, personne ne bougera plus en France en dehors de nous. »

F. R.

*
* *

L'Ordre surnaturel et le Devoir du chrétien, par le R. P. Bourgeois, des Frères Prêcheurs. — Paris, Lethielleux.

Plusieurs revues ont déjà rendu compte de cet ouvrage et l'ont vivement recommandé. Nous sommes heureux de le recommander à

Digitized by Google

notre tour. L'*Ordre surnaturel, le Devoir du chrétien*, n'est-ce pas une des questions les plus utiles à présenter aux catholiques, ajoutons, surtout à nos contemporains, et pour parler avec le Père lui-même, « une des questions les plus opportunes du temps présent ? C'est autour d'elle que s'agite le grand débat religieux de notre époque. » Hélas ! oui, c'est cette question de l'ordre surnaturel qui agite les esprits et les remplit de cette rage anticléricale ; c'est cette question de l'ordre surnaturel qu'on débat sous les mots de laïcisme, de suprématie de l'Etat, d'existence de deux jeunesses ennemies, etc. Ceux-là voudraient s'aveugler eux-mêmes qui ne le verraient pas. Disons-le cependant. Le Père B. n'a pas voulu composer un ouvrage de polémique, écrire pour réfuter ou pour éclairer les ennemis de l'ordre surnaturel. Il pouvait le faire et avec succès. L'exposition doctrinale qu'il nous donne de plusieurs des vérités que cet ordre renferme, nous le dit hautement. Il ne l'a pas voulu. Il a préféré « rendre service aux âmes de bonne volonté, leur présenter dans un tableau d'ensemble les réalités comprises pour le présent et pour l'avenir dans ces mots : *L'Ordre surnaturel*, et leur révéler les merveilleuses harmonies du *Don divin* ». Ces réalités, le Père B. les étudie successivement : le fondement de la vie surnaturelle, la nécessité de vivre dès ici-bas de la vie surnaturelle, Jésus-Christ principe de cette vie surnaturelle, les effets que produit en nous cette vie, la manière de l'accroître, le péché qui en est la mort, le sacerdoce et les sacrements qui en sont les canaux, la sanction de cet ordre surnaturel, le devoir chrétien qui en est le corollaire obligatoire. On le voit, la synthèse est complète. Avec cela un exposé doctrinal clair, solide, élevé même et capable de satisfaire un esprit cultivé, mais très accessible pourtant et à la portée des intelligences ordinaires. Ce n'est pas un livre ascétique et pieux dans le sens qu'on donne ordinairement à ces mots. Il a surtout pour but d'instruire et d'enseigner. Mais l'enseignement est loin d'être dépourvu de chaleur. On sent que l'auteur écrivait le regard fixé vers l'autel, sous l'empire d'un vif amour des âmes et de la douleur que cause à un cœur religieux l'ignorance et l'oubli de l'ordre surnaturel où nous sommes plongés. Nous sommes persuadés qu'on lira ce volume avec intérêt et avec profit.

Fr. Timothée.

*
* *

Abrégé du Catéchisme du Saint Concile de Trente, avec une introduction, des compléments et un questionnaire en tête de chaque chapitre par les PP. Alexis et Théophile,

Digitized by Google

de l'Ordre des Augustins de l'Assomption, 1 vol. in-18, de XXX-557 pages. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Dans son encyclique du 8 septembre 1899, Notre Saint Père le Pape Léon XIII a recommandé « que tous les séminaristes aient entre les « mains et relisent souvent le livre d'or connu sous le nom de caté- « chisme du saint Concile de Trente ou catéchisme romain ».

Sans doute le Souverain Pontife a surtout en vue les élèves des Grands Séminaires, mais il semble que c'est entrer dans ses vues que de mettre entre les mains des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, sinon le catéchisme romain lui-même, comme le souhaitait S. Charles Borromée, du moins un abrégé qui, bien développé et bien étudié, sera comme un acheminement à l'étude directe et plus approfondie du catéchisme du Concile de Trente, réservée à un âge plus avancé.

C'est dans cette pensée que les RR. PP. Alexis et Théophile ont composé ce manuel : ils ont suivi la marche du catéchisme romain, ajoutant certaines matières qui n'y étaient traitées qu'en passant, comme la grâce et ses différentes espèces, le péché et la distinction entre péchés mortels et véniels, les indulgences, etc.

Au commencement de chaque chapitre, ils ont placé un questionnaire avec les réponses qu'on doit apprendre par cœur; vient ensuite le texte en français, abrégé substantiel du catéchisme romain ; le professeur ou catéchiste le développe et les enfants ont sous les yeux le texte solide qui sert de thème à l'instruction.

L'ouvrage est précédé d'une introduction dans laquelle les auteurs traitent de l'importance du catéchisme en général, de la composition du catéchisme romain et des approbations dont il a été l'objet de la part des Souverains Pontifes ; composé avec beaucoup de clarté, il a subi l'épreuve de l'expérience ; il a servi pendant plus de dix ans de manuel d'instruction religieuse aux élèves des alumnats de l'Assomption et il a donné d'excellents résultats.

Il sera très utile pour les catéchismes de persévérance. Fr. P.

*
* *

La Vocation et la Vie d'un Curé de village, par Mgr Blampignon, protonotaire apostolique, professeur honoraire à

Digitized by Google

la Sorbonne, in-32 de 90 pages, Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.

L'auteur nous montre le héros de ce petit ouvrage, dans le presbytère où il fait ses premières études, au petit et au grand Séminaire, enfin dans la paroisse où il arrive, jeune prêtre, et qu'il ne veut plus quitter. — On ne saurait parler au milieu des épreuves actuelles, une langue plus ecclésiastique, plus pieuse et plus réconfortante. Mgr Blampignon atteindra le but qu'il s'est proposé en levant le voile qui cache l'humble existence des curés de campagne, qui forment aujourd'hui la majorité du clergé de France : les faire connaître et aimer de ceux qui ne sont pas insensibles à la beauté morale. Fr. P.

⁂

Manuel complet des Frères et des Sœurs du Tiers Ordre de la Pénitence. Nouvelle édition révisée et entièrement refondue par mandement du T. R. P. ministre provincial des FF. Mineurs de la Prov. de Saint-Denis, Leroyer, 27, rue Froide, Caen.

Ce manuel contient, en outre de l'exposition de la règle, du cérémonial du Tiers-Ordre et du calendrier des saints de l'ordre séraphique, des enseignements sur les fraternités du Tiers-Ordre, qui seront d'une grande utilité aux membres des discrétoires.

On y a ajouté l'office de la Très Sainte Vierge. Une autre partie donne un règlement de vie à l'usage des Tertiaires, des conseils touchant l'oraison mentale, deux méthodes pour assister à la Sainte Messe et un grand nombre de prières à notre séraphique Père et à plusieurs saints de notre ordre.

On le voit, ce volume est un véritable manuel de piété qui rendra vraiment service à nos tertiaires. Nous sommes assurés qu'il s'en serviront avec plaisir.

Un appendice contient les nouvelles indulgences accordées par Notre Saint Père Léon XIII, le 11 septembre 1901. Fr. P.

⁂

Angélique Arnauld, par M. R. Monlaud. — 1 vol. in-8°. Plon, rue Garancière, Paris.

Il nous arrive assez rarement de pouvoir recommander sans aucune réserve un livre contemporain. Aussi est-ce pour moi une véritable fête

Digitized by Google

de parler aux lecteurs de nos *Etudes* du livre de M. Moulaud. Tout dans cet ouvrage est à notre gré, le style et les idées.

Le seul nom d'Angélique Arnauld, la fameuse abbesse de Port-Royal, fait naître aussitôt dans l'esprit les images les plus effrayantes ; on croit entrevoir s'avancer l'*Augustinus* et la *Communion fréquente* et l'on se met à bâiller, rien que d'y penser. On se souvient des luttes entre Jansénistes et Jésuites, des vertus héroïques et pharisaïques sous lesquelles se cachaient l'orgueil et la dureté les plus effrayants, et l'on tremble d'avance en pensant qu'on va encore nous parler de tout cela ; aussi est-on agréablement surpris, dès les premières lignes, de se trouver en face d'un ouvrage très sérieux, mais qui pourtant n'est l'œuvre ni d'un théologien, ni d'un écrivain de profession, ni de quelqu'un qui a la prétention de nous instruire.

C'est un homme du monde causant avec vous de ce qu'il sait et vous le disant d'une façon charmante ; il ne vous fatigue jamais. Précisément parce qu'il n'est pas écrivain de profession, il a le don heureux qu'un vers célèbre, fait par je ne sais qui, exprime en ces termes :

Glissez, mortels, n'appuyez pas.

On cause ainsi, tout en se promenant dans un lieu charmant, sans crainte de trouver jamais, sous ses pas, une bête venimeuse ou dangereuse. De temps en temps quelque joli papillon s'envole sous nos yeux ou quelque petit oiseau quitte en chantant le buisson qui lui servait d'asile ; ni l'un ni l'autre ne dérange le plaisir que l'on goûtait à écouter cet homme qui vous instruit si bien et vous fatigue si peu.

Cependant l'instruction qui nous est ainsi donnée est des plus sérieuses et, on le sent, des plus vraies. Le livre de M. Monlaud n'est ni une histoire du commencement du Jansénisme, ni même une biographie complète et détaillée d'Angélique Arnauld, c'est plutôt, à mon avis, une œuvre psychologique, une étude sur l'évolution qui a conduit cette âme par certains côtés si grande, si noble, à la plus dure et à la plus cruelle des hérésies.

Le fond de la nature que cette femme tient de sa famille ; les grâces qu'elle reçoit de Dieu, surtout par l'intermédiaire de saint François de Sales ; l'orgueil qui se révolte et l'esprit de foi qui s'en va lorsque par sa propre volonté elle descend de la stalle abbatiale pour devenir simple sujette ; la venue enfin et l'action de M. de Saint-Cyran sur cette âme aigrie par sa condition actuelle, exaltée dans son orgueil par le sentiment de sa valeur et des succès passés, rendue dure et sans pitié par l'habitude du commandement ; l'entêtement enfin dans

Digitized by Google

l'erreur même et l'apparence de l'union avec l'Église : tout cela est rendu visible, pour ainsi dire, avec l'âme d'Angélique Arnauld, sous les yeux du lecteur et l'on éprouve encore plus de compassion que d'indignation pour cette pauvre âme trompée, mais qui s'était elle-même si bien préparée à l'être. Il semble étrange et inexplicable que saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal aient pu passer dans cette vie, s'attacher à ce point cette âme, la conseiller avec tant de sagesse et de douceur, et être ensuite si absolument absents de son souvenir.

Comment se fait-il qu'aucune comparaison entre le grand évêque et Saint-Cyran ne se soit faite ; entre la paix que le premier distillait avec l'humilité et la lumière dans l'âme d'Angélique et le trouble de vingt ans qu'avec sa duplicité, sa dureté, ses mensonges y introduisait l'abbé de Saint-Cyran ?.....

Au fond, la douceur de saint François de Sales humiliait ; les rigueurs de Saint-Cyran créaient la complaisance en soi-même ; car le fond de la nature d'Angélique était l'orgueil. Et l'habitude du commandement, mais d'un commandement qui faisait tout plier sous sa main et ne souffrait aucune résistance, avait constamment enraciné dans son âme, sans qu'elle s'en rendît compte, cet orgueil qu'elle tenait tout ensemble des traditions de sa famille et de la supériorité de sa nature. Elle s'était habituée peu à peu à ne plus voir dans les autres que des êtres inférieurs, et au fond tous ceux qui l'approchaient et qui subissaient son ascendant, excepté saint François de Sales, l'avaient maintenue et confirmée dans cette haute estime d'elle-même. Cette vie, pour ainsi dire, à bras tendus, cette extrême rigueur envers elle-même, hélas ! et envers les autres, cette dureté de cœur, cet éloignement du Dieu qui veut se donner à nous et qui nous aime, cet oubli complet de la Mère de ce Dieu qui est la Mère des miséricordes, cette obsession constante des rigueurs de la justice et des terreurs de l'enfer, tout cela, c'est l'orgueil d'Angélique plus encore que son obéissance à Saint-Cyran qui le produit.

Vraiment la leçon que donne aux âmes le livre de M. Moulaud est complète et excellente. La religion de Jésus-Christ est bien ce qu'il dit, et le dessèchement de l'âme d'Angélique Arnauld, au souffle du Jansénisme, montre mieux que tous les arguments l'épouvantable erreur de Jansénius et le mal que ses doctrines ont fait à la France entière.

Les pages que l'auteur à consacrées à Pascal sont écrites « *con amore* . » Il ne voudrait voir aucune tache à ce merveilleux génie, séduit et trompé par le Jansénisme ; ou du moins les torts qu'il est bien forcé de reconnaître, il s'applique à les atténuer autant qu'il le peut. Je ne

Digitized by Google

puis que le louer de cette faiblesse ; pourtant c'est une faiblesse, et il semble difficile de ne pas trouver que se servir de textes qu'on lui fournissait, sans jamais les vérifier, sans jamais soupçonner que la passion et la haine pussent égarer ceux qui les lui donnaient, se servir, dis-je, de telles armes pour attaquer, comme l'a fait Pascal et avec la passion qu'il y a mise, un ordre religieux tout entier, approuvé par l'Église, n'est point le trait d'un honnête homme et encore moins d'un bon chrétien. Pascal est d'autant moins excusable que son génie est plus merveilleux et sa logique plus serrée.

A propos de ce livre, qui m'a fait passer des moments si agréables en même temps qu'il m'instruisait si bien, je voudrais faire une observation. Pourquoi les bons livres faits par d'excellents chrétiens qui sont aussi de si bons écrivains, se vendent-ils si chers, tandis que les livres qui font du mal et troublent les intelligences en même temps qu'ils corrompent les cœurs, se donnent-ils presque pour rien ? Il n'est peut-être pas très important d'avoir de grandes marges blanches, mais il importe souverainement de faire du bien ; et les pauvres bourses catholiques sont trop souvent obligées de ne pas s'ouvrir devant la cherté des livres qu'il conviendrait d'acheter et de lire ! Est-ce la faute des auteurs, ou bien celle des éditeurs catholiques ? Je l'ignore. Ce que je sais très bien, c'est que le même ouvrage, qui se vendait très peu quand il coûtait 3 fr., mis à 0 fr. 75 dans une édition de propagande, s'est vendu, en moins de trois ans, à cent cinquante mille exemplaires. Je crois que les éditeurs catholiques gagneraient plus d'argent et que les écrivains catholiques feraient beaucoup plus de bien en imitant la tendance générale du commerce contemporain vers le bon marché.

Fr. Exupère de Prats-de-Mollo.
O. M. C.

*
* *

Bossuet et le Protestantisme. — Étude historique par M. Crouslé, Paris, Hachette.

Dans une récente conférence donnée à Rome sur *la modernité de Bossuet* qui obtint un brillant succès, M. Brunetière disait qu'à l'exemple de Léon XIII le grand évêque de Meaux *n'a jamais perdu le retour des frères séparés*. Occupons-nous à ce sujet d'un livre nouveau.

Un homme qui, par sa famille, par ses écrits et par son éloquence

Digitized by Google

jouissait d'une influence considérable parmi les protestants, et il s'agit ici du ministre Paul Ferry, avait publié *le catéchisme général de la réformation*. C'est pour réfuter cet ouvrage que Bossuet prend la plume, gardant un ton de mansuétude et de charité, quoique certains aient prétendu le contraire.

« Il me semble, dit M. Crouslé, que c'est toujours Bossuet le défenseur dans le procès. » Ce qu'en effet veut l'évêque de Meaux, c'est regagner les âmes enlevées par la réforme à la communion romaine.

Mais voici Turenne entrant en scène. Il est assidu à entendre Bossuet en chaire ; il exprime le désir d'avoir des entretiens avec lui et des instructions écrites. Or, Bossuet, en présence de tels sentiments et à la pensée de tous les coréligionnaires de Turenne, cherchant la vérité avec bonne foi, compose *l'exposé de la doctrine catholique*. Cette œuvre restée un de ses chefs-d'œuvre produit la conversion de Turenne. La lecture du livre laisse quelques doutes sur la religion dans l'esprit de Mlle de Duras. Celle-ci ayant souhaité que Bossuet confère en sa présence avec M. Claude ministre à Charenton et regardé comme un dialecticien merveilleux dans son parti, l'entrevue a lieu, amenant pour résultat l'abjuration de Mlle de Duras

Un autre adversaire de Bossuet se rencontre dans la personne de Jurien, c'était, selon M. Crouslé, le ministre protestant « le plus emporté « *de son siècle* » Ajoutons qu'il possédait une vaste érudition unie à un grand zèle. L'ouvrage de Bossuet, *l'exposé de la doctrine catholique*, devient l'objet des attaques de Jurien qui fait paraître une réponse sous le titre de *préservatif contre le changement de religion*. Il subit l'influence d'une haine âpre contre le catholicisme et son éloquent interprète ; de là ses calomnies dirigées contre Bossuet ; c'est la coutume de ceux qui n'ont pas de bonnes raisons à donner dans la discussion avec leurs adversaires. Les principes posés par Jurien tendent à la destruction de tout ordre religieux et politique.

Mais nous arrivons à l'œuvre capitale de Bossuet dans sa polémique contre le protestantisme ; c'est *l'histoire des Variations des églises protestantes*. Cet ouvrage apparaît à son auteur comme le plus capable d'obliger tous les esprits attentifs et de bonne foi à se rallier à l'Église catholique, parce qu'elle a devant elle les signes de la vérité, c'est-à-dire l'antiquité sans limites, l'immutabilité, et l'unanimité parfaite... Il faut tout ramener à la question de l'Église, répétait Bossuet. Voilà chez lui une idée fixe, et voilà aussi pourquoi il se montrait inflexible sous le rapport des principes, tout en étant modéré envers les per-

Digitized by Google

sonnes. On peut assurer que *l'histoire des Variations* est l'œuvre qui donne l'idée la plus complète de toutes les ressources du génie de Bossuet. On l'y voit avec une égale supériorité à la fois historien, moraliste, théologien, publiciste, controversiste, toujours admirable écrivain, presque aussi sublime que dans les *oraisons funèbres*.

Cependant Jurien ne se tient pas pour battu et publie les *lettres pastorales* qui provoquent, de la part de Bossuet, *les avertissements aux protestants*.

Un autre ministre protestant, Basnage de Beauval, n'a pas été jugé indigne de se mesurer avec un adversaire tel que Bossuet. Il a du reste laissé de meilleurs souvenirs que Jurien. C'est contre *l'histoire des variations* qu'il entreprend une série d'attaques. Bossuet, pour y répondre, publie *la Défense de l'histoire des Variations*. Cet ouvrage est, aux yeux d'Antoine Arnauld, une pièce incomparable dans le genre polémique. Voilà Basnage confondu victorieusement par l'évêque de Meaux. Un ministre anglican, Gilbert Burnet, auteur d'une *Histoire de la réformation de l'église d'Angleterre*, n'est pas plus heureux dans ses tentatives contre Bossuet. Le public apprend par la *Défense de l'histoire des Variations*, ce que son auteur n'avait pas dit dans l'ouvrage lui-même ; c'est ce qui produit une amère déception chez les apologistes des guerres de religion.

Louis XIV a frappé, a atteint le protestantisme dans son essence par la révocation de l'Edit de Nantes. Toutefois il existe une autre révocation de cet édit ; c'est l'œuvre de génie qui se compose de tant d'écrits admirables et se résume dans *l'Histoire des Variations* au bas de laquelle on lit le nom de Bossuet. Tel est le livre de M. Crouslé que nous venons de faire connaître aux amis des études historiques sur le XVIIe siècle. Le style de l'écrivain est sobre, châtié, comme le demande le sujet. Il y a dans lui une lecture attachante, et M. Crouslé se maintient à la hauteur de la réputation que lui ont acquise ses précédents volumes, par exemple, celui qu'il a composé sur *Fénelon* avec une compétence incontestable. F. E.

*
* *

Le Gouvernement de l'Église, ou principe du droit ecclésiastique exposé aux gens du monde. Tome II. — *Droit privé*. Un beau vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Déjà paru : Tome I. — *Droit public*, un beau vol. in-8° 7 fr 50

Digitized by Google

par l'abbé LAFARGE, du clergé d'Orléans, et précédé d'une lettre de Sa Grandeur Monseigneur TOUCHET. Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

S'il est vrai que l'opportunité de la défense se mesure à la violence et à la généralité de l'attaque, il faut dire du présent ouvrage de M. l'abbé Lafarge qu'il arrive à son heure et qu'il serait bien désirable que les gens du monde, auxquels l'auteur s'adresse particulièrement, que les ecclésiastiques eux-mêmes, auxquels il pourrait également s'adresser, se pénètrent de la moëlle de sa doctrine.

Le précédent ouvrage du même auteur traitait *du Droit Public Ecclésiastique* ; ce volume, qui complète le premier, a pour titre *Du Droit Privé*.

L'ouvrage est précédé d'une lettre élogieuse de l'éloquent Évêque d'Orléans, qui attire particulièrement l'attention du lecteur sur certains chapitres : il serait en effet difficile d'exposer plus complaisamment et plus savamment que ne le fait notre auteur certains points de doctrine, par exemple les obligations principales du Clergé, la vie religieuse, le Budget du culte catholique, le mariage ; autant de questions qui, par les obscurités, les objections, les hérésies accumulées de nos jours autour d'elles, au grand scandale de plusieurs, ne sauraient être, aux yeux des catholiques éclairés, entourés d'une trop vive lumière ; Eclairer sa foi, c'est en effet là le moyen non seulement de se prémunir contre l'erreur, commune, mais encore de partager utilement l'honneur de l'Apostolat catholique. F. E.

***

L'AQUITAINE SÉRAPHIQUE. Notes historiques sur l'Ordre des Frères Mineurs et en particulier sur la province d'Aquitaine, par le R. P. Othon, de Pavie, religieux profès de cette province. — Auch, 1901. In-8°.

Après avoir exposé sommairement, dans ses deux premiers chapitres, l'état général de l'Ordre et des Frères Mineurs en France, en 1367, l'auteur en suit l'histoire au milieu des temps si troublés du schisme d'Occident. La famille franciscaine, comme l'Eglise, était divisée en deux obédiences, l'une suivant le Pape de Rome et l'autre celui d'Avignon. De plus, dans l'Ordre même il y avait deux catégories de religieux vivant sous un même général : les conventuels qui usaient de dispenses relativement à la pauvreté, et les observants qui maintenaient

Digitized by Google

l'intégrité de la Règle. Ces derniers étaient gouvernés par des vicaires généraux dont l'élection devait être confirmée par le ministre général, mais dont l'administration ne dépendait que du Pape. Aux observants se rattachaient encore plusieurs réformes ; Amadéens, Clarennins ou Clarins, Colettans, Frères du Capuce ou du Saint-Evangile ou Déchaussés, etc.

Un pareil état de choses, on le comprendra sans peine, engendrait des difficultés sans nombre. Enfin Léon X, en 1517, convoqua à l'Ara-Cœli, à un chapitre généralissime, tous les vocaux des conventuels, des observants et des petites Réformes. A partir de ce moment, 1er juin 1517, les observants eurent leur ministre général auquel fut remis le sceau de l'ordre, par la volonté de Léon X, et les conventueis élirent aussi le leur qui devait prendre désormais le titre de Maître-général. Ainsi se termine la seconde période.

Le R. P. Othon prévient une seconde fois dans son *Avertissement* qu'il n'a point l'intention d'écrire une histoire, mais simplement « de former un Recueil de notes chonologiquement groupées autour des grandes lignes de l'histoire de l'Ordre ». Il s'en est tenu à ce plan et l'a réalisé. Grâce à l'aimable concours de plusieurs érudits il a pu étendre le champs de ses recherches. Cette fois encore il a fait de nombreux emprunts au R. P. Eubel, des Frères-Mineurs Conventuels, qui, dans son *Obédience Avignonaise* « nous a révélé bien des faits oubliés jusqu'ici dans les archives du Vatican ». Il a compulsé les historiens de l'ordre et aussi bien ceux étrangers à l'ordre, les dépôts d'archives où il a eu la bonne fortune de découvrir de précieux documents, dont plusieurs inédits. De là des notes nombreuses et variées intéressant l'histoire générales et plus particulièrement l'histoire de l'Ordre franciscain dont il suit pas à pas les développements, nous faisant connaître sa vie intérieure et son action dans l'Eglise et la Société par les saints et les religieux éminents qu'il a produits. Ces notes sont autant de matériaux réunis, préparés pour une mise en œuvre plus étendue, plus complète. L'histoire pourra les étudier, juger, apprécier ; sa tâche en sera sûrement rendue plus facile. F. S.

*
* *

SAINTE THÉRÈSE (1515-1582), par Henri Joly. Deuxième édition. Paris, Lecoffre.

La collection de Vies des Saints, publiée par la librairie Lecoffre, sous la direction de M. Joly, a reçu un excellent accueil de la part du

Digitized by Google

public chrétien : nous en avons pour preuve le nombre des éditions épuisées dans un laps de temps relativement court. La seconde édition de la vie de sainte Thérèse a paru au commencement de l'année ; elle mérite le même succès et nous le lui souhaitons. Que les âmes pieuses lisent donc, qu'elles relisent avec attention et piété cette vie. Elles verront que sainte Thérèse n'était point la malade que certains ont voulu dire et que, douée des dons surnaturels les plus éminents, elle ne demeurait pas si étrangère aux choses pratiques de ce monde. Qu'elles lisent encore ses œuvres et aussi bien celles des mystiques de cette grande école ; elles pourront sûrement tirer de cette lecture des lumières et des secours précieux pour leur avancement spirituel.

Fr. S.

*
* *

LE MERVEILLEUX DIVIN ET LE MERVEILLEUX DÉMONIAQUE, par le R. P. D. Bernard-Marie Maréchaux, Bénédictin de la Congrégation Olivétaine. 1 beau vol. in-8°. Prix : 5 fr. ; *franco*, 5 fr. 50.

L'auteur de ce livre a déjà reçu de précieux encouragements. Monseigneur l'Evêque de Troyes lui écrivait dans la lettre d'approbation qu'il lui donnait : « Appuyé sur la vraie notion de l'homme, telle que l'explique admirablement saint Thomas, vous avez su reconnaître dans les phénomènes extraordinaires qui sollicitent de nos jours l'attention publique, ce qui n'excède pas les forces naturelles de l'âme, et ce qui doit être attribué sans contestation possible à l'action de puissances supérieures, bonnes ou mauvaises.

« Vous avez ensuite exposé avec toute la netteté désirable les signes caractéristiques, au moyen desquels l'œuvre de Dieu et des bons anges se distingue de l'œuvre des démons.

« Enfin pénétrant plus avant dans la mystique proprement dite, vous avez étudié les merveilles de tout genre que Dieu opère quand il lui plaît dans l'âme et même dans le corps des saints.

« Toutes ces notions trop souvent méconnues ont été si parfaitement élucidées par vous, que vos travaux, je n'en doute pas, feront désormais autorité dans la matière. »

La *Croix* dans son bulletin bibliographique dit de ce livre qu'il vient à son heure, qu'il répond à des questions passionnantes. Elle loue la clarté avec laquelle il est écrit, cette qualité si nécessaire, ajoute-t-elle, dans la discussion des problèmes du *Merveilleux*.

Digitized by Google

Nous nous associons à ces éloges. L'auteur connaît son sujet. Il l'a étudié avec soin, et à la lumière des auteurs les plus éclairés et les plus sûrs, de saint Thomas surtout et de sainte Thérèse. L'exposé qu'il nous en donne est clair et précis. Il le traite d'une manière complète. Aucune des questions que cette matière du merveilleux divin et du merveilleux diabolique renferme, n'est oubliée. D'un autre côté point de hors-d'œuvre, de digressions inutiles. L'auteur aime son sujet. On le sent en le lisant, et l'amour n'est-il pas une des sources d'inspiration les meilleures ?

Nous voudrions toutefois une autre disposition des matières. On passe du merveilleux divin au merveilleux diabolique ; on revient du merveilleux diabolique au merveilleux divin ; on refait ce trajet, et ainsi plusieurs fois. Nous éprouvions je ne sais quelle impression pénible dans ces trajets successifs des clartés si douces de la mystique divine aux obscurités souterraines de la mystique diabolique, de l'air malsain et empesté des régions diaboliques à l'air si serein et si pur des régions divines. Fr. Timothée.

*
* *

Les Martyrs, par le R. P. Dom H. Leclerc, bénédictin de Saint-Michel de Farnborough. Un volume in-8°, 3 fr. 50. H. Oudin, éditeur, 10, rue de Mézières, Paris.

La *Semaine religieuse de Paris* consacre à ce livre la notice suivante :

« Ce livre est le premier d'une collection où le savant bénédictin se propose de recueillir les pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au vingtième siècle.

« Le premier volume, celui qui vient de paraître, est intitulé : *Les Temps néroniens et le deuxième siècle*. Il est précédé d'une longue *Préface*, de plus de cent pages, où l'auteur a condensé tout ce qu'il était nécessaire de savoir sur les « Actes des Martyrs » et leurs sources, le régime des persécutions et le « martyre » lui-même, dont il nous explique, avec beaucoup de science, en y joignant des détails pleins d'intérêt, les différentes phases, depuis la « préparation au martyre » jusqu'à « la confiscation » qui le suit et le termine.

« Sans être, à proprement parler, une « édition critique », l'ouvrage se présente avec l'appareil qui permettra de s'en servir comme d'un « livre de science », tout en permettant au grand public d'en user comme d'un « livre de religion.... »

Digitized by Google

« Je louerai dom Leclerc, pour finir, d'avoir groupé séparément les « Actes authentiques » et ceux qui le sont moins, ou même ne le sont pas du tout. Il nous faut apprendre à discerner « l'histoire » de « la légende ». Quand on le fait, avec autant de prudence et de direction que dom Leclerc, de semblables distinctions, loin d'être nuisibles, ne peuvent que servir très utilement et la science et la religion. »

Pour notre part nous demanderions volontiers au R. Père de nous expliquer plus clairement les trois premières pages de la préface. Quel est donc ce contact sur tous les points entre le fidèle et le prêtre qu'il s'agit de rétablir? De quelle manière devons-nous entendre que le prêtre est docteur, qu'à ce seul titre il est regardé (dans la primitive Eglise) comme représentant les apôtres? etc.

Nous souhaiterions, nous aussi, que le grand public pût user de ce livre comme d'un livre de religion. Nous ne l'espérons pas. Les prêtres, les laïques instruits et sérieux goûteront seuls un livre qui est surtout, quoi qu'en dise la *Semaine*, un livre de science. Habitués que nous sommes à songer au très grand nombre des martyrs, n'éprouverons-nous pas une surprise pénible en voyant que pour cet espace qui a vu les persécutions de Néron, de Domitien, de Trajan, de Marc Aurèle et même de Septime Sévère, on n'arrive à nous donner qu'une douzaine d'actes? Nous le savons, nous sommes loin d'avoir là le nombre exact des martyrs. Il n'en est pas moins vrai, nous le confessons franchement, que nous attendions plus.

Le Révérend Père a jugé à propos de terminer sa préface par un petit paragraphe intitulé : *le devoir dans les temps troublés*. Qu'il nous permette de le lui dire : nous regrettons qu'il ait écrit ce paragraphe. Nous n'en voyons pas la justesse. De plus, qu'il songe lui-même aux allusions évidentes qu'il y a insérées et à dessein, qu'il pèse le ton qu'il y prend et, nous en sommes convaincus, il le regrettera lui aussi.

FR. TIMOTHÉE.

*
* *

SAINT GAËTAN par M. R. de Maulde de la Clavière. 1 vol. in-12, de la collection « *Les Saints* ». Prix 2 francs, librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte.

Nous devons en prévenir le lecteur. Il ne trouvera pas dans ce livre une vraie vie de saint Gaëtan de Thienne; il y trouvera une étude, des aperçus sur saint Gaëtan, sur plusieurs des personnages avec lesquels il a été en rapport, sur l'Eglise et la papauté à cette époque, sur

Digitized by Google

la renaissance, etc. L'auteur connaît son sujet, il l'a fouillé sérieusement et le lecteur gagne à le lire en instruction et, ajoutons-le, en piété et en édification.

FR. TIMOTHÉE.

*
* *

LE CREDO EXPLIQUÉ ou Exposition de la doctrine catholique d'après les symboles de foi et les constitutions et définitions de l'Église, par le R. P. Arthur Devine, passionniste, ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé C. Maillet. Avignon, Aubanel, frères.

Que nous sommes heureux d'avoir à recommander dans les *Études* ce nouvel ouvrage du savant et pieux passionniste anglais ! Nous venons de l'étudier, nous connaissons peu d'explications du Credo qui joigne à une exposition aussi complète de la doctrine cette clarté et cette solidité. Mgr de Belley ne dit rien qui ne soit très juste lorsqu'il écrit au traducteur que « cet ouvrage se recommande par la sûreté et « la solidité de la doctrine, par la clarté et la richesse de l'exposition, « par l'expression des sentiments de foi vive et profonde que doit « inspirer au chrétien la méditation des articles du symbole ; que les « pasteurs des âmes y trouveront une abondante matière pour leurs « instructions et les simples fidèles cet enseignement approfondi qui « fortifie la foi et développe les principes ». Nous comprenons que les autres œuvres du savant religieux aient reçu du public chrétien français un accueil aussi bienveillant.

L'ouvrage a été écrit en anglais. C'est dire qu'on y trouvera la précision, la correction et la sobriété anglaises, mais qu'on ne doit pas y chercher ces développements un peu abondants que contiennent souvent nos auteurs français. Aucune controverse. L'auteur n'en a pas voulu. Il est persuadé « qu'une exposition claire et rigoureuse de la doctrine catholique est le moyen le meilleur d'en développer la connaissance, et aussi le plus salutaire remède à opposer aux fausses théories et aux critiques peu loyales de nos adversaires ».

Tout d'abord vient un résumé complet du traité de la foi. Le mot complet n'a rien d'exagéré. Aucune des questions que renferme ce traité n'y est oubliée. Puis, un par un, une exposition détaillée et très intéressante des douze articles du symbole. Nous sommes en pays protestant. Tout naturellement l'article qui concerne l'Eglise reçoit un développement un peu plus étendu.

Un désir ! L'auteur le trouvera-t-il juste ? Nous voudrions que sans

Digitized by Google

les allonger outre mesure il rendît plus catégoriques et plus saisissantes les preuves rationnelles qu'il donne de l'existence de Dieu, de la création, de l'impossibilité du panthéisme etc. Le sophisme pénètre avec une très grande facilité dans l'esprit, il n'en sort au contraire qu'avec une difficulté très grande. Par nos temps de philosophie kantienne, on ne saurait du moins en France, attacher trop d'importance à l'exposition claire et vraiment probante des notions rationnelles.

Nous croyons que l'auteur ne donne pas une définition suffisamment précise de la mystique, qu'il ne nous dit pas assez clairement la différence qui existe entre la théologie ascétique et la théologie mystique. Bien que le langage ordinaire les confondent souvent ensemble, elles diffèrent pourtant l'une de l'autre. Chacune a son terrain : disons mieux, chacune à son objet formel particulier. La science mystique, nous dit l'auteur, envisage spécialement la charité dans sa genèse intime, dans ses effets gradués et progressifs, dans les impulsions ascensionnelles qu'elle communique à l'âme et qui la font monter rapidement et sûrement vers l'union divine (1). Nous croyions que la science mystique avait pour objet les états extraordinaires de l'âme, ceux que l'auteur lui-même énumère un peu plus bas sous le nom de phénomènes mystiques.

Aussi avons-nous été surpris de voir saint François de Sales classé parmi les auteurs mystiques proprement dits, surpris de lire qu'il avait codifié dans le *Traité de l'Amour de Dieu* la théologie mystique. Les œuvres de saint François de Sales comptent parmi les plus parfaites de la théologie ascétique. Mais à notre avis, si on excepte une partie et la moins considérable de son *Traité de l'Amour de Dieu*, elles ne sortent pas des limites de l'ascétisme.

Nous avons été très surpris aussi d'apprendre que les trois manifestations surnaturelles de la Salette, de Lourdes, de Pontmain ont reçu la *solennelle* approbation de l'Église. Nous n'avons pas connaissance de cette approbation solennelle.

Nous ne partageons pas les idées de l'auteur sur la stigmatisation. Il admet, il est vrai, que le démon peut imiter ou singer le stigmates. Mais il ne croit pas qu'il puisse soutenir longtemps ce rôle et il est persuadé de plus qu'on ne tardera pas (qu'on nous permette le mot) à voir le bout de l'oreille. Aussi pour lui les stigmatisés du Tyrol, Louise Lateau sont-elles de vraies stigmatisées divines. Nous avons

(1) P. 24-25.

Digitized by Google

connu des hommes très distingués, nous en connaissons encore qui n'admettent pas que Dieu multiplie avec cette facilité une faveur aussi extraordinaire que celle de la stigmatisation (1). Nous ne l'admettons pas davantage.

Nous n'attachons pas non plus une grande importance aux visions d'Anna-Maria Taïgi. L'auteur a-t-il lu la première édition de la vie de cette servante de Dieu ? S'il avait vu les choses étranges contenues dans cette première édition, et qu'on a eu soin de retrancher dans les éditions suivantes, nous croyons qu'il donnerait, lui aussi, moins d'importance aux visions de cette vénérable.

Nous croyons, nous aussi, que Notre-Seigneur n'apparaît jamais personnellement. Mais quelle explication singulière l'auteur nous donne de l'apparition du Sacré-Cœur ! Lui qui connaît si bien sa *Somme*, peut-il concilier cette explication avec la doctrine de saint Thomas sur le mode d'agir de Notre-Seigneur sous les espèces ? Il est vrai, il craignait, nous dit-il, d'étonner et de contrister les âmes pieuses.

Nous ne sommes pas surpris de cette crainte. Nous nous en souvenons. Mal nous en prit d'avancer un jour devant le bon curé de Laigle, chez lequel nous prêchions, que Notre-Seigneur n'apparaissait point personnellement. Peu s'en fallut qu'il prît le bénitier et qu'il nous aspergeât pour nous *désendiabler*. Ne pourrait-on pas chicaner aussi l'auteur sur la manière dont il explique l'apparition de Lourdes ?

Il n'écrit pas un traité de théologie morale, sans cela nous lui demanderions de préciser ce qu'il entend par les *phénomènes les plus rudimentaires* de l'hypnotisme, qu'il croit naturels.

Mais arrêtons-nous. On pourrait nous prêter une disposition qui

(1) Le docteur Imbert-Gourbeyre cite sans doute dans son ouvrage un nombre assez considérable de saints et de saintes qui ont reçu de Dieu cette faveur. Mais qu'on le remarque, c'étaient des âmes arrivées toutes à une très haute sainteté. Aussi croyons-nous que les stigmatisées du Tyrol, Louise Lateau etc, ont emporté dans la tombe leur secret. Mgr Vital, évêque d'Olinda [Brésil] de notre ordre des FF. MM. capucins, était allé à Bois-d'Haine. Il en était revenu très indécis, nous a-t-on dit, et plutôt désenchanté. Dom Guéranger, avons-nous ouï dire, fit le voyage de Bois-d Haine. Il croyait qu'il arriverait assez vite à se former une idée juste du phénomène qui frappait alors si vivement les esprits ; il examina, il regarda, il interrogea, il quitta Bois-d Haine aussi embarrassé et aussi indécis qu'il y était arrivé. Nous avons rencontré dans un de nos couvents du Tyrol le frère d'une des stigmatisées. Il ne paraissait pas croire au caractère divin de la stigmatisation de sa sœur.

Digitized by Google

n'est certes pas dans notre esprit. Renouvelons à l'auteur nos félicitations et redisons-lui l'intérêt que nous a causé la lecture de son livre et le profit que nous en avons tiré.

Fr. Timothée.

*
* *

Le Livre de mes Dimanches, par M. l'abbé Méritan, avec préface de F. Coppée. XI-188. Avignon, Aubanel Frères.

Voici, dans un livre à la couverture élégante, des aperçus courts et charmants sur quelques Evangiles du dimanche. Plusieurs chapitres y parlent aussi de la Vierge, de saint Augustin, de la « chère sainte » des roses, Elisabeth de Hongrie, et de la sainte des harmonies, Cécile.

M. l'abbé Méritan a revêtu ses idées d'un style transparent de lumière et sémillant de grâce. Cependant les impressions que l'on éprouve, à la lecture, sont trop peut-être à fleur d'âme : le sujet, semble-t-il, demanderait plus de portée pratique et de solidité.

Par ailleurs, avec M. F. Coppée, on ne peut que féliciter l'auteur d'avoir écrit ces pages « d'une imagination si brillante et qui exhalent un parfum de saine et religieuse poésie ».

F. E.

*
* *

Choses de Guerre et Gens d'Épée, 298 pages. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille, 14, rue de Metz.

Un Père jésuite, durant la guerre des Boxers, parlait à ses chrétiens chinois de la guerre franco-allemande : « Comme je racontais aujourd'hui quelques épisodes de l'année terrible, la charge des Cuirassiers à Reichshoffen, des zouaves pontificaux à Patay, mes gens n'en revenaient pas. Le courage militaire étonne nos populations pacifiques. De fait, il y a du christianisme tout plein au fond de la bravoure européenne. »

Les lecteurs de *Choses de Guerre et Gens d'Épée* se convaincront facilement que la bravoure française surtout, est toute pétrie de christianisme. Les nombreux exemples cités dans ces pages d'un intérêt si patriotique le prouvent d'une façon péremptoire. Oui, c'étaient de fiers chrétiens que nos héros du passé. La croix brillait sur la garde de leur épée et tous avaient au cœur l'amour du Crucifié, tous, depuis Clovis le vainqueur de Tolbiac, jusqu'à Villebois-Mareuil qui, sur les plaines

Digitized by Google

du Transvaal, est tombé pour la cause des opprimés, dans la robe sanglante et glorieuse du sacrifice et du dévouement.

Les exemples sont des leçons et, à l'heure actuelle, ces leçons deviennent plus que jamais utiles.

F. E.

*
* *

L'Annuaire pontifical catholique, par Mgr Battandier, un vol. in-12, de 615 pages. Maison de la Bonne-Presse, Paris.

L'Annuaire pontifical catholique pour l'an de grâce 1902 mérite l'accueil bienveillant et sympathique que le clergé et les fidèles ont fait à ses devanciers.

D'heureuses innovations dans l'ordre des matières rendent les recherches plus faciles et plus promptes. A côté des statistiques nécessaires, mais toujours un peu monotones, on trouve, cette année encore, d'intéressantes notices sur les choses ecclésiastiques et romaines. Parmi ces notices, brèves et pourtant suffisamment complètes, qui formeront un jour dans leur ensemble une excellente histoire de l'organisation religieuse, citons au hasard : l'Ordination des diacres par les abbés cisterciens, les Stations romaines, les vêtements du Souverain Pontife, la Portantina papale, le domaine temporel, les armoiries ecclésiastiques, la garde-noble pontificale.

Avec le docte Prélat qui l'a créé, nous souhaitons à l'*Annuaire* une large diffusion pour la gloire de la sainte Eglise romaine.

F. R.

*
* *

De Bulla Innocentiana seu de potestate Papæ committendi simplici presbytero subdiaconatus et diaconatus collationem disquisitio historico-theologica auctore P. Pio a Langonio, ord. min. Capucinorum. Romæ, 1902.

Nos lecteurs se souviennent du savant travail que le R. P. Pie de Langogne publiait dans les *Etudes* (février 1901) sur la bulle d'Innocent VIII qui accorde aux abbés de Cîteaux le pouvoir de conférer le sous-diaconat et le diaconat. Presque en même temps le Révérend Père publiait en latin à Rome dans les *Analecta ecclesiastica* un travail non moins savant sur cette question si intéressante pour les théologiens et les canonistes. C'est ce dernier travail que le Père met en brochure et offre au public. Nous sommes heureux qu'il ait fait choix

Digitized by Google

pour cette publication de la langue latine, elle aidera à la diffusion de ce travail parmi le monde intellectuel.

Nos lecteurs connaissent le nom du P. Pie de Langogne. Ils savent l'autorité que lui donnent auprès des hommes instruits la haute situation qu'il occupe à Rome, la confiance dont les S. Congrégations l'honorent, les travaux sérieux qu'il a déjà livrés au public. Cette publication de la bulle d'Innocent VIII, le commentaire dont il l'accompagne pour en démontrer l'authenticité et la valeur, témoignent de nouveau de l'étendue de son érudition et de la pénétration de son esprit. Ce travail, bien que peu volumineux, est de ceux qui attirent l'attention des hommes studieux. La conclusion qui en ressort est, de plus, de nature, si on l'accepte, à mettre un terme à une dispute qui dure depuis trois siècles. Nous ne doutons pas qu'on ne soit frappé de ce travail dans le monde théologique et canonique et qu'on ne l'examine avec attention.

Le R. Père ralliera-t-il tous les suffrages à son sentiment ? Nous ne le pensons pas. Nous n'avons pu nous-même, malgré la grande estime que nous professons pour lui, nous ranger à son avis et admettre que la question soit tranchée. On oppose à l'authenticité de la bulle d'Innocent VIII des difficultés sérieuses et dont quelques-unes ne nous paraissent pas pleinement résolues.

Nous n'attachons pas une grande importance à l'objection qui invoque un solécisme contenu dans la bulle. On connaît l'axiome : *Solecismus vitiat rescriptum apostolicum*. Un solécisme, ce serait grave pour des latinistes comme ceux de Rome, et surtout à une époque où les humanistes régnaient encore en maîtres. Mais le solécisme y est-il ? Pas plus que le P. Pie nous n'avons pu le voir ; nous avons pourtant lu plusieurs fois la bulle comme lui. Et puis quand même il y serait, ne pourrait-on pas l'attribuer aux copistes et aux transcripteurs ? Combien de fautes pareilles ne trouve-t-on pas dans des pièces pourtant très authentiques ? Passons donc par dessus cette difficulté.

Nous ne parlons pas davantage de l'objection tirée de ce qu'on ne trouve la bulle en question dans aucune des éditions du Bullaire ; de ce qu'on ne la trouve pas davantage dans le *Regestum Vaticanum* d'Innocent VIII ; de ce qu'on n'en trouve nulle part le texte original ; de ce qu'on n'en trouve même nulle part une minute, une transcription abrégée. N'est-ce pas là, dit-on, au moins une très grave présomption contre son authenticité ?

Mais à qui devons-nous apprendre que les éditions du Bullaire les plus considérables sont encore très incomplètes ; que des centaines de

Digitized by Google

documents pontificaux, pourtant très authentiques, n'y ont pas été insérés ; qu'une foule de minutes de documents pontificaux également très authentiques manquent dans les registres du Vatican ; qu'on ne prenait pas une transcription abrégée de toutes les pièces ? On n'a pas commencé sérieusement encore le dépouillement des Registres d'Innocent VIII, comme du reste des registres de beaucoup d'autres Papes (1). Que peut dès lors cette preuve purement négative contre les preuves d'authenticité positives qu'on apporte ? Nous ne voyons même pas qu'on puisse en tirer une présomption sérieuse. On aurait dépouillé à peu près entièrement les pièces du temps d'Innocent VIII, à la bonne heure, on le pourrait ; mais dans l'état actuel des choses nous n'admettons pas qu'on le puisse. De plus, que la bulle originale ne se trouve pas dans les archives du Vatican, rien en cela d'étonnant ; elle a dû être envoyée à Cîteaux.

Pas plus que le Père Pie, nous ne croyons donc à la valeur de ces objections. Mais en voici une plus grave à notre avis. La bulle accorde plus que la supplique ne demandait, ce qui ne paraît pas conforme aux usages de la cour pontificale. La supplique demande la confirmation du privilège qu'avaient les abbés de Cîteaux de conférer les ordres mineurs. Chose étrange ! le souverain Pontife ne s'occupe pas des ordres mineurs ; il ne les nomme même pas ; il accorde à l'abbé le privilège de conférer le sous-diaconat et le diaconat. Un désaccord pareil est-il admissible ? n'infirme-t-il pas sérieusement l'autorité de la Bulle ? On trouve quelques autres différences entre ce qu'on nous permettra d'appeler la demande et la réponse.

On remarque également que la bulle renferme le pouvoir dont jouit l'abbé de consacrer les calices et les autels, et de réconcilier les églises à moins qu'elle aient été souillées par un homicide ; mais l'abbé doit user pour le premier cas du saint-chrême consacré par un évêque, et pour le second cas de l'eau également bénite par un évêque. Il n'a pas le pouvoir de bénir lui-même cette eau et de consacrer ce chrême. Le pape ne le lui accorde pas. Le pouvoir de conférer le diaconat n'est-il pas plus élevé ! ne trouve-t-on pas là une inconséquence ?

C'est là la difficulté. Elle nous paraît grave. La solution que le R. Père nous en donne est-elle péremptoire ? Va-t-elle vaincre toutes les résistances et satisfaire tous les esprits ?

(1) C'est en 1884 seulement qu'on nous a donné les Registres de Boniface VIII. On parle d'un nombre incalculable de pièces de Jean XXII qui n'ont pas été étudiées et que l'on publie actuellement.

Digitized by Google

Nous ne le pensons pas. Examinons-la en effet. Jean de Cirey, nous dit-il, avait déjà obtenu par une bulle en 1487 la confirmation des privilèges de Cîteaux. C'est vraisemblablement, *verisimiliter*, cette bulle que plusieurs auteurs ont vue, et dans laquelle il n'est fait mention que du sous-diaconat. Il vint à Rome au commencement de 1489, comme il paraît, *ut videtur*, pour traiter personnellement avec le pape la question si délicate des *Commendes*. Il en obtint le 3 mai une bulle conforme à ses désirs. Quant à la bulle qui lui confère le pouvoir d'ordonner les diacres, elle lui avait été accordée le 5 avril précédent. Si Jean de Cirey avait déjà obtenu par bulle en 1487 la confirmation de ses privilèges, que vient faire ici la supplique dans laquelle il demande cette confirmation? L'abbé, nous dit-on, n'a pas demandé cette confirmation, il a demandé de nouvelles faveurs ; il n'a pas adressé de supplique, mais une prière sommaire ; peut-être ne l'a-t-il fait même que de vive voix. Le rédacteur de la nouvelle bulle a pris dans la bulle antérieure le texte de la supplique et y a répondu selon l'ordre du Pape par les faveurs très spéciales dont il est ici question. Tout cela, on en conviendra, paraît bien un peu tiré et imaginé pour le besoin de la cause. Nous n'aimons pas non plus ces mots *verisimiliter*, *ut videtur*. Ces deux bulles si rapprochées l'une le 5 avril, l'autre le 3 mai, nous sont également un peu suspectes. En résumé, la difficulté ne nous paraît pas pleinement résolue.

Comment se fait-il, dit-on encore, qu'on ne trouve que ce seul exemple d'une pareille concession ? Il est vrai ; plusieurs théologiens franciscains prétendent que les Papes ont accordé ce privilège à des missionnaires franciscains de l'Inde. Mais ils n'en apportent pas la moindre preuve. On peut donc attribuer leur assertion, ajoute-t-on malicieusement, à cette manie qu'ont les ordres religieux de ne pas vouloir être inférieurs aux autres en privilèges et en dignité. Aussi nous pouvons l'affirmer ; la concession d'Innocent VIII est la seule de ce genre qu'on connaisse. Et pourtant les Papes ont-ils accordé un privilège ? On s'empresse aussitôt de leur en demander un semblable. Un Pape a-t-il usé d'un pouvoir ? On voit que les autres Papes en usent également ; car les temps ne tardent pas à ramener les mêmes circonstances ou des circonstances à près semblables. Ainsi se multiplie l'usage des pouvoirs, ainsi s'étendent les privilèges. Les papes accordent fréquemment à des prêtres le pouvoir de confirmer, le pouvoir de conférer les ordres mineurs. On ne nous cite qu'Innocent VIII qui ait accordé le pouvoir de conférer le diaconat. Nous

Digitized by Google

sommes frappé de ce que nous appellerons une exception dans la longue série des Papes. Cette exception, parce qu'elle est unique, nous devient suspecte.

Et puis, ajoute-t-on encore, la cause que la bulle invoque est-elle bien sérieuse ? *Ne monachi extra claustrum hinc inde discurrere cogantur.* Ils devaient sortir deux ou trois fois de leur cloître, et se rendre dans un des évêchés du voisinage. On ne voit pas là d'excès. Cette raison était applicable de plus à plusieurs autres ordres religieux, aux Bénédictins, etc. On devait accorder à leurs abbés ce privilège. Ne l'auraient-ils pas demandé si les abbés de Cîteaux l'avaient possédé ? Ce serait la première fois que les religieux n'auraient pas réclamé une faveur dont leurs confrères jouissaient.

On le voit : on oppose à l'authenticité de la bulle d'Innocent VIII des difficultés sérieuses et dont quelques-unes ne paraissent pas encore pleinement résolues.

Aussi croyons-nous qu'on doit attendre encore et ne pas émettre pour le moment d'avis définitif. Tel était du reste l'avis du P. Pie lui-même dans son article des *Etudes* : « L'étude que nous offrons au lecteur, y disait-il, n'a point la prétention de trancher la question et de finir la controverse. » L'auteur est moins réservé dans la *Disquisitio* ; il conclut assez nettement en faveur de l'authenticité. Si cette conclusion ne réunit pas tous les suffrages, elle activera du moins les recherches, nous en sommes convaincu et ces recherches nous apporteront enfin la solution définitive.

Fr. TIMOTHÉE.

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

D'APRÈS LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

6e et dernier article (1).

Une des grandes préoccupations du législateur de 1901 a été d'assurer à la loi une efficacité réelle en la complétant par des sanctions énergiques.

Ces sanctions sont de deux sortes ; il en est d'ordre pénal, il en est d'ordre civil.

1° Sanctions pénales.

« Toute Congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8 § 2. La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.

Cet article fut adopté sans débat tant à la Chambre des députés qu'au Sénat. La situation des Congrégations existantes au moment de la promulgation de la loi étant régie par l'article 18, l'article 16 prévoit le cas où, dans l'avenir, une Congrégation nouvelle tenterait de se former sans autorisation ; dans cette hypothèse, la Congrégation sera déclarée illicite par le tribunal correctionnel, lequel infligera les peines édictées par l'article 8 § 2, à savoir :

Seize à cinq mille francs d'amende et emprisonnement des six jours à un an (peines qui peuvent être portées au double pour les fondateurs ou administrateurs.

(1) Voir le fascicule d'avril 1902.

Digitized by Google

2° Sanctions civiles.

Elles font l'objet de l'article 17 ainsi conçu :

« Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 6, 9, 11, 13, 14 et 16.

Sont légalement présumées personnes interposées au profit des congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire :

1° Les associés à qui ont été consenties des ventes ou fait des dons ou legs, à moins, s'il s'agit de dons ou de legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant.

2° L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou en partie de membres de la Congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association.

3° Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association, après qu'elle aura été déclarée illicite.

La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

Le législateur ne se contente pas de frapper de pénalités les associés qui contreviennent à la loi ; il ne se borne pas à poursuivre les personnes, il veut encore empêcher à tout prix la reconstitution du patrimoine social qui tenterait de se former au mépris des dispositions légales. Ces dispositions légales, il les énumère limitativement ; ce sont celles qui ont pour objet :

1° De ne concéder la capacité juridique aux associations que quand elles se sont conformées aux conditions de publicité prescrites par l'article 5 (art. 2).

2° De renfermer dans des limites étroites la capacité de posséder (art. 6).

2° De régler la dévolution des biens sociaux en cas de dissolution (art. 9).

4° De régler la capacité d'acquérir en ce qui concerne les associations reconnues d'utilité publique (art. 11).

Digitized by Google

5° D'imposer aux Congrégations religieuses l'autorisation légale ou administrative (art. 13).

6° D'interdire l'enseignement aux membres des Congrégations religieuses non autorisées (art. 14).

7° De sanctionner les mesures prises à l'égard de ces dernières (art. 16).

Pour arriver à son but, le législateur frappe de nullité tous les actes entre vifs ou testamentaires onéreux ou gratuits, accomplis soit directement soit par personne interposée ou toute autre voie indirecte, ayant pour but de permettre aux associations de se soustraire aux dispositions que nous venons de reproduire. Cette nullité est absolue, elle n'est point destinée, comme les nullités relatives que l'on rencontre en matière de conventions, à protéger des intérêts purement personnels et privés ; elle a pour mission, par une sorte d'automatisme juridique, d'assurer l'exécution de la loi : le ministère public, et ce qui est peut-être encore plus efficace, tout intéressé pourra l'invoquer ; de cette manière, en mettant à la merci d'un intéressé quelconque le sort des actes en question, le législateur aboutit à ce résultat : c'est que les tiers se sentant toujours en danger ne traiteront jamais avec les associations qu'à bon escient et dans les limites strictement légales.

Donnons un exemple. Une association s'est formée sur simple déclaration ; et, aux termes de l'article 6, elle ne peut posséder que les cotisations de ses membres et le local destiné à l'administration et à la réunion des membres ; un bienfaiteur de l'association veut la doter soit par donation, soit par testament par exemple d'un immeuble dont les revenus seront affectés au but poursuivi par les associés. Voilà un acte qui va permettre à l'association, d'ailleurs légalement formée, de se soustraire à l'article 6. Eh bien, le ministère public pourra poursuivre la nullité de la donation ou du legs, de même les héritiers du testateur ou donateur, ou ses créanciers, intéressés à faire rentrer dans le patrimoine de leur auteur l'immeuble qui en est sorti au mépris de la loi.

Si l'association est ainsi menacée, lorsque indûment, elle reçoit des tiers ou traite avec eux, ne va-t-elle pas pouvoir

Digitized by Google

recourir à un biais ? faire intervenir une personne complaisante qui s'interposera et sera le bénéficiaire apparent de l'acte, tandis que l'association en gardera le profit réel ? C'est là ce qu'on appelle l'*interposition de personne*. La simulation d'un acte par interposition de personne n'est pas, en principe, une cause de nullité de cet acte, quand celui qui prétend bénéficier de l'acte simulé aurait pu l'accomplir légalement en son nom (1), mais il n'en va plus de même lorsque, par l'interposition de personne, on prétend se soustraire à une incapacité personnelle. Et c'est ainsi que le Code civil, après avoir établi certaines incapacités de recevoir à titre gratuit, ajoute : « Toute disposition au profit d'un incapable sera nulle, soit qu'on la déguise sous la forme d'un contrat onéreux, soit qu'on la fasse sous le nom de personnes interposées. Sont réputées personnes interposées les père et mère, les enfants, et les descendants de la personne incapable. » (Art. 911).

L'article 17 prévoit et déjoue cette fraude en annulant les actes accomplis par personne interposée ou toute autre voie indirecte.

Mais le législateur est allé encore plus loin ; il est vrai qu'ici son impitoyable rigueur s'est concentrée uniquement sur les Congrégations religieuses.

La loi annule les actes où elle découvre une interposition de personnes ; mais la simulation par interposition de personnes est une fraude, et comme la fraude ne se présume pas, c'est à celui qui l'invoque d'en faire la preuve. On dira peut-être : comment prouver un fait qui de sa nature est occulte et échappera à toute investigation ? N'y a-t-il pas là une impossibilité pratique ? Il faut répondre : non, car si la fraude ne se présume pas, elle peut se prouver par tous les moyens possibles.

Tel est le droit commun. Au lieu de s'y tenir, l'article 17 fait peser sur un certain nombre de personnes qu'il détermine et énumère une présomption légale. Elles sont censées, sans que la preuve ait besoin d'en être faite, personnes interposées au profit de la Congrégation. M. Grivart essaya

(1) Sirey, 1899, 1, 308.

Digitized by Google

de faire triompher le système du droit commun (1) :

« En principe, disait-il, la fraude ne se présume pas, c'est un principe de bon sens et de droit. Et pourquoi la fraude ne doit-elle pas se présumer ? Parce qu'elle constitue un droit anormal, un fait d'exception. La fraude ne se présumant pas, il en résulte comme conséquence que celui qui l'allègue doit la prouver ; et cela est juste parce qu'il est demandeur. Or, c'est la charge de quiconque demande en justice de faire la preuve complète du fait par lui allégué, en particulier s'il s'agit de fait exceptionnel, insolite et surtout délictueux.... La présomption qu'on veut édicter viole un principe de droit qui est la sauvegarde des droits de tous les citoyens. Ces droits sous prétexte d'utilité et parce que vous rêvez de fraude, vous n'avez pas le droit de les supprimer. »

Ses louables efforts échouèrent et les présomptions d'interposition de personnes furent maintenues avec une atténuation qu'il importe de noter. La commission de la Chambre avait établi une présomption *juris et de jure*, contre laquelle la preuve contraire n'était pas admise. A la Chambre (2). M. Perreau fit voir toute l'énormité de semblables dispositions. Les rapprochant en particulier des dispositions analogues que l'on rencontre dans l'article 911 § 2 du Code civil, il disait : « Il y a loin des présomptions d'interposition de personne édictées par cet article, établies seulement en matière de donations et testaments entre des personnes unies les unes aux autres par les liens les plus étroits naissant de la parenté et du mariage, présomptions qui n'ont, par suite, qu'une portée relative, il y a loin de ces présomptions à celles qu'on veut établir aujourd'hui en toute matière, à propos de toutes espèces d'actes entre personnes qui ne sont unies les unes aux autres par aucun lien. Ce qui se cache en réalité dans cet article c'est l'*incapacité absolue* dont on frappe tous les membres qui en sont atteints, c'est la suspicion jetée sur tous leurs actes, c'est la mort civile qu'on demande de consacrer à nouveau. »

(1) Sénat, séance du 22 juin 1901. L'amendement Grivart fut repoussé par 159 voix contre 102.

(2) Chambre des députés, séance du 26 mars 1901.

Digitized by Google

« Un congréganiste reçoit un legs de son frère ou de son oncle, va-t-on présumer — sans admettre la preuve contraire —, que c'est, non pas l'affection qui a guidé le disposant quand il a gratifié son frère ou son neveu, mais le dessein d'enrichir la Congrégation ? »

« La loi établit la présomption d'interposition de personnes à l'encontre de toute société civile ou commerciale composée en tout ou en partie de congréganistes et propriétaires de tout immeuble occupé par la Congrégation. Eh bien, voici une société qui se fonde entre plusieurs citoyens dans un but charitable ; il s'agit par exemple de faire fonctionner un hôpital, que l'on confie gratuitement ou moyennant loyer à une Congrégation. Et si un des congréganistes devient actionnaire ou si l'un des actionnaires devient congréganiste on supposera que le vrai propriétaire, c'est la Congrégation, et on va la dépouiller, et on dépouillera en même temps la société qui se trouvera entièrement désarmée ! N'est-ce pas léser de la manière la plus injuste les intérêts des tiers étrangers à la Congrégation ! »

La Chambre se rendit à des raisons si convaincantes, et l'amendement Perreau réservant la preuve contraire à l'encontre de la présomption établie fut adopté à la faible majorité de 12 voix par 277 voix contre 265.

La commission du Sénat accepta cette manière de voir. « Sur un amendement de M. Perreau, dit le rapport de M. Vallée, la présomption légale n'a été maintenue que sous réserve de la preuve contraire. Notre commission considérant que cette réserve est de toute justice, s'est rangée à l'avis de la chambre. »

La loi enfin règle le sort des Congrégations non reconnues existantes au moment de la promulgation de la loi, tant au point de vue des personnes qu'au point de vue des biens. C'est l'objet de l'article 18 :

« Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein

Digitized by Google

droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation, ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession ab intestat en ligne directe ou collatérale, soit par donation ou legs en ligne directe leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être également revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants-droit, ou par les héritiers ou ayants-droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue de gratifier non les congréganistes, mais de pourvoir à une œuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation.

S'il n'y a pas de contestation, ou lorsque toutes les actions formées

Digitized by Google

dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants-droit.

Le règlement d'administration publique, visé par l'article 20 de la présente loi, déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation, en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence assurés ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

§ 1° Les Personnes.

L'article 18 impartit aux congrégations non reconnues un délai de trois mois (les projets primitifs en accordaient six) pour solliciter l'autorisation exigée et faire les diligences nécessaires.

Les Congrégations qui ont demandé l'autorisation dans le délai voulu sont par là même à l'abri de toute poursuite; et, à leur égard, le *statu quo* est maintenu jusqu'à ce que le Parlement se soit prononcé.

Quant à celles qui ne l'ont pas demandée, ou bien elles n'ont rien modifié à leur genre de vie, et on peut se demander si elles tombent sous le coup de l'article 16. La négative est parfaitement soutenable : cet article prévoit le cas où dans l'avenir une congrégation *se formerait* sans autorisation, et non pas celui où elle *se maintiendrait* en dépit de la loi. C'est l'article 18, et lui seul, qui vise cette dernière hypothèse, et il se borne à édicter la liquidation des biens sans imposer aucune pénalité. C'est en ce sens qu'a statué le tribunal de Saint-Etienne en faveur des Petites-Sœurs de l'Assomption (jugement du 18 mars 1902).

Ou bien elles se sont dissoutes volontairement, en ce cas, la loi ne leur est plus applicable puisqu'elles n'existent plus. Les individus qui en faisaient partie peuvent bien se considérer dans leur for intérieur comme congréganistes, mais c'est là un fait d'ordre intime qui ne relève que de la conscience et contre lequel tout pouvoir humain est désarmé; dès lors qu'ils vivent isolément, qu'ils ne tentent pas de reconstituer la Congrégation, ils sont de simples citoyens soumis

Digitized by Google

aux mêmes obligations et jouissant des mêmes droits que les autres.

Cela paraît l'évidence même. Cependant une circulaire de M. le président du Conseil, en date du 14 novembre 1901, est venue singulièrement aggraver la situation. Prétendant s'appuyer sur l'article 2 du décret-loi du 3 novembre an XII, elle met à la sécularisation des Congréganistes les conditions suivantes :

1° Que la Congrégation ait cessé d'exister non seulement en France, mais encore à l'étranger ; c'est ainsi, par exemple, qu'on ne pourrait accepter la sécularisation des membres de la Compagnie de Jésus alors même qu'elle n'aurait plus en France d'agrégation compacte.

2° Que le sécularisé rentre dans son diocèse d'origine.

3° Que la sécularisation ne s'effectue pas sur place, c'est-à-dire au lieu même où existait la Congrégation, de manière que l'opinion publique ne puisse s'y tromper, et que la Congrégation ne puisse pas se constituer sous une autre forme.

Mais alors la sécularisation devient impossible. Que peut faire de plus la Congrégation en France que de se dissoudre ? Ce qui se passe au-delà de nos frontières échappe entièrement à notre souveraineté.

Et si le diocèse où était la Congrégation est le diocèse d'origine du Congréganiste ? Que voulez-vous qu'il devienne et où voulez-vous qu'il aille ?

Pour certains congréganistes, a-t-on dit spirituellement, la sécularisation devient un problème aussi difficile à résoudre que celui de la quadrature du cercle.

Cette circulaire du 14 novembre n'est pas restée lettre morte, et des instructions judiciaires ont été ouvertes contre d'anciens congréganistes accusés d'avoir enseigné et prêché depuis le mois d'octobre 1901. Nous devons ajouter cependant qu'on ne les a pas encore accusés d'avoir dit la messe; pourquoi n'a-t-on pas poussé la logique jusqu'au bout ?

Terminons sur ce point par la remarque suivante : d'une part les congrégations qui ne justifieraient pas le délai de trois mois expiré d'une demande régulière, d'autre part

Digitized by Google

celles qui n'obtiendraient pas l'autorisation sont réputées dissoutes de plein droit ; pas n'est besoin d'une déclaration d'illicéïté ni d'un prononcé de jugement.

§ 2. — Les Biens.

La seconde partie de l'article 18 règle la liquidation des biens détenus par les congrégations.

Tout de suite une question : de quelles congrégations s'agit-il ?

S'agit-il des Congrégations autorisées, ou de celles qui sont en instance pour obtenir l'autorisation ? Evidemment non.

S'agit-il des Congrégations qui se sont dissoutes volontairement avant l'expiration du délai de trois mois ? Ici également la négative s'impose, pour une raison de bon sens : c'est qu'alors on n'est plus en présence de biens de Congrégations, et pour une raison de texte. Il suffit, en effet, de rapprocher le § 3 de l'article 18 du § 2 pour se rendre compte que la liquidation vise uniquement deux catégories de biens :

1° ceux des congrégations qui, s'étant maintenues malgré la loi, ne justifieraient pas d'une demande régulière à fin d'autorisation ; 2° ceux des Congrégations qui verraient leur demande rejetée.

Ici encore nous rencontrons une circulaire ministérielle qui interprète la loi dans un sens beaucoup plus draconien. Voici comment s'exprime M. Monis, garde des sceaux, dans sa circulaire aux procureurs généraux en date du 24 septembre 1901 :

« La loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association, promulguée le 2 juillet dernier, accorde aux congrégations religieuses non autorisées ou reconnues un délai de trois mois pour justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires en vue de se conformer aux prescriptions légales. Ce délai expirera le 3 octobre prochain. Les congrégations qui ne pourront, à cette date, faire cette justification, tomberont sous le coup des dispositions pénales de la loi. D'autre part, *dispersées ou non*, il y aura lieu de faire procéder à leur liquidation, dans les conditions prévues par la loi. »

Digitized by Google

C'est là une erreur. De quel droit viendrait-on opérer la liquidation de biens qui, à la date où la possibilité de cette liquidation commence à se concevoir, ne sont pas des biens de congrégations ? et ils ne le sont pas pour cette raison bien simple que la congrégation qui les détenait n'existe plus. — Mais alors, dira-t-on, quelle sera la condition de ces biens ? La réponse est facile, la condition de ces biens sera celle qui les affectait avant le vote de la loi et avant la dispersion de la congrégation. Rien n'est changé. A coup sûr ces biens n'étaient point la propriété de la congrégation puisque celle-ci n'ayant aucune existence légale ne pouvait être titulaire d'aucun droit. Mais il est certain que ces biens n'étaient pas en l'air et avaient une assiette juridique déterminée, ils la conserveront purement et simplement.

Quant aux congrégations qui d'abord autorisées se verraient retirer par décret, aux termes de l'article 13 de la loi, le bénéfice de l'autorisation, nous estimons que la loi est muette en ce qui les concerne et que ce sera au décret de dissolution de statuer. C'est, du reste, ce qu'a fait le décret du 27 décembre 1901 dissolvant la congrégation des sœurs Augustines de Sainte-Marie de Lorette.

Il statue en ces termes dans son article 2.

« La liquidation des biens de la communauté aura lieu conformément aux dispositions combinées des articles 7 de la loi du 24 mai 1825 et 18 de la loi du 1er juillet 1901. »

Pour que la liquidation ait lieu, il faut donc en premier lieu qu'il s'agisse de congrégations s'étant maintenues après le 3 octobre et réputées dissoutes de plein droit, ou de congrégations dont la demande aurait été rejetée. Telle est la première condition requise.

Il faut, en second lieu, qu'il s'agisse de biens détenus par la Congrégation. Ne peuvent donc être soumis à la liquidation des biens qui seraient la propriété de tiers, personnes privées, sociétés civiles ou commerciales, et que les congréganistes détiendraient à titre de simples occupants ou de locataires réguliers ; ces biens ne peuvent pas faire l'objet d'une liquidation puisqu'ils ont des propriétaires légaux et réels, parfaitement distincts de la congrégation. La liquidation ne s'étendra donc qu'aux biens reposant sur la tête

Digitized by Google

de congréganistes ou de tiers mais qui en réalité sont la propriété de la congrégation, propriété non juridique, puisque celle-ci est impossible, mais tout au moins propriété de fait.

Tels sont les biens auxquels s'applique la liquidation.

Passons au *mode de liquidation*.

Nomination du liquidateur. — La liquidation se fera par un liquidateur — un seul pour chaque congrégation — lequel sera nommé à la requête du ministère public, par le tribunal. Le tribunal compétent est celui de l'arrondissement dans le ressort duquel la congrégation a son principal établissement. Le jugement sera rendu en Chambre du Conseil, car il ne s'agit pas ici d'un acte de juridiction contentieuse. Aux termes du règlement d'administration publique en date du 16 août 1901, article I, la publicité du jugement qui nomme le liquidateur devra être assurée dans l'arrondissement où siège le tribunal, et en outre dans chacun des arrondissements où sont situés des établissements de la congrégation.

Pouvoirs du liquidateur. — Le liquidateur, dit l'art 18 § 3, *in fine*, aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur-séquestre. D'après la jurisprudence, ces pouvoirs sont limités à la conservation de la chose.

Avant que commence la liquidation proprement dite, il y a lieu tout d'abord au paiement des dettes et en outre à des prélèvements que la loi organise dans le détail.

Prélèvements. — 1° Les Congréganistes ont le droit de reprendre :

a) Les biens qui leur appartenaient avant leur entrée dans la congrégation. Si ces biens existent encore en nature, le droit de l'intéressé porte sur un corps certain et déterminé, c'est un droit réel, il y a lieu alors à *revendication*. Mais les biens ont pu être vendus, et le prix est tombé dans la caisse de la congrégation, le droit du congréganiste se transforme alors en un simple droit de créance, il y a lieu à *reprise* et non plus à revendication. Cette observation est générale et s'applique à toutes les valeurs qui font l'objet de prélève-

Digitized by Google

ments autorisés par la loi. Cela ressort du reste des explications provoquées par M. Paul Beauregard et apportées par M. le rapporteur à la tribune :

« Personne n'a pu sérieusement penser que nous entendions n'autoriser la reprise de l'apport que si la valeur mobilière ou l'immeuble qui le constituait se retrouvaient en nature à la liquidation ». (1)

b) Les biens qui leur seraient échus depuis par succession *ab intestat*, en ligne directe ou collatérale. Ici, en effet, le congréganiste est devenu propriétaire par une dévolution que la loi des successions réglemente elle-même ; c'est bien la personne même du congréganiste et non la congrégation qui est réellement bénéficiaire.

c) Les biens qui leur seraient échus depuis leur entrée dans la congrégation par donation ou legs. Ici il y a une distinction à faire. Pas de difficulté si la donation ou le legs émanent des parents des congréganistes, ou, comme dit la loi, s'il s'agit de donation ou legs *en ligne directe*, ici encore la congrégation n'était pas visée dans les intentions bienveillantes du disposant, et il s'agit de simples relations de familles qui ne sauraient être suspectées ; mais si la libéralité émane de toute autre personne, même d'un frère ou d'un oncle ; — et cela est en vérité exorbitant — du même coup le congréganiste est présumé personne interposée pour le compte de la congrégation ; il y a là une véritable application rétroactive de l'article 17. Conclusion : le congréganiste ne pourra revendiquer qu'à charge de prouver qu'il n'est point personne interposée.

2° Ont aussi le droit de reprendre : les donateurs ou testateurs pour les biens donnés ou légués et à leur défaut leurs héritiers ou ayants-droit, et sans qu'on puisse leur opposer aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

La loi prévoit ici une double hypothèse.

a) Les biens donnés ou légués n'ont pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance. Dans ce cas, il y a lieu à revendication pure et simple.

(1) Chambre des députés, séance du 27 mars 1901.

Digitized by Google

b) Les biens ont été affectés par le donateur ou testateur à une œuvre d'assistance. Alors ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir au but assigné à la libéralité. Comment pourra-t-il être pourvu à ce but que le donateur avait en vue puisque la congrégation n'est plus là pour s'y employer? Voici comment le donateur pourra procéder : ou bien il chargera de son œuvre une personne morale préexistante, et il devra choisir parmi ces personnes morales celle qui est destinée *spécialement* au but poursuivi, par exemple le bureau de bienfaisance s'il s'agit d'aumônes à distribuer aux pauvres; les hospices, s'il s'agit de donner des soins aux malades, etc., ou bien il en chargera une congrégation autorisée, ayant le même objet que la congrégation dissoute.

Tels sont les prélèvements qui devront être effectués sur la masse avant que commence la liquidation proprement dite. La loi impartit, à peine de forclusion, pour intenter les actions en reprise ou revendication un délai de six mois, délai qui a pour point de départ la publication du jugement qui a nommé le liquidateur.

Liquidation proprement dite. — Le délai de six mois étant écoulé, le liquidateur procédera en justice à la vente des immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la caisse des dépôts et consignations.

Que deviendra ce reliquat?

Le projet primitif en ordonnait le versement à la caisse des retraites.

« Que proposons-nous de faire, disait M. le Rapporteur Trouillot (1), allons-nous verser dans le trésor public, dans le domaine de l'Etat, comme biens vacants, ceux qui sont détenus par les congrégations non autorisées? Non, nous proposons de les affecter à une œuvre d'une haute portée sociale. Vous parlez des œuvres de charité auxquelles sont consacrées les ressources congréganistes; c'est dans le même ordre d'idées que nous nous plaçons; seulement nous remplaçons la charité par la solidarité qui met un droit là où la charité ne met qu'une aumône! »

(1) Chambre des députés, séance du 17 janvier 1901.

Digitized by Google

Mais cette disposition disparut, et, d'après le projet définitif de la commission, le reliquat devait être simplement versé à la caisse des dépôts et consignations, et une loi ultérieure devait en déterminer l'emploi.

C'était, en définitive, mettre, après tous prélèvements faits, les biens des congrégations à la disposition de l'Etat, et reconnaître ainsi le principe de la confiscation. C'est alors que M. Lhopiteau, député radical, qui du reste devait voter l'ensemble de la loi, proposa un amendement aux termes duquel l'actif net devait être déposé à la caisse des dépôts et consignations *pour le compte des ayants-droit*.

« Cette loi, disait-il, est une loi de police d'Etat, et il est tout naturel que l'Etat, voulant disperser les congrégations non autorisées, désagrège en même temps les biens. Mais j'estime que quand il aura accompli cette mesure de police, il aura épuisé tout son droit. Ce que je viens demander à la Chambre c'est de dire qu'il n'a rien à voir dans la dévolution des biens, qu'il doit s'en désintéresser, et que cette question doit être réglée au moyen des seules règles du droit commun... Ce n'est pas à la Chambre à trancher ces questions de propriété toujours délicates; en le faisant la Chambre violerait d'une façon absolue le principe de la séparation des pouvoirs. De plus, ajoutait l'honorable préopinant, vous allez alarmer la propriété et froisser d'une façon très vive les sentiments d'équité et de justice chez nos paysans qui voient ces biens, que vous proclamez des biens sans maîtres, toujours habités, cultivés et entretenus (1). »

M. Waldeck-Rousseau ne défendit le projet de la commission que faiblement, affectant de ne voir dans le système proposé par celle-ci et dans celui de M. Lhopiteau qu'une simple question de méthode et laissant la Chambre libre d'apprécier ; l'amendement Lhopiteau fut voté par 391 voix contre 255.

La commission du Sénat accepta bien le vote de la Chambre, mais y ajouta une disposition qui lui enlevait tout ce que l'amendement Lhopiteau pouvait avoir de favorable aux congréganistes. L'actif net devait être réparti entre les ayants-droit, mais, était-il ajouté : « en aucun cas, les membres des

(1) Chambre des députés, séance du 28 mars 1901.

Digitized by Google

congrégations ne pourront arguer d'une prétendue société de fait ayant existé entre eux pour réclamer tout ou partie dudit actif. »

M. Tillaye s'éleva avec force contre cette proposition : « Avez-vous rencontré, disait-il, avez-vous rencontré quelque fois dans un texte législatif une pareille formule ? Dans quel texte a-t-on jamais parlé d'une *prétendue* société, d'une *prétendue* rente?... Parler ainsi, c'est discuter, ce n'est pas présenter à votre délibération un texte acceptable. Si vous avez employé cette formule, c'est précisément pour donner à cette société de fait, dont vous supprimez les droits par avance, un caractère illicite, un caractère d'inexistence qui répond à votre thèse ; mais ce n'est pas là un langage juridique... on vous demande de consacrer une injustice criante. Ce serait le principe de la rétroactivité des lois impudemment violé... ce serait dire aux tribunaux : vous ne tiendrez pas compte d'une société de fait, même si elle existe, nous avons décrété qu'elle n'existait pas. » C'était en même temps revenir par une voie détournée à la confiscation, et M. Tillaye terminait son discours en disant : « Je souhaite vivement que cet article 18, tel qu'il est rédigé par votre commission, disparaisse du projet de loi. Il pèserait trop lourdement sur vos consciences d'hommes honnêtes et intègres, et je termine en vous disant que l'Etat est et doit rester le plus honnête homme de France (1). »

Sur un amendement de M. Guérin, l'addition malencontreuse fut supprimée par 141 voix contre 130 (2), et quand le projet revint à la Chambre, M. Viviani essaya sans succès de le faire rétablir. Il est vrai que M. le rapporteur Trouillot interpréta dans son rapport d'une étrange manière le vote du Sénat sur l'amendement Guérin. « Le droit de l'Etat, dit-il, demeure intact, et le débat véritable n'a porté que sur le point de savoir s'il convenait ou non de le proclamer... »

Aussi M. Beauregard pouvait-il dire : « l'article 18 peut être voté tel quel, mais les commentaires de M. le rapporteur ne peuvent pas être adoptés en même temps. C'est dans ces termes seuls que nous avons le droit de prendre une décision sur cet article. »

(1) Sénat, séance du 22 juin 1901

(2) Sénat, même séance.

Digitized by Google

Si l'on se demande maintenant quels sont les ayants-droit votés par le § 13 de notre article, il faut répondre ceci :

A coup sûr ce n'est pas l'Etat. Le texte lui-même s'y oppose, il parle en effet d'un actif net à *répartir* ; or l'Etat ne partage avec personne, il prend la totalité si nous sommes en présence de biens vacants, ou bien il est écarté par les propriétaires. Mais précisément nous ne sommes pas en présence de biens vacants et sans maîtres. Les raisons en ont été péremptoirement données par les plus éminents jurisconsultes du barreau et du parlement.

Les seuls biens que les articles 539 et 713 du code civil donnent à l'Etat sont les biens abandonnés. Or, comme le faisait remarquer M. Beauregard, il est absolument incontestable qu'il n'y a pas eu abandon de propriété. Il y a eu de la part des tiers désir de transmettre, mais pas à ce point qu'on ne veuille plus de la chose si la propriété n'est pas transmise. Et, par ailleurs, est-il vrai que la transmission n'ait pas pu s'opérer ? En aucune façon. Sans doute la congrégation n'a pas d'existence juridique, ce n'est pas elle en tant que telle qui a pu devenir propriétaire, mais les congréganistes le sont devenus, non pas individuellement mais en tant que collectivité.

Et si l'on objecte avec le rapporteur de la commission du Sénat que les congréganistes n'ont pas pu acquérir parce que leur vœu de pauvreté s'y oppose, il faut répondre que le vœu fait par le religieux est un fait d'ordre purement intérieur et qu'on ne saurait retourner contre lui pour le dépouiller ; au for extérieur et juridique il a parfaitement l'*animus domini*.

Enfin si les biens dont il s'agit étaient des biens sans maître, ce ne serait pas d'aujourd'hui. Comment donc l'administration des domaines ne s'en est-elle pas avisée ? Comment donc les lois fiscales les ont-elles frappées d'impôts exceptionnels et exorbitants, tandis qu'il eût été si facile de mettre la main dessus purement et simplement ?

Il reste donc que les ayants-droit soient les congréganistes eux-mêmes, en tant que faisant partie de la société de fait qui s'abrite sous la congrégation non reconnue. C'est le système actuel de la Jurisprudence. « Attendu, dit un arrêt de la Cour de Cassation en date du 30 décembre 1857, qu'une Congré-

Digitized by Google

gation religieuse non autorisée, si elle n'a pas d'existence légale, et si elle ne présente aucun des caractères d'une véritable personne civile, constitue cependant entre ceux qui ont concouru à sa formation une société de fait... » Et il est de jurisprudence constante que les sociétés de fait se liquident au regard des parties comme si l'on était en présence d'une société légale et régulière suivant les stipulations du contrat, s'il y en a un, suivant les règles de l'équité s'il n'y a pas eu de contrat formel. Il n'y a pas eu contrat formel entre les congréganistes, mais il y a eu certainement un quasi-contrat, un contrat implicite, ou, si l'on veut, une situation de fait génératrice de droits et d'obligations.

Le § 14 de l'article 18, dû à l'initiative de M. Trarieux, sénateur, et accepté par la commission, ouvre au profit des congréganistes la possibilité de recevoir une allocation en capital ou sous forme de rente viagère, s'ils n'ont pas de moyens d'existence assurés, ou s'ils justifient avoir contribué à la formation de la masse par leur travail personnel. Le chapitre II du second règlement d'admission publique en date du 16 août 1901 réglemente avec une certaine malveillance les conditions à réaliser et la procédure à suivre.

Art. 19. — Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux délits prévus par la présente loi.

L'article 463 du code pénal est relatif aux circonstances atténuantes ; il vise les dispositions du code pénal, mais l'application n'en est faite aux autres lois qui prévoient des délits que s'il y a un texte spécial et formel ; cela repose sur la rédaction même de l'article 463 qui est restrictive : « Dans tous les cas, dit-il, où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le *Code pénal*.... »

Art. 20. — Un règlement d'administration publique déterminera des mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Un double règlement a paru en effet le 16 août 1901. Nous n'avons pas à nous y arrêter.

Art. 21. — Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal ainsi que les dispositions de l'art. 294 du même code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance du 5-8 juillet 1820 ; la loi du

Digitized by Google

10 avril 1834 ; l'art. 13 du décret du 28 juillet 1848 ; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1825 ; le décret du 31 janvier 1852 et généralement toutes les conditions contraires à la présente loi.

Les textes expressément abrogés sont :

1° Les articles 291, 292, 293, 294 du code pénal qui interdisaient les associations quelles qu'elles soient, composées de plus de vingt personnes.

2° L'article 20 de l'ordonnance du 5 juillet 1830, interdisant aux étudiants de former entre eux aucune association.

3° La loi du 10 avril 1834 qui aggravait encore l'article 291 du code pénal.

4° L'article 13 du décret du 28 juillet 1848 ; ce décret relatif aux clubs avait été abrogé par un décret du 25 mars 1852, il n'en restait que l'article 13, interdisant les sociétés secrètes. Il disparaît lui aussi de notre législation.

5° L'article 7 de la loi du 30 juin 1881 interdisant les clubs.

6° La loi du 14 mars 1872 relative à l'association internationale des travailleurs.

7° Le § 2 de l'article 2, de la loi du 24 mai 1825, favorisant l'autorisation des congrégations de femmes.

8° Le décret du 31 janvier 1852, ayant le même objet.

Par contre on s'est bien gardé d'abroger expressément les dispositions hostiles aux congrégations religieuses ; en particulier les décrets des 13-19 février 1790, supprimant les ordres et congrégations de réguliers, le décret du 3 messidor an XII déclarant dissoutes toutes les congrégations non autorisées. On ne s'est pas cru encore assez armé contre le péril congréganiste.

L'ensemble de la loi fut voté au Sénat par 169 voix contre 95, le 22 juin 1901 ; à la Chambre des députés, par 305 voix contre 225, le 28 juin suivant.

Nous nous bornerons pour conclure ce travail déjà bien long à citer l'appréciation d'ensemble de M. le sénateur Milliard.

La loi contient deux parties distinctes :

« La première accorde et organise la liberté d'association. Nous en avons accepté le principe.

Digitized by Google

« La seconde partie attente à quelques-unes des libertés qui, depuis un demi-siècle sont le plus profondément entrées dans nos mœurs. Elle est un retour en arrière. »

Rien de plus vrai. L'Eglise, a-t-on dit, n'a besoin que de liberté. Et cette parole nous pouvons l'appliquer aux congrégations religieuses. Elles non plus ne réclament que la liberté. Elles avaient joui de cette liberté relative pendant près d'un siècle. En ont-elles abusé pour faire une opposition systématique aux idées modernes en ce qu'elles ont d'acceptable, au gouvernement actuel en ce qu'il a de légitime ? On ne saurait le soutenir sérieusement. N'ont-elles pas au contraire travaillé à secourir toutes les formes de la misère, à former des citoyens et des vaillants défenseurs de la patrie, à étendre notre influence à l'étranger ? La loi actuelle est donc œuvre de haine et d'aveuglement.

Quel que soit le sort définitif qu'elle fera aux religieux, ceux-ci accepteront vaillamment l'épreuve, ils continueront, ici ou là, les œuvres de prière et de dévouement auxquelles ils se sont consacrés, attendant l'heure, qui sonnera tôt ou tard, l'heure de la paix, de la justice et de la liberté.

F. Venance de l'Isle-en-Rigault.

Digitized by Google

DES ETUDES ECCLESIASTIQUES

IV[1]

On ne cesse de redire en effet que les programmes des études ecclésiastiques doivent être élargis et renouvelés. « Il est déjà bien loin le temps où la théologie dogmatique et morale, avec la philosophie scolastique pour prélude, pouvait être regardée comme un bagage intellectuel suffisant pour le prêtre. Il y faut ajouter *tout au moins* l'étude plus approfondie de la bible, l'histoire de l'Eglise, les règles de l'apologétique et de la prédication, la connaissance de la philosophie moderne et des sciences naturelles ; et sur chaque point on devra se tenir au courant de l'état présent des questions » (2). Il y faut ajouter sans doute le droit canon, la pastorale, la patrologie, la liturgie, le chant.

Rien que cela ? Et on compte en 4 ans, 5 ans, avec trois ou quatre mois de vacances donner un enseignement suffisamment complet de ces nombreuses matières ! Les évêques des Etats-Unis ont augmenté notablement, c'est vrai, les matières de l'enseignement ecclésiastique. Mais ils ont été logiques : ils ont augmenté aussi les années de séminaire. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, le cours des études du grand séminaire est de six ans. En France, des raisons sérieuses ne permettent pas d'accroître le chiffre des années du séminaire ; on veut néanmoins développer le programme des études. Nous l'avouons, nous devenons perplexe.

Qu'on ne dise pas : on travaillera davantage, ce n'est pas une solution. Il est impossible en effet d'allonger les heures et les journées ; personne n'osera toucher au temps qu'exigent les repas, les récréations, le sommeil, les exercices de piété.

(1) Voir le fascicule de mai 1902.

(2) Le *Correspondant*, 10 mars, p. 979.

Digitized by Google

On n'élargira pas plus les jeunes intelligences ; leur capacité a été déterminée par Dieu, et ce serait en vain que l'on chercherait à y mettre plus qu'elles ne peuvent contenir. Et d'ailleurs que gagnerait-t-on à vouloir les remplir outre mesure ? Le but de l'éducation est de leur donner une somme de connaissances, étendues sans doute, mais surtout nettes, solides et qui les pénètrent et leur restent. Ce but ne serait certainement pas atteint. La vieille école de Salerne disait en parlant des aliments corporels : *non ingesta, sed digesta.* L'axiome est plus vrai encore lorsqu'il s'agit des aliments intellectuels. Seule la nourriture que l'intelligence digère et s'assimile lui est profitable ; seule elle l'accroît et la fortifie. Mai où donc est la jeune intelligence, capable de s'assimiler cette quantité énorme d'aliments ? Par exception, il s'en trouvera deux, trois dans un cours ; mais l'immense majorité des esprits de vingt ans est incapable de ce colossal travail d'assimilation. On ne gagnera donc, si on veut néanmoins le leur imposer, que de les surmener, de les fatiguer, et peut-être de les décourager.

A quoi se résoudre et que faire ? S'occuper moins de ce qui n'en vaut pas la peine ; retrancher du programme des études toutes les questions oiseuses, minutieuses, plutôt curieuses qu'utiles (1) ? Nous le disons tout de suite : cette proposition nous inspire de vives craintes. N'est-il pas à craindre

(1) Faisons de la place, disent certains novateurs qui ont trouvé le *joint*. Supprimons de la philosophie, du dogme, de la morale, du droit canonique et autres choses trop vieilles. Remplissons le vide avec du nouveau.

La méthode est simple, mais elle est vicieuse et condamnée par le Pape. Vicieuse au point de vue de la raison : car elle supprime l'éducation fondamentale de l'intelligence et de la volonté, par où il faudrait cependant commencer toujours, si l'on veut que l'ouvrier ait à sa disposition de bons instruments de travail et sache s'en servir : si l'on veut que pour l'idée et l'action il soit muni par avance d'une boussole bien orientée, sans laquelle sa foi, son intelligence et sa vie courront fatalement de gros risques à s'aventurer à travers le dédale des si compliquées, obscures et confuses modernités.

Condamnée aussi par le Pape cette méthode, parce que contraire dans son esprit au *Syllabus*, contraire à l'Encyclique *Æterni Patris*, contraire à une foule d'autres documents écrits ou oraux émanés du Saint-Siège depuis cinquante ans ; contraire à l'esprit général et à toute la pratique de l'Église depuis des siècles. (*Ami du Clergé*, 27 mars.)

Digitized by Google

en effet que la diminution tombe sur des matières que les scolastiques tiennent pour sérieuses ? Que le retranchement tombe sur les hautes contemplations qu'on tire de saint Thomas ou sur les questions qui tendent à élucider nos grands mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la vision béatifique, etc. ? Que l'on supprime les explications et les systèmes élaborés pour ouvrir à notre intelligence les portes de l'ordre surnaturel ?

L'esprit moderne traite ces questions de puériles et d'étranges. Nous ne l'acceptons pas pour juge. Cinquante ans encore, et l'esprit moderne traitera de puériles et d'étranges des matières jugées comme très importantes par nos réformateurs (1). Redisons-le, ce sont les questions fortes et hautes qui élèvent l'intelligence et la fortifient; c'est la formation scolastique qui donne les âmes les mieux trempées, les esprits les plus droits et les plus fermes : aussi voulons-nous absolument qu'on la maintienne dans son intégrité.

V

Qu'on ne nous prenne pas cependant pour un intransigeant irréductible. Nous sommes loin de repousser tout changement, toute modification, de vouloir fermer la porte au progrès, et de vouloir tenir l'enseignement théologique dans une immobilité complète. Nous reconnaissons la justesse de plusieurs des reproches adressés aux scolastiques et de plusieurs des améliorations demandées par nos modernes. Les sciences humaines n'échappent jamais à l'imperfection ; il leur manque toujours quelque chose, et elles doivent tendre sans cesse à progresser et à s'améliorer. Les sciences historiques, les sciences naturelles le font ; elles

(1) L'Ecriture sainte mérite une place à part, une place de choix, c'est vrai. Mais la plus large ? Non ! Distinguons encore une bonne fois, s'il vous plaît. Il y a deux manières d'étudier l'Ecriture Sainte : 1° en grandes lignes, 2° à fond... Laissons l'étude de fond aux maîtres ou même à certains élèves mieux doués ; mais ne rêvons pas la faire tenir dans nos programmes de séminaire. Et si on tient aux grandes lignes comme c'est nécessaire, on ne voit pas la nécessité de donner à l'Ecriture Sainte un développement tel qu'il étouffe les autres parties. (*Ami du Clergé.*)

Digitized by Google

marchent et progressent chaque jour; elles ne cessent de perfectionner leur méthode, de modifier leurs théories.

Pas plus que les autres, les sciences philosophiques et théologiques n'échappent à cette loi de l'imperfection et de l'amélioration; elles doivent marcher, elles aussi, et progresser. Il y a sans doute en elles une partie qui doit demeurer à jamais immobile ; mais il en est une autre qui peut changer et progresser. Aussi comprenons-nous très bien que des esprits, d'ailleurs très soumis à l'Eglise, demandent à l'enseignement scolastique quelques modifications et quelques améliorations, et désirent vivement que l'antique enseignement de nos Pères fasse aux exigences et aux progrès de la société moderne la part qui leur est due.

Nous entendons la question. Quelles sont donc les améliorations dont vous croyez cet enseignement susceptible ? Nous répondons. En philosophie qu'il retranche d'abord tout ce qui est subtilité pure ou raffinement curieux, tout ce qui n'est pas essentiellement nécessaire à l'ensemble de l'édifice scolastique, au soutien et à la protection de sa charpente et de ses murs, tout ce qui ne repose absolument que sur des conjectures, ou ne contribue pas à l'explication et à l'affermissement du dogme et de la morale. Qu'il retranche tout ce qui ne contribue pas à agrandir les âmes, à les animer, à leur nspirer une crainte nécessaire. Déjà de son temps Melchior Cano reprochait à la scolastique l'exagération de la subtiité ; il le lui reprochait, il est vrai, en termes exagérés, en esprit qu'on dirait mécontent et froissé. Le reproche n'en est pas moins juste. Ces discussions subtiles ont sans doute leur prix; elles aiguisent l'esprit, elles l'affinent; elles ont leur place dans l'ensemble de la science, et elles contribuent à son intégrité. Mais le temps est court ; en plusieurs séminaires, un an seulement est consacré à la philosophie, et il y a tant de choses importantes et sérieuses sur lesquelles il est absolument nécessaire d'insister (1). Nous vivons dans un

(1) Les innombrables formes possibles du syllogisme, les degrés divers de la matière première, les entités, les entéléchies, les quiddités, dans lesquelles nos ancêtres se délectaient et se perdaient, ont pu avoir leur raison d'être à leur époque, mais aujourd'hui tout cela ne présente plus qu'un intérêt purement historique et archéologique. (Hogan, *Les Etudes du Clergé.*)

Digitized by Google

temps de philosophie kantienne, positiviste, déterministe ; un temps qui nie les principes premiers eux-mêmes, le principe de causalité, la valeur objective de nos facultés ; aussi est-ce un devoir indispensable de combattre sérieusement pour la défense de ces principes ; comment alors s'arrêter longuement au superflu, à ce qui est de simple curiosité et de luxe ? Plusieurs auteurs contemporains, plusieurs manuels au moins, sont déjà entrés dans cette voie. Qu'on examine prudemment et sérieusement, si la réforme doit être poussée plus loin encore, si les suppressions doivent être encore étendues.

Pourrait-on changer la terminologie scolastique ? Complètement, non. L'Eglise en a adopté une partie ; elle se sert des mots *ex opere operato*, *transsubstantiation*, *grâce habituelle*, etc. ; on ne peut pas dès lors renoncer à ces expressions. Une autre partie de cette terminologie est depuis si longtemps déjà d'un usage commun, elle est si enracinée dans les esprits qu'il serait bien difficile de la modifier. Si on veut étudier les scolastiques et les fréquenter, on doit être au courant de leur langue et de leurs expressions. L'intelligence de la langue est absolument nécessaire à la conversation, et les scolastiques, saint Thomas lui-même, ont leur langue. Il serait donc à la fois difficile et funeste de refondre la terminologie scolastique et de la moderniser.

Mais, avouons-le, cette langue, à laquelle nous sommes devenus si étrangers, est la source de grandes difficultés. Si elle ne rebute pas les élèves, si elle ne les décourage pas, elle les surprend au moins, elle les embarrasse, ils en sont retardés dans leurs progrès. Un élève ouvre de grands yeux, il est tenté de pousser un cri d'effroi, lorsqu'il rencontre pour la première fois ces mots *categorematice*, *syncategorematice* et d'autres encore. Si le professeur n'a pas soin d'expliquer très clairement le sens de ces mots, l'élève n'aura que des notions vagues sur les choses que ces mots représentent. Dès lors ne serait-il pas utile de modifier et d'améliorer cette terminologie, et de la rendre plus accessible ? Les mathématiques, la médecine, l'astronomie ont aussi leurs expressions bizarres et difficiles ; mais elles sont françaises ; elles

Digitized by Google

surprennent moins, elles effarouchent moins. Qu'on tâche donc, partout où la chose n'entraîne pas d'inconvénients sérieux, de modifier la terminologie scolastique.

Nos auteurs contemporains devront accorder une attention plus grande à la psychologie, aux rapports qui existent entre le physique et le moral, entre le système nerveux et le cerveau d'un côté et notre âme et ses facultés d'un autre côté. Les progrès étonnants que la physiologie a faits en ces derniers temps ont excité et attiré la curiosité des écrivains rationalistes ; ils leur ont inspiré des théories et des systèmes, qui, s'ils étaient vrais, détruiraient complètement nos croyances. Ces théories séduisent, elles possèdent un double attrait, celui de la nouveauté, celui de l'appareil scientifique. Que les auteurs chrétiens les suivent sur ce terrain, qu'ils combattent leurs théories, et donnent à l'étude de notre âme, et de ses facultés une place plus grande que ne lui en donnaient nos pères.

VI

Ces réflexions touchent surtout à la philosophie. Il en est qui appartiennent plus spécialement à la théologie, et que nous devons maintenant proposer aux lecteurs. Nous les empruntons en grande partie à M. Hogan. Son livre *Les Etudes du clergé* renferme sur la théologie deux articles intitulés *Immobilité et Progrès*, *la Théologie et la Critique moderne*. Nous les avons lus avec un intérêt très vif. Nous y avons trouvé une grande justesse de pensée, une remarquable perspicacité, et ce tact, ce sens de la mesure que donnent la pratique et l'expérience. Analysons ces articles.

La théologie possède deux privilèges : le privilège de l'immobilité, le privilège du mouvement et du progrès; elle est traditionnelle et progressiste. Elle est traditionnelle d'abord, disons-nous avec Mgr l'archevêque d'Albi, « parce que c'est la condition de toute science; quelle est la science qui n'a pas pour premier devoir de conserver les vérités acquises ? A moins de supposer vain tout effort scientifique et de se nier elle-même, la science doit se continuer.

Digitized by Google

« Elle est traditionnelle, parce qu'elle est la science de la tradition. En dehors de la tradition elle n'a point d'objet, et c'est à la condition de suivre fidèlement cette tradition, d'en être l'interprète désintéressé, d'en décrire tous les aspects que la théologie est vraiment fidèle à ses propres lois. » (1)

Parce qu'elle est traditionnelle, la théologie est aussi conservatrice. Elle se défie des nouveautés : *Semper viris sanctis suspecta fuit novitas,* a dit saint Augustin ; elle aime le passé, et elle se tourne comme naturellement vers lui ; elle préfère ce qui a toujours été communément enseigné ; elle choisit plus volontiers les méthodes, les preuves, les expositions que les générations se sont transmises. Les hommes qui savent ce qu'est la théologie comprennent qu'elle agisse ainsi, ils en sont heureux. Nous ne croyons pas qu'il y en ait un seul parmi eux qui désire qu'elle renonce à cette tendance.

Mais la théologie est aussi éminemment progressiste. *Crescat igitur*, a dit le Concile du Vatican en empruntant les paroles de Vincent de Lerins, *crescat igitur et multum vehementerque proficiat tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesiæ ætatum ac sæculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia.* A-t-on remarqué suffisamment ce caractère progressiste de la théologie, et par suite, ne s'est-on pas trop défié de ceux qu'on a appelés les novateurs ? N'a-t-on pas ainsi donné à croire que la scolastique veut demeurer immobile et est opposée à tout progrès ? Arrêtons-nous donc un peu plus longuement sur ce second caractère de la théologie, et tâchons d'expliquer ce que peut être son progrès.

Pour nous en former une idée exacte, il nous faut remonter avec M. Hogan jusqu'à l'origine même de la vérité révélée. Dieu a daigné parler aux hommes et les instruire ; mais ce n'a pas été pour contenter leur curiosité ou satisfaire leur désir de savoir. Il leur a parlé pour les guider vers une vie d'un ordre plus élevé, vers la vie surnaturelle. Aussi ne l'a-t-il pas fait à la façon d'un docteur qui professe un cours,

(1) Mgr Mignot, *La Méthode de la Théologie.*

Digitized by Google

et qui distribue méthodiquement à des élèves la science qu'ils doivent posséder. Aussi n'a-t-il pas donné sa révélation en une seule fois, suivant un ordre logique, d'une manière toujours explicite et distincte. Il a souvent parlé en termes vagues, incidemment, à l'occasion d'un fait, d'un événement. L'homme tire de ses paroles assez de connaissances sur la divinité, sur lui-même, sur la vie future; il n'en tirerait pas assez pour contenter la curiosité de son esprit.

On admet facilement ce fait pour ce qui regarde la révélation patriarcale et mosaïque. A côté de quelques vérités manifestées d'une manière suffisamment claire, une foule d'autres en effet ont été laissées dans l'ombre ou dans un demi-jour, ou même dans une obscurité complète. La loi, dit saint Paul, n'a rien amené à un état parfait. En est-il ainsi de la révélation évangélique? L'esprit hésite d'abord ; il n'ose répondre affirmativement. Pas plus pourtant que la révélation ancienne, la révélation nouvelle ne nous a été donnée d'une manière distincte et précise, dans un ordre logique, avec cette intégrité qui satisfait l'esprit et ne lui impose pas de recherches pénibles. Notre-Seigneur n'a certainement pas révélé à ses Apôtres la doctrine sacrée tout entière. *J'ai bien des choses encore à vous enseigner*, leur disait-il ; *mais vous ne pouvez pas les porter en ce moment. Lorsque le Saint-Esprit viendra, il vous enseignera toute vérité.* Aussi ne serait-il pas facile de tirer de l'Evangile seul un système de doctrine complet.

Le Saint-Esprit est venu. Il a révélé aux Apôtres la vérité entière. Les Apôtres l'ont déposée dans le sein de l'Eglise pour qu'elle y reste jusqu'à la fin des siècles. Mais, fait digne de remarque, le Saint-Esprit lui-même n'a pas apporté aux Apôtres un cours de doctrine achevé et formé. Il a déposé dans leur esprit des vérités précises, définies, et avec elles des concepts généraux, des propositions générales, des vérités fécondes et d'où on tirerait, avec son assistance, peu à peu les autres vérités qu'elles renferment dans leur sein. Rien ne nous force d'admettre que les Apôtres ont connu dès le jour de la Pentecôte l'étendue entière des vérités révélées, et les conséquences qu'on devait en tirer dans la suite des temps. Nous pouvons admettre, au contraire, qu'ils n'ont

Digitized by Google

pas reçu à la fois toutes les lumières qui leur étaient nécessaires, et que jusqu'à la fin de leur vie plusieurs choses sont demeurées dans leur esprit confuses, imparfaites, à l'état implicite. Que ceux qui s'étonneraient de notre langage se souviennent que saint Pierre a dû recevoir une vision, que les Apôtres ont dû tenir un concile. Pourquoi ce concile et cette vision, si les Apôtres avaient reçu à la fois et distinctement toutes les lumières dont ils avaient besoin?

Admettons cependant que les Apôtres aient reçu le jour de la Pentecôte des lumières complètes, il n'en a pas été certainement ainsi de leurs successeurs. Pour nous, la tradition n'a pas contenu dès le principe toutes les vérités révélées à l'état distinct et précis; un grand nombre n'y étaient renfermées que d'une manière indéterminée, implicite ou virtuelle, comme parle l'Ecole. Peut-on dire par exemple que la tradition nous a toujours distinctement manifesté l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge? Elle ne nous offre pas davantage avec clarté et d'une manière distincte plusieurs des vérités qui seront probablement admises dans la suite; et l'Eglise définira avec le temps des vérités encore enveloppées aujourd'hui de doute et d'obscurités.

Dieu a mis une harmonie admirable entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Pour conserver cette harmonie, il a suivi dans la révélation les lois ordinaires de notre intelligence, qui va du connu à l'inconnu, qui saisit rarement tout à la fois, et qui n'embrasse pas d'un seul et même regard un principe et les conséquences qu'il renferme. Il a déposé dans le sein de l'Eglise un concept général. L'Eglise tirera peu à peu de ce concept les vérités particulières qui y sont contenues. Ce sera l'œuvre des siècles. Le Saint-Esprit l'assistera dans cette œuvre et ne permettra pas qu'elle s'égare, et qu'elle tire des principes généraux qui lui ont été confiés des conclusions fausses.

Que sur un grand nombre de points le Saint-Esprit n'ait donné à l'Eglise que des concepts généraux, des formules qui demandaient à être nettement définies; qu'il lui ait laissé le soin de développer ces concepts, d'expliquer et de préciser ces formules, nous en avons la preuve dans les définitions des conciles. Bien que les termes en aient été très attenti-

Digitized by Google

vement pesés, qu'on ait choisi pour les rédiger les hommes les plus compétents, à combien de discussions ne donnent-elles pas souvent lieu ! On n'est pas pleinement d'accord sur le sens exact, sur l'étendue de plusieurs des canons du concile de Trente. Le concile du Vatican a défini l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife. Voilà 32 ans que cette définition a été portée; elle a été précédée des plus sérieuses discussions, et l'on dispute encore sur l'étendue précise de ce privilège pontifical, sur les conditions de son exercice. En serait-il ainsi, si le Saint-Esprit avait déposé dans le sein de l'Eglise une doctrine complètement déterminée et précise, et dont l'étendue était déjà nettement formulée ?

Ce sera le travail des intelligences élevées d'aider l'Eglise, dans cette œuvre de déduction. Ce sera le travail de la théologie de déduire, peu à peu, des prémisses que la tradition contient, les conclusions qui en découlent. Ce sera son travail d'élucider ce qu'il y a encore de vague et d'indéterminé dans la révélation, de dissiper les obscurités et les ombres, d'exposer avec clarté et avec netteté les propositions que nous devons croire, de mettre de l'exactitude et de la précision dans les formules que la foi proclame. Ce sera son travail de donner la signification exacte des définitions de l'Eglise, d'éclaircir les incertitudes que cause leur application, de dire quelle est leur étendue, quels objets elles renferment, quelles conditions elles exigent. Ce sera enfin son travail de donner une cohésion logique à ces matières si diverses, de les relier entre elles et d'en former un système scientifique.

La théologie s'est appliquée dès sa naissance à cette œuvre; elle a déployé dans ses recherches un zèle admirable, et proclamons-le hautement, elle y a obtenu des succès merveilleux. De combien de vérités, grâce à elle, le trésor de l'Eglise ne s'est-il pas enrichi ! Combien d'erreurs et d'obscurités dissipées ! Combien de problèmes éclaircis, de questions résolues ! Les docteurs qu'elle a enfantés ont montré dans l'accomplissement de ce travail, dans cette œuvre d'élucidation et de recherches, une sagacité, une pénétration étonnantes et qu'on ne dépassera peut-être jamais. Aussi comprend-on que ces beaux résultats aient couronné leurs

Digitized by Google

efforts, et que la science théologique ait vu son domaine s'accroître si magnifiquement.

Le travail est-il achevé ? Les problèmes que la révélation soulève ont-ils tous été résolus ? Ne reste-t-il plus de conclusion à tirer des prémisses qu'elle a posées ? Il en reste un très grand nombre. Quels nuages encore, quelles obscurités dans les questions qui touchent au gouvernement divin, à la grâce, aux sacrements, à la vie future ! Quelle ample matière aux investigations savantes des théologiens ! Pour la science théologique, quels progrès immenses à réaliser ! Nous avons la confiance qu'elle les réalisera, qu'elle en réalisera au moins une grande partie. Ce que les siècles passés ont fait, pourquoi les siècles futurs ne le feraient-ils pas ? Ils le feront ; les progrès réalisés en sont le sûr garant.

Il y a donc un progrès en théologie ; les dogmes catholiques doivent croître sans cesse en quantité, en clarté, en précision (1). Que ce mot progrès théologique n'effraie donc pas. Qu'il excite au contraire au travail, qu'il pousse aux recherches. Ainsi ont fait nos Pères et ainsi sont-ils parvenus à enrichir et à étendre le domaine de la science théologique.

Qu'on ne craigne pas trop, dirons-nous encore, les hommes qui se vouent à la recherche de ce progrès, les théologiens qu'on pourrait appeler un peu aventureux. Qu'on les avertisse, qu'on les arrête, s'ils veulent marcher trop rapidement. Mais qu'on ne les décourage pas, qu'on ne leur coupe pas totalement les ailes, ce sera assez de les rogner. La théologie demande, elle aussi, de ces chercheurs hardis, de ces pionniers, qui prennent la tête et qui fraient la voie.

VII

Une seconde réflexion ! L'enseignement scolastique doit, s'il veut conserver son empire, écouter la critique (dans ce qu'elle a bien entendu de sage et de juste). Il doit suivre ses progrès et ne jamais se mettre en opposition avec elle.

(1) Que le lecteur prenne en bonne part ce mot *quantité*. Nous savons que les dogmes catholiques ne croissent pas *quoad substantiam*.

Digitized by Google

Un désaccord sérieux avec la critique serait funeste à l'enseignement théologique, et par suite à la religion qu'il est chargé d'exposer et de défendre.

Mgr l'archevêque d'Alby prouve ainsi la nécessité qu'il y a pour la théologie d'écouter et de suivre la critique. « La théologie a son objet propre ; ce sont les vérités révélées, telles qu'elles se trouvent dans l'Écriture et dans la tradition de l'Église. Autour de cet objet un double travail s'impose au théologien, un travail d'information critique et un travail d'interprétation dogmatique. L'information a pour but de dégager le fait évangélique avec sa préparation et son développement, de préciser la lettre et la signification positive des textes bibliques, patristiques et conciliaires qui enveloppent la vérité religieuse, de préparer en un mot les matériaux de la science sacrée. » On voit déjà par ces quelques lignes le besoin qu'a la théologie de la critique. L'interprétation dogmatique ne peut ni s'en passer ni la devancer.

Plaçons-nous à un autre point de vue. Les objections de l'hérésie ont grandement servi, elles servent encore au développement du dogme et par suite de la théologie. Les Sabelliens, les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens, les Monothélites ont été la cause, l'occasion, si on aime mieux, de cette exactitude, de cette précision, de cette perfection que l'Église a mises dans l'explication des deux grands mystères de la Très Sainte Trinité et de l'Incarnation. Ce qu'ils ont fait pour ces deux mystères, les Jansénistes l'ont fait pour la doctrine de la grâce, les Gallicans pour la suprématie et l'infaillibilité du Souverain Pontife. Peut-être ne serait-on arrivé que plus tard et d'une manière moins complète, à la connaissance de ces vérités que nous sommes si heureux de posséder dans leur plénitude et leur clarté.

La critique n'est pas moins apte que l'hérésie à rendre service à la théologie. Par son examen rigoureux des documents et des sources, par ses défiances méticuleuses, par son obstination à n'admettre que des preuves péremptoires, elle l'aide à corriger les défauts qu'on rencontre en elle comme en toute science humaine ; elle l'amène à cette précision, à cette exactitude, à cette clarté que la science exige ; elle la garantit de ces erreurs nombreuses dans les faits et les do-

Digitized by Google

cuments qu'elle serait exposée à commettre. La théologie a un vrai besoin de son aide; elle ne saurait s'en passer. Elle ne peut, en effet, s'adonner à ces exercices minutieux, à ces recherches que fait la critique dans les diverses branches des connaissances humaines. D'abord la plupart des objets dont la critique s'occupe ne rentrent pas dans son cadre ; ils appartiennent à d'autres sciences. Puis habitués qu'ils sont à vivre dans la considération des principes métaphysiques, les esprits qu'elle possède deviennent moins aptes à ces recherches expérimentales. La théologie a donc besoin qu'on lui prête secours ; elle doit de son côté accepter volontiers ce secours.

Nos grands scolastiques, il n'est pas difficile d'en convenir, ont manqué plus d'une fois de critique. Pourquoi leur en ferait-on un reproche? Tout entiers à la métaphysique, ils s'en tenaient à la science de leur temps. Les sciences humaines n'acquièrent que lentement leur développement ; l'histoire, la géographie, la linguistique, la physique, sont arrivées aujourd'hui à des conclusions ignorées des scolastiques; elles en découvriront sans doute de nouvelles. Si rien ne vient anéantir les résultats déjà obtenus, ni arrêter la marche de l'esprit humain, jusqu'où le progrès ne s'avancera-t-il pas ? Dieu seul peut dire les limites qu'il lui a fixées. Par ailleurs, l'état social n'est pas aujourd'hui ce qu'il était au XIIIe et au XVIe siècle, ni même ce qu'il était il y a cent ans. Dès lors, rien d'étonnant qu'il y eût dans l'enseignement théologique, tel que les scolastiques l'ont formulé, quelques améliorations, quelques modifications, de détail bien entendu, à introduire, qu'il y eut dans leurs écrits, des preuves, des textes qui doivent être rejetés.

Pour donner au lecteur une idée plus claire des améliorations dont nous voulons parler, pour lui expliquer avec plus de netteté les services que la critique peut rendre à la théologie, remarquons, avec M. Hogan encore, que la théologie contient des éléments très divers et de valeur très inégale.

Elle contient d'abord des vérités déjà définies et proposées à notre foi, des vérités qui n'ont pas été encore définies, mais qui sont communément admises et qu'il serait témé-

Digitized by Google

raire de rejeter, comme est par exemple l'Assomption de la Très Sainte Vierge au ciel en corps et en âme, enfin des opinions et même des conjectures ; les opinions s'échelonnent depuis le degré de probabilité le plus élevé jusqu'au degré le plus infime. La théologie contient en second lieu les faits, les preuves qui lui servent à appuyer ses propositions; elle tire ces faits et ces preuves de la Sainte Ecriture, des Saints Pères, des sciences humaines, de la philosophie; elles n'ont donc pas la même force. Elle contient enfin les systèmes que les théologiens ont conçus pour expliquer nos dogmes, et pour en former une synthèse scientifique.

On voit tout de suite par cet exposé quel vaste champ demeure ouvert au travail de la critique, quels immenses services, si elle est judicieuse et sage, elle peut rendre à la théologie. A elle d'examiner l'authenticité des faits, la valeur des preuves. Les sciences n'ont-elles pas détruit ou du moins diminué la force de cette preuve ? N'ont-elles pas montré que ce fait, ce texte est apocryphe ? Cet écrit qu'on attribuait à ce Père lui appartient-il ? Est-il vraiment de l'époque à laquelle on le place ? Cette conclusion, ce raisonnement n'est-il pas appuyé sur la vieille physique d'Aristote et de Pline ? Ces questions et mille autres pareilles les scolastiques ne les creusaient pas avec la ténacité qu'y met la critique actuelle ; leur simplicité, leur confiance plus naïve les portaient moins que nous à la défiance et à l'examen ; on peut excuser, admirer même cette simplicité ; mais on doit reconnaître aussi qu'elle les exposait à des erreurs nombreuses. Les scolastiques ne possédaient pas non plus, pour résoudre ces questions diverses les puissants moyens dont nous disposons. Si la critique trouve donc quelques erreurs dans leurs écrits, le devoir du théologien n'est-il pas encore de la remercier et d'enregistrer les résultats qu'elle a acquis ?

Deux ou trois exemples montreront clairement cette utilité de la critique.

Les scolastiques ignoraient, pour la plupart au moins, la langue hébraïque et la langue grecque. Ils ne connaissaient la Bible que par la version en usage de leur temps. Notre science actuelle connaît les langues dans lesquelles ont

Digitized by Google

écrit les auteurs inspirés ; elle a soigneusement étudié les textes originaux ; elle a très attentivement compulsé et comparé un très grand nombre de manuscrits ; elle connaît également mieux l'histoire et la géographie des pays bibliques, les mœurs de leurs habitants, leur gouvernement, leur génie, leur manière d'écrire, etc. Qu'elle arrive à démontrer à l'aide de ces connaissances que ce passage est plus clair, plus acceptable dans le texte hébreu, qu'on doit corriger la ponctuation de ces endroits, que le sens littéral donné à ce verset ne lui convient pas, que le génie des langues et des peuples orientaux demande qu'on ne prenne pas à la lettre ces expressions, ces calculs, etc., la théologie devra accepter docilement ces résultats, bien persuadée qu'elle n'a rien à craindre de la vraie science. Nous avons employé le mot *démontrer*. On le comprend en effet, la théologie n'a à s'incliner que devant une vraie démonstration, elle doit, avant d'accepter les résultats dont la critique se flatte, en exiger une vérification sérieuse.

Cette question de la critique et de la Sainte-Ecriture a déjà soulevé des orages et des débats ; elle a mis aux prises les partisans du progrès et ceux de la tradition, nous serions tenté de dire du *statu quo*. Les partisans du progrès ont été, il faut l'avouer, quelque peu audacieux. M. l'abbé Loisy, pour ne nommer que lui, a émis sur les livres de Moïse, sur le livre de Job, des opinions bien avancées ; il détruit la preuve de la résurrection tirée du texte célèbre : *Scio enim quod Redemptor meus vivit* (1) etc. Ce sont des excès, mais d'un autre côté l'institution faite par le Saint-Père d'une commission internationale des Etudes bibliques, le choix de plusieurs de ses membres ne montre-t-il pas que le travail de la critique n'a pas été inutile, qu'on ne doit pas s'effrayer outre mesure des quelques excès où elle tombe ; et que tout en la surveillant et en l'avertissant dès qu'elle s'égare, il est bon de lui accorder cependant une liberté suffisante et raisonnable ? Dans la science comme à l'armée, les éclaireurs, les aventureux ont leur utilité ; ils peuvent rendre de grands services.

(1) Nous ne voyons pas sans surprise et sans peine que M. Hogan s'accommode assez facilement de cette suppression.

Digitized by Google

La critique a porté également ses recherches sur les écrits des Pères. Là encore la théologie devra tenir compte de ses travaux. Lorsque les Pères parlent en témoins de la tradition divine et d'une manière unanime, ils sont un des critères de la révélation. Mais quand parlent-ils en témoins de la tradition, quand parlent-ils au contraire en leur nom personnel ? Question pleine de difficultés et dont la solution demande une grande sûreté de jugement. A cette question s'en rattachent d'autres. Les écrits qu'on attribue à ce Père lui appartiennent-ils véritablement ? Les Pères n'ont-ils pas interprété ces passages de la Sainte Ecriture d'après les principes et les idées communément reçus de leur temps, ou qui leur étaient particuliers, mais dont le temps et le progrès ont démontré l'inanité ? Cette thèse, cet argument ne doit-il pas uniquement son origine à l'opinion individuelle de ce Père, etc. Il faut en convenir, les auteurs anciens ont pu se tromper sur plusieurs de ces points. Les travaux de la critique peuvent donc encore ici imposer à la théologie des modifications, la forcer à ne plus se servir de ces écrits, de ces arguments, par exemple des écrits qu'on attribue à saint Denys l'Aréopagite. Ils pourront dans l'avenir lui imposer d'autres modifications. La théologie n'aura qu'à s'incliner docilement (1).

On trouve aujourd'hui dans certains milieux, que les auteurs scolastiques ont mis une confiance trop grande dans les principes généraux, et dans les conclusions qu'une logique serrée peut en tirer. Il est des questions sur lesquelles la Sainte Ecriture et la Tradition ne donnent que fort peu de renseignements, par exemple, celles qui concernent les Anges, les fins dernières. L'étude de ces questions occupe pourtant dans plusieurs des grands scolastiques une place très considérable. Suarez consacre un énorme volume aux Anges. Où prenaient-ils donc les matériaux de ces gros volumes ? Ils prenaient d'abord les notions que leur fournissaient la Sainte Ecriture et la tradition ; ils prenaient en second lieu

(1) Les citations apocryphes des Pères abondent dans nos anciens auteurs de théologie, et ce qui est moins excusable dans plusieurs des plus récents, (Hogan).

Digitized by Google

les grands principes généraux, les axiomes que la métaphysique leur offrait, les considérations que l'analogie, la convenance, etc., leur suggéraient; puis, à l'aide de ces principes et de ces considérations, par une suite de déductions logiques serrées, ils tiraient des quelques notions qu'ils avaient puisées dans la foi les conclusions qui remplissent leurs volumes. Tous l'avouent; ils ont déployé dans ce travail une vigueur, une sagacité incomparables.

N'ont-ils pas exagéré? N'ont-ils pas transporté l'usage des principes généraux et de la déduction logique dans l'étude des sciences qui ne la comportaient pas? N'ont-ils pas abusé de l'analogie, de la convenance? Parmi les principes dont ils ont fait les prémisses de leurs arguments, n'en est-il pas qu'ils tirent d'observations incomplètes, de faits, de lois qui n'étaient pas suffisamment prouvés? N'ont-ils pas accepté trop facilement les conclusions qu'ils déduisaient successivement des principes généraux de l'ordre révélé? Un exemple prouvera qu'on peut facilement tomber dans cet excès de confiance.

Lorsque saint Cyprien soutenait que le baptême conféré par un hérétique n'est pas valide, il partait de ce principe général: le don de la foi ne peut pas être communiqué par celui qui ne le possède pas. Ce principe lui paraissait évident; il le paraissait aussi aux 300 évêques qui lui étaient unis. On ne peut pas nier qu'il n'ait en réalité une apparence de vérité. Il est pourtant faux. On voit par cet exemple l'habileté et la sûreté que demandent la connaissance des principes, leur usage et leur maniement, et la facilité avec laquelle on peut errer dans cet usage.

Convenons-en donc; les anciens ont dû pécher plus d'une fois par un excès de confiance dans leurs principes et leurs conclusions; c'est un tort qu'ils ont eu. Mais que dire du dédain que notre époque professe pour les principes abstraits, de la prétention qu'elle a de rejeter une conclusion dès qu'elle n'a pas été vérifiée par l'expérience? N'est-ce pas un tort mille fois plus condamnable et plus funeste? De plus, s'il ne s'agit pas des sciences naturelles et des faits historiques, s'il s'agit des grandes questions théologiques et métaphysiques, la critique qui voudra réformer nos anciens,

Digitized by Google

devra être très prudente et très modeste. Les anciens sont nos maîtres incontestés ; auprès d'eux nous ne sommes presque que des enfants, et, ajoutons, ils se sont si appliqués à s'examiner entre eux et à se discuter, qu'il doit rester bien peu de choses contestables à découvrir encore dans leurs écrits.

Terminons ce travail. Avons-nous réussi à donner au lecteur une idée suffisante du mouvement que soulève la question des études ecclésiastiques ? A lui de juger.

Fr. TIMOTHÉE.

Digitized by Google

LE SAINT-SUAIRE DE TURIN
DEVANT L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS

Le correspondant romain d'un journal parisien (1), lu par un grand nombre de catholiques de France, écrivait naguère, au sujet des discussions scientifiques (2) auxquelles vient de donner lieu le Suaire de Turin, les lignes suivantes : « A ce propos, on a soulevé la question de savoir si le roi d'Italie ne permettrait pas de faire un examen chimique de cette étoffe ; et si la demande est faite, il est à peu près certain que la maison royale ne l'accueillera pas.

« Il y aurait lieu à faire ce qu'on appelle une expertise si la sainte Eglise avait encore des raisons sérieuses de douter de l'authenticité de cette relique, mais tel n'est point le cas. Depuis les bulles de Paul II, en 1467, la question est tranchée dans le sens affirmatif, et contrairement à ce qu'avait soutenu Clément VII, le pape d'Avignon. (3)

« Il faut bien admettre d'ailleurs que la Providence divine veille sur les vestiges qui nous restent de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'Eglise a l'assistance du Saint-Esprit, non seulement quand elle définit une question, mais dans une foule d'autres circonstances et dans sa vie ordinaire.

« Cette assistance n'a certainement pas fait défaut aux papes qui ont encouragé et enrichi d'indulgences la dévotion au Saint-Suaire de Turin, et celui-ci n'est pas seulement un document historique, c'est un document sacré. »

(1) *La Croix*, 20 mai 1902.

(2) Dans un livre, édité chez Masson, et dans une communication à l'Académies des sciences de Paris, M. P. Vignon a prétendu établir que la photographie du Suaire de Turin, prise par le chevalier Pia, en 1898, donnait la preuve *scientifique* de l'authenticité de ce Suaire. Toute la presse s'est occupée de cette question comme nous l'exposerons plus loin.

(3) Nous verrons qu'aucune bulle de Paul II ne parle de ce suaire.

Digitized by Google

Ces quelques lignes nous ont paru résumer assez bien, sur le sujet qui nous occupe, l'opinion courante chez les catholiques non instruits, pour que nous ayons jugé utile de les citer au début de ce travail. L'ensemble des journaux, des semaines religieuses, des multiples publications qui écrivent d'inspiration sans prendre et sans avoir le temps d'étudier sérieusement, ont porté des jugements analogues, où souvent l'enthousiasme déborde, plus ardent encore.

Les journaux habituellement hostiles à l'Eglise, plus sans doute par sympathie pour l'auteur du livre qui a suscité ces débats et pour son éditeur, que par zèle de la religion, ont publié de nombreux articles dans le même sens : « Si jamais, écrit le *Journal des Débats*, l'érudition historique prouvait que les empreintes du Suaire de Turin ne sont pas celles du corps du Christ, l'érudition historique serait en contradiction flagrante avec la science.

« Comme la vue des plaies réelles du Sauveur, la pensée de ses ignominies, dépassant ce qu'on avait pu supposer, est capable d'émouvoir les cœurs ! oh ! comme nous avons coûté cher au divin Maître ! ».

En présence de cet enthousiasme universel, il est bon que ceux qui, parmi les catholiques ont le temps, les moyens, et, je dirais presque, la mission d'étudier les questions intéressant la défense religieuse, s'efforcent au plus vite de faire la part de la vérité et de l'erreur, de mettre les choses au point, et ne laissent pas trop loin s'égarer l'opinion.

Les *Etudes Franciscaines* ont déjà, à diverses reprises, signalé l'écueil à leurs lecteurs ; nous devons continuer à les mettre au courant de cette nouvelle phase de la discussion.

Résumons brièvement l'historique du saint Suaire. M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, a publié les documents authentiques (1) qui permettent de suivre ses diverses pérégrinations depuis son apparition au quatorzième siècle jusqu'à nos jours. Voici les faits tels qu'ils se dégagent de la lecture de ces documents :

En 1353, Geoffroy I de Charny fondait à Lirey (2), en l'hon-

(1) *Etude critique sur l'origine du saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin.*

(2) Petite localité à 19 kilomètres de Troyes.

Digitized by Google

neur de l'Annonciation une église collégiale pour six chanoines et la dotait de 240 livres de rente. Bientôt il fit placer dans cette église « *la figure ou représentation du Suaire de Notre-Seigneur* (1) », disent les documents. Son but était d'attirer des pèlerins, d'obtenir d'abondantes aumônes, qui permettraient de rehausser l'éclat du culte divin (2). Pendant les désordres de la guerre de Cent Ans, par crainte du pillage, les chanoines confièrent le trésor de leur église, et le suaire, à la garde de Humbert, comte de la Roche et seigneur de Lirey (1418). A sa mort, celui-ci le laissa à son épouse, Marguerite de Charny, petite-fille du comte Geoffroy.

La paix rétablie en France, Marguerite refusa de rendre le dépôt confié. Un procès s'engagea entre les chanoines et la comtesse. Celle-ci opposa toute sorte de difficultés ; du reste elle prétendit avoir des droits sur le précieux Suaire, « lequel fut conquis, disait-elle, par feu messire Geoffroy de Charny mon grant père (3). » Le procès dura depuis 1443 jusqu'en 1473. Marguerite fut condamnée à restituer la relique et à payer aux chanoines des dommages et intérêts ; le tribunal ecclésiastique prononça même l'excommunication contre elle. Elle ne tint aucun compte de l'une ni de l'autre sentence. Bien plus, elle fit don de la relique au duc Louis de Savoie (1452). Celui-ci essaya d'apaiser les chanoines ; par un acte du 6 février 1464, il leur assigna une rente de 50 francs à prendre sur le Chastel Gaillard. Mais cette rente elle-même resta sans doute une vaine promesse, car à l'année 1473 on retrouve une nouvelle assignation judiciaire, adressée à la duchesse de Savoie, veuve du duc Louis, pour réclamer le paiement des arérages de huit années écoulées. On ne dit pas s'il fut fait droit à cette demande. De Chambéry, après un court séjour à Verceil et Nice, le Suaire fut transporté à Turin (1578), où il se trouve encore. Telle est en résumé l'his-

(1) Olim genitor ipsius Gaufridi (le fils), zelo devotionis accensus, quamdam figuram sive representationem Sudarii D. N. J. C., sibi liberaliter oblatam, in ecclesiâ B. Mariæ de Lireio... venerabiliter collocari fecerat (Cf. U. Chevalier, p. XIX.)

(2) Etiam ut ex illius custodia ecclesia ipsa frequentius et libentius a Xristicolis visitaretur et eorum eleemozynis divinus cultus uberius augeretur.

(3) *Archives de l'Aube*, dans Ulysse Chevalier, p. XXIII.

Digitized by Google

toire matérielle de la relique ; ce n'est qu'un canevas, destiné à guider nos lecteurs, nous allons maintenant la reprendre, apporter des preuves et citer les sources, en traitant la question d'authenticité.

L'authenticité du Suaire a été discutée dès sa première apparition à Lirey. Son ostension en effet avait attiré une multitude de peuple non seulement de la France mais encore des contrées voisines. L'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, ordonna une enquête. Le jugement des théologiens fut défavorable, et l'évêque défendit l'ostension de la relique (1). Pendant trente-quatre ans il n'en est plus question. Elle rentra sans doute en possession des comtes de Charny. Chifflet (2) raconte que dans les années qui suivirent on la fit vénérer à Saint-Hippolyte, petite localité située sur les bords du Doubs.

En 1389, Geoffroy II, qui avait succédé à son père, tué à Poitiers (1356), obtint de Pierre de Thury, légat du pape d'Avignon, Clément VII, l'autorisation de replacer la relique dans l'église de Lirey. Toutefois la bulle, qui accordait cette permission, semble bien avoir spécifié que la relique était une image et non le vrai suaire. Dans un mémoire, en effet, adressé au pape à la fin de cette même année, Pierre d'Arcis s'exprime ainsi au sujet de cette autorisation : « Geoffroy de Charny s'en alla trouver le cardinal de Thury, légat de Votre Sainteté au pays de France ; et sans dire que cette étoffe avait été présentée auparavant comme le vrai suaire du Sauveur, et que l'Ordinaire avait pris des mesures dans le but d'extirper cette erreur... il lui persuada que c'était l'*image du vrai Suaire*, *suggessit dictum pannum fore Sudarii representacionem seu figuram*, *ad quam multi devotione ferebantur*. Les troubles civiles et les guerres avaient obligé de l'éloigner. Mais, comme les fidèles avaient pour elle une grande dévotion, il suppliait le cardinal de

(1) Les pièces de ce premier procès n'ont pas été retrouvées. Mais nous avons les pièces du second procès, qui se déroula 30 années plus tard ; et ce second procès rappelle les conclusions du premier.

(2) De linteis sepulchralibus... crisis historica.

Digitized by Google

permettre de la replacer dans l'église de Lirey, et de la proposer à la vénération du peuple « *supplicans ut dictam sudarii representacionem seu figuram... in dicta ecclesia sibi liceret reponere.* »

Nous verrons plus loin que l'évêque de Liège ayant fait examiner ces bulles, il se trouva que les autorisations accordées concernaient l'*image du Suaire* et non le suaire lui-même. La permission du légat visait donc, comme nous le disions, une *image* du Suaire et non le Suaire lui-même.

Le successeur de Henri de Poitiers sur le siège de Troyes, Pierre d'Arcis, protesta, il déclara nul, comme subreptice, l'indult obtenu par le comte de Charny, il défendit au doyen de Lirey sous peine d'excommunication de faire l'ostension, enfin il fit rendre en cour de France un jugément qui enlevait à l'église de Lirey son précieux trésor.

Les chanoines ne laissèrent pas exécuter la sentence, ils firent confirmer par le pape la bulle de son légat, puis ils en appelèrent à son tribunal. La cause fut portée en cour d'Avignon. Des deux côtés on envoya des mémoires. M. U. Chevalier (1) nous donne le texte du mémoire envoyé par l'évêque de Troyes, ainsi qu'une analyse de ce mémoire rédigée la même année (1389). Nous allons donner une partie de cette analyse, elle résume très bien les débats.

L'évêque fait d'abord le récit de l'introduction de cette relique à Lirey, et dépeint l'affluence du peuple accouru de tous côtés pour vénérer ce qu'il croyait être le vrai suaire, il ajoute ensuite que cette affaire « ayant excité l'attention de Henri de Poitiers, alors évêque de Troyes, il consulta plusieurs théologiens, qui décidèrent que ce ne pouvait être l'impression de l'effigie du Sauveur, puisque (2) *aucun des Evangélistes n'avait fait mention de cette effigie, ce qu'ils n'auraient pas omis et ce qui ne serait pas resté jusqu'alors inconnu aux évêques; qu'ensuite cet évêque ayant fait faire toutes les informations nécessaires en avait découvert la*

(1) M. U. Chevalier a publié, avec cette analyse, le mémoire lui-même copié sur la minute conservée à la Bibl. Nationale. *Loc. cit.*

(2) Nous mettons en italique la partie la plus importante, qui constate le fait de la première enquête, la manière dont elle a été conduite et ses résultats.

Digitized by Google

fraude, ET QUOMODO PANNUS ILLE ARTIFICIALITER DEPICTUS FUERAT, ET PROBATUM FUIT ETIAM PER ARTIFICEM QUI ILLUM DEPINXERAT. » *Ce linge avait été peint de main d'homme, et l'artiste lui-même en avait fourni la preuve.* Il fut donc supprimé et disparut pendant 34 ans.

Mais « un nouveau doyen de la même église, excité par Geoffroy de Charny, seigneur de Lirey, s'était adressé au cardinal de Thureyo, nonce et légat de Sa Sainteté en France, et lui avait exposé que ce saint Suaire avait été autrefois en grande vénération dans l'église de Lirey, mais que, les guerres et d'autres accidents ayant obligé de le tenir caché, il le suppliait de lui permettre de l'exposer à la dévotion des fidèles : sur quoi le légat avait ordonné qu'avec la permission de l'ordinaire le suaire serait mis dans un lieu décent, que sous le prétexte de cette ordonnance du légat, le suaire avait été plusieurs fois exposé au peuple... sans assurer néanmoins en public que ce fût le vrai suaire de Notre-Seigneur; mais en le publiant en secret, et en ajoutant qu'il était approuvé par le Saint-Siège, et par les lettres du légat, en sorte que leur fraude attire un grand concours de peuple. »

L'évêque dans ce mémoire se plaignait encore de la confirmation accordée par le pape à la bulle donnée par son légat; il suppliait Sa Sainteté mieux informée de rejeter toutes ces concessions et de lui faire justice (1).

Clément VII ne revint pas sur l'autorisation accordée, il se contenta de spécifier les conditions sous lesquelles l'ostension devait se faire : « Afin d'éviter toute erreur et tout danger d'idolâtrie, est-il dit dans la bulle, nous voulons et nous statuons que toutes les fois qu'on fera l'ostension de cette image ou représentation, le doyen ou toute personne qui fera cette ostension,.... avertira le peuple à haute et intelligible voix, sans fraude ni supercherie, que l'image ou représentation exposée n'est pas le vrai suaire de N.-S. J.-C. mais une peinture ou un tableau fait à l'image du Suaire qu'on dit être de N.-S. J.-C. (2). De plus la même lettre in-

(1) Cf. U. Chevalier, *loc. cit.*, p. XII et suiv.

(2) ... publice populo prædicet et dicat altâ et intelligibili voce, omni fraude cessante, quod figura seu representatio prædicta non est verum su-

Digitized by Google

terdisait l'usage de cierges, de chappes et autres cérémonies en usage pour l'ostension des vraies reliques.

En même temps le pape enjoignait à l'évêque de Troyes de cesser toute opposition à l'ostension du suaire, *pourvu qu'on suivît* inviolablement les *ordonnances prescrites* (*dummodo in ostensione hujusmodi statutum et ordinatio nostra prædicta inviolabiliter observentur* (1).

Cette décision rétablit-elle la paix ? On ne sait ; mais elle prouve clairement que, à cette époque, on ne discutait plus sur l'authenticité de la relique. Il était reconnu et admis de ses partisans comme de ses détracteurs qu'elle était une simple image ou représentation faite de main d'homme ; tous les textes emploient pour la désigner les mêmes expressions : *figura seu representatio.*

A partir de 1418, à cause des guerres, le Suaire fut confié de nouveau à la famille des comtes de Charny. Pendant ce temps on le fit vénérer en plusieurs endroits. En 1449 on trouve Marguerite en Hainaut où elle expose son précieux trésor dans la petite ville de Chimay. Un contemporain, Corneille Zantfliet, bénédictin de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège, mort vers 1462, nous en a conservé le souvenir. Nous allons traduire, pour le profit de nos lecteurs, la page de sa chronique qui lui est consacrée. Si maints auteurs, publicistes ou rédacteurs de revues, en ces derniers mois, avaient pris la peine de la méditer, ils y auraient trouvé la clef de beaucoup de problèmes pour la solution desquels ils se sont épuisés en vaines subtilités scientifico-historiques. Nous nous en servirons plus tard. Voici cette page.

« L'an de l'Incarnation 1449, une noble dame du pays de Troyes vint dans une ville de Hainaut appelée Chimay. Elle portait avec elle un linge sur lequel, avec un art remarquable, on avait peint la forme du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec tous les linéaments de ses membres. Comme si

darium D. J.-C., sed quædam pictura seu tabula facta in figuram seu representationem Sudarii quod fore dicitur ejusdem D. N. J. C. (M. lat. 10410 f. 113. Bibl. nat. Paris. V. U. Chevalier, *loc. cit.*, p. XVII.)

(1) Cf. U. Chevalier, *loc. cit.*

Digitized by Google

elles venaient d'être imprimés, comme si elles eussent été toutes récentes, les blessures et les cicatrices des pieds, des mains et du côté y apparaissaient rouges et sanglantes. D'aucuns, dans le but d'exciter la piété, affirmaient que c'était le vrai suaire où avait été enveloppé le précieux corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au jour où Nicodème et Joseph d'Arimathie le déposèrent au tombeau. Comme ce bruit avait une certaine vraisemblance, il se fit un grand concours de peuple de l'un et de l'autre sexe, venus des provinces voisines.

« Enfin la nouvelle s'en répandit partout et les avis étaient partagés à ce sujet. Alors Jean de Heinsberck, le vénérable évêque de Liège, dans le diocèse duquel se trouve Chimay, voulut faire la pleine lumière sur ce fait, afin de ne pas laisser plus longtemps hésitante la foi de ses fidèles. Il députa donc deux distingués professeurs de théologie, l'abbé d'Aulne, cistercien, et maître Henri Bakel, chanoine de Liège, afin de faire les informations nécessaires. Ceux-ci s'acquittèrent avez zèle de leur mission et enjoignirent à la dame et à ses affidés, au nom de l'évêque de Liège, de montrer les lettres et les bulles, s'ils en avaient, établissant leur droit à montrer cette image, et donnant des preuves de la vérité de leurs paroles.

« Cette dame se trouva dans un grand embarras, mais ne pouvant résister, elle présenta trois bulles de Clément VII, le pape d'Avignon, et de Pierre de Lune, alors cardinal et légat du siège apostolique, qui disaient expressément que ce linge *n'était pas le vrai suaire de Notre-Seigneur, mais seulement son image et sa représentation.* Voici une de ces bulles que je transcris mot à mot, afin de montrer la vérité de ce que j'affirme (1). »

La bulle citée par le chroniqueur est celle dont nous avons parlé, et par laquelle Clément VII autorise la comtesse, malgré la défense de l'évêque de Troyes, à faire l'ostension du Suaire, pourvu qu'on déclare qu'il n'est pas le vrai Suaire.

(1) Cf. U. Chevalier, *loc. cit.*, XXX.

Digitized by Google

*
* *

Il semblerait après tous ces procès et ces débats que la question du saint Suaire fût définitivement tranchée. Le pape, les évêques de Troyes et de Liège, les ordinaires ont prononcé, la cause est finie. Hélas ! il n'en sera rien : la question va renaître plus subtile et plus embrouillée sur un autre terrain. La cause de l'authenticité, perdue par les comtes de Charny, sera reprise avec une habileté consommée par les princes de la maison de Savoie ; et hier, au moment où la sincérité des vieux ducs savoyards commençait à perdre le crédit accordé sans contrôle aux siècles précédents, la voix de la science s'est élevée à son tour pour lui apporter le concours de sa haute autorité. Il nous reste à examiner brièvement la valeur de ce double témoignage.

Toutefois avant d'aller plus avant, nous tenons à rassurer la conscience de nos lecteurs. En toute cette question, on a déjà pu s'en rendre compte, la bonne foi de l'Eglise reste intacte, ainsi que sa prudence et sagesse. Certaines manœuvres auront semblé et paraîtront encore peu loyales aux yeux de quelques-uns ; mais, s'il y a eu fraude et mensonge, si nous sommes en présence d'un faux, c'est un faux purement *laïque*. Deux maisons, celle des comtes de Charny, celle des ducs de Savoie, ont conduit toute l'affaire ; et s'il y a eu bénéfices, ils ont été tout à leur profit. Les archives racontent que l'année même, où Marguerite de Charny cédait son suaire à la maison de Savoie, elle en recevait un magnifique château (1). Cette histoire nous fera toucher du doigt, sous une forme nouvelle, les difficultés immenses au milieu desquelles cette Eglise exerce son ministère divin. Aujourd'hui nous voyons les princes de la terre s'enrichir aux dé-

(1) Aujourd'hui que la question renaît à propos d'une photographie, on a soin d'avertir les amateurs des conditions requises pour se procurer la précieuse image : « Cette photographie, dont la maison royale d'Italie s'est réservé l'exclusive propriété, et qui par conséquent ne peut être commercialement reproduite, est actuellement vendue en deux formats : un grand 72×35 centimètres, 10 fr ; l'autre de dimensions et de prix moitié moindres. » (Cosmos, 1098. 11-369.) On découvre encore ici pour qui sont les bénéfices.

Digitized by Google

pens de ses couvents spoliés, de ses maigres revenus confisqués ; au moyen âge ces mêmes princes s'enrichissaient de la vente de ses bénéfices, et, ne dédaignant pas les petits profits, ils allaient jusqu'à battre monnaie au moyen de fausses reliques.

Le premier soin des ducs de Savoie, quand ils furent en possession de la célèbre image, fut de lui préparer un asile digne d'elle, et d'obtenir en sa faveur la reconnaissance de l'Eglise de Rome. Les papes, que nous avons vus, en effet, se prononcer contre elle, étaient les papes d'Avignon, les papes du schisme. On pouvait espérer une sentence meilleure des vrais pontifes romains. Il y a deux moyens d'obtenir de Rome la reconnaissance d'un culte concernant soit une relique soit un bienheureux : l'examen de ses titres à la vénération des fidèles, et la raison du fait accompli, du culte immémorial. On eut recours à ce dernier procédé.

Celui qui commença les démarches auprès de Rome est un personnage digne d'intérêt et de respect, c'est le B. Amédée IX. Tenu à l'écart de la cour, et retiré dans la Bresse avec sa femme Yolande, sœur de Louis XI, depuis l'année 1451 jusqu'à la mort de son père en 1465, peut-être ignora-t-il lui-même la véritable origine de la relique. Quoi qu'il en soit, c'est lui qui fit construire, en 1466, dans la forteresse de Chambéry, la chapelle qui devait plus tard la recevoir. Néanmoins les actes authentiques, concernant cette fondation ne font point mention du Suaire. La bulle de Paul II, qui en fait une collégiale, dit simplement qu'elle est destinée à servir de chapelle ducale et à conserver de précieuses reliques : *Que collegiata sit et capella ducalis nuncupetur, pro conservatione quarumdam preciosissimarum reliquiarum.* Le nom du B. Amédée ne peut donc être invoqué en faveur de l'authenticité elle-même. Trois autres bulles de Sixte IV (1472-1474), accordées après la mort du B. Amédée († 30 mars 1472) et accordant de nouveaux privilèges à la fondation, ne font encore nulle mention du Suaire. Du reste on sait qu'entre les années 1453 et 1502 cette relique resta confiée à la garde des Frères Mineurs et vénérée dans leur église.

C'est le pape franciscain, Sixte IV, qui le premier des

Digitized by Google

pontifes romains parle officiellement du saint Suaire. Il semble avoir cru à l'authenticité de la relique ; et les autres papes, évêques, historiographes s'appuieront tous à peu près exclusivement sur son autorité. Il importe donc d'en examiner la valeur et la portée.

Mgr Colomiati, dans une réponse à M. U. Chevalier (1 résume en ces termes le témoignage de ce pontife : « Sixte IV dit que le saint Suaire « *sacelli honore decorandum* » est digne de l'honneur d'une chapelle, et il a écrit un traité sur le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'on voit, dit-il, sur l'image du Sauveur dans le saint Suaire. »

D'après cette manière de raconter les faits, il semblerait que François de la Rovère, avant de devenir le pape Sixte IV, aurait composé tout un traité sur le précieux sang, qui se voit sur le saint Suaire ; malheureusement il n'en est rien. C'est tout à fait accidentellement que dans un traité *De Sanguine Christi,* il parle du Suaire de Turin. Il se pose, en un endroit de ce traité, la question examinée en théologie : est-ce que dans sa résurrection Jésus, en reprenant son corps, a repris également tout son sang ? Il conclut pour la négative ; et après avoir donné divers arguments pour établir sa thèse, il la confirme par les reliques du précieux sang conservées à Paris, et au Latran ; puis il continue : « Une autre preuve pourrait être tirée du Suaire dans lequel le corps du Christ fut enveloppé, après avoir été déposé de la croix, lequel se trouve auprès des ducs de Savoie, y est conservé avec une grande dévotion, et est rougi par le sang du Christ (2). »

(1) *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 1899, p. 507.

(2) Voici le texte latin copié à Rome sur l'exemplaire imprimé dans cette ville par Johan. Philip. de Lignanime, en 1472, alors que l'auteur était pape. L'ouvrage lui-même, dédié au pape Paul II (1464-1471), avait été composé avant l'élection de Sixte IV. Nous devons ce texte et ces renseignements à l'obligeance du très révérend père Edouard d'Alençon, archiviste des capucins :

Nunc superest ut afferamus octavam et ultimam principalem veritatem, quæ hæc est : Non fuit necessarium neque congruum ut totus Christi sanguis, effusus in passione ipsius, ab eo resurgente reassumeretur.....

.... Consimilis etiam ratio adduci posset de sudario in quo Christi corpus fuit circumvolutum, cum fuit e cruce depositum, quod est apud duces Sabaudiæ, magna cum devotione custoditum, quodque est Christi sanguine rubricatum.

Digitized by Google

Sixte IV croyait donc à l'authenticité de la relique, et ce devait être dès cette époque la croyance générale des fidèles; mais il croyait à cette relique comme il croyait aux autres, à celles de Paris, du Vatican, etc., d'une croyance populaire, sans examen des preuves, sans discuter l'authenticité, sur la seule autorité de la persuasion générale. Et cette persuasion générale avait dû naître spontanément, aidée quelque peu par la connivence des détenteurs de la relique, selon ce que nous avons vu se produire à Lirey et Chimay. Ceux-ci eux-mêmes, quoique dépourvus de preuves, avaient fini par se persuader sans doute, surtout après une ou deux générations, que cette relique léguée par leurs pères pouvait bien être, après tout, le vrai Suaire. On se persuade si facilement ce qu'on désire. Et sans scrupule ils laissaient s'affermir la tradition, ils la propageaient et ils l'affirmaient. Or cette affirmation venant d'une parole de souverain, comment la mettre en doute? L'autorité ecclésiastique elle-même ne pouvait décemment exiger une enquête préalable; elle ajouta foi pratiquement à tout ce que ces princes voulurent lui affirmer. Ceux-ci du reste mirent à profit avec beaucoup de soin le texte de Sixte IV. Ils commencèrent par obtenir de ce pontife qu'une chapelle fût consacrée à cette relique. La bulle de 1480 dit que le suaire est digne d'être honoré d'une chapelle « *sacelli honore esse decorandum* ». La chapelle ducale, construite par le B. Amédée, lui fut consacrée. Dans l'inventaire de 1483 on le compte au premier rang des reliques insignes.

Désormais toutes les faveurs accordées à ce sanctuaire, même celles de Paul II, et les premières de Sixte IV, seront présentées comme un témoignage de la cour de Rome en faveur de l'authenticité de la relique. On citera spécialement l'office du Saint-Suaire accordé par Jules II au diocèse de Turin. Lambertini, plus tard Pape sous le nom de Benoît XIV, a résumé de la manière suivante toute cette tradition romaine (1) :

« L'insigne relique du saint Suaire est conservée à Turin. Que ce soit celui même où Jésus fut enseveli nous en avons

(1) De Canonizatione... Lib. IV, pars II, cap. XXX, num. 14.

Digitized by Google

le témoignage des Souverains Pontifes Paul II, Sixte IV, Jules II et Clément VII. En effet, Sixte IV en 1480 lui décerna les honneurs d'une chapelle, et dans un traité qu'il a composé sur *Le Sang du Christ*, il affirme que ce Suaire porte les traces visibles du vrai sang du Christ; et Jules II cité par Raynaldus à l'année 1506, n° 44, confirme le sentiment de son prédécesseur, en disant: « à l'égal de la croix où fut attaché Jésus-Christ, le suaire mérite la vénération et l'adoration, puisque enveloppé en ce suaire Jésus a été déposé au tombeau, puisque les vestiges de son humanité, qu'il avait unie à sa divinité, les traces de son sang, *comme il est rappelé plus haut* (1), y apparaissent d'une manière manifeste.... L'histoire de sa translation depuis Jérusalem jusqu'à Turin est racontée tout au long par Philibert Pingonius dans son livre *De Sindone evangelica*, par François Victon dans un traité spécial sur cette matière, imprimé à la suite de son *Tractatus de Canonizatione*, par Alphonse Paleoti, archevêque de Bologne, qui accompagna le saint cardinal Borromée et le cardinal Gabriel Paleoti dans le voyage mémorable qu'ils entreprirent pour vénérer la sainte relique de Turin. »

La translation de la relique de l'église des Franciscains au château royal, en 1502, donna occasion à une grande solennité. A dater de ce jour le culte devint non seulement public mais universel. Des traités, des ouvrages furent publiés à partir de la fin du XVe siècle pour la faire connaître (2). Mais tous se bornent à donner du suaire des descriptions qui sont loin de concorder entre elles et à en tirer des considérations mystiques. Des preuves d'authen-

(1) Dans la supplique de Charles, duc de Savoie. On voit encore ici que les Papes s'en rapportaient pour l'authenticité à la parole des ducs de Savoie. Il n'y avait point là imprudence ni légèreté. La question d'authenticité d'une relique, en effet, n'intéresse point la foi, mais seulement la piété. Pour sanctionner cette authenticité, l'Eglise s'est toujours contentée et se contente encore du témoignage de personnes *sages et honnêtes*. Or même en cour de Rome on ne pouvait décemment refuser ces deux qualités aux Souverains de Savoie.

(2) Voici les plus célèbres : Philib. Pingonii, *Sindon evangelica*, Turin, 1581. Explicatione del lenzuolo... dell' Alfonso Palcotto, Bologne, 1598. Jo. Jac. Chiffletii de Linteis sepulchralibus Christi Salvatoris crisis historica, Anvers, 1624.

Digitized by Google

ticité on n'en fournit aucune, on se contente de s'appuyer sur la croyance des Papes Paul II, Sixte IV, Jules II et des personnages célèbres qui viendront de plus en plus nombreux vénérer la sainte image. Or cette croyance n'avait d'autres garanties, avons-nous dit, que la parole des ducs de Savoie, ou mieux la tradition que ces ducs avaient laissée se former autour de la relique.

Nous disons que ces historiens ne fournirent aucune preuve d'authenticité. On ne peut en effet donner le nom de preuves à certaines fables sorties de leur imagination féconde.

Voici, par exemple, ce que raconte Pingonius, l'historiographe de la maison de Savoie, en s'appuyant sur les archives de cette maison : « Après la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, une dame illustre, appelée Marguerite de Charny, fuyant la cruauté des tyrans, quitta la Grèce, emportant avec elle, caché dans des sarments le sacré linceul. Elle se proposait de chercher un asile en France. Elle descendait des rois de Jérusalem. Dans l'histoire de Chypre en effet on trouve une Marguerite dite de Jérusalem, mariée à Hector de Lusignan, fils de Philippe ; son nom de Charny lui venait, je pense, de ce qu'elle aura régné sur la ville de Carina, en Asie Mineure. D'autres disent qu'il y a en Bourgogne une famille illustre de ce nom. Cette famille aura sans doute émigré en Asie, ou bien sera venue d'Asie en Bourgogne.

« Marguerite donc aborda en Italie, et, après un long voyage, traversa les Alpes, elle s'arrêta à Chambéry, la ville royale des ducs de Savoie. Le prince Louis et Anne de Chypre, sa femme, lui donnèrent une brillante hospitalité, comme il convenait à une si grande dame, leur parente (1). En les quittant, elle leur laissa le saint Suaire. » Ce don ne fut pas spontané, Marguerite refusait obstinément de le céder, mais la mule qui portait le précieux fardeau ne voulut jamais franchir les portes de la ville. On reconnut la volonté de Dieu et le Suaire resta à Chambéry.

(1) Elle était parente par Anne de Chypre descendant aussi des Lusignan, d'après cette fable.

Digitized by Google

D'après François Adorni, compagnon de saint Charles Borromée lors de son pèlerinage à la sainte relique, Charlotte, fille des Lusignan, la dernière reine de Chypre, ayant épousé Louis, duc de Savoie, lui apporta en dot le précieux trésor; il raconte encore, d'après d'autres, que le comte Amédée de Savoie, ayant sauvé Rhodes de la main des Turcs, reçut le saint Suaire en récompense de ses services.

Chifflet est le premier, ou un des premiers qui, en 1624 ait retrouvé et publié la véritable origine du Suaire de Turin. Il soutient néanmoins l'authenticité contre les évêques de Troyes, et les papes d'Avignon; mais il n'en donne aucune preuve. « Marguerite de Charny, dit-il, affirme que ce Suaire fut conquis à la guerre par son aïeul Geoffroy, *sindonem illam asserit ab avo suo Gaufrido bello portam.* Mais où et quand, elle ne le dit pas (*sed ubi et quo tempore, minime aperit*) (1). La question resta sans autre solution jusqu'à la fin du siècle dernier. Elle est revenue alors devant l'opinion sous une forme nouvelle.

(A suivre.)

Fr. HILAIRE, de Barenton.

(1) Chifflet, *De Linteis sepulchralibus....*

Digitized by Google

Sixte IV croyait donc à l'authenticité de la relique, et ce devait être dès cette époque la croyance générale des fidèles; mais il croyait à cette relique comme il croyait aux autres, à celles de Paris, du Vatican, etc., d'une croyance populaire, sans examen des preuves, sans discuter l'authenticité, sur la seule autorité de la persuasion générale. Et cette persuasion générale avait dû naître spontanément, aidée quelque peu par la connivence des détenteurs de la relique, selon ce que nous avons vu se produire à Lirey et Chimay. Ceux-ci eux-mêmes, quoique dépourvus de preuves, avaient fini par se persuader sans doute, surtout après une ou deux générations, que cette relique léguée par leurs pères pouvait bien être, après tout, le vrai Suaire. On se persuade si facilement ce qu'on désire. Et sans scrupule ils laissaient s'affermir la tradition, ils la propageaient et ils l'affirmaient. Or cette affirmation venant d'une parole de souverain, comment la mettre en doute? L'autorité ecclésiastique elle-même ne pouvait décemment exiger une enquête préalable; elle ajouta foi pratiquement à tout ce que ces princes voulurent lui affirmer. Ceux-ci du reste mirent à profit avec beaucoup de soin le texte de Sixte IV. Ils commencèrent par obtenir de ce pontife qu'une chapelle fût consacrée à cette relique. La bulle de 1480 dit que le suaire est digne d'être honoré d'une chapelle « *sacelli honore esse decorandum* ». La chapelle ducale, construite par le B. Amédée, lui fut consacrée. Dans l'inventaire de 1483 on le compte au premier rang des reliques insignes.

Désormais toutes les faveurs accordées à ce sanctuaire, même celles de Paul II, et les premières de Sixte IV, seront présentées comme un témoignage de la cour de Rome en faveur de l'authenticité de la relique. On citera spécialement l'office du Saint-Suaire accordé par Jules II au diocèse de Turin. Lambertini, plus tard Pape sous le nom de Benoît XIV, a résumé de la manière suivante toute cette tradition romaine (1) :

« L'insigne relique du saint Suaire est conservée à Turin. Que ce soit celui même où Jésus fut enseveli nous en avons

(1) De Canonizatione... Lib. IV, pars II, cap. XXX, num. 14.

Digitized by Google

le témoignage des Souverains Pontifes Paul II, Sixte IV, Jules II et Clément VII. En effet, Sixte IV en 1480 lui décerna les honneurs d'une chapelle, et dans un traité qu'il a composé sur *Le Sang du Christ*, il affirme que ce Suaire porte les traces visibles du vrai sang du Christ; et Jules II cité par Raynaldus à l'année 1506, n° 44, confirme le sentiment de son prédécesseur, en disant: « à l'égal de la croix où fut attaché Jésus-Christ, le suaire mérite la vénération et l'adoration, puisque enveloppé en ce suaire Jésus a été déposé au tombeau, puisque les vestiges de son humanité, qu'il avait unie à sa divinité, les traces de son sang, *comme il est rappelé plus haut* (1), y apparaissent d'une manière manifeste.... L'histoire de sa translation depuis Jérusalem jusqu'à Turin est racontée tout au long par Philibert Pingonius dans son livre *De Sindone evangelica*, par François Victon dans un traité spécial sur cette matière, imprimé à la suite de son *Tractatus de Canonizatione*, par Alphonse Paleoti, archevêque de Bologne, qui accompagna le saint cardinal Borromée et le cardinal Gabriel Paleoti dans le voyage mémorable qu'ils entreprirent pour vénérer la sainte relique de Turin. »

La translation de la relique de l'église des Franciscains au château royal, en 1502, donna occasion à une grande solennité. A dater de ce jour le culte devint non seulement public mais universel. Des traités, des ouvrages furent publiés à partir de la fin du XVe siècle pour la faire connaître (2). Mais tous se bornent à donner du suaire des descriptions qui sont loin de concorder entre elles et à en tirer des considérations mystiques. Des preuves d'authen-

(1) Dans la supplique de Charles, duc de Savoie. On voit encore ici que les Papes s'en rapportaient pour l'authenticité à la parole des ducs de Savoie. Il n'y avait point là imprudence ni légèreté. La question d'authenticité d'une relique, en effet, n'intéresse point la foi, mais seulement la piété. Pour sanctionner cette authenticité, l'Eglise s'est toujours contentée et se contente encore du témoignage de personnes *sages et honnêtes*. Or même en cour de Rome on ne pouvait décemment refuser ces deux qualités aux Souverains de Savoie.

(2) Voici les plus célèbres : Philib. Pingonii, *Sindon evangelica*, Turin, 1581. Explicatione del lenzuolo... dell' Alfonso Palcotto, Bologne, 1598. Jo. Jac. Chiffletii de Linteis sepulchralibus Christi Salvatoris crisis historica, Anvers, 1624.

Digitized by Google

ticité on n'en fournit aucune, on se contente de s'appuyer sur la croyance des Papes Paul II, Sixte IV, Jules II et des personnages célèbres qui viendront de plus en plus nombreux vénérer la sainte image. Or cette croyance n'avait d'autres garanties, avons-nous dit, que la parole des ducs de Savoie, ou mieux la tradition que ces ducs avaient laissée se former autour de la relique.

Nous disons que ces historiens ne fournirent aucune preuve d'authenticité. On ne peut en effet donner le nom de preuves à certaines fables sorties de leur imagination féconde.

Voici, par exemple, ce que raconte Pingonius, l'historiographe de la maison de Savoie, en s'appuyant sur les archives de cette maison : « Après la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, une dame illustre, appelée Marguerite de Charny, fuyant la cruauté des tyrans, quitta la Grèce, emportant avec elle, caché dans des sarments le sacré linceul. Elle se proposait de chercher un asile en France. Elle descendait des rois de Jérusalem. Dans l'histoire de Chypre en effet on trouve une Marguerite dite de Jérusalem, mariée à Hector de Lusignan, fils de Philippe ; son nom de Charny lui venait, je pense, de ce qu'elle aura régné sur la ville de Carina, en Asie Mineure. D'autres disent qu'il y a en Bourgogne une famille illustre de ce nom. Cette famille aura sans doute émigré en Asie, ou bien sera venue d'Asie en Bourgogne.

« Marguerite donc aborda en Italie, et, après un long voyage, traversa les Alpes, elle s'arrêta à Chambéry, la ville royale des ducs de Savoie. Le prince Louis et Anne de Chypre, sa femme, lui donnèrent une brillante hospitalité, comme il convenait à une si grande dame, leur parente (1). En les quittant, elle leur laissa le saint Suaire. » Ce don ne fut pas spontané, Marguerite refusait obstinément de le céder, mais la mule qui portait le précieux fardeau ne voulut jamais franchir les portes de la ville. On reconnut la volonté de Dieu et le Suaire resta à Chambéry.

(1) Elle était parente par Anne de Chypre descendant aussi des Lusignan, d'après cette fable.

Digitized by Google

D'après François Adorni, compagnon de saint Charles Borromée lors de son pèlerinage à la sainte relique, Charlotte, fille des Lusignan, la dernière reine de Chypre, ayant épousé Louis, duc de Savoie, lui apporta en dot le précieux trésor; il raconte encore, d'après d'autres, que le comte Amédée de Savoie, ayant sauvé Rhodes de la main des Turcs, reçut le saint Suaire en récompense de ses services.

Chifflet est le premier, ou un des premiers qui, en 1624 ait retrouvé et publié la véritable origine du Suaire de Turin. Il soutient néanmoins l'authenticité contre les évêques de Troyes, et les papes d'Avignon; mais il n'en donne aucune preuve. « Marguerite de Charny, dit-il, affirme que ce Suaire fut conquis à la guerre par son aïeul Geoffroy, *sindonem illam asserit ab avo suo Gaufrido bello portam*. Mais où et quand, elle ne le dit pas (*sed ubi et quo tempore, minime aperit*) (1). La question resta sans autre solution jusqu'à la fin du siècle dernier. Elle est revenue alors devant l'opinion sous une forme nouvelle.

(A suivre.)

Fr. HILAIRE, de Barenton.

(1) Chifflet, *De Linteis sepulchralibus....*

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH

ETUDE CRITIQUE DE SES ŒUVRES SPIRITUELLES

V

La perfection séraphique

Suite (1)

Plus encore qu'à l'idée classique de l'imitation des ancêtres, l'auteur de la *Perfection séraphique* s'attache à celle de la couronne. Nous avons vu qu'il en a fait l'objet même de son livre. Pour lui, la vie chrétienne est une arène. Les concurrents « se privent de leurs plaisirs ordinaires, s'éloignent de leurs conversations familières, se déchargent de tout ce qui peut leur rendre le corps moins agile ou leur dérober le loisir d'apprendre l'art auquel ils veulent exceller » (ch. I). La carrière s'ouvre et nous devons nous étendre de toutes nos forces vers le but qui nous est proposé à la suite de Jésus-Christ. « Il nous faut courir après lui tout nus des affections terrestres, dans l'infatigable labeur de la persévérance, jusqu'à la fin de nos jours » (ch. III). Afin d'animer les âmes au service de la divine majesté, il nous remet devant les yeux la couronne admirable placée au bout de la carrière pour le prix de notre course. Cette allégorie ne pouvait manquer de plaire au P. Joseph. Saint Paul, dont il aime toujours à s'inspirer, l'avait proposée aux Corinthiens, après l'avoir probablement lui-même empruntée aux jeux de la Grèce. De plus, elle amenait avec elle un très grand nombre d'images non moins agréables à l'auteur pour symboliser des

(1) Voir les fascicules de mai 1899, de mai, de juin, de novembre, de décembre 1900, de novembre, de décembre 1901, de janvier et de mars 1902.

Digitized by Google

idées abstraites qu'utiles au lecteur pour les bien comprendre.

Comme à l'ordinaire, le P. Joseph demande à la nature les images dont elle est pleine ; son œil observateur sait les saisir toutes et son exquise sensibilité les rendre. On ne se lasse pas de voir passer dans son œuvre tous les aspects, tous les rayons, toutes les couleurs, d'y sentir tous les souffles, tous les parfums, et l'on regrette de plus en plus vivement que nos écrivains, devenus trop habituellement abstraits et moralistes, aient, à part d'assez rares exceptions, privé notre littérature des richesses du monde extérieur. Quoi qu'on ait dit, notre langue n'est pas réfractaire au pittoresque. La Fontaine, Mme de Sévigné, Jean-Jacques Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, André Chénier et d'autres l'ont prouvé, et le P. Joseph non moins qu'eux. Je crois l'avoir suffisamment établi ! Mais c'est un point qu'on ne saurait trop mettre en lumière. « La pénitence, dit-il, nous rapproche du royaume de Dieu, ainsi que de notre air natal, où elle donne entrée à notre foi pour y voir les merveilles de ce pays si fertile en tous biens et d'une si grande étendue » (ch. II). « Les saintes lois de la police de l'Église servent comme de fortes haies et hauts espaliers pour rendre notre chemin semblable à un beau promenoir, où nous sommes à l'abri des vents de notre ordinaire inconstance. Ces bons règlements nous empêchent de nous jeter dans quelques sentiers détournés et traverses douteuses, par la marque qu'ils nous montrent de leur suite continuelle, comme un rang d'arbres plantés sur le bord des voies publiques » (ch. II). Aux yeux des âmes chastes, le monde est « un grand champ ouvert à toutes sortes d'animaux qui errent vaguement sous la conduite de Satan » ; « les quelques frêles et basses voluptés » qu'il leur présente, ne sont autres que « les fleurs clair-semées au milieu d'un million de ronces ». « Esprits heureux, s'écrie le P. Joseph, qui habitez dans les jardins fermés et vivez retenus avec modestie dans le soin de votre salut, vous avez le plaisir de porter votre vol agile, déchargés de tous les fardeaux de la terre, sur une multitude de fleurs si excellentes et d'une si rare beauté, que même au jugement de Dieu leur avril éternel ressemble au paradis,

Digitized by Google

Jésus commande aux vents de l'aquilon et du midi d'y répandre toujours leur haleine pour faire exhaler dans l'Église la divine odeur, que la variété de toutes ces vertus fleuries rend plus douce et plus agréable que la composition des parfums plus exquis » (ch. XVIII). Jésus-Christ, qui est le soleil de notre âme, « dans le repos du ciel est dans une action continuelle de répandre partout ses faveurs, et, pour nous en donner un plus facile usage, il les accommode à nos besoins, s'approche et s'éloigne de nous, nous marque des saisons différentes ; tantôt il nous laisse dans l'hiver de quelque triste déplaisir, pour faire que notre humilité prenne racine sous la neige. Et puis il nous ramène le printemps d'une douce consolation, il fait fleurir nos bons désirs en l'attente de la moisson d'une plus solide vertu, obtenue par le travail de la persévérance. Enfin, il opère notre salut par un circuit miraculeux de ses grâces distribuées par la juste proportion d'un tempérament admirable qu'il sait connaître et mettre en nous par-dessus tout l'effort de nos pensées et le mérite de nos œuvres » (ch. VIII). « La mort du corps sert à faire l'août, et, coupant le commerce que nous avons avec le monde, où cette vie nous attache par la racine, cette soigneuse ménagère remplit les greniers de Dieu et met à part la paille réservée au feu éternel » (ch. XIV). Saint François de Sales a-t-il jamais mieux dit ?

Lorsque le P. Joseph traduit de la Bible les comparaisons qu'elle a empruntées à la nature, la version garde tout le coloris et le charme de l'original, et l'on sent que le traducteur revoit en son imagination ce qu'il rencontre dans le texte sacré. Le livre de la *Sagesse* (II, 7-8) avait ainsi fait parler les voluptueux : « *Non praeterat nos flos temporis. Coronemus nos rosis, antequam marcescant* ». Bossuet, dans son *Sermon sur l'Impénitence finale*, se contentera de dire : « Couronnons nos têtes de fleurs, avant qu'elles soient flétries ». Le P. Joseph a trouvé mieux. « Portons des couronnes de roses ; ne laissons passer la verdure de notre âge » (ch. VIII). La sainte Ecriture nous attendrit souvent sur la courte durée des fleurs, et le P. Joseph, non moins que Bossuet, se laisse volontiers émouvoir par leur fragile beauté. Celui-ci pleure

Digitized by Google

Henriette d'Angleterre qui « a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs » ; celui-là plaint « la félicité temporelle qui se flétrit du matin au soir, comme la fleur vermeille d'un printemps » ; ou néglige « les présents de l'amour-propre, qui se flétrissent en moins de temps qu'une rose » (ch. VII).

D'autres fois le P. Joseph explique les comparaisons indiquées par la sainte Ecriture, et son commentaire a toute la fraîcheur d'une peinture originale. Isaïe (XI, 1-2) avait dit en parlant du Sauveur : « *Et egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet. Et requiescet super eum spiritus Domini* ». « Lorsque l'esprit du Seigneur entre en secret dans cette belle fleur, en ce Jésus, fils de la Vierge, caché dans le sein de sa mère, en l'instant de sa sainte Incarnation, il s'y appuie comme le rayon sur un lis, non par faiblesse, mais par délices. Il ne le charge pas par sa pesanteur, mais il l'embellit par sa lumière, le fait ouvrir et étendre par tout le monde les effets de ses perfections admirables » (ch. XIII). Ainsi dit le P. Joseph. Il est impossible, croyons-nous, de joindre à pareille précision dans la pensée plus de délicatesse dans le sentiment, plus de grâce dans la forme.

Les animaux n'ont pas moins inspiré le P. Joseph que la nature inanimée. Les taureaux de Virgile ne sont ni plus beaux, ni plus fiers que ce « jeune taureau d'un courage prompt et ardent que l'on regarde avec plaisir porter la tête haute, marcher d'une allure assurée, toujours prêt à courir où il entend du bruit et à choquer ceux qui l'attaquent » (ch. XV). Et qui donc a jamais eu sur les abeilles d'aussi gracieuses considérations ? Qui les a exprimées en un plus délicieux langage ? Si sur ce point l'exactitude scientifique se fait désirer, personne ne contestera la poésie. « La mouche à miel, sans l'aide d'aucune de son espèce, forme son petit de la rosée du ciel, et en naissant il lui sort par la bouche, contre toutes les lois ordinaires de la nature. » Saint Ambroise, que le P. Joseph croyait traduire ici, avait seulement dit : « *Sine ulla libidine subito maximum filiorum examen emittunt, e foliis et herbis ore suo prolem legentes* (1). » Mais on pardonnera facilement cette faute, en considération d'un trait d'une exquise délicatesse. « L'abeille met au jour avec

Digitized by Google

une pureté innocente sa petite famille », « comme si, dit le P. Joseph, elle la tirait de son cœur; laquelle va croissant en un monde infini d'essaims et de nouvelles colonies, parmi lesquelles se conservent toujours cette même virginité et cet éloignement de tout mélange. »

Je continue. Aussi bien n'a-t-on jamais rien dû dire de plus exquis des abeilles.

« En second lieu, le soleil, qui est le père nourricier de tout le monde, contribue une singulière assistance de ses rayons pour former la rosée et les fleurs, qui servent d'aliment à l'abeille plus qu'à nul autre de tous les corps vivants.

« En troisième lieu, la rosée est un des plus beaux et riches présents du soleil, du nombre de ceux qu'il envoie d'en haut à la terre, pour lui en laisser l'entier usage, puisque souvent il retire à soi ses rayons. Or, c'est elle qui remplit le sein de l'abeille, ainsi qu'un germe céleste, et par la fraîche et fertile moiteur elle lui infond la vertu de cette merveilleuse chasteté, qui la rend vierge et mère.

« En quatrième lieu, on pourrait dire que les fleurs qui servent aux hommes pour contenter leur vue, et sont foulées aux pieds de plusieurs animaux et méprisées des autres, sont données proprement en partage aux abeilles pour leur servir de nourriture ; comme si la providence de Dieu voulait récompenser le soin de ces bonnes ménagères, qui font si bien valoir ce trésor précieux et nous en apportent un si agréable profit.

« En cinquième lieu, la cire que nous en retirons, nous donne une lumière plus nette et plus exempte de fumée et d'autres incommodités que toutes les autres matières dont on se sert pour éclairer durant la nuit. D'où vient qu'elle seule est admise dans la chambre des rois.

(1) *Hexameron*, V, 21. — D'ailleurs, saint Ambroise ne faisait que reproduire les *Géorgiques* de Virgile, IV, 197-202 :

Illum adeo placuisse apibus mirabere morem,
Quod nec concubitu indulgent nec corpora segnes
In Venerem solvunt aut fœtus nixibus edunt;
Verum ipsae foliis natos et suavibus herbis
Ore legunt; ipsae regem parvosque Quirites
Sufficiunt aulasque et cerea regna refingunt.

Digitized by Google

« En sixième lieu, le miel est comme le premier lait que sucent les petits des abeilles, dans lequel ils prennent leur vie et sont remplis de cette douceur dès leur naissance, afin de rendre plus naturelle cette qualité si particulière de produire ce genre de manne domestique, qu'il ne faut pas aller chercher sur les arbres dans les forêts en certains pays et durant quelques mois, puisque les ruches nous la présentent dans nos jardins, presque en toutes les contrées du monde. Ils en goûtent avant nous et ne nous en laissent que leur reste; comme étant les vrais héritiers de leurs mères, qui nous le donnent. »

L'abeille est le symbole de la virginité. Pour nous en figurer le divin exemplaire en la génération même du Verbe, le P. Joseph n'a pas trouvé d'images moins gracieuses, quand il nous présente « Dieu, le tout-puissant auteur de la fécondité de tous les siècles, engendrant sans mélange quelconque son Fils unique, plus net qu'un soleil sans nuage, plus pur que les gouttes de la rosée que l'air verse comme des perles en l'aurore d'un doux printemps, plus beau qu'une fleur non cueillie ni touchée d'aucune main, plus blanc que la cire vierge, et tout plein de chastes plaisirs qui ne rassasient et ne mécontentent jamais, comme font les fades douceurs de la terre, qui lassent et se tournent en dégoût, ainsi qu'il nous arrive après avoir mangé du miel en abondance » (ch. XVII).

Cette page rappelle Virgile par sa délicatesse et sa sensibilité, Bossuet par la simplicité de l'expression jointe à la profondeur de la pensée, La Fontaine par ses termes populaires, les uns comme les autres par la singulière transparence du langage. Il semble que le P. Joseph ait ravi à la langue grecque sa propre limpidité pour la communiquer à la nôtre. Il n'est personne en effet qui ne puisse voir toute la pensée de l'auteur au travers de ces mots si purs et si clairs; elle se révèle à tous, et un enfant, un paysan la comprendraient non moins qu'un lettré.

Au travers d'un style si limpide, la pensée garde tour à tour sa simplicité ou son éclat. Voyez comment le P. Joseph peint la perpétuelle agitation d'un cœur désireux du bonheur, jeté hors de la voie qui y conduit : « L'âme, appau-

Digitized by Google

vrie de tous les vrais biens, emploie son instinct naturel, qui la porte à la recherche de la béatitude, pour se former en sa pensée un ridicule paradis. Ainsi les malades, qui ne peuvent jouir des plaisirs de la santé et prendre leur nourriture ordinaire, s'imaginent des tables bien couvertes et de belles fontaines. Et les hommes qui s'éloignent par leurs péchés de la félicité suprême, s'en figurent quelqu'une à leur mode en laquelle ils établissent tout leur repos. Ceux qui sont possédés de l'ambition, de l'avarice, du fol amour, de l'envie, du désir de vengeance, de la paresse et de la bonne chère, ne connaissent autre bonheur que d'assouvir ces passions. Elles sont leurs premiers mobiles et emportent par leur violence tout le cours de leur vie dans un continuel désordre. Ils les adorent comme les soleils de leur âme, qui ne voit rien de beau et d'agréable que cette idole sur le front de laquelle apparaît à ses yeux l'éclat d'une divinité suprême » (ch. X).

Cette apparition est du plus saisissant effet. Voici qui n'est pas moins rayonnant. Lorsque le Sauveur soustrait à nos yeux les objets sensibles qui couvraient sa divinité, sa gloire se montre plus éclatante à notre foi, « ainsi que l'or de la sainte arche reluisait quand on avait ôté ses voiles. » « O âmes heureuses, s'écrie encore le P. Joseph, vous qui contemplez avec une joie vive ce soleil éclipsé, ce Jésus-Christ mort tout nu et si pauvre qu'il ne possède rien que ses cloux et sa croix, où son amour l'attache avec tant de constance qu'il veut y rendre l'âme ! Combien les clairs rayons de sa divinité nous reluisent à découvert, quand, après ces témoignages d'une extrême nécessité, jusques à manquer d'habits pour se couvrir en ce honteux dépouillement, d'une goutte d'eau pour tempérer sa soif ardente, et d'un drap pour s'ensevelir, vous le voyez sortir de son tombeau tout resplendissant de lumière » (ch. VIII) ! Du reste, — faut-il encore le redire ? — cette lumière du style semble jaillir d'elle-même, et nous ne voyons pas de la part du P. Joseph la moindre recherche, le moindre effort pour la faire éclater.

Le P. Joseph fait des mots les plus communs tout ce qu'il veut et en tire le plus heureux effet. Aussi ne va-t-il jamais

Digitized by Google

par une fausse délicatesse chercher les détours de la périphrase, là où le mot propre peut conduire droit au but. Bossuet, — cette comparaison s'impose encore ici, — Bossuet, qui lui aussi aimera à appeler les choses par leur nom, ne fera pas difficulté de parler « d'un verre d'eau » dans la plus majestueuse de ses oraisons funèbres. Le P. Joseph parle non moins volontiers « des morceaux de pain refusés à Lazare ». L'un et l'autre comprennent que toute circonlocution est à rejeter, qui ne garde à la pensée ni sa vraie mesure, ni sa juste expression. Comme les choses sont vues, elles doivent être nommées. Ce que J.-C. voit dans le don fait à ce pauvre est un simple verre d'eau ; ce qui est refusé à Lazare n'est autre chose qu'un morceau de pain, et toute périphrase qui augmenterait la réalité ou l'embellirait, diminuerait la charité du Sauveur ou la dureté du mauvais riche. Le P. Joseph, comme Bossuet, a su éviter ce péril. « O damnables richesses qui ont précipité dans le fond de l'abîme ce misérable, qui, après tant de bonnes chères, ne peut trouver le rafraîchissement d'une goutte d'eau pour mettre sur sa langue brûlée dans un feu éternel ! O extrême nécessité ! O indulgence inespérée ! O renversement douloureux, de voir tous ces amas de biens changés en un comble de tant de maux ! Oh ! combien le Lazare, dans le sein d'Abraham et maintenant encore mieux dans celui de Jésus, se ressouvient avec joie des travaux de sa pauvreté et du refus de ces morceaux de pain, qu'il ne voudrait avoir reçus d'une table si malheureuse » (ch. VIII).

On a dit que l'*Oraison funèbre de Condé* était, comme certaine tragédie d'Eschyle, « pleine de Mars ». On pourrait presque dire la même chose des principaux écrits du P. Joseph. Le P. Joseph était né soldat. Il aimait à soutenir la lutte. Il aimait à la peindre. Les images de la guerre, je l'ai déjà dit, ont dans son œuvre une place considérable. « Une cause des pleurs du Fils de Dieu, dit-il, provient de ce que les hommes lui font ce déshonneur extrême de l'abandonner au milieu de son triomphe, refusent de prendre part à sa victoire, renversent ces trophées qu'il avait dressés en leurs cœurs pour témoignage de leur liberté recouverte par ses conquêtes, suivent aveuglément le parti de Satan et s'enve-

Digitized by Google

loppent dans sa ruine par une rage forcenée. C'est cette affliction qu'il découvre à ses anges, qui s'étonnent de le voir tout teint de son sang, s'aperçoivent qu'au milieu de sa joie d'avoir vaincu ses ennemis et dans sa contenance d'un guerrier magnanime, son âme est combattue de douleurs, qu'enfin il leur déclare et se plaint que les hommes, pour lesquels il a pris les armes, l'ont laissé seul au milieu de la presse et lui ont tourné les épaules, lorsqu'il leur tendait les bras pour les défendre, les prier de se joindre à lui et de se rallier sous l'étendard de sa croix triomphante » (ch. XIV).

Ailleurs le P. Joseph nous montre « avec quelle allégresse et générosité divine Jésus-Christ méprise tous les périls et sans aucune crainte se porte dans les alarmes des médisances, des outrages et des menaces qui résonnent à l'entour de lui. Il va fouler la mort aux pieds et faire que ses persécuteurs renversés par le souffle de sa parole, forment un haut échelon de sa gloire. Et cette victime sacrée se va offrir pour nous en sacrifice avec un port majestueux dans lequel les rayons de sa divinité présente et de sa victoire prochaine reluisent au travers de ses fers, qui ne paraissent plus, aux yeux de notre foi, être des marques de sa captivité, mais des armes de justice et de lumière.

« Et néanmoins, avant qu'il soit entré dans ce combat sanglant avec une telle grandeur de courage, il a fait voir de la peur et de l'émotion, quand il priait son Père de lui donner délai, non qu'il refusât d'obéir, mais pour nous témoigner le mérite excellent de son obéissance en une épreuve si pénible. Il voulait aussi nous apprendre qu'il ne faut pas commettre les actions vertueuses au hasard d'une saillie téméraire et que la magnanimité doit être éclairée de la raison » (ch. XV).

Voyez encore le traitement que Notre-Seigneur fait à ses divers ennemis. « Ne disons pas que Jésus-Christ se propose pour le cher et honorable objet de ses victoires ce monstre infâme de Satan. Il est indigne d'être surmonté de sa main, et, lui jetant un seul regard plein de courroux, il l'a précipité dans le fond de l'abîme où il le tient renfermé pour jamais avec toute sa troupe rebelle. Il ne leur permet en ce monde le libre commerce qu'ils y ont que pour rendre plus célèbres les conquêtes de son amour sur les pécheurs qu'il

Digitized by Google

oblige par la force de ses bienfaits malgré tous les efforts des démons d'embrasser à genoux le pied du trône de sa croix et se soumettre avec ravissement de respect et de joie aux douces lois de son empire.

« Notre amour-propre est cet ennemi capital auquel le Fils de Dieu vient faire la guerre à enseignes déployées et mettre en feu ce monde visible, où ce tyran nous tenait prisonniers avec tant d'artifices qu'il nous faisait estimer le lieu de notre triste captivité pour un agréable palais, que nos yeux détrompés regardent comme un logis qui brûle, duquel il faut sortir en diligence par la première ouverture que l'on rencontre...

« Ce propre amour, autant prodigieux en laideur effroyable qu'en une insolente rébellion, ose résister tous les jours aux armées de Jésus, le triomphateur de la mort. Lequel, se surmontant soi-même par l'excès de sa charité indicible, réputé à gloire de vaincre de ses mains un adversaire si indigne que ce lui serait un déshonneur extrême, selon le jugement humain, d'entrer en ce combat sanglant et comme lutter bras à bras contre cet avorton d'enfer et cet esclave de Satan, si ce n'était que le plus doux honneur du vrai amour est de souffrir pour ceux qu'il aime des indignités moins communes.

« Et, dans ces fortes épreuves, Jésus nous rend sa prudence et son courage d'autant plus admirables qu'il n'était pas possible de nous laisser un exemple plus signalé que celui qu'il nous a fait voir sur ce sujet, pour animer notre lâcheté à poursuivre jusqu'à la mort ce capital ennemi de sa gloire et de notre salut, quand notre roi ne dédaigne pas d'étouffer ses résistances avec tant de générosité, tant de marques de son ardente affection, que, le pouvant tuer d'un seul regard, il aime mieux le noyer dans son propre sang, pour nous faire avoir honte de nous promettre des triomphes faciles, des victoires imaginaires et des couronnes sans batailles » (ch. VII).

Ces diverses citations nous offrent, comme en autant de petits tableaux, des images de batailles, de victoires et de triomphes ; elles nous révèlent aussi tour à tour les mouvements de l'âme du héros de la lutte, son mépris du péril,

Digitized by Google

sa noble fierté dans l'action, son inflexible rigueur pour le vaincu qui résiste, son superbe dédain pour l'ennemi indigne de grâce, sa tendre et généreuse compassion pour celui qui cherche son salut dans la soumission. Avec ces éléments épars, le P. Joseph aurait pu, s'il avait voulu les réunir, produire une grande composition, où il aurait devancé l'incomparable peintre de la bataille de Rocroy.

Ailleurs, traitant de la fécondité de l'âme chaste, le P. Joseph dit « que, si elle n'use pas des moyens dont on se sert pour repeupler le monde, et réparer les dommages de la continuelle décadence des siècles penchés vers la mort, elle s'acquiert le droit de la fécondité usitée entre les anges immortels et les astres incorruptibles. Entre lesquels, puisque le déclin de la corruption et le renouvellement de la naissance ne peuvent convenir à leur sublime dignité, il serait superflu de s'occuper, ainsi que les bêtes, à produire des corps mortels et à animer des masses immobiles qui ne vivent que par emprunt » (ch. XVIII). C'est la pensée de Bossuet dans le *Sermon sur la mort*, et presque son style. Chez le P. Joseph, comme chez Bossuet, le monde est une scène où chacun vient jouer son rôle. « Je viens faire mon personnage, dit Bossuet dans son *Fragment sur la brièveté de la vie et le néant de l'homme*. Je viens me montrer comme les autres ; après il faudra disparaître ». De même, chez le P. Joseph, « les cœurs esclaves de la vanité ne portent des couronnes qu'en figure et par emprunt pour paraître sur le théâtre, quand leur tour d'y monter arrive pour un temps » (ch. II).

A défaut de la voix de la nature, le P. Joseph nous fait entendre celle du temps, dont la leçon, encore plus solennelle, n'est pas moins impérieuse. « Les hommes les plus mondains, dit-il, sont forcés par l'expérience ordinaire de tout ce qu'ils voient à l'entour d'eux, de croire qu'ils ne peuvent résister à la mort. Et s'ils ne veulent recevoir de Dieu cette verité, le temps leur apprend tous les jours par de nouveaux exemples, qu'il les réserve pour triompher d'eux après les autres et jeter au vent leurs vaines espérances, après les avoir tous réduits en cendres dans le grand feu du jugement universel. »

Digitized by Google

Sans cesse, nous le voyons, dans la *Perfection séraphique* comme dans l'*Introduction à la Vie spirituelle* le P. Joseph nous fait penser à Bossuet. Il n'est pas jusqu'à Pascal vers lequel il ne nous reporte parfois, dans ses diverses œuvres. Dans la *Perfection séraphique*, au chapitre XVIe, il nous parle de « l'étroite prison où ce monde nous tient enclos », de « notre promenoir borné à ce petit point qu'on appelle la terre ». C'est « le petit cachot » de Pascal, « où l'homme se trouve logé ». Ailleurs, dans ses *Exhortations* aux Filles du Calvaire, le P. Joseph nous présente une âme esclave des sens, « qu'une paille est capable de troubler »; c'est la mouche, la poulie, ou la girouette de Pascal. « L'homme, dit le P. Joseph, passe en figure; sa vie est comme une tragédie où on ne voit que de continuels déguisements; nous n'avons rien d'évident ni de manifeste en ce monde, hors le dernier acte de cette comédie, qui n'est autre que la mort. » « L'homme, dit Pascal, n'est que déguisements, que mensonge et hypocrisie; le dernier acte est sanglant, quelque belle que soit la comédie en tout le reste. » Chez le P. Joseph, « un roi, le plus puissant et magnifique, quand il meurt, toute sa gloire est éclipsée, et, depuis qu'il est au tombeau, on ne parle non plus de lui que s'il n'avait jamais été. Voilà une belle magnificence! » « Le plaisant dieu que voilà! » disons-nous avec Pascal. Et cette « bouffée de consolation » qui vient d'une piété sensible ! Et cette « poignée de poussière » à laquelle se réduisent tous les biens du monde ! Et cette « coquille de mer » dans laquelle « Dieu renferme, quand il veut les borner et les ramasser, les vastes désirs du cœur humain ! » Tout cela n'est-il pas saisi par une imagination, exprimé dans un style d'une puissance et d'un pittoresque qu'on admire chez Pascal ? Les critiques ont fait grand honneur à Pascal de sa fameuse définition du monde visible, qu'il appelle « une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. » Cette image a été appliquée au moins cinq fois par le P. Joseph, non pas au monde, mais, ce qui est plus juste, à Dieu. « Dieu, dit-il, est un cercle infini, dont le centre est partout et la circonférence nulle part. » Il est vrai que cette définition est de saint Denis. Le P. Joseph n'en a pas moins eu le mérite de la découvrir et de la tra-

Digitized by Google

duire avant Pascal. De toutes ces citations du P. Joseph, deux seulement sont extraites de la *Perfection séraphique*. Mais, dès lors que j'établissais un rapprochement entre le P. Joseph et Pascal, je devais, pour être vrai et juste, montrer que ce qui y donnait lieu, était, non pas une ou deux rencontres fortuites, mais bien une habitude de l'esprit.

Le P. Joseph, lorsqu'il s'élève dans les hautes régions de la philosophie, se rencontre avec Bossuet et Pascal, et il peut échanger avec ces grands penseurs bien des vues semblables. Descend-il des idées aux faits et porte-t-il ses regards sur le monde, il voit souvent les choses comme La Bruyère et les dit presque comme lui. Il est telle et telle de ses peintures morales qui ne dépareraient pas le livre des *Caractères*.

Ce qu'il a écrit sur le propre amour nous présente, avec une profondeur d'observation psychologique assez rare chez La Bruyère, sa vive imagination, son ton original, son expression concise et même son trait saillant. « L'amour-propre, dit le P. Joseph, aime le vain honneur ; il veut partout être le maître ; rien ne lui déplaît tant que d'obéir ; il cherche à se mettre en son jour ; il fait tout ce qu'il peut pour se donner du lustre, mais il n'éclaire que dans l'obscurité, ainsi que les yeux des hiboux. » *Pamphile* n'est pas mieux dépeint. « L'esprit brillant des gens du monde ne se fait estimer que dans la confusion d'une vie licencieuse ou dans les désordres publics. Ils ressemblent aux vers luisants, qui rendent quelque faible lueur par le ventre durant la nuit et n'ont rien de lumineux que cela même qui rampe contre terre. Ces hommes n'éclatent que par la bonne chère, la table splendide, les habits pompeux et par toutes sortes de ces moyens bas et indignes, lesquels ne peuvent rendre le plus grand de tous les monarques que d'une condition beaucoup inférieure aux vers, puisqu'il leur servira de nourriture, quand la splendeur de sa pompe royale sera éteinte sous les cendres d'un froid tombeau. » La Bruyère a-t-il jamais eu autant d'ironie pour humilier les puissances de la terre ? « Celui que l'amour-propre possède, fuit les ténèbres, même celles qui le pourraient conduire à la clarté. Il ne peut souffrir d'être enfermé dans une sainte solitude, dans la

Digitized by Google

grotte de Bethléem, dans le petit logis de Nazareth, dans la retraite d'un silencieux monastère. Et, s'il demeure au siècle, il ne peut se tenir dans les bornes de la discipline chrétienne, d'une piété exemplaire et d'un dessein réglé selon la loi divine. » Nous pouvons douter que La Bruyère ait jamais connu cette simplicité. Et voici qui joint à sa plus expressive énergie un naturel qu'il a rarement atteint. « Il idolâtre la volupté, il estime ses plaisirs plus chers que sa vie ; sans eux, elle lui est ennuyeuse. Sa vie est de manger, boire, dormir et se souiller en plusieurs corruptions, que la brutalité de telles gens n'a pas honte de commettre et que la modestie n'ose nommer. Ils meurent d'effroi d'ouïr seulement parler de la pénitence, ils se laissent pourrir dans le sale fumier de leurs péchés, et n'ont pas le courage de prendre une forte résolution, de nettoyer cette étable de bêtes plus infecte que celle de ce vieux et malheureux roi où les anciens feignent que leur Hercule eut tant de peine pour en tirer les immondices. Il faut, de vrai, y apporter une constance héroïque ; il faut souffler à grosse haleine et faire travailler l'amour-propre de toutes ses forces, qui n'a point de vigueur pour sortir de son mal, mais pour s'y plonger plus avant jusques par-dessus les yeux, comme si son malheur cessait, quand il en perd la connaissance » (ch. VII).

Cette réflexion finale nous marque un des aveuglements volontaires que le P. Joseph a révélés chez le chrétien. Il connaît, en effet, toutes ces déplorables illusions dont nous ne sommes pas moins les artisans que les jouets. Ce directeur spirituel a découvert toute l'industrie malheureuse de cette hypocrisie presque instinctive par laquelle nous nous trompons nous-mêmes plus encore que les autres, et faisons briller aux yeux de notre âme, souvent plus désireuse de jouir des formes de la piété que d'en exercer la pratique, des apparences qui nous dispensent trop facilement de travailler à établir la réalité en nous. Il pénètre tous les vains prétextes par lesquels nous laissons si volontiers abuser notre propre jugement, et, sans qu'aucune fausse prudence l'arrête, il écarte tous ces masques, parce qu'il sait que rien n'est si contraire à la véritable vertu que ces funestes erreurs qui en font

Digitized by Google

prendre l'ombre pour la réalité. On ne cherche plus ce qu'on croit avoir trouvé.

L'usage des sacrements, par cela même qu'il requiert et suppose certaines dispositions morales, certaines habitudes vertueuses, peut quelquefois nous faire croire à tort que nous les avons, et cacher aux âmes inattentives leur propre indignité. « Le chrétien ne se doit pas flatter de l'usage des sacrements », dit le P. Joseph, ch. II.

La bonne résolution, qui prépare l'acte de vertu, nous contente souvent et nous arrête avant l'exécution. De même, un premier acte de piété alors qu'il nous rend le second plus facile, nous le fait paraître moins nécessaire, et la complaisance en nos premiers efforts empêche tous nos progrès. « Ce n'est pas assez, dit le P. Joseph, ch. II, de se résoudre pour une fois d'amender sa vie, de se donner tout à Dieu et commencer même dans le monde ou dans les saintes religions à prendre quelque pli louable, s'accoutumer aux exercices de la piété, hanter les églises, fréquenter les sacrements, prendre quelque temps sa méthode pour l'oraison, se plaire aux bons livres, converser avec les gens de bien et s'abstenir des mauvaises compagnies. »

Un « défaut de courage » peut se rencontrer en l'humilité par laquelle les chrétiens « sous le mépris des honneurs et des richesses cachent exprès la générosité de leurs desseins » (ch. VIII).

Le zèle peut nous tirer hors de l'obéissance et nous porter à suivre plutôt notre propre inclination que la lumière de Dieu. « Jésus-Christ, nous dit le P. Joseph, ch. XV, observe ponctuellement en toutes occurrences l'exact précepte de son Père. Il ne fait rien sans reconnaître ce qui lui est plus agréable. Il ne lui suffit pas de voir reluire sur quelque action l'apparence de la vertu, qui part quelquefois d'une noire intention, ainsi qu'un éclair d'un nuage. Il veut qu'elle soit partout illustrée par les rayons de la divine volonté, comme d'un soleil éternel, dont la forme est incorruptible et la splendeur éternelle. »

Les œuvres extérieures, quand elles ne procèdent pas d'un véritable esprit de mortification, peuvent couvrir le jeu des passions et favoriser leurs surprises. Le chrétien qui s'en

Digitized by Google

contente, « ne combat son ennemi que par des lieutenants et s'expose à de grands hasards. Car, outre le péril de remettre sa vie et son honneur en la foi d'autrui, il peut arriver aisément que, pour n'avoir éprouvé en personne le péril et la peine de ce rude assaut entre la grâce et la nature, on se laisserait emporter à la vanité et aveugler par la vaine croyance d'avoir vaincu celui qui règne en notre cœur, ainsi que les fols Troyens se dressaient des trophées et faisaient des feux de joie d'avoir forcé les Grecs de repasser la mer, lorsqu'ils étaient les maîtres au milieu de leur ville » (ch. VII).

Le P. Joseph ne nous dit pas seulement comment la vertu nous peut devenir un piège, et quelles méprises elle peut nous occasionner ; il nous révèle encore les divers principes de ces illusions. « Avec la vanité » et « la croyance à de fausses victoires », c'est encore « la bienséance et le désir de réputation » (ch. II), « le chatouillement de la vaine complaisance que l'on prend en l'estime de sa propre justice et en la bonne opinion des hommes » (ch. VII), ou « notre lâcheté », qui « se flatte d'une facile persuasion qu'il suffit de faire voir par quelques cérémonies, quelques aumônes, quelque usage des sacrements, que nous voulons résister au péché » (ch. VII). Du reste, sous un nom ou sous un autre c'est toujours l'amour-propre, le capital ennemi de notre âme, qui se joue d'elle. « Il faut prendre garde, dit le P. Joseph (ch. VII), que l'apparence de la piété ne nous détourne de la droite voie par l'enchantement du propre-amour, lequel, pour nous en faire perdre la trace, fait marcher devant nos yeux une feinte idole de la vertu. »

Ces observations morales s'appliquent à tous les fidèles en général. Il en est d'autres qui s'adressent plus particulièrement aux religieux. Car c'est également pour eux qu'a été écrit le livre de la *Perfection séraphique*. Eux aussi ont leurs illusions ; eux aussi se trompent eux-mêmes, quand « ils se persuadent qu'il suffit de faire retentir les voûtes d'un chœur, de célébrer les offices divins avec de grandes cérémonies, et, par quelques démonstrations d'une contenance modeste, veulent croire être parfaits imitateurs de Jésus-Christ crucifié et capables d'imprimer dans le cœur

Digitized by Google

des hommes le ressentiment de sa mort. » Ils s'abusent, quand « ils s'étudient à couvrir les aises du corps sous les ornements empruntés de la dévotion et n'estiment pas moins licite de marier la douceur de cette vie avec l'esprit de Dieu, qu'il n'était autrefois permis aux Hébreux de prendre des femmes étrangères, après qu'elles avaient coupé leurs cheveux. Ils ne retranchent les superfluités que par le haut des branches et non par la racine. Et, comme celui qui, pour ne se heurter contre une pierre, se laisserait choir lourdement en voulant sauter par dessus, ils s'élèvent dans un air si haut, que, pour se détourner du blâme d'une simplicité grossière, ils tombent dans celui d'une présomption fastueuse » (Epître au lecteur).

Le P. Joseph n'hésite pas à lever tous ces voiles et à mettre au jour les faiblesses des religieux, pour mieux les avancer ensuite dans la voie de la perfection où ils doivent marcher et où il veut les conduire. « Tant s'en faut, dit-il ailleurs, (ch. I), que l'aveu sincère de ces manquements doive scandaliser les gens du monde, qu'au contraire on ne saurait les édifier davantage qu'en leur faisant connaître qu'encore que, dans cette grande famille du clergé, remplie de tant de personnes d'humeurs et d'inclinations différentes, il se commette des imperfections dont la maison du grand patriarche Jacob, composée d'un nombre beaucoup moindre, ne fut pas exempte, Dieu laisse toujours néanmoins quantité de personnes capables d'avertir les autres de leurs défauts et d'en procurer le remède. »

Le P. Joseph aime trop les religieux pour ne pas leur révéler toutes leurs faiblesses. Mais le respect qu'il a pour eux, le garde de toute réprimande excessive ou blessante. La sévérité de son exacte censure s'accommode des plus délicates bienséances. S'il entreprend de faire valoir les excellences de la perfection séraphique, c'est pour mieux profiter du don qui lui a été fait, c'est pour vaincre plus sûrement sa propre paresse, et mieux exprimer sa « reconnaissance envers Dieu » (ch. I). S'il prend la liberté d'éclairer et de ranimer ses frères en l'accomplissement de leurs devoirs, c'est que « Dieu se plaît de renouveler leur ferveur sur leur déclin, comme un soleil qui se couche avec un grand éclat

Digitized by Google

de lumière, et qu'il aime chèrement et comble de ses bénédictions et de ses assistances spéciales ceux qui coopèrent de tout leur cœur à la restauration de sa gloire, lorsqu'elle s'abaisse vers la nuit et entre dans l'obscurité qui couvre enfin, dans le long cours des siècles, tout ce qui semble reluire parmi nous avec plus de lustre » (ch. I). A la faveur de ces explications, non moins adroites que justes et sincères, il pourra faire accepter plus sûrement ses reproches et ses conseils.

Il embellira de tous les charmes de la poésie les avis les plus sévères. Du reste, vous pouvez croire que les attraits qu'il donnera à la leçon n'en affaibliront ni l'efficacité ni la portée. « N'est-ce pas un plaisir céleste, de s'adonner à l'oraison, que la vapeur de l'encens nous désigne, et, puisqu'il faut mourir, n'est-ce pas un grand avantage, d'exhaler doucement sa vie dans les soupirs animés de l'amour de Dieu et de monter en haut ainsi qu'une colonne et pyramide d'une sainte nuée qui s'évapore et s'élève d'un feu dans lequel brûlent, comme des parfums excellents, les affections, de s'immoler à Dieu en sacrifice de louange et de voir répandre par tout le monde l'odeur d'une piété véritable ? Vaut-il pas mieux finir ainsi ses jours et disposer à ce bonheur tout le cours de sa vie, que de se laisser emporter à ses vaines prétentions, comme par un tourbillon plein de tonnerres, et puis, étant surpris d'une mort inopinée, sentir l'orage d'une damnation éternelle fondre dessus son chef, sans avoir eu le temps ni même un vrai désir d'y apporter remède » (ch. II) ?

Ainsi, l'image ne diminue jamais l'intégrité de la leçon. Elle s'accommode encore de la plus vive émotion ; elle la fait éclater, elle l'entretient. « Chacun voit aujourd'hui comme non seulement le commun des chrétiens mène une vie tout opposée aux enseignements si salutaires de Jésus-Christ, mais aussi que plusieurs ecclésiastiques et religieux s'emploient à une occupation toute contraire et prennent une fin toute différente de celle que le Fils de Dieu, ses apôtres et les fondateurs des saints ordres nous ont prescrite par la loi de leurs instructions et de leurs œuvres admirables. On s'amuse à prendre des coquilles sur le sable ; on ne se plonge pas dans

Digitized by Google

la mer avec saint Pierre, pour tirer les poissons à bord ; on s'éloigne des fonctions pénibles ; on craint de se mouiller le bout du pied, et, tandis que Satan triomphe de tant de milliers d'âmes qui périssent misérablement sans secours, et que, selon la plainte lamentable du Prophète, il enveloppe en ses filets presque tout le genre humain, tient tant de peuples et royaumes, tant de potentats et monarques attachés à ses hameçons, tandis qu'il se glorifie en ses louanges, se flatte de l'estime d'une divinité et idolâtre lui-même sa puissance, voyant que d'un coup de rets et comme en se jouant il se rend maître de tant de nations, les tire et les dévore à son plaisir, nous établissons notre gloire sur le mépris des autres, en la vaine réputation, en la complaisance de nos œuvres, en l'étendue de nos maisons, en la recherche de nos commodités, en l'amas des richesses, en l'acquisition des amitiés et des faveurs des grands, non pour reprendre leurs fautes avec saint Jean-Baptiste, mais pour s'y maintenir par connivence avec une âme basse, comme Giézi, l'indigne serviteur d'Elisée, qui suit Naaman afin d'obtenir des présents de lui et pallie sa convoitise par des mensonges et prétextes de piété » (ch. I).

Ces plaintes éloquentes du P. Joseph révèlent toute l'âme du missionnaire, avide de conquérir les cœurs à Jésus-Christ et affligée des trop nombreux succès de Satan. Les ravages exercés parmi les grands l'ont particulièrement ému et il ne semble pas pouvoir assez déplorer la triste ambition de ceux qui se font les complices de leurs fautes, quand ils en devraient être les censeurs. Pour notre Capucin, la cour ne parut jamais qu'un théâtre particulièrement propre à exercer le zèle apostolique, et nous constatons avec admiration qu'en 1624, alors que la faveur et la confiance de Louis XIII et de son ministre l'en approchent de plus en plus, il l'envisage avec les yeux d'un religieux aussi oublieux de ses propres intérêts que désireux d'accroître le règne de Dieu. Il prend pour modèle, non pas Giézi, mais Daniel. « Les plus vertueux serviteurs de Dieu, dit-il, doivent imiter Daniel, l'honneur de son siècle, la merveille du monde, le parfait exemplaire d'austérité et d'oraison pour les religieux, et le soleil des cours royales, dans les ténèbres desquelles il fit reluire la

Digitized by Google

splendeur de la divine prudence et de ses actions miraculeuses » (ch. I). Il faut voir avec quelles instances il supplie les religieux, ses frères, de secouer leur indolence et de travailler à étendre le règne de Dieu ! « O vous tous qui avez l'honneur, dans les saintes religions ou en quelque autre état que vous soyez, d'avoir consacré à Dieu le reste de vos jours sur l'autel du parfait amour, et qui brûlez du désir véritable de voir étendre sur la terre le feu céleste apporté par Jésus, lequel consomma sa vie dans les flammes de ce grand zèle qu'il avait d'avancer le règne de son Père, et d'allumer en notre cœur une semblable affection, si vous êtes touchés de la sainte douleur de voir presque partout ce zèle suffoqué par tant de soins terrestres, indignes des chrétiens ; si vous ressentez vivement les gémissements de l'Eglise languissante en ses afflictions extrêmes, et si j'ose joindre ma faible voix à vos clameurs, parlons à Dieu du fond du cœur avec Daniel, commençons ainsi de répandre avec lui nos soupirs, pareils à ceux qu'il pousse vers le ciel en l'effusion de son âme transportée dans les ressentiments des intérêts de son Seigneur, et disons-lui : O grand Dieu, nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons décliné de vos ordonnances et jugements, nous n'avons pas obéi à la voix de vos prophètes, qui parlaient en votre nom à nos rois, à nos princes, à tout le peuple. En vous est la justice, et en nous la confusion et la honte. Maintenant, Seigneur, daignez ouïr les prières de vos serviteurs, montrez votre face apaisée sur votre sanctuaire désolé, non en notre faveur, mais pour l'amour et la dignité de vous-même. Tournez vers nous vos oreilles propices, ouvrez vos yeux, Seigneur, et voyez les misères de la sainte cité, sur laquelle votre saint nom est invoqué » (ch. I).

Le P. Joseph s'adresse aux religieux de tous les ordres, mais c'est aux fils de saint François qu'il dédie son livre de la *Perfection séraphique*. C'est du reste bien naturel. Cet ordre a été honoré par l'Eglise elle-même de « l'éloge excellent de Séraphique » (Préface). De plus, les vertus et la règle de saint François sont à l'auteur un objet « plus domestique ». D'ailleurs, il prend toutes les précautions, observe toutes les bienséances, afin de ne blesser aucun de ses lecteurs. « La

Digitized by Google

louange de saint François, dit-il, et de ses vrais imitateurs, laquelle je représente en ce traité, bien que fort éloignée de son mérite, ne doit, à mon avis, blesser les yeux d'aucune sorte de personnes, puisqu'il est vrai, et j'en prends à témoin ce saint, lequel, toujours très humble dans le ciel, ne me pardonnerait pas cette offense, que je n'ai nulle intention d'amoindrir l'estime d'autrui pour la sienne » (ch. I). Ailleurs, félicitant les légitimes enfants de saint François de s'être acquis honorablement le beau nom de serviteurs de Dieu, il se hâte d'ajouter qu' « ils seraient bien marris qu'il n'appartînt qu'à eux » (ch. I). « Ne croyons pas, dit-il encore, qu'il faille enfermer cette clarté sous le boisseau, pour n'être utile qu'aux domestiques et aux professeurs de sa règle. Ce grand flambeau est allumé pour tout le monde. Dieu ne l'a placé sur un si haut lieu, que pour servir à la commune utilité de son Eglise » (ch. I).

Ces convenances observées, le P. Joseph ne contiendra plus son admiration ; son affectueux et filial enthousiasme débordera envers un homme que Dieu a choisi entre tous pour l'honorer d'une prérogative unique. Vingt fois dans son livre il reprend l'éloge de saint François et toujours avec un lyrisme nouveau. On sent qu'il célèbre dans leur idéal les vertus qu'il aime et qu'il pratique. Saint François a l'honneur de porter sur lui le sceau où réside la majesté du Dieu vivant. Le P. Joseph y voit une preuve des sublimes desseins dont il est l'objet et il ne croit pas pouvoir assez rappeler les actions merveilleuses accomplies par Dieu en son fidèle serviteur, comme gage du rôle extraordinaire et public que lui et ses fils devaient remplir à sa plus grande gloire.

Ni Abraham, ni Jacob, ni Joseph, ni Moïse, ni David, ni Elie, ni Jean-Baptiste, ni Pierre, ni Jean, ni Paul lui-même n'ont reçu de gages plus certains de leur mission extraordinaire, que saint François de la sienne. Il est « le singulier exemplaire » où reluit tout l'éclat des vertus séraphiques. Entre ses actions et celles du Fils de Dieu il y a une conformité aussi parfaite que possible, « soit en la pauvreté de ses vêtements en la crèche, ou plutôt en sa nudité en la croix, soit en la façon austère de son vivre, lorsqu'il égrène les épis de blé par les champs, soit en cette retraite et fuite

Digitized by Google

du monde dans les déserts et sur les montagnes pour prier son Père en continuelle oraison, soit en ce grand zèle des âmes qui le tirait souvent hors de sa douce solitude pour prêcher la pénitence aux hommes et les appeler au royaume céleste » (ch. I). Des honneurs extraordinaires furent rendus au corps et à la mémoire de saint François. « Avec quelle dévotion vit-on tous les habitants d'alentour parsemer son corps de fleurs, l'embaumer de leurs soupirs, l'arroser de leurs larmes et transmettre dès lors à la postérité l'honneur de sa mémoire plus odorante et mieux conservée en la fleur et nouveauté de son printemps que les roses dans le matin de leur beauté première » (ch. II). Il a laissé des héritiers de ses vertus, qui ont changé la face du monde et ont été les bienfaiteurs de l'humanité. « Cette merveille de la religion séraphique fit entrer ces sacrés ambassadeurs du Fils de Dieu en l'admiration de toute la terre, quand on vint à connaître combien ils avaient adouci les mœurs barbares des siècles précédents, qui ne respiraient que le meurtre, la vengeance, l'ambition de régner et l'horreur des théâtres tous regorgeant de sang ou pollués de représentations impudiques » (ch. XVIII).

« De vrai, il a fallu que la religion séraphique ait pris place dans les cœurs comme à la pointe de l'épée et par l'heureuse violence des armes de lumière, étant certain que ce titre avantageux qui égale les plus hautes dignités du ciel ne lui a pas été donné par une faveur populaire, vu que son avènement, cette austère forme de vie, cette façon d'habit si éloigné de l'usage commun, cette nudité si extrême répugnant au sens naturel, cette indigence de tous les biens si contraire aux pensées et aux souhaits de tous les hommes, rendirent nos premiers fondateurs odieux ou méprisés en la croyance de la plus grande part du monde, qui voyait avec déplaisir la condamnation de son luxe en leur simplicité et ne trouvait en eux aucun attrait capable de contenter sa vue. »

On sent que le P. Joseph aime passionnément sa vie capucine. Son habit le charme particulièrement, ses yeux se complaisent à le considérer. Il est la forme la plus expressive du mépris que lui inspirent les vanités mon-

Digitized by Google

daines et le symbole le plus transparent de la charité qui l'anime.

« Qui veut regarder saint François et ses vrais enfants en leur lustre, ne doit s'attendre de leur voir une mine relevée, un maintien fastueux, de riches habits, une longue suite d'un train magnifique. Ces esprits éclairés du saint amour, qui seul suffit à rendre les séraphins heureux, pénètrent à travers toutes les illusions de la vanité qui cache sous le fard de ce bien apparent les maux extrêmes des âmes qu'elle infecte.

« L'enflure de cet orgueil n'est pleine que de boue, elle ne cause que des inquiétudes et des faiblesses de cœur. Ceux qui se plaisent en cette maladie, qui la recherchent et la fomentent, méritent d'être tenus pour insensés. Il faut plaindre ceux qui la souffrent avec peine et auxquels elle est attachée par leur qualité, qui les oblige aux compliments et aux satisfactions de la bienséance mondaine, de laquelle ces âmes généreuses ont secoué le joug qui ne peut avoir prise sur une condition si nue et si libre de tous les désirs de la terre.

« L'ornement de ces abeilles célestes consiste en la beauté de leurs ailes agiles, qui sont leurs pensées et leurs affections sublimes. Elles sont émaillées de gerbes et de filets d'or, non de celui que l'on trouve dans le sable d'une terre stérile, tiré par force contre le sage dessein de la nature, qui a éloigné de nos yeux ce poison mortel. Cet enrichissement leur vient de la grâce divine, qui répand même sur leur extérieur les rayons et les marques de la charité séraphique, qui dore et embellit leurs cœurs.

« Cette charité les incite de rechercher le salut du monde, d'avoir soin que partout la dévotion s'établisse ; d'où il arrive que, sans faire autres provisions que des vertus, les soutiens nécessaires à la vie leur sont donnés avec suffisance, et ils demeurent contents partout où il y a des gens de bien. Beaucoup plus heureusement que les mouches à miel, qui ne font pas sortir les roses des pierres pour en tirer leur nourriture, ces hommes apportent souvent cette bénédiction qu'ils transforment les durs rochers en des jardins fertiles et font germer la piété en plusieurs lieux où elle était inconnue.

Digitized by Google

« Ils ne se chargent que du suc le plus pur des fleurs avec telle sobriété que presque ils ne les touchent qu'en volant et sans apporter de dommage à leurs bienfaiteurs. Ils convertissent en miel tout ce qu'ils prennent d'eux, duquel ils font largesse au monde. Ils apprennent à leur prochain de quitter les délectations des sens pour se complaire aux délices spirituelles et éprouver avec David que les lois de Dieu sont plus agréables que le miel et que ses serviteurs, fidèles à les observer, reçoivent de sa main des dons plus riches que le pur or et les pierreries esquises » (ch. XVIII).

La légende, — hélas ! beaucoup trop longtemps, — a répété que le P. Joseph avait eu grand plaisir à échanger son humble et pauvre cellule de capucin contre les luxueux appartements de la cour. La vérité est que son sacrifice fut grand, lorsque, sur l'ordre du pape, il lui fallut quitter sa vie capucine, cette vie tant admirée et si vivement goûtée de lui ! Il a, nous l'avons dit, écrit sa *Perfection séraphique* pour gagner à Dieu les âmes des courtisans, dont l'approchait plus que jamais sa nouvelle situation politique. Il semble bien qu'il l'ait écrite aussi pour mieux conserver en lui-même, pendant son séjour à la cour, le pur esprit franciscain qui l'avait toujours animé. Ecoutez-le plutôt annoncer au lecteur ce qu'il appelle sa « rêverie ». « L'éclat de cette perfection ravissante, dit-il, par les attraits de sa beauté toute céleste et par la puissance de ses effets miraculeux, a donné sur les yeux de mon âme endormie, et, combien que je n'ose me promettre d'avoir ouvert ma volonté à cette divine lumière, je puis dire toutefois qu'il m'est arrivé, comme à ceux qui, s'étant réveillés sur quelque pensée admirable dont le souvenir les remplit de douceur et d'étonnement, *pour mieux se conserver le plaisir de son entretien*, s'en impriment les idées les plus agréables qu'ils peuvent et les plus approchantes de ce qu'ils ont jamais vu de plus rare et de plus excellent. » Ainsi, le P. Joseph, allant en cour, ne rêvait rien, même alors, qui fût plus beau que la vie capucine ; c'est une vérité évidente. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'à la cour, dans un milieu si contraire à l'esprit franciscain, le P. Joseph, fidèle à son idéal, fut plus capucin que jamais.

Digitized by Google

Les deux religieux qui, en 1638 et en 1861 traitaient le P. Joseph de « *pseudomonachus* », de « faux moine », n'avaient lu ni l'un ni l'autre son admirable livre de la *Perfection séraphique*.

A suivre.

LOUIS DEDOUVRES,
Prêtre, professeur de littérature latine aux Facultés catholiques de l'Ouest.

Digitized by Google

LE PÈRE FRANÇOIS TITELMANS

(DE HASSELT)

Frère Mineur Capucin

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

(Suite) (1).

I. — Ecrits philosophiques.

1. *De consideratione Dialectica* per Fr. Franciscum Titelmannum... libri sex, Antv. 1534, in-12°, 1570; Item Paris, 1544, in-12°; 1554; 1546; 1549; 1582 (2) Item Colon. 1546. in-12°; 1548. Item, Paris, Thomas Richardus, 1549. in-12° feuillets 231. — Item sous ce titre un peu différent : « Dialecticae Considerationis libri sex, Aristotelici Organi summam, hoc est, totius Dialectices ab Aristotele tractatae, complectentes, videlicet de Praedicabilibus de Praedicatis, etc. Lugd. 1547; 1557 apud Frellenium et apud Guilielm. Rovillium; 1548; 1565, 1575 in-8° pp. 436. — Item, sous ce titre : « Libri sex de consideratione dialectica per Fratrem Franciscum Titelmannum Hassellensem, ordinis Fratrum Minorum, sanctarum Scripturarum apud Lovanienses Praelectorem. Parisiis, apud Jacob. Regnault, 1545 ».

L'auteur dédia ce traité à la Faculté des Arts de Louvain, le 15 octobre 1533; au témoignage de Molanus, cet ouvrage causa une vive satisfaction à la Faculté.

(1) Voir le fascicule d'avril 1902.

(2) Sous ce titre : « Dialecticae considerationis libri sex. Aristotelici organi summam, hoc est, totius dialectices ab Aristotele tractatae complectentes, videlicet de Praedicabilibus, etc. Fr. Francisco Titelmanno Hasselensi ord. ff. min., cunctarum Scripturarum apud Lovanienses praelectore, auctore. Parisiis. in-8°.

Digitized by Google

Dans ce travail notre auteur, après l'Epître dédicatoire, prend à cœur de défendre la dignité de la science qu'il se propose de traiter; il le fait en seize chapitres où il insiste particulièrement sur les témoignages des grands hommes à ce sujet. — Dans les six livres de cette œuvre, qui pour l'époque est un modèle du genre, il traite successivement *de Praedicabilibus*, *de Praedicamentis*, *de Enunciatione*, *de Syllogismis*, *de Locis dialecticis et de Elenchis Sophisticis*.

A cette catégorie se rattache son ouvrage des sciences naturelles :

2. *Compendium naturalis Philosophiae* libri duodecim de consideratione rerum naturalium, earumque ad suum creatorem reductione. Antv. Simon Cocus, 1535, 12° et 1540 (Januar.); Lovanii, 1566; Item In secunda hac editione, praeter vigilantiorem castigationem, et alphabeticum indicem totius operis, definitiones quoque Aristotelicae, et divisiones pleraeque ad verbum, majusculis litteris, locis suis habentur insertae, cum earumdem brevi declaratione : alia quoque non pauca passim ad editionem priorem sunt adjecta, quemadmodum ex collatione facile liquet. Paris, 1557 et Joan. Roigny, 1540, in-8° feuillets 227. A la fin : Parisiis excudebat Joannes Lodoicus Tiletanus 1540. Cette édition est d'un caractère serré et fort net : quelques exemplaires portent : Paris. ex officina Nicolai Buffet, 1542 et d'autres : Paris. apud Jacobum Regnault, 1555; Item, ibidem 1556, in-4° et 1562 in-12°; 1543; 1558; 1560; item Antv. Philip. Nutius, 1570, in-12° feuillets 183. Item Lugd 1551, 1574; 1596; 1545 apud Antonium Vincentium et 1558 apud Rovillium.

Le Père Titelmans le dédie à la faculté des arts de Louvain (1); il dit dans sa préface qu'il a voulu renfermer dans un abrégé méthodique ce que d'autres avaient traité avec beaucoup d'étendue, et s'attacher particulièrement à ce que la physique offre de plus propre pour élever le cœur à Dieu. C'est dans cette vue qu'il termine chacun de ses douze livres par une prière en prose et en forme de psaume (Paquot). Si les psaumes nous témoignent de la tendre piété de l'auteur,

(1) « Optimae studiorum parenti, semper venerandae artium liberalium Facultati in praeclara Lovaniensi academia creditos alumnos fidelissime educati, Frater Franciscus Titelmanus, humilis ejusdem discipulus cum omni reverentia humile offert obsequium. »

Digitized by Google

les douze livres (1) trahissent une science non moins grande, jointe à une méthode irréprochable. Il tire une preuve en faveur de la démonstration de l'existence de Dieu, de la structure admirable du corps humain (libr. X) et en particulier de son organe visuel (libr. IX).

Notre auteur a également composé un :

3. *Compendium Physicæ*, ad libros Aristotelis de naturali Philosophia utilissimum. Cui libellus accessit de mineralibus, plantis et animalibus : ad absolutionem rerum naturalium scientiam. Ad haec tabula universam Philosophiae partitionem continens. Parisiis apud Thomam Richardum... 1552.

Paquot, dans sa liste des ouvrages de François Titelmans, ne connaît pas celui-ci. Le *Compendium Physicae* est un résumé de son ouvrage *Compendium naturalis philosophiæ*. Il comprend douze sections qui répondent exactement aux douze livres du *Compendium Naturalis Philosophiæ*. C'est un véritable résumé dans toute la force du terme. Dans une série assez longue de sentences serrées, il expose avec une étonnante clarté toute la matière de l'ouvrage précédent. Il y ajoute un *Libellus de mineralibus, de plantis et de animalibus* dont il parle en général et en particulier dans neuf chapitres. Suit un tableau synoptique indiquant la division de toute la philosophie en cinq parties principales : Métaphysique, Mathématique, Physique, Éthique et Logique dont chacune compte de nombreuses subdivisions.

II. — Œuvres exégétiques.

A. *Concernant l'Ancien Testament :*

1. *Elucidatio in omnes Psalmos* juxta veritatem Vulgatae et Ecclesiae usitatae aeditionis latinae, quae et ipsa integra illibataque ex ad-

(1) 1) De principiis rerum naturalium ; 2) de causis rerum naturalium ; 3) de motu et accidentibus ejus ; 4) de infinito, loco, vacuo et tempore ; 5) de generatione et corruptione rerum naturalium ; 6) de meteorologicis impressionibus ; 7) de cœlo et mundo ; 8) de anima in generali et de potentiis vegetativis, deque longitudine et brevitate vitae ; 9) de sensibus exterioribus et eorum sensibilibus ; 10) de sensibus interioribus, deque somno et vigilia ; 11) de intellectu et praecellentibus ejus officiis ; 12) de appetitu sensitivo et voluntatis praecellentia.

Digitized by Google

verso opponitur. Psalmis singulis singula argumenta ante se monstrantibus, totam Psalmi virtutem atque materiam, quasi per modum Epitomarum, summatim complectentia : post elucidationem vero adjunctis prolixioribus annotationibus, quae commentariorum locum habent. Adjuncta est *Elucidatio Canticorum quae Ecclesiasticus usus appellat Ferialia* (1553 in-8°, Antv.)

Subsequuntur deinde Annotationes ex Hebraeo atque Chaldaeo in quibus, quidquid ex veritate hebraïca occurrit difficultatis, tractatur et exponatur. Per Fr. Franciscum Titelmannum, Hassellensem, Ordinis Fratrum Minorum, Sanctarum Scripturarum apud Lovanienses Praelectorem. Antv. Martinus Caesar 1531, mense junio. A la fin : Excudebat... Simon Cocus Antverpiensis, M.D.XXXI, mense Maio. In-folio, feuillets 393 et 43 sans les préliminaires etc.

Item sous ce titre : Elucidatio in omnes psalmos cum annotationibus quibus quid in unoquoque Psalmo distet originalis lectio Hebraea a Vulgata Latina demonstratur, diversorum quoque ex Hebraeo Interpretum variae versiones explanantur. Adjuncta est etiam Elucidatio Canticorum quae Ecclesiasticus usus appellatae solet Ferialia. Paris. Thielmannus Kerver 1540, in-fol.; item Colon. 1544, in-fol. ; item Paris. Th. Kerver (ou selon quelques exemplaires Joannes Foucherins) 1545, in-fol. feuillets CCCXXIII : belle édition ; item, ibidem 1546; 1558 ; 1689 ; item ibidem Joan. de Roigny 1551, in-fol. ; item Lugd. Guill. Rovillius en 1556, deux volumes in-12° ; item Antverp. 1567 in-fol ; Antv. Joan. Steelsius 1553 ; item ibidem Philippe Nutius 1573 in-fol. ; item à Lyon 1588, 2 volumes in-12°, item Lugduni 1573; item Antverp. en 1689, 3 volumes in-12°, et in-18, 1540 ; 1570 in-fol. ; Coloniae, 1544 ; 1574.

François Titelmans a uni dans ces commentaires la méthode des Pères et celle des interprètes de son époque, en recherchant le sens littéral. Après avoir indiqué l'argumentum du psaume, il explique dans une paraphrase assez étendue, placée en regard du texte, le sens littéral de chaque psaume ; il y ajoute des remarques en forme de commentaires (1) ; enfin, dans des notes séparées, il rapporte ce qui a

(1) Il procède de même pour l'interprétation des Cantica Ferialia, c'est-à-dire des Cantiques d'Isaïe, d'Ezéchiel, d'Anne, des enfants d'Israël, lors du passage de la mer Rouge, d'Abacuc, de Moïse et des trois enfants dans la fournaise.

Digitized by Google

trait à la critique, aux diverses leçons des Codices et aux différentes interprétations des mots hébreux, de sorte que, de l'avis même de Richard Simon, toutes les personnes peuvent lire utilement cet ouvrage.

2. *Commentarii in Ecclesiasten Salomonis*, cum annotationibus ex Hebraeo et aeditione Graecâ in singula capita. Antverp. Simon Cocus en 1536, mense Junio in-12°, feuillets 165 ; item à Paris 1545, puis en 1549, 1552, 1577, 1581 format in-12° ; item à Anvers en 1552 in-12 ; item à Lyon en 1555, apud Guillelm. Rovillium, et 1575 in-12°.

3. *Paraphrastica Elucidatio in librum Job*, cum annotationibus ex Hebraeo, etc. Ant. Joannes Steelsius, en 1547 in-12° et 1556 ; item à Paris 1547 et 1550, et 1553 in-12° ; item à Lyon Guil. Rovillius 1554 in-12°; item Lugduni 1553 ; item à Anvers 1566, in-12° (1).

4. *Commentarii in Cantica Canticorum Salomonis*, cum annotationibus ex Hebraeo, Caldaeo et Graeco textu. Antv. 1645 in-12° ; nunc recens in lucem aediti. Antverp. Joannes Steelsius, 1547; in-12°, 194 feuillets; item Antverp. 1552 ; item aeditione prima (recenti quidem) emandatiores. Paris, Jean Roigny, en 1547, in-8° ; 1545; 1550 ; item ibidem en 1554 in-8° ; 1577 et 1581 ; item à Lyon en 1553 in-8° ; 1575 (2).

B. *Concernant le Nouveau Testament :*

1. *Elucidatio in omnes epistolas Apostolicas*, XIV Paulinas et Canonicas VII ; una cum textu ad marginem adjecto, juxta veritatem Veteris et Vulgatae Aeditionis ; additis argumentis miro compendio capitis cujusque materiam complectentibus. Antverp. Mich. Hillenius en 1528 in-8° ; et iterum 1529 in-12° ; item : Ex ipsa authoris recognitione jam

(1) Pierre Titelmans donna ces « *Annotationes in librum Job* » en présent au Révérendissime Arnould Streyters, 35e abbé de Tongerloo. (Cf. Van Spilbeeck : « De abdy van Tongerloo » p. 310).

(2) L'auteur du « chef-d'œuvre d'un inconnu » qui a couvert de ses plaisanteries insipides cet ouvrage de notre auteur a été remis en place par le marquis de Roure : « Si le commentaire de Titelmans est surchargé de longueurs et de subtilités, il s'en faut qu'il soit vide et ridicule, il est même très ingénieux et très solide... Les orateurs sacrés ont dû plus d'une fois puiser dans Titelmans : s'ils ne l'ont pas fait, il est pour eux une mine fraîche à exploiter. (Analectabiblion, ou extraits critiques de divers livres rares, oubliés ou peu connus, tirés du cabinet du marquis de R... tom. I, p. 31-33. Paris, Techener, 1836).

Digitized by Google

denuo typis excusa. Paris, Joan. Parvus en 1532 in-8° (1); item: Ex ipsa auctoris recognitione jam tertio excusa. Antv. Michel Hillenius 1532 in-12°; item : Una cum textu suo loco ad marginem translato et argumentis miro compendio capitis cujusque materiam complectentibus. Ex autoris recognitione, jam cultius quam antehac umquam renota sunt omnia. Antv. Joan. Steelsius en 1540 (2), in-12°, feuillets 267; item à Paris, Jean de Roigny en 1543 in-12°; item Compluti 1543; item Venetiis, 1547, in-12°; item à Paris, en 1553 in-8° (3); item à Lyon, en 1553, in-12°; 1554, 1573; Alcala, 1543.

Notre auteur s'y est proposé d'apprendre en peu de mots à ses lecteurs le véritable sens des Epîtres de saint Paul et des autres apôtres; il place d'un côté la Vulgate et le commentaire en regard du texte; ses paraphrases bien réussies ont la qualité de ne pas fatiguer par leur étendue.

2° *Collationes quinque super epistolam ad Romanos B. Pauli Apostoli*, quibus loca ejus Epistolae difficiliora, ea potissimum quae ex Grœcis aliquid habere videntur difficultatis, diligentissime tractantur atque explicantur, ita ut etiam a Graece nescientibus facile capi valeat emphasis Graecorum Dictionum : simul et Ecclesiastica Novi Testamenti Latina aeditio rationabiliter defenditur, idque ex authoritate veterum interpretum, exterorumque probatissimorum Patrum, Latinorum pariter atque Graecorum. Antv. apud Guil. Vorstermannum anno M. CCCCC. XXIX, mense maio, in-8°.

(1) Sous le titre : Elucidatio in omnes epistolas apostolicas, quatuordecim Paulinas ac canonicas septem, una cum textu ad marginem adjecto et ita commode distributo, ut unaquaeq. text. particula suæ elucidationi respondeat, juxta veritatem veteris et vulgatæ aeditionis, additis argumentis, quae et Epitomarum vice esse possint, tota Epistolarum substantiam, juxta ordinem capitum, summatim complectentibus. Per Fratrem Franciscum Titelmannum Hasselensem, ordinis fratrum minorum, sacrarum scripturarum apud Lovanienses praelectorem, ex ipsa authoris recognitione jam denuo typis excusa. A la fin de l'ouvrage : opus celeberrimum de novo Lutetiae impressum, in favorem totius studiosorum coetus editum anno domini 1532.

(2) Cette date 1540 n'infirme en rien notre opinion sur l'année de la mort de l'auteur (1537); il est possible que François Titelmans ait revu cet ouvrage avant son entrée dans l'ordre des Capucins, par exemple en 1535 et que des circonstances inconnues aient empêché cette nouvelle édition de paraître avant l'année 1540.

(3) Chez Jean de Roigny : Multa hic inveniet lector eruta, quae hactenus attigit nemo, multo explicata quae in hunc diem usque obscuriora sunt visa.

Digitized by Google

Il y a en tête du livre : *Prologus apologeticus pro Veteri et Ecclesiastica Novi testamenti Latina interpretatione*, où le Père François défend l'authenticité de la Vulgate contre les attaques d'Erasme et de Jacques Le Febvre d'Estaples.

3° *Epistola apologetica pro opere collationum*, ad Veteris Ecclesiasticae Interpretationis Novi Testamenti defensionem aedito. Ad desiderium Erasnum, Roterodanum, sacrae Theologiae Professorem. Antv. Guil. Vorstermannus 1530, in-12; Antv. 1537 (1).

4° *Paraphrastica Elucidatio in sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Mathaeum*; additis annotationibus in loca difficiliora. Aeditio prima: Antv. Joan. Steelsius 1545, in-12, item Paris, 1545, in-fol. apud Audenum Porrum ; item Lugd., 1547 et 1556, apud Rovillium, 1598, in-fol. ; item Antv. en 1576, in-fol.

Ouvrage plein de piété et d'érudition, comme le disait déjà Ruard Tapper (Taperus). Dans cette paraphrase de l'Evangile selon saint Mathieu, l'auteur dit qu'il ne veut pas s'étendre en longs commentaires, ce qui serait contraire à son but de faire un manuel, et que, d'ailleurs, il existe de bons livres commentant plus au long cet Evangile. Cependant, après l'« elucidatio paraphrastica » du chapitre, il ne néglige pas les « annotationes » qui portent particulièrement sur la confrontation du texte de la Vulgate avec l'original grec.

5° *Elucidatio paraphrastica in sanctum Christi evangelium secundum Joannem*; cum annotationibus in aliquot capita. Simon Coquus, Antverpianus, morans in vico vulgariter dicto die Lombaerden veste, excudebat anno M. CCCCC. XLII, mense Januario in-12, 187 feuillets, avec une dédicace que Pierre Titelmans, frère de notre auteur, adresse à Ruard Tapper « suo Praeceptori observando » datée de Renaix en Flandre, le 27 décembre 1543; item Antv. 1544, 1545; item, Paris, 1545 et 1547, 1551, 1553 et 1563, in-12, item Lugduni Guil. Rovillius en 1556 in-12; item Compluti 1566 in-8° ; Alcala, 1566.

Notre auteur s'est plus étendu dans cette paraphrase qu'il

(1) Wadding, Bernard de Bologne, etc. citent encore : « *collatio pro editione vulgata sacrae scripturae* » ; Antv 1530. Nous ignorons si c'est un ouvrage spécial.

Digitized by Google

ne l'a fait en expliquant les Epîtres. Les notes littéraires qu'il y ajoute constituent un bon commentaire où il aplanit les plus importantes difficultés de saint Jean ; il fait preuve de beaucoup de critique et de justesse. On attribue encore à François Titelmans des *Commentaires sur saint Marc*, Antverpiæ, 1543 ; (Wadding). Ce fait semble confirmé par l'épître dédicatoire placée en tête du commentaire sur l'Evangile de saint Jean. Cette préface est de Pierre Titelmans, frère de notre auteur ; après avoir exposé qu'il cède enfin aux importunités du public et des imprimeurs pensant qu'il possède plus d'ouvrages de François Titelmans qu'il n'en a en réalité, il commence, dit-il, par faire éditer son *Elucidatio* sur l'Evangile de saint Jean. S'adressant à Ruard Tapper, auquel il dédie l'ouvrage, il lui expose que si le public fait un accueil bienveillant à ce livre, il prendra soin de publier aussi les commentaires sur les autres Evangiles, *curabimus et reliqua Evangelia in medium proferri.*

6° *Libri duo de authoritate libri apocalypsis B. Joannis apostoli* ; in quibus ex antiquissimorum authorum assertionibus, scripturae hujus dignitas et authoritas comprobatur adversus eos qui nostra hac tempestate, sive falsis assertionibus, sive non bonis dubitationibus, canonicae et divinae hujus scripturae authoritati derogarunt. Antv. Mich. Hillenius en 1530 in-12.

A cette catégorie nous rattachons un ouvrage d'histoire de notre auteur :

De fide et religione, moribusque et ceremoniis Aethiopiae regis et subditorum regis, ex certa fide dignorum relatione (ut infra declarabitur) nonnulla scitu et memoratu digna, ad gloriam christiani nominis et christianorum consolationem quam brevissime collecta, per Fratrem Franciscum Titelmannum Hasselensem. Antv. Simon Cocus, 1534, in-12 ; Antverp. 1534 apud Joannem Coccium ; Parisiis 1545 ; Antverpiae in oedibus Joannis Steelsii, typis Joannis Graphaei, in-12 pp. 11, à la suite du livre intitulé : Europae descriptio... per Ancelmum atque Christophorum Cellae, et du : Prognosticon Antonii Torquati, medecinae doctoris Ferrariensis, ab anno M. CCCC. LXXX, usque ad annum M. D. XXXVIII Alnica.

Ce traité avait déjà paru à la suite de la chronique uni-

Digitized by Google

verselle du P. Amand de Qiriczée, publiée par les soins de notre auteur, à Anvers chez Simon Cocus en 1534 (1). Il a composé ce petit ouvrage sur des Mémoires que lui fournit Damien de Goez. Ces mémoires contenaient des lettres de David, empereur d'Abyssinie, aux rois du Portugal Emmanuel et Jean III, ainsi qu'une relation de Mathieu, envoyé de cet empereur auprès d'Emmanuel en 1513. (Paquot).

III. — Œuvres théologico-ascétiques :

1° *De Sacrosancta et superbenedicta Trinitate* in quo Ecclesiasticum officium quod in illius solemnitate legit Romana Ecclesia, clare lucideque explanatur : simul et quicquid de illa fide tenendum est, facili compendio succincte exponitur (2). *De Joanne Pechano hujus officii Ecclesiastici de Sancta Trinitate Authore* (3) ex antiquis et fide dignis historiis. Et : *Oratio de praematura morte bonorum*, Antv. apud Michaelem Hillenium, Hoochstratanum, anno M. D. XXX, mense januario in-12, dern. signature E, 5 ; Lugduni : 1558. L'*oratio* dont il s'agit est une oraison funèbre que Titelmans fit en 1527 pour Jean de Myrica, doyen de S. Pierre de Louvain, mort en 1506. Elle est aussi intitulée dans le corps de l'ouvrage : Oratio de praematura morte bonorum, Lovanii habita anno 1527, pro morte hominis Dei, M. Joannis Myrica, SS. Canorum atque Legum Doctoris eximii, et sancti Evangelii secundum conversationem integerrimi professoris.

(1) Sous le titre : « Chronica copiosissima ab exordio mundi usque ad annum Domini millesimum quingentesimum, trigintesimum quartum per venerandum patrem F. Amandum Qierixeensem, ordinis fratrum minorum » etc. — François Titelmans, en éditant cet ouvrage, y a mis des sommaires, et une dédicace au P. Mathieu Weynsen des Frères Mineurs.

(2) Ce ne sont pas deux ouvrages : « De sanctissima Trinitate » et : « Expositio officii Ecclesiastici » comme l'indique à tort Moreri, mais un seul, à savoir : l'explication de l'office de la très sainte Trinité, suivie d'une petite notice biographique sur l'auteur Jean Pecham, franciscain

(3) L'office de la sainte Trinité expliqué dans cet opuscule était fort différent de celui que nous récitons encore aujourd'hui. Il avait été composé par le célèbre Franciscain anglais Jean Peckham, disciple de saint Bonaventure et docteur de l'Université d'Oxford, qui, après avoir enseigné la théologie en cette université et dans celle de Paris, fut nommé archevêque de Cantorbéry par le pape Nicolas II en 1279. Il mourut en réputation de sainteté le 26 avril 1292. Ce prélat a laissé beaucoup d'ouvrages en partie édités et en partie encore manuscrits. (Paquot.)

Digitized by Google

Cette oraison funèbre fut publiée séparément : Antv. 1530 ; Lugdun. 1544 ; 1573 ; Antv. iterum 1565 ; et Venetiis 1593.

D'après Valère André, le Père Titelmans a également publié une vie de ce docteur.

2° *Summa mysteriorum Christianae fidei* (1) sive de triginta tribus Mysteriis fidei, ex authoritate divinarum scripturarum congesta, et in pias contemplationum formulas digesta a Francisco Titelmanno, Minorita. Lugd. Theobald. Paganus 1547, 16° ; item ibidem, Franciscus de Gairono 1555 in-12 ; Lugduni 1554, 1557, 1558, 1565 ; item Calon. 1555 in-12 ; item Antv. Joan. Bellerus 1571, in-16, Venetiis, 1575 apud Joan. Bertanum ; Coloniae, 1555 ; Antv. Mart. Caesar, 1532, mense Augusto (2).

Ce sont des Méditations théologiques où la piété de l'auteur exhale en élévations sublimes. Il commence par les attributs divins : l'éternité, la toute-puissance, etc., et parcourt ensuite les principales vérités de notre Foi. Il s'arrête assez longuement aux ignominies de la Passion de Jésus-Christ.

Wadding dit que notre auteur a laissé :

Tractatus plures de Sacramentis : Parisiis 1542 ; Lugduni 1573 ; Antverpiae 1565.

3° *De Exercitiis Religiosorum*, Lugduni 1545 ; c'est un livre de piété que l'auteur composa lorsqu'il servait les malades à l'hôpital

(1) Dans l'épître dédicatoire, l'auteur exprime la reconnaissance qu'il doit à Carondelet, qui lui permit de faire ses études : « Tu siquidem me puerulum ad lovianiense studium accedentem, utroque parente orbatum, ac studio necessariis subsidiis destitutum, liberaliter in tuam curam suscepisti et quasi filium ex aliqua parte adoptant, quae necessaria erant corpori sufficienter suppeditans, quaeque studiorum profectui opportuna, copiose subministrans; ut jure optimo non aliter quam patrem te debeam appellare, agnoscere et revereri. Neque enim ea solum ego expendere debeo, quae in me jam opere praestita fuerint ex te beneficia, sed et illa ampliora quae postmodum ad altiora studia processuro impendere decreveras, nisi me a spe seculi hujus sanctus domini spiritus bene seduxisset, sicque munificientiae tuae liberalibus manibus substractum, ni sua cura suscepisset. »

(2) Sous ce titre : « Summa mysteriorum christianæ fidei ex authoritate..... Vita ut in eis Christi fidelium simul et mentes in veritatis cognitione utiliter illuminari et affectus in Dei amorem valeant suaviter inflammari. Per fratrem Franciscum Titelmannum Hassellensem, ordinis fratrum minorum, sanctarum scripturarum apud Lovanienses praelectorem. »

Digitized by Google

Saint-Jacques de Rome. Paquot est d'avis qu'il ne faut pas distinguer cette œuvre de l'opuscule connu sous le titre de « *Pia Exercitia internae devotionis*. » Colon. 1579, in-12; item Antv. 1608 in-12.

4° Le Père François a mis un *avertissement* de trois pages à la suite du miroir de la vie chrétienne, ouvrage flamand du Père Thomas d'Hérenthals (1) dont il paraît avoir donné une édition.

5° Nous avons encore un ouvrage flamand de notre auteur: *Trésor ou Abrégé de la Foi chrétienne*, édité d'après Wadding; Antverp. 1565, et Lugduni, 1576 (2).

6° *De expositione Mysteriorum* quae in sanctissimo Missae sacrificio ex ordinatione sanctorum Patrum geruntur; à Anv. Guil. Vorstermannus en 1528, petit in-12, 260 pages non chiffrées; et Lyon, chez Benoît Boerius 1556, in-32°; 1558; item sous ce titre : *a) Tractatus de Expositione Mysteriorum Missae*; *b) Sacri canonis Missae duplex Expositio* (altera viri vetustate, religione et eruditione venerabilis Odonis, quondam Ecclesiae Cameracensis Episcopi, quatuor divisa distinctionibus : altera Fr. Francisci Titelmanni, post singulas distinctiones Expositionis prioris, propter simpliciores quosque, velut in supplementum adjecta). Lugduni, 1556; 1561; Lovanii 1574. *c) Tractatus sanctarum Meditationum* (in distinctiones septem, juxta numerum dierum hebdomadae divisus) pro cordis in Deo constabilitione. Ibidem, idem en 1530 in-12° et 1550 in-32° apud Theobaldum Paganum; 1561; Antv. Typ. Mich. Hellenii, 1530; Lugduni 1545; 1558; item Lovanii, Hieron. Wellaens 1574, in-32°, pp. 298; (3) item le « Traité de l'Exposition des Mystères de la Messe : Deux Expositions du sainct Canon

(1) Deu spieghel des Hersten levens, beshuitende et verclaers van den thien gheboden Gods, ende van den VII sacramenten der Heyliger Hercken, also verre alst den ghemeynen Herstemen noot is te ghelooven en profyt te weten ou metten wercken te beleven. Nitghegeven bi broeder Thomas Herentals, minrebroeder vander observancie et iperen in vlaenderen. Gheprent anderwerf met grote veersticheyt ende correctie, endemetter quotatien der Schrifturen bi mi Symon Cork int gaer ons heerem MCCCC ende XXXVIII; idem opus Antwerpen, S. Cock 1541, in-8°. Cet ouvrage fut traduit en latin par Nicolas Teghens; Antv. 1549; Colon, 1555.

(2) Wadding attribue encore à Titelmans un ouvrage sur les hymnes de l'Eglise : « Commentaria in Hymnos Ecclesiasticos ». Parisiis, 1562; et un autre : « De Deipara Virgine Maria contemplationes septem suavissimae et devotissimae ». Lugduni, 1562.

(3) Arnold ou Arnaud de Bonneval, natif de Chartres, et disciple de saint Bernard, dont il a continué la vie, commencée par Guillaume de Saint-Thierry (Pagnot).

Digitized by Google

d'icelle, par François Titelman ; traduict de latin en françois par Claude Hilaire. » Lyon, Nicolas Petit, en 1544 in-12° ; item en Italien : « Espositione del P. Francesco Titelmano dei misteri e ceremonie della messa ; con due Espositioni del Sacra Canone. Aggiontovi anchora un Trattato delle sante Meditationi per stabilire il cuor nostro in Dio.» In Venezia 1548, in-12°.

7° *De septem Verbis Domini in cruce.* Tractatus pius Junta et eruditus, Domini Arnoldi, Carnotensis, Abbatis Bonoevallis, familiaris amici Divi Bernardi ; cum scholiis Francisci Titelmanni... quibus loca quaedam obscuriora explicantur. Opus eruditum et plane mellifluum, numquam antehac typis excusum. Ejusdem (Arnoldi) (1) sermo de laudibus Virginis Matris. Antv. apud Martinum Caesarem an. M. D. XXXII, XV Junii, in-12 ; avec une dédicace de l'éditeur à Jean Robbyns, doyen de la collégiale de Malines, datée de Louvain, au mois d'avril 1532.

Le Père François de Toulouse, qui vivait en 1675, travaillait à réunir toutes les œuvres de notre auteur, pour les éditer en trois volumes in-folio. J'ignore si ce dessein a été mis à exécution.

En parcourant les ouvrages de François Titelmans, on est profondément édifié de la piété que l'auteur laisse percer à chaque page. Ce trait caractéristique nous montre qu'il s'est inspiré des traditions de son ordre. Comme au Docteur séraphique, toute science lui parlait de Dieu et élevait son cœur vers la source de toute vérité.

Une foule d'écrivains mentionnent dans leurs ouvrages celui dont nous venons de retracer à grands traits la vie et les écrits. Plusieurs d'entre eux ont été cités dans le cours de ce travail (2).

(1) Sous le titre : « Titelmanni Hasselensis, ordinis Fratrum minorum, sacrarum Scripturarum apud Lovanienses quondam praelectoris, mysteriorum missae expositio, aliaque quaedam opuscula quorum titulos sequens vindicat pagina ».

(2) On peut y ajouter : Bellarmin : « De Scriptoribus Ecclesiastici », p. 430, édit. Paris, 1617 ; Franciscus Gonzaga : « De origine Seraphicae Religionis », p. 3 ; Rodulphus Tossinianensis : « Historia Seraphicae Religionis ». lib. 3 ; Marc de Lisbonne, Chroniq., p. 3, l, 9, ch. 30 et 33 ; Danes : « Generalis temporum notio » ; p. 471 ; Franciscus Willotus : « Athenae Orthodoxorum sodalatii Franciscani », Liège, 1598 ; Possevinus « Apparatus sacer » Gesnerus : « Bibliotheca Universalis », Tiguri, 1545 ; Simlerus in Epitome ; Daca : « Chronica Fratrum Minorum », p. 4, l. 2 ;

Digitized by Google

Peut-être le lecteur a-t-il déjà tiré lui-même la conclusion qui, selon nous, s'impose. Jusqu'ici l'homme intellectuel qu'était à un si haut degré le Père Titelmans est resté dans l'ombre, et pourtant il mérite toujours la gloire qui l'a poursuivi de son vivant. Qui la lui rendra ? Qui nous donnera une étude psychologique et littéraire sur le savant professeur? Qui nous le montrera enseignant à Louvain et faisant passer dans son sympathique auditoire les nobles ardeurs qui l'animaient lui-même ? Qu'on nous le décrive, qu'on nous le dépeigne déversant dans ses ouvrages tout ce que sa merveilleuse intelligence concevait de plus apte à combattre l'erreur, à défendre la vérité ; tout ce que son cœur d'apôtre avait de flammes pour aimer ardemment son prochain, l'Eglise et son divin Epoux Jésus-Christ! Même à rester dans ces limites. une œuvre belle en tout point pourrait être faite. N'aurons-nous pas d'hommes de bon vouloir pour l'entreprendre ? Eh quoi ! les coryphées de l'erreur et du crime n'attendent pas que leurs os soient réduits en poussière pour trouver des panégyristes ; et si le sort de la vertu et du mérite est généralement d'être méconnus, oubliés, il ne nous est pas permis de favoriser cette injustice. Aussi bien, quelles puissances ne trouveraient pas un esprit sérieux, un cœur tout dévoué à l'Ordre, à étudier les savants ouvrages du Père François, à vivre en communauté d'idées avec celui

Coccius, lib. 6, Historiae Seraphicae ; Gualterus : « Tabula chronographica ; » Ardinghellus in Append. Congem. Vocis Turturis, ostens. 4 ; Manipulus Fratr. Min. in cap. 7 Regulae Franciscanae ; Maraccius in libro de Scriptoribus Marianis ; Carbonus, lib. 8, Franciad, p. 187 et 193 ; Spondanus : « Annalium Caesaris Baronii continuatio », ad annum 1536 ; Tilmans : « Vitae Sanctorum Seraphici ordinis », t. I ; André de Saussay : « Martyrologium Gallicum », ad diem 4 octobris; Arturus ad Monasterio : « Martyrologium Franciscanum », ad diem 12 septembris ; Abbas Bacchinus, Ephem. sexta anni 1692 ; Bullarium ord. Capucin., t. II, fol. 14 et t. IV, fol. 113; De Rom : « Analectes à l'histoire ecclésiastique de Belgique », t. II, p. 252 ; Reusens : « Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique », t. XXII, p. 204 ; Sanderus : « Chronographia sacra Brabantiae », Hagae Comitum, 1727 ; Vernulaeus : « Academia Lovaniensis », Lov. 1667; Rayssius : « Ad natales Sanctorum Belgii Joannis Molani auctarium », Duaci, 1627; Bernardus a Bononia : « Bibliotheca Scriptorum Capucinorum », Venetiis, 1748, etc.

Digitized by Google

qui était ici-bas un modèle achevé de vertu et de savoir. Ce nous serait une douce joie de voir un philosophe, un exégète de profession, assumer la tâche que nous lui proposons. Mais il y a plus encore. Il est peu probable, nous dirions volontiers, il est impossible que toutes les sources biographiques qui nous restent se réduisent aux quelques lignes conservées par les historiens que nous avons pu consulter. Quel est l'heureux et sagace chercheur qui nous rapportera d'Italie quelque manuscrit poudreux narrant les faits et gestes de notre capucin? Nous n'en doutons pas : il y aurait là matière à une biographie entraînante, qui mettrait dans son vrai jour la belle et sympathique figure du Père François Titelmans de Hasselt qui fut à la fois un grand savant et un saint religieux.

Fr. CHRYSOSTOME, de Calmpthout.
S. T. L. ord. fr. min. capuc. pr. Belgicae.

Digitized by Google

LE BIENHEUREUX BERNARDIN DE FELTRE

ET SON ŒUVRE (1)

Au sujet de cet ouvrage, nous avons reçu communication de la lettre écrite à l'auteur par M. Eugène Rostand, membre de l'Institut et Président du Centre fédératif du crédit populaire en France ; nous nous faisons un plaisir de la publier.

Le mois dernier, nous avons rendu compte de cette œuvre importante déjà sérieusement appréciée par les hagiographes et par les économistes.

Paris, le 20 mars 1902.

MON CHER ET VÉNÉRÉ PÈRE,

Je viens de lire avec un double attrait d'ordre à la fois moral et scientifique l'important ouvrage que vous allez publier sur une des plus attachantes et suggestives figures de la riche hagiographie franciscaine.

Des deux parties qu'il comprend, la *Vie* et l'*Œuvre* de Bernardin de Feltre, la première ne comporte de ma part que le tribut d'un pieux respect. Il ne saurait m'appartenir de refroidir ou de gâter par aucun commentaire le clair et fervent tableau que vous avez tracé de cette existence de sainteté et d'apostolat, où mettent à peine une ombre à mes yeux les passions religieuses d'un temps si difficile à comprendre du nôtre. Je voudrais seulement constater comme un fait historique l'influence qu'exerça sur un pays troublé de dissensions et sur un milieu corrompu le spectacle de cet idéalisme pur, de cette fraternité active, de ces vertus héroïques, et admirer que du cerveau contemplatif jusqu'au mysticisme de ce petit moine en robe de bure, serviteur ou plutôt amant de la Pauvreté, soient sorties en 1484 des combinaisons éco-

(1) LE BIENHEUREUX BERNARDIN DE FELTRE ET SON ŒUVRE, par le P. Ludovic de Besse, capucin, 2 vol. in-8°, t. I. *La Vie*, pages 475 ; t. II. *L'Œuvre ou le prêt à intérêt*, pages VI-471, prix, 10 fr.

Digitized by Google

nomiques ou financières qui subsistent inépuisées en 1902 ; c'est un de ces mystères psychologiques que la conception chrétienne si compréhensive, si intégrale, de la vie humaine, peut seule expliquer.

A coup sûr, bien peu de nos contemporains soupçonnent ou au moins connaissent le rôle précurseur que joua dans le progrès économique ce fils de François d'Assise et la part qu'il eut dans une première organisation du crédit pour les humbles.

Bernardin de Feltre n'a pas seulement, avec d'autres Frères Mineurs du xve siècle italien, entrepris la défense du peuple contre l'usure. Il n'a pas seulement fait triompher, même contre les siens, le principe du prêt à intérêt, ce qui efface le grief si souvent adressé aujourd'hui encore à l'Eglise catholique d'avoir condamné comme illégitime la productivité du capital. A son idée principale, qui supprimait les profits injustes du crédit et lui donnait une fonction généreuse, idée dont la multiplication des monts-de-piété avec prêt à intérêt a montré la justesse, il a ajouté d'autres idées exactes aussi et fécondes : celle de l'appel des petites épargnes, qui a pris une si vaste et si puissante expansion ; celle du secret des dépôts, devenue la règle des caisses d'épargne et des sociétés de crédit ; celle de la force et de la souplesse qu'assure aux institutions de crédit populaire la fondation d'un patrimoine impersonnel affranchi de l'obligation de le rémunérer. Comment ne pas être frappé de voir ce dernier trait, par exemple, retrouvé cinq siècles plus tard par un maître de la science et de la coopération, Luigi Luzzatti, qui oriente vers cette forme finale les banques populaires de son pays ?

Un autre caractère m'émeut et me séduit dans la physionomie de votre saint devancier : c'est qu'il joignit l'*action* à la *pensée*. Il ne se contenta point, comme beaucoup de réformateurs et comme la plupart des sociologues modernes, de construire une théorie ou de colliger des observations ; il *réalisa*. Ainsi, dans un domaine différent, celui de la philanthropie, ont fait les Schulze-Delitzsch, les Raiffeisen, les Luzzatti ; tel m'apparaît le véritable but où doit aspirer l'homme qu'a saisi le grand rêve d'améliorer la destinée terrestre des moins heureux de ce monde.

Tel fut aussi, sous les mêmes inspirations supraterrestres que celles de Bernardin, votre constant objectif. L'exposé des vues et des créations du franciscain qui doit sourire en vous, il me semble, à un continuateur adapté aux temps nouveaux fournissait une occasion toute naturelle de présenter la thèse que vous soutenez depuis bien des années, et que

Digitized by Google

vous avez particulièrement appliquée à la question du crédit populaire en France.

Nous croyons comme vous, vous le savez, que dans les institutions économiques, et spécialement dans la coopération de crédit, école de prévoyance, de probité, d'amour mutuel, les hommes doivent s'unir comme sur un terrain commun de justice, à quelque confession, à quelque parti qu'ils se rattachent. Du point de vue qui est avant tout le vôtre, vous avez démontré jusqu'à l'évidence que la vraie part du prêtre, la plus belle comme la meilleure, est ici le concours, non la direction, et que pour l'esprit religieux lui-même toutes sortes de dangers se cachent dans la méthode contraire. Il m'a semblé dans les pages de ce livre entendre passer l'écho des paroles applaudies bien des fois dans nos congrès, et qui y amenaient vers vous tous les cœurs, parce que votre éloquence était faite de cette pensée vraiment évangélique, le rapprochement de tous les hommes de bonne volonté.

Faut-il maintenant, — car vous ne me croiriez pas si je vous disais n'en avoir rencontré aucune, — marquer ici quelques divergences ? Le spectacle de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Suisse, des États-Unis ne me permet pas, je l'avoue, d'admettre que le protestantisme ait détruit la prospérité matérielle ou engendré le paupérisme. L'imputation d'une « morale sensualiste » aux économistes ne s'applique, j'en suis persuadé, dans votre esprit, qu'à certains économistes, qui ne tiennent point assez de compte des facteurs éthiques dans l'évolution civilisatrice. Je ne m'associerai pas à tels ou tels jugements sur les israélites, même du temps de Bernardin, car vous avez flétri vous-même le mal que faisait l'usure de chrétiens ; j'aime mieux rendre hommage au noble désir d'impartialité que vous exprimez, et dont tel magnifique exemple voisin de nous suffirait à vous prouver la justice. Je considère la connexion des caisses d'épargne aux monts-de-piété comme un régime faux, des vices duquel vous convaincrait l'histoire de la caisse d'épargne de cette Padoue familière à Bernardin. Peut-être attacherais-je moins de portée, pour notre époque, à l'institution des monts-de-piété, ou du moins, et en tout cas, j'affirmerais la supériorité économique, morale, sociale de nos associations de crédit populaire personnel où les gages sont l'honnêteté, la capacité professionnel ou le courageux labeur. Mais, ces réserves faites, qu'importe qu'on diffère d'opinion avec vous sur tel ou tel sujet ? Il est impossible de ne pas être conquis par la franche sincérité avec laquelle vous les abordez tous, par l'étendue des recherches dont vous nous offrez le résultat, par la langue simple, vive et nette qui est la vôtre.

Digitized by Google

Comme Bernardin de Feltre, avec qui vous avez bien des traits communs, et même les difficultés, les attaques, les épreuves, vous partagez votre vie entre la prière, la prédication, l'étude et les œuvres. Notre temps moins agité vous a donné sur lui un avantage : vous avez expliqué vos idées, on n'aura pas à les rechercher dans un *Defensorium*. La communauté, que je tiens à grand honneur, de nos efforts au service de cette cause, l'acclimatation du crédit populaire dans notre patrie, m'autorise à vous demander de me permettre de fixer ici le témoignage de l'admiration et de la gratitude que m'inspirent vos exemples, la vigueur toujours jeune de votre intelligence, la verdeur d'une énergie qui nous apprend à ignorer découragement ou lassitude, le haut enseignement d'une âme également dévouée au progrès matériel et au progrès moral que le tort de notre âge est de trop séparer.

Veuillez agréer, mon cher et vénéré Père, l'expression de ces sentiments et de mon profond respect.

EUGÈNE ROSTAND.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers (1216-1790), par le R. P. Ubald d'Alençon des Frères Mineurs Capucins, Angers, Germain et G. Grassin; Paris, à l'Œuvre de Saint-François d'Assise, un vol. in-8° couronne, de 118 pages. Prix : 2 fr. 60.

On appelle obituaires des registres, généralement en forme de calendriers, sur lesquels les communautés religieuses du moyen âge inscrivaient, au jour anniversaire de la mort ou de la sépulture, les noms de leurs membres défunts, de leurs confrères ou associés spirituels et de leurs principaux bienfaiteurs. Aussi, quand un couvent avait joué un rôle important dans l'histoire d'une ville ou d'une province, quand il avait donné asile à des personnages justement célèbres, quand, après avoir bénéficié des largesses des grands et des hommes d'Église, il devait, en retour, abriter leur dépouille mortelle, l'obituaire, avec les noms et les dates qui y figurent, peut-il fournir aux érudits quantité de renseignements ou d'indications, qu'il leur serait impossible de rassembler sans un long et pénible travail.

Tel était précisément le couvent des Cordeliers d'Angers. La maison était ancienne, puisqu'elle aurait été fondée, dès le premier quart du XIIIe siècle, par un compagnon même de saint François d'Assise. De toutes les communautés angevines, si l'on excepte les grandes abbayes, c'était la plus richement dotée. Les religieux savaient apprécier les avantages de la popularité et se mêlaient volontiers à la vie sociale, municipale et politique des habitants. L'église, vaste et bien ornée, attirait le public, qui s'y rendait en foule. Les plus nobles familles de la province, les de Craon, de Beauvau, plus tard les Boylesve, Isabelle

Digitized by Google

d'Avaugour, Catherine de la Haie, avaient voulu y avoir leur sépulture. René d'Anjou, « le sérénissime roi de Sicile et de Jérusalem », avait demandé par testament que son cœur fût « porté, le lendemain de son obit, en l'église des Frères Mineurs d'Angers, pour être inhumé et ensépulturé en la chapelle de Saint-Bernardin, contiguë à l'église desdits Frères Mineurs ». Le cœur de Jeanne de Laval, son épouse, fut déposé, en 1498, à côté de celui du bon roi. D'autres tombes, très modestes, avec leurs inscriptions suppliantes, sollicitaient les prières des visiteurs et des âmes charitables. Plus simplement encore, les religieux étaient enterrés le long du cloître, dans la salle du chapitre et dans le cimetière du couvent.

Avec les noms de ces vénérables défunts, ce sont les noms de tous les bienfaiteurs, protecteurs et amis auxquels la communauté devait le suffrage de ses prières; que les scribes chargés de tenir à jour l'obituaire des Cordeliers ont noté soigneusement pendant cinq siècles et que les travailleurs angevins seront heureux de retrouver dans le livre du R. P. Ubald.

L'obituaire original des Cordeliers n'existe plus. Les archives de Maine-et-Loire en possèdent une copie qui semble avoir été faite au XVIe siècle et qui s'arrête à 1709; mais cette copie ne nous est pas parvenue dans son intégrité et l'éditeur a dû la compléter d'abord à l'aide d'extraits recueillis, au XVIIe et au XVIIIe siècle, par Dubuisson-Aubenay et Baluze, puis au moyen du nécrologe ou « registre des décès des religieux Cordeliers », déposé aujourd'hui à l'état-civil de la mairie d'Angers. Ainsi le travail du R. P. Ubald peut être considéré non seulement comme une reproduction, mais plutôt comme une reconstitution de l'ancien obituaire.

Cette savante publication est accompagnée d'une bibliographie raisonnée des obituaires franciscains, de notes historiques et bibliographiques, d'un index des noms de personnes et de lieux, qui ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Les abréviations sont, sans doute, un peu nombreuses ; mais elles sont par trop simples pour présenter la moindre difficulté à ceux qui sont familiarisés avec les textes du moyen âge.

Bien que je n'aie pas qualité pour parler autrement qu'en mon nom personnel, je veux féliciter et remercier ici le R. P. Ubald du service qu'il vient de rendre à l'histoire religieuse de notre ancienne province.

Ch. Urseau,
Chanoine de la cathédrale d'Angers.

Digitized by Google

*
* *

Les Pêcheurs de Galilée. Poésies par M. A. Campaux, 136 pages, 2 fr. 50. Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette.

Avant de nous conduire avec lui en Palestine, sur le bord du lac de Génésareth, dont ses poésies respirent la fraîcheur, M. Campaux nous avertit que sa prétention ne va pas jusqu'à vouloir donner un supplément aux Evangiles.

Son but est simplement de reconstituer, par l'imagination, des scènes de la vie de Jésus dont le texte sacré ne nous dit rien. C'est là une entreprise que d'aucuns, non sans raison, peuvent juger aventureuse, car il y faut, pour planer au-dessus du médiocre, la délicatesse et l'élévation qui ne peuvent naître que d'un sentiment profondément religieux.

A cette catégorie de lecteurs, ces poésies feront assez bonne figure. Inondées de soleil et de brise comme le ciel de Galilée, elles sont pieuses et pures comme des fresques du Beato.

Elles vibrent « de l'accent qui charme et qui console », soit qu'elles retracent les adieux de Jésus à Marie ; soit qu'elles fassent passer devant nos regards les figures mâles et austères de Jean-Baptiste et des pêcheurs du Jourdain.

Ces légendes azurées consoleront des élucubrations des jeunes qui suivant le mot du Mistral « essayent leur essor sur le vague et sur le vide du scepticisme noir ».

F. E.

*
* *

Causeries du Dimanche, *troisième série*. L'Ancien et le Nouveau Testament sont-ils des fables ? Paris, Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard.

Cette troisième série de *Causeries* a pour but de réfuter, par des raisonnements et des preuves à la portée du peuple, les insanités que l'on débite le plus communément, dans le monde libre penseur, au sujet des récits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'on ne peut dire qu'il y ait là des traités bien suivis : ce sont des causeries hebdomadaires, prenant chacune quatre pages de texte, gravure comprise, et ne se rattachant l'une à l'autre que d'une manière

Digitized by Google

assez générale ; quelques-unes même peuvent passer pour de véritables digressions. Toutefois, telles qu'elles sont, ces *Causeries* présentent un véritable intérêt, et elles ont ce qu'il faut pour atteindre le but que l'on se propose ; les images qui occupent invariablement toute la première page de chaque *Causerie*, ajoutent encore à l'intérêt du livre.

Les *Causeries* de cette troisième série, comme leurs devancières, se lisent donc très volontiers et l'on y trouve assurément plus de science qu'il n'y en a dans les livres avec lesquels les artistes de la libre-pensée leurrent et illusionnent le peuple. Je me permettrai cependant une légère critique, pour des choses qui aux yeux de quelques-uns paraîtront irréprochables :

L'on a eu quelquefois le tort de se mettre à la remorque d'une certaine exégèse moderne, qui sous prétexte d'accorder le texte sacré avec la science, en dénature le sens véritable et traditionnel. J'en trouve l'exemple le plus frappant dans la causerie qui porte le numéro 152 ; on y lit :

Premier jour. Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. — C'est-à-dire Dieu créa la nébuleuse qui se partagea en différents astres (le ciel) ; la terre fut un astre distinct.

Quatrième jour. Dieu dit : Qu'il y ait des luminaires dans le firmament des cieux. — Le soleil, la lune et les étoiles, jusque-là voilés par l'atmosphère, se montrent rayonnants.

J'avoue qu'un hébraïsant serait fort en peine d'accommoder cette explication avec le texte original de la Genèse. Il est aussi regrettable que par erreur typographique, sans doute, quelques indications de livres ou de chapitres de la Sainte Ecriture, ne soient pas suffisamment exactes.

Ce sont là, si l'on veut, des critiques de détail et l'on pourra me dire que les lecteurs des *Causeries* n'iront pas chercher si loin : je l'accorde volontiers et je suis persuadé que la troisième série des causeries servira à dissiper bien des préventions et à faire entrer la lumière dans plusieurs esprits. C'est le but que l'on se proposait.

Fr. Rémi de Boulzicourt.

O. M. C.

Digitized by Google

*
* *

L'Education des filles par les Religieuses enseignantes, d'après Mme de Maintenon, par le R. P. Libercier, 1 vol. in-12, de 270 pages. Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.

Tout le monde sait quelle merveilleuse éducatrice fut Mme de Maintenon et combien profonde son influence sur les demoiselles de Saint-Cyr. Le lecteur la retrouvera tout entière, avec son sens droit et ferme, sa délicatesse de cœur, ce don exquis de manier les âmes qu'elle avait reçu du ciel, dans les instructions et conseils réunis ici par les soins du R. P. Libercier.

Bien que le volume s'adresse directement aux religieuses, il intéresse cependant toutes les institutrices chrétiennes. Elles y rencontreront « les principes et les règles immuables qui de tout temps doivent pré- « sider à la formation intellectuelle et morale de la jeunesse, un juge- « ment, une raison, un bon sens que rien n'influence et n'altère, et « par dessus tout une piété douce, aimable, simple et solide, la vraie ; « celle des saints, qu'il faut inculquer aux enfants et répandre partout. » (Préface).

Assurément on ne saurait demander à un recueil de cette sorte une parfaite unité de plan, un ordre rigoureux dans l'exposition de la doctrine, l'absence complète de toute redite. La valeur réelle est ailleurs. Elle est dans la finesse des aperçus psychologiques, dans la puissance d'observation, dans la justesse des remarques et la précision des conseils. Aussi c'est un livre de méditation et non point de lecture courante : pour goûter le fruit, il est nécessaire de casser la noix.

Fr. Raymond.

*
* *

La Jeune Mariée, par L. de la Brière, un vol. in-18, 132 p. Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.

La couverture bleu tendre et chagrin de ce petit volume est l'emblème bien fidèle des excellents conseils qu'il renferme.

Ecrits en 1393 par un vieux gentilhomme flamand pour sa jeune épouse, ces conseils sont empreints de l'aimable simplicité, de la naïveté gracieuse de la saveur archaïque qui font le charme de la littérature médiévale. Mais en même temps, ils respirent une foi profonde,

Digitized by Google

une piété austère, une direction rigide qui, instinctivement rappellent le souvenir de ces Madones en pierre du XIVe siècle au visage doux et gracieux dont les membres étaient enserrés dans les plis étroits de leurs vêtements. Toutes les lectrices de ce petit livre en aimeront la forme naïve ; puissent-elles goûter aussi les conseils, un peu sévères peut-être, mais assurément très salutaires, qu'il contient. C'est donc dans un but, à la fois agréable et utile, que nous présentons aux jeunes chrétiennes le manuscrit antique que M. de la Brière a bien voulu adopter aux exigences actuelles du goût littéraire.

Fr. R.

*
* *

MES PARENTS, par un Père de la Compagnie de Jésus, un vol. in-12, 310 p. Téqui, Paris.

Le souvenir des êtres chéris qu'on a perdus est une fleur délicate qui vit surtout au sanctuaire intime du cœur. Il est bon cependant de la mettre au grand jour, de l'exposer en pleine lumière lorsque son éclat devient pour les âmes un flambeau dans le doute, un guide dans les difficiles passages de la vie, un réconfort dans l'affliction.

Ce désir de faire du bien a déterminé un R. P. jésuite, dont personne n'ignore le nom au pays nantais, à livrer au public, sous le voile transparent de l'anonyme, l'histoire captivante et touchante de sa famille. On ne lira pas sans émotion le récit des épreuves que Dieu multiplie autour de ce foyer chrétien, où par la permission du ciel le démon lui-même torturait l'un des enfants. On se sentira plein d'admiration à la vue des sentiments de foi ardente et de généreux dévouements qui faisaient battre les cœurs du père et de la mère chaque fois que la croix s'appesantissait sur leurs épaules.

La lecture de ces pages sera, sans nul doute, utile et sanctifiante pour les âmes éprouvées et les volontés chancelantes dans le chemin de la vertu : c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de ce livre.

Fr. R.

*
* *

LE RÉDEMPTEUR, poèmes et pensées, par Chariéras. Une broch. in-8° coquille de 42 p. Ch. Amat, rue Cassette, 11, Paris.

Ce modeste essai de poésie est une esquisse de l'adorable figure du Sauveur et des bienfaits de la Rédemption, mis en relief par le tableau

Digitized by Google

des vaines promesses de l'orgueil humain révolté. *Le Rédempteur* de M. Chariéras est une œuvre de foi plutôt qu'une œuvre d'art : la pensée y est élevée et noble, mais la poésie manque un peu de richesse et de coloris. Fr. R.

*
* *

SUR LE SEUIL DE L'AU-DELA, par Charles Vincent. — Paris, Téqui, 29, rue de Tournon, 1 vol. 366 p., prix : 3 fr. 50.

Sur le Seuil de l'Au-delà est un livre dont je recommanderais la lecture à tout le monde. Rare chose qu'un roman, qui, non seulement ne laissera pas l'ombre d'une impression douteuse au lecteur, mais instruira le plus aisément du monde, même les ascètes, et les mettra en garde contre la subtile et dangereuse tentation de l'orgueil spirituel.

L'auteur se montre très compétent en théologie, en droit, en philosophie, en mystique ; et il a le don de captiver entièrement le lecteur qu'il instruit d'une manière si sûre. Je ne crois pas avoir lu un roman aussi bon, aussi vraiment chrétien que celui-là, qui, pourtant reste un roman. Tout le monde, je le répète, peut le line et le lira avec fruit. De bon cœur je souhaite à ce livre un très grand succès que je n'ose cependant pas espérer des catholiques, puisque c'est un des leurs qui l'a composé... et qu'il mérite le succès.

Que de choses j'ai aimées dans cet ouvrage, qui me donne la meilleure opinion de son auteur ! Ces personnages d'abord, tous bons, à des degrés divers, — sauf le politicien et sa femme.

Voir ainsi la société, ce n'est pas de l'optimisme, mais du respect pour l'humanité régénérée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et c'est la vérité. Les écrivains qui voient le mal partout donnent une aussi fâcheuse idée de leur caractère que de leurs relations. Comme les inquiétudes de Pierre, au sujet de la raison et de l'orthodoxie d'Olivier qui s'enfonce trop avant, à son gré, dans le mysticisme, rendent bien le sentiment qu'éprouvent les bons chrétiens un peu lâches et un peu routiniers en présence d'une sainteté en formation, qui accuse leur lâcheté ou leur vulgarité et les condamne ! Léonore qui rêve, un moment, d'Esther et de Jeanne d'Arc, est bien la jeune fille rêvant de dévouement, d'immolation et de sacrifice, dans l'innocence de son cœur pur !

Je pense que l'auteur est encore jeune et qu'il écrira beaucoup. C'est pourquoi je me permettrai de lui soumettre quelques réflexions, en le

Digitized by Google

priant de n'y voir qu'une preuve de ma sympathie et même de mon admiration pour son talent et son caractère.

Et d'abord, pourquoi ce titre : *Sur le Seuil de l'Au-delà*, qui ne donne pas assez l'idée du livre ? Il peut frapper la curiosité et allécher le lecteur, ce qui est une raison de l'employer, mais non pas pour un homme de talent, comme M. Vincent. Le titre doit donner une idée assez nette du livre. Or, que contient celui-ci ? L'histoire intime d'un excellent chrétien et d'un noble cœur, qui, frappé dans ses plus chères affections, s'élève, par la manière dont il subit ou accepte l'épreuve, à la sainteté. Il ne saurait y avoir d'étude plus intéressante et les personnes qui ne liraient un tel ouvrage — bien fait — que par l'attrait d'une curiosité vaine ou morbide qui leur viendrait du titre, ne sont ni capables, ni dignes de le comprendre. J'aurais mieux aimé pour titre, par exemple, le nom de ce grand chrétien : *Olivier*.

Je prie l'auteur d'excuser cette chicane et je trouverais bon qu'il n'acceptât point l'observation que je vais ajouter. Il excelle à décrire ; mais peut-être le fait-il trop souvent. La peinture à l'encre est difficile : on réussit plus aisément à fatiguer le lecteur qu'à lui faire voir ce qu'on lui décrit. Je sais bien que c'est la mode actuelle. Mais les modes passent, et il n'est pas bon qu'elles encombrent les livres faits pour rester. Une ou deux descriptions complètes dans un volume suffisent ; pour les autres, quelques traits saillants, en cinq ou six lignes, qui permettent à l'imagination du lecteur d'achever le tableau : le livre en est allégé d'autant ; l'intérêt ne languit pas ; et le lecteur est reconnaissant de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Vétilles que tout cela ! Je le veux bien. Aussi ne les aurais-je pas signalées à tout autre. Mais M. Vincent mérite qu'on ne le flatte pas. Il peut devenir une force pour la sainte Église et une consolation pour les catholiques persécutés.

Fr. Exupère de Prats-de-Mollo.

***

Que faut-il faire pour le peuple ? *Esquisse d'un programme d'études sociales*, par M. l'abbé Millot. — Lecoffre, Paris.

La production des livres, à notre époque, atteint des proportions excessives. Il y a même une crise en ce genre, comme dans le monde économique. Il y a de temps en temps des crises de surproduction.

Digitized by Google

Celles-ci s'atténuent par la force des choses et le manque d'acheteurs, mais on ne voit pas comment la pénurie de lecteurs pourrait arrêter la fécondité des auteurs. Avoir fait un livre est un titre et pose un écrivain ; aussi sans avoir rien à dire, beaucoup se mettent à la besogne. Ils saisissent le premier sujet venu, le tournent, le retournent sous ses diverses faces, et arrivent, à l'aide de fiches, sans travail sérieux, à composer assez vite un volume plus ou moins gros.

Tel n'est pas le cas de M. l'abbé Millot. Il a vécu son livre, il a étudié pendant dix ans, il a été témoin dans diverses paroisses, des difficultés, des misères que présente la vie économique contemporaine. C'est le fruit de son expérience acquise et de ses nombreuses lectures qu'il présente aujourd'hui au public, surtout au monde ecclésiastique. Il a vraiment fait œuvre utile.

Analyser le livre de M. l'abbé Millot est chose impossible. Malgré ses 520 pages, il est extrêmement condensé. Pour en donner une idée, on ne peut mieux faire que de reproduire le *Plan sommaire*, extrait des pages X et XI.

Dans une première partie, dit-il, nous étudions l'*Etat de la question* :

Qu'est-ce que la *question sociale* ? Quelle est la solution *socialiste* ? Quelle est la solution *économique* ? Quelle est la solution *chrétienne* ?

Dans une seconde partie nous précisons le *but à atteindre :*

Ce but est le *bonheur*. Il suppose le *nécessaire*. Le nécessaire suppose le *travail*. Et le travail le *salaire*.

Dans une troisième partie nous envisageons les *obstacles* et nous analysons tout d'abord les *causes générales de misère*.

Si les hommes manquent du nécessaire, c'est parce que les produits sont 1° insuffisants : *Insuffisance et défaut de direction de la production* ; 2° mal répartis : *répartition des richesses* ; ainsi que la propriété : *régime de la propriété* ;

Parce que l'argent abuse de sa puissance : *les abus du capital* ;

Parce que nous manquons d'un pouvoir intègre et fort : *l'anarchie politique et sociale* ;

Parce que la vie est trop chère et les impôts trop lourds : *la fiscalité et la cherté de la vie* ;

Enfin parce qu'il y a trop de bouches et trop de bras : l'*encombrement*.

Mais les obstacles peuvent être des *causes de misères personnelles* au travailleur. Dans une quatrième partie nous étudions *les causes physiques* : *La maladie et les accidents* ; *La vieillesse* ; *L'inégalité naturelle* qui laissera toujours subsister un lot de malheureux.

Digitized by Google

Dans une cinquième partie nous étudions *les causes morales* :

Le gaspillage, la mauvaise tenue des ménages ouvriers et le défaut d'épargne ; *L'alcoolisme* ; Les lacunes et les déformations de l'*éducation* ; *l'irréligion*.

Les agents de la réforme sociale, sixième partie, sont :

L'initiative individuelle, *l'association* ; L'*Etat* (l'intervention de l'Etat) ; L'*Eglise*.

Après avoir vu ce qu'ils peuvent, il ne reste plus, dans une septième partie, qu'à tirer la *conclusion* :

Et d'abord à formuler le *programme social d'un catholique français* ; puis à préjuger l'avenir de la solution chrétienne ; enfin à constater que le plus efficace de tous les remèdes de la *question sociale* est encore l'*éternelle charité*.

En lisant ce plan très logique, on serait peut-être tenté de ranger M. l'abbé Millot parmi les esprits d'avant-garde qui ne reculent pas devant les idées nouvelles et les solutions absolues. Il n'en est rien. M. l'abbé Millot, qui a commencé, nous raconte-t-il dans sa *Préface*, par des études économiques qui ont singulièrement influé sur la formation de son esprit, se reporte sans cesse à trois ouvrages qui lui servent de guides et lui indiquent ses tendances . le *Traité théorique et pratique d'Economie politique* de M. Paul Leroy-Beaulieu, les *Eléments d'Economie politique* de M. Joseph Rambaud et le *Cours d'Economie sociale* du R. P. Antoine, S. J. Il déclare hautement n'appartenir à aucune école et ne pas vouloir faire autre chose que de faciliter l'étude de la *question sociale* en en présentant toutes les faces avec impartialité. Il va même, rappelant en sens inverse le mot fameux « qu'un peu de science éloigne de Dieu et que beaucoup y ramène », jusqu'à nous avouer qu'à mesure qu'il avançait dans ses études, les opinions dont il se croyait le plus assuré ont été s'atténuant pour être remplacées par des doutes. Ce scepticisme, auquel notre auteur croit être arrivé, est-il aussi réel qu'il le pense ? Nous ne le croyons pas. M. l'abbé Millot a, manifestement, une vive inclination vers les solutions moyennes et vers ceux qu'il appelle les *réformateurs modérés* parmi lesquels il range le P. Ludovic de Besse.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop recommander ce livre qui atteste des lectures multiples et qui épargnera aux travailleurs de grandes pertes de temps. Il se peut qu'on ne soit pas toujours de son avis, mais on lui devra d'être mis en situation de formuler un jugement en connaissance de cause.

Digitized by Google

L'ouvrage de M. l'abbé Millot est fait, comme la *Réforme sociale* de l'illustre Le Play, de façon à être facilement consulté. Les questions sont numérotées et une *Table alphabétique*, dressée avec soin, permet de trouver de suite un sujet donné, avec un exposé clair et succinct. l'opinion des auteurs les plus remarquables de presque toutes les écoles. y compris l'école socialiste. En outre, une quantité de notes fourniront presque à chaque page des citations textuelles très heureusement choisies.

Les personnes qui n'auraient pas le temps de lire ce volume feront bien de l'avoir comme une sorte d'encyclopédie sociale qui leur fournira des renseignements nécessaires et indispensables à notre époque. Elles seront reconnaissantes à l'auteur de ce travail consciencieux. comme l'est celui qui regrette de n'en pouvoir donner ici qu'une faible idée.

F. Albert.

*
* *

Catinat, l'homme et la vie, par le prince Emmanuel de Broglie, vol. in-12 de 300 p., lib. Lecoffre, Paris.

Elle est vraiment originale et attrayante la figure de Nicolas de Catinat de la Fauconnerie. « petit robin », issu d'une ancienne famille du Perche, et devenu maréchal de France par la seule force de son mérite.

A lire le portrait, qu'en a tracé M. de Broglie, en ce style simple et gracieux, élégant et sobre que chacun connaît, on sympathise d'abord avec le héros et bien vite on s'oublie à l'admirer. Il est grand, plus encore par son caractère. que par les victoires de la Staffarde et de la Marsaille, où il se couvre de lauriers. C'est un caractère droit plus apte à la guerre qu'à la diplomatie; un caractère modeste qui fait rejaillir sur ses officiers la gloire qu'il a, plus que tous les autres, méritée; un caractère austère et intègre qui dédaigne les petits moyens de s'enrichir alors consacrés par les coutumes de la guerre, et sort pauvre de l'armée; un caractère humain qui adoucit, autant qu'il le peut, les répressions militaires encore barbares ; un caractère digne et chrétien qui supporte l'adversité sans laisser tomber de ses lèvres d'autres paroles que celles de Job : *Deus dedit, Deus abstulit, sit nomen Domini benedictum.*

Mais si le héros mérite qu'on l'admire, je crois aussi qu'il devra bien quelque rayon de sa gloire posthume à celui qui vient d'en reproduire les traits avec tant de netteté, d'élégance et de vérité historique.

Fr. R. de C.

Digitized by Google

*
* *

SAINT BRUNO, SON ACTION ET SON ŒUVRE, par M. l'abbé Gorse, 1 vol. in-8° de 400 p., prix : 4 fr., Téqui, Paris.

A l'heure où les Chartreux partaient pour la terre d'exil, paraissait le livre de M. l'abbé Gorse sur saint Bruno, son action et son œuvre. Cette biographie dès lors prenait un caractère frappant d'apologie. Dans la vie du Chartreux, moins encore qu'en toute autre, les pouvoirs publics ne sauraient voir un danger pour l'Etat.

Le travail de M. l'abbé Gorse nous montre bien, dans son austère mais sereine noblesse, l'âme cartusienne, que saint Bruno a modelée par ses discours et ses exemples. Le spectacle de cette vie érémitique, qui contraste si vivement avec notre fébrile agitation, laissera au lecteur un parfum de quiétude, de nostalgie de l'au-delà, qu'il est bon de respirer. Et les 50 pages où l'auteur a peint la chartreuse ne seront pas les moins goûtées de son livre.

Peut-être les érudits seront-ils déçus ! Cet ouvrage n'apporte aucun document nouveau. M. l'abbé Gorse se documente aux vieilles sources, authentiques mais déjà connues. On s'estimera heureux cependant de voir ces documents connus enchassés dans un cadre de facture bien française. Tout ou plus regrettera-t-on certaines longueurs que le biographe aurait pu facilement éviter, en parlant moins du siècle et des circonstances où vécut saint Bruno.

Vingt-quatre gravures d'après Lesueur illustrent le volume, et à la voix de l'histoire unissent la voix de l'art en l'honneur du fondateur des Chartreuses.

Fr. R. DE C.

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

TABLE DES MATIÈRES

JANVIER 1902.

Problème ancien, solution nouvelle. Les Motifs de l'Incarnation, par le P. Hilaire. 5
Le P. Joseph. Etude critique de ses Œuvres spirituelles, par M. l'Abbé L. Dedouvres. 30
Une Question d'histoire. Les Eglises de France sont-elles d'origine apostolique, par le P. Georges. 51
La Loi sur les Associations d'après les travaux préparatoires, par le P. Venance. 65
A travers les Revues. Nouvelles de Rome et du monde catholique, Décrets des Congrégations, par le P. Hilaire. 96
Nouvelle Bibliothèque Franciscaine, par le P. Ubald. . . . 108
Bibliographie. 118

FÉVRIER 1902.

La Philosophie du Socialisme, par le P. Raymond. . . . 121
Le Luxe et la Conscience (fin), par le P. Michel-Ange. . . . 141
S. Bonaventure et Duns Scot, par le P. René. 155
Notre Ancêtre de l'Age de la Pierre, par M. le Dr Delore . . 169
Les Tertiaires et le Calendrier Franciscain, par le P. Victorius. 199
A travers les Livres et les Revues. Le Mouvement Social, par le P. Hilaire. 216
Bibliographie. 229

Digitized by Google

MARS 1902.

Les Nouvelles Radiations. La Science de l'Invisible, par le P. Hilaire. 233
Le P. Joseph. Etude critique de ses Œuvres spirituelles, par M. l'Abbé L. Dedouvres. 256
La Renaissance littéraire en France : Du Bellay et Ronsard, par M. A. Charaux 272
Une Question d'histoire. Les Eglises de France sont-elles d'origine apostolique, par le P. Georges. 282
Le Luxe et la Conscience, par le P. Michel-Ange. 298
Revues des Revues Franciscaines, par le P. Ernest-Marie. . 316
Le Centenaire de Victor Hugo, par le P. Hilaire. 319
Bibliographie. 328

AVRIL 1902.

De Quelques Lacunes de l'Enseignement moderne, par le P. Evangéliste 345
Le P. François Titelmans, par le P. Chrysostome . . 367
Les Nouvelles Radiations. La Vision de l'Invisible, par le P. Hilaire. 386
La Loi sur les Associations d'après les travaux préparatoires, par le P. Venance. 398
Les Tertiaires et le Calendrier Franciscain (fin), par le P. Victorius 414
Le Troisième Précepte du Décalogue. Discussion théologique (fin), par le P. Léonard. 421
La France étudiée par un Anglais, par le P. Exupère. . . 435
Bibliographie. 443

MAI 1902.

La Légende de saint François dite « des Trois Compagnons », par le P. Edouard 461
Les Nouvelles Radiations. La Science de l'Invisible, par le P. Hilaire 477
Des Etudes Ecclésiastiques, par le P. Timothée 500

Digitized by Google

La Renaissance littéraire en France : Du Bellay et Ronsard, par M. A. Charaux 520
Le B. Bernardin de Feltre et son Œuvre, par le P. Léon. . 534
Jean Tisserand, auteur du chant pascal *O Filii et Filiae*, par le P. Ubald. 538
Revue des Questions Romaines, par le P. Hilaire. 542
Bibliographie. 548

JUIN 1902.

La Loi sur les Associations d'après les travaux préparatoires (fin), par le P. Venance 573
Des Études Ecclésiastiques (fin), par le P. Timothée . . . 593
Le Saint-Suaire de Turin devant l'Académie des Sciences de Paris, par le P. Hilaire 611
Le P. Joseph. Étude critique de ses Œuvres spirituelles, par M. l'abbé Dedouvres 626
Le P. François Titelmans, par le P. Chrysostome. 651
Le B. Bernardin de Feltre et son Œuvre, par E. Rostand, de l'Institut 665
Bibliographie 669
Table. 681

CUM LICENTIA SUPERIORUM

IMPRIMATUR :

Fr. Robertus a Valle Guidonis,
Vic. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06962 0980

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google